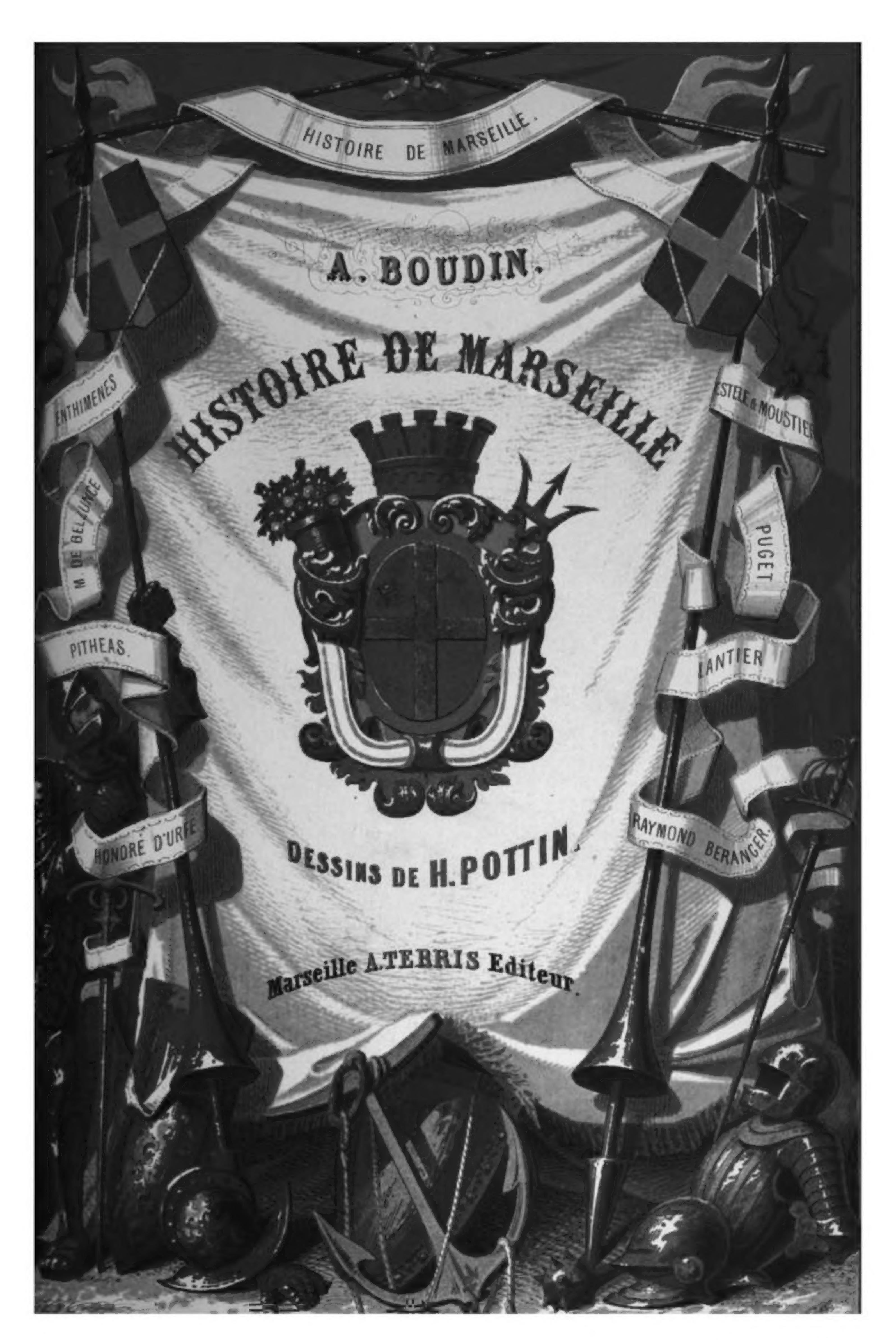


HISTOIRE

DE MARSEILLE


HISTOIRE DE MARSEILLE.
A. BOUDIN.
HISTOIRE DE MARSEILLE
ENTHIMENES
M. DE BELSUNCE
PITHEAS.
HONORÉ D'URFE
ESTELLE & MOUSTIER
PUGET
LANTIER
RAYMOND BERANGER.
DESSINS DE H. POTTIN.
Marseille A.TERRIS Editeur.

HISTOIRE

DE

MARSEILLE

PAR

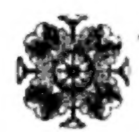
M. AMÉDÉE BOUDIN

ENRICHIE DE MAGNIFIQUES GRAVURES SUR BOIS

et de trois Plans de la Ville.

Il y a deux manières d'écrire l'histoire : celle qui instruit et celle qui intéresse ! Je suis comme vous pour celle qui intéresse ; car celle qui n'intéresse pas, — n'instruit pas qui la lit.

Lettre de Lamartine à Béranger.





PARIS

CHEZ A. MARTINON, ÉDITEUR, RUE DU COQ SAINT-HONORÉ, 4

MARSEILLE

CHEZ A. TERRIS, ÉDITEUR, RUE NOAILLES, 16 BIS.

1852



DE

MARSEILLE

INTRODUCTION.

—

Malgré notre peu de sympathie pour les Préfaces, nous avons cédé au désir d'expliquer comment nous comprenons ce livre, non pas au point de vue historique, — qui ne peut avoir d'autre base que la vérité, — mais au point de vue littéraire.

Nous irons droit au fait, afin de ne laisser germer aucune prévention injuste à l'égard de notre modeste individualité.

La Politique et l'Histoire sont deux choses distinctes. Si l'une

puise forcément, dans les discussions quotidiennes, une ardeur qui fausse parfois le jugement; l'autre doit s'écrire avec calme et désintéressement. Les luttes présentes n'ont rien à démêler avec le récit des luttes passées. Les passions d'une créature isolée sont si mesquines,—comparées aux passions d'un grand peuple, — qu'on a peine à concevoir, chez un historien, l'impertinent orgueil de réduire les gigantesques événements de nos révolutions aux proportions ridicules de sa taille de Pygmée, et dans les limites étroites d'un système absolu.

Telle n'a jamais été notre manière d'envisager l'Histoire. Nous avons fait nos preuves. Les garanties d'indépendance, que nous avons déjà données, ne peuvent être révoquées en doute par les hommes sérieux. C'est dire que le même esprit d'équité présidera à cette œuvre nouvelle, où, d'ailleurs, nous avons les coudées bien franches, — placé, comme nous le sommes, à distance lointaine des hommes et des choses que nous avons à peindre.

Notre point de vue littéraire n'accuse donc pas une pensée politique. — Il ne saurait y avoir d'équivoque à cet égard. — Le mot *littéraire* implique purement et simplement l'idée de la forme.

Toute science est un but où l'on dirige ses pas avec hésitation, avec répugnance même, si les sentiers n'en sont faciles et fleuris. Toute lecture aride est un breuvage dont il faut déguiser l'amertume. Les intelligences d'élite, les natures fortes se complaisent seules dans les entraves de l'étude. Pourquoi la Fable a-t-elle plus d'attraits que l'Histoire? C'est que l'une, fille de la Vraisemblance, se revêt de tous les charmes de l'imagination,—tandis que l'autre, fille de la Vérité, s'offre à nos regards dans la brutale nudité de sa mère.

Pour quitter la métaphore, — les dates et les faits sont immuables, — voilà le fond de l'Histoire.

L'art de grouper ces dates, d'enchaîner et de déduire ces faits avec logique, avec clarté, — voilà la forme.

La concision dans la période, la rapidité dans le récit, le choix heureux de l'expression, l'énergie des images, l'harmonie du nombre, — voilà le style.

Le fond, nous le répétons, reste le même pour tous les écrivains. C'est un squelette auquel il faut restituer ses chairs; un cadavre qu'il faut galvaniser.

La forme lui redonne les chairs.

Le style lui rend la vie.

Mais la forme et le style, qui constituent essentiellement le mérite des historiens, — puisque ceux-ci sont dispensés de tous frais d'imagination, — varient selon le génie de chacun d'eux et selon le but qu'ils se proposent.

Certes, nos devanciers ont fait preuve d'un talent consciencieux. Ils nous rappellent ces longs labeurs d'un demi-siècle qui remplissaient la solitude des moines du moyen-âge. Pourquoi cependant leurs travaux ne trouvent-ils qu'un petit nombre d'appréciateurs? C'est qu'ils ne conviennent à peu près qu'aux hommes d'étude, aux chroniqueurs. Leurs hésitations, leurs tâtonnements ralentissent la marche des évènements et fatiguent l'attention du lecteur qui se perd dans le dédale des contradictions.

Pour propager un livre sérieux, pour obliger les peuples à connaître leur histoire, il faut, autant que possible, déblayer la narration de tout ce qui sent le pédantisme, de tout le fatras des notes et des preuves, utiles uniquement aux commentateurs. « Les lecteurs, dit Bayle, n'aiment pas qu'on leur indique,

en général, qu'un tel ou un tel ont avancé une opinion. Cela réveille leur curiosité; ils voudraient la contenter sur le champ sans être obligés d'aller prendre un autre livre que celui qu'ils ont dans le cabinet; c'est pourquoi j'ai mieux aimé joindre des notes à mes commentaires. »

La réflexion de cet illustre écrivain n'est applicable, selon nous, qu'à l'infime minorité des lecteurs, — c'est-à-dire à ceux que l'étude ne rebute jamais, si rude qu'elle soit; et par cela même, elle rentre dans notre ordre d'idées.

L'Histoire ne s'invente pas. Tout livre de ce genre suppose donc toujours des recherches incommensurables, une science péniblement acquise. A quoi bon, dès lors, enchevêtrer son œuvre d'emprunts multipliés, faits aux textes originaux, dont les incrédules ne s'avisent jamais de vérifier l'authenticité? L'auteur ne doit-il pas entrer dans son récit, avec des convictions toutes formées? et doit-il laisser aux lecteurs l'embarras de décider laquelle de deux ou de trois opinions est la meilleure.

Que leur importe, par exemple, que Thucydide, Hérodote, Isocrate, Strabon, Pausanias, Tite-Live, Aristote, Lucain, Plutarque, Justin, Sénèque, Eusthate, Athénée, Ammien-Marcellin, etc., ne s'accordent pas sur la date de la fondation de Marseille, si, — après un examen scrupuleux des différentes versions, — cette date est irrévocablement fixée?

Une fois le doute vaincu, pourquoi placer l'erreur à côté de la vérité?

L'historien, qui a le sentiment de sa mission, n'en est pas moins sujet à se tromper; il ne peut tromper sciemment; et cette préoccupation perpétuelle de sa part, — non d'indiquer

prudemment les sources où il a puisé, — mais d'apporter des preuves interminables à l'appui de ses assertions, révèle une défiance de soi-même, qui ralentit son éssor.

Cette façon d'écrire l'Histoire, —quand elle n'a pas pour but unique de coordonner les innombrables documents, que les siècles entassent pêle-mêle dans les Archives, — multiplie nécessairement les pages oiseuses, les réminiscences monotones.

Aussi, nous admirons la patience du compilateur, dont la tâche est, pour ainsi dire, toute de dévouement et d'abnégation; mais nous lui préférons le narrateur, qui, prenant son bien où il le trouve, choisit avec discernement et s'approprie les matériaux de son œuvre, pour en composer un ensemble compact, harmonieux et bien soudé, qu'il encadre de son style, qu'il anime de sa pensée.

Cela s'appelle, à notre avis, écrire pour tout le monde, — donner à la lecture d'une étude sévère, — le charme de la fiction.

Or, l'*Histoire de Marseille* est une de celles qui se prêtent le plus aux fantaisies poétiques du style, tant elle emprunte à l'antiquité de son illustre origine et aux étranges péripéties de sa longévité politique, sociale et religieuse, un caractère grandiose et romanesque. Eh bien! cette Histoire est à peine connue, — nous ne dirons pas seulement en France, — mais dans la Provence, — mais à Marseille même.

Est-ce donc indifférence ou ingratitude chez les descendants de la Cité grecque? Non assurément. Ils possèdent à un degré trop élevé l'orgueil légitime de leur gloire antique, pour ne pas encourager les généreux efforts de leurs historiens. Dès lors,

comment expliquer l'ignorance presque générale de la population Marseillaise, à l'endroit de l'histoire de la mère-patrie? La raison suprême de cette apparente anomalie, c'est que nos devanciers se sont renfermés dans les limites d'une érudition dont ils ne se sont pas inquiétés d'adoucir la sécheresse. Ils ont écrit en chroniqueurs, non en conteurs libres de toute entrave. Ceci n'est point une critique; leurs études, nous l'avons dit, s'adressent aux hommes qui aiment instinctivement l'Histoire avec passion, et non aux natures paresseuses à qui il faut la faire aimer. Ils ont atteint leur but; et certes, nous ne sommes pas des derniers à nous incliner devant leur mérite.

Quant à nous, nous comprenons l'*Histoire de Marseille* différemment. Jaloux d'élargir le cercle de sa publicité, ce n'est point pour Marseille seulement, c'est pour la France entière que nous l'avons méditée; car notre ambition serait de la populariser, par cela même qu'elle contient de hauts enseignements pour les générations nouvelles; — parce qu'enfin, dit un écrivain moderne, « jamais pays n'offrit un passé plus beau, plus riche en faits éclatants, merveilleux, poétiques, un passé plus noblement rempli, plus honorable à la famille humaine, et cependant plus inconnu. »

Nous aurions aimé à relever de ses ruines l'édifice intact de la vieille Cité, pour en placer la description, comme frontispice, au seuil de ce livre, afin que le lecteur pût, de la base au sommet, embrasser l'architecture dans tout son ensemble, avant d'en étudier les beautés en détail. C'eût été, en quelque sorte, le portique d'un temple magnifique et imposant; c'eût été le temple lui-même, qu'on aurait admiré, sous la parole vibrante du Cicérone, qui, en repeuplant son sanctuaire de ses souvenirs, de

ses Dieux et de ses héros, eût guidé plus aisément la curiosité de son auditeur à travers les âges.

Malheureusement, il nous a été impossible de suppléer, — même par de simples hypothèses, — aux lacunes historiques; et, en l'absence de matériaux complets, force nous a été de suivre la route battue, pour procéder à cette description morcellée. Toutefois, puisque le cadavre de la Cité phocéenne reste si bien enseveli dans la nuit profonde du passé, qu'il ne nous est permis que d'évoquer son ombre, — il sera facile encore de juger, aux proportions gigantesques de cette ombre, quel rôle glorieux la colonie de Protis a joué dès son origine.

En peu de mots, ce rôle se révèle et se dessine :

Six cents ans avant Jésus-Christ, la contrée, — comprenant aujourd'hui les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes et en partie celui de Vaucluse, — était occupée par des peuplades barbares, qui, ne vivant que de la chasse et de la pêche, laissaient sans culture des plaines immenses et fertiles. Ainsi, l'ignorance, la misère, des mœurs rudes et grossières, des coutumes superstitieuses caractérisaient les populations primitives de la Gaule.

Mais le flambeau de la civilisation va bientôt dissiper les ténèbres épaisses qui enveloppent ces tribus à demi-sauvages. Voici que de hardis navigateurs, venus de l'Ionie, abordent au rivage de la Méditerranée; et, sous la baguette magique de ces enchanteurs, Marseille surgit du sein des eaux avec ses temples païens.

Ce n'est pas sans luttes héroïques qu'elle parviendra à planter

solidement le drapeau du progrès sur la terre gauloise. Aussi, est-elle contrainte d'opposer à l'ardeur inquiète des Barbares, les remparts formidables d'une citadelle, qui, en protégeant les monuments de son culte et de ses lois, devient le Palladium de ses Croyances et de ses Libertés.

A l'horizon du passé, nous la voyons, émule de Tyr et de Carthage, de Rhodes et d'Athènes, et sœur de Rome, — abriter ses innombrables vaisseaux dans son port plus renommé que le Pirée. Assise sur le penchant d'une colline, — le front dans la nue, les pieds dans les flots, — nous la voyons plus tard, comme une Reine presque sans rivale, étendre majestueusement son sceptre sur l'Empire des mers.

Soudain, l'antique fille de Phocée se transfigure! A la Cité païenne succède la Cité chrétienne. La mer capricieuse force la vieille Ville à se replier lentement sur elle-même. Mais, à côté d'elle, et, sous son regard maternel, on verra la Ville des temps modernes s'élever dans sa splendeur et sa puissance; puis l'on admirera comme, — à travers 2,450 ans de vicissitudes et de révolutions, — elle a su échapper à tant de naufrages, et, fidèle à son rôle civilisateur, rester debout et grandir au milieu de tant de ruines!

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE

DE MARSEILLE.

CHAPITRE PREMIER.

Fondation de Phocée. — Des navigateurs Phocéens abordent aux rives de la Méditerranée. — Le sénat se prononce pour la fondation d'une colonie dans la Ligurie-Gauloise. — L'oracle. — Simos et Protis. — Songe d'Aristarché. — PREMIÈRE MIGRATION PHOCÉENNE. — Arrivée des Phocéens sur la terre gauloise. — Protis implore la protection de Nannus, roi des Ségobriges. — Festin nuptial. — Gyptis. — La coupe d'eau. — Mariage de Protis et de Gyptis — Fondation de Marseille. — Protis renvoie quelques-uns de ses compagnons à Phocée. — SECONDE MIGRATION PHOCÉENNE. — Mort de Nannus. — Sentiments hostiles de son fils Comanus pour les nouveaux colons. — L'apologue. — Comanus projète la destruction de Marseille. — Un miracle de l'amour. — Massacre de 7,000 Ségobriges et de Comanus. — Nouvelle ligue de la confédération ligurienne. — Catumandus. — Siége de Marseille. — Rêve de Catumandus. — Minerve. — Le collier d'or. — Nouvelle ligue. — Bellovèse délivre Marseille. — Siége de Phocée. — Fuite des Phocéens; leur retour; massacre de la garnison perse. — Le serment. — Arrivée des Phocéens à Alalia. — Ruine des Alaliotes. — TROISIÈME MIGRATION PHOCÉENNE. — Essor du commerce de Marseille. — Médailles et monnaies. — Victoires des Marseillais sur les Carthaginois. — Organisation politique. — Les tables d'airain. — Le glaive de la justice. — Trait d'amitié. — Pureté des mœurs marseillaises. — Coutumes. — Éducation. — Religion. — La victime expiatoire. — Sacrifices humains. — Influence de la civilisation grecque sur les peuples gaulois.

Vers l'an 1080 avant J.-C., une migration de Grecs de la Phocide, conduite par Nélée, archonte d'Athènes, s'arrêta sur les côtes de l'Asie-Mineure, pour y fonder, près de l'embouchure de l'Hermus, une ville qui fut baptisée du nom de Phocée. D'abord soumise à

l'autorité des Rois, à l'instar des peuples du continent grec, elle adopta plus tard la forme aristocratique des gouvernements voisins. La stérilité de son territoire la força de tourner ses regards vers l'horizon des mers. Là seulement, en effet, devaient grandir ses destinées futures. Elle resta toujours, il est vrai, l'une des moins puissantes des douze villes de la confédération ionienne ; mais elle se distingua d'elles par une sévérité de mœurs, par une énergie de caractère, qui contrastaient infiniment avec la mollesse proverbiale de l'Ionie. Aussi brilla-t-elle, entre tous les Etats de la même ligue, comme un diamant détaché de cette riche ceinture de colonies, qui serrait gracieusement les flancs de la Grèce. Phocée figura, dans toutes les grandes crises de sa mère-patrie, par la magnanimité de ses actions et la hardiesse de ses entreprises. Ses vaisseaux, qu'on voyait déjà, du temps d'Homère et d'Hésiode, sillonner l'Adriatique, la mer Tyrrhénienne, et côtoyer les rives de l'Ibérie, rivalisèrent avec ceux de Tyr, et franchirent les Colonnes d'Hercule, pour se procurer les minéraux et les richesses de la Bétique. La pêche et le commerce ne furent pas toutefois l'unique source de sa prospérité. Elle n'eut aucun scrupule de mettre en pratique ce précepte d'Aristote :—Que le brigandage est un moyen légitime d'acquérir. « Les premiers grecs étaient tous pirates, dit Montesquieu. Minos, qui avait eu l'empire de la mer, n'avait eu peut-être que de plus grands succès dans le brigandage. »

Dans une de leurs courses aventureuses, les Phocéens abordèrent aux rivages de l'Armorique, près des embouchures du Rhône ; et la contrée, qu'arrosent les flots de la Méditerranée, sembla dérouler à leurs regards les splendeurs et les trésors inépuisables d'une terre promise. A leur retour, ils firent de ce voyage, dans la Ligurie gauloise, un récit tellement merveilleux, que le Sénat ordonna l'équipement de quelques galères pour y conduire une colonie. L'oracle consulté, selon l'usage dans les circonstances solennelles, conseilla de placer l'expédition sous la protection du chef que Diane d'Ephèse désignerait. Simos et Protis, chargés du commandement de la flotte, obéirent à la volonté de l'oracle. Pendant la nuit, qui suivit l'arrivée de nos navigateurs à Ephèse, ajoute la tradition païenne, Diane apparut en songe à Aristarché, l'une des femmes les plus considérées de la ville, et lui prescrivit de suivre



Martinon et A. Terris, éditeurs. Paris. — Imp. Benard et Cie. Histoire de Marseille.

Le Festin Nuptial.



les Phocéens, en emportant une des statues consacrées dans son temple. Docile aux ordres de la Déesse, Aristarché partit avec eux, et la flotte cingla vers l'embouchure du Tibre. Tarquin-l'Ancien régnait depuis quinze ans sur les Romains; Simos et Protis conclurent une alliance avec lui, remirent à la voile et, se dirigeant vers l'extrémité de la mer des Gaules, vinrent jeter l'ancre devant les côtes de la Celto-Ligurie, à l'Est du Rhône.

La nouvelle colonie trouva le pays occupé par plusieurs peuplades indépendantes qui avaient chacune son chef. Connues chez les Grecs sous le nom de Lygies, et chez les Latins, sous celui de Ligures, elles avaient les mêmes mœurs que les tribus gauloises, et occupaient toute la côte de la Méditerranée depuis l'embouchure de l'Arno jusqu'aux frontières de l'Espagne. « Les Liguriens, cachés au pied des Alpes, entre le Var et la Macra, dans des lieux hérissés de buissons sauvages, étaient plus difficiles à trouver qu'à vaincre. Races d'hommes agiles et infatigables, peuples moins guerriers que brigands, qui mettaient leur confiance dans la vitesse de leur fuite et la profondeur de leurs retraites, tous ces farouches montagnards Salyens, Déciates, Euburiates, Oxybiens, Ingaunes, échappèrent longtemps aux armes des Romains. (Florus).» Les Salyens composaient la plus nombreuse et la plus puissante de ces tribus qui vivaient sous un système général de fédération.

Les Phocéens jugèrent prudent d'invoquer l'appui des Ségobriges, voisins du Rhône, et Protis, que plusieurs écrivains désignent aussi sous le nom d'Euxène, se rendit, avec quelques-uns de ses compagnons, auprès du roi Nannus, pour s'assurer de sa bienveillance. Le jour, où nos hardis aventuriers franchirent le seuil de la demeure royale, Nannus avait appelé les principaux de la tribu à un banquet, à l'issue duquel sa fille Gyptis devait choisir un époux, en lui présentant une coupe remplie d'eau, — coutume encore intacte dans plusieurs cantons du pays basque, en France et en Espagne. Le chef Ségobrige s'empressa d'accorder une généreuse hospitalité aux étrangers, et les convia à cette fête nuptiale. La belle Gyptis était absente, lors de leur arrivée. Elle n'apparut qu'à la fin du repas, se tourna vers les Grecs, sans même jeter les yeux sur les autres convives, et, frappée du noble maintien de Protis et de sa mâle beauté, elle lui offrit la coupe d'eau. Nannus applaudit au

choix de sa fille ; les deux jeunes fiancés furent unis, et les Phocéens obtinrent sans peine la liberté d'établir leur colonie sur le territoire des Anatiliens. L'emplacement, que leur céda Nannus, était abrité par des montagnes, dont la main des hommes a dénudé la cime, autrefois couverte d'épaisses forêts, et formait une péninsule baignée par la mer. C'est là, — sur le penchant d'une colline du côté du midi, — qu'ils jetèrent les fondements d'une ville, qu'on appela *Massalia*, de deux mots celtiques : *Mas Salyorum*, demeure des Salyens.

Or, ceci se passait la première année de la 45me Olympiade, la 3,365me de la création du Monde, la 154me de la fondation de Rome, 599 ans avant J.-C.

Une fois assuré de la possession du sol, Protis songea à se procurer les matériaux nécessaires à son nouvel établissement. Il ne pouvait compter sur les peuples barbares, au milieu des quels il était venu planter sa tente, et qui ne vivaient que de piraterie et de brigandage. Ils étaient animés, pour les phocéens, de sentiments plus hostiles que bienveillants, et, loin d'aider à leur installation, ils devaient s'épuiser en vains efforts pour les chasser de la contrée. Protis renvoya donc à Phocée, sur la galère qui l'avait amené aux rives de la Gaule, quelques-uns de ses compagnons pour décider une seconde migration. Son espoir ne fut pas trompé. La singularité de son aventure, son alliance avec Nannus, qu'on pouvait regarder comme un heureux présage pour l'avenir de la colonie ; la description pompeuse des avantages et de la beauté du site, où allait s'élever la cité nouvelle, sous le climat le plus favorisé de la nature ; tout concourut à séduire les imaginations, à enflammer les esprits. Bientôt, des galères phocéennes à cinquante rames, équipées aux frais du trésor public, débarquèrent à Marseille des denrées de toute sorte, des matériaux, des outils pour le travail ; — des armes pour la défense ; — des graines, des plants de vigne et d'olivier pour la culture, — et un surcroît de population jeune, forte, ardente, instinctivement éprise d'amour pour cette patrie d'adoption.

Ainsi, tout ce qui préside à la fondation de Marseille est empreint d'un caractère merveilleux et poétique. Son aurore se lève à l'horizon lointain de la superstition des premiers âges, et pour auréole, on voit briller sur son front la flamme sacrée prise au sanctuaire du

temple de sa mère ; mais dans cette origine mystérieuse , on devine le germe de grandes destinées, et l'esprit se plait à voir le doigt de Dieu dans cette protection, dont la Providence couvre déjà la cité naissante.

Traitée en sœur tant que vécut Nannus, la colonie de Protis devint, après sa mort, l'objet des craintes de ses voisins. Comanus, fils et successeur du roi des Ségobriges, n'hérita pas de sa bienveillance pour les Phocéens, et la confédération ligurienne lui conseilla d'étouffer Marseille dans son berceau. Assurément ces barbares avaient tout à gagner dans le commerce intellectuel des Marseillais ; mais ils redoutaient leur esprit d'envahissement ; et leur prospérité rapide devint pour eux un sujet de jalouse admiration. En effet, les enfants de Phocée avaient mis le temps à profit. Courageux et obligés de repousser les agressions continuelles des Liguriens, ils avaient organisé vigoureusement leur police, enfermé la ville et le port dans une ceinture de murailles formidables ; et, vainqueurs de leurs voisins dans plusieurs rencontres, ils avaient augmenté leurs domaines de toutes les terres conquises. Tandis qu'ils étendaient leur puissance territoriale, les Marseillais transformaient, comme par enchantement, l'aspect aride des monts et des vallées. Là où l'on ne voyait d'abord que des plaines en friche, commençaient à fleurir l'aloès, l'olivier, le citronnier aux pommes d'or, le figuier aux larges feuilles ; puis au souffle de la brise se courbaient déjà les premiers épis de blé. Sur le flanc des collines serpentait la vigne au vert corsage, aux rameaux fléchissant sous le poids des grappes noires et blanches. — Partout enfin, les regards s'épanouissaient à la vue d'un paysage tout illuminé des rayons fécondants du soleil. Il n'en fallait pas tant pour exciter l'envie des natures primitives et grossières de la Gaule. Comanus partagea sans peine les terreurs de ses sujets. Le roi d'une petite contrée, un roitelet, comme l'appelle Justin, eut soin d'intéresser vivement son égoïsme à la ruine de Marseille, en lui représentant que, s'il ne prenait l'initiative, il serait anéanti lui-même ; et, pour achever de le convaincre, il eut recours à cet apologue ingénieux : « Une chienne, sentant approcher le moment de mettre bas ses petits, demanda à un berger de lui donner asile dans un recoin de sa cabane ; celui-ci y consentit. Mais dès que la

chienne eut mis bas sa portée, et que ses petits furent devenus grands, elle refusa non seulement de sortir de la cabane; mais aidée du secours de ses chiens, elle en chassa le véritable maître. De même, ajouta le conteur, les Marseillais, de simples hôtes qu'ils sont, deviendront un jour les maîtres de notre propre pays. » Le trait alla droit au but. De ce moment, Comanus jura la destruction de la colonie Phocéenne.

Suivant la coutume des peuples de l'Ionie, les Marseillais célébraient, tous les ans, la floraison des vignes [1]. L'époque de ces fêtes était arrivée, et l'on en hâtait les préparatifs. Loin de soupçonner la trahison qui les menaçait, les habitants de la ville et des campagnes avaient interrompu leurs travaux et s'étaient réunis dans une commune allégresse. La cité, belle et parée comme une fiancée, disparaissait sous les pampres verts et les guirlandes de fleurs; et les échos répétaient à l'infini les joyeuses clameurs d'une jeunesse avide de plaisirs. Les réjouissances devaient durer trois jours. Comanus, croyant le moment favorable à ses desseins, usa d'un artifice indigne du rang suprême, et que les mœurs de ces temps barbares expliquent sans le justifier.

Sous prétexte de rendre hommage aux Dieux, quelques soldats d'élite vinrent de sa part demander l'hospitalité aux Marseillais; d'autres pénétrèrent dans la ville, cachés sur des chariots couverts de joncs et de feuillages; et Comanus lui-même, embusqué dans les montagnes voisines avec une armée, attendit que ses émissaires vinssent, pendant la nuit, lui ouvrir les portes, pour massacrer tous les habitants, plongés dans le sommeil. Le piége était habilement tendu, et la perte de Marseille imminente. Un miracle seul pouvait la sauver; l'amour accomplit ce miracle. Une jeune fille, parente du roi et maîtresse d'un grec, dont la beauté l'émut de compassion, lui révéla le complot dans l'abandon des plus douces caresses, « *in amplexu juvenis*, dit

[1] A Rome, on adorait, sous le nom de Flore, une divinité supposée présider à la fécondité de la terre et à la croissance prospère des végétaux nourriciers de l'homme. Sa fête se célébrait au commencement de mai par des jeux, dont le scandale avait passé en proverbe. On réunissait dans le stade les courtisanes de la ville, qui, à un ordre et à un signal donnés, se dépouillaient de tout vêtement et commençaient des courses, dont le prix, comme celui des autres jeux publics, était décerné, au nom du peuple, par les magistrats.

Justin. » Les magistrats, aussitôt avertis par l'amant de la tendre Ligurienne, prennent les mesures les plus énergiques pour châtier la perfidie de leurs ennemis. Après avoir tué les Ségobriges introduits dans leurs murs, les Marseillais s'arment rapidement, vont à petit bruit au-devant de Comanus, et le surprennent dans son embuscade. Alors, au milieu des ténèbres, se fit un carnage affreux, impossible à décrire. La rage des uns eut bon marché de la terreur des autres; la lutte était inégale. Cernés et refoulés dans des gorges de montagnes sans issue, les Liguriens cherchèrent à fuir plutôt qu'à combattre, et roulèrent en cascades humaines jusqu'au fond des ravins, laissant aux aspérités du roc des lambeaux de leur chair, et répandant des flots de sang par leurs blessures béantes. 7,000 victimes furent immolées avec Comanus à la vengeance des Marseillais. Elle était cruelle mais juste. Toutefois, si elle fut pour les tribus indigènes une preuve de la fermeté avec laquelle la colonie naissante était décidée à défendre le fruit de ses conquêtes, elle ne lui en suscita que plus d'inimitiés implacables. Les Phocéens n'en doutèrent pas, et, pour prévenir les agressions imprévues des Liguriens, ils multiplièrent les précautions en temps de paix comme en temps de guerre. De là vint, chez eux, la coutume de fermer les barrières pendant les fêtes, de poster des sentinelles sur les remparts, d'avoir des veilleurs de nuit et de reconnaître les étrangers. Personne ne put entrer dans la ville avec des armes; ceux qui en avaient, les laissaient, à la porte, à un homme chargé de leur garde, et les reprenaient en sortant.

Selon leurs prévisions, les Marseillais ne tardèrent pas d'éprouver à combien de dangers devaient les exposer leur renommée, leur puissance et leurs richesses. Les peuplades voisines se liguèrent de nouveau, et choisirent pour chef un des petits rois du pays. Catumandus, — c'était son nom, — vint effectivement mettre le siége devant Marseille avec une nombreuse armée de troupes d'élite. Mais une femme, au visage courroucé, lui apparut pendant son sommeil, et lui ordonna de faire la paix avec les Marseillais. L'imagination frappée de cette étrange vision, le chef barbare demande à entrer dans la ville pour y adorer les Dieux; il arrive au temple de Minerve, aperçoit, sous le portique, la statue de la Déesse, et s'écrie que c'est elle qu'il a vue en songe,

et qui lui a prescrit de lever le siége. Alors, ne doutant plus que les Dieux accordent à Marseille une éclatante protection, il laisse l'offrande d'un collier d'or sur l'autel de Minerve et jure aux habitants une éternelle amitié.

Cette fois encore, l'orage fut détourné par une de ces causes futiles en apparence, et qui pourtant sembleraient suffire à expliquer l'intervention mystérieuse de la Divinité dans l'existence des peuples et des individus, appelés à devenir les instruments de ses profonds desseins. Mais il était écrit que la fille de Phocée, destinée à passer par de rudes épreuves, n'échapperait à un péril que pour tomber dans un autre. Loin de renoncer à l'espérance de l'anéantir, les Ligures ne lui laissaient ni paix ni trève. Ils l'attaquèrent enfin avec un acharnement tel, qu'à bout de ses forces et de ses ressources, elle eût succombé sans un auxiliaire inattendu. Ambigat, roi des Bituriges, venait, à cette époque, de mettre sur pied une armée formidable, dont une partie, commandée par Sigovèse, passa le Rhin pour s'établir dans la Germanie, tandis que l'autre, sous les ordres de Bellovèse, marchait à la conquête de l'Italie. Tarquin-l'Ancien régnait toujours. Bellovèse avançait vers les Alpes, quand une députation de Marseillais sollicita son appui contre l'agression des Salyens. Le chef Gaulois écouta leur prière, et, — courant au secours de la colonie grecque, — il dissipa ses ennemis, lui fit restituer les terres enlevées, et lui en livra de nouvelles. « Il croyait, dit Tite-Live, que c'était un augure favorable de ses victoires au delà des Alpes, si un peuple, qui tentait à peu près la même fortune que les Gaulois, avait un heureux succès. (590 avant J.-C.) » Les armes de Bellovèse assurèrent définitivement l'indépendance des Marseillais, et longtemps ils jouirent des bienfaits de la paix la plus complète. Cependant, tranquilles désormais du côté de leurs voisins, ils durent, un jour, apprendre avec une douloureuse émotion, les événements qui, sur une scène éloignée, menaçaient l'existence de Phocée, leur mère.

Cyrus volait de conquête en conquête, et, bien jeune encore, remplissait l'univers du bruit de sa gloire. Quand, avec les forces du royaume de Perse, il abattit Crésus, à la bataille de Thymbrée (548), conquit tout ce qui se trouve au-delà du fleuve Halys jusqu'à la mer, et réduisit en servitude des villes du continent, — les

Ioniens voyaient s'élever très haut leur fortune. Vers l'année 543, Harpagus, le Mède, lieutenant du grand roi, apparut sur la côte de l'Asie-Mineure et vint assiéger Phocée, en n'exigeant des habitants que la destruction d'une tour, comme témoignage de soumission. Le Sénat obtint, pour en délibérer, une trève de vingt-quatre heures. Alors, préférant l'exil à la domination du roi de Perse, les Phocéens embarquèrent sur leurs vaisseaux les statues de leurs temples, leurs familles et leurs richesses, et s'enfuirent vers l'île de Chio. Mais les Chiotes leur ayant refusé un asile dans les roches stériles des îles Ænusses, ils retournèrent sur leurs pas, envahirent leur ville à l'improviste, surprirent et massacrèrent la garnison Perse, adressèrent un dernier adieu à leurs foyers domestiques, une dernière prière aux Dieux de leurs pères, et remirent à la voile. Une fois en pleine mer, un chef phocéen fit rougir une masse de fer et la jeta dans les flots en s'écriant : « Que nul de nous ne reparaisse dans ces murailles, avant que cette barre ne surnage. » Et d'une seule voix tous répétèrent, avec les mêmes imprécations, ce serment, qui passa en proverbe, — *Phocensium execratio!*

Vain serment! vaines imprécations! L'amour du foyer paternel l'emporta sur la haine et sur la honte de l'esclavage. Plus de la moitié des fugitifs, vaincus par la douleur de l'exil, et ne pouvant détacher leurs regards noyés de larmes, — du rivage ionien qui disparaissait dans la brume lointaine, se séparèrent de leurs compagnons d'infortune et rentrèrent dans le port de Phocée. Les autres se dirigèrent vers la Corse, où, vingt ans avant, des compatriotes avaient fondé la colonie d'*Alalia.* Ils y reçurent un accueil fraternel et y séjournèrent cinq ans.

Vers l'an 538 avant J.-C., les Alaliotes, pirates comme leurs pères, commirent quelques actes d'hostilité contre leurs voisins les Etrusques et les Carthaginois. Ceux-ci, ligués ensemble, armèrent une flotte pour attaquer soixante galères d'Alalia. Le combat s'engagea dans la mer de Sardaigne et fut terrible. Au dire de Thucydide, les Alaliotes furent vainqueurs ; mais leur triomphe leur coûta cher ; car, ils ne sauvèrent que vingt navires, mis hors de combat, et ceux de leurs compatriotes, tombés au pouvoir des ennemis, furent impitoyablement lapidés. Cet échec porta un coup funeste à leur puissance. En butte à des haines implacables, ils abandonnèrent

leur ville, et partirent avec leurs familles et leurs trésors. Les uns allèrent à Rhégium, et continuèrent leur course du côté de l'Italie méridionale, où ils fondèrent la ville d'*Eléa* dans les campagnes de la Lucanie. Les autres firent voile vers la colonie de Protis, où les sympathies les plus vives les dédommagèrent de tant de vicissitudes.

De l'arrivée de ces derniers émigrants (537 av. J.-C.) date réellement l'importance de Marseille, qui va prendre de rapides développements et dépasser la métropole phocéenne, courbée sous le despotisme des Perses. A partir de cette époque, les Marseillais pressentent admirablement les destinées de leur ville parmi les nations barbares de la Gaule; ils devinent que l'exploitation du continent par le commerce doit leur conquérir une suprématie durable. C'est vers ce but qu'ils concentrent tous leurs efforts. Malgré l'enthousiasme des premiers navigateurs phocéens qui découvrirent les champs fertiles de la contrée, aujourd'hui connue sous le nom de Provence, Marseille ne pouvait compter qu'avec le temps sur les productions du sol. La culture de la vigne et de l'olivier lui donnait seule à peu près des résultats notables. La pêche, le trafic et la navigation furent donc les trois branches principales de son industrie et ne tardèrent pas à grandir son influence. « Dans le gouvernement de plusieurs, dit Montesquieu, le commerce est plus souvent fondé sur l'économie. Les négociants, ayant l'œil sur toutes les nations de la terre, portent à l'une ce qu'ils tirent de l'autre. C'est ainsi que les Républiques de Tyr, de Carthage, d'Athènes, de Marseille, de Florence, de Venise et de Hollande ont fait le commerce. » En effet, obligés d'aller chercher, sur des rives lointaines, ce que la nature leur refuse, les citoyens de la jeune Phocée deviennent habiles dans l'art de construire des navires et des machines de guerre. Ils établissent un vaste arsenal et des chantiers de construction dans la presqu'île de *Pharo*, qui emprunte son nom au phare qu'on y avait élevé. Puis, un jour, leurs nombreux vaisseaux pénètrent dans tous les ports de la Grèce et de l'Italie, et rapportent de ces riches contrées le froment et les autres grains, en échange de leur saumure et de leurs vins, que Pline le naturaliste cite avec éloge. La vigne et la pêche ont joué de bonne heure un grand rôle dans le commerce marseillais; nous en trouvons la preuve dans les médailles de la vieille cité. Les

Grecs avaient l'habitude de perpétuer, à l'aide de médailles, le souvenir de leurs évènements domestiques, ou de leurs transactions avec les Etats étrangers. Les médailles des Marseillais sont particulièrement intéressantes sous ce rapport historique. Les unes représentent un *cep de vigne*, ou bien un *trident* et un *poisson*, pour signaler les années où la vendange et la pêche avaient été abondantes ; les autres, à l'effigie de Diane et d'Apollon, prouvent leur prédilection pour ces divinités païennes. L'élégante exécution de ces médailles, ainsi que des monnaies frappées aux types du *lion* et du *taureau*, témoigne de ce bon goût attique, de ce génie que les Grecs avaient légués à leurs fils exilés.

Cependant, la fortune commerciale de Marseille eut à lutter contre de nombreux obstacles, venus du mauvais vouloir et de l'incapacité des peuples voisins, comme aussi de la jalousie des nations, qui jusqu'alors avaient seules tenu le sceptre des mers. Livrée à ses propres forces, elle n'en réussit pas moins à briser toutes les entraves et en acquit plus de gloire et de renommée. Carthage fut la première à remarquer, avec une envie profonde, les progrès de la nouvelle République. Maîtresse des côtes d'Afrique, baignées par la Méditerranée, elle prétendit au monopole de la pêche, et captura, en pleine paix, quelques barques de pêcheurs Marseillais. Indignée de cette violation du droit des gens, Marseille usa de représailles. Ce fut l'origine d'une guerre sanglante entre les deux Républiques. La fille de Phocée en sortit triomphante, et la fière Carthage eut encore l'humiliation de recevoir la paix des mains des vainqueurs, qui suspendirent avec orgueil, dans leur citadelle et dans le temple de Diane, les nombreux trophées de leurs victoires.

Redoutable au-dehors et au-dedans, Marseille emprunta surtout sa force à la simplicité des rouages de son administration, dès le commencement de son existence politique. Elle avait adopté d'abord le gouvernement oligarchique de Phocée ; puis elle passa à une démocratie mitigée. Les descendants des fondateurs de la colonie, — parmi lesquels les *Protiades* avaient naturellement le plus d'influence, — s'étaient longtemps transmis l'autorité absolue, par droit d'hérédité. Ensuite, ils appelèrent un grand nombre de citoyens au partage du pouvoir. C'est ainsi que la Constitution Marseillaise revêtit insensiblement des formes républicaines de

plus en plus accusées, jusqu'à ce qu'elle eût atteint ce caractère de durée, que signale Strabon.

Comme nous l'avons fait remarquer, la troisième migration des Phocéens est le point de départ de la véritable organisation sociale de Marseille; organisation qui subit des développements successifs, à raison de l'accroissement de la ville en richesses, en territoire et en population. Au début, l'illustration de la naissance concentrait les emplois et le maniement des affaires publiques dans quelques familles. La fortune étendit ce privilége. Alors fut créé un Conseil suprême de *Six Cents* Sénateurs, élus d'après le cens, et appelés *Timouques*, — c'est-à-dire possédant les honneurs. Le candidat à cette dignité viagère devait être marié, avoir des enfants — et prouver qu'il tenait le titre de citoyen de trois générations au moins. Deux membres de la même famille ne pouvaient faire partie ensemble de ce Conseil. Mais quand une famille cessait de payer le cens fixé par la loi, elle avait le droit de présenter le fils aîné aux élections de ce Conseil, qui, selon toute apparence, se recrutait lui-même; plus tard, elle eut cette faculté pour le fils cadet.

Les Six Cents Sénateurs discutaient les affaires générales et laissaient à *Quinze* d'entre eux le soin de l'administration publique. Les Quinze déléguaient enfin une partie de leur autorité à *Trois* de leurs collègues, qui, revêtus de fonctions à peu près semblables à celles des consuls romains, représentaient ce que nous appelons de nos jours le pouvoir exécutif. Ces trois derniers, chargés des détails de la police intérieure, étaient les magistrats de tous les moments. Le Conseil des Six Cents décidait seul de la paix ou de la guerre, votait les lois, nommait les ambassadeurs, et prononçait sur les questions religieuses ou politiques.

Les historiens de l'antiquité se taisent complètement sur le système d'élection du Conseil suprême. Le traité d'Aristote, touchant la République de Marseille, eût peut-être apporté la lumière sur ce point; il a malheureusement été détruit. Tout ce que nous savons, c'est que le peuple, divisé en tribus, ne comptait pour rien, — ce qui fait supposer l'existence d'une noblesse héréditaire, comme il résulte du nom de *Protiades*, donné aux descendants de Protis.

Nous avons dit qu'à son origine, la colonie se gouverna d'après

les institutions ioniennes. Sa prospérité commerciale l'obligea à les perfectionner. Suivant la coutume des Républiques Grecques, on ne voulait que personne pût ignorer les lois. A cet effet, elles étaient gravées sur des tables d'airain qu'on exposait au coin des rues; — en sorte que le transgresseur était exposé à un châtiment d'autant plus juste que la faute avait été commise sciemment. Avouons qu'aujourd'hui notre fameux axiôme de jurisprudence : — *Nul n'est censé ignorer la loi*, — serait infiniment plus rationnel, si l'on avait, comme les anciens, la précaution de mettre les peuples dans l'impossibilité de ne plus arguer de leur ignorance sur la Constitution de leurs pays. Les législateurs avaient inscrit, en tête du code Marseillais, deux peines terribles, dont le frein ne contribuait pas peu à maintenir l'intégrité des mœurs. C'étaient l'infamie et la mort.

Les sentences de mort étaient rares, comme le prouve la rouille qui rongeait le glaive de la Justice que l'on conservait depuis la fondation de la ville. La peine de l'infamie, particulièrement appliquée aux malversations, entraînait la perte de tous les droits civils et la confiscation des biens. Un acte sévère de justice Marseillaise, que rapporte Lucien, donna lieu à un trait d'amitié bien touchant.

Ménécrate, fils de Charmolaüs, et Zénothémis, tous deux sénateurs, étaient riches et considérés. Le premier, gagné par des présents, rendit une sentence inique. Accusé par le peuple et reconnu coupable, il fut dépouillé de tous ses biens, puis déclaré infâme et incapable d'exercer, à l'avenir, aucune charge publique. Il avait une fille unique, nommée Cydimaque, borgne, difforme, de petite taille, percluse de la moitié du corps et sujette à des accès d'épilepsie. En un mot, c'était un monstre de laideur. Ménécrate la dédommageait de ces infirmités physiques par la plus tendre sollicitude, et comptait sur l'éclat de son rang et de sa fortune pour lui assurer un sort brillant. L'arrêt, qui l'atteignait, renversait d'un seul coup l'échafaudage de ses rêves. Comme il épanchait sa douleur dans le sein de son fidèle ami Zénothémis : — « Rassurez-vous, lui répond ce dernier, ne pensez plus à votre fille, les dieux lui ont trouvé un époux. » Puis, il prie Ménécrate de venir avec Cydimaque prendre part à un festin splendide

auquel il invite plusieurs autres convives. Quand le moment des libations est arrivé, il présente la coupe d'eau à Ménécrate : « Recevez, dit-il, ô mon père, recevez cette coupe de la main de votre gendre. Aujourd'hui, j'épouse votre fille. Ces convives m'en sont témoins, ils sont témoins aussi que je déclare partager mes biens avec vous. » Il tint parole. Mais c'était peu pour lui d'avoir accueilli chez lui Ménécrate et d'être devenu son gendre, il méditait encore le projet de le faire réintégrer dans ses biens et sa dignité. Zénothémis eut de cette union, bénie du ciel, un fils dont la rare beauté reflétait, pour ainsi dire, la noblesse d'âme de son père. Un jour, il revêt ce jeune enfant d'habits de deuil, le couronne de branches d'olivier, symbole de réconciliation, et le présente à l'assemblée des Timouques, pour réclamer leur indulgence en faveur de son aïeul. L'innocence et les grâces de l'un, jointes à l'éloquence et à la générosité de l'autre, désarmèrent la sévérité des magistrats. Ils remirent au petit-fils la confiscation des biens de Ménécrate et associèrent de nouveau ce dernier à leurs travaux, en le rétablissant dans l'exercice de sa charge.

De pareils traits de vertu n'étaient point rares chez un peuple pénétré de cette vérité : — que le maintien des mœurs austères et d'une discipline rigoureuse pouvait seul assurer la durée de sa puissance. Admirablement servi par la nature de son génie pour le commerce d'économie, il obtenait d'excellents résultats de la concentration de l'autorité, et mettait sa gloire à ne pas laisser arriver jusqu'à son cœur cette corruption qui annonçait la décadence des Républiques Ioniennes. C'est cette situation qu'a si bien dépeinte Montesquieu, quand il dit des Marseillais : « Il fallut qu'ils fussent laborieux pour suppléer à la nature qui se refusait ; qu'ils fussent justes, pour vivre parmi les nations barbares qui devaient faire leur prospérité ; qu'ils fussent modérés, pour que le gouvernement fût toujours tranquille ; enfin qu'ils eussent des mœurs frugales, pour qu'ils pussent toujours vivre d'un commerce qu'ils conserveraient plus sûrement, lorsqu'il serait moins avantageux. »

Les lois somptuaires de Marseille fixaient la dépense de la parure au maximum de cinq écus d'or ; les joyaux des dames ne pouvaient dépasser ce chiffre. Cent écus d'or formaient la dot la plus riche. L'usage du vin était interdit d'une façon si rigoureuse

aux femmes de tout âge et de toute condition, que leurs maris, au dire de Ruffi, avaient le droit de les tuer, si elles tombaient dans cette faute. L'hospitalité était encore une des vertus des fils de Phocée. D'ailleurs, pleins de respect pour les anciens usages, ils avaient adopté une loi d'Athènes, qui permettait de dépouiller de la liberté, pendant trois fois, l'affranchi convaincu de trahison envers son patron. Mais à la quatrième épreuve, l'affranchissement était irrévocable, parce que le maître était censé avoir mérité l'ingratitude de son esclave.

Quelques écrivains ont prétendu que les Marseillais n'avaient point de théâtre et ne connaissaient point les représentations dramatiques. C'est une erreur d'autant plus flagrante, que les Grecs eurent une grande passion pour la poésie scénique. La tragédie, née du culte de Bacchus, en fit toujours partie, et ce culte est un de ceux qui furent en honneur à Marseille. Valère-Maxime, louant la sévérité des mœurs de cette ville, dit que « les magistrats ne laissaient point monter sur la scène les bouffons et les mimes, dont les pièces ne représentaient que des actions infâmes, de peur que l'habitude de voir de pareilles fictions n'inspirât l'idée de les imiter. » Les mimes étaient une espèce de drame plutôt romain que grec, et dont l'argument et l'exécution devinrent par degrés, en effet, d'une indécence révoltante. Mais l'exclusion même de ce genre particulier de représentations, atteste l'existence d'un théâtre, sur lequel les Marseillais jouaient les ouvrages consacrés par l'usage et le génie grecs. La loi était encore plus sévère pour les charlatans et les prêtres mendiants qui, sous les dehors de quelque cérémonie religieuse, cherchaient un aliment à leur paresse; les portes de la ville étaient impitoyablement fermées pour eux.

Les législateurs n'avaient point négligé de régler aussi la cérémonie des funérailles. Les regrets ne s'y manifestaient point par des pleurs et des lamentations, — par cela même que les douleurs véritables sont plus concentrées qu'expansives. Deux bières, appelées libitines, du nom de Libitine, divinité qui présidait aux funérailles, étaient placées aux portes de la ville, l'une pour les hommes libres, l'autre pour les esclaves. Un char portait le cadavre au lieu de la sépulture, éloigné des murs au moins de deux

mille pas. Quelquefois, on brûlait les corps, et l'on renfermait les cendres et le reste des ossements dans des urnes de verre ou de brique; puis le deuil finissait le jour même de la cérémonie funèbre par un banquet de famille. En creusant les fondements du bassin de la Darce, on a déterré un grand nombre de ces urnes pleines de cendres et d'ossements calcinés.

Toutes ces mesures, empreintes de sagesse et de prévoyance, étaient bien propres à tenir constamment les esprits en éveil. Mais une singulière coutume, que Voltaire a révoquée en doute, et qu'explique cependant la philosophie superstitieuse de cette époque païenne, c'était la sanction du suicide par les lois. Quand un citoyen justifiait des motifs sérieux qui le poussaient à demander à la tombe un refuge contre le désespoir ou le dégoût profond de la vie, le Sénat considérait comme un acte d'humanité de permettre à cet infortuné de boire la cigüe, conservée à cet effet dans un dépôt public de la ville. Cet usage n'avait pas pris naissance dans la Gaule, il venait de la Grèce, et Valère-Maxime en rapporte un exemple qu'il eut occasion d'observer dans l'île de Céos.

« Platon dit que, dans une ville où il n'y a point de commerce maritime, il faut la moitié moins de lois civiles, et cela est très vrai. Le commerce introduit dans un même pays différentes sortes de peuples, un grand nombre de conventions, d'espèces de biens et de manières d'acquérir. Ainsi, dans une ville commerçante, il y a moins de juges et plus de lois. (MONTESQUIEU.) » Il résulte de ces réflexions que Marseille dut avoir des lois nombreuses et précises. Malheureusement il ne nous reste aucune trace de sa jurisprudence nautique et commerciale. Sans nul doute, elle la tenait de Phocée, qui elle-même l'avait empruntée à Athènes. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que les lois des autres Etats de la confédération Hellénique contiennent des dispositions identiques à ce que nous connaissons de la patrie de Périclès. Une inscription, anciennement découverte dans les caves de Saint-Sauveur, révèle, sous le nom de *Dendrophores*, l'existence d'un collége de marchands de bois, de charpentiers et de constructeurs; et prouve qu'à Marseille les artisans se constituaient, comme à Athènes, en corporations, sous la seule condition de ne porter aucune atteinte à l'ordre public. Du reste, tous les écrivains sont

d'accord sur ce point que les Marseillais eurent le même droit maritime que les Athéniens et les Rhodiens.

C'était bien d'avoir placé dans les lois constitutives de l'Etat le germe des vertus publiques et privées; mais il importait de leur donner des conditions de durée, en façonnant les esprits à les respecter. Il fallait toute la puissance de l'éducation pour un pareil résultat. « On peut, dit Montesquieu, définir la vertu politique, l'amour des lois et de la patrie. Cet amour, demandant une préférence de l'intérêt public au sien propre, donne toutes les vertus particulières; elles ne sont que cette préférence. C'est à inspirer cet amour que l'éducation doit être attentive. » Les législateurs de Marseille avaient admirablement compris qu'il leur appartenait d'autant plus de diriger l'éducation, qu'elle est le palladium des gouvernements. Aussi était-elle de leur part l'objet d'une sollicitude toute particulière. La gymnastique était, comme chez les Grecs, la base de cette éducation. Les Lacédémoniens et les Crétois ouvrirent les premiers ces académies fameuses qui leur firent tenir dans le monde un rang si distingué. La pudeur s'alarma d'abord, mais elle céda à l'utilité publique. Ces institutions, d'ailleurs, se rapportaient à un grand objet, — l'art militaire. (PLATON).

A Marseille, l'éducation prenait les enfants à sept ans. Ils étaient alors inscrits sur un rôle particulier jusqu'à dix-huit ans accomplis. Classés à cet âge parmi les éphèbes, ils achevaient leurs cours de gymnastique et commençaient l'apprentissage militaire. A vingt ans, ils devenaient soldats et servaient jusqu'à soixante, à moins d'empêchement particulier ou d'exemption exceptionnelle. Les enfans et les éphèbes étaient placés sous l'autorité d'officiers chargés de diriger leurs exercices et de veiller sur leurs mœurs, et dépendant eux-mêmes du gymnasiarque ou surintendant du Gymnase, dont les fonctions ne duraient qu'un an.

Telles furent, — dans les premiers siècles de son existence, — les mœurs et les institutions de la cité grecque; — mœurs dont l'austère probité était passée en proverbe; — institutions qui lui valurent des éloges de la part des écrivains de la Grèce et de Rome. Effectivement, poètes, orateurs, historiens, philosophes s'unirent dans un même sentiment d'admiration pour elle. Aristote, le précepteur d'Alexandre, composa un traité dans le but d'en présenter le

gouvernement pour modèle à tous les autres peuples. Tite-Live fit parler en ces termes des députés Rhodiens plaidant devant le sénat romain pour la liberté des villes grecques d'Asie, contre le roi Eumène, qui en revendiquait la souveraineté : « Les habitants de Marseille jouissent auprès de vous de la même estime, de la même considération, que s'ils étaient placés au centre de la Grèce. C'est qu'en effet ils ont su conserver, sans mélange et sans altération, la langue, le costume extérieur des Grecs, et surtout les mœurs, les lois, le caractère national qu'ils ont préservés du contact de leurs voisins. » Cicéron, dont on pourrait citer vingt passages à l'appui du discours des Rhodiens, s'écriait dans son plaidoyer pour Flaccus : « J'invoquerai en faveur de Flaccus, une cité qui l'a vu militaire et questeur, c'est Marseille; cette cité que j'incline à préférer, pour la discipline et la gravité des mœurs, non seulement à la Grèce, mais à toutes les autres nations; cette cité, qui, si loin des contrées où l'on cultive la langue et les arts de la Grèce, entourée des peuples de la Gaule, et comme battue des flots de la barbarie, est néanmoins tellement régie par l'élite de ses citoyens, qu'il est plus facile d'admirer que d'imiter son exemple. »

Assurément on ne contestera pas l'autorité de ces génies sublimes qui puisaient leur opinion dans l'étude comparative des lois si diverses des peuples. Toutefois il manquait à la constitution marseillaise un des éléments essentiels du principe républicain, — l'égalité; non pas celle qui tend à courber toutes les intelligences sous le même niveau; mais l'égalité qui confère à tous, — les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ainsi, indépendamment de l'interdiction politique dont la classe des plébéiens était frappée, nous voyons qu'à Marseille, comme à Athènes, la loi excluait du gymnase les enfants des citoyens pauvres, et leur fermait les carrières libérales, pour les obliger à la pratique des arts mécaniques. Cicéron comparait le gouvernement des Marseillais à ce qu'avait été jadis, dans la patrie de Périclès, la *Tyrannie* des Trente, et, dans son ouvrage intitulé : *De Republicâ*, il disait : « Si les Marseillais, nos clients, sont gouvernés par les principaux habitants de leur ville, avec une grande équité, la condition du peuple y paraît pourtant voisine de la servitude. » Au reste, on vient de voir que l'illustre orateur, loin de blâmer les institutions aristocratiques, voulait que le peuple demeurât en dehors des affaires

de l'Etat. Il nous semble que nous avons suffisamment expliqué le vrai caractère de la république phocéenne par notre définition de *démocratie mitigée*, applicable à son système gouvernemental.

La religion, basée sur les idées superstitieuses et poétiques du paganisme, n'était pas le lien le moins puissant de ce faisceau d'institutions. Elle fut pour les Marseillais un motif d'entretenir avec la Grèce des liaisons favorables au maintien du génie national. Leur culte était complexe et, pour ainsi dire, double, comme celui de tous les Ioniens, qui, outre les divinités grecques, adoraient Cybèle et Diane d'Ephèse, divinités asiatiques qu'ils avaient trouvées en honneur en Ionie. On se le rappelle, c'est sous les auspices de Diane que Protis et ses compagnons abordèrent aux rivages de la Méditerranée. Diane eut donc la première le tribut de leur pieux hommage. Ils lui bâtirent un temple, dont Aristarché fut la prêtresse. De là vient que les colonies, formées plus tard par les Phocéens, considérant cette Déesse comme leur patronne, empruntèrent à la métropole toutes les cérémonies de son culte. Jupiter, Bacchus, Minerve, Vénus, Pan, Hercule avaient des autels à Marseille. Jupiter y était adoré sous le nom de *Dolichen*, à cause de *Doliché*, île de la Grèce, où ce Dieu avait un temple. En creusant le port de Marseille, on trouva une statue colossale de Jupiter, sur laquelle était gravée cette inscription :

DEO DOLICHENIO
OCT. PATERNVS EX IVSSV EIVS PRO
SALVTE SVA ET SVORVM.

Mais Apollon de Delphes et Diane surtout furent toujours pour les Marseillais les objets sacrés d'une adoration fanatique. Aussi, leurs temples étaient-ils renfermés dans l'enceinte de la citadelle. Pausanias assure qu'après une victoire éclatante sur les Carthaginois, les Marseillais envoyèrent une statue d'Apollon au temple de Delphes. De son côté, Strabon dit positivement que, pour consacrer la statue de Diane dans un temple élevé sur le mont Aventin, les Romains apprirent d'eux à faire des sacrifices à la manière grecque, en l'honneur de cette Déesse favorite. Enfin, selon Denys d'Halicarnasse, la dédicace de ce temple eut lieu vers l'année 212 de la fondation de Rome. (542 av. J.-C.)

Les Marseillais avaient une foi si profonde dans leur Divinité

tutélaire qu'ils lui attribuaient le mérite de leurs succès. Toute la pompe des sacrifices lui était réservée, et son temple était, comme à Ephèse, un refuge sacré pour les criminels. De jeunes vierges et des prêtres étrangers le desservaient ; mais cet honneur n'était accordé à ces derniers qu'au prix de leur virilité.

La religion des Grecs, on le sait, empruntait aux formes extérieures, à la magnificence de ses temples resplendissants de marbre et d'or, à la poésie de ses symboles, un caractère imposant qui agissait puissamment sur les imaginations. Le soin des législateurs de mêler partout à l'idée des Dieux l'idée de la patrie et du sénat, rendait ces deux choses inséparables dans la foi et le respect du peuple. Tout rappelait aux esprits les emblèmes de la Divinité ou du pouvoir ; et ces deux principes dominaient si bien la vie sociale qu'ils en étaient, pour ainsi dire, les seuls régulateurs. Malheureusement, si cette divinisation de toutes les parties de la création, révélait, chez les peuples primitifs, la pensée instinctive d'un Etre suprême, elle puisait justement, dans l'obscurité même de son origine, ce fanatisme barbare qui en ternissait le prisme séduisant. Les Marseillais, par exemple, croyaient bien à l'immortalité de l'âme, mais sans attacher à ce dogme si pur l'idée d'un monde immatériel. « Selon la coutume des Gaulois, dit Valère - Maxime, ils se prêtaient entre eux des sommes d'argent remboursables dans l'autre monde, parce qu'ils étaient persuadés que nos âmes sont immortelles. Je les traiterais d'insensés, si cette opinion des Narbonnais n'était pas aussi celle du philosophe grec Pythagore. »

« Les hommes auraient été trop heureux, s'ils n'avaient été que trompés ; mais le temps, qui tantôt corrompt les usages et tantôt les rectifie, ayant fait couler le sang des animaux sur les autels, des prêtres, bouchers accoutumés au sang, passèrent des animaux aux hommes ; et la superstition, fille dénaturée de la religion, s'écarta de la pureté de sa mère. (Voltaire). » Ces holocaustes s'établirent par toute la terre. Pausanias assure que Lycaon en donna le premier l'exemple en Grèce. Homère fait sacrifier par Achille douze Troyens à l'ombre de Patrocle. Les Scythes de la Tauride immolaient des étrangers. Les Tyriens et les Carthaginois arrosaient les autels du sang d'un homme en l'honneur de Saturne. Chez les Romains eux-mêmes, dit Plutarque, la mort de deux Gaulois et

de deux Grecs expia le crime d'une vestale. Les Gaulois, les Germains eurent cette horrible coutume. Les Druides brûlaient des victimes humaines dans de grandes figures d'osier. Les habitants de l'Ionie sacrifiaient des hommes à Diane d'Ephèse. Les Marseillais imitèrent leurs ancêtres, et cet exemple gagna leurs voisins. La ville d'Arles, en effet, immola, toutes les années, trois jeunes hommes, jusqu'à ce que saint Trophime, son premier archevêque, abolit entièrement cet usage impie. Pétrone et Lucain s'accordent à jeter aux fils de Phocée le reproche de pareilles hécatombes. Nous devons bien les croire, si, comme dit Voltaire, « tout poète peint les mœurs de son pays. » Pétrone raconte que, toutes les fois qu'il s'agissait d'écarter un fléau, un pauvre s'offrait lui-même en victime expiatoire. On le nourrissait quelque temps, aux dépens du trésor, des viandes les plus délicates; alors revêtu d'habits somptueux, et couronné de fleurs, il parcourait la ville courbé sous le poids des malédictions populaires; puis, on le précipitait dans les flots.

Le chantre de Pharsale a fait particulièrement de ces holocaustes abominables, une description qui, à part les exagérations de la poésie, semble ne laisser aucun doute à ce sujet : « — Non loin de la ville, raconte le poète, était un bois sacré, et dès longtemps inviolable, dont les branches entrelacées, écartant les rayons du jour, enfermaient sous leur épaisse voûte un air ténébreux et de froides ombres. Ce lieu n'était point habité par le Dieu tutélaire des campagnes, ni par les Sylvains et les Nymphes des bois. Mais il dérobait à la lumière un culte barbare et d'affreux sacrifices. Les autels, les arbres y dégoûtaient de sang humain ; et si l'on peut ajouter foi à la superstitieuse antiquité, les oiseaux n'osaient s'arrêter sur les rameaux de ce bois ténébreux, ni les bêtes féroces y chercher un repaire ; la foudre évitait d'y tomber, et les vents craignaient d'en agiter les branches. Mais, sans leurs sifflements lugubres, la forêt porte son horreur avec elle. De ses noirs rochers découle une onde impure ; les tristes simulacres des Dieux qu'on y adore sont informes et mutilés; leur attitude seule et la couleur livide de ces bustes, rongés par le temps, impriment une sombre épouvante. L'homme ne tremble pas ainsi devant des Dieux qui lui sont peints sous des traits auxquels il est accoutumé. Plus

l'objet de son culte lui est inconnu, plus cette obscurité le lui rend formidable. Les antres de la forêt rendaient (disait-on) de longs mugissements ; les arbres déracinés et couchés par terre se relevaient d'eux-mêmes, ils offraient, sans se consumer, l'image d'un vaste incendie ; et des dragons rampans à longs replis embrassaient les tiges de ces vieux chênes. Les peuples y portaient leurs offrandes, mais sans en approcher jamais. Leurs Dieux les en avaient chassés pour habiter seuls en silence. Les prêtres eux-mêmes, soit le jour, soit la nuit, n'y pénètrent qu'en pâlissant ; ils tremblent, saisis d'une profonde horreur en approchant de leurs idoles. (TRADUCTION DE MARMONTEL). »

Quoiqu'il en fût de ces taches sanglantes qui ternissaient la pureté du culte gracieux des Grecs, Marseille n'en grandissait pas moins entre toutes les nations, — se gouvernant toujours avec sagesse, et ne s'exposant point, par la soif des conquêtes, « à ces grands passages de l'abaissement à la grandeur. (MONTESQUIEU). » Aussi, était-elle une preuve de cette vérité, formulée par l'auteur de *l'Esprit des Lois* : « — Que l'effet naturel du commerce est de porter à la paix. » Pendant que, d'un côté, sa Constitution politique contribuait puissamment à développer sa prospérité commerciale ; — de l'autre, la bonne renommée de ses mœurs, de ses principes, son respect profond pour le droit des gens, la supériorité de son génie créateur répandirent au loin les étincelles lumineuses de ce foyer intellectuel, où les tribus barbares devaient se régénérer. Effectivement, ce contact de tous les jours, de tous les instants, produisit dans les mœurs de l'Armorique une transformation graduée mais sensible. Le peuple indigène sentit sa rudesse native se fondre progressivement aux doux rayons du soleil de la civilisation. Son oreille prit plaisir à cette suave harmonie du langage hellénique. A l'exemple des Marseillais, il eut des lois, planta la vigne, sema le blé, apprit à clore ses bourgs de hautes murailles, défricha ses forêts, traça des routes et ouvrit passage aux chariots des marchands étrangers. Ses prêtres, ses philosophes, ses poètes s'instruisirent à l'ombre des écoles de la nouvelle Athènes ; et, « tel fut l'éclat répandu sur les hommes et sur les choses, que l'on aurait dit la Gaule transplantée dans la Grèce plutôt que la Grèce dans la Gaule. (JUSTIN). »

CHAPITRE II.

Ecoles de Marseille; leur renommée. — Adoption du grec chez quelques tribus gauloises. — Pythéas et Euthymènes. — Progrès de l'astronomie. — Latitude de Marseille. — Voyages et ouvrages de Pythéas et d'Euthymènes. — Colonies Marseillaises. — Les mines d'argent. — Comptoirs Marseillais dans l'intérieur des Gaules. — Alliance des Romains et des Marseillais. — Brennus au Capitole. — Marseille envoie au Sénat romain tout l'argent du trésor public. — Rome reconnaissante accorde des distinctions à son alliée. — Annibal dans les Gaules. — Marseille instruit Rome des menées du général Carthaginois. — Annibal passe le Rhône et franchit les Alpes. — Bataille de Cannes — Dévouement de Marseille à la cause des Romains. — Splendeur de Marseille comme puissance maritime. — Agression des Oxybiens et des Déciates. — Marseille appelle Rome à son secours. — Les Oxybiens insultent et chassent l'ambassadeur romain. — Q. Opimius prend Œgytna et défait les Oxybiens et les Déciates. — Causes politiques de l'amitié des Romains pour les Marseillais. — Marseille implore la clémence du Sénat en faveur de Phocée, dont la ruine est décrétée. — Agression et défaite des Salyens. — Fondation d'Aix. — Guerre entre les Arvernes et les Romains. — Victoires de ces derniers; massacre de 120,000 Gaulois. — Perfidie de D. Œnobardus. — Envahissements des Romains dans les Gaules. — Ils cherchent à diminuer l'influence de Marseille, et transforment Narbonne en ville maritime. — Invasion des Teutons et des Cimbres. — Marius est nommé général de l'armée romaine. — Il fait exécuter des travaux gigantesques dans les Gaules. — Défaite des Teutons et des Cimbres. — Marius récompense les services des Marseillais.

Nous avons indiqué l'influence que les Marseillais commençaient à avoir sur les populations de la Gaule par la religion et par le commerce; on verra combien cette civilisation naissante, encore bornée à quelques contrées du midi, dut s'étendre et se développer par le concours de la littérature et des arts.

Les fondateurs de la nouvelle Phocée avaient apporté sur les rivages de l'Armorique toutes les traditions de l'Ionie ; et parmi elles, l'amour des Lettres et des Sciences, qui faisait la gloire d'Athènes, ne tenait pas la dernière place. Aussi, les écoles de Marseille jouissaient-elles d'une renommée universelle. Des professeurs, salariés par l'Etat, y donnaient publiquement des leçons de dialectique, d'éloquence, de géographie, de jurisprudence, de théologie et d'astrologie. Les Romains, qui eurent, de tous les peuples, la plus longue enfance littéraire, y accouraient en foule s'instruire à la vertu et apprendre les préceptes de l'art d'écrire et de l'art oratoire. Les plus grands hommes de l'antiquité se sont inclinés devant la supériorité de l'Académie et des écoles de Marseille. Cicéron la proclama l'*Athènes des Gaules*, — Pline la *maîtresse des études*, et Tite-Live a dit comme Justin : « Cette ville était aussi polie que si elle avait été au milieu de la Grèce. » A cette époque, l'ascendant moral et social des Phocéens sur les tribus voisines se révèle singulièrement. Comme, dans les relations un peu suivies de deux peuples étrangers l'un à l'autre, c'est le plus civilisé qui donne son idiôme à celui qui l'est le moins, il arriva que les Gaulois adoptèrent l'usage du grec dans leurs contrats, c'est-à-dire dans toutes les transactions libres d'individu à individu. César nous apprend « que la seule écriture, dont les Druides fissent usage, tant pour leurs affaires personnelles que pour les affaires publiques, était l'écriture grecque. » Quand il essaya d'empêcher l'émigration des populations de l'Helvétie vers l'occident de la Gaule, il y trouva des tables de dénombrement en caractères grecs. Les inscriptions des monnaies gauloises sont également en caractères grecs. Evidemment ces peuplades barbares ne purent en apprendre l'usage que des Phocéens.

Un des faits les plus intéressants de l'histoire littéraire des anciens Marseillais, c'est le zèle avec lequel ils s'occupèrent de la conservation et de l'étude des poèmes d'Homère. Ils avaient hérité cette vénération profonde, pour le chantre sublime de la Grèce, — de Phocée, leur métropole, qui prétendait, comme tant d'autres villes de l'Asie, à l'honneur de lui avoir donné naissance. Ils furent, parmi les peuples grecs, un des premiers à compléter une édition d'Homère qui, sous le titre de *Massaliotique*, devint particulièrement célèbre.

Cependant, Marseille n'eut pas d'abord de poètes. Mais à la tête des hommes distingués qui s'élevèrent dans ses murs, nous rencontrons deux mathématiciens, Pythéas et Euthymènes. Le premier, dont l'antiquité vanta souvent avec raison les connaissances astronomiques, est le créateur de la géographie. Tous deux, enfants de Marseille, tous deux contemporains, tous deux compagnons de travaux et de gloire, naquirent au commencement du cinquième siècle de l'Ere grecque (environ 350 av. J.-C.).

Avant Pythéas, les peuples vivaient dans une ignorance absolue les uns des autres. Les navigateurs allaient à tâtons le long des côtes d'une mer, débarquant au moindre signe de bourrasque, et oubliant, le lendemain, le pays visité la veille. Les notions astronomiques se bornaient à la connaissance de quelques constellations. Cet état de choses ne pouvait durer. C'est à Marseille qu'était réservé l'honneur de le faire cesser. Pythéas savait tout ce que les pythagoriciens enseignaient sur la cause des éclipses et sur le monde planétaire. Hipparque proclame sa supériorité, dans la science astronomique, sur Eudoxe, l'une des gloires de la Grèce. Au dire de Plutarque, il avait, sur le flux et le reflux de la mer, un système qui constatait la relation des marées avec les phases de la lune ; — système adopté par Descartes deux mille ans plus tard. Enfin, il détermina la latitude de Marseille avec une exactitude presque rigoureuse, en comparant l'ombre du gnomon à sa hauteur, à l'époque du solstice. D'où Erathostène et Hipparque conclurent, suivant Strabon, que la distance de Marseille à l'Equateur était de 43 degrés 17 minutes. Gassendi, le père Feuillée et Cassini ont reconnu la justesse de l'observation de Pythéas [1]. Les ouvrages de ce savant, parmi lesquels nous citerons le *Périple du monde* et le *Livre sur l'Océan*, perdus aujourd'hui, existaient encore au temps d'Etienne de Byzance, écrivain du Ve siècle. Ceux d'Euthymènes, également auteur d'un *Périple*, et d'une espèce de *Chronique* ou *Histoire des temps*, à l'aide de laquelle Clément d'Alexandrie paraît avoir essayé de fixer l'époque précise où vivait Homère, ont disparu depuis le siècle de Sénèque.

[1] Cassini fixa cette latitude à 43 degrés 17 minutes 37 secondes (1692). Depuis qu'on a perfectionné les instruments, on a reconnu qu'elle était de 43 degrés 17 minutes 47 secondes ou environ.

Dès que Marseille, délivrée de ses embarras intérieurs, voulut disputer les flots à Carthage, elle comprit la nécessité d'acquérir les notions qui manquaient à ses pilotes sur la configuration du globe. Dans ce but, elle confia à Pythéas et Euthymènes l'honneur d'explorations nouvelles (320 av. J.-C.). Les vaisseaux de ces deux hardis navigateurs[1] poussèrent au-delà de la Propontide et dans la mer Noire, et parcoururent les côtes occidentales de l'Afrique, d'où l'on tirait la poudre d'or, jusqu'au-delà des bouches du Sénégal. Celles des monnaies Marseillaises, qui offrent l'empreinte de la girafe et de l'hippopotame, consacrèrent sans doute le souvenir de la découverte de ces côtes et du grand fleuve qui en débouche. Vers le Nord, ils dépassèrent de beaucoup le terme connu de la navigation des Phéniciens, et s'avancèrent jusqu'à la hauteur de la Norwège. C'est à cette excursion de Pythéas vers ces parages que se rattache la première mention faite, dans la géographie, des nations germaniques, dont quelques-unes étaient alors éparses sur les bords de la mer Baltique. Ces voyages lointains n'avaient point du reste détourné l'attention des navigateurs Marseillais de l'intérieur de la Gaule. Ils l'avaient traversé en tous sens, et s'étaient ouvert, le long du Rhône et de la Loire, une voie jusques aux côtes de l'Armorique. Là, ils recevaient l'étain, l'ambre jaune et les autres produits de la Grande-Bretagne, qu'ils apportaient, par la même voie, aux rives de la Méditerranée. Ils eurent de même des communications avec le nord-est de la Gaule.

Pythéas et Euthymènes ont été vivement attaqués, l'un par Polybe et Strabon, l'autre par Sénèque, pour quelques erreurs bien difficiles à éviter, à une époque où l'art nautique était encore dans l'enfance. Mais un écrivain moderne, M. Bougainville, a noblement vengé leur mémoire, en rendant justice à des travaux qui avaient fait faire un si grand pas à la science.

Non contente de porter au loin la gloire de son nom, Marseille songea à augmenter sa puissance territoriale, en tirant parti des champs inexplorés, dont elle était entourée. L'extension toujours croissante de son commerce lui faisait un devoir de créer des colonies, qui pussent lui servir d'avant-postes dans l'intérieur de la

[1] Pythéas explora le Nord et Euthymènes le Midi.

Gaule et le long des côtes de la Méditerranée. Un jour, *Rhodanusia*, située près de l'embouchure occidentale du Rhône, auquel elle a laissé son nom, et *Rhoda*, en Espagne près des Pyrénées, — toutes deux abandonnées par Rhodes leur mère, — courbèrent le front sous le sceptre de Marseille, et, pour symboliser cette alliance protectrice, placèrent le lion massaliote sur leurs médailles à côté de la rose, leur gracieux emblème.

Une fois débarrassés de cette double concurrence, les Ioniens tenaient les clefs de la côte. Aussi, maîtres de ces deux points principaux, ils tracent un demi-cercle dans les terres et les relient à la métropole par une chaîne d'établissements fortifiés à l'Orient et à l'Occident.

Monaco, jadis célèbre par son temple d'Hercule, devient, à l'Est, le premier anneau de cette chaîne ; et successivement l'on voit s'élever : *Nice* (Nicœa), la victorieuse, réunie au Piémont depuis 1814 ; — puis, en-deçà du Var, sur le territoire des Gallo-Ligures, *Antibes*, (Antipolis), la sentinelle destinée à contenir les Déciates, les Oxybiens et les Néruses ; — *Athénopolis*, la nouvelle Athènes, près de la *Caranque d'Antéa*, entre Agay et Napoule ; — *Fréjus*, où l'on trouve le trépied d'Apollon qui lui fut donné par les Marseillais ; — *Eoube* (Olbia) l'heureuse ; — *Agde* (Agatha), la bonne fortune, sur la côte du Languedoc; — *Halonis*, la marchande de sel ; — *Taurœntum*, la ville du taureau, au fond du golfe des Lecques, à l'opposé de la Ciotat ; — *Trézène*, la fille du fleuve Taurion ; — *Citharista*, la harpe ; — *Denia* (Hemeroscopium ou Dianium), ainsi appelée du temple de Diane qui dominait tout le promontoire et la mer ; — *Saint-Gilles* (Heraclœa Cacabaria) ; — *Eléa*, dans le golfe de Salerne ; — *Lagaria*, près de Thurium, — *Abarnos*, la ville du continent : — *Marseillan ;* — les villes du marché et de l'étang *Maritima*, *Stomalimné*, dans les Gaules, et *Ampurias* dans la Catalogne. Cette dernière, surtout, conserva la pureté de ses mœurs et de son langage, au milieu de la corruption des peuples qui l'environnaient, jusqu'au jour où les Romains s'en emparèrent. S'il faut en croire Diodore de Sicile, une circonstance bien singulière amena, à la suite d'un tremblement de terre, dans les Pyrénées, la découverte de mines d'argent fort riches. Des pâtres ayant mis le feu aux forêts épaisses qui couvraient ces montagnes,

la violence de l'incendie fut si grande, que la chaleur des flammes pénétra le sol, et que du sein de cette terre brûlante s'échappèrent des sources d'argent pur. Cet écrivain, convaincu de l'authenticité de ce fait, ajoute que les Phéniciens profitèrent de l'ignorance des naturels du pays, pour leur donner quelques marchandises de peu de valeur en échange de cet argent; et que, pour en perdre le moins possible, ils firent entrer ce métal au lieu de plomb dans la fabrique de leurs ancres. Les historiens en ont conclu que le but des Marseillais, quand ils établirent des colonies en Catalogne, était principalement d'exploiter les mines des Pyrénées.

Au nombre des possessions Marseillaises du côté de la mer, il faut encore comprendre quelques îles voisines, telles que les *Stœchades*, aujourd'hui les Iles d'Or ou d'Hyères : Porquerolles, Port-Croz et l'île du Titan ; — toutes trois destinées à surveiller les courses des Pirates; — puis l'île d'*If* (Hypœa), — l'*île de Ratonneau*, — la *Pomègue*, au sud de la précédente; — enfin les *Iles de Lérins*, dont la plus grande et la plus voisine de la côte est l'île Sainte-Marguerite, devenue fameuse par la captivité du Masque de Fer ; — et dont la plus petite est l'île Saint-Honorat, qui eut, plus tard, une célèbre abbaye de bénédictins; « toutes deux désignées par les navigateurs de l'antique Phocée, sous le nom poétique d'*aigrette des mers*, à cause de leur surface plane, couronnée par la crête verdoyante des pins, qui, alors comme aujourd'hui, donnaient à ce golfe la physionomie gracieuse d'un lac plutôt que l'aspect sévère qu'ont généralement les bords de l'Océan ou de la Méditerranée. (H. TOURNAIRE.) »

Après s'être assurée des côtes, Marseille établit des comptoirs dans l'intérieur de la Gaule. Elle n'y fonda point, il est vrai, de ville purement grecque ou phocéenne. Mais sa population se multiplia et domina si bien dans les villes liguriennes ou celtiques les plus voisines de la mer, — que ces villes passent pour des colonies Marseillaises. Telles sont celles de *Cavaillon*, de *Saint-Jean-de-Garguier*, de *Trets* et d'*Avignon*. *Saint-Remi*, anciennement nommé Glanum, dépendit aussi de la cité Phocéenne, comme le prouve une médaille, trouvée récemment sur le territoire de Saint-Remi, avec le type de celles de Marseille. Sur presque tous les points de la Provence, on a découvert et l'on découvre,

chaque jour, des monuments qui attestent l'antique domination des Marseillais. Nous n'avons aucun témoignage de leur séjour dans le pays montagneux et sauvage des Helviens, qui fut depuis le Vivarais, et forme maintenant le département de l'Ardèche. En revanche, ils possédaient plusieurs villes sur le territoire des Volces-Arécomiques, riche, fertile et à portée de leurs colonies. *Arles*, la spacieuse, *Nîmes* et *Béziers* étaient les trois principales de ces villes, où ils se hâtèrent de s'établir. Il existe des monnaies de Béziers au type de celles de Marseille. Nîmes reçut une peuplade de Phocéens 559 ans avant J.-C. Elle porta longtemps, dans ses armes, le taureau d'or de Marseille, et eut la même forme de gouvernement. Des inscriptions, trouvées dans ses ruines, constatent qu'elle eut un théâtre grec sous les Romains, et qu'elle fit usage du grec sur des monuments érigés en l'honneur des Empereurs. Arles échangea son nom celtique contre celui plus moderne de *Thêliné*, que lui donnèrent les Marseillais, pour marquer la fertilité de son territoire ; et le grec fut si généralement employé dans cette ville, qu'il s'y maintint jusque sous la domination des barbares.

Cet aperçu de l'ancienne géographie de Marseille suffit pour prouver que nulle république grecque n'eut un territoire plus étendu que la sienne. Aussi bien, grâce à ses comptoirs jetés de toutes parts, réussit-elle à devenir l'entrepôt de la Bétique, de la Gaule, de la Bretagne et de l'Italie. Si donc quelque chose lui eût manqué pour exercer de l'influence sur les populations de son voisinage, ce n'eût été ni l'autorité, ni l'espace.

Cependant il n'est pas possible de fixer la date de la fondation des vingt-quatre ou vingt-cinq villes, sur lesquelles pesait la domination de Marseille, soit par droit de conquête, soit à titre de métropole et de fondatrice. C'est justement sur la première période de son existence, qui va jusqu'à la seconde guerre punique, que l'on a le moins de notions satisfaisantes. Or, ce fut pendant cette même période de trois cent quatre-vingts ans, la plus curieuse et la plus intéressante à coup sûr, que les Marseillais eurent le plus d'occasions de montrer la constance et l'activité de leur caractère; qu'ils créèrent leurs principaux établissements, portèrent leur commerce jusqu'aux limites du monde alors connu, et donnèrent

à leur Constitution politique cette forme définitive qui fit l'admiration de l'antiquité.

Quoi qu'il en soit, ces villes, heureusement placées sur la côte, comme des sentinelles vigilantes, formaient, avec ces comptoirs disséminés dans l'intérieur des terres, une ligue formidable contre la barbarie des indigènes. Unies à leur métropole par la conformité des croyances religieuses, du langage et des mœurs, elles ne relevaient pas de son gouvernement. Elles vivaient en Etats libres, d'après le système colonial des Grecs, choisissaient leurs magistrats et avaient leurs législateurs.

Les agrandissements territoriaux de Marseille ne pouvaient manquer d'exciter l'envie des populations voisines et de réveiller des inimitiés sourdes, qui n'attendaient que le moment de se traduire en violentes agressions. Elle le pressentit et comprit pour elle la nécessité de s'appuyer plus que jamais sur une alliance solide et imposante, sur l'alliance de Rome, qui lui avait déjà donné des gages de sympathie. C'est en effet sous ses auspices qu'elle devait s'élever au maximum de sa puissance et de sa splendeur. Elle avait, d'ailleurs, des raisons bien autrement impérieuses pour rechercher cette protection au prix du dévouement le plus absolu. On se rappelle que les têtes d'airain des liburnes grecs avaient plusieurs fois brisé les galères puniques. Jalouse de Carthage, qui seule lui disputait l'empire des mers et le monopole du commerce, depuis la soumission de Rhoda, Marseille était trop faible pour saisir corps à corps le colosse africain. C'est donc avec joie qu'elle prit le parti des Romains qui allaient engager la lutte à sa place. De son côté, Rome, n'aspirant qu'à la gloire des armes, voyait sans inquiétude la prospérité commerciale de son alliée, et comptait sur sa fidélité, sur sa faiblesse même, pour la réalisation de certains projets de conquête sur la Gaule, peut-être en germe déjà dans son esprit. « On n'a jamais remarqué aux Romains, dit Montesquieu, de jalousie sur le commerce. Ce fut comme nation rivale, et non comme nation commerçante qu'ils attaquèrent Carthage. Ils craignaient tout d'un peuple barbare et non d'un peuple négociant. D'ailleurs, leur génie, leur gloire, leur éducation militaire, la forme de leur gouvernement les éloignaient du commerce. » Toutefois, Marseille

n'avait encore eu avec Rome que des rapports passagers. Son dévouement fut mis à l'épreuve dans une circonstance suprême. Des députés, envoyés à Delphes pour déposer sur les autels d'Apollon l'offrande de la République phocéenne, trouvèrent, à leur retour, Rome envahie par les Gaulois sénonais. La ville était en feu; le Capitole seul résistait à Brennus qui exigeait des sommes énormes pour prix de sa retraite. Les députés se hâtent de venir apprendre à leurs concitoyens les désastres de Rome. Sans se livrer à un désespoir stérile, les Marseillais réunissent tout l'argent du trésor public et l'envoient au Sénat romain. Le secours était inutile alors; car, dans l'intervalle, Camille avait chassé Brennus et ses cohortes barbares. Les Romains n'en témoignèrent pas moins leur gratitude à leurs alliés, en leur accordant des distinctions honorables. Les vaisseaux, partis du Lacydon, purent entrer, francs de tous droits, dans les ports de la République, et les Oligarques eurent le privilége de s'asseoir dans les arènes, à côté des Sénateurs. (389 av. J.-C.)

Vers l'an 218, Marseille commença d'avoir avec Rome des relations plus étroites; et, dans les guerres puniques, elle embrassa ardemment, et à ses risques, le parti de son alliée. Annibal, — vainqueur en Espagne, — comptait sur le concours des Gaulois Cisalpins pour aller attaquer, au cœur de l'Italie, la rivale de Carthage. Mais il rencontra de la résistance chez les Gaulois Transalpins, qui n'étaient pas animés des mêmes sentiments hostiles contre les Romains; et ce n'est qu'à force de présents qu'il put s'avancer jusqu'aux rives du Rhône.

Instruit des menées d'Annibal par Marseille, le Sénat romain envoya des ambassadeurs aux Gaulois, pour leur demander de ne point livrer passage aux Carthaginois sur leurs terres et par leurs villes; et, nulle part, ces députés n'entendirent une seule parole de paix ou d'hospitalité, avant d'arriver à Marseille. Là, ils apprirent qu'Annibal ne pourrait pas compter sur cette nation indomptable et farouche, si l'or ne lui gagnait l'affection des chefs. Dès que le général Carthaginois eut passé l'Ebre, et se fut avancé dans les Gaules, les Marseillais en informèrent le Sénat. Aussitôt, le consul P. Cornelius Scipion partit de Rome avec soixante vaisseaux longs et une légion, longea les côtes d'Etrurie, de Ligurie, les

montagnes des Salyens, aborda à Marseille, et campa près de l'embouchure du Rhône la plus voisine. A peine croyait-il qu'Annibal eût franchi les Pyrénées. Comme il le vit se préparer déjà à passer le Rhône, P. Cornélius, ne sachant où marcher à sa rencontre, et ses troupes n'étant pas encore assez remises des fatigues de la traversée, détacha trois cents cavaliers d'élite avec des guides Marseillais et des auxiliaires Gaulois pour tout observer, et pour reconnaître l'ennemi sans s'exposer.

Après avoir lié les autres peuples par la crainte ou les présents, Annibal voulait traverser le Rhône à quatre journées de la mer. Les Cavares, — qui occupaient le territoire représenté à peu près par le département de Vaucluse, — se rangèrent sur la rive gauche du fleuve, pour barrer le passage au général Carthaginois, dont les promesses n'avaient pu balancer l'influence des agents Marseillais. La ruse réussit là où avaient échoué les séductions et la force, et Annibal passa le Rhône, malgré les barbares.

Trois jours après, le consul P. Cornélius s'avança vers le camp des ennemis, avec le dessein de livrer bataille. — Le camp était désert. Jugeant alors qu'il ne lui serait pas facile d'atteindre les Carthaginois qui avaient sur lui tant d'avance, il retourna vers ses vaisseaux, afin d'arrêter Annibal plus sûrement à sa descente des Alpes. Mais la victoire marchait sous les enseignes puniques. La fatalité pesait sur l'empire Romain, et c'en était fait du colosse, si, après la bataille de Cannes (216), le général Carthaginois ne fût allé perdre le fruit de ses triomphes dans les délices de Capoue.

Obéissant à une sage inspiration, comme à la noblesse de ses sentiments, Marseille resta fidèle à la mauvaise fortune de son alliée. Elle mit tout à sa disposition, son or, ses arsenaux, ses galères, les javelots de ses gésates, et la servit jusqu'à la victoire de Zama, remportée par Scipion sur Annibal, et qui termina la seconde guerre punique (202 av. J.-C.). Aussi Rome paya-t-elle magnifiquement ses services, en lui laissant l'exploitation de l'Orient, après la chute de Carthage (146). Car il entrait dans sa politique, de partager avec ses auxiliaires les dépouilles des vaincus. La célèbre bataille de Chéronée (338) avait fait perdre aux Athéniens toute leur prépondérance commerciale. La puissance maritime des

Etrusques était disparue depuis long-temps. Tyr avait succombé sous les armes d'Alexandre-le-Grand (332). Corinthe, à son tour abattue par le consul Mummius (146), devait entraîner dans sa ruine la République des Achéens. Le pavillon Marseillais aurait donc flotté sur les mers sans rival et sans concurrence, si une seule ville, — Alexandrie-la-Grande, — fondée en 332, n'eût atteint, dans l'espace de deux siècles à peine, un degré de splendeur jusqu'alors inconnue. Mais la République Marseillaise dut encore être fière d'occuper le second rang comme puissance maritime.

Cependant la haute ambition des Marseillais n'était pas complètement satisfaite. Ils ne jouissaient, dans l'intérieur des Gaules, que d'un territoire toujours contesté. Inquiets de voir des étrangers s'étendre sur toute la côte de la Méditerranée, et pousser leurs hardies investigations jusqu'au delà du Var, les Oxybiens et les Déciates assiégèrent Nice et Antibes. Marseille appela Rome à son secours. Le Sénat confia à trois commissaires, Flaminius, Popilius-Lœna et L. Pappius, la mission d'aller juger le différend et de ramener les peuplades Liguriennes à des sentiments pacifiques. Les galères romaines voulurent aborder à Œgytna. Déjà Flaminius était descendu sur le rivage avec ses ballots et ses serviteurs, lorsque les Oxybiens le sommèrent de remonter sur son vaisseau et de s'éloigner. L'ambassadeur romain ne céda point à cette arrogante sommation, malgré les cris de mort de ses ennemis. Aussitôt, ses bagages sont pillés, deux de ses gens massacrés; et, blessé lui-même, il n'a que le temps de se réfugier à bord de sa galère, de faire couper les câbles des ancres, et de s'enfuir dans la direction de Marseille, où les soins les plus empressés lui sont prodigués.

Instruit de cet odieux attentat, commis au mépris du droit des gens, le Sénat Romain donna l'ordre au consul Q. Opimius d'aller punir l'injure faite à son ambassadeur. Opimius part en toute hâte avec une légion, arrive devant Œgytna, la prend d'assaut, et, suivant la coutume de sa nation, envoie tous les habitants au marché des esclaves. De là, il s'avance à la rencontre des Oxybiens qui, au nombre de 4,000, et sans attendre les Déciates, venaient témérairement lui offrir le combat. Après une victoire facile, où périrent un grand nombre de ces barbares, il écrase les Déciates accourus au secours de leurs alliés. Les vaincus n'obtinrent la

paix qu'à de dures conditions. Ils livrèrent leurs armes, furent obligés d'envoyer à Marseille des otages qu'on devait échanger à certaines époques, et perdirent une partie de leurs terres. Opimius posa des camps au milieu d'eux, pour marquer la prise de possession de Rome, et les Marseillais s'enrichirent des vallées qu'on leur enleva. C'est ainsi que les Romains, — parvenus à l'apogée de leur puissance après la ruine de Carthage, — pénétrèrent d'abord comme auxiliaires dans l'Aquitaine (pays des eaux), pour y jouer bientôt le rôle d'envahisseurs et de conquérants. Là est, nous le répétons, le secret véritable de leur amitié pour Marseille, sur laquelle ils comptaient essentiellement pour accomplir leurs projets. Nuls sacrifices ne leur coûtaient d'ailleurs pour reconnaître les services de leur alliée; — même celui de leurs propres rancunes, — eux qui ne savaient point pardonner et se vengeaient tôt ou tard des blessures de leur orgueil.

Lorsque Attale III, qui devait le royaume d'Asie à leur munificence, eut la gratitude de leur en laisser l'héritage par son testament, Aristonicus, fruit des amours illégitimes d'Eumène II, prédécesseur d'Attale, avec une courtisane d'Ephèse, s'en empara comme d'un patrimoine. Rome envoya le consul Perpenna pour combattre l'usurpateur. Les cités d'Ionie, — ainsi qu'elles l'avaient déjà fait pour Anthiocus, — prirent le parti d'Aristonicus, qui paya de sa liberté le dangereux honneur de s'être mesuré avec les légions Romaines. Les villes, qui s'étaient déclarées contre Rome, portèrent également la peine de leur audace. Le Sénat ordonna leur destruction. Le terrible décret fut exécuté. Quand arriva le tour de Phocée, Marseille, épouvantée du sort de sa fondatrice, chargea des ambassadeurs d'aller implorer la clémence du Sénat et du peuple : « Vous avez prononcé avec justice, dirent-ils, un arrêt rigoureux contre Phocée. Nous n'avons pas commis la faute qu'elle a faite, mais nous partageons son repentir et sa condamnation. Phocée est notre mère, et tous ses enfants, vos fidèles alliés, à vos pieds, vous demandent grâce pour elle et pour nous. (CREVIER). » — Le Sénat et le peuple, touchés de leurs prières, accordèrent à la piété filiale le pardon de la cité rebelle (127 av. J.-C.).

Là ne se bornèrent point les preuves de l'affection intéressée des

Romains pour Marseille. Au nord de cette ville, vivait la tribu des Salyens, dont un savant moderne a prétendu reconnaître l'ancien *mallus* dans des ruines à un quart d'heure d'Aix. Teutomal en était le chef intrépide. Le jour où ils menacèrent l'existence de la cité Grecque, Rome se mit en mesure de défendre son alliée contre ces barbares. Fulvius vint avec une armée et ne fit rien de mémorable. Mais peu de temps après, les tribus Liguriennes, écrasées par les légions de C. Sextius-Calvinus, subirent le sort de leurs voisins les Déciates et les Oxybiens. Il fallut rendre les armes aux Romains et céder tout le territoire maritime aux Marseillais. Dès cette époque, Rome commence à révéler ses vues ambitieuses sur la Gaule, et le système largement spoliateur du Sénat déborde tout à coup la politique des Timouques. Après la soumission des Salyens, Caïus Sextius-Calvinus, au lieu de reprendre la route d'Italie, établit ses quartiers d'hiver sur la terre conquise, et dans les premiers jours du printemps, les Marseillais et les Salyens apprirent que Rome venait de prendre possession de l'Aquitaine, en jetant les fondements d'une ville baptisée du nom du consul et de celui du lieu, — *Aquæ Sextiæ* (Aix) (121 av. J.-C). Il n'en fallait pas davantage pour éveiller les craintes de la puissante nation des Arvernes, dont la domination embrassait l'Auvergne d'aujourd'hui et s'étendait jusqu'au territoire de Marseille, aux Pyrénées, à l'Océan et au Rhin. Bituitus, leur roi, cherchant un prétexte de guerre, demanda le rétablissement de Teutomal. Sur le refus de Domitius, les Arvernes se levèrent en masse et se préparèrent à la lutte. Dans cet immense conflit, dont l'issue était douteuse, les Marseillais décidèrent les Eduens à s'allier avec les Romains, pour abattre leurs rivaux les Allobroges et enlever aux Arvernes la suprématie qu'ils s'étaient arrogée.

Bituitus vint hardiment à la rencontre de l'armée ennemie conduite par Q. Fabius Maximus, et la victoire, un moment balancée, resta aux aigles romaines. Plus de 120,000 Gaulois périrent dans cette bataille, et les eaux du Rhône furent rougies du sang des victimes. Comme Bituitus était parvenu à gagner les Cévennes, Domitius Œnobardus l'attira dans sa tente, sous prétexte d'un entretien, le reçut sous la foi de l'hospitalité, le chargea de chaînes et le fit transporter à Rome par mer. Le Sénat n'approuva pas

cette perfidie, mais il eut peur que, rendu à la liberté, Bituitus ne recommençât la guerre. On le relégua dans la ville d'Albe, où il mourut. Trois années après, une nouvelle conquête plaça sous la domination des Romains, les Volces-Arécomiques, qui étaient voisins du Rhône et habitaient le long de la mer, dans ce qu'on appelle maintenant le bas Languedoc ; puis toute la partie de l'Aquitaine subjuguée et réduite en province Romaine, emprunta la dénomination de Gaule Narbonnaise à la colonie de Narbonne, fondée par le consul Marcius Narbo.

Ainsi le jour était venu, où Rome solidement établie cherchait à s'emparer, au détriment de son alliée, des avantages de ce mouvement commercial qui reversait dans les murs de Marseille les richesses de l'univers. Quoique située à douze milles de la mer, Narbonne, transformée en ville maritime par un de ces puissants efforts du génie Romain, n'avait été bâtie que pour neutraliser et attirer vers un centre nouveau l'influence de la cité grecque. La flotte, qui surveillait la province, stationnait dans son port ; les vaisseaux de la République y abordèrent sans s'arrêter au Lacydon, et l'aigle romaine éclipsa bientôt, sur la mer, le taureau Marseillais.

Cet esprit d'envahissement se fit encore sentir davantage dans l'intérieur des terres. Narbonne, placée entre les Aquitains et les Phocéens, coupa les communications des deux peuples. Partout, dans la province, à l'idiôme hellénique se substitua la langue de Rome ; — aux mœurs, aux croyances, aux lois de la République grecque succédèrent insensiblement les mœurs, les croyances, les lois de Rome ; et, seulement alors, Marseille comprit qu'en ouvrant à son alliée le passage des Gaules, elle était, pour l'avenir, l'instrument de sa propre décadence.

Cependant Rome n'avait pas eu le temps de se consolider dans la Gaule Narbonnaise, quand une irruption formidable de barbares vint ébranler violemment sa puissance, et, par contre coup, menacer l'existence de Marseille.

Chassés du Jutland par une révolution physique qui, à la suite d'un tremblement de terre, avait livré une partie de leur rivage à la mer, les Teutons et les Cimbres roulèrent du Nord au Midi de l'Europe, comme une avalanche terrible, entrainant avec eux les

Ambrons et les Tectosages, inondant la Gaule septentrionale, puis la Gaule Narbonnaise, et promenant partout le fer et la flamme. Le consul Cépion essaya d'opposer une digue à ce torrent de barbares. Il s'empara de Toulouse, capitale des Tectosages, la livra au pillage, pour la punir d'avoir trahi les Romains et dépouilla le temple d'Apollon d'une masse immense d'or et d'argent, qu'il envoya sous escorte à Marseille. Paul-Orose ajoute qu'il fit assassiner, en route, les hommes chargés de la garde de ce trésor; — accusé de ce crime, plus tard, Cépion perdit ses biens, fut exilé, et le bourreau déflora ses filles.

Les hordes barbares, accourues du fond de la Baltique, vengèrent les Tectosages en taillant en pièces l'armée de Cassius, sur les bords du lac Léman, et celle de Manlius et de Cépion, dans une autre rencontre, près du Rhône, où périrent 80,000 Romains et 40,000 esclaves. Désormais, les Teutons et les Cimbres étaient maîtres de toute la province, et Marseille à deux doigts de sa perte. Epouvantée de ces désastres, Rome se hâta de confier à Marius le salut de l'Italie.

Capitaine habile, vaillant et actif, célèbre par des succès éclatants, le vainqueur de Jugurtha arriva dans la Gaule Narbonnaise à l'époque où les barbares avaient dirigé leurs courses vers l'Espagne. Il en profita, pour faire exécuter d'immenses travaux par ses soldats. La prudence exigeait qu'il assurât des approvisionnements à son armée par l'Italie; mais comme de larges bancs de sable obstruaient l'embouchure du Rhône, il fit creuser depuis ce fleuve jusqu'à l'étang d'Astromela (aujourd'hui le port Martigues), un canal auquel il donna le nom de *Fossæ Marianæ*.

Les Cimbres et les Ambro-Teutons franchirent de nouveau les Pyrénées; et, le partage du butin fait entre les trois nations, ils se divisèrent en deux masses. La première, composée uniquement de Cimbres, se dirigea sur l'Italie, par le pays des Noriques, pour culbuter Catulus qui défendait ce passage. La seconde, formée des Teutons et des Ambrons, pénétra par les Alpes maritimes, en balayant en chemin les légions romaines. Marius avait choisi, pour asseoir son camp, un poste, d'où il pût surveiller les deux routes qui conduisaient en Italie, et se croisaient à Arles. Avec des clameurs effroyables et des provocations furieuses et insultantes, les barbares

déployèrent leur multitude dans la plaine et dressèrent leurs tentes en face des tentes romaines. Marius, contenant l'impatience de ses légions, attendait, avant de livrer bataille, qu'elles fussent familiarisées avec la vue de leurs féroces ennemis. Après avoir inutilement tenté de forcer ses retranchements, les Ambro-Teutons défilèrent devant le camp romain, pour continuer leur route vers l'Italie. Quand les derniers rangs furent passés, Marius les suivit et les observa des hauteurs jusqu'à Aix. Ils allèrent se ranger sur la rive gauche du Cœnus, en deux quartiers séparés. Celui des Ambrons, placé très près de la rivière, était aussi le plus voisin de la ville de Sextius. Marius vint alors s'établir sur une colline qui dominait la plaine. La position était avantageuse ; mais il n'y avait pas d'eau, et lorsque les soldats, dévorés de soif, en demandèrent à leur général, il leur répondit en leur montrant le Cœnus : « Allez l'acheter avec votre sang. »

Alors, pendant que les Romains fortifient leur camp sur la montagne, les valets et les esclaves, armés d'amphores, de haches, de lances, descendent à la rivière, pour puiser de l'eau, et engagent l'action avec les Ambrons, qui se reposaient des fatigues de la marche, les uns plongés dans les eaux chaudes, les autres gorgés de vin et couchés pêle-mêle dans la plaine. Marius ne peut retenir ses légions ; elles se précipitent du haut de la colline sur les barbares, les chargent avec impétuosité, les culbutent dans le Cœnus, bientôt rempli de cadavres, et les poursuivent jusqu'à leurs chariots, qu'ils auraient pris sans l'énergie des femmes Ambrones. La nuit mit fin à cette lutte acharnée, et les Romains, épuisés de lassitude, se retirèrent sur la colline, dans leurs retranchements, tandis que les Ambrons se réfugiaient dans le camp des Teutons. Ce fut une nuit pleine d'anxiété et de terreur pour l'armée romaine, qui s'attendait, à tout moment, à une attaque dans les ténèbres, et frémissait, en entendant les échos répéter le mugissement surhumain des lamentations de ces barbares. Occupés à enterrer leurs morts, les Ambrons laissèrent à Marius le temps de cacher 3,000 hommes d'élite dans les bois où s'appuyait le camp des Teutons.

Le second jour, Marius sortit de ses retranchements, rangea ses légions sur les pentes de la colline jusqu'au bord de la rivière et

fit descendre la cavalerie dans la plaine, pour escarmoucher sur le front. A cette vue, les barbares prennent tumultueusement les armes et poursuivent les cavaliers, qui, simulant la retraite, les attirent au-delà du Cœnus. Mais, refoulés par le choc des Génois, — qui fondent sur eux comme un torrent, et chargés à l'improviste par les 3,000 hommes de Marcellus, ils brisent leurs lignes, et sont écrasés après une résistance terrible de plusieurs heures. — « Les Romains en tuèrent, assure Plutarque, ou en firent prisonniers plus de cent mille. Quelques historiens, ajoute-t-il, ne conviennent pas du nombre des morts; ils disent seulement que depuis cette bataille (102 av. J.-C.), les Marseillais firent enclore leurs vignes avec les ossements de ceux qui avaient été tués.[1] » En effet, la plaine, où Marius remporta cette fameuse victoire, fut tellement encombrée de cadavres, que les habitants d'Aix lui donnèrent le nom de Campi Putridi (Pourrières), à cause de l'immense putréfaction qui s'ensuivit; et le mont qui la domine reçut celui de Sainte-Victoire, qu'il porte toujours.

Après avoir remercié les Dieux en célébrant un sacrifice au pied de ce mont, Marius mit ordre aux affaires de la Gaule Narbonnaise; et, nommé consul pour la cinquième fois en son absence, il retourna en Italie, où il compléta son œuvre glorieuse par la destruction des Cimbres.

Marseille, que Rome eût inévitablement entraînée dans sa chute, si la fortune eût trahi le génie de Marius, n'avait pas été la dernière à mettre à la disposition du général Romain, ses trésors, ses munitions, ses subsistances et ses guerriers. Cette fois encore, elle retira la récompense de ses services. Possesseurs des *Fosses Marianes* grâce à la générosité de Marius, les Marseillais creusèrent un port, désigné dans l'itinéraire maritime sous le nom de *Gradus Massilianorum*, et qui dessine maintenant les étangs de *Galéjon*

[1] « Dans le nombre des prisonniers, il se trouva 300 femmes, qui ne pouvant se résoudre à vivre avec d'autres hommes qu'avec leurs époux, supplièrent Marius de les donner à Cérès ou à Vénus, pour servir dans leurs temples en qualité d'esclaves. Marius le refusa, soit par dureté, soit parcequ'il n'était point maître du butin; et ces femmes, poussées par le désespoir, massacrèrent leurs enfants et s'étranglèrent de leurs propres mains dans une nuit, préférant une mort violente à la honte de servir les caprices d'un maître, et de relever le triomphe des meurtriers de leurs époux. (PAPON). »

et de *Lagagnau*. Ensuite ils construisirent sur la côte un phare, pour guider les navires, des édifices destinés à loger des receveurs et à servir d'entrepôt aux marchandises; et, maîtres désormais, sans concurrence, de tout le commerce des Gaules, ils se créèrent un revenu considérable à l'aide de droits établis sur la navigation de ce canal.

Le village de Foz-les-Martigues rappelle seul aujourd'hui le souvenir des travaux gigantesques du vainqueur des Cimbres.

CHAPITRE III.

Soulèvements dans la Gaule Narbonnaise. — Marius et Sylla. — Sertorius chassé de la Gaule par Pompée. — Siége de Marseille. — Fontéius, gouverneur de la province, vient à son secours et la délivre. — Fontéius accusé devant le Sénat romain. — Marseille prend sa défense ; il est acquitté. — Splendeur de Marseille. — Milon à Marseille. — Jules César achève la conquête des Gaules et recherche l'amitié des Marseillais. — César et Pompée. — Marseille se déclare pour Pompée dans la guerre civile qui partage l'empire romain. — Siége de Marseille par César. — Combat naval et défaite des Marseillais. — Pompée leur envoie du secours. — Ils sont de nouveau battus sur mer par Brutus. — Trébonius pousse vigoureusement le siége. — Les Marseillais implorent une suspension d'armes. — Rupture de la trève. — Causes de cette rupture. — Les Marseillais se résignent à se rendre à discrétion. — Retour de César ; clémence dérisoire du vainqueur. — Fêtes triomphales à Rome ; l'image de Marseille captive y figure. — Cicéron et Lucain vengent Marseille de cette humiliation.

Le passage des barbares du Nord et des légions romaines laissa dans la Gaule Narbonnaise de sourdes agitations, et comme un germe de révolte, que les Tectosages et les Arécomiques essayèrent de développer. Deux armées consulaires vinrent comprimer quelques soulèvements partiels, notamment celui des Salyens, qui prenait un véritable caractère de gravité. En cette occasion comme toujours, Marseille fut l'ardente auxiliaire de Rome. C'est à cette époque qu'éclatèrent les querelles de Marius et de Sylla, — querelles qui

léguèrent des pages de sang à l'histoire, car les spoliations et les proscriptions accompagnaient seules les triomphes du parti vainqueur. Les proscrits, qui échappèrent à la vengeance de Sylla, cherchèrent un asile dans les murs de Marseille et de Narbonne; mais ces deux villes s'étaient déclarées pour le rival de Marius, et leurs portes furent fermées aux fugitifs. Du nombre était le jeune Sertorius, qui s'était distingué dans les guerres des Cimbres et des Ambro-Teutons. Sertorius, sûr des sympathies des Voconces et des Volces-Arécomiques, pénètre en Espagne, réunit les restes du parti de Marius, et s'apprête à franchir les Pyrénées, au moment où les Aquitains s'insurgent et battent Manilius Népos, propréteur de la province romaine. Serrées entre deux insurrections formidables de Gaulois et d'Ibères, Narbonne et Marseille étaient sérieusement en danger, lorsque Pompée, chargé par Sylla de réduire Sertorius, arrive avec Catulus dans les Pyrénées, disperse les peuples révoltés des deux bords du Rhône, et, de concert avec Fontéius, gouverneur de la province, force Sertorius à sortir de la Gaule Narbonnaise (78 av. J.-C.). Les villes furent frappées de proscription, et Pompée se rendit en Espagne, après avoir livré aux Marseillais, en vertu d'un décret du Sénat, toutes les terres situées sur la rive occidentale du Rhône, depuis la mer jusqu'au Vivarais.

Mais l'odieuse administration de Fontéius opprimait tellement les Voconces, les Helves, les Tectosages, les Arécomiques et les Allobroges, que, — s'en prenant dans leur colère à Marseille, — « tous se donnèrent rendez-vous sous ses murs. Les remparts de cette cité pesaient au sol Gaulois; on n'ignorait pas qu'elle avait la première appelé les Romains dans un pays vainement protégé par la barrière des Alpes; que, constante alliée de la nation oppressive, elle avait à la fois exécuté les cruautés des légions et partagé les dépouilles des vaincus. La ruine de cette colonie abhorrée fut solennellement résolue, et la vengeance réunit sous ses murs des tribus ardentes qui souriaient à sa ruine prochaine. Massalie était forte et bien peuplée; elle vit, sans s'émouvoir, accourir ces peuples dont les tentes se dessinèrent autour de ses fortifications; mais la résistance, quelque habile, quelque courageuse qu'elle fût, ne pouvait plus longtemps prolonger une défense lassée par des

combats terribles et des haines envenimées. (L. MÉRY). » Marseille allait succomber sans le secours de Fontéius, qui courut ensuite délivrer Narbonne, à son tour menacée par les Gaulois. Enfin Pompée, revenu d'Espagne, acheva la pacification des Gaules en hivernant dans la Provence.

Du jour où l'insurrection fut étouffée, l'avarice et les implacables vengeances du gouverneur de la province soulevèrent partout une telle indignation, qu'une plainte fut portée contre son administration devant le peuple Romain. Tandis que Indutiomar, le plus considérable des chefs Allobroges, s'avançait vers Rome à la tête de la députation chargée d'accuser Fontéius, Marseille, de son côté, envoyait des députés pour le défendre. Le procès fut solennel. L'accusation, soutenue par M. Plétorius, fit énergiquement ressortir les exactions de l'infâme proconsul. Mais le peuple Romain n'accueillit les députés Allobroges qu'avec des quolibets. Cicéron parla en faveur de Fontéius, écrasa les courageux accusateurs sous le poids de son insultante ironie, et son client fut absous.

Marseille, qu'un sentiment exagéré de gratitude avait seul poussée sans doute à prendre la défense d'une mauvaise cause, fut encore exposée, ainsi que Narbonne, à la haine agressive des Allobroges. Les Romains accoururent à sa voix. Le préteur Pomptinus, chargé de faire face à cette guerre, incendia, saccagea les terres des révoltés, et écrivit au Sénat que le pays des Allobroges était pacifié. (TITE-LIVE). A l'ombre de cette protection qui ne lui faisait jamais défaut, Marseille avait alors atteint le plus haut degré de splendeur qu'elle pût voir. Elle était devenue pour tous un séjour de délices ; et ceux que frappait la justice du Sénat romain, sollicitaient, comme une grâce, la faveur d'y passer le temps de leur exil. Milon, banni de Rome, pour avoir assassiné le tribun Clodius, s'estime fort heureux d'avoir obtenu de ses juges la permission de se retirer dans ses murs. Cicéron, dont la voix éloquente n'avait pu le faire absoudre, lui envoie son plaidoyer corrigé, et Milon lui répond : « Je vous remercie de n'avoir pas fait si bien d'abord. Si vous aviez parlé ainsi, je ne mangerais pas de si bon poisson à Marseille. » Catilina, une fois ses sinistres projets découverts, propose de s'éloigner de Rome, si le Sénat consent à le laisser vivre tranquille sur le territoire marseillais. Mais cet éclat, dont

brillait la cité grecque, ne pouvait être durable. Les causes mêmes de sa grandeur allaient servir à sa ruine politique. Ne tirant pas sa force d'elle-même pour s'être trop habituée à compter sur l'appui des Romains, dans les circonstances critiques, il fallait qu'elle succombât, du moment que leur puissante main se retirerait d'elle. On a vu que, pour le triomphe de son ambition, Rome ne craignait pas de payer par l'ingratitude les services de son alliée, en lui opposant la concurrence de ses comptoirs. Maîtresse d'une partie de l'Aquitaine, dont les barbares du Nord et la révolte de Sertorius n'avaient pu la déposséder, elle rêva l'asservissement de toutes les Gaules. Jules César eut la gloire d'achever cette conquête préparée par les Marseillais; César, qui, passant un jour comme l'ouragan sur la colonie de Protis, devait de son souffle la renverser dans la poussière.

Toutefois, pendant dix ans que dura son gouvernement, le rival de Pompée rechercha l'amitié des Marseillais, et, pour prix de leurs services, non seulement agrandit leur territoire, mais encore les autorisa à augmenter leurs droits de péage et les différents impôts sur le commerce. César, aussi bien que Pompée, avait donc des droits à leur affection. Pourtant, la fatalité les plaça dans la cruelle alternative de choisir entre le conquérant des Gaules et le vainqueur de Mithridate, dans la guerre civile qui, à cette époque, ébranla le monde Romain.

Chaque pays adopta un parti, suivant l'impulsion de ses intérêts ou de ses haines. César, représentant de la force militaire, semblait recueillir l'héritage de Marius, en s'appuyant sur la masse plébéienne. Pompée, soutenu par l'aristocratie et tous les pouvoirs de l'Etat, paraissait défendre la meilleure cause, celle de Rome et de sa Constitution républicaine. Caton était avec lui. Cicéron avait dit : « Mon choix n'est pas douteux. S'il faut prendre les armes, j'aime mieux être vaincu avec Pompée que de vaincre avec César. » La vérité est que ces deux illustres rivaux couvraient leur ambition profonde du manteau de l'intérêt public.

Dans ce conflit suprême, Marseille désirait conserver la neutralité. C'était son devoir; mais avait-elle bien toute liberté d'action? En pareille occasion, le consul Q. Flaminius disait aux Achéens, sollicités de se déclarer pour les Romains ou pour Antiochus :

« Vous voulez être neutres ; y pensez-vous ? Les villes neutres sont toujours la proie du vainqueur. » Les Marseillais n'étaient que trop pénétrés de cette vérité incontestable, quand les circonstances vinrent la forcer à choisir entre César et Pompée. Ce dernier, croyant pouvoir compter sur leurs sympathies, avait engagé plusieurs jeunes hommes des plus nobles familles de Marseille, qui se trouvaient à Rome, lors de son départ, à faire en sorte, par leur crédit, que leurs concitoyens n'oubliassent pas ses bienfaits pour les services récents de César. En même temps, Domitius, nommé au gouvernement des Gaules, partit pour Marseille avec sept galères prises à des particuliers d'Igilium et de Cosanum, et qu'il avait remplies d'esclaves, d'affranchis, de colons de ses terres. De son côté, César essaie vainement de pénétrer dans la ville, et demande une conférence. Le conseil des Quinze se rend près de lui, et le proconsul les sollicite vivement d'embrasser ses intérêts, en leur conseillant « de se conformer au sentiment de l'Italie entière, plutôt qu'à la volonté d'un seul. »

Les députés instruisirent le Sénat des vœux de César; et bientôt, de retour dans le camp du général romain, ils lui rapportèrent, en présence de ses lieutenants, une réponse dont Lucain a poétiquement exprimé les nobles sentiments :

« Romains, dirent-ils, vos annales attestent que, dans les guerres du dehors, Marseille a dans tous les temps partagé les travaux et les dangers de Rome ; aujourd'hui même, si tu veux, César, chercher dans l'univers de nouveaux triomphes, nos mains vont s'armer et te sont dévouées. Mais si, dans les combats où vous courez, Rome, ennemie d'elle-même, va se baigner dans son propre sang, nous n'avons à vous offrir que des larmes et un asile. Les coups, que Rome va se porter, nous seront sacrés comme ceux de la foudre. Si les Dieux s'armaient contre les Dieux, ou si les géans leur déclaraient la guerre, la piété des humains serait insensée d'oser vouloir les secourir par des vœux ou par de faibles armes ; et ce ne serait qu'au bruit du tonnerre que l'homme, aveugle sur le destin des Dieux, s'apercevrait que Jupiter serait encore maître de l'Olympe. Ajoutez au respect qui nous retient, que des peuples sans nombre accourent dans vos camps, et que ce monde corrompu n'a pas assez le crime en horreur, pour que vos

guerres domestiques manquent de glaives et de ministres. Et plût aux Dieux que la terre entière pensât comme nous, qu'elle refusât de seconder vos haines, et que nul étranger ne voulût se mêler à vos combattants! Que feriez-vous, livrés à vous-mêmes? Est-il un fils à qui les armes ne tombassent des mains à la rencontre de son père? Est-il des frères assez barbares pour croiser leurs lances et se percer de traits? La guerre est finie, si vous êtes privés du secours de ceux à qui elle est permise. Pour nous, la seule grâce que nous vous demandons, c'est de laisser loin de nos murs ces drapeaux, ces aigles terribles; de daigner vous fier à nous, et de consentir que nos portes soient ouvertes à César et fermées à la guerre. Permets, César, permets qu'il reste sur la terre un endroit inaccessible au crime, et sûr également pour les deux partis, où Pompée et toi, si jamais le malheur de Rome vous touche et vous dispose à un accord, vous puissiez venir désarmés. Du reste, qui peut t'engager, quand la guerre t'appelle en Espagne, à suspendre ici ta marche rapide? Est-ce de nous que le succès dépend? Nous ne sommes d'aucun poids dans la balance des destins du monde. Depuis que ce peuple, exilé de son ancienne patrie, a quitté les murs de Phocée, livrée aux flammes, quels ont été nos heureux exploits? Enfermés dans d'étroites murailles, et sur un rivage étranger, notre bonne foi seule nous rend illustres. Toutefois, si tu prétends assiéger nos murs et briser nos portes, nous sommes résolus à braver le fer et la flamme, et la soif et la faim. Si tu nous prives du secours des eaux, nous creuserons, nous lècherons la terre; si le pain nous manque, nous nous réduirons aux aliments les plus immondes. Ce peuple aura le courage de souffrir pour sa liberté tous les maux que supporta Sagunte assiégée par Annibal. Les enfants qui, dans les bras de leurs mères défaillantes, presseront en vain leurs mamelles taries et desséchées par la faim, en seront arrachés et jetés dans les flammes; l'épouse demandera la mort à son époux chéri; les frères se perceront l'un l'autre pour se délivrer de la vie; et cette guerre domestique nous fera moins d'horreur que celle où tu veux nous forcer. (TRAD. DE MARMONTEL) »

Cette harangue n'émut pas César, qui à ses premières sollicitations ajouta tout ce qu'il crut de nature à vaincre les répugnances, à effrayer la témérité des Marseillais. Forcés par son opiniâtreté

de prendre un parti, ceux-ci se déclarèrent pour Pompée. Alors, ils se préparèrent à une défense énergique, établirent des fabriques d'armes, réparèrent leurs murailles, leurs portes, leurs navires; firent entrer dans leur ville tout le blé des cantons et des châteaux voisins, et appelèrent près d'eux les montagnards Albiciens, leurs fidèles alliés. Sur ces entrefaites, la flotte de Domitius entra dans le port. Les Timouques donnèrent au lieutenant de Pompée le commandement de la place et la direction de la guerre; et les vaisseaux, les bâtiments de transport furent mis à ses ordres.

Irrité de la résolution des Marseillais, César amène trois légions sous leurs murs. Par son ordre, les soldats, surmontant leur religieuse terreur, font gémir sous la coignée les chênes antiques d'une forêt sacrée, qui couronne la montagne de Notre-Dame-de-la-Garde, et en tirent le bois nécessaire à la construction des tours, des mantelets et des machines. En trente jours, on équipe et l'on arme, à Arles, douze galères qu'on dirige sur Marseille. Puis, après avoir confié le commandement de cette flotte à D. Brutus, et la conduite du siége à son lieutenant C. Trébonius, César vole en Espagne, où Caïus Fabius l'avait devancé avec trois légions.

Brutus retrancha sa flotte entre les îles de Pomègue et de Ratonneau, dans un étroit espace de mer qu'on appela *Fretum Julii* (Frioul). De leur côté, les Marseillais purent mettre à flots 17 galères dont onze étaient pontées. Ils y ajoutèrent beaucoup de bâtiments légers remplis d'archers et d'Albiciens. Domitius se réserva quelques navires, sur lesquels il plaça les cultivateurs et les pâtres qu'il avait amenés, et le reste de la flotte, bien supérieure en nombre à celle des Romains, fut dirigé par Télon, le meilleur pilote de Marseille. Brutus vint au-devant des Marseillais et commença l'attaque. De part et d'autre, l'ardeur fut extrême. Les Albiciens ne le cédaient pas en courage aux soldats de César; et les pâtres, hommes féroces, animés par l'espoir de la liberté qu'on leur avait promise, brûlaient de déployer leur vaillance sous les yeux de Domitius.

Les Marseillais, favorisés par l'adresse de leurs pilotes et la vitesse de leurs navires, savaient éviter ou soutenir le choc de leurs galères; et, déployant leurs ailes autant que l'espace le leur permettait, ils cherchaient à envelopper les Romains, se réunissaient contre un seul navire, ou tâchaient, en passant, de briser les rames de leurs

adversaires. S'ils en venaient à l'abordage, la science et l'habileté des pilotes fesaient place à la vigueur des montagnards. Les Romains, tous pourvus de harpons, de mains de fer, d'une grande quantité de javelots, de dards et d'autres traits, étaient plus redoutables par la discipline. Si par hasard on s'approchait, ils ne craignaient pas d'avoir affaire à deux vaisseaux à la fois, et, les retenant avec la main de fer, ils combattaient des deux côtés et s'élançaient dans les navires marseillais. Aussi, dès que l'abordage arriva, la lutte changea de face; dans les deux camps il y eut des prodiges de valeur, et les légionnaires de César achetèrent chèrement la victoire. Les Albiciens et les pâtres périrent presque tous héroïquement. Télon, qui du fer de sa proue avait brisé le flanc d'un navire, fut percé d'un javelot; et le dernier effort de sa main défaillante parvint à changer la direction de son gouvernail, pour éviter le choc de la galère ennemie. Au moment où Gyarée s'élançait pour remplacer Télon, un trait mortel le renversa sur le navire qu'il allait quitter. « Il y avait, dit Lucain, parmi ceux de Marseille, deux jumeaux, la gloire de leur mère. Les mêmes flancs les avaient conçus pour des destins bien différents. La cruelle mort distingua ces frères que leurs parents confondaient. L'un d'eux a péri, et celui qui survit, voyant les rames de son vaisseau entrelacées avec celles d'un vaisseau romain, ose porter la main sur le bord de l'ennemi; un fer pesant et meurtrier tombe sur sa main et la coupe. Mais, sans lâcher prise, elle se raidit, attachée au bois qu'elle a saisi. Le malheur ne fait qu'irriter le courage de ce guerrier. De l'intrépide main qui lui reste, il veut reprendre celle qu'il a perdue; un nouveau coup lui détache le bras et la main dont il combattait. Alors, sans bouclier, sans armes, il ne va point se cacher au fond du vaisseau. Mais de son corps exposé aux coups, il fait un rempart à son frère. Percé de flèches, il se tient debout, et après le coup qui suffit à sa mort, il en reçoit mille qui tous seraient mortels, et qu'il épargne à ses amis. Enfin, comme il sent que son âme va s'échapper par tant de plaies, il la ramasse et la retient dans ce corps faible et défaillant; il emploie tout le sang qui lui reste à tendre un moment les ressorts de ses membres; et, consumant dans un effort suprême tout ce qu'il a de vie et de force, il se précipite sur le bord ennemi, pour nuire au moins par le poids de sa chute. »

Dans cette journée désastreuse pour les Marseillais, neuf de leurs galères furent perdues, en comptant celles que prirent les Romains: les autres rentrèrent en mauvais état dans le port. Battus sur mer mais non découragés, ils songèrent à prendre leur revanche avec Trébonius. «La cité Phocéenne, selon César, n'était alors accessible que d'un côté par terre; la partie, touchant à la citadelle, était naturellement fortifiée par une vallée profonde, qui en rendait le siége long et difficile.» C. Trébonius, qui avait eu la précaution de tirer de toute la province un grand nombre d'ouvriers, de chevaux, de matériaux et de fascines, fit des préparatifs immenses, pour diriger deux attaques contre Marseille : — l'une près du port et de l'arsenal (du côté du cours Bonaparte); — l'autre au nord-ouest, vers l'isthme qui mène de la Gaule et de l'Espagne à la mer voisine des Bouches-du-Rhône, — c'est à dire sur l'emplacement du Lazaret, où campait le quartier général des Romains. Ceux-ci, à l'abri des tours et des mantelets, avaient construit une terrasse de 80 pieds de haut. Mais la ville était depuis longtemps pourvue de munitions de guerre et d'une telle quantité de machines, que des mantelets d'osier ne pouvaient résister à leurs efforts. D'énormes balistes lançaient des perches de douze pieds de longueur, armées de pointes de fer, qui perçaient quatre rangs de claies et allaient encore se ficher en terre. Les assiégeants parvinrent, en entassant des troncs d'arbres les uns sur les autres, à élever un rempart parallèlement à la muraille. Les Marseillais le réduisirent en cendres avec des barres de fer rougies. Quand ils s'aperçurent que l'on essayait de renverser leurs murs par la mine, pour pénétrer dans la ville, ils creusèrent leurs fossés profondément, et les remplirent tellement d'eau, que les étençons de la voûte furent emportés, et tous ceux qui travaillaient à la mine, écrasés par l'éboulement des terres. La tortue s'approchait-elle de la muraille, que, soulevant la tête du bélier avec le nœud coulant d'une corde mûe par un engin, ils en rendaient l'usage inutile. Les sorties fréquentes des Albiciens, quoique toujours repoussées avec perte, n'en inquiétaient pas moins les assiégeants, en lançant des feux sur la terrasse et les tours. Tout enfin neutralisait les efforts de Trébonius.

Cependant, instruit des événements du siége et de la perte de

la bataille navale, Pompée expédia au secours de Domitius et de Marseille, — sous la conduite de T. Nasidius, — seize navires de sa flotte, dont quelques-uns étaient à proue d'airain. Cette escadre, que Nasidius augmenta d'une galère enlevée dans le port de Messine, mouilla dans la rade de Taurœntum. — De là, le lieutenant de Pompée envoya secrètement un esquif donner avis de son arrivée aux Marseillais, en les fesant engager à venir se joindre à lui, pour livrer un second combat à la flotte de Brutus. Cette nouvelle causa dans la ville une allégresse générale. Depuis leur échec, les assiégés avaient remplacé leurs vaisseaux perdus par un même nombre de vieilles galères radoubées et tirées de l'arsenal, soigneusement armées et équipées. Ils y ajoutèrent des barques de pêcheurs, doublées et garnies de claies à l'épreuve des traits et remplies d'archers. Les rameurs et les pilotes ne manquaient pas. Aussitôt la fleur de la jeunesse, les hommes de tout âge les plus recommandables, furent sommés, conjurés de combattre pour le salut de la patrie, et la flotte, mettant à la voile sous un vent favorable, alla rejoindre celle de Nasidius. Alors ce fut un spectacle nâvrant et sublime que celui des vieillards, des femmes, des enfants et des gardes intérieurs, qui, du haut des remparts, élevaient au ciel des mains suppliantes et des regards noyés de pleurs, ou couraient se prosterner dans les temples, pour demander la victoire. Car ce jour devait décider de leur sort. Vaincus de nouveau, il leur restait peu de ressources contre Trébonius; vainqueurs, ils pouvaient encore compter sur leurs propres forces et espérer des secours du dehors, pour assurer leur délivrance.

Brutus sortit du port de Toulon, avec son armée navale, augmentée de six galères prises aux Marseillais, et bien équipées; puis, — après avoir tenté vainement d'empêcher la jonction de Nasidius et de Domitius, — il vint se placer dans les eaux des Stœchades (îles d'Hyères), et déploya son escadre en éventail devant la ligne formée par les deux flottes réunies. Soudain le signal est donné; la lutte s'engage terrible, désespérée. Deux trirèmes marseillaises, avisant, à son pavillon, la galère amirale romaine, fondent des deux côtés sur elle, à force de rames, comme deux vautours sur la même proie. Brutus, serré de près, échappe à leur étreinte avec une telle adresse, que les deux trirèmes se heurtent violemment,

s'entr'ouvrent, et sont coulées bas par quelques vaisseaux ennemis. Pleins des exhortations de leurs frères, les Marseillais combattent en héros avec la volonté de triompher ou de mourir. Leur tactique habituelle d'éviter l'abordage leur donnait, cette fois, un avantage sensible; et la victoire eût peut-être couronné leurs efforts, sans le lâche abandon de Nasidius, qui s'enfuit avec sa flotte restée intacte et gagna les côtes d'Espagne, suivi d'une galère phocéenne. De ce moment, la résistance était impossible pour les Marseillais. Le découragement s'empara d'eux et leur défaite devint complète. Quatre de leurs vaisseaux tombèrent au pouvoir de l'ennemi et cinq furent coulés bas. Une des galères, qui leur restaient, devança les autres pour aller en toute hâte à la ville apprendre le triste résulta de la bataille.

Les habitants coururent au-devant d'elle sur le rivage, impatients de connaître leur sort. A la nouvelle du désastre qui ruinait leurs espérances, une douleur profonde saisit d'abord toutes les âmes; on eût dit que Marseille était déjà prise. Soudain les larmes se tarissent, les regards étincellent d'une énergie sombre. Le désespoir donne des forces nouvelles à ces héroïques enfants de la Grèce. Leur courage grandit avec le danger.

Pendant que Brutus, mettant son triomphe à profit, prenait Taurœntum et Cytharista (la Ciotat), bloquait étroitement le Lacydon, et s'emparait des convois de blé envoyés par Varron aux assiégés, — Trébonius, résolu à pousser le siége vigoureusement, fesait élever une tour carrée de six étages, ayant trente pieds sur toutes les faces et cinq d'épaisseur. Une fois assuré que de cette tour, — qui dominait les remparts et avait, à chaque étage, deux embrasures pour les machines de guerre, — les soldats pouvaient, sans danger, défendre les ouvrages voisins, il fit construire, avec des poutres de deux pieds d'équarrissage, une galerie longue de soixante pieds sur quatre de large, et abritée par un toît de briques et de mortier fort épais. Sur ces briques on étendit des cuirs, de peur que l'eau, qu'on jetterait par les conduits, ne parvînt à délayer le mortier; et, pour que ces cuirs eux-mêmes ne fussent point gâtés par le feu ou par les pierres, on les couvrit de peaux de laine. Puis, lorsque les Marseillais s'y attendaient le moins, à l'aide de rouleaux usités dans la marine, la galerie fut

poussée et placée de façon à protéger les travailleurs depuis le bas de la tour jusqu'au pied des murailles de la ville. Effrayés de cette manœuvre imprévue, les habitants approchèrent, à force de leviers, les plus gros quartiers de roche, et les roulèrent du haut du rempart sur la galerie. La construction resta intacte, et tout ce qui tomba fut entraîné par la pente. Alors, renonçant à cet expédient, ils lancèrent des tonneaux remplis de poix et de goudron embrasés. Mais les Romains réussirent à chasser les assiégés des remparts et des tours, jusqu'à ce que l'écroulement d'un pan de muraille vînt les convaincre de l'impossibilité d'une plus longue résistance. En effet, saisis de terreur à la pensée du pillage qui menace leur cité, les Marseillais sortent en foule, sans armes, la tête couverte d'un voile funèbre, et tendent leurs mains suppliantes aux généraux et aux soldats Romains. A ce spectacle lamentable, les hostilités s'arrêtent, et les vaincus vont se prosterner aux pieds des vainqueurs, en les conjurant d'attendre l'arrivée de César : — « Nous considérons notre ville comme prise, disent-ils, puisque les ouvrages du siége sont achevés et la tour ébranlée dans ses fondements. Nous renonçons donc à toute défense, et le délai que nous implorons ne peut avoir aucun inconvénient, César, alors comme maintenant, étant toujours maître de notre sort. Si nos murs s'écroulent par le choc des machines, si la brèche s'agrandit sous le bélier, c'en est fait de nous et de notre patrie ; la prudence des chefs sera impuissante pour contenir l'ivresse des soldats. Marseille sera saccagée et effacée du monde. »

Trébonius, à qui César avait recommandé en toute occasion de sauver Marseille, autant que possible, des dangers d'un assaut, fut touché de l'éloquente prière des suppliants. Il consentit à une trêve, jusqu'à ce que César eût décidé sur le sort de la ville. On laissa une garde aux travaux ; mais tout sembla terminé de part et d'autre. Cependant, les soldats, — qui avaient menacé d'égorger toute la jeunesse Marseillaise, tant ils étaient irrités de la longueur du siége et de ce qu'ils appelaient la perfidie et la jactance de l'ennemi, — voulaient forcer les portes de la ville, et reprochaient à Trébonius de la sauver par sa condescendance, quand, après un intervalle de quelques jours, la trêve fut tout à coup rompue

par une trahison, dont César rejette la honte sur les Marseillais[1], et que Dion Cassius attribue aux Romains.

Un auteur moderne, M. Augustin Fabre, à la suite de Ruffi, dit à ce sujet : « Comment concevoir que César ait imputé aux Marseillais une trahison commise par ses troupes, lorsqu'il n'avait qu'à garder le silence? » Ce raisonnement est plus spécieux que logique.

Une trève est violée. De quel côté l'a-t-elle été? — Un fait aussi grave, aussi compromettant ne peut échapper à l'histoire. César, qui aspirait à poser sur son front la double couronne de capitaine et d'historien, avait trop la conscience de sa mission, pour garder un silence qui eût été son arrêt. Une fois l'impossibilité d'une omission admise, reste l'interprétation. César était absent, lors de l'événement ; il ne l'a donc appris que par le récit de Trébonius. Puis, en eût-il été témoin, que son opinion devrait encore être suspecte, car il devenait juge et partie. Ce qu'il y a de plus raisonnable à conclure, c'est que l'auteur des *Commentaires*, abusé par son lieutenant, s'est fait innocemment l'écho d'une accusation, dont l'examen le plus simple nous paraît démontrer la fausseté.

Dion, que le même écrivain reconnaît pour « un historien assez exact et désintéressé », donne à César un démenti complet, en racontant que les légions romaines essayèrent, une nuit, de surprendre la ville, et furent repoussés si vigoureusement qu'elles n'osèrent poursuivre l'attaque. C'est alors que les assiégés, indignés d'une telle perfidie, mirent le feu aux ouvrages du siége, avant de rentrer dans leurs murs ; et que l'incendie, secondé par le vent, dévora les mantelets, la tortue, les retranchements, la tour et la galerie. L'agression des soldats Romains est la conséquence rationnelle de l'état d'exaspération dans lequel, selon César même, la timidité de Trébonius les avait jetés ; tandis que, de la part des Marseillais, rien ne l'explique, pas même le faible espoir de la délivrance. Or, la raison se refuse à donner croyance à une trahison

[1] « Ce fait, dit Papon, n'a pas besoin de réfutation. On ne se persuadera pas que, malgré le murmure des troupes, Trébonius ait accordé un second armistice à des hommes qui par leur noire perfidie méritaient une punition exemplaire. *Cet endroit des Commentaires de César est manifestement corrompu.* Le récit de Dion est plus vraisemblable. »

non seulement inutile, mais qui entraînait des conséquences incalculables. La situation des assiégés, quand ils implorèrent la pitié des vainqueurs, était affreuse. Sans munitions de guerre; avec des soldats décimés par les longues souffrances du siége et par des maladies pestilentielles, qui exerçaient de cruels ravages dans la ville; réduits par une disette extrême à l'insuffisante nourriture de quelques provisions de millet vieilli et d'orge gâtée; mal défendus par leurs remparts et leurs tours largement entamés, pouvaient-ils songer à opposer une résistance sérieuse aux vieilles légions de César, qui, pourvues abondamment des moyens de prolonger la lutte, après le premier moment de surprise passé, devaient puiser dans la soif de la vengeance une énergie indomptable? Marseille pillée, mise à feu et à sang, rasée peut-être, — telles étaient les terribles représailles, auxquelles s'exposaient ses habitants, en trahissant la foi jurée. Aussi, voit-on César punir et frapper une population, coupable, à ses yeux déjà, de lui avoir préféré son rival? — Non! César, qui montra bien qu'il était incapable d'un mouvement généreux, quand il fit jeter dans les fers un noble défenseur de l'indépendance gauloise, Vercingétorix, venu se livrer à lui pour le salut des siens, — César ne se venge pas des fidèles alliés de Pompée. Mais sa clémence est au moins pour lui l'expression du doute; en face de l'Histoire, c'est un acte de justice.

Quoiqu'il en soit, Trébonius résolut de rétablir ce qui venait d'être détruit. Comme les matériaux étaient épuisés, et les arbres coupés et enlevés dans tous les environs de Marseille, il entreprit une terrasse d'un genre tout à fait nouveau. On éleva deux murs de briques de six pieds d'épaisseur, et à peu près aussi éloignés l'un de l'autre que la première terrasse avait de largeur. On y fit un plafond, et, pour le soutenir, on mit, entre les murs ou dans les parties trop faibles, des piliers et des poutres transversales. Le tout fut recouvert de claies enduites de terre détrempée. Le soldat, ainsi protégé sur les côtés par la muraille, et de front par les mantelets, portait sans risque, au moyen de cet abri, ce qui était nécessaire à l'ouvrage. Le travail fut prompt; l'activité et l'ardeur du soldat eurent bientôt réparé le dommage. On ménagea des portes aux endroits qui parurent propres à des sorties. On le voit, la prise de Marseille n'avait été que retardée; les habitants, repoussés des

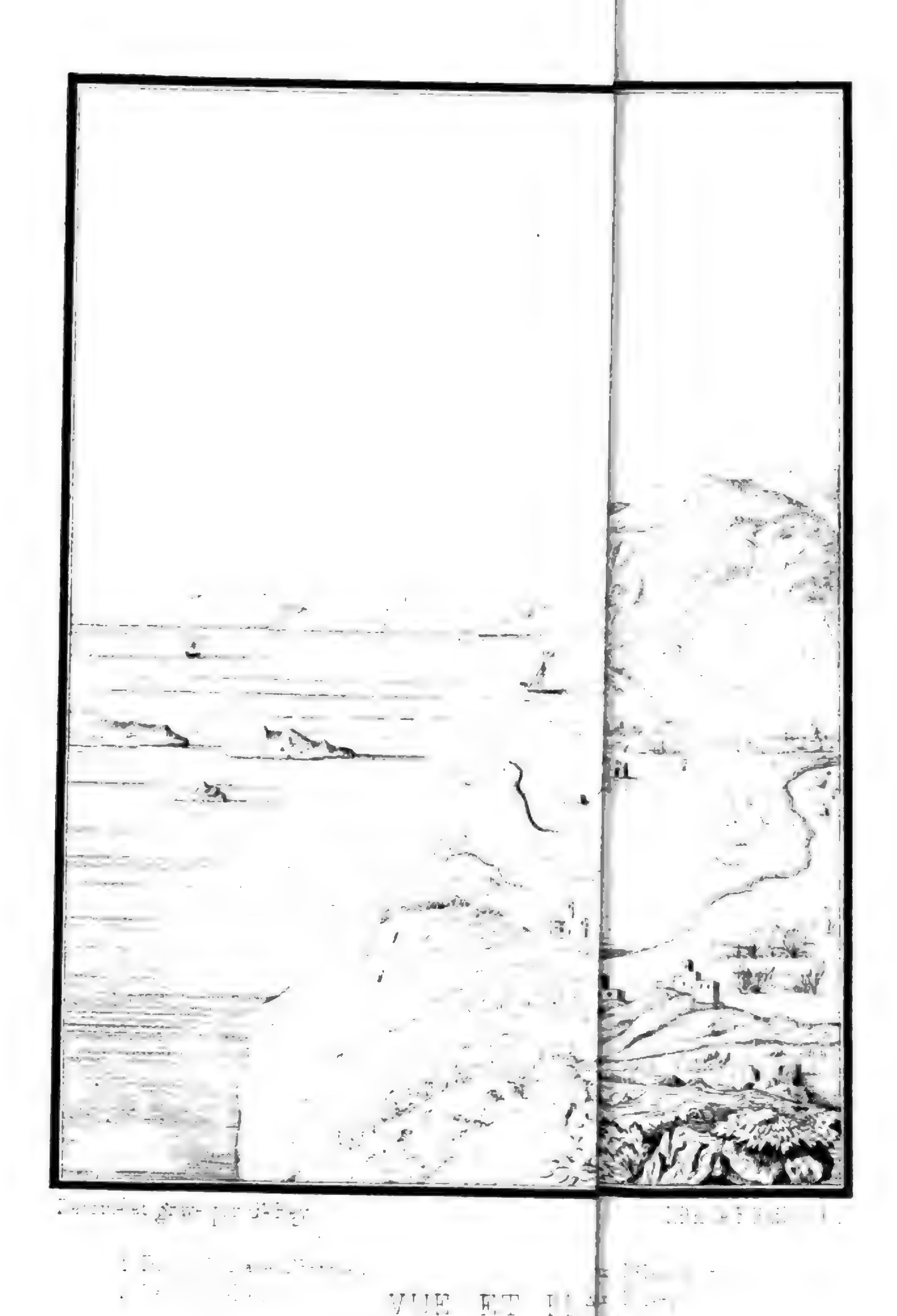
remparts par les traits des Romains, ne pouvaient se servir de leurs machines de guerre, pour ralentir les travaux du siége. Comprenant qu'ils devaient même perdre l'espoir d'une capitulation, puisque les vainqueurs n'avaient pas respecté la première, ils étaient résignés à se rendre à discrétion, lorsque César revint d'Espagne. Domitius, instruit de leur résolution, avait préparé trois vaisseaux; — il en donna deux à ceux qui voulaient l'accompagner, et, prenant pour lui le troisième, partit pendant une bourrasque. Les galères de Brutus, en station devant le port, l'aperçurent, levèrent l'ancre et se mirent à sa poursuite. Domitius fit force de rames, continua de fuir, et put échapper à la faveur du gros temps; les deux autres navires furent effrayés et rentrèrent dans le port.

Suprême arbitre du sort de Marseille, César, en effet, la sauva de la fureur de ses légions; il la ménagea, ou du moins prétendit la ménager, à cause de son ancienneté et de sa renommée, comme il le dit lui-même. Il laissa à ses habitants la vie, la liberté et leurs biens; mais il la dépouilla de tout ce qui en avait fait jusqu'alors la force et la prospérité. Il s'empara des armes, des vaisseaux et du trésor public; détruisit ses arsenaux, ses machines de guerre, ses fortifications; lui enleva ses colonies, à l'exception de Nice; réduisit son domaine territorial aux limites rigoureuses de la ville même, et fit occuper la citadelle par deux de ses légions. Enfin, le port de la Joliette (Julii statio), devint une dépendance des Romains, et le Lacydon resta seul aux Marseillais, qui, en perdant toute juridiction sur les différentes contrées que lui avait attribuées le Sénat, conservèrent leur administration, leurs magistrats et leurs lois. Cependant, tout en respectant l'*Autonomie* de la République Phocéenne, César lui imposa plusieurs réglements, dont un, *sur l'usure*, fut jugé digne d'être observé à Rome.

Hélas! par une cruelle ironie du Destin, tandis que l'alliée fidèle de Pompée courbait le front sous la loi du vainqueur, — elle recevait du vaincu une lettre qui lui conférait le titre et les droits de cité libre!

A son retour à Rome, César ordonna des fêtes triomphales, qui durèrent quatre jours. La conquête des Gaules y fut représentée par le Rhin, le Rhône et l'Océan enchaînés; et parmi les peuples, dont la défaite fut symbolisée, apparut l'image de Marseille

captive. Cette humiliation flattait l'orgueil du conquérant; mais ce n'était pas sous de pareils auspices que la sœur de Rome devait marcher au Capitole ; et Cicéron ne craignit pas de stygmatiser hautement cet acte d'ingratitude : — « Tout le peuple Romain, s'écria-t-il dans ses Philippiques, plaignit le sort d'une ville si fidèle; et quoique chacun fût assez occupé de ses propres malheurs, il n'y eut néanmoins personne qui ne prît part à celui de Marseille. » Et, ne pouvant retenir les élans de son indignation, il laisse ailleurs s'échapper encore de son âme ces plaintes amères : — « Après avoir désolé et ruiné les nations étrangères, nous avons vu César porter dans son triomphe l'image de Marseille, comme un signe de l'anéantissement de la République. On n'a pas eu honte de triompher d'une ville, sans le secours de laquelle nos généraux ne triomphèrent jamais dans nos guerres contre les Gaulois Transalpins. Je pourrais rappeler une foule d'autres injustices envers nos alliés, si le soleil en avait jamais éclairé de plus infâme que celle-là. » Le poète, à son tour, relève la vaillante cité — de l'abaissement où croyait l'ensevelir le cynisme du triomphateur, et place sur son front pâli l'auréole du martyre : « Ce sera, pour Marseille, un honneur immortel, un fait mémorable dans tous les âges, d'avoir soutenu sans abattement les approches de la guerre, d'en avoir suspendu le cours; et, tandis que l'impétueux César entraînait tout sur son passage, de n'avoir seule été vaincue que par un siége pénible et lent. Quelle gloire en effet de résister aux destins, et de retarder si longtemps la fortune impatiente de donner un maître à l'univers! (LUCAIN). »



CHAPITRE IV.

Topographie de Marseille 50 ans avant J.-C. ; physionomie de la Cité Grecque. — Opinion de M. J. V. Martin.

L'importance territoriale de Marseille, 50 ans avant J.-C., se révèle par la durée même du siége formidable qu'elle soutint contre le vainqueur des Gaules. Il n'est donc pas sans utilité de préciser quel était, à cette époque, le développement de la ville. Cette œuvre aride de réédification sera l'objet d'un chapitre à part, afin que, dégagée du récit des événements, elle n'en gêne pas la marche et n'en refroidisse pas l'intérêt.

Nous ne nous dissimulons pas ici les difficultés de notre tâche, et nous éprouvons cette crainte de perdre le fil d'Ariane dans le labyrinthe des documents épars et souvent contradictoires, que nous ont légués les auteurs anciens. Toutefois, tout en nous imposant une réserve extrême, nous n'avons rien négligé pour donner, autant que possible, une idée juste de Marseille antique.

Comme point de départ, nous rappellerons ce que César disait de la Ville, au moment où il l'assiégeait : « — Marseille est baignée par la mer de trois côtés. Il n'en reste qu'un seul où l'on ait accès par terre. »

On a vu que les Phocéens choisirent un recoin de la mer pour

bâtir leur Ville. En effet, ils l'assirent sur deux collines qui se joignent aujourd'hui, mais autrefois réellement séparées. L'une, — la seule habitée d'abord, — commençait à la rue de *Négrel*, se déployait au midi, en forme d'amphithéâtre, et descendait, par une pente insensible, jusqu'au-delà de la *Major*, en s'allongeant dans la mer. L'autre, — sur laquelle il n'y avait point de maisons du temps de César, — partait de la rue de la *Fontaine-Neuve*, s'élevait du côté des *Grands-Carmes* et de l'*Oratoire*, et allait, en s'abaissant, finir à l'endroit où se trouve l'église de *Saint-Martin*.

Le port principal de la Cité Grecque, situé au-dessous de la première colline, et entouré de fortes murailles, était, selon l'expression d'Eustathe, un bon abri pour les vaisseaux. Ce port, — ainsi que nous le confirment Pomponius Méla, Eustathe et une médaille publiée par Pellerin, était appelé *Lacydon*. Les navires y arrivaient par un canal circulaire, rond et recourbé (EUSTATHE). Comme il s'avançait plus avant dans les terres, il était, en quelque sorte, moins alimenté par les flots méditerranéens que par les eaux du Jarret, dont plus tard on changea le cours.

Non loin du Lacydon se trouvait un autre port, indiqué maintenant par l'anse de la *Joliette*, et situé dans la direction d'un mouillage qu'on appelle aujourd'hui *Lestaque*, qui sert encore au même usage.

Il n'existe pas de renseignements exacts sur l'étendue de Marseille et de sa banlieue, à son origine. M. Toulousan prétend que « — le territoire phocéen, bien plus grand que celui d'aujourd'hui, avait cinq lieues du Nord au Sud, depuis le cap Zao ou de *la Croizette*, jusqu'au *Pilon du Roi*; — six et demie de l'Est à l'Ouest, depuis le pied de *Gardelaban* jusqu'au promontoire du *cap Méjean*, et environ trente lieues de circonférence. »

Si, comme tout le fait présumer, la Ville occupa la partie considérable de terrain submergée par la mer, jusqu'au quartier Saint-Jean et au pied de la Major, il est certain que son étendue ne tarda pas à devenir importante, et à dépasser, même sous César, la colline des Moulins, que l'historien Papon prétend lui assigner pour limite. Elle avait alors une lieue de circuit; car Strabon et Scymnus de Chio la citent comme « une très grande Ville, ceinte d'épaisses murailles. »

« Le sol, sur lequel l'ancienne Ville était bâtie, dit M. J. V. Martin, avait la forme d'un triangle, dont la base serait la partie qui tient à la terre, et le sommet l'emplacement sur lequel est construit le fort Saint-Jean. [1] »

Cette définition admise, nous pouvons, par une démonstration

[1] Qu'on nous permette de citer plus complètement l'opinion de M. J. V. Martin sur la topographie de Marseille :

« Si l'on examine l'état actuel des lieux, — dit-il, — on reconnaîtra que le sol sur lequel l'ancienne ville était bâtie, nous présente la forme d'un triangle dont la base serait la partie qui tient à la terre, et le sommet l'emplacement sur lequel est construit le fort Saint-Jean, d'où s'étendent les deux côtés, les seuls qui soient aujourd'hui baignés par les eaux. Il est évident que l'empiétement de la mer sur la terre est cause d'un pareil changement. Si la mer a respecté cette masse de rochers qui supporte d'un côté le *fort Saint-Jean* et forme de l'autre l'éminence dite de la *Tête de More*, elle a fait sentir d'une manière violente son action, au pied de la Tourrette, sur cette partie du rivage exposée aux flots poussés par les vents d'ouest. Là, il est permis de se représenter la partie, que la mer a enlevée au sol, sous la forme d'un angle dont il faudrait placer le sommet vers la Tourrette, et dont les côtés seraient tracés l'un par le rivage actuel, l'autre par l'ancienne côte. Il ne s'agit donc plus, pour achever la figure et connaître la forme exacte des terrains envahis par les eaux, que de fermer l'angle, et nous y parviendrons aisément, si nous prouvons que l'anse de la Joliette a dû nécessairement le terminer. Le seul aspect des lieux et de cette charpente primitive, dont le temps ne peut effacer les traces, indique qu'il a toujours existé vers cet endroit une vallée formée par les hauteurs sur lesquelles la ville est bâtie et celles qui y correspondent et que couronne aujourd'hui l'édifice des Infirmeries. Cette vallée aboutit à la mer.

« Si nous pouvions maintenant avoir une idée du progrès des eaux pendant un temps déterminé, rien ne nous manquerait pour résoudre le problème. L'observation et l'analyse vont nous conduire.

« On trouve à l'est de l'église de la Major, et immédiatement à côté de l'ancienne chapelle des pénitents de Saint-Lazare, une rue qui porte le nom de la Trinité-Vieille (maintenant la rue Rouge); elle va du sud au nord parallèlement à la rue de l'Evêché; dans sa partie qui subsiste encore, elle a environ 156 mètres de longueur; elle est aujourd'hui terminée par l'anse que la mer a formée sous la place de l'Observance (l'anse de l'Ourse).

« Si l'on prolonge de l'œil cette rue, dont la direction est droite à travers cette anse, on reconnaîtra qu'elle aboutit précisément à l'abattoir de la ville. Nous savons que cet édifice a été bâti sur le sol jadis occupé par l'église de la Trinité-Vieille, qui fut démolie en 1524, lors du siége de Marseille par le connétable de Bourbon, et qui avait été construite l'an 1202. Le nom de cette rue, sa direction, tout nous indique qu'elle conduisait alors de l'église de la Major à celle de la Trinité-Vieille, à travers les terrains que la mer a enlevés, et que le rivage se trouvait, en-deçà de la partie de cette anse, placé dans la direction de cette rue; la distance qui se trouve entre cette partie et le rivage actuel étant de 78 mètres. Il est certain que la mer s'est au moins avancée d'autant dans le cours de six siècles, et que ses progrès n'ont pas été en-dessous de 235 dans les dix-huit cents ans qui se sont écoulés depuis la mort de César.

« Le terrain que la mer a englouti, et qu'il faut restituer au sol de la ville pour retrouver

nouvelle, jeter une lumière complète sur les *trois côtés baignés par la mer*, dont parle César.

Supposons un *quadrilatère* très voisin du trapèze, — c'est-à-dire d'une figure qui aurait deux côtés inégaux et à peu près parallèles :

La grande base de ce quadrilatère, — prise au Midi, — forme une ligne de 1,200 mètres, du *fort Saint-Jean* au *Cours*, — en suivant les quais et la Cannebière.

Le côté droit — ou oriental — forme une deuxième ligne de 1,000 mètres, inclinée au Nord-Est, depuis l'*angle du Cours et de la Cannebière* jusqu'à la *porte de la Joliette*.

La petite base forme une troisième ligne de 500 mètres, parallèlement à la première, en s'étendant de la *porte de la Joliette* jusqu'à la *limite* de l'ancien rivage.

Enfin, la quatrième ligne, presque parallèle à la seconde, rejoint le fort Saint-Jean sur une longueur de 1,100 mètres environ.

Les trois côtés, baignés par les flots, étaient : le premier, le troisième et le quatrième.

Le premier, — qui l'est toujours en partie par le port, — se prolongeait jadis jusqu'à l'endroit où finit le Cours.

Le troisième formait le port de la Joliette.

Enfin le quatrième était arrosé, comme aujourd'hui, par la Méditerranée, avec cette différence que la ligne s'avançait davantage dans la mer.

Quant au second côté de la Ville, — le seul alors accessible par terre, — il se divisait en deux parties : la *partie basse*, — marécageuse en plusieurs endroits, — partait de l'angle du Cours et de la Cannebière jusqu'au dessus de Saint-Martin ; — la *partie haute*,

sa configuration primitive, s'étendait donc à 234 mètres au-delà des terres les plus avancées, du côté de la Joliette ; il allait, en diminuant, se joindre au rivage actuel vers le fort Saint-Jean, et sa longueur d'environ 780 mètres donne à sa totalité une surface d'environ 58,000 mètres.

« N'oublions pas de dire que les bases ne donnent que le *minimum* de cette surface, et qu'elle peut et doit même avoir été plus considérable ; car nous avons supposé que, vers l'an 1200, le rivage arrivait jusqu'à cette rue de la *Trinité-Vieille*, limite que la mer ne pouvait atteindre, mais dont il est vraisemblable qu'elle était encore éloignée. Si l'on en juge par la rapidité des progrès dont nous sommes les témoins, l'évaluation de 78 mètres, donnée à sa marche dans le cours de six siècles, serait en dessous de la réalité. (MÉMOIRES PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE DE MARSEILLE). »

— comprise entre Saint-Martin et la Joliette, — avait, pour rempart naturel, la vallée profonde, citée par César, et qui se voit encore au bas du boulevard des Dames.

Une fois la configuration primitive du sol rétablie, la Ville antique, secouant la poussière des siècles, se relève de ses ruines dans sa majestueuse splendeur. Toutefois, les édifices publics attestaient seuls sa fortune commerciale. Les habitations étaient généralement basses et construites de bois et de chaume, rendus adhérens par une terre grasse pétrie avec de la paille. Au marbre, dont les Phocéens décoraient leurs temples, ils joignaient une espèce de tuile si légère, qu'elle flottait sur l'eau. (VITRUVE).

Leur premier monument, on s'en souvient, fut le temple de Diane d'Ephèse. Celui de Neptune dominait la mer, du haut de la montagne de Notre-Dame-de-la-Garde.

La citadelle, — qui semble avoir occupé toute l'esplanade depuis la Joliette jusqu'à la Tourrette, et dont la place de Lenche et les rues voisines précisent la situation, — plongeait sur la vallée profonde du boulevard des Dames, et contenait les temples d'Apollon et de Diane, le gnomon de Pythéas, le Gymnase et le palais des Timouques.

Notre-Dame-de-la-Garde, le Pharo, le Pilon du Roi, l'Etoile, Gardelaban, étaient autant de vigies destinées à surveiller les mouvements des peuplades liguriennes.

La physionomie de Marseille a subi bien des métamorphoses. Sans parler ici de celles qu'elle a dues aux siècles et aux révolutions, nous terminerons cette première esquisse par la seule indication des envahissements méditerranéens qui ont profondément modifié sa configuration territoriale.

Par suite de ces étranges déplacements de la mer, la Cité moderne n'est plus baignée que de deux côtés par les flots. La main des hommes a fait disparaître peu à peu la barre de rochers qui obstruait l'entrée du Lacydon, en ménageant un passage à travers les ilots, dont il ne reste que le *Pilon du Roi*.

La partie supérieure de la Ville, où se trouvent les vieux quartiers, domine toujours le port principal au Midi ; mais elle finit brusquement à la Tourrette, en forme de falaise, tandis que le rocher de

l'*Estéou*, où la mer se brise, prouve que le sol, dessinant un croissant, s'étendait au-delà de ce récif.

Ainsi, en se retirant d'un côté, les flots ont dévoré l'ancien rivage, autrefois bordé de tours et de maisons de campagne. Des routes, tracées pour aller de Marseille à Martigues, la Venise provençale, ont entièrement disparu. Des terrains immenses perdus sur la plage sablonneuse de Séon, des champs entiers, de grands vignobles, une place et une rue submergés depuis 1748, témoignent de l'action dévastatrice de la mer; — et quand, par une journée ruisselante de soleil, l'azur des cieux donne à la limpidité des flots la transparence du cristal, l'œil découvre dans leurs profondeurs des débris d'anciennes constructions.

Et maintenant, que reste-t-il de la Cité Grecque, qui puisse attester son antique splendeur? L'arsenal, la citadelle, les monuments de marbre, le Gymnase, le palais des Timouques, gisent dans la poussière; et, — sur les ruines des temples d'Apollon, de Minerve et de Diane, comme pour perpétuer la victoire du Christianisme sur le Paganisme, — se sont élevées et relevées sans cesse, pour rester debout jusqu'à nos jours, l'abbaye de Saint-Sauveur, Notre-Dame-des-Accoules et l'église métropolitaine, dont la mer, — toujours envahissante, — gémit de ne pouvoir encore abattre les murailles lézardées.

CHAPITRE V.

Division de la Gaule méridionale en provinces romaines. — Marseille n'est pas comprise dans la création des deux Narbonnaises. — Accroissement de sa population. — L. Antonius, Lucius César, Apollodore de Pergame, Vulcatius Moschus, Claude, C. F. Sylla, reçoivent l'hospitalité dans ses murs. — Sa gloire littéraire. — La langue latine adoptée dans ses écoles. — Opinion de Voltaire. — Lucius Plotius. — M. A. Gniphon. — Valérius Caton. — Quintus Roscius. — P. T. Varron. — Cornélius Gallus. — Trogue-Pompée. — Oscus. — Agrotas. — Votiénus Montanus. — Julius Grœcinus. — Julius Agricola. — Quirinalis. — Surculus. — Progrès de la Médecine. — Démosthènes. — Crinas. — Charmis. — Crinas lègue sa fortune à Marseille, pour la reconstruction de ses murailles. — Tite-Pétrone. — Phavorinus. — Altération des mœurs marseillaises. — Apparition du Christianisme dans les Gaules. — La pieuse légende. — Martyre de Saint-Victor. — Conversion des gardes de Victor; leur supplice. — Maximien-Hercule usurpe l'Empire. — Il se réfugie à Marseille, et s'étrangle pour échapper à la colère de Constantin. — Légende.

Après la soumission de Marseille, toute indépendance nationale disparut dans l'Aquitaine; et, dès ce moment, les Romains regardèrent la Gaule méridionale comme une annexe de l'Italie. César, seul maître de l'Empire, depuis la bataille de Pharsale (48 av. J.-C.), érigea Aix et Arles en colonies romaines, et la Gaule fut divisée en dix-sept provinces. Dans cette division, on fit la distinction de deux Narbonnaises. La première comprenait la partie occidentale de la Gaule narbonnaise, renfermant la plus grande portion du Languedoc, du Roussillon et du Pays-de-Foix. Narbonne, sa métropole, devait hériter de la puissance politique et du commerce de Marseille, et

devenir de bonne heure l'une des villes les plus importantes de l'Empire. La seconde, formée de la partie orientale de la Gaule narbonnaise, avait Aix pour capitale. Elle conserva seule le nom de *Provincia romana*, ou simplement *Provincia*, d'où vient celui de Provence. Elle embrassait la partie orientale de la Provence, et le sud-ouest du Dauphiné.

Au milieu de cette grande agitation sociale, causée par la domination romaine, Marseille ne fut pas comprise dans la création des deux Narbonnaises. Elle échappa, comme cité libre, à cet immense réseau impérial qui enveloppait tous les peuples vaincus de la Gaule. La haute citadelle seule, occupée par les deux légions de César, devint une ville distincte qui eut son administration particulière. La population, décimée par les malheurs du siége, reprit bientôt un accroissement considérable, par suite de l'affluence d'un grand nombre de familles, qui abandonnèrent les colonies grecques, désormais soumises au joug étranger.

Alors toute l'activité intellectuelle, que les Marseillais avaient employée jusque là au commerce, à la navigation, reflua sur la culture des lettres et de la philosophie. Avant l'arrivée des Phocéens sur les côtes de la Méditerranée, la poésie primitive des Celtes s'abritait dans les forêts. La civilisation amena une brusque transition de la poésie aux sciences positives considérées sous le rapport de l'utilité égoïste. Nous avons dit que Marseille n'eut pas d'abord de poètes, mais des hommes qui, à l'instar de Pythéas, d'Euthymènes et d'Eratosthènes, s'illustrèrent dans l'astronomie et dans les lettres. Comme les deux premiers, dont nous avons signalé les travaux remarquables, on croit qu'Eratosthènes était de Marseille. Environ 130 ans avant Jésus-Christ, il avait composé une histoire des Gaules en trente-trois livres, citée par Etienne de Byzance. Ces trois hommes sont l'expression la plus nette des idées nouvelles qui inaugurèrent l'apparition de la littérature grecque dans l'Armorique. A leur suite surgirent les rhéteurs ; et l'empire, que Marseille avait perdu dans l'ordre politique, elle le reconquit dans ses écoles de florissante renommée. Elle dut à l'isolement de son existence, comme République indépendante, dans un pays où l'administration romaine avait jeté de profondes racines, de voir accourir dans ses murs les gloires de tous genres.

A cette époque, la Gaule narbonnaise offrait partout aux yeux les trésors d'une nature si luxuriante, qu'au dire de Pline, « on l'aurait prise pour une portion de l'Italie. » Aussi les sénateurs Romains, qui en étaient originaires, avaient-ils obtenu le privilége d'y venir sans congé, quoiqu'il ne leur fût permis de s'éloigner de l'Italie, qu'avec l'autorisation de l'Empereur.(TACITE). Mais le séjour de Marseille était toujours le plus recherché ; et, sous la tyrannie impériale, d'illustres exilés y reçurent une bienveillante hospitalité. L. Antonius, fils de J. Antonius condamné à mort pour avoir été l'amant de Julie, y fut, très jeune, confiné par Auguste son grand oncle, qui couvrit cet exil du prétexte de son instruction. Lucius César, fils d'Agrippa, demeura quelque temps dans cette ville, où, — comme il se disposait à rejoindre l'armée d'Espagne, — il mourut soit de mort subite, soit par le crime de sa marâtre Livie.

Elle eut encore l'honneur d'avoir pour hôte Apollodore de Pergame, qui avait été le précepteur d'Auguste, à Apollonie. Vulcatius Moschus, riche citoyen de Rome, exilé par Tibère, légua ses biens à la République Marseillaise, pour en avoir reçu le droit de cité. L'Empereur s'en irrita; pour l'apaiser, les enfants de Phocée lui citèrent l'exemple de P. Rutilius qui, chassé de Rome, était devenu citoyen de Smyrne; et Tibère ratifia le legs de Vulcatius. Claude, surpris par une tempête en se rendant dans la Grande-Bretagne où des troubles s'étaient élevés, se réfugia dans le Lacydon, et s'arrêta plusieurs jours chez l'Athènes des Gaules. Enfin, Cornélius Faustus Sylla, dernier descendant du dictateur et gendre de Claude, y fut assassiné par ordre de Néron, après quelques mois d'exil.

Il est bien vrai que la prise de Marseille par César fut pour elle le commencement d'une période de décadence. Mais si, privée de toute influence politique et commerciale, dans l'intérieur de l'Aquitaine, par la puissante concurrence des colonies romaines, elle est obligée de concentrer toute son énergie dans le rayon de son territoire, elle va quelque temps encore briller d'un vif éclat, avant de glisser rapidement sur la pente de l'adversité. Nous le répétons, sa gloire littéraire survécut à sa défaite. A la tête des grammairiens qui faisaient affluer dans ses écoles toute la jeunesse des Gaules

et de l'Italie, se placent trois de ses enfants, Teucer, Iachus et Choréas. La langue grecque, qui n'avait pas cessé d'être nationale, était probablement toujours employée dans l'enseignement. Toutefois, quand Narbonne, où Rome avait créé des écoles rivales, devint, malgré sa situation écartée sur les limites méridionales de la province narbonnaise, le principal foyer de la civilisation romaine dans la Gaule, la langue latine fut adoptée et prévalut insensiblement; à ce point qu'elle finit par détrôner la langue grecque, sinon à Marseille, du moins dans tout le reste de la contrée. C'est sans doute ce qu'a voulu faire entendre Voltaire, lorsqu'il dit : « La colonie des Grecs, qui fonda Marseille 600 ans avant notre ère vulgaire, ne put polir la Gaule : la langue grecque ne s'étendit pas même au-delà de son territoire. » Assurément, le patriarche de Ferney aurait donné à sa pensée un sens trop absolu, s'il eût prétendu nier l'influence des mœurs marseillaises sur les peuplades grossières de l'Armorique. Sa réflexion ne peut constater qu'un fait : — la disparition, dans les Gaules, du langage harmonieux d'Athènes, qui n'en laissa pas moins des traces profondes de son passage dans la langue nouvelle.

Il se forma donc promptement à Marseille, comme à Narbonne, des professeurs de grammaire et de rhétorique latine. A peu de distance des guerres de César, deux des plus célèbres rhéteurs Marseillais avaient abandonné leur patrie, pour aller enseigner à Rome. Lucius Plotius, qui partit le premier, vers l'an 90 avant J.-C., apprit aux Romains à parler éloquemment leur propre langue; et il le fit avec tant de succès, que Cicéron, qui était alors enfant, exprima souvent le regret de n'avoir pu être son disciple. Quintilien l'appelait « l'orateur insigne par excellence. » Plotius avait écrit un traité du *geste de l'Orateur*, qu'on n'a pas conservé.

Marcus Antonius Gniphon, né de parents pauvres qui l'exposèrent sur la voie publique (108 av. J.C.),— dut son éducation et ses talents à la commisération d'un Marseillais. Rendu à la liberté, il professa dans le palais de César d'une manière si brillante, que les personnes les plus illustres se pressaient constamment autour de sa chaire. Il se distingua des autres rhéteurs par son désintéressement, et laissa des recherches curieuses sur les fenêtres des temples.

Cet enseignement, cette culture si littéraire firent, sous la dictature de Sylla, des progrès qui se révèlent dans les ouvrages de Valérius Caton, poète et grammairien Marseillais, né vers l'an 105. Surnommé la *Sirène latine*, Valérius est le symbole le plus expressif de la fusion grœco-latine; il résume à lui seul cinq siècles de civilisation. Chassé de son héritage par les satellites du dictateur, il avait acquis assez de biens pour vivre honorablement dans une petite villa près de Tusculum, où peut-être il eût donné des frères aux poèmes charmants de *Diana* et de *Lydia*. Mais ses affaires se dérangèrent, et ses créanciers, aussi cruels que les soldats de Sylla, l'expulsèrent de sa retraite chérie.

A la même époque, par un jeu cruel du hasard, Quintus Roscius, dont le nom rappelle le type le plus parfait du comédien, gagnait cent deniers par jour à déclamer des vers. Il avait été élevé dans les académies de Marseille. La pureté de ses mœurs et ses vertus égalaient son génie. Il refusa, pendant dix ans, de toucher la pension de 60,000 livres [1] que lui faisait la République.

La culture des sciences n'avait pas cessé d'être en honneur. Nous avons déjà cité Télon et Gyarée, astronomes et mathématiciens célèbres, morts dans le même combat naval, sous les aigles de Pompée. Pendant cette guerre civile, Publius Térentius Varron, né sur les bords de l'Aude, brilla dans la poésie et dans l'histoire. Cependant, comme poète, il fut éclipsé par Cornélius Gallus, né à Fréjus (69 av. J.-C.), et formé dans les écoles de Marseille. Grand capitaine, C. Gallus se distingua, dans plusieurs occasions, à la tête des troupes dont Auguste lui confia le commandement; poète gracieux, il composa quatre livres d'élégies sur ses amours avec Cythéris, qui l'abandonna, pour suivre Marc-Antoine. Favori d'Auguste, ami de Virgile, il fut la gloire de sa patrie. Comme historien, Varron fut rejeté dans l'oubli par un écrivain, né à Die dans le pays des Voconces (40 av. J.-C.). Trogue-Pompée, le seul historien qu'ait produit la Narbonnaise, occupa divers emplois militaires et civils, à l'exemple de son père et de son grand-père, avant de cultiver les Lettres. Doué d'un esprit étendu et juste, avec des connaissances profondes, et soutenu par *une audace herculéenne*, dit un auteur

[1] 600,000 francs de notre monnaie.

de l'antiquité, il composa, en quarante-quatre livres, une histoire universelle des gestes des Rois et des Nations depuis le commencement des siècles. Cet ouvrage, dont le style et le plan, assurent les anciens, répondaient à la grandeur de l'entreprise, éleva son auteur à ce rang illustre où se placèrent successivement Salluste, Tite-Live et Tacite. Pline l'appelait un « narrateur très sévère », et Justin, son abréviateur, « l'homme de la vieille éloquence. » Il florissait sous le règne d'Auguste, de l'an 28 av. à l'an 14 ap. J.-C.

Sous Tibère et sous Caligula, l'éloquence brilla dans tout son éclat à Marseille et à Narbonne. Oscus, né dans la première de ces villes (20 av. J.-C.), fut un orateur abrupte et mordant. Malgré les défauts qu'il lui reprochait, Sénèque le père le mit au-dessus de beaucoup de ses rivaux. Agrotas, compatriote d'Oscus, ne plaidait qu'en grec et charmait le forum par la mélodie de sa faconde. Votiénus Montanus, que Tacite qualifie « d'homme célèbre par son génie », était la gloire de Narbonne, lorsque Tibère se vengea de ses critiques, en le reléguant dans les îles Baléares. Julius, son frère, passait pour le plus aimable des poètes.

Julius Grœcinus, né à Fréjus (12 av. J.-C.), avait fait ses études à Marseille avec le plus grand succès. Philosophe et savant distingué, magistrat intègre, il refusa d'obéir à Caligula, qui lui ordonnait d'accuser Marcus Silanus, quoique innocent. Contraint par le tyran à se donner la mort, il la subit avec courage (40 ap. J.-C.). Son fils, Julius Agricola, né à Fréjus l'an 35 de l'ère chrétienne, se montra digne d'un tel père. Comme il venait de conquérir la Grande-Bretagne, la jalousie de Domitien le rappela du théâtre de ses triomphes. Les mœurs, qui n'avaient pas eu le temps de se corrompre à Marseille, avaient encore, à cette époque, cette austérité qui leur valait tant d'éloges depuis si longtemps ; c'est à elles surtout qu'il faut attribuer cette préférence que l'on accordait aux écoles Marseillaises sur celles d'Athènes. Aussi Tacite, gendre et biographe d'Agricola, a-t-il dit de son illustre beau-père : « Ce qui l'éloigna des désordres de la jeunesse, c'est qu'outre son excellent naturel, il eut, dès sa plus tendre enfance, pour demeure et pour école, la ville de Marseille, où la politesse grecque se trouve heureusement mélangée avec l'économie et la simplicité des provinces. »

Après Votiénus Montanus et Julius Grœcinus, deux rhéteurs, Quirinalis d'Arles et Surculus de Toulouse, jetèrent le plus grand éclat par leur enseignement à Marseille et à Rome. Les talents de Quirinalis lui méritèrent une place distinguée parmi les officiers des galères que l'Empereur entretenait à Ravenne. Mais ses désordres et ses exactions ternirent sa gloire et le forcèrent à se donner la mort (56 ap. J.-C.).

Indépendamment de la rhétorique et des lettres, le génie des Marseillais s'appliquait particulièrement à certaines connaissances, qui prenaient de jour en jour plus de vogue, comme la Médecine. En effet, Pline nomme trois médecins qui eurent, à Rome, une renommée prodigieuse, au commencement de l'ère chrétienne. Ce sont Démosthènes, Crinas et Charmis, tous les trois contemporains Marseillais et dignes soutiens de l'antique honneur de l'art hippocratique.

Démosthènes, né vers l'an 12 de J.-C., se forma en Asie à l'école d'Alexandre-Philalète. Il écrivit en grec des ouvrages estimés, un entre autres sur les maux d'yeux, dont Galien cite des passages. Crinas pratiquait la médecine planétaire et la réglait sur le cours des astres. Il la professa quelque temps à Marseille, se rendit dans la capitale de l'Empire sous le règne de Néron, et y trouva en grande estime les doctrines de Thessale, médecin qui, à force de dénigrer ses devanciers, avait su inspirer une confiance universelle. Crinas ne tarda pas d'éclipser son concurrent, gagna des sommes immenses, et légua à sa ville natale, pour la reconstruction de ses murailles, 10,000,000 de sesterces. — (Environ 1,200,000 francs.)— Il n'existe aucun ouvrage de ce savant, qui mourut, l'an 74, sous le règne de Vespasien. Charmis, né l'an 15, et doué d'une imagination vive, combattit le système de ses rivaux, en se frayant des routes nouvelles. Il s'installa à Rome également, et fit changer l'opinion publique sur l'usage des bains chauds généralement établi. « — J'ai vu moi-même, dit, à cette occasion, Pline l'ancien, son contemporain, j'ai vu des vieillards, hommes consulaires, faire gloire de se soumettre aux ordonnances de ce médecin, et prendre des bains froids dans la plus grande rigueur de l'hiver. » Il ne paraît pas que Charmis ait acquis une aussi grande fortune que son compatriote Démosthènes. Cependant il se faisait si bien payer,

qu'un jour il reçut 200,000 sesterces, (20,000 francs de notre monnaie), d'un homme qu'il avait guéri d'une maladie et de sa rechute.

A côté de ces savants distingués, hommes probes et intègres, l'honneur et l'orgueil de leur pays, apparurent,—dans Tite-Pétrone, le Marseillais, et dans l'hermaphrodite Phavorinus, — les dignes représentants d'une société corrompue. Phavorinus, qu'Arles avait vu naitre (l'an 80 de J.-C), Phavorinus, l'un des plus célèbres sophistes de son siècle, professa les belles-lettres à Marseille, puis à Rome, et se fit des amis illustres et des disciples fameux. Disgrâcié par Adrien, jaloux de son mérite, il vit les Athéniens abattre sa statue, pour plaire à l'Empereur et dit en riant : « Je suis plus heureux que Socrate, je n'ai perdu dans cette affaire que ma statue. » Pétrone, l'ordonnateur des fêtes de Néron, peignit en traits vigoureux cette effroyable corruption, qui, du palais impérial, débordant au dehors, présageait la décadence de l'Empire Romain. Accusé d'avoir trempé dans la conjuration de Pison, il fut arrêté à Cumes, par l'ordre de Néron, dont il prévint la sentence, en se faisant ouvrir les veines dans un bain.

Marseille, à peine nommée dans l'Histoire, depuis l'an 29 de J.-C. jusqu'en 284, ne souffrit politiquement ni des odieuses saturnales de l'Empire, ni de cette puissance prétorienne qui pesa si longtemps de tout son poids sur les deux tiers du monde connu. Toujours soumise au gouvernement de ses Timouques, elle était dans la situation où la conquête de César l'avait laissée. Après la mort de son vainqueur, elle avait tenté vainement quelques efforts pour obtenir justice du Sénat Romain; car ses députés, malgré l'éloquence de Cicéron, furent repoussés avec une telle dureté, que le grand orateur ne put s'empêcher de dire : « Il n'est pas possible qu'on puisse aimer Rome, et être en même temps l'ennemi de Marseille. » Mais, pendant ces deux siècles et demi, les mœurs marseillaises s'altérèrent profondément, sous la funeste influence de la triple dégradation morale, du luxe et des débauches, qui déshonorait le peuple Romain. En effet, à la fin du IIe siècle, la rivale d'Athènes n'était plus fameuse que par la corruption où elle était tombée. Athénée, célèbre grammairien de cette époque, comparait les vertus guerrières des Ibériens aux mœurs efféminées

et corrompues des Marseillais. Il y a loin de ce blâme cruel à l'opinion de Tacite, le dernier écrivain qui, dans l'ordre chronologique, ait loué les mœurs de la jeune Phocée. Aussi, cette cité n'avait-elle plus d'écoles, ou du moins ses écoles n'étaient plus fréquentées par les étrangers. Aller à Marseille était un reproche adressé proverbialement aux hommes qui se livraient au vice et à la mollesse. Dire de quelqu'un qu'il revenait de Marseille, c'était le proclamer infâme.

Nous touchons à une époque suprême de régénération morale et intellectuelle. De lointaines rumeurs, apportées de Rome par le souffle des révolutions, apprennent à la Gaule méridionale qu'une secte nouvelle, prêchant ouvertement le mépris des Dieux et le renversement des temples, prétend substituer une autre religion à celle des Romains. Dioclétien, le trente-neuvième Empereur depuis Auguste, régnait alors, et venait d'associer à l'Empire Maximien-Hercule, pour faire face à l'invasion des Barbares (272). Chargé du gouvernement de l'Occident et du Midi, Maximien-Hercule séjourna quelque temps à Marseille, réprima plusieurs révoltes dans la province, rejeta au-delà du Rhin, les Germains et les Francs, et pourvut à la sûreté de l'Italie, de l'Espagne et de l'Afrique. Mais le moment allait venir, où l'idée évangélique, — plus forte que le despotisme des Empereurs, après trois siècles de supplices, pénétrerait dans les Gaules, pour y verser des torrents de lumière céleste, et relever la dignité de l'homme, en groupant autour de la Croix toute cette plèbe infime, qualifiée naguère « l'exécration et le mépris du genre humain *(odium generis humani)*, » et que l'aristocratie tenait à si grande distance dans l'abaissement et la misère. L'âme avait vaincu la matière ; le principe sublime de l'égalité devant Dieu commençait à faire fléchir les vieilles croyances païennes, insuffisantes désormais à la raison humaine, et bientôt la pompe grave et solennelle d'un culte pur et fécond devait remplacer la pompe riante des fêtes religieuses de la Grèce. Issues des derniers rangs du peuple, les idées chrétiennes résistèrent aux calomnies les plus odieuses, aux persécutions les plus cruelles, jusqu'au jour où leur complet rayonnement fut le témoignage le plus éclatant de leur action régénératrice.

Une légende populaire fait remonter au temps des Apôtres

l'apparition du Christianisme à Marseille. Dans la première persécution qui fit lapider Saint-Etienne, racontent Baronius et Ribadeneira, l'auteur de *la Fleur des Saints*, les Juifs se saisirent de Marie-Madeleine, de Marthe, de leur servante Marcelle, de Maximin leur directeur, de Lazare que Jésus avait ressuscité, de Joseph d'Arimathie, de Marie de Jacques, de Marie Salomé et de l'aveugle-né, nommé Célédone, à qui Jésus donna la vue en lui frottant les yeux avec un peu de boue. On les embarqua dans un vaisseau sans voiles, sans rames, et sans mariniers; le vaisseau aborda à Marseille. Dès que Madeleine fut à terre, elle convertit toute la Provence. Lazare fut le premier évêque de Marseille, où il souffrit le martyre. Maximin fonda l'église d'Aix; Joseph d'Arimathie alla prêcher l'Évangile en Angleterre; Marthe créa un grand couvent et mourut à Tarascon; Marie de Jacques et Marie Salomé achevèrent, dans une retraite près d'Arles, des jours consacrés à la prière. Madeleine se retira dans la Sainte-Baume, où elle brouta l'herbe toute sa vie. «Ce fut là que, n'ayant plus d'habits, elle pria toujours toute nue; mais ses cheveux crûrent jusqu'à ses talons, et les anges venaient la peigner et l'enlever au ciel sept fois par jour, en lui donnant de la musique. On a gardé longtemps une fiole, remplie de son sang, et ses cheveux; et tous les ans, le jour du vendredi saint, cette fiole a bouilli à vue d'œil. (NOTE DE 1768).»

C'est ainsi que la poésie des légendes prélude le plus souvent au triomphe de la vérité; car le peuple se laisse facilement séduire par le mystère qui enveloppe l'origine de ses plus chères croyances. Tout ce qui échappe à son examen, tout ce qui revêt des formes surnaturelles, saisit son esprit et le subjugue. En effet, tout concourt à démontrer l'invraisemblance de cette touchante et naïve tradition, qu'un zèle pieux inventa à la fin du IXe ou du XIe siècle, probablement pour donner plus d'autorité à la religion du Christ, en la faisant apparaître dans la Provence, presque à son aurore. Grégoire de Tours et Sulpice Sévère ne laissent aucun doute à cet égard. «Ils assurent, dit l'abbé Hugues du Temps, que la Gaule ne doit point être comptée, avant le milieu du IIIe siècle, parmi les nations soumises à Jésus-Christ. Les églises, qui attribuent leur origine aux premiers hommes apostoliques, sont obligés de descendre jusqu'à cette époque pour trouver les successeurs de

ceux qu'elles se donnaient pour fondateurs ; et c'est ce long intervalle qui a déterminé plusieurs savants à retarder la publication de l'Évangile chez les Gaulois ; mais on peut dire avec beaucoup de vraisemblance que la religion chrétienne, quoique établie chez ces peuples dès sa naissance, n'y fit que peu de progrès pendant les deux premiers siècles : c'était le sentiment des sept évêques qui écrivirent à sainte Radégonde. Et ces prélats méritent plus de croyance que les prétendues traditions d'un grand nombre d'églises qui se glorifient d'avoir été florissantes dès le temps des Apôtres ou de leurs disciples. Si l'on devait ajouter foi aux traditions, il faudrait croire que saint Martial de Limoges, saint Saturnin de Toulouse, saint Gatien de Tours, saint Front de Périgueux, saint Austremoine d'Auvergne, saint Ursin de Bourges, saint Paul de Narbonne, saint Eutrope de Saintes, ont été envoyés dans les Gaules par saint Paul ou par saint Clément, et qu'ils ont établi, dès le premier siècle, de florissantes églises. Mais il en est de ces traditions comme de celles de plusieurs peuples sur leur origine, et des prétentions de différentes familles sur l'ancienneté de leur noblesse. Les actes des saints, que nous venons de nommer, sont autant d'armes pour combattre l'opinion qu'on veut établir par leur autorité. »

Vers l'an 292, les annales du Christianisme s'ouvrent à Marseille par le martyre de saint Victor, l'un des prosélytes les plus ardents de la nouvelle religion. « Victor, dit T. Ruinart, brillait comme une étoile parmi les justes de Marseille, ville plongée dans les superstitions et les sacriléges, et cruelle ennemie des chrétiens, lorsque Maximien-Hercule y arriva. Cette bête inhumaine et sauvage avait acquis la plus sanglante célébrité dans la Gaule par sa barbarie envers les saints, et surtout par le massacre de l'illustre légion thébéenne. Toujours altéré de sang, il s'empressa, dès son arrivée, de déclarer la guerre au Christ et ordonna de faire périr dans les supplices tous ceux qui adoraient son nom. Cet arrêt consternait les nôtres alors accablés d'un orage de maux. Victor, qui sentit le besoin qu'ils avaient d'être fortifiés, se mit à leur tête et ne laissa plus passer une nuit sans visiter le camp des saints, et sans aller de maison en maison raffermir le cœur des

serviteurs de Dieu, en leur prêchant l'amour de l'autre vie et le mépris de cette mort charnelle.

« Un tel ministère ne pouvait s'exercer impunément; bientôt découvert, il fut conduit aux juges. Ceux-ci, usant d'abord de clémence, cherchèrent à lui persuader de revenir aux autels des Dieux, et de ne pas sacrifier sa charge dans la milice, ni l'amitié de César au culte d'un mort. Mais lui, armé de la force de l'esprit saint : — Ceux que vous appelez des Dieux, s'écria-t-il, sont des démons immondes : je suis soldat du Christ, et ne veux point de l'amitié de l'Empereur ni des dignités de la milice, s'il faut outrager mon *Roi* pour les conserver. Quant à Jésus, le fils très-haut de Dieu, il est vrai qu'épris de l'amour du genre humain, il s'est fait mortel et a été violemment mis à mort; mais par sa puissance divine il est sorti du tombeau, le troisième jour, et remonté au ciel.

« Une clameur immense s'éleva à ce discours. La foule, qui entourait le tribunal, couvrit Victor d'injures et de huées; mais, comme c'était un homme de grande noblesse et de haut rang, les magistrats n'osèrent prendre sur eux de le condamner et le renvoyèrent devant César.

« Maximien, enflammé de colère, en apprenant ces choses, le fit amener sur le champ à son tribunal; et, comme il refusait de sacrifier, cette âme féroce commanda de le garotter en forme de boule et de le rouler dans toute la ville. Mille bras exécutèrent aussitôt la sentence, et ce ne fut que lorsque cette multitude insensée eut assouvi jusqu'au bout sa cruauté et sa colère, qu'elle traîna le martyr tout sanglant au prétoire. Là, pendant qu'il reprenait ses esprits, les juges, pensant que la douleur et les ignominies auraient brisé son courage, s'efforcèrent de nouveau de le gagner par la douceur. Ils lui disaient qu'après la terrible expérience qu'il venait de faire, ce serait folie d'outrager encore la République et l'Empereur; qu'il y aurait plus que de la démence à sacrifier la faveur des Dieux et de ces princes invincibles qui l'avaient comblé de gloire, d'honneurs et de tout ce qu'on désire dans la vie, à perdre la vie elle-même, et à s'attirer volontairement l'exécration des Dieux et des hommes, pour quelqu'un qu'il n'avait jamais vu; qu'il songeât aux larmes de ceux qui lui étaient chers avant de courir à une mort affreuse; qu'on ne devait jamais oublier sa raison

ni mépriser les Dieux dont la majesté resplendissait dans les temples ; dont les bienfaits étaient sentis par tout le monde ; que cette antiquité si vénérée adorait les Dieux ; que les Empereurs étaient leurs pontifes ; que leur sourire créait le bonheur sur la terre, dont l'existence tenait à eux seuls ; qu'il fallait renoncer à celui qui, en vivant toujours pauvre et malheureux, et en mourant ignominieusement, avait prouvé son impuissance ; que, s'il adoptait ce parti, les bourreaux s'éloignaient, et il ne tardait pas à s'élever, par la faveur intime de César, au faîte des honneurs, tandis qu'en persistant dans son aveuglement, il se livrait lui-même aux plus horribles tortures et allait devenir un sujet d'opprobre et d'abjection.

« Le martyr, qui n'avait rien perdu de son énergie, leur répondit :

« Si l'on m'accuse d'outrager César et la République, je dirai que je n'ai jamais nui ni à la République, ni à César, et que jamais personne n'a rempli plus scrupuleusement ses devoirs de citoyen. Tous les jours, je sacrifie avec zèle pour le salut de l'Empereur, j'immole tous les jours, pour la stabilité de l'Empire, des victimes spirituelles. La démence, dont vous m'accusez, consisterait seulement, selon moi, à préférer un objet qui plaît à un autre cent fois meilleur. Que serait-ce donc, si cet objet préféré était indépendant de nos désirs, s'il ne pouvait être possédé sans crainte, et si, malgré les inquiétudes dont il accable, nul ne peut se flatter de le conserver ? L'objet qui vaut le centuple au contraire, quand on le veut, est dans vos mains : quand on le tient, on en jouit avec sécurité : il ne vous fuit et ne vous manque jamais, et les violences les plus grandes sont impuissantes à la faire perdre. L'expérience des sages nous apprend que la faveur des princes, le bonheur du monde, la gloire, les honneurs, l'amour des siens, la vie, ne dépendent pas de nos vœux, et que nous n'en pouvons jouir ni sans alarmes, ni longtemps. Toutes ces choses doivent donc être sacrifiées aux joies de la vie éternelle, aux embrassements du Dieu créateur qui donne tout en se donnant à nous, et qui reste toujours.

« Comparez ce Dieu avec les vôtres : qui ne connaît les adultères et les parricides du grand Jupiter ? Qui ignore la cruauté de la reine des Dieux et son hymen incestueux avec son frère ? L'implacable férocité de Mars, l'obscénité épouvantable de Priape, la turpitude

de cette luxurieuse Vénus ne sont-elles pas publiques? Que vous dirai-je de ces fièvres, de ces maladies, dont vous avez fait des troupeaux de divinités? Je rougis de rappeler ces Dieux stercoraux, ces Déesses cloacines et mille autres pareils simulacres qui imposent à leurs adorateurs le culte infect des cloaques et des fumiers.

« De quel amour maintenant, de quelle vénération n'est-il pas digne, celui qui, bien que nous fussions ses ennemis, nous a chéris le premier, nous a découvert tant de fraudes honteuses, et, pour nous empêcher de continuer à les accepter, sans affaiblir son caractère divin, a revêtu notre fragile humanité, d'immortel s'est fait mortel, de maître de l'univers le plus pauvre des hommes! Les paroles, qu'il a laissées sur la terre, ne sont-elles pas un exemple continuel de vertu et de probité? Oh! quelle opulente et magnifique pauvreté que celle dont vous lui faites un reproche, et qui pouvait à son gré remplir d'un mot les barques de poissons et apaiser la faim de cinq mille hommes! Oh! quelle énergique faiblesse que celle qui guérit tous les maux des siens! Oh! quelle mort puissante qui ressuscita tant de trépassés! Réfléchissez donc, illustres citoyens, et vous, dont le jugement est mûr, vous qui êtes puissants par la raison et les lumières, écartez ces préventions insensées, et, ne ployant plus le genou devant les démons, obéissez au très-grand, au très-saint, au très-clément Créateur, votre ami, dont l'humilité, si vous venez à lui, vous élèvera; dont l'indigence vous rendra riches; dont la mort vous donnera l'immortalité!

« Dès que le martyr eut parlé: — Tu ne cesseras donc pas de philosopher, Victor? lui dirent les juges. Il ne te reste qu'à choisir entre le sacrifice et les tourments. — Puisqu'il en est ainsi, répondit-il, je méprise vos Dieux et je confesse le Christ. Alors les tortures recommencèrent, et pendant trois jours il souffrit. Le quatrième, ce funeste Maximien, ayant eu des nouvelles de sa constance, le fit ramener à son tribunal; mais, le retrouvant dans les mêmes dispositions, il fut saisi d'une nouvelle fureur et s'emporta avec rage contre l'intrépide soldat du Christ. Les instances, les menaces, les malédictions furent employées de nouveau et en vain. Tout à coup Maximien demanda un autel de Jupiter: on apporte l'autel, le prêtre sacrilége le tient dans ses mains et attend: — Victor, s'écrie l'Empereur, brûle de l'encens, apaise Jupiter et

deviens notre ami. A ces paroles, le martyr, animé d'un saint zèle, réunit toutes ses forces, car il pouvait se soutenir à peine, et, s'approchant comme pour prendre l'encens, il renversa l'autel d'un coup de pied. Cette action irrita si fort l'Empereur qu'il ordonna qu'on lui coupât le pied sur le champ, et qu'il mourût broyé par une meule. »

Trois soldats, Alexandre, Longin et Félicien, commis à la garde de la prison de Victor, raconte naïvement la tradition populaire, avaient vu, vers minuit, les portes s'ouvrir d'elles-mêmes, et le cachot inondé soudain d'une lumière éclatante. Ce miracle fut cause de leur conversion, et Victor les conduisit à la mer pour les baptiser. Mais, dit Montesquieu, « le temps, qui consume tout, détruit les erreurs mêmes. » Or, il reste acquis à la gloire de la Religion Chrétienne, que, frappés du courage et de la résignation de leur prisonnier, les trois gardes se déclarèrent chrétiens et reçurent à leur tour la couronne du martyre. Alors, quand on jeta les cadavres des quatre victimes à la mer, du côté du port, on vit les flots les rejeter sur la rive; et leurs restes, recueillis par quelques chrétiens échappés à la persécution, furent ensevelis sous la voûte d'un caveau creusé dans le roc. Ce crypte est aujourd'hui la chapelle dédiée à Sainte-Madeleine dans l'église inférieure de l'abbaye de Saint-Victor.

Nous avons cité, dans tous ses détails, l'un des plus barbares épisodes qui signalèrent le triomphe du Christianisme, pour donner une idée de la fureur désespérée, avec laquelle les païens essayèrent de comprimer l'essor de l'Évangile, dont chaque jour révélait à la fois la puissance et le danger; puis pour montrer combien les superstitions du paganisme étaient encore enracinées dans le sol phocéen, à la fin du IIIe siècle; — témoignage victorieux contre la tradition, que nous avons dû rappeler à titre de document historique. Du reste, les édits et les supplices étaient impuissants à comprimer l'IDÉE qui perçait lentement les ténèbres de l'ignorance. Las de multiplier en vain les persécutions, Dioclétien avait abdiqué en faveur de Galère, pour s'enfermer dans sa retraite de Salona, en Dalmatie, lorsque Maximien, — qui deux fois était descendu du trône, — voulut une troisième fois disputer le titre de César à Constantin, son gendre, et fils de Constance-Chlore. En effet, il

profite de l'absence de ce dernier, pour s'emparer des trésors, prodigue l'argent et les promesses aux légions et court s'enfermer dans les murs d'Arles. Poursuivi de près par Constantin, il n'a pas le temps de fortifier la ville et se réfugie à Marseille, où son gendre ne tarde pas à le rejoindre. L'assaut était déjà commandé, et la place allait être prise. Soudain, la nouvelle se répand que Maximien s'est étranglé, et Constantin, en fesant sonner la retraite, sauve la ville du sac et du pillage. Le vainqueur ne priva pas le vaincu d'une sépulture honorable; il se borna, pour toute vengeance, à faire abattre ses statues et détruire ses inscriptions. Selon une vieille chronique, on découvrit à Marseille, vers l'an 1054, le cadavre intact de Maximien dans un cercueil de plomb, placé sous un tombeau de marbre; et, par l'ordre de Raimbaud, archevêque d'Arles, cadavre, cercueil et tombeau furent jetés à la mer.

Mais ici la légende reparaît sous sa forme mystérieuse et fantastique. A l'endroit, où disparut le corps, les flots bouillonnèrent longtemps, puis l'on y vit flotter à la surface comme un nuage de fumée, et briller, nuit et jour, une flamme bleuâtre.

CHAPITRE VI.

Progrès du Christianisme. — Constance-Chlore. — Constantin ; sa conversion. — Installation des Evêques à Marseille. — Division de l'Empire en Préfectures. — L'Arianisme. — Constance. — Athanase, patriarche d'Alexandrie. — Les Conciles. — Proculus, évêque de Marseille. — Le pape Zozime. — Les monastères. — Saint-Martin. — Honorat. — Monastères de Saint-Victor et de Saint-Sauveur. — Cassien. — Léporius. — Salvien. Gennade. — C. M. Victor. — Musée. — Etat de la littérature et des arts. — Ausone. — Paulin. — Latinus Pacatus. — Dissolution morale de la société. — Situation politique de la Provence. — Invasions étrangères. — Lettre de Saint-Jérôme. — Les Goths. — Alaric. — Ataulphe. — Ce prince tente un coup de main sur Marseille. — Le comte Boniface. — Sigeric. — Théodoric Ier. — Attila. — Défaite des Huns — Euric ; il convoite la Provence et conquiert l'Auvergne. — Sidoine-Apollinaire. — Græcus, évêque de Marseille. — Euric descend dans la basse Provence. — Soumission de Marseille. — Les Bourguignons. — Chute de l'empire d'Occident. — Les Francs. — Clovis. — Gondebaud. — Théodoric-le-Grand. — Athalaric. — Sigismond, roi des Bourguignons. — Gondemar. — Childebert, Clotaire et Thierry. — Théodebert. — Théodat. — Bélisaire. — Vitigès. — Les Francs prennent possession de la Provence.

Le Christianisme allait toujours grandissant et répandant au loin, par la voix de ses apôtres, — sa doctrine de liberté, de charité et de réhabilitation. Au commencement du IVe siècle, les chrétiens de la Gaule lassèrent, par leur résignation héroïque, la rage de leurs bourreaux et purent professer leur culte à ciel ouvert. La simplicité de la religion nouvelle contrastait singulièrement avec l'éclat des cérémonies païennes. Pendant tout le cours des proscriptions, les premiers hommes apostoliques s'étaient réunis

pour s'entendre, se porter secours et combiner leur résistance; or ils conservèrent cette organisation toute démocratique, quand on leur permit de tenir publiquement leurs conventicules sous la surveillance des magistrats.

Dès ce moment, il y eut deux sociétés dans la Gaule: la vieille société, composée de l'aristocratie, de la magistrature, des Sénateurs, du clergé païen, des corporations; et la jeune société, recrutée dans la plèbe romaine, dans les populations des campagnes. La première, placée au sommet de l'Empire par la propriété du sol et par les emplois, et convergeant vers un chef unique, — l'Empereur, comme les rayons, de la circonférence au centre; — la seconde, humble phalange, proscrite, impatiente du joug de ses oppresseurs, déshéritée de toutes les jouissances de la terre, sans cesse reléguée dans les sphères infimes, comme la lie de l'humanité, et se ralliant au pied de la croix, symbole de ses souffrances. — Toutes deux luttant avec acharnement, l'une pour maintenir sa position suprême; l'autre pour faire descendre son ennemie à son niveau, en gravissant elle-même, d'un échelon tous les jours, l'échelle de l'égalité.

Les idées évangéliques avaient gagné bien du terrain, quand Constantin vint seconder les nobles efforts de leurs courageux propagateurs. Déjà, Constance-Chlore avait su mériter l'affection des chrétiens, par une indulgence adroitement déguisée, lors de la persécution dioclétiane. Ce prince était le premier qui les eût accueillis avec une sorte de sympathie pour leurs croyances; car, à l'exemple de tous les patriciens éclairés, il adorait secrètement un seul Dieu. C'est dans cette situation qu'il légua l'Empire à son fils, avec le secret de sa politique indulgente; et Constantin se jura de suivre scrupuleusement les conseils que lui avait donnés son père, à son lit de mort. Cependant, il dissimula d'abord ses sentiments et adora les Dieux, comme la majorité de son peuple, jusqu'au jour où la croix lumineuse, qu'il vit briller dans les airs, en marchant contre Maxence, et le *Labarum*, que Jésus lui montra dans un songe, et qui le guida à la victoire, achevèrent de le convaincre que l'honneur lui était réservé de devenir le représentant d'un ordre nouveau. Alors il entra dans le sein de l'Église (311) et publia, en 312, un édit en faveur de ses coreligionnaires. Par cet

édit et ceux qui suivirent, l'Empereur ouvrit une large brèche au corps de la Constitution, et les idées régénératrices s'y précipitèrent avec tant de violence, que l'unité politique ne tarda pas à être rompue comme l'unité sociale.

De l'époque de la conversion de Constantin, — semble dater l'installation des évêques à Marseille. Le premier fut Orésius, qui assista au Concile d'Arles, où les Donatistes furent condamnés (août 314). Une fois seul maître de la couronne par la défaite de son collègue Licinius, Constantin transporta le siége de son gouvernement en Orient, et abandonna l'Occident aux Barbares. L'Empire fut partagé en quatre préfectures. L'une, comprenant la province Gallo-Romaine, l'Espagne et la Grande-Bretagne, fut divisée en quatre diocèses, administrés chacun par un vicaire du préfet, et dans lesquels entraient aussi cinq provinces des Gaules à titre de vicariat particulier. Ces cinq provinces étaient la Narbonnaise, la Viennoise, l'Aquitanique, la Novempopulanie et les Alpes maritimes. Par suite d'une subdivision ultérieure de la Viennoise et de l'Aquitanique, ce vicariat fut appelé le vicariat des sept Provinces de l'Aquitaine. Marseille conserva l'indépendance de son administration, au milieu de toutes ces révolutions. Toutefois, — depuis que, par son exemple, les cités Gauloises, soumises à l'influence romaine, avaient compris et recherché la gloire et les avantages de la civilisation, des arts et du savoir, — l'antique fille de Phocée, absorbée, pour ainsi dire, dans son individualisme social, s'était laissé, chaque jour, arracher un fleuron de sa couronne littéraire, un lambeau de sa royauté commerciale; si bien qu'au IVe siècle elle était totalement déchue du premier rang.

L'Arianisme, qui tendait à placer le Christianisme sur une base purement philosophique, ne troubla que bien peu l'Église Gallicane, sous le règne du grand Constantin. Mais ce prince avait si rudement ébranlé l'édifice de la société païenne, que des haines ardentes éclatèrent au tour de sa tombe (337); et le sang jaillissait à flots sur la pourpre impériale, quand ses trois fils se la partagèrent. Après une lutte de onze ans, dont trois dans la Gaule méridionale, sans que Marseille eût à en souffrir, Constance, parvenu à régner sans partage, en enjambant les cadavres de ses frères, ne se crut plus en sûreté à Trèves, où les Germains le pressaient, et recula

devant eux jusqu'à Arles, la ville efféminée. C'est là qu'en 353, ce prince, sectateur de l'Arianisme, convoqua un Concile des évêques de la Gaule, qui, à l'instar des évêques d'Orient, condamna Athanase, patriarche d'Alexandrie et adversaire des Ariens. Il y eut encore deux Conciles de réunis, l'un à Béziers en 356, l'autre à Valence en 374. L'histoire ne dit point par qui l'église Marseillaise y fut représentée. Ce n'est qu'au Concile d'Aquilée que nous trouvons, au nombre des six députés des provinces méridionales, Proculus, évêque de Marseille, cité par Saint-Jérôme — « comme un prélat recommandable par son zèle et sa piété. » Saint-Ambroise dirigeait cette assemblée, où l'on déposa deux évêques ariens, Pallade et Secondien. Proculus, dit M. de Belsunce, formula sa sentence en ces termes : « Plusieurs vénérables évêques, ayant déjà condamné et déposé Pallade et Secondien, comme des blasphémateurs qui, en ne repoussant pas les blasphèmes d'Arius, les soutiennent comme un héritage impie qui leur appartient, je les condamne de même et dépose pour toujours. » En 397, Proculus fit juger en sa faveur, au Concile de Turin, la question de préséance qu'il réclamait, à titre de métropolitain, sur les évêques de la seconde Narbonnaise. Mais Patrocle, évêque d'Arles, prétendit lui disputer cette suprématie, et fut appuyé par le pape Zozime, qui en écrivit aux évêques des Gaules et des sept Provinces. Le prélat Marseillais refusa d'obéir à la décision du Saint-Père, fut cité à Rome et ne comparut point. L'affaire fut rapidement instruite, et Zozime enjoignit au Clergé, au Sénat et au peuple de Marseille, de s'incliner devant l'autorité religieuse de Patrocle, puis de remplacer Proculus sur le siége épiscopal : « — Je ne suis pas surpris, disait-il dans sa lettre, que Proculus persiste dans son effronterie, et qu'ayant perdu toute pudeur, il fasse chaque jour des actions condamnables. Il ne s'est fait connaître que par le trouble et la confusion qu'il met dans Marseille, faisant des évêques, quoiqu'il ne le soit pas ; n'ayant qu'une autorité purement humaine, il se vante de pouvoir donner à d'autres une dignité dont il avait autrefois été revêtu, sans l'avoir méritée, et qu'il n'a pas pu conserver. » La mort vint subitement terminer ce triste différend, et Boniface, successeur de Zozime, en abandonnant la cause de Patrocle, permit à son rival de reprendre

possession d'une prérogative que les évêques d'Arles ne tardèrent pas à lui enlever définitivement.

Dès la fin du IVe siècle, on essaya d'étendre l'action chrétienne et de la fortifier au moyen des monastères. Saint-Martin en fonda sur la rive gauche de la Loire. — « Venu de l'Orient, ce berceau de la vie monastique, où les solitaires de la Thébaïde étaient alors soumis à la règle uniforme que leur avait donnée Saint-Antoine, » Honorat fut autorisé par Léonce, évêque de Fréjus, à se retirer dans l'une des îles de Lérins, alors couverte de ronces et peuplée de reptiles. Dans cette île, qui prit plus tard le nom du pieux pèlerin, il éleva, vers l'an 375, un monastère, « asile de paix, où, pendant que le glaive des Barbares démembrait pièce à pièce l'Empire Romain, vinrent s'abriter, comme l'alcyon sous une fleur marine, la science, l'amour et la foi. (LAMENNAIS). » Hâtons-nous de dire que les monastères furent loin de remplir le but de leurs fondateurs. L'isolement, dans lequel vivaient les moines, et leur renonciation complète aux choses terrestres inspiraient plus de répulsion que de sympathie. « Ces malheureux, écrivait Rutilius, entraînés par les furies, abandonnent les Dieux et les hommes, et s'exilent dans de honteuses retraites. Insensés, qui croient que la Divinité se paie d'austérités ridicules et d'une affreuse malpropreté, et qui se punissent plus cruellement que ne feraient les Dieux qu'ils ont offensés. Leur secte n'est-elle pas mille fois plus dangereuse que les poisons de Circé? Ceux-ci ne changeaient que les corps, ceux-là changent les âmes. » Puis, il sortait tout à coup de ces retraites profondes — des hommes, supérieurs pour la plupart, mais qui, sous l'influence d'une exaltation causée par l'acétisme et les veilles de l'étude, recherchaient plutôt l'éclat des triomphes, dans les controverses de la religion nouvelle, — que l'honneur d'effacer les derniers vestiges du paganisme.

Cependant, les monastères se multiplièrent insensiblement dans les Gaules. Au commencement du Ve siècle, Jean Cassien en créa deux à Marseille, l'un de religieux, l'autre de religieuses (410). Le premier fut le monastère de Saint-Victor; — le second celui de Saint-Sauveur. Les moines de Saint-Victor, à peu près vêtus comme ceux d'Egypte, portaient un cilice sous une robe de toile, à manches larges et courtes, et serrée aux hanches par un

cordon de laine. Un manteau à capuchon terminait le costume. Cette abbaye, surnommée la *porte du Paradis*, était située en dehors de la ville, et renfermait plusieurs espèces de moines. Les uns, appelés *monachi ad succurrendum*, étaient le plus souvent d'illustres citoyens, qui endossaient le cilice, quand ils étaient en proie à une maladie incurable. D'autres, sous le nom d'anachorètes, s'ensevelissaient vivants dans la triste solitude d'une cellule, dont la porte, scellée du sceau de l'abbé, ne s'ouvrait plus que pour laisser sortir le cadavre d'un martyr.

Cassien est auteur du *Traité de l'Incarnation*, du livre des *Conférences des Pères du désert*, et de plusieurs autres ouvrages de théologie. Ils rendirent son nom célèbre dans les Gaules; mais ils suscitèrent, surtout à Marseille, des troubles religieux que fut loin d'apaiser la critique de ses contradicteurs Saint-Prosper et Saint-Augustin. Il mourut en 448, sous le règne de Valentinien III, empereur d'Occident.

Parmi les prêtres de Marseille, qui jetèrent un grand éclat sur le ve siècle, — Léporius basait sa doctrine sur la négation de la divinité du Christ, doctrine condamnée par Proculus comme impie et blasphématoire; — Salvien, mérita que Bossuet louât son éloquence; — Gennade, savant helléniste, dressa un assez bon *Catalogue des hommes illustres et des auteurs ecclésiastiques*, puis écrivit sur le dogme, sur la nature de l'âme, sur la grâce et le libre arbitre; — Claudius Marius Victor enseignait la Rhétorique et fit un *Commentaire sur la Genèse* et une *Epître morale;* — Musée est auteur d'un *Lectionnaire* qui fut l'origine de ce que plus tard on appela bréviaire, et d'un *Sacramentaire*, divisé en plusieurs parties, suivant la différence des offices; — enfin Vénérius, religieux du monastère de Saint-Victor, monta sur le siége épiscopal, après la mort de Proculus (428).

Ainsi le Christianisme affermissait son règne par le livre et la parole; les Conciles étendaient son influence par les pompes de leur solennité et l'éclat de leur retentissement. Tandis que les païens s'endormaient, avec une fausse sécurité, sur les ruines de leur civilisation, — les soldats du Christ, entraînés par des aspirations violentes vers l'avenir, sapaient le vieux monde jusque dans ses fondements, frappant les idoles, renversant les temples et répandant

la semence évangélique dans de nouveaux sillons. Mais cette révolution intellectuelle, en transformant les mœurs, jeta l'esprit humain dans des excès déplorables. Déjà les abus, pareils à l'ivraie, étouffaient le bon grain sur le sol fécond du Christianisme ; et ceux, qui, — à l'exemple de l'espagnol Priscillien, patricien éclairé, tentaient de les détruire, — soulevaient contre eux, comme les premiers apôtres, des tempêtes de haine, et payaient même de leur vie leur généreuse indignation. Le zèle emporta souvent trop loin les disciples du Christ et les précipita dans des voies funestes. Une fois l'impulsion donnée, le vulgaire accueillit aveuglément l'intolérance du prosélytisme, et le fanatisme épouvanta le monde du spectacle de ses fureurs insensées.

Le déclin de la société antique se réfléchit surtout dans la Littérature et les Arts. Nous avons constaté les douloureux symptômes de cette dissolution générale, que ressentait Marseille dans ses mœurs et ses Écoles. Partout l'amour des études utiles s'éteignit ; l'enseignement, désormais concentré dans le clergé, s'appliquait à former de jeunes lévites pour le ministère des autels; et les Pères de l'Église, voués à la culture des lettres grecques et latines, qu'ils regardaient avec raison, comme une branche de la religion, remplissaient seuls la scène sociale du bruit des controverses religieuses.

Ausone, célèbre poète bordelais et Paulin, son élève, résument toute la littérature du IVe siècle. Avant eux, il n'avait paru que des rhéteurs et des grammairiens. Après eux, il ne resta que des panégyristes. Le panégyrique, que la décadence de l'Empire vit surgir en Occident, caractérise cette époque de dégradation morale. Latinus Pacatus, sorti des écoles de Marseille, est le type le plus complet de ces thuriféraires impériaux. Son panégyrique de Théodose est le modèle du genre. C'était le dernier degré d'abaissement où pût descendre la vieille littérature.

Sous un gouvernement despotique, les esprits se livrent d'autant plus aisément au torrent des jouissances matérielles, qu'ils semblent chercher, dans leur excès même, une compensation à la perte de leur liberté, et l'oubli de leur humiliation. Ainsi fut-il de Marseille, — entraînée sur la même pente où glissait l'Empire Romain ! Salvien, que nous avons cité, a fait une peinture saisissante des vices et des désordres dont il était témoin. « Les anciens

principes méconnus, s'écrie-t-il, les liens de la société relâchés; la licence sans déguisement; l'excessive inégalité des fortunes engendrant une foule de maux; les calculs insensés de l'avarice, passion ignoble qui dessèche le cœur; les discours honteux et les postures indécentes qu'on souffrait sur le théâtre; les succès de la flatterie, de la mauvaise foi et de l'intrigue; les emplois devenus le prix de l'audace et du crime; le despotisme sous toutes les formes! » Claudius Marius Victor signale les mêmes indices de désorganisation, dans son épître sur la *perversité des mœurs de son temps*.

Un nouveau germe de gangrène morale, qui venait de s'inoculer à cette époque dans les veines de Marseille, témoignait singulièrement des tendances funestes de son génie mercantile. Non seulement, la cité phocéenne s'était vu ravir, au dehors, sa suprématie industrielle; mais elle ne maintenait sa prospérité au dedans qu'en abandonnant, pour ainsi dire, à la race de Judas, le privilége exclusif des grandes transactions. Fidèles à la loi de Moïse, les Juifs, ces rois de l'usure, dévorés de la soif du gain, employaient avec succès tous les moyens d'amasser d'immenses richesses, pour imprimer le stygmate de la corruption sur le front de ces peuples énervés et sensuels. « Le commerce, dit Montesquieu, passa à une nation pour lors couverte d'infamie; et bientôt il ne fut plus distingué des usures les plus affreuses, des monopoles de la levée des subsides, et de tous les moyens malhonnêtes d'acquérir de l'argent. Les Juifs, enrichis par leurs exactions, étaient pillés par les princes avec la même tyrannie; chose qui consolait les peuples, et ne les soulageait pas. » Ces paroles achèvent admirablement la peinture de la décomposition qui se révélait de toutes parts dans le corps social au ve siècle.

De l'expression des idées morales et religieuses, revenons à la situation politique de la Provence.

Il n'est pas douteux que, sans l'intervention imprévue des Barbares, l'inégalité des forces eût longtemps encore prolongé la lutte entre la vieille société et la jeune société. L'Empire d'Occident, penchant de plus en plus vers l'abîme, allait définitivement s'écrouler sous les coups redoublés de ces rudes enfants de la Germanie, que Dieu semblait avoir destinés à venger, un jour, les populations écrasées pas le triple fardeau du despotisme, de la misère et du

travail. Depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, les cohortes romaines avaient été presque toujours occupées à les refouler dans les glaces du Nord. En 258, ces incursions prirent un caractère de gravité effrayant. Le drame ne devait pas tarder à dérouler toutes ses terribles péripéties, avec cette invasion et la ruine de Rome, pour dénouement.

L'épouvante et le découragement, qui s'emparèrent alors des esprits, sont énergiquement retracés dans ce passage d'une lettre de Saint-Jérôme : « Je dirai peu de mots de nos misères ; d'innombrables nations, sorties d'entre les plus barbares, ont envahi la Gaule. Toutes les contrées, qui s'étendent des Alpes et des Pyrénées à l'Océan, viennent d'être dévastées par les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Alemanes et, ô malheureuse République ! par les Huns eux-mêmes ! L'Aquitaine, la Novempopulanie, la Narbonnaise, à l'exception de quelques villes qui échappèrent par miracle, ont tout perdu. La faim dévore maintenant ce que n'a pas détruit le fer. Je ne puis, sans verser des larmes, me rappeler Toulouse, que les bienfaits du saint évêque Exupérius ont sauvée du saccagement. L'Espagne tremble sans cesse, et s'attend à périr en se souvenant des Kimri. Ce que les autres n'ont souffert qu'une fois, elle le souffre tous les jours dans ses angoisses. Je tais le reste pour ne pas paraître désespérer de la Providence. Depuis trente ans que les barrières du Danube sont rompues, on combat au centre de l'Empire. Hélas ! nos yeux se dessèchent à force de pleurer. Sauf un petit nombre de vieillards, la plupart de nos citoyens, nés dans la captivité ou pendant les siéges, ne regrettent pas une liberté qui leur fut inconnue. Qui le croira, qui osera l'écrire ? — Rome combat dans ses murs non pour sa gloire, mais pour son salut ! Elle ne combat même pas, elle se rachète, Rome se rachète au poids de l'or ! Voilà où nous a conduits la trahison de ce demi-barbare Stilicho, qui attire ses pareils avec l'appât de nos richesses... Ah ! ma voix s'éteint, et les sanglots m'empêchent d'en dicter davantage. »

Sous l'influence de la terreur et de la haine, dit Arnobe, les païens s'écriaient à leur tour : « L'apparition des chrétiens dans le monde a déchaîné tous les fléaux contre les hommes. Les Dieux ne

s'occupent plus de leur tâche immortelle, ils laissent flotter au hasard les rênes célestes, et l'ordre de l'univers est renversé. Furieux des outrages dont on accable leurs autels, ils suscitent, pour nous punir, des pestes, des sécheresses, des invasions, des grêles, des famines qui désolent et tuent l'Empire. »

L'écroulement, dont cet Empire était menacé, paraissait d'autant plus prochain, que nul lien moral ne rattachait au gouvernement la société qui, déchirée par des divisions implacables, et dépensant toute sa force, toute son énergie dans les luttes théologiques, allait, par sa désunion même, se trouver à la merci des Barbares. Flavius Stilicho, habile capitaine et seul maître derrière le manteau impérial d'Honorius, essaya de réconcilier deux partis irréconciliables ; mais se voyant au contraire l'objet de l'animadversion générale, comme aussi dans l'impossibilité de sauver l'Empire, il abandonna la Gaule méridionale aux horreurs de l'invasion.

De tous ces peuples barbares, énumérés par Saint-Jérôme, trois en effet, — les Goths, les Bourguignons et les Francs, — devaient changer la face de la Provence, par une suite de révolutions étranges. Les Goths [1], qui habitaient la Scandinavie trois siècles avant Jésus-Christ, franchirent les monts Carpathes, vers le IIe siècle de notre ère, et se fixèrent le long du Danube. L'Empereur Caracalla, fils et successeur de Septime-Sévère, essaya vainement de les soumettre en 215. Une nuée de Huns et d'Alains fondit sur eux et les refoula sur la rive droite de leur fleuve (375). L'Empereur Valens consentit à leur donner asile dans la Thrace ; et là, les uns prirent le nom de Visigoths ou Goths de l'Occident, — les autres celui d'Ostrogoths ou Goths de l'Orient, à cause de leur position géographique.

Pressurés par l'avarice patricienne, qui leur vendait des vivres malsains au poids de l'or ; irrités en outre des mauvais traitements que leur faisaient subir les officiers romains, — les Visigoths punirent leurs hôtes de leur double imprudence. Ils se répandirent

[1] Vers la fin du quatrième siècle avant J.-C., Pythéas trouva sur les côtes de la mer Baltique des peuples qu'il nomme *Aestyens*, désignés par d'autres écrivains de l'antiquité sous le nom de Cossini et Cottini, dans lesquels plusieurs savants ont cru reconnaître les Goths. Mais cette identité peut être contestée. (GAULE MÉRIDIONALE).

comme un torrent dans la Mœsie, la Thrace, la Macédoine et la Grèce, pour renouveler les ravages de leurs invasions précédentes, écrasèrent près d'Andrinople et brûlèrent l'Empereur sur le champ de bataille. Soumis enfin à Théodose-le-Grand, qui leur céda, en 382, une partie de la Thrace et de la Mœsie, et sut se les attacher par sa conduite généreuse envers leur roi Athanaric, — ils servirent fidèlement dans les armées romaines jusqu'à la mort de ce prince (395). Alors, sous la conduite d'Alaric Ier, à qui Ruffin, favori et ministre de Théodose, propose de s'emparer de la succession impériale (398), ils envahissent l'Italie, battent le premier peuple du monde partout où il lui fait face, assiégent trois fois Rome, l'emportent d'assaut et la pillent le 24 août 410. Alaric meurt la même année à Cosenza, dans la Calabre, et son beau-frère Ataulphe lui succède. Ce prince franchit les Alpes avec les Visigoths, marche vers l'Aquitaine, et tente un coup de main sur Marseille. Avide d'honneurs et de pouvoir pour lui, et cherchant dans l'Empire des terres pour son peuple, il espérait, sans doute, s'établir sur les côtes de la Méditerranée, entre le Rhône et les Alpes. La tentative échoua. Le comte Boniface, si renommé depuis, comme l'émule et l'ennemi d'Aétius, défendit Marseille avec tant de bravoure et d'habileté, que le corps Visigoth, qui essaya de la surprendre, fut vivement repoussé. Blessé, dit-on, de la main même de Boniface, Ataulphe leva le siége, se rabattit par le Rhône, entra dans la première Narbonnaise et vit s'ouvrir devant lui les portes de Narbonne, de Toulouse et de Bordeaux. Le barbare, trahissant les destinées des Goths au profit des Romains, par son alliance avec l'empereur Honorius, dont il épousa la sœur Placidie, s'était retiré à Barcelonne, quand un de ses serviteurs l'assassina (415), pour venger la mort de son ancien maître. Sigeric, élu à sa place, fut massacré sept jours après son avènement, laissant la tente royale toute ensanglantée à Wallia. — Celui-ci continua l'œuvre d'extermination, commencée par Ataulphe contre les Vandales, les Alains et les Suèves en Espagne; et, en échange de la péninsule ibérienne, il obtint d'Honorius l'Aquitaine depuis Toulouse jusqu'à l'Océan (419); mais nouveau Moïse, il entrevit le sol promis et n'y trouva qu'une tombe. Théodoric Ier, son successeur, petit-fils d'un héros enseveli au fond du Basiento, se montra tout d'abord habile

politique et grand guerrier. Il s'agissait de s'établir dans cette patrie conquise; et cela présentait des difficultés. Théodoric s'efforça d'effacer les restes de l'autorité romaine, et profita des troubles qui occupaient Placidie, depuis la mort de l'impuissant Honorius (423), pour s'emparer des cités et des municipes de la Narbonnaise. Comme il allait se rendre maître de Narbonne, épuisée par la famine, le comte Littorius parvint à la ravitailler, fit lever le siége, et, moins heureux devant Toulouse, fut pris et passa le reste de ses jours dans une captivité misérable, — objet de pitié pour ses ennemis mêmes (439).

Tout à coup, Attila, roi des Huns, envahit les Gaules, précédé par une renommée formidable (451). Cet homme, surnommé le fléau de Dieu, avait déjà rempli le monde du bruit de ses exploits et semé partout la terreur de son nom. Théodoric se joignit à Valentinien III, pour lutter contre ce terrible adversaire. Attila, qui brûlait du désir de se mesurer avec les deux plus puissantes nations de la terre, les Romains et les Visigoths, attendit ses ennemis au bord de la Loire. Les murs d'Orléans commençaient à trembler sous les coups du bélier et menaçaient ruine de toutes parts, lorsque Aétius, Théodoric et Thorismond, son fils aîné, parurent avec leurs troupes, et repoussèrent Attila jusque dans les plaines de Châlons-sur-Marne, où ils lui firent essuyer une défaite sanglante. Cette victoire coûta la vie à Théodoric, et son successeur Thorismond fut assassiné, deux ans après, par ses frères Théodoric et, Frédéric (453). Le premier monta sur le trône des Visigoths, et, pendant dix-neuf ans, le crime fit passer de main en main la pourpre impériale. Ainsi, Valentinien III, jaloux des talents et de la gloire d'Aétius, le tue dans son palais (454), et lui-même tombe sous les coups de Pétrone-Maxime. Celui-ci s'empare de l'Empire, épouse la veuve de sa victime, et meurt, lapidé par le peuple, lors de la prise de Rome par Genséric, roi des Vandales (455). Avitus, revêtu de l'autorité suprême par les intrigues de Théodoric II, son ancien disciple, règne huit mois en Italie. Détrôné par le patrice Ricimer, (456), il prend les Ordres, devient évêque de Plaisance et périt de mort violente en 457. Son assassin fait un empereur de Majorien, l'une de ses créatures, et le massacre ensuite à Tortone (461). Théodoric le fratricide, pour venger le meurtre d'Avitus, déclare

la guerre aux Romains et met le siége devant Arles. Il meurt de la main même de son frère Euric (466), à l'époque où l'Empire d'Occident était vacant par la mort de l'empereur Sévère III, successeur de Majorien et deuxième victime de Ricimer. Anthémius, le nouvel empereur, à qui l'implacable patrice, devenu son gendre, réservait le même sort (472), n'était pas capable d'étayer fortement l'édifice vermoulu de l'Empire, quand Euric parvint au trône des Visigoths, comme son prédécesseur, en passant sur le cadavre de son frère. Si un crime aussi odieux pouvait se faire oublier, le nouveau roi l'eût effacé à force de gloire et de génie.

Maître, par le droit des armes, en l'espace de cinq ans à peine, de tout le pays compris entre l'Océan, la Loire, le Rhône et la Méditerranée, à l'exception de l'Auvergne, — Euric convoitait cette belle province et peut-être aussi la Provence. En effet, il essaya, à plusieurs reprises, de conquérir l'Auvergne et assiégea la ville de Clermont, en 474. Grœcus, évêque de Marseille, s'unit alors aux évêques d'Arles, d'Aix et de Riez, pour négocier de la paix avec lui. Entre autres conditions, le traité stipulait la cession de l'Auvergne aux Visigoths, et le maintien de la Provence dans le domaine de l'Empire. Il fut conclu en 475. Sidoine-Apollinaire, évêque de Clermont, qui par ses exhortations avait si bien enflammé le courage des habitants que les Visigoths furent contraints de lever le siége, apprit le résultat des négociations des trois évêques, et, dans un transport de douleur et d'indignation, il écrivit à Grœcus, dont il connaissait la haute influence sur les affaires publiques, une lettre qu'on ne trouvera pas sans intérêt : « Le porteur accoutumé de mes lettres, Amantius, va, si du moins la traversée est bonne, regagner son port de Marseille, emportant chez lui, comme à l'ordinaire, quelque peu de butin fait ici. Je saisirais cette occasion de jaser gaiement avec vous, s'il était possible de s'entretenir de choses gaies, alors que l'on en subit de tristes. Or, c'est où nous en sommes, dans ce coin disgrâcié de pays qui, si la renommée dit vrai, va être plus malheureux par la paix qu'il ne l'a été par la guerre. Il s'agit de payer la liberté d'autrui de notre servitude ; de la servitude des Arvernes ; ô douleur ! de ces Arvernes, qui, anciennement, osèrent se dire les frères des Latins,

les descendants des Troyens! qui, de nos jours, ont repoussé par leurs propres forces les attaques des ennemis publics, et qui, fréquemment assiégés par les Goths, loin de trembler dans leurs murs, ont fait trembler leurs adversaires dans leurs camps!

« Ce sont ces mêmes Arvernes qui, quand il a fallu tenir tête aux Barbares de leur voisinage, ont été à la fois généraux et soldats. Dans les vicissitudes de ces guerres, tout le fruit des succès a été pour vous; pour eux tout le désastre des revers. Ce sont eux qui, par zèle pour la chose publique, n'ont pas hésité à livrer au glaive des lois ce Seronat qui servait aux festins des Barbares les provinces de l'Empire, et dont le gouvernement impérial n'a osé qu'à peine exécuter la sentence.

« Cette paix, dont on parle, est-elle donc ce qu'ont mérité nos privations, nos murs et nos champs ravagés par le fer, le feu et la peste, nos guerriers exténués par la famine? Est-ce dans l'espoir d'une paix semblable que nous nous sommes nourris des herbes arrachées aux crevasses de nos remparts, fréquemment empoisonnés par des plantes vénéneuses que nous ne savions point discerner, et cueillies par des mains aussi livides qu'elles? Tous ces actes, de pareils actes de dévouement n'auront-ils, comme on l'assure, abouti qu'à notre perte?

« Ah! ne souffrez pas, nous vous en supplions, un traité si funeste et si honteux; vous êtes les intermédiaires de toutes les négociations; c'est à vous les premiers que sont communiquées, même en l'absence du prince, les décisions prises et soumises, les décisions à prendre. Ecoutez donc, nous vous en adjurons, écoutez une âpre vérité, un reproche qui doit être pardonné à la douleur. Vous vous réunissez rarement, et, quand vous vous réunissez, c'est moins pour remédier aux maux publics que pour traiter de vos intérêts privés. A force d'actes pareils, vous ne serez bientôt plus les premiers, mais les derniers des évêques. Le prestige ne saurait durer, et ceux-là ne seront pas longtemps qualifiés de supérieurs auxquels les inférieurs ont déjà commencé à manquer.

« Empêchez donc, rompez à tout prix une paix si honteuse. Nous faut-il encore combattre, être encore assiégés, être encore affamés? nous sommes prêts, nous sommes contents. Mais si nous sommes livrés, n'ayant point été vaincus, il sera constaté que

vous avez trouvé, en nous livrant, un lâche expédient pour faire votre paix avec le barbare.

« Mais à quoi bon lâcher ainsi le frein à une douleur excessive? Excusez des affligés. Tout autre pays livré en serait quitte pour la servitude ; le nôtre doit s'attendre à des rigueurs. Ainsi donc, si vous ne pouvez nous sauver, obtenez du moins, par vos instances, la vie sauve à ceux qui vont perdre la liberté. Apprêtez des terres pour les exilés, des rançons pour les captifs, des provisions pour ceux qui auront voyage à faire. Si nos murs s'ouvrent à l'ennemi, que les vôtres ne soient pas fermés à des hôtes. »

Cette lettre, inspirée par un noble caractère et par un sentiment exalté de patriotisme, à propos de la dernière guerre soutenue pour l'honneur du nom romain, est comme le cri suprême de la civilisation gallo-romaine, que l'on va voir bientôt faire entièrement place à la civilisation chrétienne.

En 480, Euric descendit, des hauteurs du Cantal, dans la Basse Provence, et assujétit Marseille à sa puissance ; Arles, qu'il enleva aux Romains, devint la capitale de ses Etats et le siége de sa cour. La Haute Provence était alors occupée par les Bourguignons, qui, pénétrant dans la Gaule par l'Orient, avaient passé le Rhin en 407, sous la conduite de leur chef Gondicaire, s'étaient établis, en 443, dans la Savoie, puis s'étaient étendus dans la Lyonnaise, le Dauphiné et jusqu'à la Durance.

Euric, qui avait porté si loin la gloire de ses armes, que tous les peuples briguaient son alliance, mourut à Arles, en 483, avant d'avoir pu reconstruire l'Empire Gaulois, but de ses rêves ambitieux, et laissant à un adolescent toute l'Espagne, toute la Gaule méridionale et une partie du lot des Bourguignons.

Cependant la chute de l'Empire d'Occident, après 522 ans de durée, avait achevé de briser les faibles liens qui rattachaient encore une ou deux provinces et quelques cités de la Gaule au gouvernement de Ravenne. Au premier bruit du renversement d'Augustule, le dernier empereur, par Odoacre, roi des Hérules (476), tous les Barbares procédèrent entre eux, et sans luttes, au partage du pays non conquis. Les Bourguignons étendirent leur domaine à l'Est, tandis que les Francs s'établirent solidement au Nord, et le long du Rhin, sous la conduite de Clovis, qui ne

rêvait rien moins que la monarchie de toutes les Gaules. Le voisinage et les succès de Clovis étaient inquiétants pour Alaric II. D'un autre côté, Gondebaud, roi des Bourguignons, venait de lui enlever la Basse Provence, à l'exception d'Arles et de son territoire: or, comme il désirait atteindre le rivage de la Méditerranée, Alaric crut prudent de lui céder, par un traité secret d'alliance défensive, la province de Marseille et son littoral (484), et de rechercher en outre l'appui de Théodoric-le-Grand, roi des Ostrogoths. Pacifique et doux, incapable de continuer le rôle de son père, il ne chercha d'abord qu'à fermer les plaies faites à l'Église par la sévérité d'Euric. Il accorda la liberté de conscience, et son humanité tolérante ôtait tout prétexte de plainte. Toutefois, il professait l'arianisme, et, à ce titre, était suspect aux Romains et aux Gaulois. « Bien qu'il fût respecté de ses sujets catholiques, ceux-ci appréhendaient toujours qu'étant arien, il ne renouvelât la persécution qu'Euric, son père, avait excitée contre eux, et qu'il ne les forçât à abandonner la foi orthodoxe pour embrasser ses erreurs. C'est pour cela qu'ils souhaitaient de passer sous la domination d'un prince catholique. Clovis l'était depuis peu, et la protection, qu'il accordait à la religion, lui avait tellement gagné l'affection des Gaulois, ses sujets, que les anciens habitants du pays soumis aux Visigoths enviaient leur bonheur. (CLAUDE DE VIC et DOM VAISSETTE). » Clovis, en effet, cherchant une occasion d'attaquer Alaric, publia qu'il voulait détruire l'arianisme, marcha contre son adversaire, et le joignit dans les plaines de Vouillé, près de Poitiers. Le combat fut terrible. Les Visigoths maniaient la lance avec intrépidité ; cependant, quand ils virent Alaric tomber dans la mêlée, frappé de la main de Clovis, ils abandonnèrent le champ de bataille, pour se retirer derrière la Gironde, et la victoire resta aux Francs (507). Le meurtre, l'incendie, le pillage, suivirent les vainqueurs jusque sur les bords du Rhône, où ils arrivèrent, traînant une multitude de captifs. Ils allaient se réunir aux Bourguignons qui accouraient de la côte, lorsque Ibbas, lieutenant de Théodoric, tomba sur les deux peuples avec les troupes envoyées au secours d'Alaric, et vengea la défaite des Visigoths. Ceux-ci reprirent courage, et songèrent à élire un nouveau chef. Alaric avait bien laissé un fils; mais les circonstances actuelles

exigeaient un homme ferme, et non un enfant. Les principaux de la nation s'assemblèrent à Narbonne et choisirent Gésalic, bâtard du roi défunt. Théodoric, tuteur du jeune Amalaric, chassa l'usurpateur (512), régna sous le nom de son petit-fils, et obtint de Gondebaud, par un traité, la cession de toutes ses possessions de la Provence ; — puis de Clovis, en échange de l'abandon définitif des pays conquis par les Francs, la conservation, pour les Visigoths, des huit cités de Narbonne, Béziers, Agde, Montpellier, Lodève, Nîmes, Carcassonne et Perpignan ; ce qui constitua la province de Septimanie ou la Gothie.

Théodoric, une fois maître de la Provence, y rétablit les formes de l'administration romaine. La préfecture de la Gaule ne subsistait plus. Il y envoya un vicaire subordonné au préfet du prétoire de Rome. Ce fut à un nommé Gemellus qu'il conféra ce vicariat. On a encore la lettre que Cassiodore lui adressait au nom du roi goth, pour l'instruire de sa nomination et lui tracer sa conduite. « Nous t'envoyons dans les Gaules, lui disait-il, comme vicaire de nos préfets ; que cette province accablée trouve en toi un juge dans lequel elle reconnaisse l'envoyé du prince de Rome. Ses malheurs lui ont appris à désirer des hommes distingués ; fais qu'elle s'estime heureuse d'avoir été vaincue et n'éprouve plus rien de pareil à ce qu'elle a souffert, avant de retrouver Rome. »

Aux Provençaux eux-mêmes, Théodoric écrivait :

« Maintenant qu'avec l'aide de Dieu, vous avez recouvré votre liberté, revêtez, avec la toge, des mœurs dignes d'elle. Dépouillez-vous de la barbarie, écartez toute férocité de vos âmes, car sous l'équité de notre temps, il ne vous sied plus de persister dans les mœurs étrangères. Étalez avec sécurité les richesses de vos familles et produisez au grand jour les trésors depuis longtemps ensevelis. »

Et ces belles paroles étaient justifiées par des ménagements, des bienfaits, et de sages mesures. Ainsi, Théodoric exempta la nouvelle province d'impôts, et, pour que l'armée des Goths lui fût moins à charge, elle était nourrie en grande partie de vivres envoyés d'Italie. « Marseille fut l'objet particulier de son attention. Déchue depuis longtemps de tout ce qui avait fait sa gloire, tombée peu à peu du plus haut degré de la politesse et de la culture grecques dans les commencements de barbarie communs à l'Occident, cette ville

n'avait plus rien qui la distinguât des autres villes gallo-romaines occupées par les Barbares. (GAULE MÉRIDIONALE). » Théodoric lui donna, sous le titre de protecteur, un officier, nommé Marabadus, « qui fut chargé de réprimer l'insolence des hommes puissants, de venir au secours des pauvres, de leur rendre justice, en un mot, d'empêcher toute sorte d'oppression. » Puis, il écrivit aux Marseillais : « De notre propre mouvement, nous venons confirmer et augmenter vos libertés. Gardez celles dont vous jouissiez déjà, et recevez en de nouvelles. Nous vous accordons une immunité perpétuelle, et ne souffrirons point à l'avenir qu'on vous charge d'aucun impôt. Nous ajoutons à cette faveur l'exemption du cens de cette année. » Devenu défiant et cruel sur la fin de ses jours, ce grand prince mourut en proie à une profonde mélancolie (526), après un règne glorieux de 33 ans. Son petit-fils Athalaric lui succéda sous la tutelle d'Amalasonte, sa mère. Son pupille Amalaric, alors âgé de 25 ans, fit alliance avec les quatre fils de Clovis, également couché dans la tombe, épousa leur sœur, et, cédant à son cousin tous les pays situés au-delà du Rhône, — d'Arles à Grenoble et de Toulon à Genève, — borna ses Etats, de ce côté, à la rive droite du fleuve.

Mais à cette époque, on voit encore le meurtre engendrer le meurtre. Sigismond, successeur de Gondebaud (516), s'était retiré dans un monastère, après avoir fait étrangler son fils, quand les quatre fils de Clovis, obéissant aux suggestions de la vieille Clotilde leur mère, envahissent la Bourgogne, s'emparent de Sigismond et le jettent avec sa femme et ses enfants dans un puits, près d'Orléans (523). Gondemar, élu roi, bat les Francs dans la presqu'île du Rhône et de l'Isère, et venge la mort de son frère sur Clodomir, qui tombe en son pouvoir et a la tête tranchée (524). Le vainqueur conclut ensuite la paix avec les Francs ainsi qu'une alliance offensive et défensive avec Amalasonte et en obtient la Haute Provence. Cependant, au mépris des traités, Childebert, Clotaire et Thierry pénètrent en Bourgogne (532), font Gondemar prisonnier, et démembrent, à leur profit, ce royaume qui comptait un siècle d'existence (534). Théodebert, fils de Thierry, eut, dans ce partage, la Haute Provence, à laquelle fut bientôt jointe la portion de cette province, possédée par les Ostrogoths. Athalaric

mourut la même année, et Amalasonte fut étranglée (535) de la main même de Théodat, son cousin germain, qu'elle avait épousé et placé sur le trône.

Les fils de Clovis, dont la fortune triomphait partout, allaient s'unir à Justinien, empereur d'Orient, contre l'infâme Théodat; et Bélisaire amenait déjà, du fond de l'Afrique en Italie, ses légions victorieuses, — lorsque l'assassin d'Amalasonte achète l'alliance des princes Francs, au prix de 2,000 livres pesant d'or et de l'abandon de toutes les contrées appartenant aux Ostrogoths en deçà des Alpes. Mais il ne jouit pas des bénéfices de sa lâcheté. A son tour, il tombe sous le poignard de Vitigès qui termine, en lui succédant, les négociations commencées avec les descendants de Clovis (536); et les Francs prennent possession de toute la Provence, sans même accorder les secours promis aux Ostrogoths. De ce moment, la domination de ce peuple, dont Théodoric avait élevé si haut la puissance, disparut tout-à-fait de la Gaule méridionale. Totila s'efforça vainement de relever, en Italie, cette monarchie expirante sous les coups des empereurs grecs. Il ne fit que retarder sa chute; car elle périt avec Téia, son dernier roi, sur le champ de bataille de Nocéra (553).

CHAPITRE VII.

Situation politique et morale de Marseille sous la domination des Visigoths, des Bourguignons et des Ostrogoths. — La Provence passe sous la domination de la race Mérovingienne. — Invasion des Lombards. — Prédiction du solitaire de Villefranche. — Troubles à Marseille. — Théodore et Dyname. — Conspiration de Gondovald. — Trahison de Mummol et de Gontran-Boson. — Mort de Gondovald. — La peste. — La lèpre. — Gontran restitue Marseille à Childebert. — Mort de Childebert. — Théodebert II, roi d'Austrasie. — Thierry II, roi de Bourgogne. — Brunehaut fait assassiner Théodebert. — Clotaire. — Dagobert Ier. — Childéric II. — Pepin d'Héristal. — Invasion des Sarrasins. — Eudes, duc d'Aquitaine. — Charles-Martel. — Mauronte, duc de Marseille. Prise de Marseille, d'Aix et d'Arles par les Sarrasins. — Les religieuses de Saint-Sauveur. — Extermination des Sarrasins par Charles-Martel. — Pepin, chef de la dynastie Carlovingienne. — Les ambassadeurs Arabes à Marseille. — La Provence divisée en deux comtés. — Marseille soumise à l'autorité de Louis-le-Débonnaire. — Nouvelle invasion des Sarrasins en Provence. — Charles-le-Chauve. — Invasion des Normands. — Gérard de Roussillon. — Décadence de la race Carlovingienne. — Boson. — Mort de Charles-le-Chauve. — Louis-le-Bègue. — Origine de la féodalité. — Boson se fait élire roi de Provence, au château de Mantaille.

Il est difficile de bien définir la situation politique et morale de Marseille, sous la triple domination des Visigoths, des Bourguignons et des Ostrogoths. En la soumettant à son autorité, l'an 480, le roi Euric la trouva divisée en deux parties : la ville haute et la ville basse ; — l'une bâtie sur l'emplacement de l'ancienne citadelle, et habitée par un grand nombre de romains ; — l'autre, c'est-à-dire Marseille proprement dite, occupée par les descendants de Phocée, et toujours régie par ses propres lois. Cependant tout porte à croire que son gouvernement, dont l'histoire n'a pas consigné les

modifications successives, dut se modeler sur les institutions municipales des gallo-romains.

Chaque cité gauloise était indépendante quant à son gouvernement, — républicaine quant à l'existence sociale. Le sol, pour ainsi dire inaliénable, représentait le premier fonds des colonies romaines et appartenait exclusivement à une classe privilégiée de citoyens, nommée Curie. Les membres de la Curie, nommés Décurions, léguaient ce titre à leurs enfants. L'élection le conférait aussi aux candidats, et la naissance aux fils des Sénateurs. L'assemblée électorale, composée au moins des deux tiers de la Curie, appelait à l'honneur du décurionnat, — que la loi permettait difficilement de décliner, les propriétaires de plus de vingt-cinq journaux de terre, depuis 25 jusqu'à 50 ans seulement. Les membres de la Curie formaient deux classes : les électeurs et les élus. Ceux-ci, réunis en conseil, sous le nom de Sénat-Minor, administraient les affaires de la cité. Les Décurions devaient résider dans le chef-lieu de la Curie. Pour aliéner leurs biens de campagne ou de ville, ils étaient obligés de soumettre leurs motifs aux magistrats, qui ne leur en accordaient l'autorisation, que s'ils les jugeaient sérieux. Les élections municipales avaient lieu aux calendes de mars. Chaque curie élisait, pour un an, deux Duumvirs, magistrats subalternes de la cité, espèce de suppléants de paix du préfet ; — pour quinze ans, dix principaux, conseil exécutif et permanent chargé de l'édilité, de la répartition, de la collecte et du versement des impôts ; — pour deux ans, un curateur ou défenseur de la cité, qui avait la mission de surveiller l'administration des premiers, et de protéger le peuple contre les abus du pouvoir préfectoral. Il avait le droit de recourir à la justice de l'empereur.

Au bout de quinze ans de fonctions municipales, les Décurions entraient dans une section plus haute, appelée Sénat. Ainsi composé de l'élite des Curies, des nobles, des prélats illustres et quelquefois des créatures de l'empereur, le Sénat n'avait qu'un privilége, celui d'inscrire les noms de ses membres, les premiers, sur l'album de chaque Curie. Du reste, son action se confondait dans celle de la Curie.

« Il est certain, dit Fauriel, que, même avant d'appartenir aux

Visigoths, Marseille avait eu une Curie qui, ayant vraisemblablement suivi les mêmes révolutions que celles de la Gaule, avait dû comme celle-ci finir par être régie par un défenseur, et nous savons d'ailleurs que, sous la domination des Visigoths, rien n'avait été changé aux formes de la Curie. Il y a donc quelque apparence que le protectorat, accordé par Théodoric aux Marseillais, était une institution particulière en dehors du régime curial. (GAULE MÉRIDIONALE). »

Si, en associant le pays méridional à ses institutions, Rome légitima la victoire qui l'avait soumis; si elle permit aux cités Gauloises de se gouverner elles-mêmes, bornant le pouvoir de ses agents à une sorte de surveillance générale; les Barbares n'eurent aucun projet arrêté de rien détruire de ce qu'elle avait créé. Ils ne voulaient que dominer à sa place, et, autant que possible, par les mêmes moyens et avec les mêmes formes. Ils laissèrent donc aux Gaulois leur religion, leur culte, leur idiôme, leurs lois civiles, leur régime municipal, leurs arts et leurs usages de toute espèce. « C'est un caractère particulier des lois des Barbares, dit Montesquieu, qu'elles ne furent point attachées à un certain territoire; le Franc était jugé par la loi des Francs, l'Allemand par la loi des Allemands, le Bourguignon par la loi des Bourguignons, le Romain par la loi Romaine : et, bien loin qu'on songeât, dans ces temps-là, à rendre uniformes les lois des peuples conquérants, on ne pensa pas même à se faire législateur du peuple vaincu. »

Il faut conclure de là que les Goths et les Bourguignons laissèrent à Marseille ses lois civiles et municipales, en se réservant toutefois l'exercice du pouvoir souverain qu'ils tenaient de la conquête. Cependant, elle ne paraît pas avoir passé sous la domination d'Euric, sans perdre quelque peu de son indépendance politique; car lors de sa réunion au royaume des Francs, elle obéissait encore aux lois qu'Alaric II, son fils, publia en 506, sous le nom de *Code Théodosien*, et qui servirent à composer, en 530, le *Code Justinien*. Mais ce ne furent probablement pas les seules qu'observèrent les Marseillais, à cette époque. Des auteurs, dignes de foi, prétendent qu'ils avaient adopté, en partie, certaines ordonnances, semblables, quant aux peines pécuniaires qu'elles prononçent, à celles des *Douze tables*. — les lois appelées *des Frisons* qui remplacèrent

la *loi du Talion*, et les lois des *Ripuaires*. De plus, une sentence, — rendue dans un concile tenu en Dauphiné au IXᵉ siècle, et par laquelle il fut ordonné que l'on continuerait de se conformer, dans la Gaule Narbonnaise, à la loi des Visigoths qui défend de saigner une femme sans la présence de ses parents, — fait présumer que la législation Visigothe était en vigueur à Marseille, au moins depuis le roi Euric. D'ailleurs la ville haute, toujours soumise aux Romains, n'avait fait que changer de maître, en fléchissant sous le sceptre de ce souverain. Quant à la ville basse, elle dut conserver intactes, nous le répétons, ses franchises et ses formes municipales, en dehors du pouvoir politique et religieux.

Par la substitution de leur domination à la domination romaine, les Barbares décidèrent irrévocablement le triomphe du Christianisme, en portant tout à coup de son côté l'influence de l'autorité et du nombre. Une ligne imperceptible, mais infranchissable, séparait alors les Catholiques des Ariens. Les prédécesseurs d'Euric, absorbés par la guerre ou par les soins du gouvernement, n'accordèrent aucune attention aux luttes théologiques ; en sorte que l'épiscopat catholique, effrayé du péril spirituel dont l'hérésie entourait les provinces, et peu touché de leur félicité temporelle, opposait une résistance occulte à l'action du gouvernement. Euric, résolu à ramener l'ordre à l'intérieur, brisa le despotisme du clergé, qui, depuis Constantin, avait pris de rapides développements. Alaric, quoique plus tolérant, fut obligé d'exiler Volusien, évêque de Tours, et son successeur qui s'efforçaient de livrer la ville à Clovis. Il ne faut pas induire de ces mesures passagères que ces princes furent injustes et implacables pour les représentants de la parole évangélique. En les maintenant dans les limites de leur sacerdoce, ils ne s'immisçaient nullement aux détails de leur organisation administrative. Sous leur règne, les cités jouissaient du droit d'élire leurs prêtres et leurs évêques. Ce droit, entravé souvent dans la partie septentrionale de l'ancienne Gaule, s'exerçait librement, depuis les premiers siècles, à Marseille, à Arles, Avignon, Aire, Alby, Bordeaux, Bourges, Clermont, Gap, Limoges, Toulouse, Usez, Vaison, Viviers et Maguelonne. Loin de persécuter la religion chrétienne, Théodoric protégea les évêques et augmenta les priviléges de l'Eglise. Il y eut des conciles sous son règne comme

sous les empereurs ; mais, chose singulière, l'épiscopat Marseillais n'y fut pas représenté ; et les auteurs se taisent sur les causes de cette abstention.

Ainsi, les Goths et les Bourguignons, en ménageant l'influence de l'Eglise gallicane qui avait le plus d'intérêt au maintien des idées et des institutions de l'Empire, retardèrent la chute de la civilisation romaine; et le clergé Marseillais jouit d'une tranquillité profonde sous leur autorité.

Marseille vivait donc dans une latitude grande et libre, — de sa vie politique et religieuse, antérieure à la conquête, conservant son droit commercial et maritime, sauf quelques modifications légères empruntées à la législation gallo-romaine, qui reposait sur l'édit perpétuel, rédigé en 131, par l'ordre de l'empereur Adrien.

Reprenons maintenant le récit des événements politiques.

Nous avons vu que Vitigès confirma la cession de ses droits sur la Provence aux enfants de Clovis. Dès ce moment, la contrée passa sous la domination de la race Mérovingienne. Selon la coutume des Francs, les fils du roi, à la mort de leur père, se partagaient le royaume comme un patrimoine. Théodebert, vainqueur des Ostrogoths et des Romains, obtint de Justinien la suprématie impériale sur les Gaules. Il se préparait à marcher sur Constantinople, en 548, quand une mort subite l'enleva. Théodebald, son fils naturel, lui succéda et ne régna que six ans. Son héritage échut donc à Clotaire Ier roi de Soissons [1] qui, de la sorte, posséda la province Marseillaise, composée des diocèses de Marseille, d'Avignon et d'Aix ; tandis que Childebert, son frère, roi de Paris, eut la province d'Arles comprenant le reste de la Provence. Par la mort de ce dernier, Clotaire se trouva maître de toute la monarchie Franque, en 558. Après sa mort (562), le royaume fut de nouveau démembré par ses quatre fils, Caribert, Gontran, Chilpéric et Sigebert. Le premier, roi de Paris, reçut, avec les contrées qui s'étendent de la Loire aux Pyrénées, quelques enclaves du voisinage des Alpes, et la province Marseillaise. Le second, roi d'Orléans, eut la partie du Sud-Est occupée par les Bourguignons ; ce qui

[1] Après une victoire éclatante sur les Visigoths près de Cette, Clotaire fit frapper à Marseille une médaille avec l'exergue *Victoria Gothica*.

constitua le royaume de Bourgogne. Le troisième eut le royaume de Soissons, réorganisé dans la partie du Nord-Ouest; le quatrième enfin eut le royaume d'Austrasie.

A la mort de Caribert, survenue peu de temps après ce partage, Sigebert [1] agrandit son patrimoine de la province de Marseille, et Gontran ajouta au sien la province d'Arles. Bientôt l'ambition rompit la bonne harmonie qui existait entre ces deux princes. Sigebert prétendait avoir des droits sur Arles, et Gontran la revendiquait avec plus de raison. Les comtes Firmin et Audovaire, généraux du roi d'Austrasie, s'emparèrent de la ville, objet du litige (566). Puis le patrice Celsus, qui en était gouverneur, vint la reprendre à la tête d'une armée, et, par représailles, fit main basse sur Avignon, comprise dans le lot de Sigebert. Là s'arrêtèrent les hostilités, et Gontran, rentré en possession de la cité de Constantin, ne témoigna nulle rancune contre son frère et lui restitua Avignon.

La Provence goûtait à peine les douceurs de la paix, quand elle se vit menacée d'une invasion formidable. L'eunuque Narsès, général de Justinien Ier, avait eu la gloire de réorganiser l'Italie (554), après en avoir chassé les Goths. Mais, insulté par l'impératrice Sophie, femme de Justin II, il se vengea, au dire de Procope, en appelant les Lombards en Italie (568). Une fois solidement établi dans cette contrée, ce peuple, originaire de la Scandinavie, entreprit d'étendre ses conquêtes au-delà des Alpes. Sa première descente en Bourgogne eut lieu en 570, on ne sait sur quel point. Un romain, nommé Amatus, chargé du commandement des armées de Gontran, marcha contre les envahisseurs. Il fut battu et périt dans la déroute des siens. — Le succès de cette première invasion devait encourager les Lombards à une seconde tentative plus ou moins prochaine. Le roi Gontran s'y prépara de son mieux et songea surtout à placer, à la tête des milices, un homme fait pour la circonstance, et capable de relever les courages abattus. Ennius Mummol, fils de Pœonius, comte d'Auxerre, fut cet homme. En effet, les Lombards ne manquèrent pas de revenir. Au printemps de l'anné 572, ils remontèrent le long de la Doire jusqu'au Mont-Genèvre, de la brèche duquel ils se précipitèrent dans la vallée de

[1] On a des monnaies de Sigebert frappées à Marseille.

la Durance, en suivant le cours de la rivière jusqu'à Mustia-Calmel, près d'Embrun. Là ils firent halte. Mummol accourut à leur rencontre avec deux corps de troupes, leur intercepta la route de la Provence, et les attaqua si vigoureusement qu'ils n'eurent pas le temps de se mettre en état de défense. Le gros de leur bande fut égorgé; les prisonniers furent envoyés à Gontran, et disséminés sur divers points de son royaume; quelques-uns seulement purent porter à leurs compagnons d'Italie la nouvelle d'un désastre, qui leur ôta, pour cette année, l'envie de tenter une troisième expédition en-deçà des Alpes. C'est alors que les Saxons, obligés de renoncer à leur part de conquête dans la contrée où les Lombards s'étaient installés en lui donnant leur nom, prirent, à leur tour, le chemin de la Gaule (573). Ils apparurent sur les bords de la rivière d'Asse, au diocèse de Riez, et dressèrent un camp, d'où ils s'élancèrent dans les campagnes de la Provence, enlevant partout ce qui pouvait être enlevé, brûlant et détruisant tout le reste. Tout-à-coup, Mummol, averti de leur arrivée, les enveloppe et les taille en pièces jusqu'à la nuit. Le lendemain, le combat menaçait de recommencer, quand un arrangement pacifique fut conclu entre les deux armées. Il fut convenu que les Saxons retourneraient en Italie sans être inquiétés, pour y chercher leurs femmes, leurs enfants et leurs trésors, et repasseraient, l'année suivante, en Provence, pour gagner la Germanie. Effectivement, — au mois de mai 574, — 200,000 Saxons environ se partagèrent en deux troupes, franchirent les Alpes maritimes, et se rejoignirent sur le territoire d'Avignon. Cependant, leur passage eut tous les caractères d'une invasion. Arrivés en Provence vers la fin de la moisson, ils ravagèrent les campagnes et commirent tant d'actes de désordre et de barbarie, que Mummol, accouru sur les bords du Rhône, leur déclara qu'ils ne traverseraient le fleuve qu'après avoir payé des dédommagements convenables pour leurs dégâts. Ses menaces, appuyées de forces imposantes, produisirent leur effet, et les Saxons lui comptèrent une rançon de plusieurs milliers de pièces d'or.

De leur côté, les Lombards, — à la faveur de cette diversion, — avaient fait irruption dans le Valais, et pris poste au monastère de Saint-Maurice. Attaqués et battus à Bex, ils furent plus irrités

que découragés de leurs défaites et résolurent de tenter encore une fois la fortune des armes en-deçà des Alpes. Ils employèrent toute l'année de 575 aux préparatifs de cette expédition décisive, et reparurent sous la conduite de trois chefs, Amon, Zaman et Rhodane. L'armée d'Amon se répandit comme un torrent dans la Haute Provence, la ravagea jusqu'aux portes d'Avignon, et s'avança vers Arles. N'osant attaquer cette ville, elle traversa le fameux champ de pierres, depuis nommé *la Crau*, laissant partout des traces sanglantes de son passage, et se présenta devant Marseille. Comme la ville était bien fortifiée et faisait mine de lui opposer une longue résistance, Amon ne s'y arrêta pas et alla mettre le siége devant Aix, qui lui paya une rançon de vingt-deux livres d'argent. Soudain, le chef Lombard apprend que le général de Gontran venait d'exterminer, sous les murs d'Embrun, les deux corps d'armée de Rhodane et de Zaban, et en avait rejeté les débris au-delà des Alpes. Craignant de se voir enveloppé par les troupes victorieuses de Mummol, il reprend la route de l'Italie, on ne sait par quel défilé; et, aussi malheureux que Rhodane et Zaban, il laisse tout son butin, ainsi que le plus grand nombre de ses guerriers, dans les précipices, les torrents et les neiges des montagnes (576)

Grégoire de Tours, qui se complaît dans les traditions merveilleuses, raconte que l'invasion de ces barbares avait été prédite par un solitaire, nommé Hospice. Ce saint homme vivait dans une petite cellule près de Villefranche-lès-Nice, chargé de chaînes, couvert d'un cilice, ne se nourrissant que de pain et de dattes, et ne mangeant que des racines en carême, comme les solitaires d'Egypte. Il avait annoncé la destruction prochaine de sept villes : Embrun, Gap, Avignon, Arles, Marseille, Nice et Glandèves, « *dont la malice était montée à son comble.* » Elles furent en effet pillées et dévastées par les Barbares, à l'exception de Marseille. Pourtant aucune ne fut détruite, et la prédiction du solitaire de Villefranche ne se trouva qu'à moitié réalisée.

Sigebert venait de tomber sous le poignard de deux scélérats à la solde de Frédégonde, sa belle-sœur, et de léguer sa couronne à un fils âgé de cinq ans (575). Gontran, qui n'avait plus d'enfants, adopta Childebert II (577), et en obtint la ville basse de Marseille, dont la situation maritime devait exercer une heureuse influence

sur l'industrie dans ses États, privés jusqu'alors d'un port de commerce. Théodore, évêque de Marseille, dévoué à la cause de Childebert, osa signaler le désavantage de cette cession, et s'exposa au ressentiment du patrice Dyname, que Gontran avait établi dans la ville avec le titre romain de préfet. De là surgirent des querelles qui troublèrent Marseille, chacun des deux personnages ayant son parti. Par une combinaison assez singulière et qui devenait pourtant de plus en plus commune, Dyname était soutenu par le clergé, et l'évêque par le peuple. (GRÉGOIRE DE TOURS). En butte à des calomnies de toute espèce, Théodore voulut aller se justifier auprès de Gontran. Dyname l'arrêta aux portes de la ville, le fit descendre de cheval et emprisonner. Ce prélat, élargi par l'ordre de Gontran, était en marche pour se rendre auprès de Childebert, quand il fut saisi de rechef en route avec l'ex-préfet Jovin, officier de Dyname, et ramené dans les prisons de Marseille. La nouvelle de son arrestation réjouit ses ennemis, surtout les prêtres de son diocèse, qui ne pouvaient lui pardonner quelques sages réformes. Dans la conviction qu'un exil perpétuel serait le prix de son dévouement aux intérêts de Childebert, on mit tout en œuvre, pour le faire déposer. Sous la direction d'Anastase, abbé de Saint-Victor, qui avait même usurpé son autorité épiscopale, le clergé prit possession des propriétés immobilières de l'Eglise, disposa des emplois, bouleversa les archives, pilla les greniers, fit main basse, en un mot, sur tous les biens de l'évêque, et n'eut pas honte d'accumuler faussement sur sa tête plusieurs chefs d'accusation très graves.

Sur ces entrefaites, les Leudes Austrasiens, maîtres du pouvoir royal et du roi, demandèrent à Gontran, par une ambassade, la restitution de la moitié austrasienne de Marseille, et le menacèrent, en cas de refus, de prendre ailleurs sur lui d'amples dédommagements. Pour toute réponse, Gontran ordonna de fermer aux Austrasiens les chemins de la Provence par la Bourgogne. Les Leudes de Childebert furent embarrassés de cette mesure; car ils avaient un intérêt caché à recouvrer leur part de domination à Marseille. Il ne s'agissait de rien moins que du succès d'une conspiration des plus vastes et des plus hardies, à la tête de laquelle se trouvaient le duc Mummol et Gontran-Boson.

Le pivot de cette conspiration était un certain Gondovald, qu'on

disait fils naturel de Clotaire Ier. Ses prétentions et ses aventures lui avaient valu le surnom de Ballomer, sobriquet gaulois qui paraît signifier le faux prince. Retiré à Constantinople depuis 565, Gondovald avait souvent l'occasion de voir les ambassadeurs des rois Mérovingiens. Les seigneurs mécontents de Bourgogne songèrent à le produire inopinément dans la Gaule, comme le fils déshérité de Clotaire, réclamant à ce titre sa part de l'héritage paternel. Or, il avait été convenu que Gondovald débarquerait à Marseille. Théodore devait le recevoir à son arrivée, le protéger, le conseiller au besoin, et le faire conduire en sûreté à Avignon, où le patrice Mummol le prendrait sous sa tutelle. La captivité de l'évêque Marseillais dérangeait cette combinaison. L'année 581 touchait à sa fin, et le temps approchait où Gondovald allait apparaître sur les côtes de la Méditerranée. Il importait donc aux conspirateurs de rétablir le prélat sur son siége. En conséquence, Childebert confia au duc Gondulphe la mission de remettre, s'il pouvait, sous la domination de l'Austrasie, la portion de Marseille qui lui appartenait, et en tout cas de réinstaller Théodore dans son évêché. Obligé de faire un long détour par la Neustrie et par le pays des Arvernes, et d'entrer en Provence par Avignon, Gondulphe rencontra en route ce prélat qui avait trompé la surveillance de ses geôliers ; et tous deux se présentèrent devant Marseille. Les portes leur furent aussitôt fermées, et Dyname leur déclara qu'ils n'entreraient ni l'un ni l'autre. Il leur fallut recourir à la ruse. Gondulphe envoya un parlementaire proposer au gouverneur une entrevue dans l'église de Saint-Etienne, située hors des murs sur l'éminence, où s'élève aujourd'hui celle de Notre-Dame-du-Mont. Dyname vient avec une escorte. Mais, à son insu, des soldats écartent ses gardes, et les portes de l'église se referment sur lui seul. Gondulphe fait appeler les membres de la Curie et les citoyens de Marseille, pour leur demander d'être admis dans la ville, lui et l'évêque. Pressentant le résultat de cette démarche, Dyname ne juge pas à propos de l'attendre ; il traite avec Gondulphe, consent au rétablissement du prélat et reconnaît la souveraineté de Childebert. Le reste n'est plus qu'une fête. Les portes de l'église et celles de la ville s'ouvrent à la fois, et l'évêque exilé, escorté de Dyname et de Gondulphe, rentre à Marseille aux acclamations de tout un

peuple, charmé de son retour. Les chefs de la cabale ecclésiastique, redoutant un châtiment qu'on daigna leur épargner, demandèrent au gouverneur asile et protection. Cependant, Gondulphe avait à peine quitté la ville, que les querelles recommencèrent. Dyname, se croyant en droit de répondre par le parjure à la perfidie du lieutenant de Childebert, reprit la ville basse et représenta Théodore à son souverain, comme l'implacable ennemi de sa couronne. Dans le premier mouvement de fureur, Gontran condamna l'évêque à l'exil. Un jour donc que celui-ci était allé consacrer la dédicace d'une église, construite hors des remparts, le gouverneur le fit enlever par des hommes armés et conduire à la cour de Bourgogne Mais, pendant que le clergé, emporté par une haine irréfléchie, livrait son hôtel au pillage, Théodore se justifiait auprès de Gontran et revenait dans son diocèse à la honte de ses ennemis consternés. Là, toutefois, ne s'arrêtèrent pas les persécutions pour le prélat Marseillais. La conspiration austrasienne lui en préparait de nouvelles. Effectivement, le succès de la mission secrète de Gontran-Boson en Orient avait été complet. Gondovald, cédant à l'espoir d'obtenir une haute réparation des cruels dédains dont il avait été l'objet, accepta les offres qui lui arrivaient d'Austrasie, partit avec d'immenses richesses et débarqua au port de Marseille, au printemps de l'année 582. Selon ce qui était convenu, il descendit à l'évêché, et Théodore, fidèle à ses engagements, lui fit le meilleur accueil, puis lui fournit des chevaux et une escorte, pour se rendre à Avignon. Tout était prêt. Le moment d'agir était venu, quand Gontran-Boson, tenté par le désir de s'approprier les trésors de Gondovald, dénonça ce dernier comme un usurpateur étranger, instrument d'un complot, dont le but était de soumettre la monarchie Franque à la souveraineté de l'Empereur de Constantinople. Aussitôt, on saisit la portion de ses richesses qui n'avait point encore été transportée à Avignon, et l'on arrêta deux prélats accusés d'être ses complices. L'un était Théodore, et l'autre Epiphane, évêque de Pavie, réfugié à Marseille, depuis l'invasion des Lombards. Ils furent amenés devant le roi de Bourgogne. Théodore essaya de se justifier, en disant qu'il avait aveuglément obéi aux ordres des Leudes gouvernants de l'Austrasie, dont il produisit les lettres. Mais la culpabilité des deux prélats parut si

flagrante, que Gontran ne se laissa pas fléchir et les fit jeter en prison, où Epiphane mourut des tortures qu'il endura.

Malgré les précautions de Mummol, la trahison de Gontran-Boson eut des conséquences inévitables. Elle amena, pour premier résultat, la réconciliation de Childebert avec Gontran, moyennant la restitution, — faite par le roi de Bourgogne à son neveu, au commencement de 584, — de la moitié de Marseille qu'il lui retenait depuis dix ans. En outre, elle déconcerta les conspirateurs, en paralysant leurs efforts. Gondovald fut bien élevé sur le pavois, au mois de décembre de la même année ; il fut bien présenté, comme roi, aux habitants des villes voisines de Brives-la-Gaillarde sur la Corrèze ; il rallia bien autour de son drapeau une foule de mécontents, d'hommes ruinés par les guerres précédentes, d'aventuriers aux aguets de toutes les occasions de butin. Mais assiégé dans Comminges, après plusieurs alternatives de succès et de revers, il fut livré à ses ennemis par le patrice Mummol, et périt de la main de Gontran-Boson, qui lui fracassa le crâne avec une pierre (585).

A la suite de ces troubles, deux fléaux fondirent sur la Provence et y portèrent la terreur et la désolation. La famine, causée par les dévastations des Barbares, fut le précurseur de la peste et préluda par ses ravages aux ravages plus rapides de l'effroyable épidémie. La peste apparut, à quatre époques différentes, dans cette contrée, pendant le VIe siècle; et il est probable qu'elle se fit sentir plus d'une fois à Marseille, depuis le siège de cette ville par César. Échappée des marais infects de l'Egypte, elle ne sévissait jadis que de loin en loin dans les pays du Levant, où les vaisseaux phocéens abordaient. La police et la vigilance, qui régnaient dans les villes et dans les Républiques grecques, le bon entretien des rues, l'élégance des bâtiments, l'état florissant de l'agriculture, des sciences et des arts, la gymnastique et le peu de relations commerciales qu'on avait avec les peuples de l'Asie, décimés par la peste; tout faisait de la Grèce un pays aussi sain qu'agréable. Et en effet, la contagion était si rare dans les premiers siècles de l'existence de Marseille, que les navires n'étaient soumis à aucune mesure de précaution. Tout changea de face, lors de l'invasion des Barbares. Avec la décadence des Empires arriva l'avilissement des populations. La terre

ne fut plus cultivée, les eaux croupirent dans les marais, les aqueducs se comblèrent; et, sur les ruines des orgueilleuses cités, s'élevèrent d'humbles cabanes ou de misérables maisons sans air et sans espace. Enfin, la sollicitude administrative se relâcha sous la pression du despotisme et de l'anarchie; et la peste put répandre partout son souffle mortel. La Grèce en fut particulièrement infectée et en inocula souvent le poison dans les veines de la France. — En 586, elle éclata dans toute la Provence avec une violence extrême. En 589, Marseille se ressentit plus encore de ses funestes effets. Elle y fut apportée par un vaisseau venu d'Espagne, et y exerça de telles fureurs, dit Grégoire de Tours, que des maisons entières se changèrent en tombeaux. Avec la rapidité du fluide électrique, l'horrible fléau parcourut la France et l'Italie, moissonnant indistinctement ses victimes dans tous les rangs de la société et à tous les âges de la vie. Le pape Pélage II en mourut. (590). L'évêque Théodore, qui, à peine rendu à la liberté, avait été de nouveau en butte aux vexations des gouverneurs de Marseille, se réfugia dans l'abbaye de Saint-Victor avec un petit nombre de personnes restées auprès de lui; et la ville bientôt ne ressembla plus qu'à un vaste cimetière où erraient, comme des ombres, au milieu des cadavres, des spectres livides aux yeux caves et éteints, aux membres décharnés, à la voix lamentable. Il y eut, pour ainsi dire, un temps d'arrêt à tant de douleurs publiques. Mais l'infernale contagion ne parut s'être apaisée pendant deux mois, que pour recommencer ses ravages avec plus d'intensité; et pas un des habitants, qu'une fausse sécurité ramena dans leurs foyers, ne put échapper à sa rage.

On eût dit que la colère divine, s'appesantissant sur une civilisation décrépite et corrompue, voulait se manifester sous tous ses aspects, et régénérer l'humanité par la destruction de ses éléments impurs. La peste ne fut pas le dernier châtiment qu'il lui plut d'infliger à la Provence, après les invasions étrangères. La lèpre ne tarda pas à continuer l'œuvre de la vengeance éternelle; — la lèpre moins meurtrière que la peste, mais plus hideuse, plus repoussante à coup sûr! Cette maladie, que les dernières années du VI[e] siècle virent également apparaître, fesait des parias de tous les malheureux qui en étaient atteints.

Cependant, Gontran avait confirmé son alliance avec Childebert, par le fameux traité d'Andelot, qui garantissait à son neveu la possession de la ville de Marseille (587), et le calme semblait avoir reparu dans la Provence, lorsque la mort du roi de Bourgogne la plaça tout entière sous l'obéissance de Childebert (593). Ce dernier prince, enlevé par un crime à la fleur de l'âge (596), légua la couronne à deux enfants, qui régnèrent sous la tutelle de la reine Brunehaut, leur aïeule. Théodebert II, l'aîné, eut le royaume d'Austrasie, avec la province Marseillaise; Thierry II eut le royaume de Bourgogne avec la province d'Arles.

Après avoir renvoyé Brunehaut, Théodebert eut à soutenir plusieurs guerres contre Clotaire II, fils de Chilpéric, et Thierry II. Mais battu par son frère à Toul et à Tolbiac (612), il fut livré à l'implacable régente qui le fit assassiner. Ses Etats et ceux de Thierry II, mort un an plus tard, passèrent sous l'autorité de Clotaire, devenu, par ce fait, le souverain de toute la France. Dagobert Ier, son fils, eut la Provence en partage, en 622, et ordonna que les luminaires du Moustier de Saint-Denis fussent entretenus par le péage maritime de Marseille. Depuis 633 jusqu'en 656, Sigebert II, successeur de Dagobert, gouverna la province Marseillaise qui échut, en 660, à Childéric II, fils de Clovis II, et neveu de Sigebert. On a de ce Childéric, — assassiné par Bodillon, (673), trois tiers de sols frappés à Marseille. L'un de ces sols porte, sur une face, la tête de ce prince avec son nom pour légende, et, sur l'autre, une croix entre un *mœ*, qui signifie Massilia et le nom de *Clotaire*. La réunion de ces deux noms fait supposer que Childéric possédait Marseille par indivis.

C'est pendant cette période de décadence de la race Mérovingienne que les maires du palais commencèrent à absorber l'autorité royale, au point de rendre leurs fonctions héréditaires. Pepin d'Héristal, dit le Gros, duc d'Austrasie avec son cousin Martin (678), puis seul, en 680, remporta sur Thierry III, troisième fils de Clovis II, la victoire de Testry (687), qui lui donna un pouvoir illimité, en effaçant la nationalité de la Neustrie. Maître absolu de toute la monarchie française sous Clovis III, Childebert III et Dagobert III, il comprit dans son apanage la province Marseillaise, dont les gouverneurs, sous le titre de préfet, de patrice, de duc

ou de comte, résidèrent toujours à Marseille depuis la mort de Childebert.

Au commencement du VIIIe siècle, l'élément Franc n'existait plus dans l'Aquitaine. L'astre des Goths avait jeté une dernière lueur en Espagne sous le roi Vamba ; puis il avait pâli rapidement sous Ervige, Egiza et Vitiza, pour s'éteindre avec Rodrigues, le dernier roi, dans les torrents de sang qui, pendant neuf jours, inondèrent le champ de bataille de Guadalète (711). En sorte que l'élément Goth, désormais oublié dans un coin de la Septimanie, allait s'annihilant tous les jours davantage. Les races indigènes respiraient donc plus joyeusement l'air de l'indépendance et semblaient délivrées de toute oppression étrangère. Il n'en était pas ainsi. La Gaule méridionale, sur laquelle s'était appesantie une fatalité cruelle, depuis la domination romaine, n'avait pas encore vu le terme de ses douloureuses destinées ; car à peine l'invasion était-elle refoulée au Nord, qu'elle reparut armée et sanglante du côté du Midi.

Une insulte, faite par le roi Rodrigues à la fille du fameux comte Julien, avait suffi pour livrer l'Espagne aux Sarrasins. Mais, après avoir renversé la monarchie des Goths, ces barbares, avides de conquêtes, vinrent s'abattre au milieu de la Septimanie, comme une nuée d'oiseaux de proie (716). A cette nouvelle, toute la Provence fut saisie d'une terreur générale. « Chacun se hâta de déplacer, de cacher, d'enfouir les objets précieux qu'il avait le plus à cœur de sauver des mains des Infidèles ; les églises surtout tremblèrent pour leurs trésors et leurs reliques. Ce fut, en cette occasion, que le clergé de Marseille, craignant de voir profaner par ces perfides Sarrasins le corps vénéré qu'il croyait être celui de Sainte Marie-Madeleine, prit le parti de le transférer de son tombeau connu dans un tombeau secret, et choisit, pour cette pieuse translation, le silence et l'obscurité d'une nuit de décembre [1]. (GAULE MERIDIONALE). » Malgré tant de précautions, les Arabes ramassèrent une énorme quantité de butin. A Narbonne, ils trouvèrent *sept idoles d'argent à cheval* ; à Carcassonne, *sept colonnes*

[1] Ce fait n'a pour fondement qu'une inscription assez suspecte, trouvée, dit-on, en 1279, en Provence, et rapportée par Papon, qui en fait lui-même bon marché.

d'argent massif. Tout cela fut divisé, selon le précepte du Coran, et le lieutenant du calife africain repassa les Pyrénées. Sept années avaient effacé cette première course de la mémoire des peuples de la Septimanie, quand les Musulmans reparurent en 718, sous la conduite d'Al-Haor, et glanèrent le butin dans les mêmes lieux. En 719, ils prirent et fortifièrent Narbonne, destinée à devenir un point de retranchement pour leurs incursions militaires ultérieures. En 721, l'émir El-Samah, fidèle au plan d'occupation tracé par son prédécesseur, partit de Narbonne, pour ouvrir la campagne par le siége de Toulouse. Étroitement cernée et battue par des machines de tout genre, la ville chancelait. Eudes, duc d'Aquitaine, accourt à son secours et la sauve. A son approche, les Sarrasins reculèrent jusqu'à l'ancienne voie romaine et s'y déployèrent sur une ligne formidable. Mais ils furent mis en pleine déroute et regagnèrent Narbonne avec précipitation. Là, ils attendirent des renforts d'Espagne ; et, pour éviter un adversaire tel que le brave Eudes, ils s'élancèrent sur les deux rives du Rhône. L'état d'anarchie, dans lequel se débattait convulsivement la Province, favorisait leur expédition. Aussi, purent-ils librement dévaster ces magnifiques contrées. Nîmes perdit en partie ses dernières splendeurs ; Arles, ses derniers trésors.

En 732, époque à laquelle recommença la véritable guerre sainte, une nouvelle invasion plus formidable des Sarrasins, conduits par Abd-el-Rahman, lieutenant du calife, força le duc Eudes à recourir à Charles-Martel, maire du palais depuis la mort de son père Pepin d'Héristal, arrivée en 714. En effet, Charles-Martel mena une innombrable armée contre les Infidèles, qui assiégeaient Tours. Les deux armées se rencontrèrent entre les affluents de la Loire, et la mort d'Abd-el-Rahman décida du gain de la bataille en faveur de Charles-Martel et du duc Eudes.

Pendant que les Sarrasins, se dirigeant vers les Pyrénées, gagnaient la Marche et le Limousin, et descendaient jusqu'à Narbonne, en traversant le Tarn à Alby et les Cévennes à Cabrières; Charles-Martel suivit au contraire la route de Lyon, pénétra dans la Bourgogne méridionale, et profita de la victoire pour faire vers la côte, — entre Marseille et Arles, — ce que les Musulmans faisaient dans les contrées du centre, en pillant tout ce qu'ils trouvaient

sur leur passage. Son séjour en Provence ne fut pas long. Forcé, par l'insurrection des peuples de la Frise, de remonter vers le Nord, il abandonna le champ de bataille, au moment où les Sarrasins s'y présentaient pour prendre leur revanche, aidés cette fois par la trahison du patrice Mauronte, gouverneur de la province Marseillaise. Cet homme, qui prenait aussi le titre de duc de Marseille, aspirait à se rendre indépendant de Charles-Martel, et Hunald, fils et successeur d'Eudes, mort en 735 dans son duché d'Aquitaine, se prêtait aux projets de l'ambitieux patrice; si bien qu'Arles, Fretta, Avignon, ouvrirent leurs portes aux soldats de Mahomet, qui, s'avançant d'un pas rapide dans cette voie de conquêtes, chassèrent les Francs de toute la Bourgogne méridionale (Dauphiné) et occupèrent Lyon. Mais ils reculèrent devant Charles-Martel et Childebrand, son frère, et regagnèrent Narbonne. Charles-Martel se hâta de passer le Rhône sur leurs traces et planta son étendard sur les bords de l'Aude. Tous ses efforts échouèrent devant le courage de l'émir Athima. Obligé de lever le siége de Narbonne, il se retira, après avoir remporté une victoire sur Amor dans la vallée de Corbières.

Martel éloigné, tout rentra en Provence dans le même état que précédemment. Mauronte reparut à la tête des habitants et s'appuya de nouveau sur les Sarrasins qui prirent et saccagèrent Marseille, Aix et Arles. Marseille fut particulièrement livrée à toutes les horreurs du pillage et de la dévastation. Ses édifices publics furent réduits en cendres, ses églises et l'abbaye de Saint-Victor s'écroulèrent sous les coups redoublés de ces barbares. Des milliers de cadavres jonchèrent les rues; — et du milieu des ruines s'élevèrent jusqu'au ciel les gémissements et les clameurs des victimes. On raconte que, pour échapper à l'infâme lubricité des vainqueurs, les religieuses de Saint-Sauveur, au nombre de quarante, imitèrent l'exemple de leur abbesse Eusébie qui s'était coupé le nez et mutilé le visage. Le sublime courage de ces vierges héroïques, ajoute dom Mabillon, n'eut pas même le privilége d'attendrir ces tigres altérés de sang. Ils massacrèrent sans pitié ces chastes filles, qui reçurent la mort avec la même résignation, avec la même fermeté.

A la nouvelle de l'irruption des Sarrasins en Provence, —

Charles-Martel accourt, avec son frère, pour les chasser. Il charge Childebrand d'investir Avignon, et lui-même vient en faire le siége et la prendre d'assaut. De là, il poursuit les Musulmans dans toute la Provence, les bat en plusieurs rencontres, délivre Marseille et les dépouille de leurs conquêtes; — puis, aidé de Luitprand, roi des Lombards, qui leur ferme le passage des Alpes, il les cerne dans les défilés de ces montagnes, et termine la guerre par l'extermination presque complète de ces barbares (739).

Deux ans après, Charles-Martel mourut, et son fils Pepin, — qui lui succéda dans le royaume de Neustrie et de Bourgogne, et détrôna Childéric III, avec lequel s'éteignit la race des Mérovingiens (752), — devint le chef de la dynastie Carlovingienne.

La Provence conserva longtemps les traces cruelles du passage des Barbares; mais elle jouit de quelque repos sous les premiers rois Carlovingiens. Sous le règne de Pepin, des ambassadeurs Arabes débarquèrent à Marseille et allèrent offrir des présens à ce prince qui les reçut dans son palais de Chelles. A la même époque, le Lacydon vit flotter le pavillon de l'empereur Constantin V, dit Copronyme, qui envoyait des députés, pour engager les rois Francs à ne pas céder au pape l'exarchat de Ravenne. Aucun fait de quelque importance, relatif à Marseille, ne se présente d'ailleurs à l'historien pendant la période carlovingienne. Quand Charlemagne publia ses Capitulaires, les patrices furent remplacés par les comtes. Les gouverneurs des cités, le plus souvent nommés par ces comtes, devaient être Provençaux ou Bourguignons. Ils étaient appelés quelquefois Vidames, et même Viguiers. Le Viguier était assisté par des magistrats, qui prenaient le titre d'échevins. La Provence alors forma deux comtés : celui d'Arles et celui de Marseille. En 814, cette dernière ville fut soumise à l'autorité de Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, dont le règne fut marqué par une nouvelle invasion des Sarrasins sur les côtes de la Provence. (838). Ces implacables ennemis de la Chrétienté passèrent encore sur Marseille comme un ouragan terrible, renouvelèrent des scènes d'horreur et de désolation, détruisirent encore l'abbaye de Saint-Victor à peine relevée de ses ruines, et s'enfuirent avec un butin énorme et une quantité de prisonniers. Sur la plage de Séon, près de laquelle stationnait leur flotte, s'élève un rocher, dont les

vagues rongent la base. En mémoire de la dispersion des Arabes, on donna, dit-on, le nom de *Saut-de-Maroc* au sentier étroit qui circule autour de ce rocher, d'où les fugitifs s'élancèrent dans les flots, pour regagner leurs barques.

Dans le démembrement que Louis fit du vaste empire de Charlemagne, en 839, la Provence échut à Charles-le-Chauve. Quatre ans plus tard, elle fut comprise dans l'héritage de Lothaire Ier, qui obtint, avec le royaume d'Italie, la partie orientale de la France, depuis le Rhin jusqu'à la Méditerranée, entre les Alpes, l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône.

Les trois fils de Lothaire, mort dans un couvent en 855, se partagèrent ses Etats. Louis II, l'aîné, qu'il avait associé à sa puissance depuis 850, eut Rome et l'Italie. Lothaire II eut la partie septentrionale des Gaules, depuis l'embouchure du Rhin et de la Meuse jusqu'au Rhône. Charles eut tout le restant du Rhône à la Méditerranée, avec les comtés d'Usez, de Viviers et de Lyon. Cette dernière ville fut sa résidence, — et ses Etats prirent le nom de royaume de Provence. Fantôme de souverain, il laissa régner, sous son nom, le comte de Provence Gérard de Roussillon, son tuteur. Or, il ne fallait pas moins que le courage et le génie de Gérard pour sauver le pays de deux dangers, — l'invasion des Normands et l'ambition de Charles-le-Chauve. Les Normands, ces envahisseurs accourus du fond de la Scandinavie, s'étaient précipités dans les contrées du Midi par le Rhône, promenaient partout le fer et la flamme, et avaient pris possession de la Camargue, d'où ils s'élançaient soudain, roulant comme des avalanches dans les campagnes, et recommençant partout les dévastations, les pillages et les massacres.

Gérard de Roussillon les expulsa de la Camargue, en 859. L'année suivante, ils reparurent en plus grand nombre, et le brave comte les chassa une seconde fois. Après la mort de Charles de Provence (863), l'empereur Louis II et Lothaire, roi d'Austrasie, songeaient à se disputer son héritage sur le champ de bataille, lorsque Gérard les fit consentir à un partage provisoire. La Lyonnaise, la Viennoise, le Vivarais et le pays d'Usez échurent à Lothaire; Louis II eut Marseille et la Provence. Lothaire mourut lui-même sans postérité, le 6 août 869, et Charles-le-Chauve s'empara de sa succession

qui revenait de droit à Louis II, et la partagea ensuite avec Louis-le-Germanique. Enfin, quand la mort eut couché Louis II dans la tombe, à côté de ses frères, Charles-le-Chauve courut à Rome recevoir la couronne impériale des mains de Jean VIII; et l'ancien royaume de Provence resta sous son autorité.

Jamais, à aucune autre époque, l'histoire n'offre le spectacle d'une décadence plus rapide et plus déplorable que celle de la royauté Carlovingienne, — de cette royauté que Charlemagne avait faite si grande, si puissante ! Jamais la société, abandonnée à elle-même, n'avait flotté ainsi au hasard, entre mille écueils, déchirée par l'invasion barbare avec une fureur qu'apporte jusqu'à nous la voix lamentable du IXe siècle : « Quel deuil, hélas ! quelle calamité ! dans presque tout le pays tourné vers l'Océan, les églises furent dispersées, les villes dépeuplées, les monastères laissés en ruines. Telle était la furie des persécuteurs, que les chrétiens qu'ils pouvaient prendre, ils les passaient au fil de l'épée; ou, lorsque leur main était lasse de verser le sang innocent, ils les emmenaient en esclavage. Une foule de chrétiens, fuyant devant ce fléau, abandonnèrent leurs villas et le patrimoine de leurs pères, et se retirèrent en Orient. Le peuple seul aimait mieux périr par le glaive ennemi que de vivre loin du soleil de la patrie. (DOM VAISSÈTE). » C'est quand les torches des Barbares incendiaient le pays, que Charles-le-Chauve s'occupait de recueillir un héritage à Metz, une couronne à Rome, ou s'amusait aux chasses d'automne dans ses domaines. Après la mort de la reine Hermentrude, le descendant dégénéré de Charlemagne prit pour concubine la belle Richilde, sœur de Boson, grand feudataire de l'Empire. Par cette échelle, l'ambition du Leude s'éleva rapidement à son but. Charmé de la beauté de sa maîtresse, Charles donna d'abord, en échange, au frère de Richard-le-Justicier, l'opulente abbaye de Saint-Maurice, et ne tarda point à l'enrichir des dépouilles de Gérard de Roussillon. En effet, lorsque ce dernier, après la reddition de Vienne par Bertha, sa femme, eut abandonné la Provence, la Haute Bourgogne (Dauphiné) et le Roussillon, et se fut retiré, avec ses trésors, dans le comté de Bourges, — Charles-le-Chauve, au plaid de Compiégne, investit Boson du gouvernement de tous ces pays, en le créant camérier et maître des huissiers du palais. Une fois en possession

de ces hauts emplois, Boson attire vers lui le peu de force et d'autorité qui reste au roi. Chaque jour, il arrache un lambeau de la pourpre royale ; si bien qu'une fois couronné empereur, le vieil et crédule Charles lui confie le gouvernement de l'Italie. Alors, l'insatiable Boson ne recule pas devant un crime qui doit hâter la réalisation de ses espérances. Pour épouser Ermengarde, fille unique de l'empereur Louis II, il brise le seul obstacle à ses désirs, en empoisonnant sa femme, et court célébrer des noces royales à Ponthyon. Une couronne manquait encore au front de l'ambitieux. Charles pénétra ses projets, le jour où, réfugié dans les Alpes, pour échapper à la poursuite de Carloman de Bavière, il implora l'appui de ses Leudes. Ceux-ci refusèrent de se rendre à son appel, et Boson lui-même en donna l'exemple, d'accord avec les deux Bernhard, le marquis de Gothie et celui d'Auvergne. Charles tomba malade de rage et de chagrin dans une chaumière du Mont-Cenis, et y mourut empoisonné, dit-on, par son médecin juif Sédécias (877).

Les intrigues de quelques évêques réussirent à faire proclamer roi, dans le Nord, Louis-le-Bègue, digne rejeton du défunt ; mais le servage, sous lequel la royauté était courbée en France, était si réel, que les comtes, en apprenant son intronisation, ne s'en émurent nullement ; et les plus puissants d'entre eux accueillirent ses sollicitations suppliantes avec le silence du dédain.

Voilà où en était réduite l'autorité royale, à cette époque. Accablée par le poids de son impuissance, elle tremblait devant l'influence des Leudes, qui chaque jour ramenaient le souverain à sa condition primitive de simple Leude, leur égal. Après quatre siècles de convulsions politiques, le despotisme de Rome cédait le pas à l'indépendance germanique. La tribu recouvra son antique liberté, et l'État redevint, comme avant l'adoption du système romain, un faisceau de confédérations libres. Ce triomphe du fédéralisme ou gouvernement d'association — sur l'unité despotique, en éparpillant l'autorité dans les mains des grands feudataires, fut l'origine de la féodalité.

Boson crut le moment favorable, pour atteindre le but qu'il entrevoyait depuis longtemps dans ses rêves. Il ne s'agissait que de mettre le souverain pontife dans ses intérêts. Or, les papes,

qui aspiraient à ressaisir sur le monde chrétien l'autocratie que les empereurs avaient exercée sur le monde romain, avaient fini par attirer à eux le droit de décision suprême en tout ce qui touchait le dogme. Ils jouissaient donc d'un immense pouvoir sur les esprits, et n'étaient sans cesse préoccupés que d'agrandir leur suprématie. Jean VIII, menacé par les fils d'Ismaël, eut justement recours à la protection de Louis-le-Bègue, et vint se réfugier à Arles. Il y reçut le plus brillant accueil, et fut facilement circonvenu par Angelberge, veuve de Louis II, puis par Boson et son épouse, qui l'accompagnèrent à Troyes, où il devait présider un concile. En outre, Richilde et Ermengarde ménagèrent un mariage entre Carloman, second fils de Louis-le-Bègue, et une fille que Boson avait eue de sa première femme.

Une fois ces dispositions heureusement groupées, — le fils de Bavin convoqua, avec l'appui du pape Jean, une assemblée composée de tous les évêques et principaux de son duché, au château de Mantaille, situé sur le bord du Rhône entre Vienne et Valence; et là, « à force de présents, de sollicitations et de menaces, moitié par corruption, moitié par terreur (ALP. DELBÈNE), » il leur arracha la délibération suivante :

« Les évêques s'étant assemblés au nom de notre saint Sauveur pour célébrer le concile à Mantaille, dans le territoire de Vienne, traiter des affaires de l'Eglise et sonder les mystères de la Providence, leur attention s'est aussitôt portée, malgré la multiplicité d'affaires qui les pressait, sur la personne qui, en vertu de l'ancien et du nouveau Testament, est chargée de diriger les peuples. Et comme tant les Pères, qui sont appelés évêques par la grâce de Dieu, que les princes et le bas peuple manquaient depuis longtemps d'appui, et ne pouvaient compter sur aucun secours efficace, depuis surtout la mort de l'empereur, nous nous sentimes tous agités d'une grande inquiétude; car nous étions livrés sans défense, non seulement aux attaques de l'ennemi invisible, mais encore aux assauts de ces ennemis déclarés, parmi lesquels on comptait même des enfants dénaturés de l'Eglise : c'est pourquoi ayant jeté les yeux de tous côtés, et cherché de concert avec les illustres quelqu'un capable de nous tirer de ce mauvais pas, nous ne trouvâmes personne qui voulût se charger, par considération pour l'Eglise et ses

saints, d'un aussi pénible fardeau. Dans cette extrémité, nous nous adressâmes à Dieu, le Roi des rois, qui veille avec soin sur les mortels et règle tous les événements humains, afin qu'il nous donnât une inspiration manifestée par quelque indice. Celui qui lit dans tous les cœurs et qui écoute tous les vœux, prenant en pitié l'anxiété de nos âmes, les illumina de ses rayons, et de sa main traça notre suffrage. Soudain se présenta en même temps à la pensée de tout le monde un des plus nobles soutiens et des plus braves défenseurs de l'autorité du seigneur Charles; celui dont Louis, son fils, appréciant l'insigne sagesse, avait augmenté les honneurs; le même, qui, aussi honorablement connu en Italie que dans les Gaules, était regardé comme un fils par le seigneur apostolique Jean VIII. Inspirés donc de l'esprit divin, *contraints par une impérieuse nécessité*, et considérant l'utilité de ce choix, la sagesse et l'habileté de l'illustrissime Boson, tous d'une commune voix, d'un consentement unanime et par un seul vote, le choisirent pour souverain. Et afin de faire savoir cette élection à tous présents et à venir, les évêques la souscrivirent publiquement à Mantaille, l'an du Seigneur 879, aux ides d'octobre. *Et ont signé* : OTTRAMN, archevêque de Vienne; AURELIANUS, archevêque de Lyon; TEUTRAN, archevêque de la Tarentaise; RODBERT, évêque de Valence; BERNHARD, évêque de Grenoble; ELIAS, évêque de Vaison; HEMIK, évêque de Die; ADALBERT, évêque de Maurienne; BIRAK, évêque de Gap; EUSTORGE, évêque de Toulon; GIRBALD, évêque de Cavaillon, HIERONYMUS, évêque de Lausanne; RICHARD, évêque d'Apt; GUNTARD, évêque de Mâcon; ROSTANG, archevêque d'Arles; THEUDRICH, archevêque de Besançon; ŒTHERIUS, évêque du Vivarais; LEODOÏN, évêque de Marseille; GARMARD, évêque d'Orange; ROTFRID, évêque d'Avignon; WUALFRID, évêque d'Uzès; EDOLD, évêque de Riez. — (PH. LABBÉ). »

Après l'élection, on adressa ce message à Boson :

« Le saint synode de Mantaille, au territoire de Vienne, réuni au nom du Seigneur, et votant sous l'inspiration divine avec les primats du royaume, désire savoir, très illustre prince, de votre sagesse, quelle est la marche que vous vous proposez de tenir, quand vous serez élevé à cette dignité où vous porte la miséricorde divine. Il demande si vous êtes bien déterminé à chercher l'honneur du

Dieu tout-puissant, à chérir la sainte-foi catholique, et à travailler à l'exaltation de l'Eglise? Si, à l'exemple de tous les princes pieux qui vous ont précédé, vous avez la ferme volonté de rendre bonne justice à tous et de suivre le chemin de l'équité? Si l'humilité, base de toutes les vertus, sera bien établie dans votre âme? Si, vous maintenant dans la voie de vos saints prédécesseurs, vous songerez plutôt à gouverner sagement qu'à jouir de l'éclat du pouvoir? Si vous enchaînerez au pied du trône la colère, la dureté, l'avarice, la cupidité, la violence et l'orgueil, patrice équitable aussi bien pour les petits que pour les grands, aimant la vérité, toujours prêt à l'accueillir, et foulant aux pieds les suggestions brutales des passions, afin que ni les prélats, ni les primats n'aient point à se repentir, un jour, du choix qu'ils font de vous, et que leur autorité évangélique et apostolique soit constamment respectée pour la plus grande gloire de Dieu? »

Boson crut cacher les traits hideux de son ambition sous l'hypocrisie de ses répugnances; il feignit de se résigner, comme dit l'auteur que nous avons cité, et, « tendant au joug sa tête docile », il répondit :

« *Au très sacré Synode et aux primats nos fidèles, l'humble serviteur du Christ*, BOSON.

« Je commence par rendre grâces de bouche et de cœur à votre dévouement; car, bien que je m'en reconnaisse indigne, je vois aujourd'hui clairement que je possède tout votre amour. Quant à la haute dignité où, suivant l'inspiration divine, votre zèle désire m'élever, pour qu'en vue de l'éternelle récompense, je puisse servir dans ma faiblesse ma sainte mère, l'Eglise du Dieu vivant, je vous déclare que, persuadé de mon peu de valeur, et sachant combien je suis au-dessous d'un pareil office, j'aurais refusé inflexiblement, si je n'avais reconnu le doigt de Dieu dans ce vote spontané et unanime. Mais je sens qu'il faut obéir aux prélats que le ciel inspire, et que je ne peux m'empêcher de me rendre aux vœux de mes amis et de mes fidèles. Je jure donc librement d'observer en tout point la règle de conduite que vous m'avez tracée; et voici la marche que je me propose de suivre. Premièrement, je défendrai avec le plus grand zèle les intérêts de la foi catholique, je respecterai les priviléges de l'Eglise, et ne me gouvernerai

que par vos avis. Tous mes sujets, selon votre recommandation, obtiendront bonne et rigoureuse justice, et conserveront leurs défenseurs. A l'exemple des saints princes mes prédécesseurs, je serai plein d'égards pour mon clergé et mes fidèles. Quoique je reconnaisse ma fragilité, j'espère veiller avec tant de soin sur mes mœurs que je ne deviendrai pour personne un sujet de scandale. Si ma faiblesse humaine m'entraînait au-delà de mes intentions, corrigez-moi par vos conseils. Je réformerai les désordres que vous m'avez signalés dans ma maison. Je vous conjure ensuite, très sacrés pontifes, illustres potentats de l'Eglise du tout-puissant, et vous primats et sous-primats, mes fidèles, de m'aider à remplir cette charge immense que je n'accepte qu'à votre prière, et d'arrêter que des oraisons solennelles seront faites pendant trois jours, pour demander au Seigneur qu'il me tienne toujours dans la droite voie, et ne permette pas que je trompe mon peuple. »

Boson fut sacré le 15 octobre 879 par Rostang Ier archevêque d'Arles; et ce simulacre d'élection, qui constitua le royaume d'Arles depuis les montagnes du Jura et la Méditerranée jusqu'à la Savoie et au Rhône, fit passer Marseille sous le despotisme d'un usurpateur.

CHAPITRE VIII.

Situation religieuse, sociale et littéraire de Marseille aux VIIe, VIIIe et IXe siècles. — Intolérance du clergé Marseillais. — Lettre de Grégoire-le-Grand à Théodore. — Sérénus l'iconoclaste. — Lettre de Grégoire à Sérénus. — Edifices religieux. — Les messagers dominicaux. — Influence des évêques dans le gouvernement de Marseille. — Priviléges de l'abbaye de Saint-Victor. — Décadence littéraire. — Transformation de la langue. — Alliances de Marseille avec les villes maritimes d'Italie et d'Espagne. — Etat de la société. — La servitude à Marseille. — Boson défend son usurpation contre les Leudes des fils de Louis-le-Bègue. — Louis-l'Aveugle. — Charles Constantin. — Invasion des Hongrois en Provence. — Hugues, couronné roi d'Italie. — Boson Ier, comte d'Arles. — Hugues meurt dans un monastère.

Retournons un moment sur nos pas, pour examiner la situation religieuse, sociale et littéraire de Marseille, pendant les VIIe VIIIe et IXe siècles.

A peine victorieuse du polythéisme, si profondément enraciné dans le sol gaulois, que l'aristocratie lui restait fidèle par tradition, et la plèbe par ignorance, — l'Eglise catholique combattait, d'une part, la doctrine d'Arius, qui avait l'inconvénient de tarir à sa source la foi populaire, en niant la divinité de Jésus, — et de l'autre, luttait contre ceux qui auraient désiré que le Christianisme empruntât moins aux formes extérieures du culte vaincu. Ceux-là ne réfléchissaient pas que, — si un culte tout moral, tout philosophique pouvait se contenter de sa simplicité originelle

pour un petit nombre de croyans éclairés, — il devait la perdre nécessairement au milieu des masses encore imbues des idées païennes. Il y eut donc prévoyance à faire tourner, au profit de la religion nouvelle, les vieux abus du Paganisme, obstinément retranché dans les campagnes. Par les mêmes raisons, l'homme, habitué à consulter les oracles, ne voulut pas renoncer à l'intervention de la Divinité : dès-lors, il demanda des prodiges, non plus aux autels arrosés du sang des victimes, non plus au gui du chêne tombant sous la faucille d'or, mais aux tombeaux des premiers martyrs du Christianisme. De là les miracles, — qui se trouvent mêlés et se lient à l'hérésie, aux incidents divers de l'invasion des Francs, seul peuple vraiment catholique de la Gaule, — et que Grégoire de Tours nous raconte avec une naïve fidélité.

Marseille se ressentait particulièrement de cette tendance générale des esprits. Marseille était la porte par laquelle la civilisation était entrée dans l'Aquitaine avec le culte poétique des Dieux de la Grèce. Elle devait tenir plus longtemps à ses traditions primitives. Si l'on ajoute à cet amour profond pour les croyances de ses pères, le fanatisme du clergé local, on se rendra facilement compte des résistances opiniâtres que le peuple opposait à la foi chrétienne. Oublieux des cruelles persécutions auxquelles avaient été en butte ses premiers apôtres, le clergé Marseillais déployait une rigueur sans égale contre les Juifs qui refusaient de se convertir. Grégoire-le-Grand, homme de haute raison, essaya de ramener le zèle aveugle des prêtres de ce diocèse dans les voies de la tolérance. « Je crois, écrivait-il à l'évêque Théodore, le 9 juin 591, je crois l'intention de ceux, qui les ont baptisés, digne de louange; mais je crains que, si elle n'est pas réglée par l'Evangile, elle ne soit sans récompense et ne nuise même au salut des âmes que nous voulons sauver. Ceux qui viennent au baptême par nécessité, et non par conviction, retournent à leur premier culte, et ce qui paraissait les avoir fait renaître, leur cause une mort plus funeste. Que ce soit plutôt l'onction du prédicateur, que tout autre chose, qui leur fasse désirer de changer de vie. Ainsi, par vos fréquentes exhortations, en méritant pour vous-même d'amples récompenses, vous leur procurerez, avec la grâce de Dieu, une existence nouvelle dans les eaux salutaires de la régénération. »

En succédant, la même année, à Théodore [1], sur le siége épiscopal, Sérénus fut à son tour entraîné, par l'exagération de son zèle, dans ses tentatives pour effacer les derniers vestiges de l'idolâtrie. L'adoration des saintes images semblait n'être, aux yeux du saint prélat, qu'un reflet vivace du Paganisme. Pénétré de cette idée, il s'avisa d'en ordonner la destruction. Cet acte d'imprévoyance fut cause de scènes scandaleuses, et les chrétiens et le clergé se divisèrent en deux partis. Grégoire, instruit de ces faits, écrivit à Sérénus une lettre, où, tout en rendant hommage à la pureté de ses intentions, il lui reprochait l'imprudente mesure qui avait soulevé tant de colères. L'évêque s'imagina ou voulut bien s'imaginer que cette lettre était l'œuvre de l'abbé Cyriaque, qui la lui avait remise, et ne tint nul compte des conseils du pontife. Il en reçut une seconde, où cette fois Grégoire formulait un blâme plus sévère, justifié par l'injurieuse incrédulité du prélat. « Dites-moi, mon frère, terminait le saint Père, avez-vous jamais ouï dire qu'un évêque eût agi comme vous l'avez fait? Nous vous exhortons d'être attentif à vos devoirs, de vous défaire de cet esprit de présomption qui a été votre mobile, et d'employer toutes les voies de la douceur paternelle pour rappeler au plus tôt à vous, ceux que vous savez s'en être séparés. Oui, il faut rassembler les enfants de l'Eglise, il faut les convaincre, par l'autorité de l'Ecriture sainte, qu'il n'est permis d'adorer aucun des ouvrages des hommes, parce qu'il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui. Il faut ajouter que les images ont été employées pour l'édification du peuple ignorant, afin que ceux qui ne savent pas lire, puissent, en voyant les histoires représentées, apprendre ce qui s'est passé autrefois. Regagnez les esprits en les adoucissant. Si quelqu'un veut avoir des images, ne le défendez en aucune manière ; mais mettez tout en usage pour empêcher l'adoration. Encore une fois, apprenez aux peuples que ce n'est que devant Dieu qu'ils doivent se prosterner humblement. C'est mon zèle pour la gloire de l'Eglise qui m'engage à vous parler de la sorte (600). » En 601, Sérénus alla porter au pied du pontife le témoignage de son repentir; et, à son retour de Rome, il mourut

[1] Le martyrologe de l'Eglise Gallicane a placé cet évêque au rang des Saints.

dans un monastère de Blanderat, petite ville à huit milles de Verceil. Quoique l'Eglise de Marseille jouît d'une paix profonde sous la protection des rois d'Austrasie, le siége épiscopal paraît avoir été vacant depuis la mort de Sérénus, l'iconoclaste, jusqu'en 683 ; car à cette époque seulement recommence la liste des chefs de ce diocèse, dont le dixième, — l'évêque Léodoïn, — concourut, comme on l'a vu, à l'élection de l'usurpateur Boson, au concile de Mantaille.

Cependant le Catholicisme, dans sa lutte avec le passé, ne négligeait aucun moyen de fortifier son action morale et d'assurer sa domination. Non seulement il empruntait à la civilisation éteinte la plupart de ses éléments pour féconder la civilisation nouvelle ; — mais, tirant un habile parti du bouleversement des invasions, il se servait des matériaux de la grande ruine romaine, pour reconstruire la société moderne ; tant il est vrai que « rien ne se perd dans le monde moral, pas plus que dans le monde physique. » Ainsi, sur les débris des monuments païens, s'élevèrent les édifices destinés à symboliser, aux yeux des hommes, l'idée chrétienne. Pleine d'un reconnaissant et pieux souvenir, l'Eglise honora d'abord la mémoire de ses premiers athlètes. A Marseille le temple de Diane s'était converti en basilique nommée *Major*, — la plus belle ; et partout un ordre secondaire d'édifices religieux constatait les progrès et le triomphe de l'Evangile. Les voyages des messagers dominicaux, institution importée par les Francs, révèlent combien ces progrès étaient déjà sensibles au commencement du IXe siècle, si l'on en juge par le récit de l'évêque Théodulfe : « Notre tournée, disait-il, s'acheva enfin par Marseille, Aix et Cavaillon, où nous fûmes forcés de rester, ne pouvant aller dans les autres villes pour divers motifs. Toutes les populations se rendaient en foule auprès de nous. Hommes, femmes, enfants, vieillards, jeunes filles se pressaient sur nos pas, chargés de présents, et persuadés qu'il suffisait de les offrir pour avoir gain de cause. »

Sous la domination des Francs, Marseille, — surtout la ville basse, — avait ses statuts particuliers et le même régime municipal que sous les Goths et les Bourguignons. Mais l'influence du clergé dut y introduire des modifications. Les évêques, exempts des excès qu'on reprochait aux ministres du Paganisme, surent d'adord se concilier la confiance du peuple, puis celle du souverain. Le peuple

aimait à recourir à leur juridiction, et les empereurs leur permirent d'examiner les jugements rendus par les tribunaux laïques, d'en suspendre l'exécution et de les réformer. Sans danger, tant qu'il fut réglé par la religion, ce pouvoir donnait aux chefs du clergé un crédit, dont l'ambition et l'intrigue profitèrent, et que l'ignorance augmenta. Aussi siégeaient-ils dans le conseil municipal et prenaient-ils une part active au gouvernement de la ville. — Ils avaient leurs *vidames* ou *avoués*, chargés de toutes les affaires du diocèse. D'abord pris dans les rangs du peuple, ces vidames furent ensuite choisis dans une sphère élevée, quand ils cumulèrent les fontions d'avocat et de juge avec celles d'intendant.

A côté de l'autorité des évêques, il faut placer celle des abbés de Saint-Victor, due à l'immensité de leurs richesses, et cause fréquente de conflits dans l'administration temporelle de Marseille. Cette abbaye, qui avait substitué aux règles monastiques de Cassien, celles de Saint-Benoît, seules en vigueur dans tous les monastères, jouissait de prérogatives très étendues. Les agents du gouvernement ne pouvaient exiger d'elle ni amendes, ni frais de procès. Les troupes et les officiers du prince n'y étaient jamais logés. Elle était exempte de toute contribution, de toute charge, de toute caution en jugement. On lui avait accordé le droit d'ancrage et de douane de la ville, pour le luminaire de l'église. Enfin, elle était placée sous la protection spéciale de l'Empereur. Sur la demande de Théodebert, évêque de Marseille, tous ces privilèges furent confirmés en vertu de lettres patentes datées d'Aix-la-Chapelle, et accordées par Lothaire, la première année de son règne en France, et la huitième en Italie. En 844, on voulut contester au monastère de Saint-Victor le droit d'ancrage et de douane, appelé Table de la Mer. L'affaire fut plaidée, en audience publique, à Cadarose *(Berre sur l'étang de Berre)*, et le monastère gagna son procès.

Sous le point de vue des Lettres, la gloire de Marseille pâlit tout à coup au ve siècle ; et, à partir du vi^e^, le mouvement littéraire s'arrête entièrement. Pas un homme de mérite ne surgit de ses écoles envahies par l'enseignement religieux. Le sentiment de la belle poésie s'efface, et l'on compte autant de fautes d'orthographe

et de grammaire que de syllabes dans l'épitaphe de l'abbesse Eusébie. Il faut attribuer cette décadence intellectuelle aux révolutions qui détruisirent le goût des études, et finirent par substituer à la langue des Grecs Phocéens, un amalgame d'idiômes étrangers. « La langue, dit judicieusement Papon, n'est que l'expression naïve du caractère national. Elle se polit, s'annoblit, s'énerve ou s'altère, suivant qu'un peuple approche de sa grandeur ou de sa décadence. » Là est toute l'histoire littéraire de Marseille. Cette ville conserva longtemps la pureté de son idiôme primitif, de ce dialecte harmonieux, que les tribus du voisinage avaient si rapidement appris. Strabon nous atteste qu'il y était encore en usage de son vivant; et Saint-Jérôme rapporte, sur l'autorité de Varron, qu'au commencement du ve siècle, on y parlait le grec, le latin, et le gaulois. En effet, les Romains avaient entrepris de donner leur langue, avec leurs lois, aux peuples qu'ils soumirent. Mais le temps leur manqua pour venir à bout d'un si vaste projet. Le latin régna dans la Gaule méridionale jusqu'à l'arrivée des hordes du Nord. L'administration civile et militaire, la religion, les patriciens ne connaissaient pas d'autre langue. Quand le gouvernement impérial s'écroula devant les Barbares, la langue latine reçut une partie du choc et fut ébranlée.

Marseille continua de se servir du dialecte ionien dans les actes publics et privés jusque vers le milieu du IVe siècle. — A cette époque, le latin y devint la langue écrite et dominante. On n'y trouve plus alors que des écrivains latins; que des professeurs de grammaire et de rhétorique latines. Corvinus et Marius Victor, les derniers connus de ces professeurs, qui florissaient vers 430, enseignèrent et écrivirent tous les deux en latin. Cependant, à côté du langage élégant de Rome, à l'usage des hautes classes, se créa un idiôme bâtard, composé des débris de l'ancien celte et celtibère, et du grec mêlé aux locutions latines ordinaires; — lequel idiôme, assez fortement marqué de l'empreinte romaine, fut d'abord exclusivement la langue du peuple. L'invasion et l'établissement des Goths et des Bourguignons en favorisèrent les progrès; les classes élevées l'adoptèrent, et on l'appela *Romano-provençale*. Le premier mot de cette définition caractérise la langue par sa couleur néo-romaine, en indiquant la prédominance de

l'élément latin. Le second résume l'amalgame des divers idiômes de la Gaule méridionale, — dans lequel le grec entre pour une bonne part.

La langue romane, commune à tous les peuples, que le gouvernement impérial avait englobés dans sa vaste circonscription, était vulgaire à Marseille dans le VIe siècle. Les Francs ne cherchèrent point à introduire leur langage dans les Gaules; et pourtant, peu de temps après leur installation, le dialecte celtique fit place à la langue francique ou tudesque dans le Nord; la romane régna seule dans les provinces méridionales; la Loire paraît avoir tiré originairement la ligne de démarcation entre les deux langues; mais la romane, en se fondant avec la tudesque, qu'elle absorba, acquit une sorte d'universalité, dans le Midi, sous le nom définitif de Langue Provençale.

Sous les rois Francs, Marseille n'avait pas cessé de se gouverner elle-même par des magistrats de son choix, malgré l'usurpation ecclésiastique et féodale qui s'efforçait d'anéantir sa liberté. Elle était redevenue l'un des plus brillants marchés du monde, et ses nombreux vaisseaux sillonnaient de nouveau toutes les mers. Unie, par des traités, aux villes maritimes d'Italie et d'Espagne, elle constituait, — avec Gênes, Pise, Barcelonne, Nice, Grasse, Ampurias et Nimes, — un groupe républicain, dont l'influence et l'organisation constataient les progrès de l'esprit humain. La société pouvait alors se diviser en trois classes libres : — le clergé, comprenant les évêques, les clercs et les moines; — l'administration enfermant, dans son double cadre militaire et civil, les généraux ou *Ducs*, les gardiens des Marches ou *Marquis*, les magistrats supérieurs des villes et les commandants de troupes ou *Comtes*, suivis de cette multitude d'officiers subalternes, que nous avons déjà désignés sous le nom de vicaires, juges, vidames, prévôts, échevins, centeniers, dizeniers; — et enfin le peuple, composé des habitants des cités ou des bourgs encore en possession du droit municipal. Tout-à-fait au-dessous de ces trois couches sociales végétait misérablement la classe esclave, aussi nombreuse à elle seule que les trois premières. Séparée en deux catégories, — elle grouillait dans les villes et les campagnes.

A elle revenait la tâche pénible de labourer et de féconder le sol de ses sueurs au profit de l'oisiveté de ses maîtres. Vers 680, Saint-Bonnet, préfet de Marseille, défendit de vendre les hommes à l'encan, et de les punir de l'exil ou de la captivité; il eut même la générosité de racheter le plus d'esclaves qu'il lui fut possible. Mais la servitude n'en subsista pas moins, longtemps après lui. Sous les indignes descendants de Charlemagne, tous les monastères de Marseille avaient des esclaves. Il y en eut un nombre considérable dans les abbayes de Saint-Victor et de Saint-Sauveur. « Naître pour travailler, vivre pour souffrir, mourir à la peine, l'esclave n'avait pas d'autre destinée ! » Tout le fardeau de la vie pesait sur ses épaules, sans qu'il se trouvât au fond du calice une goutte raffraîchissante pour ses lèvres altérées. En vain le Rédempteur était venu proclamer le principe de l'équité fraternelle, l'esclave n'avait ni récompense pour son labeur, ni compensation pour ses souffrances, ni sécurité pour sa personne. Telle était au IXe siècle, la condition des serfs, espèce de bétail humain, enchaîné à la glèbe. Ainsi se trouvait étouffée la parole du Christ, qui, pauvre comme eux, et comme eux victime, avait apparu sur la terre pour leur délivrance.

Marseille pliait sous la loi commune de la Destinée, dont les nations comme les individus subissent les chances, quand Boson, son nouveau maître, eut à défendre son usurpation contre les Leudes des deux fils de Louis-le-Bègue. Rien, à coup sûr, — nous l'avons dit, — n'était plus apparent que le manteau d'hypocrisie dont il avait couvert son ambition. Une fois ses vœux remplis, il ne se souciait pas plus du suffrage unanime de ses barons et de ses évêques que de l'assentiment populaire. Aussi devait-il glisser rapidement sur la pente du despotisme et mentir à toutes ses promesses, selon l'usage des ambitieux; car il semble que la puissance suprême, en étouffant, dans leur cœur, tous les nobles et généreux instincts, doive inévitablement leur imprimer au front le stygmate du renégat !

Louis III et Carloman, successeurs de Louis-le-Bègue, s'unirent à Charles III, dit le Gros, troisième fils de Louis-le-Germanique

et roi de Souabe, pour punir l'usurpation de Boson. Mais le roi de Germanie tomba malade sur ces entrefaites, et ne put les suivre dans leur expédition. L'impératrice Angelberge, dont les intrigues avaient préparé la révolution de la Bourgogne, fut enlevée de son couvent et envoyée prisonnière en Allemagne. Puis, Louis et Carloman emportèrent Mâcon d'assaut, — et descendirent à Lyon, où Boson n'osa les attendre. Ce prince, doué d'une prudence rare, loin d'engager ses troupes dans un combat inégal, se contenta de mettre une forte garnison dans Vienne, dont il confia la défense à sa femme Ermengarde. Charles-le-Gros ne réussit pas effectivement à réduire cette place, et prit la route de Rome où le pape le couronna empereur (880) ; tandis que, d'un autre côté, l'arrivée des Normands en Flandre et en Picardie obligea Louis d'aller protéger ses propres Etats. Il les défit à Saucourt dans le Ponthieu et mourut en 882. Carloman, devenu seul maître du royaume de France, laissa au duc Richard, frère de Boson, la conduite du siége de Vienne, qu'il avait continué après la retraite du roi de Souabe, et courut recevoir le serment de ses nouveaux sujets. Richard s'empara de Vienne et fit Ermengarde et sa fille prisonnières. Héritier de la monarchie française, à la mort de Carloman (884), et sérieusement occupé par l'invasion des Normands, Charles-le-Gros envoya Bernhard III, marquis de Gothie et comte d'Auvergne, pour combattre Boson. Mais il y a lieu de croire que Bernhard ne remporta sur lui aucun avantage important ; car, en 887, nous retrouvons Boson en possession de Vienne et presque de tous les pays qu'il avait usurpés.

Après s'être ainsi vaillamment défendu contre toutes les attaques, Boson ne songea qu'à raffermir la base du trône qu'il allait léguer à son fils ; et il y réussit, malgré les excommunications des évêques et les anathèmes foudroyants de Jean VIII, qui s'était brouillé avec lui, de peur d'être enveloppé dans la ruine de ses favoris, et ne le traitait plus que de tyran et de perturbateur du repos public. L'astucieux époux d'Ermengarde porta glorieusement, pendant dix années, sa couronne Arlésienne ; et, tandis que la féodalité enveloppait, plus étroitement que jamais, l'Aquitaine proprement dite, dans son réseau aux mailles de fer, il expira, au mois de mars

887, laissant un sceptre qui devait se briser entre les mains inhabiles de son fils.

Louis avait à peine dix ans, quand il hérita de la royauté de Provence, sous la régence d'Ermengarde. Il alla prêter hommage à son cousin l'empereur Charles-le-Gros, qui lui fit un bienveillant accueil, l'adopta pour son fils, et le reconnut pour son vassal et pour roi de Provence. Cependant, — les seigneurs regardant le royaume d'Arles comme électif héréditaire, — il eût été dangereux de blesser leur susceptibilité, en se passant de leurs suffrages. Ermengarde le comprit bien et ne souffrit pas que son fils prît le titre de roi, avant son couronnement qui eut lieu à Valence en 890.

Si le jeune Boson avait placé toute sa gloire à gouverner ses Etats Arlésiens, il eût sans doute épargné bien des calamités aux contrées situées entre la Garonne et la Loire. Mais il osa revendiquer le royaume d'Italie, et son orgueil fut cruellement puni. Après avoir honteusement conclu, en 899, avec Bérenger, roi de Lombardie, un traité de paix, en vertu duquel il renonçait à toute entreprise contre ce prince, il repassa les Alpes en 901, fut vainqueur partout où il rencontra Bérenger, qu'il obligea de se réfugier en Bavière, et Rome le vit essayer la couronne impériale. Trop lourde pour son front, elle roula bien vite dans la poussière. Adalbert, marquis de Toscane, soupçonnant Louis de convoiter ses immenses richesses, l'attira à Vérone et le livra lâchement à Bérenger.

Or, un jour, au milieu des douleurs publiques, lorsque les peuples du Midi appelaient à leur secours les Leudes impuissants à les protéger contre les Barbares, la nouvelle se répandit soudain que le roi était de retour. Les Provençaux accoururent à sa rencontre, avec l'espérance au cœur. Quelle ne fut pas leur consternation ! quand ils virent défiler lentement sur la rampe des Alpes, et venir à eux quelques soldats en haillons et quelques serviteurs fidèles, faisant cortége à un moribond pâle et aveugle. Ce moribond, c'était Louis, le superbe héritier d'Ermengarde, qui rapportait d'Italie la récompense de sa félonie. Bérenger avait fait crever les yeux au parjure, ne croyant pouvoir mieux se venger qu'en l'empêchant de revoir le beau ciel de cette Provence, où il le renvoyait.

Louis fixa sa résidence à Vienne et y languit 23 ans, pendant lesquels Hugues, fils de Thibaut comte d'Arles et de Berthe, fille naturelle du roi Lothaire, gouverna ses Etats sous le titre de marquis et de comte de Provence.

Après la mort de Louis-l'Aveugle (923), Charles-Constantin, son fils, eut en partage le comté de Vienne; mais le véritable héritier du défunt fut Hugues, qui garda le sceptre sans prendre le titre de roi. Ces déplacements du pouvoir n'influaient du reste en rien sur le sort du pays. Que les Chartes fussent souscrites par un noble nommé Louis ou par un noble nommé Hugues, le royaume n'en était pas moins désolé par deux fléaux : les dissensions intestines et la guerre barbare. Sous beaucoup de rapports, la Provence ressemblait au fantôme de souverain qui venait de descendre dans la tombe. Chancelante et s'avançant à l'aventure dans les premières années du xᵉ siècle, elle se heurtait douloureusement, à chaque pas, contre les bandes armées des Sarrasins, qui, parmi leurs actes de brigandage et de piraterie, tantôt brûlaient la plus belle basilique de Marseille, tantôt écorchaient vifs une foule de malheureux à Aix. Et, loin que la fatalité fût lasse de peser sur son front meurtri, une nouvelle invasion vint élargir ses blessures toutes saignantes.

Ce fut encore l'ambition d'un homme qui précipita les hordes Hongroises sur la Provence et l'Aquitaine. Rodolphe II, petit-fils du marquis Richard et roi de la Bourgogne transjurane, convoita, comme Louis, la couronne de Bérenger, qui se vengea en envoyant ses Hongrois sur les terres de ses ennemis. Après avoir dévasté la Lombardie, et réduit en cendres quarante-trois églises, ces barbares franchirent les Alpes, en 924, et transportèrent la guerre dans les Etats mêmes de Rodolphe. Hugues secourut ce prince, et repoussa les Hongrois. Mais pris, à son tour, du désir de ceindre le bandeau impérial, il équipa à Marseille une flotte nombreuse, qui le transporta à Pise, où sa mère Berthe, veuve, en secondes noces, du marquis de Toscane, lui avait rallié un parti puissant. Les envoyés du pape Jean X vinrent le saluer roi d'Italie, et son couronnement eut lieu à Pavie, en 926.

A cette époque, la royauté de Boson, — royauté dont le génie

de son fondateur aurait pu seul prolonger l'agonie, — rendit le dernier soupir. Eudes, fils du comte de Vermandois, et Boson Ier s'en partagèrent les lambeaux. Le premier eut le comté de Vienne ; le second, le comté d'Arles, dans lequel fut comprise Marseille ; et lorsque, chassé d'Italie par Bérenger, marquis d'Ivrée, son neveu, Hugues vint se réfugier en Provence (945), il ne trouva, au lieu du gouvernement d'un royaume, que l'hospitalité d'un monastère, où il mourut en 947.

CHAPITRE IX.

Boson II hérite du comté de Provence. — Indépendance des comtes de Provence. — Les vicomtes de Marseille s'affranchissent de la domination des comtes. — Guillaume Ier. — Démembrement de la vicomté de Marseille. — Généalogie des vicomtes. — Agrandissement du pouvoir de l'abbaye de Saint-Victor. — Le conseil municipal tend à ruiner l'autorité des vicomtes. — Les Croisades. — Priviléges accordés aux Marseillais en Syrie. — Prospérité de Marseille. — Foulques V. — Baudouin III. — Amaury Ier. — Baudouin IV. — Défaites des Chrétiens en Orient. — Grégoire VIII donne le signal d'une nouvelle Croisade. — Les Marseillais se distinguent à Saint-Jean-d'Acre. — Lusignan les récompense en leur accordant de nouveaux priviléges. — Amaury II. — Code de la mer. — Etablissement des consuls. — Bannière et armoiries de Marseille. — Grand mouvement commercial. — Lois somptuaires. — Statuts municipaux. — Continuation de la généalogie des vicomtes de Marseille. — Roncelin. — Origine des confréries. — Marseille s'affranchit de la domination de ses vicomtes. — Gérard-Adhémar est chassé de la ville.

A la mort de Boson Ier, frère de Raoul, le comté de Provence passa en 948, par l'investiture de Conrad-le-Pacifique, à Boson II, fils d'un seigneur allemand nommé Rotbold, et qui fonda la plus nulle des dynasties. Après quatre-vingt quatre ans d'une existence presque monacale, Conrad-le-Salique, et avec lui les empereurs d'Allemagne, ayant hérité de la souveraineté d'Arles, les comtes de Provence, qui tendaient sans cesse à accroître le pouvoir qu'ils tenaient de la confiance du suzerain, s'affranchirent à petit bruit vers 1032. Ils exercèrent leur autorité souveraine depuis le littoral de Marseille et de Fréjus jusqu'à l'Isère, et conférent à des

lieutenants, appelés vicomtes, l'administration de quelques districts importants, entre autres celui de Marseille. Cette indépendance de fait des comtes de Provence fut consolidée, grâce au mouvement antifeodal des croisades, par la main d'une femme. La comtesse Etiennette, à qui le pape Urbain, en revenant de Clermont, avait sans doute confié ses projets, les seconda de tout son pouvoir; et, quand elle eut délivré la Provence de cette foule de perturbateurs armés qui allèrent, avec Raimond de Saint-Gilles, dépenser leur énergie en Orient, ses vassaux vécurent en paix jusqu'en 1109, sous sa tutelle et sous le bon gouvernement de son gendre Gilbert, comte de Gévaudan et de Milhau.

Les vicomtes de Marseille, à leur tour, réussirent à se soustraire à la domination des comtes et se créèrent une sorte de souveraineté. Ils ne furent plus astreints qu'à un service de chevauchée[1] envers leurs suzerains, et prétendirent tenir leur vicomté *de la grâce de Dieu*. Le sel leur appartenait. Leurs sceaux les représentent à cheval et armés de toutes pièces. Presque toujours un de leurs fils occupa le siége épiscopal du diocèse. Du reste, les évêques suivirent les vicomtes dans cette voie d'indépendance, et Marseille passa sous un double despotisme. Les évêques eurent la seigneurie de la ville supérieure, et les vicomtes, maîtres de la seigneurie de la ville inférieure, jouirent en outre de droits domaniaux dans tout le reste du district, qui embrassait le littoral depuis Foz jusqu'à l'embouchure du fleuve d'Argens, près de Fréjus, la vallée de l'Huveaune et le pays situé sur la rive orientale de l'étang de Berre. Le lien, qui unissait Marseille à ses comtes, se relâcha fréquemment. Mais elle ne devait pas tarder à secouer tout à fait le joug inhabile de ses vicomtes qui, en morcelant de plus en plus leur héritage, à chaque transmission, durent leur surnom de *roitelets* à leur ridicule prétention de prendre tous le titre de vicomte et de battre monnaie.[2]

Guillaume Ier, petit-fils de Boson II, et premier vicomte de Marseille (972), négligea le gouvernement de son fief, pour se livrer

[1] La chevauchée était un service militaire que devaient au souverain, à des époques déterminées, les communautés et les seigneurs féodaux.

[2] Les vicomtes de Marseille, à l'exemple des comtes de Provence de la première race, portaient de gueules avec la croix cléchée et pommettée d'or.

à des pratiques de dévotion. Souvent enfermé dans l'abbaye de Saint-Victor, qu'il avait relevée de ses ruines et qu'il comblait de richesses, il passa toute sa vie dans la prière, dans de stériles contemplations ; — et le seul acte de politique prévoyante, de sa part, fut d'investir son frère, Honoré II, de l'évêché de Marseille; car cette prélature, qui plaçait l'administration des deux villes presque sous une seule autorité, resta dans la famille vicomtale pendant plus d'un siècle, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Pons II, en 1073. Une grave maladie acheva de troubler la raison de Guillaume. Il ne recouvra la paix de son âme qu'après un renoncement complet aux choses de ce monde. Il se fit couper les cheveux, endossa l'habit de Saint-Benoît, assura de nouvelles et considérables donations au monastère, et rendit le dernier soupir entre les bras du prieur Viffred (1004).

Sa mort fut le signal du démembrement de la vicomté de Marseille. Pons, son fils, et Billiélis, sa fille, eurent en partage quelques places du district. La ville basse et le restant du fief échurent, par portions égales, à ses autres enfants Guillaume II et Fulco. Les héritiers du petit-fils de Boson se distinguèrent d'ailleurs par la même nullité et par les mêmes prodigalités envers les couvents et les églises. Ils cédèrent notamment à l'abbaye de Saint-Victor, en 1014, les églises de Saint-Mître, de Saint-Martin et de Saint-Laurent, situées sur le territoire d'Aubagne, et une partie de leurs droits seigneuriaux sur Pourcieux, Peinier, Ollières, Saint-Andiol et la Mole, ainsi qu'un droit de pêche dans l'Huveaune, depuis l'embouchure du Jarret jusqu'à la mer. En outre, ils lui firent restituer la terre de Maravilhan, que leur avaient léguée Sifroi, seigneur provençal, et sa femme Exlemba, et dont quelques particuliers s'étaient emparés. Sous ces deux vicomtes, Marseille fut témoin d'une cérémonie dont une bulle de 1040 a conservé le souvenir. Nous avons dit que Guillaume Ier et son frère Honoré avaient entrepris la restauration de l'église de Saint-Victor, détruite par les Normands au IXe siècle. Ysarn, le nouveau prieur de Saint-Victor, Guillaume II et Fulco eurent la gloire d'achever l'œuvre commencée par Viffred, et la dédicace de l'édifice donna lieu à l'une des plus belles fêtes religieuses que l'on ait vues, au dire de la bulle.

La succession de Guillaume et de Fulco passa encore entre plusieurs mains. Guillaume III et Geoffroi Ier du nom gouvernèrent conjointement la ville inférieure de Marseille. Leur frère, Pierre Saumada, mari d'Odoara Thucia, eut cinq enfants, dont le cartulaire de Saint-Victor cite souvent les noms. En 1079, Guillaume et Geoffroi cédèrent aux moines de ce monastère la rivière de l'Huveaune et toutes les sources qui s'y jetaient depuis Saint-Mené jusqu'à la mer, et mirent la charte de la donation sur le grand autel de l'église de l'abbaye. A cette époque, les libéralités, à l'égard des établissements religieux, se faisaient ainsi et devenaient irrévocables.

Guillaume III, précédant son frère dans la tombe, mourut en 1085, laissant de sa femme Adalgonde : Guillaume, Fulco, Geoffroi, Pons, surnommé Mulnier, et Aycard.

Geoffroi Ier, qui prit parfois le titre de vicomte d'Arles et le surnom de Marseille, expira en 1090, laissant de Rixende sa femme : Geoffroi, Aycard, Hugues, Raymond, Pons, Fulco, Pierre et Adalasie.

Hugues et Pons possédèrent seuls la vicomté de Marseille. Geoffroi ne survécut pas à son père ; les autres enfants de Geoffroi Ier entrèrent dans les ordres. Hugues joignit à son nom celui de Geoffroi ; puis, entraîné dans la première croisade, il se reposa sur son frère du soin d'administrer toute la vicomté. Cet Hugues-Geoffroi, excommunié par le pape pour avoir détenu un bien ecclésiastique, eut de sa première femme, Aycard, prévôt, — et de sa seconde, Hugues-Geoffroi, Bertrand et Geoffroi II, qui prit dans plusieurs actes le titre de *prince de Marseille*. Ces derniers vicomtes donnèrent le port de Portegalle (la Joliette) à l'évêque Raymond.

Nous sommes, pour ainsi dire, forcé de borner à une sèche et incomplète généalogie l'histoire des vicomtes de Marseille ; car pas un d'eux ne se distingua par des qualités éminentes. En divisant leurs domaines, en disséminant leurs richesses, ils laissèrent tomber chaque jour un lambeau de leur autorité, au profit de l'abbaye de Saint-Victor, que leurs folles libéralités avaient entourée d'un prestige énorme. Indépendante déjà de la juridiction épiscopale, cette abbaye avait obtenu du pape Jean XVIII le privilége de procéder à l'élection de son prieur, sans le concours

de l'évêque et du Chapitre. Aussi le clergé de la Major ne voyait-il que d'un œil jaloux grandir la puissance de ce monastère; au point que des contestations surgirent souvent entre eux. Tantôt, les moines refusaient de payer à la cathédrale la redevance, obligatoire pour eux, d'une livre de cire. Tantôt ils s'arrogeaient le droit de dresser des actes de mariage, moyennant une rétribution. Enfin, il s'agissait d'une bien autre prétention ; quelqu'un était-il inhumé dans leur cimetière, les enfants et les descendants du défunt étaient, après leur mort, une proie qui appartenait, disaient-ils, à la sépulture de leurs tombeaux. Si bien qu'un jour la dispute se termina par des voies de fait et par l'enlèvement d'un cadavre.

Le pouvoir des vicomtes de Marseille, qui contenait tant de germes de dissolution, se heurtait surtout aux résistances énergiques du conseil municipal, habile à faire respecter, à étendre même ses prérogatives. Fidèle représentant et courageux défenseur des intérêts d'un peuple amoureux de son indépendance, le conseil tendit avec ardeur au but que nous avons déjà signalé, — celui de renverser le gouvernement de ces seigneurs qui n'inspiraient que du mépris. Le mouvement des croisades acheva de ruiner leur autorité chancelante, en rendant aux Marseillais du moyen-âge la force et l'antique influence des Marseillais païens, — en livrant plus que jamais à leur audace cette mer que parcouraient seuls depuis si longtemps les pirates Normands et Sarrasins. Poussés par le même intérêt que les Génois, les Pisans, les Vénitiens, — les Phocéens devinrent les facteurs de la croisade. Navires, provisions, armes, ils fournirent tout à ces hommes qui couraient en Palestine au cri de *Dieu le veut* ! *Dieu le veut* ! C'est de cette époque que date l'importance de la fabrication des armes à Marseille. Il s'ouvrit un si grand nombre d'ateliers en ce genre, que la rue, où se confectionnaient les lances particulièrement, en a gardé le nom de *Lancerie*. Une foule de Marseillais s'embarquèrent aussi pour la Terre-Sainte, sous la conduite d'un prêtre, Pierre Barthélemy, et d'Aycard, petit-fils du vicomte Geoffroi. Ils assistèrent à la prise de Jérusalem et des villes les plus importantes de la Palestine; et, en 1130, le seigneur de Baruth, en Syrie, reconnaissant des services par eux rendus aux croisés, les exempta des droits d'entrée et de sortie, en les autorisant à créer, dans

ses Etats, une juridiction particulière pour les contestations commerciales.

Tandis que ces fanatiques, qu'ils transportaient journellement en Palestine, allaient y chercher une tombe à côté de celle du Christ, les Marseillais, poursuivant un but plus solide, s'enrichissaient par le trafic de ces folles expéditions et fondaient des comptoirs dans le Levant. En 1136, les consuls vinrent lire au peuple, sur le perron de Sainte-Marie, la charte suivante :

« Qu'il soit notoire à tous présents et à venir, que nous, Foulques, par la grâce de Dieu, troisième roi des Latins et de Jérusalem, et Mélissende, notre femme, nous donnons à perpétuité, pour le salut de nos âmes et de celles de nos héritiers, à la commune de Marseille, en échange des bons offices qu'elle n'a cessé de rendre à nos sujets et à nos personnes, pendant la guerre sainte, la franchise dans toutes les terres de Jérusalem et de notre royaume. Nous entendons qu'elle possède à Jérusalem, à Saint-Jean-d'Acre, et dans toutes les villes de notre obéissance, une rue et une église lui appartenant en propre. Nous lui donnons de plus, à perpétuité, une rente annuelle de quatre cents bezants sarrasins, payable en quatre termes tous les trois mois, et hypothéquée sur Joppé; et, vous, citoyens de Marseille, pour la franchise que nous vous accordons, vous devez servir et aider, par mer et par terre, nous et les rois qui viendront après nous.

« Fait à Jérusalem, l'an du Seigneur 1136. »

Ce dut être avec un juste sentiment d'orgueil que les descendants de Protis entendirent un roi se reconnaître leur tributaire, et proclamer l'indépendance de leur cité en Orient; — priviléges dont le pape Innocent IV crut leur assurer la jouissance en menaçant d'excommunier ceux qui tenteraient de les leur enlever.

Baudouin III, fils aîné de Foulques V, mort en 1142, lui succéda sur le trône de Jérusalem. Toujours en lutte avec les infidèles, il perdit Edesse, et fit appel à une seconde croisade, que conduisirent Louis VII et Conrad III. Grâce aux secours et, entre autres, à une somme de 3,000 bezants sarrasins que lui fournirent les Marseillais, il put sauver les villes d'Ascalon et de Jaffa. Aussi, en 1152, réunit-on de nouveau les fils de l'antique Phocée autour du perron consulaire, pour leur faire lecture de ce titre :

« *Le roi de Jérusalem aux Marseillais.*

« Au nom de la Trinité Sainte et indivisible, qu'il soit notoire à tous présents et à venir, que moi, Baudouin, par la grâce de Dieu, roi des Latins dans la sainte cité de Jérusalem, j'accorde et concède, à perpétuité, à la commune de Marseille, en reconnaissance des secours et des conseils qu'elle a donnés à notre gouvernement, à notre personne et à nos prédécesseurs, tant par mer que par terre, pendant la conquête du royaume de Jérusalem et de Tyr, le droit d'avoir à Jérusalem, à Acre, et dans toutes les villes maritimes de nos Etats, une église, un four, et une rue appartenant en propre à ladite commune. Lesquels lieux seront librement et à toute heure ouverts à ses citoyens; et ils pourront entrer, sortir, vendre, acheter, sans payer aucune espèce de droit. J'entends qu'ils y vivent affranchis de toute redevance, en paix et en liberté. J'accorde et concède en même temps à ladite commune de Marseille, pour l'avance qu'elle nous fit de 3,000 bezants sarrasins, lorsqu'il nous fallut secourir Ascalon et Joppé (*Jaffa*), un mien château nommé Rama, situé entre ces deux villes, avec sa terre et ses esclaves. »

Pour donner à ces lettres patentes un caractère solennel, Baudouin les fit signer par les plus illustres princes de la chrétienté. Clément III et Innocent IV les confirmèrent, l'un à Viterbe (1190), et l'autre à Lyon (1250), où il avait cherché un refuge contre les vengeances de Frédéric II, empereur d'Allemagne.

En 1162, des négociants Marseillais, établis à Jérusalem, prêtèrent à Rodulfe, évêque de Bethléem, 2,208 bezants sarrasins, et reçurent en garantie un château nommé *Romadet* et des maisons dans la ville d'Acre, avec la condition expresse de devenir possesseurs définitifs de ce gage énorme, en cas de non paiement à l'époque fixée. Amaury Ier, successeur de Baudouin son frère, mort sans enfants, régna onze ans, et son fils, Baudouin IV le lépreux, qui recueillit son héritage en 1173, confia la régence à Raymond III, comte de Tripoli, puis à Gui de Lusignan. Ce dernier, s'étant rendu indigne de cette haute faveur, Baudouin abdiqua en faveur de son neveu Baudouin V. Mais un crime ne tarda pas à rendre la suprême puissance à Gui de Lusignan. La mère du nouveau roi, qui avait

épousé ce seigneur français en secondes noces, lui fit un marchepied au trône, du cadavre de son fils par elle empoisonné (1185).

Cependant, les croisés, occupés de leurs querelles particulières, voyaient l'éclat de leurs armes pâlir devant l'étendard de Mahomet. Saladin les battit en plusieurs rencontres et s'empara de Jérusalem. (1187). Alors Grégoire VIII appela tous les fidèles de la chrétienté à la délivrance de la Terre-Sainte. Les Marseillais, que ce pontife protégeait, — au point d'écrire à l'archevêque de Narbonne et aux évêques de Toulon et d'Antibes « de lancer les foudres de l'excommunication contre ceux qui les vexeraient par procès, » — ne furent pas les derniers à offrir leur concours dans une expédition qui leur promettait à la fois honneur et profit ; car ils venaient encore d'obtenir de Conrad, pour l'avoir secouru au siége de Tyr, des lettres patentes qui leur accordaient une juridiction consulaire avec le droit de négocier en toute franchise dans son comté même (1187).

Impatients de venger les revers des armes françaises en Asie, les seigneurs se préparèrent à une nouvelle croisade. En 1190, Marseille vit arriver dans ses murs Robert, comte de Dreux, Thibaut, comte de Chartres, Raoul, comte de Clermont en Beauvoisis, Erar, comte de Brienne, Gui et Gautier de Châtillon, avec 10,000 croisés; et une flotte, emportant cette foule qui allait s'ensevelir dans les vastes cimetières de la Palestine, sortit du Lacydon pour arriver en trente-cinq jours à la rade de Ptolémaïs. Peu de temps après, le duc de Gueldres partit de Marseille avec une armée composée de Templiers, d'Allemands et de Catalans, et fit voile pour la Terre-Sainte. La prise de Saint-Jean-d'Acre fut tout le bénéfice de cette grande levée de boucliers. Les Marseillais, qui servaient dans l'armée de Gui de Lusignan, se battirent vaillamment aux siéges de Ptolémaïs et de Saint-Jean d'Acre. L'histoire a conservé les noms de Bertrand Sarde, Anselme, Estienne Jean, Raymond et Guillaume de Posquères, Pierre et Bertrand Anuda, Hugues Fer, Gautier Anglic, Guillaume et Bérard Gati, Bertrand Caminal, Pons de Revest, Bérenguier et Fulco Rostang. Lusignan ne fut pas plus ingrat que ses prédécesseurs. En vertu de lettres patentes, en date de 1190, souscrites par Josselin, sénéchal de Jérusalem, et par le connétable Aymeric, puis scellées par le chancelier Pierre, il accorda aux Marseillais, qui

habiteraient le territoire de Saint-Jean d'Acre, à une lieue des remparts : 1° l'exemption des droits d'entrée et de sortie, sous la seule réserve d'un pour cent sur chaque cent pesant, pour les marchandises venues par mer ; 2° l'autorisation de construire des vaisseaux et de les conduire, sans indemnité, où bon leur semblerait ; — 3° le privilége d'établir dans Saint-Jean-d'Acre des consuls et des magistrats nationaux qui, après avoir prêté serment entre les mains du roi, auraient pouvoir de juger leurs contestations, de connaître de toutes leurs causes, tant civiles que criminelles, excepté des crimes de vol, rapt, homicide, fausse monnaie et trahison. Amaury II de Lusignan, roi de Chypre depuis 1194, prit le titre de roi de Jérusalem, en 1197, après son mariage avec Isabelle, veuve du roi Henri, et confirma les Marseillais dans la possession de tous les priviléges qu'ils avaient reçus de ses prédécesseurs. Il y ajouta même le droit de commercer librement et sans redevance dans le royaume de Chypre, et leur donna un château nommé *Flacci*, avec les meubles et bestiaux qui s'y trouvaient. C'était noblement leur restituer l'équivalent de 1,800 bezants sarrasins, qu'ils lui avaient avancés.

Lorsque Jean de Brienne, frère de Gauthier III, roi titulaire de Sicile, fut couronné roi de Jérusalem dans la ville d'Acre (1211), les consuls Marseillais réclamèrent la possession d'une rue dont les titres avaient été perdus. A la suite d'une enquête favorable aux réclamants, ce prince respecta leurs droits et les ratifia par de nouvelles lettres patentes (1212). Enfin Henri Ier, roi de Chypre, et Philippe de Montfort, seigneur de Tyr, maintinrent et augmentèrent, l'un en 1236, l'autre en 1250, tous les priviléges et exemptions, que les Marseillais tenaient de la gratitude des princes chrétiens.

Comme, dans ces guerres lointaines, le commerce était le seul but de Marseille, comme le développement de sa puissance maritime était sa première pensée, ce fut à peu près vers cette époque qu'elle adopta ce fameux code de la mer, apporté de Barcelonne, dont les principales dispositions donnent une idée parfaite de l'état de la marine provençale au XIIe siècle.

« Lorsque le seigneur du grand ou du petit navire voudra commencer à construire, ayant intention d'intéresser plusieurs per-

« Est tenu le seigneur du navire couvert de donner à manger de la viande aux mariniers trois jours de la semaine : savoir, le dimanche, le mardi et le jeudi.

« Chaque matin et l'après-midi, il doit leur faire donner trois fois du vin, encore qu'il valût trois bezants et demi.

« Le marinier ne peut vendre ses armes jusqu'à ce qu'il ait achevé le voyage; et s'il les vend avant, il doit être à la merci du seigneur du navire. »

Certaines dispositions de ce code, si connu sous le nom de *Consulat de la Mer*, en révèlent l'origine Marseillaise par les mœurs qu'elles rappellent. En vain l'Espagne et l'Italie ont-elles eu la prétention d'en revendiquer l'honneur, il est attesté par les auteurs de tous les pays, — comme le constate Arnold Vinnen, célèbre jurisconsulte Hollandais du XVIIe siècle, — que l'antique législation maritime de la colonie Phocéenne devait, en disparaissant sous l'action du progrès, laisser assez de traces, pour fournir les éléments d'une législation nouvelle. Vers la fin du XIe siècle, ou dans les premières années du XIIe, c'est-à-dire à l'époque de la première croisade, Marseille était dirigée par des consuls, élus publiquement au son de la cloche sur la place de Sainte-Marie des Accoules. Cela résulte d'une charte de 1128, où le vicomte Geoffroi s'obligeait à défendre les intérêts de l'évêque Raymond II contre toutes sortes de personnes, excepté contre la *puissance consulaire*, à moins que, par ses conseils ou par des démarches d'amitié, il ne pût lui rendre service auprès des magistrats. « *Ceterum solam consularem potestatem prætermisit, nisi quod concilio aut amicitiâ prodesse possit.* » Nous devons en conclure que les Marseillais eurent les premiers l'idée d'établir des consuls en pays étranger, lorsque Baudouin III, fils de Foulques, leur permit de négocier librement et de se gouverner par leurs propres lois dans toute l'étendue de ses Etats. C'est à la même époque que remonte le changement de la bannière et des armoiries de la ville. Elle portait auparavant un lion d'or sur un champ de gueule. L'enthousiasme des guerres saintes, en s'emparant d'elle, lui fit adopter la croix d'azur sur un champ d'argent.

Appuyée au-dehors sur sa Constitution maritime, et au-dedans sur la liberté municipale, Marseille était entrée dans une voie

nouvelle de prospérité et de splendeur, où nous la verrons avancer toujours pendant des siècles. Les croisades avaient donné à son génie mercantile un puissant essor ; et si rien, chez elle, ne rappelait la gloire et les vertus de l'Athènes des Gaules, elle avait du moins ressaisi le sceptre des mers.

Une industrie, qu'elle exploitait avec succès déjà depuis le IXe siècle, — celle du savon, — était alors pour elle la source d'immenses bénéfices. S'il faut en croire Pline, qui, en nous apprenant comment on le fabriquait, et quel en était l'emploi, ajoute qu'il fut inventé dans la Gaule, il y a quelque raison d'en attribuer le mérite à Marseille, où les arts étaient plus florissants que partout ailleurs. En tous cas, il est avéré que, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, elle a conservé une certaine suprématie pour cette fabrication. Elle faisait un commerce important de cuirs et de peaux préparées; et les fabriques de tanneries, reléguées dans un seul quartier assez étendu, étaient l'objet d'une surveillance particulière, dans l'intérêt de la salubrité de la ville. Les Marseillais se livraient encore à la confection des draps. Mais leur infériorité en concentrait la vente dans la Provence. Enfin, les juifs de Jérusalem avaient acheté, moyennant une somme annuelle, le privilége exclusif de teindre les draps et les laines. Cependant, comme du temps des Ioniens, le grand mouvement du commerce était d'Orient en Occident, du Midi au Nord. Arrivant par la Méditerranée et par l'Espagne, il se répandait dans les bassins du Rhône, de la Garonne et de l'Hérault, et, franchissant les hauts plateaux du centre, refluait jusqu'aux montagnes d'Auvergne et du Velay. Marseille était l'un des principaux points d'appui de ce mouvement, et l'entrepôt des produits Asiatiques, Italiens et Mauresques. A son marché affluaient les négociants chrétiens et mahométans des Algarves, les Lombards, les Romains, les Egyptiens, les Syriens, les Grecs, les Français, les Catalans, les Anglais, les Pisans et les Génois, attirés par la bonté du port, par la sécurité qu'une police vigilante et sévère y entretenait, par la probité de ses habitants et l'aménité de leurs mœurs. On y rencontrait des marchands de toutes langues. Les uns apportaient le papyrus de l'Egypte, les autres le poivre, la cannelle, le sucre de l'Inde ; — ceux-ci des armes trempées à Damas, ceux-là les

chevaux des Asturies et d'Andalousie, des cuirs teints à Cordoue; d'autres l'ambre du Nord, le safran si recherché pour la cuisine, l'acier de Poitou, le drap d'or, les camelots, le parfum de l'Arabie, les vins de la Palestine, les faucons d'Irlande et de Norwège, les perroquets, le rouge, les miroirs, les peignes, les vases d'argent, les riches fourrures du Levant, et les soieries, qu'on tirait de la Perse et des Indes par Alexandrie. Le prix excessif des étoffes de soie, dont le commerce remontait fort haut, faisait passer une si grande quantité de numéraire à l'étranger, sous Théodose-le-Grand, que ce prince avait cru devoir en interdire l'introduction dans l'Empire.

Afin que tous ces objets de luxe, destinés à la noblesse, ne pussent éblouir les yeux de leurs femmes, les marchands des cités méridionales avaient créé des lois somptuaires qui tranchaient la ligne de démarcation tracée entre la bourgeoisie et les barons. Toutefois, les bourgeoises de Marseille, plus directement exposées à la tentation, eurent meilleur marché de leurs maris. Dès le XIIIe siècle, les statuts de l'Hôtel-de-Ville leur permettaient les pelisses brodées, les robes, chlamydes et tuniques de soie, les manteaux de couleur ornés de fourrures et des corsets que paraient des tresses dorées et des plumes. Quant à leur manière de vivre, elle était réglée d'avance par les statuts. Ainsi s'exprimaient les consuls dans ce cas particulier :

« Que nulle dame ni autre femme de la ville ou de son honneur (territoire), ne fréquente ni ne s'avise de fréquenter sa voisine, à moins qu'elle ne soit sa parente au second degré, sa cousine germaine, celle de son mari, ou plus proche encore, ou bien sa commère; et que ces fréquentations ne puissent avoir lieu que le dimanche et non un autre jour de la semaine. Sont exceptées toutefois les baladines et femmes de mauvaise vie. Une amende de cinq sols frappera celles qui iraient à l'encontre.

« *Item*, que nulle dame ou autre femme n'invite ni ne s'avise d'inviter, ni d'aller inviter à des noces ou à quelque sorte de festin que ce soit, plus de quatre personnes. Sont exceptées les baladines et femmes de mauvaise vie.

« *Item*, que nul homme ni aucune femme de cette ville ne fasse

ni ne présume faire invitation et repas, sous prétexte de fiançailles et de noces, avant d'aller à l'église.

« *Item*, que nul homme ni aucune femme n'aille et n'ose aller courir les rues avec une fiancée.

« *Item*, qu'aucun jongleur ni aucune baladine du pays ou étrangers n'aient l'audace d'entrer dans les maisons de cette ville pour fait de noces, de festins, ni pendant l'Avent, ni à la Noël, ni aux fêtes de Noël, s'ils n'y sont appelés par la personne qui exerce l'autorité au logis. Celle ou celui qui contreviendrait au présent règlement sera chassé pour toujours de la ville et de son honneur. »

Comme on le voit, les consuls poussaient jusqu'à la minutie les mesures réglementaires et muraient inflexiblement la vie matérielle et morale de la cité. C'est qu'en effet ils ne laissaient rien au hasard; ils allaient au-devant de tous les sujets de plainte et prévoyaient tous les délits. Cette organisation sage et puissante de la bourgeoisie était l'écueil où devait se briser le pouvoir des vicomtes. Déjà évincés des affaires publiques par le conseil municipal, ils ne gouvernaient plus de fait, et toute leur autorité se bornait à la possession de quelques droits domaniaux. Mais l'heure allait sonner où, pour un peu d'or jeté à la rapacité de ces seigneurs avilis, Marseille devait s'affranchir d'un honteux vasselage.

Nous avons interrompu la généalogie des vicomtes à Hugues-Geoffroi l'excommunié, qui régnait à la fin du XIe siècle. Son fils, Hugues-Geoffroi eut de sa femme Dulceline, Raymond-Geoffroi Ier du nom, auquel sa femme Pontia donna trois fils : Hugues II, Bertrand-Geoffroi et Geoffroi III. Tous les trois ont pris le titre de vicomtes de Marseille. Hugues-Geoffroi II, l'aîné, continue seul la descendance de la famille vicomtale. Il eut de sa femme Cécile, Hugues-Geoffroi III, Guillaume, Barral, Raymond-Geoffroi, surnommé Barral, Geoffroi, qui fut évêque de Marseille, et Roncelin. C'est vers l'année 1170 que les titres placent le gouvernement de ces seigneurs, dont Raymond-Bérenger, comte de Provence, reconnut implicitement l'indépendance par un acte de 1178, en déclarant n'exiger d'eux qu'un droit de chevauchée.

Hugues-Geoffroi III, fils de Hugues-Geoffroi II, aliéna la quatrième partie du port de Marseille pour vingt mille sous royaux couronnés que lui comptèrent Guillaume Vivaud et un juif nommé

Botin. Les deux prêteurs, dont l'un a donné son nom à une place de la ville, devaient rester détenteurs du gage jusqu'à la restitution de la somme. Le même seigneur eut de sa femme Sibille, trois fils : Rostand-d'Agoult, Raymond-Geoffroi et Geoffroi-Gaufridet, et une fille nommée Adalasie. En épousant Raymond de Baux, fils de Bertrand, prince d'Orange, Adalasie eut, pour dot, la portion que son père avait eue dans la vicomté de Marseille.

Raymond-Geoffroi, fils de Hugues l'endetté, laissa deux fils : Isnard d'Entrevènes et Reforciat. Geoffroi-Gaufridet, troisième fils du même vicomte, n'eut qu'une fille, Sibille, de sa femme Guillemette de Blacas. Sibille épousa en premières noces Gilbert de Baux, et, en secondes, Boniface, seigneur de Castellane et de Riez.

Nous avons dit plus haut que Hugues-Geoffroi II avait eu, en outre de Hugues-Geoffroi III, plusieurs autres fils, parmi lesquels Guillaume Barral et Roncelin.

Guillaume n'eut qu'une fille, Mabile, qui fut mariée à Gérard-Adhémar. Barral mourut en 1192, laissant une fille, Barrale, mariée à Hugues de Baux, fils de Bertrand de Baux et de Tiburge d'Orange.

Ainsi, à la fin du XIIe siècle, le fief de la ville basse de Marseille appartenait à quatre seigneurs : — à Roncelin, par héritage direct, — à Raymond de Baux, par l'apport dotal de sa femme Adalasie, — à Hugues de Baux et à Gérard Adhémar, comme époux, l'un de Barrale, fille de Barral, l'autre de Mabile, fille de Guillaume.

Roncelin fut le plus fameux de toute la race vicomtale. Malheureusement il ne dut sa célébrité qu'aux scandales de sa vie. Après avoir contracté une grande quantité de dettes, il prit l'habit de Saint-Benoît au monastère de Saint-Victor, et le quitta bientôt pour épouser sa nièce Adalasie, qu'il délaissa ensuite. Excommunié par Innocent III, il rentra dans le monastère, fit publiquement amende honorable et se rendit à Rome pour recevoir l'absolution du pape. Mais ses nombreux créanciers, peu touchés de la conversion du pécheur, et préoccupés du danger que couraient leurs droits avec le nouveau cénobite, obtinrent sa réintégration dans la gérance de son patrimoine, dont les revenus pouvaient suffire à l'acquit de ses dettes. Alors, redevenu laïque, Roncelin partagea ses terres

avec Hugues de Baux et Gérard-Adhémar, vendit à l'abbaye de Saint-Victor le château de Saint-Julhan, aliéna une partie du port en faveur de Guillaume-Anselme, gentilhomme Marseillais, et donna au monastère tout ce qu'il possédait dans la cité vicomtale et le sixième de la seigneurie du port, — ne se réservant que celle des tours du Château-Babon, parce que ce château faisait partie du domaine de l'évêque (1211).

A cette époque, la cité vicomtale était administrée par les *Recteurs* de la *Confrérie du Saint-Esprit*. Les confréries sont d'origine antique. Elles étaient connues des Grecs et des Romains, avec cette différence que la religion n'associait pas alors, comme aujourd'hui, ses bonnes œuvres à l'action politique de ces sortes de confédération. La confrérie du Saint-Esprit, établie à Marseille dans le XII[e] siècle, ressemblait assez à celles des chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. Elle s'étendit partout, sous la direction du conseil de ville qui en nommait les recteurs. Le nombre de ces recteurs variait de deux à douze, et leur mission était de défendre les biens ecclésiastiques, les droits du souverain et de la ville.

Guillaume-Anselme, se croyant légitime acquéreur des droits de Roncelin, s'avisa de les recéder aux confrères recteurs, qui traitèrent au nom de la commune, moyennant le prix de 1,000 livres couronnées, payables comptant (1211). Roncelin, qui avait tenu secrètes la plupart de ses transactions, vendit encore, la même année, un huitième de ses droits à Marseille pour 1,600 livres couronnées. En 1212, par un acte signé de lui et de Gérard-Adhémar, la ville eut le privilége de marque et de représailles. En 1213, il abandonna le restant de ses droits aux confrères recteurs pour la somme de 600 livres royales couronnées, [1] et mourut, toujours endetté, en 1216.

Vers le même temps (1213), Raymond-Geoffroi céda, pour 143,000 sous royaux, tout ce qu'il possédait dans Marseille; Raymond de Baux suivit son exemple et aliéna sa portion pour 80,000 sous royaux couronnés. Mais, les confrères recteurs ayant

[1] Les livres d'or valaient douze livres de deniers d'argent; les sous royaux, dont les 58 valaient un marc d'argent fin; les sous couronnés, dont les 60, en l'an 1215, faisaient un marc d'argent fin. Les bezants couronnés de Constantinople valaient 50 livres la pièce.

exigé que Hugues leur fût tenu d'éviction, et qu'Adalasie, femme du cessionnaire, assistât au contrat avec son frère Rostang-d'Agoult, celle-ci se fit donner, pour prix de son consentement, 12,000 sous royaux couronnés. Hugues de Baux ne tarda pas à s'acquitter lui-même des dettes énormes, qu'il avait contractées vis-à-vis de la commune, par l'abandon de tous ses droits seigneuriaux (1214). Gérard-Adhémar, le dernier obstacle à l'indépendance de Marseille, fut aussi le plus récalcitrant. Rien ne l'obligeait à se dessaisir de sa souveraineté vicomtale. Sa fortune était énorme, et son orgueil se révoltait à l'idée d'humilier son noble écusson devant la bannière de la bourgeoisie. Maintenu dans ses dispositions de résistance par sa femme, il fut sourd à toutes les prières, insensible à toutes les menaces. Irrités de son inflexibilité, les citoyens eurent recours à la raison suprême des majorités de tous les temps et de tous les pays, —à la violence. Une émeute suffit pour chasser de la ville le seigneur entêté, qui faillit perdre, à ce terrible jeu des batailles populaires, les avantages qu'on lui avait proposés pour une cession volontaire de ses droits. Cependant, le conseil municipal, en vainqueur généreux, paya au vaincu cinq mille sous royaux couronnés et lui assura une pension annuelle et viagère de 100 livres, payable le jour de Saint-André.

On a vu avec quelle habileté et au prix de quels sacrifices Marseille parvint à s'affranchir de l'imbécille domination de ses vicomtes. L'anné 1214 lui ouvrait une nouvelle ère républicaine. Le soleil de la liberté rayonna sur son front, comme aux beaux jours où Rome l'appelait sa sœur ; mais il devait bientôt encore, et pour toujours, disparaître derrière les sombres nuages du despotisme.


ILLE PAR AMÉDÉE BOUDIN.
PLAN DE MARSEILLE
au Moyen-Age.
1 La Major
2 St Martin
3 Les Accoules
4 St Laurens
5 St Sauveur
6 St Jehan
7 St Antoine
8 Les Prêcheurs
9 Les Carmes
10 Ste Claire
11 Les Augustins
12 L'Observance
13 L'Hôpital St Esprit
14 La Loge
15 Tour de Grand Horloge
16 Le Palais
17 Tour de St Jean
18 Porte Reale
19 Porte du Marché
20 Porte de la Frache
21 Porte d'Aix
22 Place Neufve
23 Place de Vivau
24 Place St Sauveur
25 Le Fanal
26 Plan Fourmiguier
27 Hôtel de Guise
28 Les Arsenaux
18
25
17
Adolphe Terris Editeur
Lith Raibaud Mars

CHAPITRE X.

Description de Marseille au moyen-âge.

Il est temps que nous fassions une seconde halte au milieu des péripéties de ce drame historique, pour dire ce qu'était matériellement Marseille au XIIIe siècle; il est temps de rajeunir, par quelques nouveaux traits de ressemblance, l'esquisse que nous avons tracée au IVe chapitre. Entre la cité des premiers siècles et la cité des temps modernes, la cité vicomtale du moyen-âge sert de transition naturelle. C'est à la comparaison de ces trois physionomies parfaitement différentes que Marseille emprunte ce caractère d'originalité qui manque à l'histoire de toutes les villes de France, même à celle de Paris. Car la Lutèce de César et de Julien-l'Apostat eut une origine obscure, grandit lentement dans les langes de la Barbarie, et ne devint la capitale du monde civilisé qu'en courbant éternellement le front sous la sandale des rois et des empereurs.

Au moyen-âge, et même plus tard, Marseille était loin d'être aussi grande qu'elle l'est aujourd'hui. Finissant au port d'un côté, de l'autre à la Joliette et à l'Est, elle s'arrêtait aux rues voisines du Cours. Les Bourguignons avaient détruit, en 412, les murailles rebâties avec les millions que le médecin Crinas avait gagnés à Rome. Une charte de 1072 fait mention de celles qui les remplacèrent. Mais elles se trouvaient dans un si mauvais état, en 1262,

que, par l'ordre de Charles d'Anjou, on les reconstruisit depuis le port jusqu'au bout de la rue des Fabres, et de là jusqu'à l'ancienne porte de la Frache (*porta fracta*), située près de la chapelle de Sainte-Barbe, sur la rue de ce nom. La position de cette porte, qui dut sa dénomination à une brèche pratiquée par Charles d'Anjou, lorsqu'il assiégea la ville, indique la direction du mur au bas de la hauteur que couronnait le château de Roque-Barbe (*Roca-Barbara*).

Au XIIIe siècle, le rempart commençait à la porte du plan Fourmiguier [1], (*place du cul de Bœuf*); — se dirigeait vers la rue Sainte-Barbe, en longeant les murs de l'église de Saint-Martin; — faisait une courbe vis à vis la rue de l'Annonerie, et atteignait la porte de l'Ourse (*porte de la Joliette*).

La rue de l'Annonerie (*rue des Grands Carmes*), aboutissait à la porte d'Aix, (au XIIIe siècle *Porta Annonæ*), et devait son nom, (*Via Annonaria*), au voisinage du marché au blé, situé sur l'emplacement que parcourt la rue des Enfants Abandonnés.

La porte de la Joliette, que l'on voit encore telle qu'elle fut restaurée au commencement du Xe siècle, s'appelait *Porta Gallica*, parce qu'elle s'ouvrait sur la rue Française, distribuée en deux parties — inférieure et supérieure, — l'une dite rue de la Joliette, l'autre dite rue de l'Evêché, à l'époque où l'évêque Etienne de Puget y éleva le palais épiscopal actuel (XVIIe siècle).

A son point de départ (*place du cul de Bœuf*), le rempart tenait à la *Tour du seigneur de l'Hospital*, dans l'intérieur de laquelle on avait établi le bureau de la douane. La porte principale de la ville, *Porta Civitatis*, comme elle est désignée dans un procès-verbal rédigé en 1218, était située à l'endroit de la *place Maronne*. Elle prit successivement les noms de porte du Lauret, et de porte *Réale* ou *Roïa'e*. Flanquée de tourelles, elle fut surmontée, en 1384, des bustes de Saint-Lazare, de Saint-Louis et de Saint-Victor, et décorée de cette orgueilleuse inscription gravée en lettres d'or sur une table de marbre noir :

« SUB CUJUS IMPERIO SUMMA LIBERTAS. »

[1] La porte du plan Fourmiguier (*podium formiguerium*), était ainsi nommée à cause des fourmis qu'y attirait le débarquement du blé.

Après la mort de Casaulx, on y ajouta ce distique composé en l'honneur de Libertat par un avocat :

« *Occisus justis Libertæ Casalus armis*
Laus Christo, urbs regi, libertas sic datur urbi. »

« La mort de Casaulx, justement frappé par Libertat, valut des actions de grâce à Dieu, une ville au souverain, et la liberté à la ville. »

En 1648, la même porte reçut de riches ornements de sculpture. Mais, ni ses légendes poétiques, ni la beauté de ses bas-reliefs, ni le blason des princes d'Anjou, ni le génie des trois martyrs ne purent la protéger longtemps contre l'esprit de destruction, qui caractérise les hommes de tous les temps.

Enfin, le rempart avait encore la porte *du Marché*, en face de la Grand'Rue, dans la direction du Grand-Puits.

Indépendamment de ces portes principales, il faut citer : 1° la porte dite *des Augustins*, située à peu d'intervalle du plan Fourmiguier, et pratiquée dans une vieille tour qui fut démolie lors de la construction du parc; — 2° la porte *Saint-Martin*, vis à vis de l'église de ce nom, et qui ne s'ouvrit plus après le siége de la ville par le connétable de Bourbon ; — 3° puis une dernière porte voisine de la Tour de Sainte-Paule.

Pendant le règne de ses vicomtes, Marseille était partagée en deux villes bien distinctes : la Ville Basse ou vicomtale, et la Ville Haute ou épiscopale. Cette dernière était elle-même de fait subdivisée en deux parties, dont l'une appartenait à l'évêque, et l'autre à l'abbé de Saint-Victor.

La VILLE HAUTE, — renfermant dans son enceinte la Major et ses environs, et aboutissant à l'esplanade située devant l'église de Saint-Laurent, — n'avait pas une grande importance et n'était guère peuplée. Elle était particulièrement habitée par les pêcheurs, qui formaient une corporation de 600 chefs de famille environ. Ceux-ci élisaient, tous les ans, le jour de Saint-Etienne, quatre d'entre eux qui, sous le nom de *probi homines piscatorum* (prud'hommes), jugeaient souverainement et sans appel, sans procès-verbaux, et sans formalités judiciaires, tous les délits de pêche. Privée de tout régime municipal, la ville haute était soumise à deux juridictions différentes : — celle de l'évêque et celle du prévôt et du Chapitre

de la cathédrale. La juridiction épiscopale consistait en un conseil de 45 membres. La juridiction du prévôt et du Chapitre, circonscrite dans une étendue de terrain, qu'on appelait *villa prœpositurœ* et *opera sedis massiliensis*, était déléguée à un conseil de 25 membres. L'évêque établissait un juge dans sa *villa turrium*; le prévôt et le Chapitre en instituaient un autre, dont les fonctions étaient généralement confiées à un chanoine de leur corps. Mais au-dessus de ces deux juges, l'évêque en avait placé un troisième, pour prononcer souverainement sur les appels, et dont relevaient tous les habitants. Il existait en outre, pour informer sur toutes les affaires religieuses, un inquisiteur qui avait une maison avec de beaux jardins, une tour et des prisons particulières.

La Major, — principale église de la ville haute, — fut reconstruite plusieurs fois. L'édifice actuel date du moyen-âge. Malgré l'impossibilité de préciser jusqu'où le rivage occidental s'avançait dans la mer, il est reconnu qu'au xe siècle les flots n'avaient pas poussé si loin leurs envahissements. L'entrée de la Major était à l'Ouest, et l'ancienne porte subsiste encore; elle est sous l'orgue en face du maître-autel. Au-delà de cette porte était une grande place terminée par le rempart.

Les prisons de l'évêque se trouvaient près de l'emplacement où s'élève aujourd'hui le couvent des Présentines. Le palais épiscopal, aussi vaste que splendide, ressemblait à une forteresse. Les tours y étaient en tel nombre, que le nom de *villa turrium* en resta à la portion de la cité, sur laquelle l'évêque étendait son autorité temporelle. Cette forteresse, appuyée d'un côté aux fortifications de Roque-Barbe, était adossée de l'autre aux murailles de la ville, avec une issue hors de ces murailles. Elle fut reconstruite en 1200, et sa principale tour appelée tour de la Juiverie (*turris Judaïca*). Jean Guasquy et Robert de Mandagot, évêques de Marseille, y ajoutèrent une tour qui prit le nom du vendeur Rostang de Sabran. Les assemblées se tenaient dans les deux principales salles de la maison de l'évêque. L'une, dite *la Salle Verte*[1], était située dans une des tours; l'autre, dite la *Salle Ronde*, dans le palais même. Cet édifice fut détruit, lors du siége du connétable de Bourbon (1524).

[1] L'ancien Hôtel-de-Ville avait également une Salle Verte.

L'ancienne citadelle, que les Romains, les Goths, les Bourguignons et les Francs occupèrent militairement tour à tour, avait été démolie par les Sarrasins ; et de ses ruines, longtemps éparses sur le sol, on restaura les monastères de Saint-Victor et de Saint-Sauveur. Sur le plateau où, debout jadis, elle résista, pendant un an, au génie de César, s'élevait, au moyen-âge, le Château-Babon (*castrum Babonis*), immense et formidable manoir aux remparts gigantesques, aux larges fossés, aux tourelles massives. Comme cette imposante forteresse, bâtie par les vicomtes de Marseille, était enclavée dans la ville haute, Guillaume-le-Gros et Raymond-Geoffroi en firent hommage au Chapitre et à l'évêque. Celui-ci l'habita et lui donna son nom. Plusieurs titres constatent l'antiquité de cet édifice, dont il ne reste pas le moindre vestige. L'un, de 1170, parle de réparations qu'on lui aurait faites. En 1183, Luce III le prit sous sa protection. En 1215, Barral y ajouta de nouvelles constructions. En 1328, il fut surmonté d'un phare. Sa dernière tour s'écroula, en 1431, sous les coups des démolisseurs. La chapelle de ce château, d'abord annexe de la Major, avait reçu le titre de paroisse en 1250. Elle en conserva le nom jusqu'au jour où elle prit celui d'église Saint-Laurent. Le Château-Babon renfermait probablement dans son enceinte *Château-Joli*, vieux monument situé au-dessus de la place Saint-Laurent.

Les vicomtes avaient également fortifié la colline des Grands-Carmes. Dès le xe siècle, on y éleva des constructions militaires ; un fossé y entourait une ligne de remparts qui se liaient à ceux de l'évêché, et dont les rues Roque-Barbe et petite Roque-Barbe fixent l'emplacement.

L'anse de la Joliette, dont quelques tours protégeaient l'entrée, était le port épiscopal appelé *portus gallicus*, comme l'indique l'extrait suivant d'une transaction passée à Arles entre l'évêque de Marseille et les enfants de Pons de Peynier, successeur des vicomtes de cette ville : « D'abord nous cédons et louons à l'église de Sainte-Marie (la Major), à l'évêque susnommé et à ses successeurs le port de la *porte française*, situé dans le fief de Sainte-Marie; et, dans l'ancien port, nous accordons aux hommes de l'église qui habitent ou viendraient à habiter dans la ville vice-comitale, le

droit de ne rien payer, soit pour l'entrée, soit pour la sortie de leurs navires, ainsi que pour toute autre marchandise. »

Une bulle d'Anastase mentionne également ce port : « Le port de la Porte-Française et tout ce que tu as dans l'ancien port qui est entre le monastère et la ville. — Janvier 1153. (MÉRY ET GUINDON). »

Un simple mur de clôture, et parfois des rues seulement séparaient la ville haute de la ville basse. Depuis la porte de la Joliette jusqu'à la tour Sainte-Paule, dont on voit encore la base au boulevard des Dames, le rempart fixait nettement la limite de la ville haute. Là s'arrêtait la ceinture de pierre. A côté de la tour Sainte-Paule, on avait placé une borne contre les lisses qui allaient aboutir directement à une autre borne, marquée d'une croix, vers la rue des Grands-Carmes. A partir de là, la ligne de démarcation suivait les sinuosités des rues du Vieux-Palais, de l'Echelle, de la Couronne et de la Gavotte; puis, — formant brusquement une courbe, elle atteignait la rue de l'Evêché, en passant par les rues Sainte-Marthe, des Belles-Ecuelles et du Panier; et continuait, en inclinant vers le midi, à parcourir la place de Lenche, les rues de Radeau, de Saint-Laurent, jusqu'à la mer, au pied de l'hôpital Saint-Jean.

La principale porte de la ville haute était la Porte Française, à peu de distance de laquelle se trouvait le couvent des Trinitaires, fondé en 1202, par Saint-Jean de Matha. Les abattoirs de la ville ont remplacé ce couvent.

La VILLE BASSE, ou VICOMTALE, qui l'emportait de beaucoup sur la ville haute, était placée au bord de la mer. S'étendant depuis les Présentines et la rue Sainte-Barbe jusqu'à la rue des Fabres et à l'endroit nommé aujourd'hui le Petit-Mazeau, elle enfermait dans ses vieux remparts le grand port (*le Lacydon*). L'évêque et l'abbé de Saint-Victor contribuaient aux frais de curage, avec la ville basse, pour le prélèvement d'un droit de douane sur les navires. L'entrée du port était défendue par deux tours. — L'une, du côté de la ville, et dite la Tour de Malbert, que remplaça la Tour Saint-Jean, bâtie sous le roi René, — est désignée dans un titre de 1257, sous le nom de *Turreta-Portus*, ou *Turris-catenœ-Portus*, parce que la chaîne du port y était attachée. L'autre,

vis à vis, dite la Tour Saint-Nicolas, empruntait son nom à une ancienne chapelle dédiée à ce saint.

L'arsenal et les chantiers étaient situés au *plan Fourmiguier*, et la ville fermée du côté du port. Les habitations, qui ont aujourd'hui leur façade sur le quai, donnaient sur les rues intérieures parallèles, adossées qu'elles étaient au rempart, percé de distance en distance de quelques ouvertures étroites. La circulation des marchandises et les communications de la ville avec le quai avaient lieu par ces ouvertures appelées *Grottes* [1], et closes, tous les soirs, par des grilles de fer, en dedans desquelles se trouvaient de vastes magasins ou hangards, pour recevoir les marchandises débarquées.

Notre-Dame des Accoules, — cathédrale de la ville basse, — devait son nom à sa structure en forme d'arc (*quasi per angulos et arcuatim constructa*). Quelques auteurs croient que le mot Accoules a pour étymologie deux mots latins : *aquis fluentibus*. En attendant la solution de ce grave problème, disons que cette église, — suivant la tradition, — a été bâtie sur les ruines du temple de Minerve. En 1033, les religieuses de Saint-Sauveur, reçues dans l'enclos de Notre-Dame des Accoules, en furent les rectrices. En 1538, elles se démirent de cette qualité, et cédèrent la paroisse en 1558 ; puis elles voulurent revenir sur cette vente au profit des Grands-Cordeliers. Cet acte de mauvaise foi donna lieu à des débats si scandaleux qu'il fallut employer la force pour expulser les Grands-Cordeliers des Accoules et de la ville. Deux ans après, on érigea cette paroisse en collégiale.

Les vicomtes, dont nous avons vu l'autorité restreinte par la

[1] A côté de l'une de ces *Grottes* se trouvait la maison de la famille de Village, et la ruelle, — qui conduit de la Place-Neuve au port, a conservé le nom de *Grotte-de-Village*.

Jean de Village, maître d'hôtel du roi René, fit don de son jardin à la commune de Marseille, en son nom comme en celui de Perrete Cœur, sa femme, pour être converti en une place publique ornée de fontaines (10 juin 1458).

Perrete Cœur était nièce de Jacques Cœur, le célèbre argentier du roi Charles VII. La ville remboursa aux époux Village 50 florins qu'ils avaient employés au déblaiement du terrain et agrandit la place par l'acquisition de quelques maisons. Elle n'était pas achevée en 1471. Elle fut exhaussée en 1559, et l'on pratiqua trois rangs de marche pour y monter. Ce n'est que longtemps après que des fontaines furent placées à ses quatre extrémités. Remise au niveau des rues aboutissantes, en 1743, elle prit le nom de Place-Neuve qu'elle a gardé depuis.

prévoyance du conseil municipal, avaient l'administration de la justice dans la ville basse. Ils en abandonnaient ordinairement le soin à leurs Viguiers; mais quelquefois ils la rendaient eux-mêmes dans leur palais. Ce palais, sur lequel on arborait l'étendard de la ville, était construit en forme de tour et situé vers la Poissonnerie Vieille. Par suite d'une destination fiscale, il prit le nom de Tolonée, du mot latin *Teloneum*, qui signifie douane. Il avait coûté 3,000 livres royales couronnées, somme énorme pour le temps, et équivalente à 39,000 francs de notre monnaie actuelle. Sur les ruines de la tour vicomtale et de ses remparts, que les Marseillais détruisirent, sans doute pour effacer le dernier souvenir du despotisme féodal, on établit le grand marché de la viande (*Macellum Telonei*), qui fut transféré plus tard dans le voisinage du Palais de Justice, aujourd'hui la place du *Petit-Mazeau*.

Il nous reste à dire quelques mots de la CITÉ ABBATIALE, qui constituait un troisième pouvoir d'autant plus indépendant dans la Marseille du moyen-âge, qu'en raison d'un contact direct et journalier, les deux premières cités étaient seules unies par une sympathie profonde. Si la juridiction des abbés de Saint-Victor était restreinte, ils devaient à leurs richesses une influence morale qui souvent annihilait celle des seigneurs dans les affaires du gouvernement.

Quelques bourgs et quelques châteaux composaient tout le domaine territorial de la puissante abbaye. Une colonne en pierre, placée entre le rempart et un ruisseau qui se jetait dans le vieux port, au plan Fourmiguier, en fixait la limite. Ces bourgs ou hameaux ont, en s'agrandissant, formé les nouveaux quartiers. Le bourg du *Bernard du bois* (Fouen-Cuberte), n'a point perdu son nom; celui de *Roubaud* était situé entre les rues Noailles et des Petites-Maries; à la plaine Saint-Michel, jadis le Champ de Mars, se trouvait un autre bourg, maintenant remplacé par des rues neuves; le haut de la rue d'Aubagne et les Calades étaient occupés par le bourg de la Calade (*Burgus Callatæ*, de *Callis*, chemin des troupeaux). Il était défendu par le *château de Croch* qui dominait les bas-fonds de la cité abbatiale. La garde et l'entretien des fortifications de ce château appartenaient à l'abbé de Saint-Victor.

La Cannebière offrait l'aspect d'un marais, dont les eaux croupissantes refluaient dans les fossés creusés autour des remparts. On y faisait rouir du chanvre (*Canebe* en provençal), d'où son nom dérive. A l'endroit, que nous avons déjà désigné sous le nom de plan Fourmiguier (place du cul de bœuf), commençaient les salines qui occupaient une grande partie de la *Rive-Neuve*. Entre l'abbaye et les rampes du bourg de la Calade, s'étendait un cimetière appelé les *Champs-Elysées*, et devenu le quartier Paradis, nom qu'on lui donna parce que beaucoup de martyrs y avaient été ensevelis. Entre la rue de l'Arbre et celle du Petit Saint-Jean était le cimetière de la ville. Il y en avait un autre proche de l'église Saint-Etienne, aujourd'hui Notre-Dame-du-Mont. Mais il ne servait que pour les habitants des faubourgs voisins. Enfin un troisième cimetière, situé presqu'au pied du monastère de Saint-Victor, semblait placé là, pour rappeler au souvenir du néant ces hommes qui allaient porter quelquefois dans la retraite d'un cloître le goût des plaisirs mondains et toute l'ardeur des plus impérieuses passions.

D'après notre description, il est facile de saisir la différence qui existe entre la cité grecque et la cité du moyen-âge. La physionomie d'une ville est comme la physionomie d'un individu ; elle reflète les impressions de son âme, ses coutumes, ses mœurs, son caractère, son génie. Marseille est un exemple irréfutable de cette vérité.

Dans la première période de son existence, tout est gloire pour elle ! Cité libre, elle sort victorieuse des luttes où l'on menace son indépendance. Armée du flambeau de la civilisation, elle couvre son territoire et ses colonies de temples grecs, de palais, de cirques et d'académies. Ses rues sont belles et larges ; ses maisons basses, simples, commodes, et coquettes encore sous leur robe de chaume, sont le sanctuaire de l'hospitalité. La joie et le plaisir s'épanouissent à ses fêtes païennes. — D'où vient que la jeune fille de Phocée est si pimpante, si allègre ? D'où vient que son visage est sans cesse illuminé du sourire du bonheur ? — C'est que ses mœurs sont pures ; c'est qu'elle vit sous le règne de la justice et de la liberté ; c'est qu'elle cultive les lettres et les arts qui développent

l'intelligence, révèlent le génie et annoblissent l'âme! Voilà la cité des Grecs!

Dans la seconde période, — période de décadence et qui commence à la conquête de César, — la noble et fière cité semble ne plus vouloir survivre à sa défaite. Courbée sous la fatalité, qui pèse sur elle, elle s'énerve, s'abîme dans l'oubli de sa gloire, se dégrade, se corrompt, emportée par le torrent qui entraîne l'empire Romain, abrutie par le contact des Barbares, et tombe elle-même peu à peu dans l'ignorance, d'où elle avait tiré les peuples de l'Armorique. Aussi la débauche morale a-t-elle sillonné ses joues de rides profondes; aussi son front, dépouillé de sa fraîche couronne, penche-t-il sous le joug de la servitude. Aux invasions, qui ont labouré ses flancs, succède le despotisme des seigneurs; et de cette puissante ville, qui jadis étendait au loin ses vigoureux rameaux comme un chêne séculaire, il ne reste plus qu'un tronc entamé par la hache de la Barbarie. Indifférente désormais au soin de sa parure, elle ne songe pas à relever ses monuments de marbre et d'or; elle a perdu le sentiment du beau. Absorbée par l'amour du gain, elle entasse ses trésors dans ses coffres et se vautre dans la fange des jouissances matérielles. Un labyrinthe de rues sombres, étroites et sales, un amas de maisons en pans de bois noirci par les pluies et le temps, dont les pignons aigus laissent reluire l'ardoise au soleil; voilà la cité du moyen-âge!

Mais soudain elle se réveille avec le souvenir de son indépendance passée; — en sondant l'abîme d'abaissement où elle est tombée, elle sent monter à son front la rougeur de la honte, et c'en est fait de l'insolent vasselage des vicomtes! Dès ce jour, Marseille entre, par la porte des révolutions, dans une troisième période ascensionnelle.

CHAPITRE XI.

Institutions républicaines de Marseille. — Son oriflamme. — Légende de Saint-Victor. — Fête de Saint-Victor. — Le livre rouge. — Liberté, égalité, fraternité. — Les comtes de Provence. — Affranchissement des communes provençales. — Arles. — Nice. — Avignon. — Grasse. — Tarascon. — Brignoles. — Apt. — Reillane. — Saignon. — Embrun. — Sisteron. — Alliance des Marseillais et des Pisans. — Le comte d'Empurias. — Alliance de Marseille avec Nice. — La ville Haute se révolte et s'érige en République. — Elle rentre sous la domination de l'évêque. — Marseille secourt Raymond VI, comte de Toulouse. — Raymond VII. — Différends entre Marseille et l'abbaye de Saint-Victor. — Émeute populaire. — Transaction. — Les Albigeois. — Affermissement de la République Marseillaise. — Raymond et Hugues de Baux. — Marseille signe un traité avec Avignon. — Nouvelles prétentions de Hugues de Baux. — Charles Ier et Béatrix. — Statuts maritimes. — Le cardinal Saint-Ange. — Nouvelles contestations entre Marseille et l'abbaye de Saint-Victor. — Les chanoines de la Major; leurs désordres. — Mesures répressives. — Grégoire IX.

Ce n'était pas tout, pour Marseille, que d'avoir reconquis son indépendance; ce n'était pas tout qu'à force de sacrifices, de patience et de ruse, elle eût dépouillé ses maîtres, lambeau par lambeau, d'une autorité — plus fictive que réelle; car depuis la cession de leur seigneurie, les vicomtes, descendus au rang de simples citoyens, avaient de fait renoncé à l'exercice de leur suzeraineté. L'amour de la domination pouvait se réveiller dans leurs cœurs. Quelque nature, fortement trempée d'audace, pouvait essayer de ressaisir, par la violence, des droits arrachés par la violence. Il s'agissait donc d'asseoir la liberté sur des

bases sérieuses et solides. Là gisait la difficulté. En effet, quel abîme immense le temps avait creusé entre la cité primitive et la cité du XIIIe siècle ! — Quel intervalle incommensurable entre l'époque, où les enfants de Phocée foulaient le sol de la Gaule barbare, — et l'époque où la Gaule civilisée pliait sous le despotisme des rois Francs, qui la morcelaient sans cesse et s'en disputaient les membres déchirés et saignants ! Ainsi, quoique le pays méridional, définitivement séparé du Nord, fût rentré par la féodalité dans cette existence nationale dont il poursuivait le rêve depuis tant de siècles, il n'avait pas repris l'unité. D'où il résultait que l'Aquitaine avait, avec ses Comtes, tous les vices du gouvernement de Rome, moins la force créée par la centralisation du pouvoir. Dans un pays, ainsi divisé et si fréquemment soumis au droit de la conquête, il n'y avait plus les éléments d'une République durable. Quelques velléités d'énergie, inspirées par de glorieux souvenirs, ne suffisaient pas pour arrêter longtemps cette puissance invisible qui pousse les peuples vers une destinée inévitable. Le réveil de Marseille à l'indépendance fut éclatant, sans doute. Elle prouva qu'elle n'avait pas désappris l'usage de la liberté. Elle étonna le monde par le spectacle de sa sagesse et de sa dignité. Mais c'était une proie trop riche, pour que l'ambition des grands feudataires la laissât s'échapper sans retour de sa rude étreinte. La révolution de 1214 fut donc pour Marseille un rêve immense, un rêve sublime et malheureusement trop court ! Quoiqu'il en soit, ce fait, comme on le verra, eut des conséquences immédiatement importantes. Après avoir réuni la Seigneurie à la Commune, le premier soin des habitants de la ville inférieure fut de fermer à jamais la porte des emplois publics à la race des vicomtes. Les membres du conseil municipal jurèrent par trois fois d'observer ce statut du nouveau pacte fondamental ; et tous les citoyens, sans distinction de rang, s'associèrent à ce serment solennel, au milieu des fêtes, qui vinrent inaugurer le radieux affranchissement de la fière cité.

Cependant, pour l'organisation de leur gouvernement républicain, les Marseillais empruntèrent à l'Italie la déplorable innovation du podestariat. Ils avaient pour but de corriger quelques inconvénients de l'administration consulaire et de rendre l'autorité plus forte, en la concentrant, et ils compromirent la liberté.

Vainement ils crurent prendre toutes les précautions nécessaires contre les abus d'une magistrature dictatoriale, en choisissant pour podestat un étranger, et en limitant la durée de son pouvoir à un an et souvent même à six mois ; ils n'en introduisirent pas moins au sein de leur société démocratique un élément de despotisme qui devait rapidement en amener la dissolution.

Le podestat[1] recevait un traitement de 1,800 livres royales couronnées (23,400 francs de notre monnaie), et 37 livres (481 francs) pour le logement et le chauffage. Il avait sous ses ordres un lieutenant ou viguier, que les titres nomment *vicaire*, et trois syndics ou consuls qui devaient être, aux termes de la charte de leur institution, « probes, prudents, discrets et rigides observateurs de la loi, citoyens et habitants de la cité vicomtale de Marseille, et cependant étrangers à l'étude du droit. » En outre, il pouvait avoir un conseil privé, choisi, avec son concours, par les syndics, les clavaires et les six chefs de métiers. Le nombre des membres de ce conseil n'était pas limité.

Le viguier et les trois syndics recevaient chacun annuellement 20 livres royales couronnées (260 francs), pour la nourriture et l'entretien obligé de leur palefroi. Le magistrat suprême et ses subordonnés, ainsi que tous les officiers de l'*université Marseillaise*, ne pouvaient accepter le plus petit présent. Dans le principe, le podestat seul était autorisé à recevoir des chiens, des oiseaux de chasse et quelques objets bons à manger ou à boire, de la valeur de cinq sous. Le viguier eut plus tard la même faculté, mais pour des articles ne valant, au plus, que trois sous.

On créa un conseil de ville, appelé *conseil général*, et composé de 89 membres, — dont 80 bourgeois, négociants ou marchands, 6 chefs de métiers et 3 docteurs en droit, choisis dans les six quartiers ou *sixains* de la cité. Pour être élu conseiller, il fallait — être citoyen Marseillais de la ville inférieure, — y avoir un domicile réel depuis cinq ans au moins sans interruption, — et posséder, à Marseille ou dans son territoire, 50 marcs d'argent

[1] L'histoire n'a conservé les noms que des Podestats qui ont gouverné Marseille de 1223 à 1229 ; ce sont : Reforciat, Jacques Carlavaris de Orzano, Spinus de Sorezina, Hugolin, Robertus, Marratius de Saint-Nazaire

fin[1] en biens meubles ou immeubles. Ce grand conseil, investi des pouvoirs les plus étendus, et renouvelé tous les ans, discutait les questions législatives, et exerçait une haute surveillance sur tous les fonctionnaires, avec le droit de les destituer, s'il les prenait en défaut. Voici de quelle manière on procédait à sa formation : chaque année, le 29 octobre, les syndics, les clavaires[2], — nom qu'on donnait aux trois directeurs de la Trésorerie chargés des finances, — six chefs de métiers, et un notaire choisi par ces derniers, pour remplir les fonctions de secrétaire, s'assemblaient sous la présidence du viguier. Après avoir juré sur l'Evangile « de ne consulter dans leur choix que l'amour du bien public ; de n'être guidés ni par l'amitié, ni par la haine, ni par la crainte, ni par l'envie, ni par aucun sentiment passionné; mais d'élire en leur âme et conscience les meilleurs et les plus utiles, » ils désignaient, dans chacun des six quartiers de la ville, deux citoyens « probes et discrets. » Ce nouvel aréopage, composé de 12 membres, se réunissait sans retard sous la foi du même serment, pour élire soixante et onze citoyens, pris indistinctement dans tous les quartiers. A ces 83 conseillers se joignaient six chefs de métiers appelés, à tour de rôle, sur une liste de cent personnes, pour ne siéger qu'une semaine dans le conseil, avec les mêmes prérogatives que les autres membres. Les six chefs de métiers, qui concouraient à l'élection des douze premiers citoyens, étaient précisément ceux qui exerçaient leurs fonctions durant la semaine qui précède la Toussaint. Les réélections ne pouvaient avoir lieu qu'après un espace de trois années. Les conseillers devaient assister à toutes les séances du conseil, sous peine d'une amende de deux sous (28 ou 30 sous de notre monnaie), sauf les cas de légitime empêchement. Ceux, qui arrivaient pendant la séance, ne payaient que douze deniers. Tout membre, — convaincu d'avoir divulgué le secret d'une délibération, — était frappé d'exclusion. En outre, le coupable était condamné à une amende qui variait suivant la gravité de l'indiscrétion et de ses conséquences. Quoique les séances,

[1] Le marc d'argent valait environ 52 francs de notre monnaie.

[2] Les clavaires avaient le même traitement annuel que les syndics, à la charge, comme eux, d'entretenir un palefroi.

annoncées au son des cloches, ne fussent point publiques, le conseil avait le droit d'y admettre qui bon lui semblait. Il n'y avait point de tribune, et chaque orateur parlait de sa place. Aucun vote n'était secret. Le procès-verbal de la séance, rédigé par le notaire-secrétaire, contenait les discussions et leur résultat. Après l'adoption d'une mesure quelconque, une commission, prise dans le sein du conseil, la transmettait au podestat et veillait à son exécution. Quand l'un des conseillers se trouvait directement ou indirectement intéressé dans les débats d'une question, il avait toute liberté d'exposer ses raisons et ses droits; puis, au moment du vote, il se retirait de la salle des séances.

Le conseil général nommait quelquefois des commissions spéciales, pour expédier certaines affaires, — comme, par exemple, pour régler, de concert avec les syndics, les clavaires et une autre commission de six chefs de métiers, le compte des dépenses faites par les ambassadeurs de la République; — ou bien encore pour apurer les comptes des agents du trésor public et de l'officier, gardien des dépôts et consignations.

Trois archivaires, ou secrétaires d'Etat, rédigeaient les actes du gouvernement, dressaient les procès-verbaux, avaient la garde des archives, apposaient les sceaux et les timbres. La salle des archives, dépendante de l'Hôtel-de-Ville, avait deux clefs; — l'une était confiée aux archivaires; l'autre restait à l'Hôtel-de-Ville sous la responsabilité des syndics.

Six prud'hommes composaient une amirauté placée à la tête du département de la guerre et de la marine. Leur hôtel, situé sur le port, s'appelait *domus officii guerræ*. Ils avaient exclusivement la police et la direction de l'arsenal, ainsi que le soin d'entretenir des pilotes pour guider les vaisseaux. Les magasins d'armes étaient dans la Maison Commune et gardés par un archer et un arbalêtrier, sous la surveillance de deux intendants qui prenaient le titre de gouverneurs des armes.

La République avait en outre des fonctionnaires subalternes. C'étaient : les censeurs de la curie; les arbitres; deux prud'hommes préposés pour le mesurage et la vente des draps; un héraut public; deux inspecteurs des chemins publics; un gardien des dépôts, cautionnements et consignations; douze intendants chargés

d'assurer les approvisionnements et les subsistances, de surveiller la vente et le poids des comestibles, « parce qu'il est bon, dit le statut, qu'une police sévère réprime ceux qui ne sont pas détournés du mal par la crainte de Dieu ; » — enfin quatre intendants pour la vente de la farine et du pain ; car tous les boulangers juraient une fois par an de ne vendre que du pain bien fait et bien cuit.

L'élection du podestat, du viguier, des juges, des syndics, des clavaires et de tous les magistrats et officiers de l'université, avait lieu de la manière suivante :

Dès qu'ils avaient nommé leurs 71 collègues, les 12 premiers conseillers choisissaient, séance tenante, sept électeurs, savoir : trois parmi ces 71, et quatre parmi les cent chefs de métiers. Ces sept électeurs, immédiatement réunis, prêtaient serment, et, après la retraite des douze, étaient enfermés et gardés à vue, avec un notaire désigné par les chefs de métiers, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, de façon qu'ils n'eussent aucune communication avec le dehors. Alors, cette espèce de conclave élisait les grands officiers et les magistrats; le notaire en faisait une liste, aussitôt close et scellée par lui, ainsi que par trois électeurs, et tenue secrète jusqu'à la Toussaint, jour où l'on proclamait les noms des élus dans la séance d'ouverture du conseil général.

Tous ces fonctionnaires publics, renouvelés tous les ans, n'étaient rééligibles qu'après une année d'intervalle. Ils ne pouvaient cumuler deux emplois, à l'exception des membres du grand conseil et des chefs de métiers.

Les cent chefs de métiers étaient également nommés annuellement, du 24 au 30 juin, par leurs corporations respectives. Nul ne devait aspirer à cet honneur, s'il n'était citoyen Marseillais de la ville basse ; s'il n'y avait un domicile réel de trois années consécutives ; et s'il ne possédait au moins une livre royale couronnée. Il fallait aussi une année d'intervalle pour leur réélection. Ces chefs avaient la police des rues et des établissements publics ; ils juraient sur l'évangile de défendre et de garder de bonne foi les droits et les libertés de l'*Université*, de révéler sur le champ les complots qu'ils découvriraient.

Ces institutions, essentiellement démocratiques à la base, avaient pour couronne, à leur sommet, la souveraineté populaire,

maintenue intacte par la création d'une assemblée générale, espèce de parlement, où tous les citoyens de la ville inférieure, jouissant de leurs droits civils, étaient admis indistinctement. Appelé d'une façon aussi directe à prendre part à l'administration de ses affaires, le peuple prononçait en dernier ressort sur les questions d'une haute importance. Lui seul avait le droit de déclarer la guerre ou d'accepter la paix, et de conclure des traités de commerce et d'alliance ; lui seul sanctionnait ou rejetait les décisions du grand conseil. C'est dans un vaste ossuaire et devant l'église des Accoules que se tenaient ces assemblées imposantes, qui empruntaient à la sévérité lugubre de ce forum, orné de tombeaux antiques, un caractère de grave et religieuse solennité. Quand l'heure était venue de convoquer ce parlement redoutable, les cloches sonnaient à toute volée, et l'on voyait les corporations défiler processionnellement, bannière en tête, à travers les rues de la ville basse et se ranger avec recueillement dans le sanctuaire funèbre tout à coup transformé en tribunal suprême.

Assurément, la République Marseillaise du moyen-âge eut en tous points réalisé le rêve sublime d'un gouvernement pour le peuple et par le peuple, si, au milieu de toutes les garanties de liberté qu'elle avait inscrites dans ses codes, elle n'avait pas introduit, comme principe dissolvant, la dictature du podestat. Et en effet, elle avait bien le sentiment profond de cette contradiction, quand elle s'efforçait d'enchaîner cette haute magistrature dans les limites étroites de ses devoirs ; quand elle croyait avoir prévu toute tentative d'usurpation, en limitant la durée de ses fonctions, en lui imposant l'obligation d'un double serment ; quand elle entourait son avènement au pouvoir de ces précautions solennelles et multipliées qu'on retrouve à toutes les époques où le peuple se donne un maître, et dont le maître ne se souvient que pour en railler le souvenir.

Le jour de l'installation de chaque podestat, une cérémonie pleine de grandeur mettait toute la ville en émoi. Le conseil général et les chefs de métiers se réunissaient dans la Salle Verte de l'Hôtel-de-Ville, et le premier magistrat comparaissait devant eux,

pour prêter serment sur les saints évangiles[1]. Il jurait « de respecter la liberté Marseillaise ; de ne gouverner que suivant les lois de la République ; de se conformer à la volonté du conseil et à celle du peuple ; de veiller à ce que les services de l'administration fussent faits avec régularité. » Il promettait protection non seulement aux citoyens, mais encore aux étrangers et aux marchands qui venaient à Marseille par mer ou par terre. Il s'engageait à maintenir l'impartialité de la justice, à ne point divulguer les secrets de l'Etat, à expulser les hérétiques de la commune et de son territoire, — à préserver de tout son pouvoir la République des complots attentatoires à son honneur, à son intérêt, à son indépendance. Il jurait enfin de n'ouvrir et de ne lire qu'en présence des syndics, des clavaires et des chefs de corporations, les lettres et les dépêches qui seraient personnellement à son adresse ou à celle du conseil ; de ne rien écrire lui-même à qui que ce fût, touchant les affaires publiques, qu'avec la participation des mêmes fonctionnaires.

De la salle Verte, le podestat et le cortége des syndics et des grands officiers passaient ensuite sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville[2],

[1] « A cette époque, il n'y avait pas de serment sans l'attouchement des livres saints. L'antiquité avait transmis cet usage. Les juifs juraient sur le livre de la loi en le touchant avec la main. Les grecs et les romains juraient en touchant les autels ou les images de leurs Dieux : *Tange aram Veneris, per Venerem tibi jurandum est*, dit Plaute. Selon Marculfe, les rois envoyaient, de son temps, par les provinces, par les villes et les bourgades, des reliques de saints, sur lesquelles les peuples leur prêtaient le serment de fidélité. (*Lib.* I. *formular. cap.* XL.) »

[2] L'Hôtel-de-Ville était situé, alors, sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui la chapelle du Saint-Esprit, et proche de l'Hôtel-Dieu, un des plus anciens hospices de France.

Cet hospice fut fondé, en 1188, par des religieux de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, établi à Montpellier en 1180. A leur arrivée à Marseille, ces religieux achetèrent de l'abbaye de Saint-Sauveur une maison où ils accueillirent les malades et les enfants trouvés. L'insuffisance de cet asile exigea des agrandissements. Un citoyen, nommé Hospinel ou Hozimel, donna à cette intention, en décembre 1188, une maison contiguë à la première. Barral, vicomte de Marseille, avait accordé un privilége à l'hôpital du Saint-Esprit ; Hugues de Baux s'en déclara le protecteur en 1211. L'établissement était précédemment dirigé par le commandant des frères du Saint-Esprit Les commandeurs perdirent cette juridiction, et, au commencement du XIVe siècle, l'administration de l'hospice échut à des recteurs nommés par le viguier près du conseil de ville.

Au commencement du XVIIe siècle, les recteurs des hôpitaux du Saint-Esprit et de Saint-Jacques de Galice distribuaient encore, tous les vendredis, le revenu d'une rente créée, en 1394, par Julien Casaulx, marchand de Marseille.

et le peuple, groupé, serré entre les tombes du cimetière des Accoules, le peuple qui tout à l'heure faisait retentir de ses bruyantes clameurs les échos de cet asile où reposait la cendre de ses ancêtres, le peuple accueillait, avec la majesté silencieuse d'un souverain, le nouveau dépositaire de sa puissance. Les bannières s'inclinaient pour saluer le chef de la République ; quand il avait répété le même serment, la main toujours étendue sur l'évangile, les bannières s'inclinaient encore ; de longues et patriotiques acclamations montaient au ciel, et le peuple, ivre de joie et d'orgueil, se dispersait dans la ville revêtue de sa plus belle parure, pour célébrer l'heureux anniversaire de son triomphe.

A l'expiration de son mandat, le podestat devait rester quinze jours à Marseille, afin de rendre compte de sa dictature et répondre aux plaintes qu'on pourrait avoir à formuler contre lui, pour malversation ou pour dettes. — Les statuts appelaient cela : *faire syndicat*.

La justice était rendue publiquement et gratuitement devant la porte de l'église des Accoules.[1] Il y avait deux degrés de juridiction. Le juge de première instance avait le titre de *juge ordinaire*, et le juge d'appel celui de *juge-mage*. Élus pour un an et rééligibles après une année d'intervalle, ils recevaient un salaire de 60 livres royales couronnées (780 francs de notre monnaie). Les plaideurs ne pouvaient procéder qu'avec le ministère d'un procureur ; lequel devait, dans chaque procès, jurer sur l'évangile et devant le juge « d'agir sans fraude, de ne calomnier personne, de ne rien faire et de ne rien dire qui pût léser les droits de leurs clients. » Parjure, on l'expul-

L'Hôtel-Dieu ne comprenait d'abord que plusieurs maisons placées sur la rue du Saint-Esprit. La reconstruction des anciennes bâtisses de l'édifice actuel date de 1593. La première pierre en fut posée le 8 septembre de la même année, par Louis d'Aix et Charles Casaulx.

Guillaume du Vair légua à cet hôpital la somme de 36,000 livres, à condition que les pauvres de cette maison prononceraient une fois par jour, dans leurs prières, les mots : « *Dieu fasse miséricorde à Guillaume du Vair.* »

[1] Vers l'année 1400, la justice était rendue dans l'hôpital du Saint-Esprit. En 1565, le palais était peu de chose, et un parquet fut bâti par les soins de Catin, lieutenant civil et criminel. Peu de temps après, le palais fut achevé. Sur les ruines de cet édifice, qu'on démolit en 1715, la commune fit construire le palais actuel, et, pendant ce temps, on transporta les tribunaux dans l'ancien hôtel de Jarente, rue de la Miséricorde.

sait indignement du sanctuaire de la justice, et son nom, inscrit à l'Hôtel-de-Ville, était pour toujours couvert d'opprobre et d'ignominie.

Les législateurs républicains avaient complété ce code judiciaire en réglant avec une sage prévoyance la profession de l'avocat et celle du notaire. Tout avocat devait le concours de son talent à la commune. Il jurait de ne rien exiger au-delà du salaire fixé par la loi, suivant l'objet et l'importance du litige. Il défendait le faible et le pauvre contre le fort et le riche. Si le juge déclarait formellement qu'un avocat avait perdu son procès par sa faute, non seulement celui-ci n'avait droit à aucune indemnité, mais il fallait qu'il restituât, dans les dix jours du jugement, ce qu'il avait déjà reçu. Pour être notaire, la loi exigeait que le candidat eût vingt-trois ans au moins et des mœurs irréprochables; qu'il fût citoyen Marseillais de la ville basse, et qu'il possédât, en outre des con-connaissances spéciales de son état, les notions essentielles de la grammaire et des belles-lettres. La charge de greffier auprès des tribunaux, annuelle comme toutes les autres, était remplie par des notaires, et leur valait un émolument de 12 livres royales couronnées (156 francs de notre monnaie). Celui d'entre eux, qui avait mission de recevoir les enquêtes, avait 15 livres (195 francs).

Les citoyens, qui occupaient des emplois publics dans la ville haute, sans l'autorisation du conseil général, étaient passibles d'une amende de 100 marcs d'argent, et exclus, pour dix ans, de toutes charges et emplois dans la ville basse. La simonie était sévèrement punie. Celui qui, sous n'importe quel prétexte, avait donné de l'argent pour obtenir un emploi, était privé, pendant dix années, de ses droits politiques, et payait une amende de 20 livres royales couronnées (260 francs). Celui qui avait accepté l'argent, était condamné à une amende double de la somme reçue.

Une fois redevenue République souveraine, Marseille arbora, sur ses vaisseaux, son pavillon blanc à la croix bleue; — privilége qu'elle devait conserver d'ailleurs sous la domination de Charles d'Anjou, comte de Provence. Elle avait, en outre, — à l'exemple des autres Etats libres, — son oriflamme particulière en soie rouge et découpée à pannonceaux. Or, comme il était de règle de mettre la principale enseigne militaire sous la protection de

quelque saint, les Marseillais choisirent celle de Saint-Victor « qui réunissait, dit Ruffi, à la qualité de martyr et de militaire, celle de citoyen de la ville. Le saint fut représenté sur l'oriflamme en cavalier armé de toutes pièces, avec les armoiries de Marseille sur son écu, et foulant aux pieds le dragon des abîmes. » D'où est venue cette naïve légende, toute empreinte de la couleur païenne : — que « *Victor tua un fameux dragon, monstre amphibie, qui se réfugiait dans un marais situé au quartier de Rive-Neuve.* » Le sceau de la nouvelle République portait la même effigie et cette devise : *Massiliam verè Victor civesque tuere.* On voit encore l'une et l'autre sur la principale porte de l'église abbatiale, érigée en l'honneur du courageux martyr. L'oriflamme Marseillaise était déposée dans cette église ; et, lorsqu'une expédition militaire ne la détenait pas ailleurs, on la portait à la procession, le jour où l'on célébrait la fête du saint protecteur. C'était avec raison un honneur insigne, pour un preux chevalier, que de voir confier à son courage, pendant la guerre, l'étendard de la nation. Aussi revenait-il généralement à la noblesse Marseillaise. On élisait annuellement un capitaine qui ne se séparait jamais de ce précieux dépôt, même à la procession, dont nous avons parlé. Le capitaine, armé de toutes pièces, venait se poster devant l'église de Saint-Jean de Jérusalem, située au bout du port, à l'emplacement où se trouve aujourd'hui la chapelle du fort Saint-Jean. Les religieux de Saint-Victor en chapes précédaient la châsse du martyr que portaient douze diacres, revêtus de leurs aubes et de leurs dalmatiques, tenant des palmes à la main, et couronnés de chapeaux de fleurs. Cette procession traversait le port sur un pont de bateaux, construit sous la direction des prud'hommes, couvert de riches étoffes, et au milieu duquel les reliques du saint, un instant placées sur un trône magnifique, étaient saluées par les équipages de tous les navires. Après cette courte station, elle débarquait à l'endroit où le cavalier était posté. Là, les prud'hommes saluaient aussi la châsse de Saint-Victor avec de longues et larges épées, au son des cloches (*ad sonum campanarum*), au roulement des tambours, au bruit des fanfares et des cantiques religieux, dont le concert s'élevait jusqu'à Dieu dans des nuages d'encens. — Le cavalier s'agenouillait devant le prieur de l'abbaye qui le bénissait et lui remettait

l'oriflamme. Alors il montait sur un cheval richement harnaché avec des caparaçons de damas blanc semé de croix en taffetas bleu, aux armoiries du monastère, qui étaient d'azur à quatre bâtons en sautoir pommetés d'or ; le tout surmonté de l'écu de Marseille. Puis, avec un cortége de pages et de valets de pied à ses couleurs, il suivait la procession à laquelle se joignaient le clergé, les autres corps religieux, les syndics en robe rouge et les principaux magistrats. Les rues, où cette procession passait, étaient décorées de tentures et de drapeaux, jonchées de fleurs et d'herbes odoriférantes. Elle s'arrêtait à diverses reprises, et, pendant ces pauses, le cavalier faisait plusieurs courses dans les principaux quartiers. A la fin de la journée, le cavalier remettait l'oriflamme entre les mains des moines qui lui donnaient un splendide repas. Cette cérémonie devenait coûteuse à la communauté de Marseille et au capitaine. Elle engageait, en outre, ce dernier à exécuter une autre cérémonie dite du Guet de la Veille de Saint-Lazare, qui avait lieu à la lueur des torches, et dans laquelle le cavalier paraissait, avec ses serviteurs, richement vêtu en costume ancien, avec des habits de soie enrichis de dorure. Cette dépense excessive fit interrompre, en 1608, l'usage d'élire un capitaine pour porter l'oriflamme de Marseille. Un registre des délibérations de la ville, de l'année 1528, nous confirme que cette bannière était bien son étendard. Voici les propres termes qui y sont insérés en langue provençale : « *Noble François d'Albertas fara courre l'Estendar de la cioutat de Marseilho, lou jour de la festo de San Vitou prochana, vénent à l'hounour deldit San et de la cioutat, coumme es de bouna coustuma*. C'est à dire : noble François d'Albertas fera courir l'étendard de la ville de Marseille, le jour de la fête prochaine de Saint-Victor, à l'honneur de ce saint et de la ville, comme il est de bonne coutume. »

Après une interruption, dont nous ne connaissons pas la durée, cette cérémonie fut renouvelée mais sans éclat. On supprima la procession. Le noble chevalier fut remplacé par un domestique de l'Hôtel-de-Ville, qui se rendait, la veille de la fête, à la petite chapelle de Saint-Victor, où un prêtre de l'abbaye lui donnait la bénédiction. Il partait de là et allait exécuter les courses sans aucune suite. « Enfin, l'intrigue parvint à faire totalement abolir cet usage.

En 1747, un auteur, sous un nom respectable, avança que Victor n'avait jamais été militaire, mais bien évêque. La course du cavalier conservait une tradition opposée à son système. Il tenait à un corps dont la puissance était alors presque sans limites ; il lui fut aisé de faire supprimer cette cérémonie en 1750 par la complaisance des administrateurs de la communauté. (ALMANACH HISTORIQUE DE MARSEILLE DE 1774). »

Les emprunts, que nous avons faits aux *statuts municipaux* de Marseille, au moyen-âge, suffisent pour démontrer la supériorité de son régime démocratique sur celui des Républiques Italiennes, où l'élément aristocratique dominait essentiellement. Ces statuts, dont nous n'avons cité que les bases fondamentales, forment un manuscrit in-folio de 160 pages, connu sous le nom de *Livre Rouge*, à cause de la couleur de sa reliure.[1] Pas un article n'y consacre un privilége, un préjugé. Chaque page, au contraire, y respire des principes d'égalité et de fraternité ; le code entier est le palladium de la liberté ! Epoque glorieuse, admirable, pour la fille de Phocée, que celle où, — ville libre et chrétienne, — elle déclarait fièrement ne plus relever que de son seigneur Jésus-Christ et donnait, pour date à ses actes officiels, l'année *du règne* du Rédempteur des hommes (*Jesu-Christo regnante*) ! Livre éternellement sublime, que celui où les citoyens d'une République, sans autre distinction que celle des vertus, du talent et de la noblesse du cœur, pouvaient lire les mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous !

Depuis longtemps, on se le rappelle, le royaume de Provence avait pris le titre de comté. Après la mort de Gontran II, le dernier comte de la maison de Boson (1092), Gerberge, sa sœur, en

[1] Un reste de chaîne, fixée à la couverture du livre, atteste le prix que les Marseillais lui donnaient. On sait que les manuscrits rares étaient arrêtés par une petite chaîne de fer, afin d'en empêcher l'enlèvement. Celui de Marseille était ainsi placé sur le pupitre qui se trouvait dans la salle du conseil municipal. Du reste, cet usage s'est conservé bien longtemps. Au commencement du XVe siècle, Jean de Boniface, prévôt de la Major, appelé à l'évêché de Glandevès, donna au Chapitre de Marseille un bréviaire, relié en velours vert et embelli de deux agrafes en vermeil, sur lesquelles étaient ses armes ; mais il imposa la condition que ce livre serait attaché dans le chœur avec une chaîne de fer, et que le Chapitre n'aurait pas la liberté de le transporter ailleurs ou de l'aliéner (1405).

avait apporté l'héritage à son époux Gilbert, vicomte de Gévaudan et seigneur de Milhaud et de Carlad. Gilbert mourut en 1109, ne laissant que deux filles uniques, Douce et Etiennette. L'une fut mariée à Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne et descendant de Geoffroi-le-Velu (1112); l'autre épousa Raymond de Baux, et lui apporta des domaines considérables connus sous le nom de *terres baussenques*. Douce, investie du comté de Provence par sa mère, en fit donation à son époux, par acte du 13 janvier 1113; et, dès lors, la Provence échut aux comtes de Barcelonne, à l'exception du marquisat, comprenant tout le pays situé entre la Durance, l'Isère et le comté de Forcalquier, qu'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, obtint comme héritier de la fille de Rotbold, dans un traité de partage signé le 16 septembre 1125. Le mariage d'Etiennette fut l'origine d'une guerre d'ambition entre les princes de Barcelonne et Raymond de Baux qui prétendait s'agrandir à leurs dépens; et la Provence se débattit, durant quarante-deux ans, dans la plus violente anarchie. C'est au milieu de toutes ces luttes que les communes provençales s'affranchirent de la tyrannie féodale. Arles, la fille chérie de Rome, la capitale des empereurs goths et des comtes de Provence, Arles se souvint de ses libertés municipales et se donna, sous le titre de consulat, une Constitution républicaine, vers 1150. Nice, impatiente de la domination de Raymond-Bérenger III, répondait à coups de flèches à l'hommage avilissant que le comte réclamait d'elle, en 1165. Avignon se plaçait également, en 1154, sous l'égide consulaire. Grasse, Tarascon, Brignoles, Apt, Reillane, le bourg de Saignon, Embrun et Sisteron eurent leurs communes et leurs consuls. Ainsi, toutes ces villes, sorties à la faveur du commerce, de cet état d'abaissement où la Barbarie du xe siècle les avait plongées, formèrent sur la terre de Provence, en proclamant leur affranchissement, un faisceau étroitement serré, qui s'unissait par les nœuds d'une intime alliance aux républiques d'Italie. Longtemps avant son organisation entièrement républicaine, la commune de Marseille avait assez d'indépendance pour contracter des alliances, déclarer la guerre et signer des traités de paix tantôt de concert avec les vicomtes, tantôt en son propre nom. Vers l'an 1211, dans le but d'humilier la fierté de Gênes qui, aspirant au sceptre des mers,

cherchait à écraser toutes les villes maritimes du voisinage, elle se déclara pour les Pisans ; mais, après avoir essuyé plusieurs échecs sur mer, elle conclut la paix avec les Génois pour vingt ans (août 1211). A peu près à la même époque, elle fit avec Arles un traité, en vertu duquel les Arlais, habitant Marseille, se trouvaient affranchis de certaines charges, et réciproquement. En 1216, Sance, comte de Provence, signa avec Guillaume Vivaud, Cerléon et Salomon, recteurs de la ville, l'engagement de protéger et de défendre la nouvelle République, et « de ne faire aucune paix ni aucune guerre, sans avoir pris, à ce sujet, l'avis des recteurs de Marseille, —*nisi consilio rectorum.* » En 1219, Hugues, comte d'Empurias, députa aux Marseillais une ambassade solennelle, pour leur offrir son alliance. Ils accueillirent dignement ses envoyés et en obtinrent, par un traité, l'autorisation de faire librement le négoce dans les Etats du comte, et l'exemption du droit de *bris*, qui donnait au seigneur de l'écueil tout ce que la mer lui jetait. La même année, Marseille conclut avec Nice un traité célèbre, dont le préambule démontre combien la noble cité s'enorgueillissait de son indépendance : « Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, disait-elle, l'an de l'incarnation douze cent dix-neuf, la cinquième édiction, le six des calendes de septembre. C'est au nom de Jésus-Christ que nous accomplissons nos desseins et nos actes ; car par lui nous avons conquis la liberté de notre ville et nous avons décoré notre République ; c'est à lui que nous devons l'accroissement que nous avons donné aux droits et aux avantages de notre ville, ainsi que le maintien d'une paix que son aide nous permettra de conserver dans l'avenir ; Dieu lui-même gouvernant seul notre ville. » Ces quelques mots, inscrits en tête d'un pacte fraternel, il y a 631 ans, offrent, selon nous, à la jeune et forte génération du XIXe siècle, la formule la plus nette, la plus simple de cette démocratie chrétienne, qui doit, un jour, rallier tous les peuples autour de son drapeau.

Cependant, par une étrange anomalie, tandis que, dans la ville basse, on proclamait la liberté au nom de Jésus-Christ, — dans la ville haute, la tyrannie féodale continuait à régner sous la même invocation. Arme à deux tranchants, la religion, entre des mains

pures, déracinait les abus et coupait les liens de la servitude; puis, entre des mains impies, elle frappait le pauvre et le faible et creusait profondément la ligne de démarcation qui séparait la bourgeoisie et la plèbe — de la noblesse et de l'Eglise. Avec une même origine, avec le souvenir de communes souffrances et d'une commune gloire, Marseille n'obéissait plus à la même destinée! Marseille ne formait plus une seule et même famille! Enhardie par l'exemple de sa sœur, la cité épiscopale voulut, à son tour, vivre sous la protection des lois démocratiques. Elle se révolta contre l'autorité temporelle de l'évêque, et se constitua en République (1219). Mais elle commit une faute énorme. Privée de ressources suffisantes pour affermir son triomphe, elle aurait dû s'unir à la cité inférieure, en se plaçant immédiatement sous l'égide de son administration; et cette union eût assuré sa délivrance, en ajoutant à la puissance de la République. Soit orgueil, soit oubli, dans le premier moment d'enthousiasme et d'effervescence, elle improvisa son conseil de ville, son podestat, ses syndics et ses juges. Le podestat, nommé Rican, publia diverses ordonnances, créa plusieurs offices et investit Guillaume Arnaud des fonctions de notaire. Certes, les citoyens de la ville haute surent prouver que le sang Phocéen coulait aussi dans leurs veines. Toutefois, leur imprévoyance compromit leur victoire; car les forces faillirent à leur noble ambition. Pierre II de Montlaur, leur seigneur et leur évêque, ne tarda pas à les faire rentrer sous son autorité. Il convoqua le peuple sur une place publique, par un hérault, au son de la trompette; et, accompagné de l'archidiacre et de quatre autres chanoines, il prononça lui-même l'arrêt qui condamnait l'insurrection. Cet arrêt disait: « Nous, Pierre, par la grâce de Dieu, évêque de Marseille, à qui appartient la pleine et entière juridiction temporelle, de quelque espèce que ce soit, dans la ville supérieure; juridiction que Jésus-Christ a donnée, de temps immémorial, à nos prédécesseurs et à l'Eglise Marseillaise; prononçant en dernier ressort, cassons, annulons, bannissons du souvenir des hommes, toutes les sentences que nos infidèles vassaux, leur podestat, leurs syndics ou leurs juges ont prononcées, tout ce qu'ils ont établi en matière de tutelle, de curatelle et de contrats, et généralement tous les actes où ils sont intervenus

comme personnes publiques, et nommément la création d'une charge de notaire en faveur de Guillaume Arnaud. »

Les habitants se résignèrent et reconnurent ou feignirent de reconnaître que la juridiction temporelle de la ville épiscopale appartenait à l'évêque, et qu'ils l'avaient injustement usurpée. Ils promirent en conséquence de ne jamais tenter d'établir le consulat, ni de former aucune association ou confrérie avec les citoyens de la cité vice-comitale; ils se déclarèrent les vassaux de l'évêque, lui jurèrent foi et hommage sur l'évangile; puis un acte, scellé du sceau épiscopal, et signé par quatre des notables de la ville, fut destiné à perpétuer ce serment.

Marseille, qui n'avait donné signe de vie, sous le règne de ses vicomtes, qu'à l'époque des croisades, ne quitte plus la scène historique, à dater du jour de son indépendance. Alliée de Raymond VI, comte de Toulouse, — contre qui les moines de Citeaux avaient publié une croisade, dans la conviction qu'il avait assassiné Pierre de Castelnau, religieux de leur ordre, — elle le secourut, sans se soucier du reproche d'hérésie qu'on lui faisait bien à tort, parce que ce malheureux prince passait pour le protecteur des Albigeois, — réformateurs un peu trop mystiques, un peu trop égarés dans l'idéal des croyances chrétiennes primitives. Mais Raymond manqua de cœur. Cité, le 18 juin 1209, devant le concile de Valence, il s'y rendit, promit obéissance au légat, livra les sept plus forts châteaux de ses domaines, et, descendant, dans sa déplorable lâcheté, les derniers degrés de la faiblesse et de la honte, se laissa conduire à Saint-Gilles. Là, en présence des archevêques d'Arles, d'Aix, d'Auch, des évêques de Marseille, Avignon, Cavaillon, Carpentras, Vaison, Trois-Châteaux, Nice, Apt, Sisteron, Usez, Viviers, Orange, Nîmes, Agde, Maguelonne, Lodève, Béziers, Fréjus, Toulouse, et une foule de peuple, il lut une formule d'amende honorable écrite par le légat en termes avilissants, et fut publiquement fouetté, les épaules nues, sur la tombe de Pierre de Castelnau. Le lendemain de cette humiliation, — après avoir promis d'abandonner les Albigeois, et d'obéir aux volontés du pontife; après avoir livré les clefs de ses forteresses et licencié ses troupes, il apprit qu'une armée formidable, commandée par les comtes de Nevers, de Montfort, de Bar-sur-Seine, de Saint-Paul,

par le sénéchal d'Anjou, les archevêques de Rouen, de Reims et de Sens, et par les évêques de Lizieux, de Chartres, de Beauvais, de Bayeux, d'Autun, de Nevers et de Clermont, était arrivée à Lyon. Raymond alla au-devant de ces fanatiques, mit comme eux la croix de soie rouge sur la poitrine et les conduisit contre son neveu Trencavel, à Béziers, où ils entrèrent, le 21 juillet, sous la conduite du fameux abbé de Citeaux.

Ainsi, traître à son pays par lâcheté, repentant de ses erreurs et toujours en butte aux persécutions du Saint-Siége, Raymond mourut (août 1222) en léguant sa mauvaise fortune à son fils, Raymond VII. Marseille resta dévouée à la cause du jeune comte et puisa, dans son propre ressentiment, le zèle avec lequel elle essaya de le remettre en possession de ses Etats. En effet, elle était encore sous l'influence du dépit que lui causait un échec récemment éprouvé dans un différend avec l'abbaye de Saint-Victor. On se rappelle que le vicomte Roncelin avait cédé une même portion de ses biens au monastère et à un gentilhomme Marseillais nommé Anselme; puis, — que celui-ci passa ses droits à la commune. L'abbé de Saint-Victor, premier acquéreur, attaqua le second acte de vente De son côté, la République contesta l'authenticité de la cession faite au couvent et se prétendit légitime propriétaire des droits seigneuriaux de Roncelin. Toutefois, obéissant à de hautes convenances, elle offrit généreusement de transiger. Le prieur refusa toute indemnité, et, sans calculer les chances de son entêtement, recourut à l'intervention pontificale. Honorius III chargea trois députés de maintenir l'abbaye dans l'investiture des biens de Roncelin, et, en cas d'opposition, de frapper d'excommunication la République rebelle. Ces députés accomplirent en tous points les volontés du Saint Père et arborèrent en grande pompe, sur le sommet de la tour du Tolonée, une croix et une bannière aux armes de Saint-Victor, en signe de possession. Le peuple laissa soudain éclater son mécontentement d'une façon menaçante, et le podestat fit abattre la bannière. L'évêque de Marseille, Benoît d'Alignagno, successeur de Pierre II de Montlaur, l'abbé Bonfils, prieur du monastère, Honorius lui-même, réunirent leurs efforts pour vaincre les résistances de la hautaine cité. Mais le peuple fut inflexible et brava les colères de l'évêque et du prieur aussi bien

que les foudres du Vatican. Le temps put enfin calmer les esprits et amener une transaction, en vertu de laquelle les religieux affermaient, pour six ans, à la ville inférieure, la portion de seigneurie, objet du litige, moyennant une somme de 500 sous royaux couronnés, payable annuellement à la fête de Saint-Victor, — et sous condition de retour à l'abbaye, à l'expiration du terme.

C'est donc par rancune contre le Saint-Siége que les Marseillais redoublèrent d'attachement pour le comte de Toulouse. Ils combattirent pour lui, dans le Venaissin, contre les croisés, avec les habitants d'Avignon, de Saint-Gilles, de Beaucaire, et de Tarascon, et poursuivirent avec acharnement le cardinal Bertrand, légat du pape, qui ne rougissait pas de jouer le premier rôle dans une guerre où toutes les lois étaient violées, où le fanatisme engendra des crimes affreux, et que termina la mort du comte de Montfort; car il en était seul la tête et le bras. Son fils Amaury, trop faible pour continuer la lutte, abandonna le siége de Toulouse et implora l'appui du roi de France. La mort empêcha Philippe-Auguste de répondre à l'appel d'Amaury. Louis VIII, héritier des instructions de son père, se garda bien de trop presser les Toulousains, pour mieux forcer le fils de Montfort à céder ses droits. Dès qu'il fut arrivé à son but, Louis leva le masque, et, toujours sous le motif banal de la croisade contre les Albigeois, il accourut à la tête d'une puissante armée. Ecrasé par le nombre, Raymond-le-Jeune recula devant l'oriflamme rouge de France, lorsque la mort renvoya le roi à Saint-Denis, cloué dans un cercueil. Sous la régence de Blanche de Castille, le comte de Toulouse, entouré de trahisons, et voulant mettre un terme aux maux que souffraient ses fidèles sujets, subit un traité (1228), œuvre d'iniquité, dans laquelle la croisade avoua que les malheureux Albigeois n'avaient été qu'un prétexte pour couvrir le grossier intérêt temporel du Saint-Siége et la cupide ambition de la royauté; pour donner Avignon au pape et Toulouse au roi de France.

Heureusement sortie des hasards d'une guerre, où le ressentiment avait jeté sa fortune, Marseille travaillait, chaque jour, à l'affermissement de ses institutions républicaines. Aussi, la voit-on, dès cette époque, multiplier ses alliances, consolider par de nouvelles transactions et augmenter ses droits territoriaux et étendre

ses franchises commerciales. En 1223, elle signe un compromis avec les co-seigneurs d'Hyères et de Brégançon, soutient ses droits contre la ville épiscopale, comme l'atteste un acte de la même année, et obtient de Robert de Ibelino, seigneur de Beyruth, l'exemption des droits d'entrée et de sortie pour ses marchandises. Bérenger, dernier comte de Provence de ce nom, qui, en 1218, avait accordé à la nouvelle République la faculté de battre la monnaie d'argent, passe avec elle, en 1225, la transaction suivante : « 1° Le comte confirme les acquisitions faites par l'université Marseillaise. — 2° Le comte recevra de la commune, pour cette confirmation, 25,000 sous royaux. — 3° Les Marseillais garderont l'île de Corenthe, le château qu'ils y ont bâti et le port de Bouc. — 4° Le comte devra faire enlever tout ce qu'il a fait dans l'île de Saint-Géniés[1], et ne plus y élever des fortifications, ce que la commune

[1] La commune des Martigues (*lou Martégué*), l'une des plus remarquables du département, a cela de particulier que tous ceux, qui cherchent à la bien connaître, la trouvent de plus en plus intéressante à mesure qu'ils étendent leurs observations. Les grands changements qui se sont opérés dans les lieux, l'inépuisable fécondité de la mer, la situation de la ville au milieu des eaux, les vastes étangs sur lesquels elle domine et dont elle garde l'entrée, tout frappe d'étonnement; et, lorsque l'on considère d'un côté les nombreux avantages d'une si belle position, et de l'autre le peu d'étendue et de population de cette Venise de la Provence, on se demande pourquoi tant de sources de prospérité n'ont pas eu le résultat qu'on devait en attendre.

Dans les temps qui ont précédé les opérations militaires de Marius, ces îles, occupées maintenant par la ville de Martigues, étaient environnées d'un terrain fangeux qui s'étendait dans tout l'espace qu'occupent les bourdigues. Un autre marais existait aux bourdigues de Bouc. Les eaux surabondantes de l'étang de Berre s'écoulaient à travers ces bourbiers et se rendaient à la mer par deux embouchures qui entourent encore aujourd'hui l'île où est bâtie la tour de Bouc. Les anciens historiens ou géographes soit grecs, soit latins, ont considéré ces embouchures comme celles d'un fleuve qu'ils ont appelé *Cœnus*, par abréviation de *Cœnodus*, bourbeux, plein de fange, à cause des marais boueux qu'il traversait. Le nom de *Cano-Vieille* ou *Vieux Cœnus*, est resté à l'embouchure orientale.

Selon la tradition, la population romaine des Martigues fut convertie au christianisme par Saint-Géniés ou Genez qui fut martyrisé à Arles sous l'empire de Dioclétien, vers la fin du IIIe siècle. Lorsque le christianisme devint la religion dominante, on bâtit une chapelle à ce saint martyr sur les bords de l'étang de Caronte, et il se forma autour un village. Du temps des Sarrasins tout ce pays fut ravagé, et lorsque ces infidèles eurent été chassés de toute la Provence, ils ne laissèrent pas de faire des courses sur la côte. Les Normands leur succédèrent dans le xe siècle; de sorte que les pêcheurs du village de Saint-Géniés, appelé dans les actes du temps *castrum sancti-Genesii*, se voyant sans cesse exposés aux insultes des corsaires, cherchèrent un asile dans l'île de Blascon (du Martigues), qui prit alors le nom de *Insula sancti-Genesii*. Vers le milieu du XIIe siècle, Gérard-Tenque, fondateur de l'ordre

promet de son côté. — 5° Le comte a droit à la quatrième partie de tous les revenus du *Castel-Marseillais*. — 6° Le comte et la ville devront jurer annuellement l'observation de ce contrat. »

A la même époque, Raymond et Hugues de Baux revendiquèrent la portion du domaine seigneurial qu'ils avaient aliénée. Raymond soutint le premier ses prétentions et recourut aux armes. Mais il intervint un traité, dont voici les articles : « Les parties se quittèrent de tous les dommages soufferts pendant la guerre. Raymond de Baux renouvela, tant pour lui que pour sa femme et ses enfants, la cession déjà faite de leurs anciens droits domaniaux sur la vicomté de Marseille. — La ville fut tenue de lui payer annuellement et à perpétuité, à la fête de Saint-André, la somme de 3,000 sous royaux ; à lui donner et livrer la maison de feu Raymond de Conchis, située à Marseille près de l'église de Ste-Marie des Accoules, et valant 10,000 sous, et à le recevoir, ainsi que les membres de sa famille, au nombre de ses concitoyens. Les parties contractantes se promirent en outre mutuel appui. Les Marseillais furent affranchis de toutes charges dans les terres de Raymond de Baux, où aucun d'eux pourtant ne devait être reçu contre le gré de la République. Ce seigneur, comme garantie de ses promesses, s'engagea à remettre son château de Vitrolles entre les mains de deux personnes probes de la ville, qui le garderaient pendant trois ans. Il fut, enfin, arrêté qu'en cas de difficulté sur l'exécution du traité, les parties choisiraient, chacune, un citoyen marseillais pour arbitre du différend, et qu'on déférerait à la décision de ces deux juges sous peine, savoir : la République de payer à Raymond de Baux 2,000 marcs d'argent, et Raymond de Baux d'abandonner en toute propriété à la République les terres de Vitrolles et de Châteauneuf.

des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, établit dans l'île de Saint-Géniés, où il était né, un hospice et une église.

L'île de Saint-Géniés relevait de l'archevêque d'Arles ; mais le port de Bouc et les étangs appartenaient à l'église de Marseille. Ce port est désigné dans la bulle d'Anastase IV, en 1153, sous le nom de *Portus Banneriis* et dans le privilége de Frédéric-Barberousse, en 1157, sous celui de *Portus de Bogucenis*. La République de Marseille avait un fort sur l'île de Bouc appelé *lou Casteou Marsillés* et l'île elle-même avait perdu son ancien nom de *Metapina* pour prendre celui de *Correntho*, qui venait peut-être du courant de l'entrée de Bouc, et qui a été l'origine du nom de *Caronte* que porte aujourd'hui l'étang situé entre les Bourdigues du port de Bouc et celles des Martigues. (STATISTIQUE DES BOUCHES-DU-RHONE).

Ce traité fut confirmé, la même année et la suivante, par la femme et les enfants de Raymond. (RUFFI). »

En 1225, Marseille signa avec Avignon, son ancienne alliée, un traité, dont nous aimons à citer les termes ; « En l'absence du seigneur podestat Spinus de Sorezina, au nom et à la place de ce podestat absent, et par la volonté et l'assentiment de tout le conseil général rassemblé au son de la cloche dans le palais neuf, des chefs de métiers, et de plusieurs autres hommes illustres et prudents, au même lieu convoqués, et de tous les conseillers, lesquels ont établi pour députés, syndics et procureurs de la commune, spécialement et généralement le seigneur Guillaume Vivaud, le seigneur Guillaume de Plasentia, juge, qui se trouvaient, alors, à Avignon, pour traiter et reformer la paix, la concorde, l'alliance, la fraternité et l'amour entre la ville de la commune d'Avignon et la ville de la commune de Marseille, pour recevoir les sermens et faire les autres choses nécessaires pour accroître, diminuer ou corriger, selon ce qui leur paraîtra à l'avantage et à l'utilité des deux villes, promettant de maintenir en tout temps ce qui aura été fait par les syndics susdits. (ARCH. DE L'HÔTEL DE VILLE.) »

En 1226, Hugues de Baux, suivant l'exemple de Raymond, vint, à son tour, réclamer les droits qu'il avait cédés. Moins heureux que son frère, il recourut à l'intervention de Raymond Bérenger. Repoussé encore de ce côté, il implora la protection de l'empereur Frédéric II qui affichait des droits à la suzeraineté de la Provence, sous prétexte qu'elle était anciennement une annexe du grand royaume de Bourgogne, et, qu'à ce titre, Rodolphe, son dernier roi, en avait laissé l'héritage à l'empereur Conrad et à Henri III, son fils. L'empereur écrivit au conseil de la République Marseillaise de réintégrer Hugues de Baux dans son patrimoine seigneurial. Le conseil refusa d'obéir à Frédéric, qui menaça de mettre les Marseillais au ban de l'empire. L'acte de soumission ne vint pas plus vite ; l'irascible empereur tint parole, et un arrêt de la chambre impériale déclara la République rebelle et déchue de ses droits de cité libre. Justement effrayés des conséquences de cet arrêt, les Marseillais commencèrent par offrir une somme considérable à Hugues de Baux, pour qu'il se désistât de ses prétentions. Mais

ils le trouvèrent inflexible et furent obligés d'envoyer le podestat Hugolin et quelques citoyens notables auprès de Thomas, comte de Savoie, lieutenant de l'empereur en Lombardie, pour le supplier d'apaiser le courroux de son maître. Thomas, qui avait toujours témoigné des sympathies pour la courageuse République, fit, ainsi que ses fils, le plus bienveillant accueil aux députés Marseillais et leur promit son appui. De ce moment, en effet. Frédéric II, éclairé par le noble comte sur le véritable état des choses, délaissa son protégé.

La même année, le comte de Provence vint à Marseille et signa avec la République une convention, par laquelle ils se jurèrent mutuelle assistance et s'engagèrent à se procurer l'un à l'autre, en cas de besoin, des gens d'armes et des fantassins. En 1228, Pierre de Temple et Guillaume Anselme, syndics, achetèrent à Raymond de Baux, au nom de la commune, et au prix de 18,000 sous royaux payés comptant, le château et la seigneurie de Roquevaire, avec les droits qu'Audoarde, femme de Bertrand de Baux, Gérard-Adhémar et Mabile, sa femme, avaient sur ce fief.

L'année suivante, Marseille envoya des troupes et des vaisseaux à Jacques Ier, roi d'Aragon, pour l'aider à chasser de Mayorque les Maures qui s'y réfugiaient. Elle avait un intérêt puissant à mettre fin aux brigandages de ces écumeurs de mer qui désolaient surtout les côtes d'Espagne. Aussi prit-elle une part active à cette expédition, qui offrit à ses soldats l'occasion de se distinguer au siège de Palma. Malgré une défense vigoureuse, les Maures furent vaincus et l'île tomba au pouvoir des chrétiens. Après la victoire, Jacques reconnut les services de ses généreux auxiliaires, en leur donnant trois cents maisons dans la capitale, sept dans la campagne, une mosquée, pour leur servir d'église, trente-neuf fabriques et une grande étendue de terres.

Cependant Hugues de Baux, loin de renoncer à ses injustes prétentions, s'était adressé au cardinal Saint-Ange, légat du Pape auprès de Louis VIII. Ce prélat, convaincu, à la suite de longs pourparlers, que les Marseillais ne feraient jamais droit aux réclamations du vicomte, décida les parties à soumettre le différend à un

arbitrage. Alors, il intervint une sentence (1229), qui dépossédait définitivement Hugues de Baux, sa femme et ses deux fils, à la condition que la ville leur payerait 46,000 sous royaux couronnés, plus une pension annuelle et perpétuelle de 3,000 sous, exigible le jour de St-Michel.

Le cardinal Saint-Ange fut encore appelé à intervenir officiellement dans des contestations qui s'élevèrent entre la République et l'abbaye de St-Victor, relativement au mode de jouissance des eaux de l'Huveaune, pour l'usage d'un moulin appartenant à ce monastère. Par un acte de 1219, renouvelé en 1229, on avait réglé les rapports commerciaux et judiciaires entre les citoyens de la ville basse et ceux de la ville haute. L'évêque se plaignit d'une infraction à ce traité. D'après le conseil du cardinal, l'affaire fut soumise à Hugues, archevêque d'Aix, et à Pierre de Collomedio, commissaires du Saint-Siége, qui décidèrent — que l'acte de 1219 devait recevoir sa pleine exécution. Les mêmes arbitres réglèrent en même temps quelques points litigieux entre la ville supérieure et la ville inférieure. (Arch. de l'h.-de-v.) Toutefois, de nouvelles discussions vinrent troubler la paix, dont la République se croyait désormais assurée. On se souvient qu'une cession des droits seigneuriaux de Roncelin avait été faite, pour six ans, à la commune par l'abbaye de St-Victor. Le délai était expiré. Or, le monastère en appelait à la lettre du traité pour entrer dans sa propriété et repoussait les offres des Marseillais qui, résignés encore à des sacrifices pécuniaires, proposaient le payement de cette portion de fief. Alors la commune publia deux statuts, dont l'un dispensait ceux, qui contracteraient avec les moines, de prouver que l'argent leur avait profité ; et dont l'autre dérobait à la juridiction ecclésiastique les individus qui possédaient des biens sur lesquels l'abbaye avait un droit. En outre, le conseil soumit à un impôt les habitants de la cité abbatiale. Pendant que l'autorité répondait aux exigences des religieux par des actes de rigueur, le peuple laissait éclater son courroux à sa manière et s'attaquait aux monuments. Redoutable instrument de destruction, il s'empara du bourg de la Calade, du château de Croch, du quartier de Carvillan, des viviers de poissons, entretenus par les moines dans quelques endroits réservés du port, abattit une colonne que Roncelin avait érigée pour fixer la limite

entre la ville basse et le territoire du monastère, et se rua sur le Tolonée, — dont il ne resta pas pierre sur pierre.

Les religieux n'avaient que les armes spirituelles de l'Eglise pour se venger, — et ils ne se firent faute d'en user. Mais ils eurent beau appeler sur la cité rebelle les foudres du Vatican, — assurément les hostilités n'en fussent pas restées là, sans l'influence conciliatrice du cardinal Saint-Ange. Effectivement, — par les soins de ce prélat, Benoît d'Alignano fut choisi pour juge suprême de la querelle, — avec l'engagement d'accepter sa décision sous peine d'une amende de cinquante marcs d'argent. Après un examen scrupuleux de l'affaire, l'évêque commença par ordonner de relever la colonne — entre le mur voisin de l'endroit, où se lit aujourd'hui le nom de : *Place du Cul-de-Bœuf*, et un ruisseau qui coulait là où est la Cannebière ; « il replaça le bourg de la Calade sous la juridiction de l'abbaye pour six années seulement, réserva à la communauté la connaissance des crimes qui pourraient s'y commettre, et fit restituer à Saint-Victor le château de Croch, la sixième partie de la ville vice-comitale, avec les fiefs et terres appartenant au monastère du chef de Roncelin, mais avec la faculté laissée à la ville de les affermer. Nulle indemnité ne fut accordée à l'abbaye pour la démolition du palais seigneurial. Il fut de plus statué que tout dauphin, qui entrerait dans le port, serait pêché au profit du monastère (L. MÉRY ET GUINDON). » Le Podestat et les syndics jurèrent d'observer religieusement cette sentence, et promirent d'imposer le même serment à leurs successeurs; puis Benoît d'Alignano releva les Marseillais de l'excommunication dont les avait frappés Pierre de Montlaur, et ils reçurent publiquement l'absolution dans le cimetière des Accoules, en présence de Jean, évêque de Toulon, et de Rostan de Sabran, évêque de Riez (1229).

En 1230, Marseille resserra, par un nouveau traité, les nœuds de son alliance avec Gênes, et en conclut un avec les Sarrasins d'Afrique, qui pouvaient inquiéter son commerce. Trois ans après, elle avait avec les templiers et les chevaliers de Saint-Jean, une contestation, dont voici la cause : en 1212, Hugues de Baux, Barrale, sa femme, Gérard-Adhémar et sa femme Mabile, avaient affranchi ces deux ordres des droits ordinaires que payaient les navires à l'entrée et à la sortie du port. En outre, ils leur avaient concédé

le droit d'y entretenir un vaisseau pour transporter les pélerins dans la Terre Sainte, ou pour faire le voyage de Seyde et d'Alexandrie. Ce genre de trafic était d'un immense revenu. C'est ce privilége que les magistrats de la République s'avisèrent d'attaquer, et les grands maîtres des deux ordres intentèrent un procès aux Marseillais qui étaient dans le Levant. L'affaire fut portée devant Odon de Montbelliard, connétable et bailli du royaume de Jérusalem, et fut terminée sous la condition — que chacun des deux ordres pourrait, sans être soumis à aucun droit, faire partir, deux fois l'année, un vaisseau contenant jusqu'à 1,500 pélerins, sans compter les marchands et les hommes de l'équipage; mais que l'embarquement de leurs marchandises serait passible des taxes d'usage. (ARCH. DE SAINT-GILLES). Grâce à cette transaction, les Marseillais continuèrent à jouir paisiblement des immunités qu'ils possédaient dans la ville d'Acre[1]; et Henri Ier, roi de Chypre, leur accorda la faculté de faire le commerce dans son royaume, avec exemption de tous droits (1236).

Le cardinal Saint-Ange, que l'on a vu jouer un rôle si honorable dans diverses circonstances difficiles, était encore légat du pontife en France, quand il devint nécessaire de recourir une dernière fois à sa prudente intervention, pour faire cesser les désordres dont les chanoines de la Major étalaient le cynisme déplorable à Marseille. Partout des plaintes s'élevaient contre le clergé de ce diocèse; et Benoît d'Alignano, investi de tous les pouvoirs du cardinal, avait fait un statut, en dépit duquel les scandales continuaient. L'archevêque de Vienne écrivit à Benoît pour l'exhorter à agir avec énergie, et lui envoya l'évêque d'Avignon et l'archidiacre de Maguelone, en qualité de commissaires. Cette mesure produisit un effet salutaire. Benoît et son Chapitre s'assemblèrent avec eux et le prévôt Bérenger dans la Salle Verte du palais épiscopal; et là, ils rédigèrent un réglement qui réprima le faste indécent des chanoines; car il leur fut défendu de jouer aux dés et aux autres jeux de hasard; d'avoir des habits trop mondains par

[1] Plus tard, des difficultés s'élevèrent sur l'exécution de ce traité. En 1246, à la prière des Templiers, Innocent IV rédigea une bulle, par laquelle il annonçait aux Marseillais avoir enjoint à leur évêque de les excommunier, s'il ne se hâtaient pas de rentrer dans les termes du compromis de 1233.

la couleur ou par la forme, et des souliers pointus et recourbés, selon la mode du temps ; de faire dorer leurs éperons, les brides et les selles de leurs chevaux ; de porter enfin des bagues, comme les prélats, et certains ornements d'argent ou de cristal, à l'instar des riches bourgeois (juin 1235). En outre, une bulle du pape Grégoire IX, datée de la même année, vint en fixer irrévocablement le nombre à treize.

Nous avons montré Marseille se hâtant, pour ainsi dire, d'user de son autorité souveraine, avec le pressentiment des intrigues qui devaient s'attaquer de toutes parts à ses institutions ; nous l'avons montrée signant force traités, chassant ses vicomtes, luttant contre les redoutables abbés de Saint-Victor, bravant les colères du pontife, battant monnaie, et renversant dans la poussière les monuments de la tyrannie. Mais cette vie de mouvement et d'indépendance, qui convenait si bien à ses allures, à ses mœurs, à son égoïsme, n'allait pas tarder à s'énerver de nouveau sous le joug de la féodalité ; et les battements de cœur de la superbe cité, à la simple menace d'un despote, comme Frédéric II, avaient déjà dû lui faire comprendre à quelle impuissance la condamnait son isolement ; quel sort lui réservait l'audace du premier ambitieux qui tenterait de l'asservir. Ainsi, cette activité fébrile semblait comme la dernière lueur de son existence républicaine ; et pour elle se réalisait cette maxime d'une haute sagesse, formulée par un écrivain moderne : « Le monde s'agite, Dieu le mène ! » *habent sua fata gentes.*

CHAPITRE XII.

Renaissance de la civilisation. — Institution de la chevalerie. — Les troubadours. — Pons de Capdueil. — Folquet. — Bertrand Carbonel — Raymond-Bérenger. — Béatrix. — Siége de Marseille. — Raymond VII comte, de Toulouse. — Marseille mise au ban de l'Empire par Frédéric II. — Louis IX épouse Marguerite, fille du comte de Provence. — Raymond-Bérenger lutte contre Marseille et finit par la soumettre. — Querelle survenue entre Marseille et Béziers. — Nouvelles croisades. — Etablissements religieux. — Mort de Raymond-Bérenger. — Charles d'Anjou devient comte de Provence par son mariage avec Béatrix, fille de Raymond-Bérenger. — Son départ pour l'Orient. — Son retour. — Il tente de soumettre les cités provençales. — Marseille résiste à ses armes pendant huit mois. — Elle succombe. — Traité de paix de 1252. — Charles d'Anjou assiége de nouveau Marseille. — Chapitres de paix. — Le comte Boniface chassé de Provence. — Soumission de la ville haute.— Traité de paix de 1262. — Abaissement de la République Marseillaise. — Haine des Provençaux contre Charles d'Anjou. — Paulet de Marseille. — Charles convoite la couronne de Naples. — Son départ ; ses triomphes ; ses cruautés. — Croisade. — Mort de Saint-Louis. — Vêpres Siciliennes. — Mort de Charles d'Anjou.

Nous avons indiqué les diverses modifications que subit la langue primitive de la colonie Phocéenne, avant d'atteindre, sous le nom de langue provençale, cette apogée où la firent parvenir les troubadours, aux XIIe et XIIIe siècles. Nous allons dire comment se développèrent, dans ce nouvel idiôme plein d'énergie et d'originalité, les idées de l'Orient transportées en Provence par le mouvement des croisades. Car c'est à dater de cette époque que se

révèlent, dans le midi de l'Europe et surtout de la France, les germes d'une civilisation renaissante, à la tête de laquelle s'était placée la caste féodale. L'institution de la chevalerie, dont la poésie des troubadours n'était que l'expression plus ou moins idéale, en fut le symptôme le plus prononcé. A son origine, elle ne fut qu'une tentative du clergé pour discipliner, dans l'intérêt de la société et de l'Eglise, cette caste guerrière ou féodale, toujours prête à troubler l'une et l'autre. Puis, à cette tentative s'en rattachèrent d'autres, telles que l'association pour le rétablissement de la paix et l'institution de la trève de Dieu, qui avaient pour but de faire cesser cette longue anarchie au milieu de laquelle toutes les forces morales et sociales, ennemies l'une de l'autre, se faisaient une guerre à outrance. La confrérie de la Paix notamment, qui produisit quelque bien dans les commencements, interdisait les jeux de dés ou de tables, les tavernes, les faux sermens, les blasphèmes.[1] Toutefois, la chevalerie se dégagea bientôt de l'influence sacerdotale, pour laisser un plus grand essor à ses passions, à ses intérêts, à ses vices et à ses vertus; pour entrer plus librement dans le mouvement général de la civilisation. On conçoit combien ces mœurs nouvelles, — qui avaient pour bases l'emploi généreux de la force, la magnificence, la libéralité, une admiration tendre et respectueuse pour les femmes, esclaves dans le Nord et reines dans le Midi, — devaient séduire la chaude imagination des populations méridionales. Aussi, un état social unique dans l'histoire, une civilisation excentrique surgirent de l'amalgame des idées de la chevalerie et des idées chrétiennes fortement empreintes de la couleur orientale. L'amour, l'honneur, l'espoir d'une seconde vie, voilà la triple formule du XIIIe siècle. Le château, le champ de bataille ou le cloître, voilà la triple scène où s'agitèrent les passions de cette société moitié arabe, moitié romaine. Mais l'amour en était le pivot principal; car c'est lui qui régnait au château, appelait

[1] A Marseille, il y avait un supplice particulier pour les blasphémateurs; on les mettait dans un panier, et, ensuite, par le moyen d'une poulie attachée à une poutre élevée sur le port, on plongeait le coupable dans la mer avec une corde, autant de fois qu'il avait blasphémé. Cela s'appelait *accabussar*. A Arles, il en coûtait 20 sous pour chaque blasphème; à Avignon, 5 sous, quand le blasphème regardait Dieu et la sainte Vierge; trois sous quand il regardait les saints. (PAPON).

les chevaliers au champ de bataille, et faisait ensevelir le désespoir de l'amant sous les sombres voûtes du cloître. Ecoutons une des nombreuses chroniques du temps. Elle suffira pour nous apprendre de quelle manière étrange on comprenait alors la théorie de l'amour : « Pons de Capdueil était un gentil baron de l'évêché du Puy, qui *trouvait*, jouait de la viole et chantait à ravir ; bon cavalier d'armes, causeur agréable, courtois avec les femmes, grand, beau et plein d'instruction, il faisait le plus grand honneur de sa personne. Or, il advint qu'il aima d'amour madame Alazaïs de Mercœur, femme du seigneur Ozils de Mercœur, un puissant comte d'Auvergne, et fille du seigneur Bernard d'Anduze, honorable baron de la Marche de Provence. Il l'adorait, ne cessait de la louer et de composer pour elle maintes bonnes chansons. Pons de Capdueil aimait donc cette dame, comme je vous dis, et en était aimé ; et cet amour réjouissait tous les honnêtes gens, et il donna lieu à maintes cours gracieuses, à maintes joutes, à maints chants excellents. Mais voici qu'au milieu de ces joies, il lui prit tout à coup fantaisie, fol qu'il était, d'éprouver le cœur de sa dame. Il fit donc semblant d'aimer la belle Audiart, femme du seigneur de Marseille, et partit pour la Provence : madame Alazaïs, voyant que Pons de Capdueil, qu'elle avait tant aimé et honoré, s'éloignait d'elle, en eut grand chagrin, et il ne se passait pas de jour qu'elle ne demandât de ses nouvelles. Pons, cependant, restait à Marseille, mais il ne put y rester longtemps ainsi ; et, ne recevant ni message ni nouvelle d'Alazaïs, il tomba dans la tristesse, revint en Auvergne et manda son repentir à la dame par lettres humbles et suppliantes, la conjurant de lui donner pardon. Mais Alazaïs refusa de l'écouter et ne voulut pas croire que son départ n'eût été qu'une feinte. Prenant alors avec lui madame Marie de Ventadour, la comtesse de Montferrand et la vicomtesse d'Aubusson, il se rendit à Mercœur, et, vaincue par les prières de ces dames, Alazaïs lui pardonna. Pons de Capdueil fut donc l'homme le plus heureux du monde ; mais il se promit bien de ne plus faire d'épreuve de sa vie. »

C'est ainsi que l'élite de la société féodale avait adopté et mis en vogue, en tout ce qui avait rapport à l'amour, des idées, des conventions, des usages qui finirent par devenir l'essence de la

chevalerie. Pour les troubadours, l'amour était le principe suprême de toute vertu, de tout mérite moral et de toute gloire. Nous allons voir cette société recouvrir ses mœurs, singulièrement licencieuses, d'un vernis éclatant de galanterie, de bravoure et d'honneur, et développer ses idées dans cet idiôme suave dont l'écho des siècles nous a transmis les mourantes harmonies. A cette époque, la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la musique, l'arithmétique, formaient la base de l'instruction spéciale qu'on puisait dans les cloîtres, et que complétait une éducation poétique et chevaleresque, quand on se destinait aux armes ou aux lettres. Les sciences exactes rayonnaient dans toute leur splendeur, grâce au voisinage de Grenade et de Cordoue, ces deux étoiles de la civilisation orientale étincelantes au ciel de l'Espagne, et grâce aux nombreuses académies que les juifs avaient fondées dans les contrées méridionales. Ces derniers, en effet, avaient partout des écoles ouvertes gratuitement à ceux qui voulaient apprendre l'Ecriture et la Loi. Hommes pleins de science et de cœur, parmi lesquels l'histoire cite le rabbin Jacob, préfet du grand Gymnase de Marseille, et le riche Phirphien et son gendre Abraham, directeurs du petit collége. (BENJAMIN DE TUDÈLE).

Toutefois, les études sérieuses étaient une exception. Le trait caractéristique du siècle était un besoin général de poésie, aussi bien répandu dans les hautes classes que dans les classes inférieures : car, du jour où la chevalerie et la poésie se rencontrèrent sur le terrain de la galanterie, en dépit des convenances sociales et politiques, il en résulta un rapprochement intime entre les poètes et leurs émules de race féodale. Entraînés sur cette pente, semée de fleurs, par leur nature ardente et impressionnable, les peuples du Midi empruntèrent aux Mores d'Espagne la mélodie du rythme oriental. L'amour devint un culte, et ses chants des espèces d'hymnes sonores, dont les troubadours remplirent les échos du moyen-âge.

Folquet et Bertrand Carbonel, tous deux nés à Marseille, l'un en 1155, l'autre vers 1230, frappent les premiers nos regards dans la phalange d'élite des troubadours. Fils d'un marchand Génois retiré dans cette ville, Folquet hérita d'une fortune considérable. «Il se montra, dit son vieux biographe, avide d'honneurs

et de renommée, et se mit à servir les puissants barons, allant, venant, et briguant avec eux. » Lors du séjour de Richard-Cœur-de-Lion à Marseille, il s'insinua dans les bonnes grâces de ce prince. Il était déjà en grande faveur auprès d'Alphonse II, roi d'Aragon, d'Alphonse VII, roi de Castille, et de Raymond V, comte de Toulouse. Mais ce fut surtout avec Barral de Baux, vicomte de Marseille, qu'il eut des relations intimes et suivies; il vécut constamment à sa cour et ne la quitta que peu de temps avant de se retirer du monde. Quoique marié, Folquet choisit pour sa dame Azalaïs de Roque-Martine et composa pour elle presque tous les chants qu'on a de lui. Ici les traditions ne s'accordent pas entre elles. Selon les unes, « notre troubadour ne put jamais trouver merci, ni obtenir aucun bien en droit d'amour. » Selon les autres, Azalaïs aurait été plus sensible à ses hommages; et, si elle lui donna congé et lui défendit de chanter en son honneur, ce ne fut que par dépit de le voir trop aimable et trop empressé auprès de Laure de Saint-Sorlan, sœur de dom Barral, et remarquable par sa grâce et sa beauté.

Atteint d'une profonde mélancolie, après avoir reçu le congé de sa dame, Folquet cessa de faire des vers, et de fréquenter le monde. Azalaïs mourut, et son époux ne tarda pas à la suivre dans la tombe. Richard-Cœur-de-Lion, Alphonse d'Aragon et le comte de Toulouse avaient également payé le suprême tribut. Courbé sous le poids de tant de douleurs, survenues coup sur coup, et bien que jeune encore, il renonça au monde, se retira dans le monastère de Torouet en Provence, l'un de ceux de l'ordre de Citeaux, en devint abbé en 1200, et monta, cinq ans après, sur le siége épiscopal de Toulouse, qu'il occupa jusqu'à sa mort (1231). Malheureusement, il ternit son innocente renommée de poète par l'odieuse célébrité que lui acquit son fanatisme, pendant la guerre des Albigeois. Laissons donc cette triste période de sa vie, pour jeter un coup d'œil sur ses poésies; car si elles ne sont pas empreintes de cette verve, de cette énergie enthousiaste qui caractérisent celles des premiers troubadours; du moins elles ont un parfum d'élégance et de distinction qui révèle déjà une révolution dans l'art poétique. Sa manière est recherchée et prétentieuse généralement; mais quelques-unes de ses pièces, même les plus

travaillées, ont un tour vif et gracieux. En voici une de celles qui furent le plus admirées :

« Tant me plaît l'amoureuse pensée qui est venue se fixer dans mon cœur, que nulle autre pensée n'y peut plus trouver place, que nulle autre ne m'est agréable ni douce ; j'ai beau savoir que cette pensée me tuera, il me semble que c'est elle qui me fait vivre ; l'amour, qui me captive à force de beaux semblants, allége mon martyre par le bien qu'il me promet, mais qu'il est trop lent à me donner.

« Tout ce que je fais, je le fais en vain, je le sais ; mais qu'y puis-je, si l'amour veut me perdre en me donnant un désir qui ne peut ni être vaincu ni vaincre ? C'est moi seul qui suis vaincu : les soupirs me tuent peu à peu, puisque je n'ai point de secours de celle que j'aime et n'en espère point d'ailleurs, puisque je ne puis avoir d'autre amour.

« Bonne dame, souffrez, s'il vous plaît, le bien que je vous veux, et alors les maux que j'endure ne pourront m'accabler ; il me semble qu'ils seront partagés entre nous. Ou bien, si vous voulez que j'aime ailleurs, défaites-vous de votre beauté, de votre doux rire, du charme qui m'ôte la raison, et je pourrai alors me détacher de vous. »

Dans cette pièce, dont nous n'avons cité qu'une partie, le poète vise au bel esprit et à la finesse. Voici trois strophes pleines de fraicheur et d'originalité :

« Je voudrais que nul homme n'entendît le chant des oiseaux, excepté celui qui est amoureux. Rien ne me charme tant que les oiseaux par la campagne ; mais la dame à qui je suis dévoué me plaît plus que chansons, plus que fredons ni lais de Bretagne.

« Elle me plaît, elle me charme ; mais je n'y ai pas bonne aventure. Tout homme jouit avidement de ce qu'il a conquis avec peine. Mais que me vaut, à moi, d'avoir une dame et de l'aimer, si je ne lui agrée pas ? Faut-il donc l'aimer sans retour ? Oh ! oui, plutôt que de ne pas m'occuper d'elle.

« Grand bien me ferait à présent de la voir, si belle et si gracieuse ! Quand je ne la vois pas, j'ai beau être dans mon pays, il

me semble être loin, bien loin, en Espagne, perdu parmi les Sarrasins. Mais rien ne m'est bon d'elle que la vue : je ne puis me vanter d'en avoir autre chose. »

Cependant la muse des troubadours ne soupirait pas constamment des chants amoureux à l'ombre des bois embaumés. Quand la trompette retentissait au pied des manoirs et que les bannières flottaient au vent, alors elle empruntait aux Sirventes guerriers des accents qui enflammaient le courage; elle parlait aux rois un langage libre et fier, et proclamait tout haut leur honte ou leur gloire; elle s'attaquait de même audacieusement et sans plus de respect au clergé. Ecoutez Bertrand Carbonel :

« Pour épancher la colère et la douleur que j'ai dans l'âme, et fort de ma confiance en Dieu, je commence un sirvente contre la grande démence qui, sous des apparences décevantes, travaille ce clergé trompeur, prodigue de belles paroles, mais accoutumé à faire le mal; ce qui me perce le cœur, car ceux qui montrent la loi de Dieu, devraient bien faire et marcher droit; mais la faiblesse humaine les entraine et ils tombent.

« C'est le docteur qui pèche le plus, a dit Caton, lorsqu'il ne reprend pas : et plus un homme a de valeur, plus il est coupable en commettant une faute. Quiconque prêche d'avoir confiance en Dieu, et de faire le bien pour lui plaire, dit certes deux bonnes choses : mais les actions démentent ces discours.

« Car la bonne foi ne porte pas de poignard pour frapper, meurtrir ou faire œuvre homicide.

« Hélas! clercs faux et perfides, parjures, larrons débauchés et impies, vous faites maintenant tant de mal, que vous avez mis le monde en erreur.

« Cependant Saint-Pierre ne vous a pas confié sa balance pour la remplir avec l'argent que vous donnent les pécheurs. N'allez pas croire, cependant, que je sois assez insensé pour blâmer tous les clercs; je n'entends parler que des mauvais. N'allez pas vous figurer non plus que je doute de l'Eglise; je voudrais ardemment, au contraire, qu'elle rétablit la paix parmi les princes occupés à guerroyer, et que ceux-ci, l'année prochaine, passant outre-mer avec le pape, employassent tout leur courage à relever la chrétienté. »

Ce troubadour, qui fustigeait ainsi les vices du clergé, était un gentilhomme de Marseille, vassal du seigneur de Berre, de la maison de Baux. Au dire de Nostradamus, il ne révélait aucun esprit, aucune sensibilité dans sa jeunesse. Son intelligence et son cœur s'ouvrirent, comme la corolle d'une fleur, aux doux rayons échappés du regard d'une femme aimée. Il devint poète pour plaire à une demoiselle de qualité, fille de Bertrand de Porcellet, seigneur du bourg d'Arles. Mais il se plaignit toujours de son indifférence. « Elle ne répondit rien, l'autre jour, dit-il, à la déclaration que je lui fis de ma flamme. Ce silence mit dans mon cœur un désordre affreux, semblable à celui d'un vaisseau, dont la tempête a brisé les mâts et le gouvernail... Plus on est grand, plus il y a de générosité à écouter les humbles prières du pauvre. J'espère donc qu'elle ne sera pas inflexible, malgré la disproportion du rang. L'amour ne considère ni l'or ni l'argent; mais la discrétion, la gaieté, l'honneur et le sage mélange de la folie et de la raison. Si je manque des biens de la fortune, je suis riche de ces derniers trésors. » C'était en effet la richesse de beaucoup de troubadours. « Que j'ai souffert de maux de l'amour! continue-t-il; mais il m'en est arrivé mille biens. Ce n'est donc pas un péché que l'amour, quand on s'y gouverne sagement. Le véritable et pur amour éteint la convoitise, donne aux plus faux un cœur loyal et courtois, dégoûte les fous de la folie... Si je vaux quelque chose, si je fais heureusement des vers, c'est à vous, madame, et à l'amour que je dois en rendre grâces. Je tiens de vous tout ce que j'ai. » La constance d'un amour aussi chaste ne réussit nullement à attendrir le cœur de la demoiselle de Porcellet. Un jour que Carbonel la trouva endormie, il eut la hardiesse d'effleurer de ses lèvres les yeux de la jeune fille. Ce fut fait de ses espérances! la belle fit éclater son courroux en reproches et en menaces et ordonna au téméraire de ne plus reparaître devant elle. Après cette rupture, qui inspira au poète un singulier dialogue entre lui-même et son cœur, la dame de ses pensées se maria, et il alla s'enfermer dans l'abbaye de Mont-Majour.

Selon quelques écrivains, il faudrait citer le comte Raymond-Bérenger et Béatrix de Savoie, son épouse, parmi les plus illustres troubadours. Nous croyons que leur plus grande gloire fut

d'encourager la poésie plutôt que de la cultiver; car si Béatrix fit quelques essais sans importance, on ne trouve trace nulle part du talent de Raymond en ce genre. Mais il est incontestable que la cour du comte de Provence devint l'une des plus polies, des plus brillantes de l'Occident, par la protection éclairée qu'il accorda aux Lettres. Béatrix, dont les troubadours ne cessaient de chanter la beauté, l'esprit, les grâces et la vertu, semblait créée pour présider à ces joûtes poétiques, à ces jugements de la cour d'amour, qui firent du moyen-âge l'époque la plus singulièrement pittoresque. Aussi régnait-elle souverainement sur les cœurs par le charme irrésistible de toutes les séductions, dont le seigneur avait posé sur son front la couronne étincelante.

Au milieu des plaisirs tumultueux de sa résidence, Raymond-Bérenger ne jouissait pas d'une félicité complète. Il avait au cœur le ver rongeur de l'ambition. La Provence était délivrée, par la mort de Simon de Montfort, de la croisade contre les Albigeois, quand un nouvel élément d'agitation avait été jeté sur ses côtes. C'était ce même Raymond-Bérenger, qui, fuyant la cour d'Aragon, avait apparu tout à coup à Aix, pour prendre possession de son héritage. Il y trouva son autorité presque entièrement méconnue et l'indépendance des principales villes établie sur des confédérations difficiles à détruire. Avide de domination, impatient de satisfaire cet orgueil sans frein qui ne voyait partout que des vassaux et des esclaves, il épousa Béatrix, pour s'assurer l'appui de Thomas, comte de Savoie. Dès lors, aidé par la République Marseillaise, il mit la Provence en feu, — guerroyant tantôt avec les révoltés de Vintimille contre les Génois (1221), — tantôt contre Lambesc, qu'il détruisit de fond en comble, pour la punir de s'être soustraite à son obéissance ; ici, assiégeant Avignon avec les croisés et le roi de France, (1226); là, s'engageant dans une lutte acharnée contre le comte de Toulouse Raymond VII. Mais, un jour, énorgueilli du triomphe constant de ses armes, il osa s'attaquer aux Républiques provençales, et la chance tourna. — Songeant à les diviser pour les affaiblir, il parvint à détacher Arles de la ligue démocratique, s'empara de Nice par trahison, et prit la route de Marseille. Au mépris du traité de paix qu'il avait conclu avec cette ville (1225), il voulut s'y faire reconnaître comme suzerain.

Les Marseillais repoussèrent ses prétentions, et le forcèrent de s'éloigner, après un siège de trois mois (1230).

Sur ces entrefaites, l'Empereur, prétendu suzerain de la Provence, déclara Raymond-Bérenger déchu du comté de Forcalquier et de la seigneurie de Sisteron, et les donna au comte de Toulouse. Celui-ci, en acceptant le don de Frédéric, croyait ressaisir ce pays duquel la croisade avait dépouillé son père. Il entra donc en Provence, malgré les défenses du vice-légat et de plusieurs évêques, qui l'attendaient sur les bords du Rhône, souleva les habitants de Tarascon, et reçut leur serment de fidélité. Il s'avança vers Marseille, ravagea la campagne et les villages, incendia les moissons et emporta d'assaut tous les lieux fortifiés qui résistaient. Arrivé devant Marseille, au commencement de novembre 1230, il signa avec elle, dans le cimetière des Accoules, un traité, en vertu duquel il avait la seigneurie viagère de la ville basse, sans le droit de créer aucun impôt et de rien faire qui pût porter atteinte à ses franchises et à ses libertés. On conçoit de quelle colère Raymond-Bérenger devait être animé contre le comte de Toulouse. Abandonné par les Arlésiens qui avaient voulu affaiblir seulement et non détruire la puissance des Marseillais, pour attirer à eux tout le commerce ; puis chassé de Nice, le comte n'était pas disposé à laisser son rival repasser le Rhône. Alors l'Empereur, regrettant d'avoir investi Raymond VII du comté de Forcalquier, prit fait et cause pour Raymond-Bérenger; et, en 1233, il obtint des seigneurs de Baux, de Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier, de ses cousins et du comte de Toulouse, qu'ils s'en rapporteraient à sa décision, au sujet de la guerre qu'ils faisaient au comte de Provence. Marseille essaya de se soustraire à cet engagement. L'envoyé de Frédéric menaça de la mettre au ban de l'Empire, (19 mai 1233), si, dans quinze jours, elle ne se soumettait pas comme les autres. Elle céda, et une trêve suspendit, pendant quelque temps, des hostilités, qui ne devaient pas tarder à reprendre avec le même acharnement.

Raymond-Bérenger profita des loisirs de la paix pour le bien de ses Etats. Il parcourut la partie de la Provence qui vivait sous sa domination, publia divers règlements utiles et mérita l'amour de ses sujets par la sagesse de son gouvernement. A cette

époque, deux illustres alliances, en remplissant d'orgueil le cœur du comte, vinrent jeter de l'huile sur le feu de son ambition et replonger la Provence dans les horreurs de la guerre civile. Raymond avait cinq filles d'une beauté accomplie. L'aînée, Marguerite, avait reçu une éducation solide et brillante. « Son père, dit Joinville, l'avait enseignée et doctrinée en sens et courtoisie, et en toutes bonnes mœurs, dès le temps de son enfance. » Au mois de mai 1234, Gauthier, archevêque de Sens, et le seigneur Jean de Nesle, furent chargés d'en faire la demande pour Louis IX. Eléonore, sœur de Marguerite, fut destinée à occuper un rang aussi élevé; elle fixa le choix d'Henri III, roi d'Angleterre, et, le 15 octobre 1235, des ambassadeurs conduisirent la princesse auprès de son royal époux.

Beau-père de deux grands rois, Raymond-Bérenger crut que les villes de Provence rebelles allaient bien vite s'humilier devant sa toute puissance. L'événement le détrompa. Marseille fut la première où il essaya de rétablir son autorité; et, pour assurer le succès de son entreprise, il eut recours à l'intervention de Benoît d'Alignano, qui lui était dévoué. Benoît, en effet, s'acquitta de sa mission avec un zèle d'autant plus véhément, qu'il était personnellement intéressé à ce que les Marseillais renonçassent à leurs institutions républicaines, pour rentrer sous les lois des grands vassaux. Il s'efforça de leur démontrer tous les inconvénients du régime démocratique, les dangers d'une liberté illimitée, l'instabilité et les agitations d'un gouvernement populaire; — et à côté de cette route semée d'écueils, aboutissant parfois à l'usurpation d'un tyran, il leur fit entrevoir, comme une terre promise, le règne doux et calme des vicomtes, avec des garanties de durée pour la tranquillité publique et la prospérité croissante du commerce. Bref! l'évêque dépensa toute son adresse, toute son éloquence en pure perte. Il eut beau se borner, ensuite, à demander, au nom du comte, certains droits régaliens, tels que celui de battre monnaie, plus une somme annuelle, — les Marseillais ne voulurent entendre à rien, et Benoît y gagna leur inimitié et leur mépris. Irrité de leur refus, Raymond-Bérenger reprit les armes, pour les soumettre, et le comte de Toulouse accourut au secours de ses alliés, fidèle à son amitié pour eux, à sa haine pour son rival. Grâce à l'intervention

du roi de France, une trêve intervint, le 25 avril 1236. Mais la lutte recommença, en 1237, pour durer six ans, pendant lesquels, on eut beaucoup à souffrir de part et d'autre. Enfin, après une série d'événemens qui ne sont pas de notre sujet, Raymond de Toulouse s'étant engagé témérairement dans une guerre contre Saint-Louis, à la discrétion duquel il fut obligé de se remettre, le comte de Provence tomba sur la ville de Marseille et la contraignit à capituler. Il se fit céder les droits régaliens, tels que celui des cavalcades et de la monnaie; et les habitants conservèrent les mêmes magistrats, la liberté dans les élections, et le droit de juger en dernier ressort les affaires civiles et criminelles (1243). Ainsi Marseille devint, pour ainsi dire, une République sous la protection du souverain dans les Etats duquel elle était comprise. Ce fut la première brèche faite à son indépendance. Le despotisme n'avançait encore que la tête par cette brèche, comme pour examiner l'intérieur de la place; on le verra s'y glisser lentement, si non sans secousse, et finir par y passer tout le corps.

Vivement piqué de la reddition de Marseille, le comte de Toulouse brûlait du désir de se venger; mais trop faible pour lutter avec succès, il prit le parti de conclure une trêve avec son rival (29 juin 1243). Dès lors la Provence vit diminuer les orages qui depuis si longtemps obscurcissaient son horizon politique. Toutefois, il ne tarda pas à survenir entre Marseille et Béziers un différend qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, dans toute autre circonstance. Quelques galères de l'empereur Frédéric II, en sortant du port de la République, sous le commandement d'Andreolus de Mari, s'avisèrent d'enlever un énorme convoi de blé et d'autres denrées à des citoyens de Béziers. Ceux-ci, croyant à la complicité des Marseillais dans l'accomplissement de cet acte de piraterie, se vengèrent sur quelques-uns de leurs compatriotes. — Béziers appartenait au roi de France, et par cela même comptait sur l'impunité de ces injustes représailles. En effet, les Marseillais subirent, en 1246, les conditions désavantageuses d'un accommodement, qui les obligeait à payer une assez forte indemnité aux habitants de Béziers, pour un dommage, dont ils étaient innocents. La même année, ils signèrent un acte d'alliance et de commerce avec la Sardaigne, gouvernée par des juges, et sous la

dépendance des Génois et des Pisans qui en avaient dépossédé les Sarrasins, en 1015. — Par ce traité, ils ne furent soumis qu'à des droits fort légers dans toute l'île, et purent y installer un consul pour protéger leur négoce et juger leurs contestations.

Cependant l'enthousiasme des croisades avait repris depuis quelques années avec une fureur nouvelle. Envain Grégoire IX essaya-t-il d'opposer un frein à cette folle ardeur des princes, des seigneurs, des barons et des chevaliers ; en vain l'empereur d'Allemagne voulut-il ralentir l'impétuosité de leur marche ; Thibault, roi de Navarre et comte de Champagne, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Bar, de Mâcon, de Nevers, accompagnés d'une nombreuse et brillante noblesse, arrivèrent à Marseille au milieu des joyeuses acclamations de la foule, et s'embarquèrent pour la Terre-Sainte, le 3 juin 1239. Benoît d'Alignano suivit le torrent et s'attacha à la fortune de Thibault. Cette expédition se termina, comme les précédentes, par l'anéantissement presque total de l'armée chrétienne et par la mort ou la captivité de plusieurs de ses chefs. Echappé à cet immense désastre, l'évêque Marseillais se signala par le plus actif dévouement à la cause des croisés. Il s'agissait de reconstruire la forteresse de Saphet, détruite par les infidèles. Benoît conçut ce projet que la pénurie des chrétiens rendait difficile à réaliser. Il vole à Ptolémaïs, pour supplier Arman, grand-maître des Templiers, de s'associer à cette belle œuvre. Arman, alors malade, n'accueille le prélat qu'avec l'expression du découragement le plus profond. Benoît insiste et en obtient la promesse de convoquer le conseil des chevaliers du Temple. Puis, après avoir réussi à communiquer à chacun d'eux, en particulier, le zèle qui le travaille, il se présente à l'assemblée, et son éloquence chaleureuse, sa pieuse générosité triomphent de toutes les résistances. Désormais, les murs de Saphet se relèveront pour épouvanter de nouveau les Musulmans. Les Chrétiens oublient leurs rivalités et suivent le vaillant évêque vers l'endroit où gisent dans la poussière les ruines sacrées de la forteresse. Benoît place sa tente du côté de la synagogue des Juifs et de la mosquée des Sarrasins, comme un symbole de la victoire prochaine de la Foi. Ensuite, il célèbre la messe, consacre et pose lui-même la première pierre, sur laquelle il place une coupe pleine de tout

l'argent qui lui reste, ne désempare pas que le château ne soit en état de défense, le bénit alors solennellement et part pour Marseille, en emportant avec lui les regrets et l'amour de ses nobles compagnons d'exil (1240).

A son retour, Benoît autorisa l'établissement d'une abbaye de l'ordre de Citeaux dans la ville, où plusieurs nouveaux ordres religieux s'étaient établis depuis quelque temps, tels que les chevaliers hospitaliers de Saint-Antoine[1], les Trinitaires[2] et les Dominicains[3]. La nouvelle abbaye de Citeaux, qu'on baptisa du nom de Sion, fut fondée par Aicard, Raymond et Pierre Brémond, gentilshommes Marseillais de la maison de Roquefort.

Tandis que cette violente passion des guerres lointaines profitait, comme par le passé, à la prospérité commerciale de Marseille, de graves événements politiques se préparaient pour elle. Le premier, qui excita des regrets universels dans la Provence, fut la mort de Raymond-Bérenger, arrivée le 19 août 1245. Les Marseillais s'associèrent à cette grande douleur, sans se douter qu'elle les atteignait plus particulièrement dans ses conséquences. Après avoir marié sa troisième fille, Sancie, à Richard, duc de Cornouailles, Raymond s'occupait de l'établissement de sa quatrième fille, Béatrix, quand la Parque vint trancher le fil de ses jours. Béatrix, seule héritière de ses Etats sous la régence de l'aragonais Roméo de Villeneuve, reçut de ses vassaux le serment de fidélité et plusieurs souverains briguèrent son alliance avec plus d'empressement que

[1] Les chevaliers de Saint-Antoine, dont l'ordre fut fondé par un gentilhomme du Dauphiné, nommé Jocelin, se dévouaient au soulagement des malades. On ignore la date de leur installation à Marseille. Toutefois leur maison y était établie en 1180, sous le titre de commanderie générale, avec privilège pour le commandeur de pouvoir être juge délégué du Saint-Siége.

[2] Jean de Matha, à son retour de Rome, où il avait été soumettre la règle de l'ordre des Trinitaires au Pape Innocent III, établit à Marseille, en 1202, la première maison de son institut, près de la Porte Galle (*Porta Gallica*), à l'endroit où sont les Boucheries. Ses disciples furent nommés les *Mathurins*.

[3] Les religieux de l'ordre de Saint-Dominique avaient un hospice à Marseille, avant l'année 1215, pour y loger ceux d'entre eux qui devaient passer dans les pays étrangers. En 1224, ils eurent une église et un hôpital sous le nom de Saint-Michel. Ils s'établirent ensuite à l'ancien Jeu de Mail, situé alors sur l'emplacement des maisons qui séparent la rue Saint-Ferréol et la rue de Rome.

jamais. L'empereur en fit faire la demande pour son fils Conrad. Mais Frédéric, toujours excommunié ou à la veille de l'être, était en guerre avec presque toutes les villes de la Lombardie, avec les Vénitiens, les Génois et le Pape. Accepter sa proposition, c'était mettre la Provence sous sa domination. La prudence voulait qu'on la repoussât. Ainsi fut-il fait. Jacques, roi d'Aragon, prétendit chevaleresquement obtenir Béatrix pour son fils Pierre, du droit de la conquête. Le comte de Toulouse, — dégagé des liens, qui l'unissaient à Marguerite de la Marche, — se mit également sur les rangs. Raymond-Bérenger n'avait pas été éloigné de le choisir pour gendre. Roméo de Villeneuve jugea, lui, qu'il n'était pas de l'intérêt de la Provence qu'elle fût réunie au comté de Toulouse, excessivement réduit depuis la cession à la France, par Raymond VII, de la majeure partie du Languedoc (1229). Toutefois, c'était un concurrent à ménager. Blanche de Castille, qui lui avait promis ses bons offices, afin de déterminer le Pape à confirmer son dernier divorce, était secrètement d'accord avec Roméo de Villeneuve pour le mariage de Béatrix avec son fils Charles, comte d'Anjou, frère de Saint-Louis. Elle s'aboucha donc avec le Saint-Père à Cluny et lui fit approuver ses projets. L'ambassadeur, que Raymond envoyait à Blanche, pour la remercier, rencontra en chemin le prince français qui venait, à la tête de son armée, prendre possession de l'héritière de Provence. La domination française, imminente d'après le traité de Paris, inspirait de si profondes répugnances, que les Provençaux apprirent avec chagrin l'échec subi par le comte de Toulouse. C'était comme un pressentiment que l'union de Charles et de la princesse Béatrix devait être fatale à l'indépendance des communes.

Aussi, le nouveau comte de Provence put constater les sentiments hostiles de tous ces peuples méridionaux, le jour où il essaya de toucher à leurs privilèges. Car les cités libres, les cités consulaires puisaient dans leurs institutions une force assez énergique pour leur permettre de lutter contre l'oppression, — qu'elle vînt de la royauté ou des féodaux. Dans la prévision d'un commun danger, Arles, Marseille, Avignon firent entre elles avec Barral de Baux, une alliance offensive et défensive pour cinquante ans (27 avril

1247),[1] et les autres cités ne se montrèrent pas moins jalouses de leurs droits. Charles était un esprit bouillant, impétueux et dévoré d'une ambition insatiable, qui, ne trouvant pas, dans le gouvernement d'un petit Etat, de quoi consumer son activité, eut besoin d'y chercher un aliment sur un plus vaste théâtre. De sa propre inspiration, ou d'après le conseil de sa mère et des ministres, il partit pour l'Orient (1248) avec Saint-Louis, le comte d'Artois et sa belle-sœur la reine Marguerite, remettant à son retour de la croisade le soin de réduire ces villes républicaines, dont la bannière libre offusquait ses regards.

On sait que Saint-Louis, qui s'était rendu en Terre-Sainte, pour obéir à un vœu fait pendant une dangereuse maladie, s'empara de Damiette en 1249, fut vaincu l'année suivante à la bataille de la Mansourah, et tomba, avec ses deux frères, au pouvoir des Musulmans. Aussitôt que sa rançon fut payée, Charles d'Anjou, dégoûté de l'amour des croisades, s'embarqua pour la France avec le comte Alphonse, qui venait recueillir l'héritage de Raymond VII, mort le 17 septembre 1249. — A peine de retour, il entreprit de soumettre les cités rebelles à son autorité. La force et l'intrigue échouèrent ; mais ce qu'elles n'avaient pu faire, la corruption des podestats et la trahison des archevêques l'accomplirent. Barral de Baux, élu podestat simultanément par Arles et Avignon, avait de grands titres, peu de revenus et beaucoup d'ambition. De plus, il avait à se faire pardonner quelques griefs à la cour de France. Il promit à la reine Blanche d'aider de tout son pouvoir à la soumission de ces deux villes. Puissamment secondé par l'archevêque, il réussit à Arles, dont la capitulation (29 avril 1251), décida celle d'Avignon (7 mai). Toutefois cette dernière ville passa sous l'obéissance collective de Charles et d'Alphonse, son frère, qui avaient un droit égal sur elle, l'un comme comte, l'autre comme marquis de Provence.

Marseille, en mesure d'opposer une résistance plus énergique à l'ambition du comte, se montra plus jalouse de son indépendance

[1] Ces trois villes devaient fournir cent cavaliers chacune en temps de guerre, et cinquante en temps de paix. Marseille et Avignon s'obligeaient en outre à entretenir dix corsaires du côté d'Arles pour la défense de la Camargue, pendant les deux mois de la moisson. Marseille en fournissait six et Avignon quatre. (ARCH. D'AIX).

qu'Arles et Avignon. Irrité de ces dispositions hostiles, Charles jura de faire ployer sous sa volonté de fer l'orgueil de ces rudes républicains ; et, sous prétexte qu'ils avaient violé le traité de 1243, donné asile à ses ennemis, et secouru Arles et Avignon, il vint assiéger leur ville, à la tête d'une armée formidable. Les Marseillais se défendirent, pendant huit mois, avec un courage héroïque ; mais, inférieurs en nombre aux troupes provençales, ils durent céder à la force et tenter une honorable capitulation, au lieu de s'exposer à devenir, sans conditions, le prix de la conquête. L'astucieux Charles d'Anjou, — cet homme noir qui dormait peu, dit Villani, — comprit que, pour mieux conserver sa proie, il ne fallait pas trop d'abord lui enfoncer dans les flancs les serres cruelles de la tyrannie. Il la traita donc mieux qu'il n'avait traité Arles et Avignon. La ville et ses dépendances rentrèrent dans son domaine et sa juridiction ; il se réserva le droit de mettre, chaque année, à la tête de l'administration, un bailli (*baille*) qui devait prêter serment devant le conseil et les cent chefs de métiers, percevoir les revenus du prince, et nommer un juge, chargé de connaître, par appel, des affaires civiles. En outre, il fut convenu que toutes les proclamations se feraient au nom du comte et de la commune. Du reste, le comte s'engageait à n'imposer aucune taille, aucun subside, aucun droit, sur les habitants de Marseille, de quelque pays, de quelque religion qu'ils fussent, excepté pour les biens-fonds par eux possédés hors du territoire de la ville ; il promettait, pour lui et ses successeurs, de ne bâtir aucune citadelle dans la ville inférieure ou supérieure, et de ne pas détruire les fortifications existantes. Ce traité, dont nous passons quelques articles sans importance, et qui porte la date de 1252, élargissait singulièrement la brèche faite à la Constitution Marseillaise par celui de 1243. La République continuait bien, il est vrai, à vivre de sa vie démocratique, mais sous la protection d'un suzerain prêt à saisir toute occasion de lui arracher un privilége au profit de son autorité. Il semble en effet que Marseille obéissait à un sinistre pressentiment, quand, pour étayer l'édifice croulant de ses institutions, elle décrétait des peines sévères contre ceux « qui oseraient proposer de soumettre les citoyens au paiement des taxes dont le traité de 1252 les

affranchissait, et notamment au paiement des droits de la *Table de la Mer.* » L'exemple d'Arles aurait dû la convaincre que les précautions légales ne sont que trop souvent impuissantes contre la trahison. Arles avait cru également fortifier sa Constitution républicaine, en suspendant le glaive de la loi sur la tête du traître qui suggérerait la moindre atteinte à son indépendance! Et pourtant son podestat et son archevêque l'avaient livrée pieds et poings liés à son ennemi. L'expérience arracha brusquement Marseille à sa trop confiante sécurité; car la noble cité ne tarda pas à reconnaître qu'en signant avec Charles d'Anjou le traité de paix de 1252, elle s'était donné un maître, et qu'à ce maître le moindre prétexte suffisait pour mentir à la foi jurée. Ce prétexte, elle le lui offrit. Alphonse x, roi de Castille, obligé de se défendre contre les Mores et les rois de Navarre et d'Aragon, rechercha l'alliance des Marseillais. L'archidiacre Garcias Petri, son ambassadeur, reçut de la République un brillant accueil, et le traité, préparé dans le sein du conseil général, fut solennellement ratifié par le peuple dans le cimetière des Accoules (1257). Charles d'Anjou feignit de voir une insulte dans cette alliance, conclue en dehors de sa participation; et, après avoir dissimulé son ressentiment, le temps nécessaire à ses préparatifs de guerre, il se déclara disposé à punir ce qu'il appelait la rébellion de ses sujets. Toutefois, il allégua d'autres griefs. Il prétendit qu'au mépris du dernier traité, « les Marseillais avaient enlevé aux ports de Toulon et de Bouc quelques vaisseaux chargés de blé, et avaient emmené captifs les hommes qui s'étaient opposés à cet enlèvement. » Les officiers, chargés d'apporter les plaintes de Charles à la République, furent jetés en prison. Justement irrité, cette fois, de cet attentat inqualifiable contre des ambassadeurs, instruments passifs d'une volonté supérieure, le comte eut hâte d'en tirer vengeance et vint assiéger la ville. Avec l'appui de Boniface, seigneur de Castellane et de Riez, et le secours de tous ses alliés, Marseille, — abondamment pourvue de vivres et de munitions de guerre, inattaquable du côté de la mer pour Charles qui n'avait pas de flotte, — pouvait soutenir la lutte avec des chances de succès. Cependant, à l'exception de quelques courageux patriotes, décidés à s'ensevelir sous les débris de la cité, plutôt que de subir la loi

d'un despote, — les habitants se résignèrent à la honte d'une capitulation. L'égoïsme des uns, la pusillanimité des autres furent les misérables conseillers de cet acte de lâcheté qui faisait faire un pas immense à la République vers la ruine de ses institutions.

Une fois sur cette pente rapide des concessions, il ne s'agissait plus que de déguiser, autant que possible, l'humiliation du joug sous les apparences de la liberté. Les fameux *Chapitres de paix*, — c'est ainsi qu'on appela le traité de 1257, — proclamèrent la suzeraineté de Charles d'Anjou et de ses successeurs sur la ville inférieure et tout son territoire ; attribuèrent au nouveau seigneur tous les revenus de la République, à la charge par lui de subvenir aux dépenses générales de l'Etat ; et déclarèrent que son étendard flotterait désormais, sur les vaisseaux, au-dessus du pavillon Marseillais. Ils lui conférèrent en outre le droit de choisir un viguier, qui, à titre de gouverneur de la ville, devait présider le conseil général, d'où les cent chefs de métiers furent exclus à perpétuité ; faire tous les réglements d'administration et de police; et nommer six conseillers pour concourir avec lui à l'élection des autres membres du conseil. En dehors de ces modifications, qui altéraient profondément son code fondamental, Marseille conserva quelques immunités, qu'il eût été impolitique de lui ravir ; et, définitivement incorporée au grand fief du comté de Provence, elle continua de se gouverner, comme pour se dissimuler sa défaite, sous l'empire de ses illusions républicaines.

Ce traité, signé à Aix dans la prairie du château des comtes de Provence, fut suivi de plusieurs actes de rigueur envers les courageux défenseurs de l'indépendance Marseillaise. Le comte Boniface fut chassé de Provence, et Charles d'Anjou confisqua ses fiefs à son profit. Brito, Anselme et Pierre Vétuli, qui avaient osé conseiller de résister au despote, furent condamnés à un bannissement perpétuel, comme perturbateurs du repos public, avec défense d'approcher de trois lieues du territoire de Marseille, sous peine d'en être expulsés par tout citoyen. Quelque temps après, le frère impérieux de Louis IX courbait également la ville épiscopale sous son autorité souveraine (9 août 1257). La prompte soumission de Benoît d'Alignano lui valut des conditions avanta-

geuses dans l'acte d'échange de sa seigneurie contre plusieurs fiefs situés dans la province. Mais le pontife Alexandre IV, instruit par quelques chanoines, qui n'avaient pas été consultés, que cette cession sacrifiait les intérêts de l'Eglise de Marseille, lança une bulle fulminante contre Benoit. Le prélat voulut se justifier, fut excommunié et se vit interdire l'entrée de l'église. Il en appela au Saint-Siége ; Charles d'Anjou intervint lui-même en sa faveur et le disculpa si bien, qu'après un examen consciencieux de la sentence d'excommunication, l'évêque de Cavaillon, désigné par le pontife pour en connaître, la déclara nulle, comme étant arbitraire et inique, et par cela même sanctionna le contrat d'échange.

Cependant la réunion de la ville haute et de la ville basse sous la même domination ne modifia aucunement leur gouvernement respectif. La première était toujours sans municipalité ; tandis que la seconde, heureuse encore des priviléges que lui avait laissés la prudence du comte, nommait ses consuls, faisait elle-même ses lois, signait des traités de commerce avec les villes maritimes. Ainsi, à la même date de 1257, nous la voyons s'unir, par un traité particulier, à la plus florissante de ses rivales, à la commune de Montpellier, qui promettait de lui payer soixante mille réaux d'indemnité pour pillages et meurtres commis sur les Marseillais, et d'oublier le sang versé à Aigues-Mortes par ces derniers. Pour s'être aussi facilement résignée à ses nouveaux destins, il semblerait qu'elle dût, sans murmure, sinon sans regrets, en accepter les conséquences. Il n'en fut rien. Impuissante à conserver ce qu'elle possédait, elle se crut assez forte pour reconquérir ce qu'elle avait perdu. Vaines et tardives velléités républicaines, qui lui eussent attiré un cruel châtiment, sans l'intervention de Jacques d'Aragon! Le comte de Provence se laissa fléchir par l'ambassadeur du roi d'Espagne. Le pardon fut promis à tous. — Mais, s'il usa de clémence envers les individus, Charles d'Anjou ne renonça pas complètement à sa vengeance. L'occasion de rogner encore quelque peu des libertés Marseillaises était trop belle pour qu'il y renonçât. Dans sa politique implacable de souveraine domination, sa générosité eût été une faute qu'il se garda bien de commettre. Il fit donc signer aux députés, venus pour implorer sa pitié, une troisième convention

plus onéreuse, plus dégradante que les précédentes. — En vertu de ce dernier traité de paix (1262), les fortifications, situées dans le territoire Marseillais, furent détruites; les citoyens de la ville restituèrent leurs armes et payèrent au comte 3,000 livres tournois; enfin, les juifs, dit Papon, furent privés des franchises, dont ils avaient joui jusqu'alors, et placés en dehors du droit commun. De plus, le comte se réserva le droit d'exiger d'eux toutes charges à son bon plaisir.

Tel est l'abîme d'humiliation, dans lequel l'égoïsme des bourgeois marchands précipita la superbe cité, après un demi siècle de glorieuse indépendance. Riches de leur commerce, habitués au bien-être de la vie matérielle, ils virent avec effroi l'orage qui menaçait de troubler le cours de leurs prospérités, et sacrifièrent leur dignité de citoyens libres à leur sordide avarice. Fils dégénérés de ces fiers républicains de 1214, qui avaient ignominieusement chassé leurs vicomtes, ils se hâtèrent de tendre aux chaînes de la servitude leurs mains tremblantes et désarmées, de peur de payer de leurs trésors et de leur existence la rançon et le salut de la mère-patrie ! C'est qu'en fait de liberté, la première concession est toujours une porte ouverte au despotisme, comme on l'a vu par le traité de 1243, qui, arraché par Raymond-Bérenger à la faiblesse des Marseillais, fut le prélude des envahissements successifs du pouvoir féodal; envahissements dont Charles d'Anjou, après quelques ménagements nécessaires, ne se donna plus la peine de déguiser le but, le jour où la révolte de ses vassaux lui permit de jeter le masque. Alors l'esprit dominateur de cet homme, se montrant dans toute sa hideuse inflexibilité, brisa impitoyablement l'orgueil de l'antique fille de Phocée ; et cependant, dans cet état d'abaissement politique, la plus florissante des cités provençales n'en resta pas moins encore la mieux partagée en fait de priviléges municipaux. Tant il est vrai que le bonheur est le plus souvent une abstraction qui, des sphères de l'idéal, ne descend dans le domaine de la réalité que sur les ailes de la philosophie.

Il faut en convenir d'ailleurs, les Marseillais payaient bien d'une haine profonde la honte que le fils de Blanche de Castille leur faisait boire à longs traits dans la coupe de la vassalité ; et cette haine, commune à tous les Provençaux, débordait dans tous les

écrits du temps. Boniface de Castellane, à qui sa franchise et son dévouement à la cause de Marseille valurent la perte de ses Etats et l'exil, composait des sirventes contre Charles d'Anjou : « Je suis fort aise, disait-il, de voir les Provençaux dans les chaînes des Français : ils le méritent bien par leur lâcheté. » Mais rien ne peint mieux que cette pièce populaire de Paulet de Marseille la répulsion qu'inspirait le successeur de Raymond-Bérenger :

« L'autre jour, allant tout pensif le long d'une rivière, je rencontrai une agréable pastourelle, ravissante de corps et de façons, qui gardait ses agneaux sur la rive. Elle était seule assise sous une touffe de chênes verts. Je m'approchai, et la saluant gracieusement : — Que Dieu vous sauve, pastourelle, lui dis-je, avec votre gentille personne et votre fine beauté ! — Seigneur, me répondit-elle modestement, que Dieu de mal vous garde... Le dialogue suivant s'engagea aussitôt entre nous :

La pastourelle. « Seigneur, dites-moi, s'il vous plaît, pourquoi notre comte se baigne dans le sang des Provençaux, et pourquoi il leur fait tout le mal qu'il peut, quoiqu'ils n'aient forfait en rien à son égard ? Quelle est la rage qui le pousse à déshériter le roi Mainfroi, qui ne tient nul fief de lui et ne lui doit ni cens ni rente ?

Moi. « Jeune fille, l'orgueil aveugle le comte d'Anjou et le rend sans merci pour les Provençaux. Les clercs sont pour lui comme le fusil [1] et la pierre à aiguiser, et le poussent seuls à dépouiller ce roi que soutiennent prouesses et fine valeur. Ce qui me console toutefois, c'est que jamais orgueil n'engendra gloire. Et à coup sûr les Français échoueront, si les hommes de Mainfroi se serrent autour de sa bannière.

La pastourelle. « Dites-moi encore, seigneur, si l'illustre infant d'Aragon songe à réclamer ce qui appartient à ses pères ? Puisqu'il est bon et brave, je voudrais qu'il se montrât enfin en chassant de notre pays les usurpateurs de sa terre. Je voudrais voir ce noble infant et le jeune Edward-d'Outre-Mer bien unis. En songeant qu'ils sortent de la même tige, et en déployant le courage

[1] Pierre à feu : *fogeile*.

de leur race, ils feraient de grandes conquêtes et se couvriraient de gloire.

Moi. « Oui, ces deux princes sont généreux et braves, et il ne convient pas qu'ils restent dépouillés de leur héritage. Oh ! qu'on dresse vite le jeu et le tablier où maint homme est fendu, et maint haubert démaillé. »

Ce fragment de satire nous apprend que Charles d'Anjou était allé chercher déjà, sur une scène plus vaste, des triomphes plus difficiles, un nouvel aliment à sa dévorante ambition. Pendant que Saint-Louis, obligé, après la mort de Blanche, de s'occuper sérieusement de son royaume, renonçait, avec un rare désintéressement, à quelques prétentions contestables sur le Roussillon et la Cerdagne, ainsi que sur le Limousin, le Périgord, le Querci, l'Agenais et la Saintonge, — Charles, son frère, ne résista pas à la tentation d'augmenter sa puissance. Les Guelfes, pour le pape, et les Gibelins pour l'empereur, se disputaient l'Italie les armes à la main. En attendant le dénouement de ce drame terrible, la maison de Souabe régnait sur les Deux-Siciles et tenait la tiare en échec. Après avoir été battu par la ruse et par les armes du régent Mainfroi, fils naturel de Frédéric II, et meurtrier de Conrad, son frère, légitime héritier de l'empire, Urbain IV excommunia l'usurpateur et conçut le projet de donner la couronne de Naples et de Sicile à un prince étranger qui, tout en expulsant la race Germanique, voulût se reconnaître le vassal de Rome.

Le cardinal Pignatelli fut chargé de porter ces propositions à Charles d'Anjou, et le pontife réussit en même temps à faire conférer au comte la dignité de sénateur. La mort d'Urbain IV (1265) laissa à Clément IV le soin de terminer cette négociation. Le nouveau pontife, né à Saint-Gilles, et par conséquent sujet de Charles d'Anjou, était très dévoué à Saint-Louis, qui lui avait antérieurement confié une mission à Nîmes. Cependant il concilia ses sentiments d'affection avec les intérêts du Saint-Siége, dans la réalisation des projets de son prédécesseur. Il fallait, en effet, une soif bien ardente du pouvoir royal pour subir les conditions du traité qu'imposa Urbain IV. Charles accepta tout, et fit armer précipitamment, à Marseille, une flotte de trente voiles, sur laquelle il s'embarqua avec l'élite de la noblesse provençale et mille cavaliers.

Parti le 15 mai 1265, il se rendit à Rome, où, après avoir été couronné, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, par le cardinal de Chevriers, il courut à la rencontre de Mainfroi, et remporta sur lui, près de Bénévent, une victoire éclatante (28 février 1266). Mais il souilla son triomphe par sa cruauté et son avarice. Il refusa la sépulture au cadavre du brave Mainfroi, et demanda des balances pour partager le butin. — « Qu'est-il besoin de balances ? » s'écria un généreux provençal, Hugues de Baux, honteux de cette ignoble cupidité ; puis, séparant avec le pied le monceau d'or en trois lots, il ajouta : « Sire, voilà votre part ; voilà celle de la reine, et voici celle des chevaliers. » Roi de Naples et de Sicile, plus que roi, maître et dominateur des papes, Charles abusa d'une fortune inouïe et s'attira la haine de ses sujets. On pouvait lui adresser le mot qui fut dit au fameux Ugolin. « Que me manque-t-il ? » demandait le tyran de Pise. — « Rien que la colère de Dieu ! » Sa seconde victoire aux bords du lac de Cellano acheva de le couvrir d'opprobre. En 1268, Conradin arriva d'Allemagne avec une armée et Frédéric d'Autriche, son cousin, pour disputer à Charles l'héritage de Conrad. Les Gibelins prirent parti pour lui. Les deux rivaux se trouvèrent en présence, le 23 août de la même année, dans la plaine de Saint-Valentin ou de Tagliacozzo, près du lac de Cellano; la bataille fut sanglante et désastreuse ; Charles en sortit victorieux et flétrit ses lauriers, en livrant au bourreau la tête de ses jeunes compétiteurs, tombés par trahison en son pouvoir.

C'est à ce prince égoïste, cruel et avare, que Marseille, oublieuse de sa vieille dignité républicaine, finit par vouer presque de l'affection; c'est cet usurpateur infâme qu'elle aidait à conserver une couronne ramassée dans le sang de trois illustres victimes. Aussi recevait-elle de son excellent seigneur, pour prix de ses services et de son humilité, la confirmation des privilèges qu'elle possédait en Orient. Et qu'importait en effet à l'indifférente cité le vague souvenir de ses gloires passées ? L'or arrivait à flots dans ses murs par la brèche horrible des croisades ; et son pavillon, partout respecté, portait partout le témoignage de sa suprématie commerciale. L'expédition de 1270, si funeste pour la chrétienté, fut encore une source de richesses pour elle. A cette époque, le roi de France s'embarqua pour aller conquérir l'Etat de Tunis. Charles, — qui,

avec plus de hardiesse, aurait pu réaliser le rêve d'une monarchie universelle de l'Italie, — commit la faute de suivre son frère en Afrique. Saint-Louis s'empara de Carthage et mourut devant Tunis, laissant une réputation de grandeur, de piété et de désintéressement qu'aucun prince peut-être n'a su mériter au même degré. Mais l'heure de la colère divine avait sonné pour Charles d'Anjou; car de ce moment son insolente prospérité fit place aux revers. De retour dans ses Etats d'Italie, l'exécrable tyrannie de son gouvernement souleva l'indignation d'un peuple outragé dans ses droits; et le glas funèbre des vêpres siciliennes apprit au monde épouvanté le massacre de huit mille provençaux ou français (1282). Courbé depuis 1266 sous le poids de l'affliction que lui causait la perte d'une épouse chérie, Charles fut saisi de rage et de terreur à la nouvelle de ces sanglantes représailles. En vain voulut-il venger la mort de ses hommes égorgés; son fils le prince de Salerne fut vaincu et pris; et lui-même, obligé de lever le siége de Reggio, il se retira à Foggia, où « il mourut (7 janvier 1285) avec la piété et la sécurité d'un saint, se rendant ce témoignage, qu'il n'avait fait la conquête du royaume de Sicile que pour le service de l'église (MICHELET). » Il était âgé de 66 ans, en avait régné 19, et laissait un trône mal affermi sous la garde de son neveu, Robert, comte d'Artois.

CHAPITRE XIII.

Charles II, dit le Boiteux. — Il fait aimer son gouvernement. — Les Templiers. — Mort de Charles II. — Robert lui succède. — Mort de Clément V. — Jean XXII. — Les Fratricelles. — Fanatisme religieux. — Bûchers de l'Inquisition. — Arrivée de Robert à Marseille.— Il visite ses Etats de Provence. — Siége et reddition de Gênes.— Louis V de Bavière. — Le duc de Calabre. — Jeanne de Naples. — Son mariage avec André de Hongrie. — Mort de Robert. — Portrait de Jeanne. — Assassinat d'André. — Louis, roi de Hongrie, veut venger la mort de son frère. — Jeanne se réfugie en Provence. — Son passage à Marseille. — Elle est accusée du meurtre de son époux, plaide sa cause et est acquittée. — La peste noire.— Jeanne retourne à Naples. – Troubles en Provence. — Aimeric Rollandi. — Révolte des Marseillais. — Ils se préparent à la guerre. — Jeanne parvient à les apaiser. — Jean II, roi de France. — Les Compagnies. — Arnaud de Cervolle, dit l'Archi-Prêtre. — Dévastations de la Provence. — Nouvelle révolte de Marseille. — Le comte d'Avelin. — Situation politique et administrative de Marseille. — Guillaume Grimaud, abbé de Saint-Victor, est élu pape sous le nom d'Urbain V.— Marseille se venge du Sénéchal de Provence.— Jeanne épouse en troisièmes noces Jacques d'Aragon, roi de Majorque. — Tentative d'Urbain V pour rétablir le Saint-Siége à Rome. — La Provence est menacée par Louis, duc d'Anjou. — Prise de Tarascon. — Aix et Marseille forment une ligue défensive. – Urbain V donne la rose d'or à Jeanne. — Il retourne à Avignon; sa mort. — Malheurs de Jeanne; sa fin tragique.

Charles d'Anjou avait eu de Béatrix quatre fils et trois filles. Le prince de Salerne, alors prisonnier, devint le second roi de la dynastie Angevine, sous le nom de Charles-dit-le-Boiteux. Les Etats de Provence lui envoyèrent leur serment de fidélité; et la mort successive du pape Martin IV, de dom Pèdre et de Philippe-

le-Hardi, dont l'ambition avait causé tant de troubles, fit espérer quelque succès des négociations entamées pour la délivrance du royal captif. Ses trois fils, Robert, Louis et Raymond-Bérenger en écrivirent au roi d'Angleterre, leur parent, et l'ami particulier de leur père; et, de leur côté, les Etats-Généraux, assemblés à Sisteron le 14 mai 1286, lui députèrent Isnard d'Agoult et Gaucher de Sabran-Forcalquier, seigneur de la Roche. Edouard rencontra de grandes difficultés dans l'accomplissement de cette mission; mais il ne se laissa pas rebuter; et, dans une conférence avec Alphonse, roi d'Aragon, à Oléron en Béarn (1er mai 1287), la liberté de Charles II lui fut accordée aux conditions les plus dures. Charles devait obtenir une trève de trois ans; puis, au bout de ce temps, une paix solide entre lui et ses alliés d'une part, — et Alphonse et Jacques son frère, roi de Sicile, de l'autre. Les alliés du roi de Naples étaient le pape, le roi de France et le comte de Valois. Avant de sortir de prison, il s'engageait à livrer, comme otages, ses trois fils puînés, avec les aînés de soixante barons et principaux habitants des villes de Provence, au choix d'Alphonse, et, à défaut de leurs fils, les barons eux-mêmes ou leurs plus proches parents; c'est à dire trente avant la délivrance de Charles, — et les trente autres, trois mois après. Charles promettait en outre de donner au roi d'Aragon 50,000 marcs d'argent, savoir : 30,000 comptant, et 20,000, sous la caution d'Edouard. Si la paix ne se concluait pas, il fallait qu'il se reconstituât prisonnier, sous peine de se voir déchu de son gouvernement de Provence au profit de la maison d'Aragon, — auquel cas les seigneurs et les villes du pays, déliés, par acte public, du serment de fidélité, devaient s'engager d'avance à reconnaître la souveraineté d'Alphonse.

Tels sont les principaux articles de ce fameux traité, que Nicolas IV désapprouva comme contraire à l'honneur et aux intérêts du Saint-Siége et de la maison d'Anjou, et auquel l'impérieux Alphonse ne voulut rien changer. Rendu à la liberté, après quatre ans de captivité, Charles-le-Boiteux arriva en Provence et fit son entrée dans Marseille (2 déc. 1288), au milieu des acclamations d'enthousiasme de la population. Il confirma, dans le cimetière des Accoules, les chapitres de paix, reçut du peuple le serment

d'obéissance, — s'occupa d'exécuter à la lettre le traité de 1287 et envoya quatre-vingts otages. La seule ville de Marseille en fournit vingt et joignit à ce noble dévouement la générosité plus noble encore de déclarer solennellement qu'il était volontaire et spontané, sans préjudice de la teneur des chapitres de paix.

Les vingt gentilshommes Marseillais partirent sur trois galères, avec quatre mandataires spéciaux, chargés de les livrer, à Barcelone, aux mandataires du roi d'Aragon. Charles II ne fut pas aussi heureux auprès de Philippe-le-Bel, du comte de Valois et du pontife. Nicolas IV voulut casser le traité, et relever le prince de ses serments. Mais Charles, esclave de sa parole, réussit, après des efforts inouïs, à obtenir la conclusion de la paix (1294). C'est ce même pontife, si peu scrupuleux à l'endroit des serments, qui, vers le même temps, rêva que toutes les cités provençales lui devaient un tribut, et poussa cette conviction chimérique jusqu'à envoyer des commissaires à Marseille, pour en exiger le paiement. Le conseil municipal eut la bonhomie d'en délibérer avec le plus grand sérieux du monde, et repoussa naturellement, à l'unanimité, les réclamations pontificales.

Autant Charles Ier avait négligé les intérêts de ses Etats de Provence et y avait mérité l'aversion de ses vassaux, autant son fils fit aimer son gouvernement par ses vertus et par son empressement à réparer les désordres de l'administration. Tous ses actes publics sont des monuments d'équité et de bienfaisance. Sa sollicitude s'étendait sur tout. Ami du faste dans les occasions solennelles, il n'accordait jamais rien au luxe, lorsqu'il fallait déroger à une prudente économie. Réformer quelques abus, soit dans l'administration, soit dans l'ordre judiciaire; donner des règles à la comptabilité; réprimer la licence des mœurs et l'impiété des blasphèmes, — tel fut, entr'autres, l'objet des soins vigilants de Charles-le-Boiteux[1]. Aussi, son règne fut-il un bienfait pour la Provence; car il fallait une longue paix et beaucoup de sagesse

[1] Louis, second fils de Charles II, se dégoûta des grandeurs du monde, pendant sa captivité à Barcelone, et se voua à la vie monastique. Boniface VIII le plaça sur le siége épiscopal de Toulouse, que Louis occupait encore, quand il mourut en odeur de sainteté, le 19 août 1297. Le saint prélat fut canonisé par Jean XXII, et il est honoré sous le nom de Saint-Louis de Marseille, où son corps fut porté, peu de temps après sa mort, dans l'église des Frères-Mineurs.

pour soulager cette contrée du poids de la misère sous lequel elle gémissait. Des armements considérables, des guerres soutenues contre les Siciliens et les Génois avaient presque détruit son commerce ; des saisons rigoureuses avaient emporté les espérances des moissonneurs, et des épidémies cruelles avaient frappé les hommes et les bestiaux. C'est sous l'empire d'une profonde douleur, à l'aspect de tant de maux, que Charles, abandonnant le gouvernement de Naples à l'archevêque d'Arles qui en était déjà chancelier, vint, avec toute sa famille, s'installer au milieu de ses peuples provençaux. A défaut d'actions d'éclat, la vie qu'il y mena fut pleine d'actions utiles. Il pratiqua la religion et fit honorer son autorité. Mais ce qui lui gagna particulièrement les cœurs, ce fut l'attention qu'il eut de confirmer les anciens priviléges des villes et des seigneurs et d'en accorder de nouveaux à ceux qui avaient bien mérité de la patrie.

Les juifs, contre lesquels son père avait sévi avec une rigueur impitoyable, se ressentirent aussi de sa modération. En leur donnant asile en Provence, Charles crut qu'il suffisait de mettre un frein à leur cupidité ; il respecta les droits les plus sacrés de l'homme, — la propriété et la liberté. Content des subsides qu'ils mirent volontairement à sa disposition, il les autorisa à faire le commerce dans toute l'étendue de ses Etats.

Dans cette existence si glorieusement utile, si sagement pieuse, il y a une tache ! une seule peut-être, mais une tache énorme que l'impartialité de l'histoire ne peut effacer, à quelque indulgence qu'elle soit disposée pour un prince, qui déploya tant de qualités rares sur le trône. Nous voulons parler de la part qu'il prit à la proscription des Templiers.

Philippe-le-Bel, qui avait déjà épuisé tous les moyens illicites pour se procurer de l'argent, au point de faire de la fausse monnaie, s'empara des biens de tous les juifs établis sur les terres françaises, puis projeta une spoliation encore plus inique, et qu'il devait opérer avec une cruauté froide, avec une perfidie digne des temps barbares. Né sur les champs de bataille de la Terre-Sainte, l'ordre militaire des Templiers avait grandi par sa valeur et ses services, et s'élevait comme le plus puissant boulevard de l'Eglise. Malheureusement, il possédait des richesses immenses. En Provence,

notamment, il avait beaucoup de biens-fonds et de bétail[1]. Philippe-le-Bel résolut la perte de cette vaillante milice. A cet effet, il fit publier par Clément v, qui avait transporté le Saint-Siége à Avignon pour mieux se prêter à ses volontés, une bulle propre à vouer les Templiers à l'exécration publique. Puis, il écrivit à tous les souverains de l'Europe, pour les engager à s'associer à son œuvre d'iniquité. Charles-le-Boiteux était à Marseille, quand lui parvinrent la lettre du roi de France et la bulle du pontife. Ajoutant foi aux crimes dont on accusait les malheureux proscrits, ce prince obéit, sans examen, aux suggestions calomnieuses de Philippe et de Clément v; et, le 13 janvier 1308, il adressa aux viguiers et juges de Provence une circulaire ainsi conçue: « Nous vous envoyons avec la présente une autre lettre cachetée qui contient un secret de la plus grande importance. Nous vous défendons, sous les peines les plus sévères, de parler à qui que ce soit de ce que nous vous demandons. Vous garderez la lettre cachetée jusqu'au 24; ce jour-là vous l'ouvrirez avant la pointe du jour, et vous exécuterez, dans la journée, les ordres que je vous y donne. Vous me répondez de l'exécution au péril de vos biens et de votre vie. »

Le jour arrivé, les officiers décachetèrent la seconde lettre, qui contenait l'ordre suivant: « En exécution d'une bulle que nous avons reçue depuis peu de notre Saint-Père le Pape, nous vous ordonnons, sous peine de punition exemplaire, de prendre vos mesures avec tant de prudence et de secret que, le 24 du présent mois, vous fassiez arrêter et mettre en lieu de sûreté, sous bonne garde, tous les Templiers qui se trouveront dans votre ressort, empêchant qu'on ne leur fasse aucun mal. Quant à leurs biens, nous vous enjoignons pareillement de vous en mettre en possession, et d'en donner ensuite la garde à des personnes sûres, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Saint-Père et par nous. Vous en ferez dresser un inventaire bien exact, en présence des Templiers de chaque maison et des personnes du voisinage qui sont le plus au fait de leurs biens. Vous en ferez trois copies; vous

[1] Les Templiers possédaient à Marseille l'église de Saint-Ferréol, qui fut ensuite donnée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Leur nom reste encore à une rue voisine.

nous en enverrez une, vous garderez l'autre, et vous laisserez la troisième entre les mains des séquestres. Vous insèrerez dans cet inventaire le nom de tous les Templiers. Faites en sorte qu'aucun d'eux ne vous échappe. »

Philippe-le-Bel avait fait arrêter, le 12 septembre 1307, et à la même heure, tous les Templiers qui se trouvaient sur les terres de son obéissance. — Les ordres de Charles II furent exécutés avec la même ponctualité. Le même jour, à la même heure, vingt-sept chevaliers se virent jeter dans le château de Meyrargues ; vingt-un dans celui de Pertuis. Mais à l'honneur de l'humanité, il faut le dire, la Provence n'eut à regretter aucune victime ; tout le sang qui coula fut versé par le roi de France ; tous les cris de douleur, arrachés par la flamme et par les tortures, furent poussés sur les terres françaises.

La grande affaire des Templiers n'était point encore terminée, quand Charles fit son testament à Marseille, le 16 mars 1308, et s'embarqua, un mois après, pour Naples, où il mourut, le 5 mai 1309, à l'âge de 63 ans. Ce prince, à qui les historiens ont donné le surnom de *Sage*, emporta dans la tombe les regrets de ses sujets, dont il fut le bienfaiteur et le père. Son corps fut transporté à Aix et déposé dans l'église des Dames-de-Nazareth, qu'il avait fondée. Là, tous les ans, les consuls d'Aix, nouvellement élus, venaient visiter et honorer ses cendres. Temple, tombeau, cadavre, hommage pieux et mérité, tout a disparu dans le naufrage de 93!

A peine le linceul funèbre était-il retombé sur ce roi vertueux, dont les napolitains regardaient le règne comme l'âge d'or de la monarchie, — que le fils de Charles-Martel, Charobert, roi de Hongrie, voulut disputer la couronne de Naples à Robert, son oncle, le légitime héritier. Robert s'en remit à la décision de Clément V, qui lui donna gain de cause et le couronna à Avignon, le premier dimanche d'août 1309. Reconnu également comte de Provence par les Etats-Généraux du pays, il vint à Marseille, et, selon l'usage, il jura, du haut d'un trône élevé dans le cimetière des Accoules, le maintien des chapitres de paix et de tous les privilèges de la ville [1]. Puis, à son tour, il reçut le serment de fidélité du peuple et des magistrats.

[1] Les officiers royaux du comté, qui, par la nature de leurs charges, avaient le droit de

Le comte-roi partit, dans les premiers jours de juin 1310, pour se rendre en Italie, que continuait à diviser la querelle des Guelfes et des Gibelins. Chef naturel des Guelfes, il eut à lutter contre l'empereur Henri VII, dont la mort seule (1313) épargna au royaume les horreurs d'une guerre civile. Alors, il entreprit la conquête de la Sicile, mais sans succès. Au milieu de ces désastres, il put éprouver l'affection que les Marseillais avaient reportée du père sur la tête du fils. Le conseil municipal publia un règlement, en vertu duquel tous les habitants de la ville et du territoire devaient, au bruit sonore du tocsin, se rendre en toute hâte, avec leurs arbalètes, auprès du viguier ou de son lieutenant, afin d'y recevoir les ordres nécessaires à la défense du pays. Deux vaisseaux furent armés, pour aller, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest, à la découverte des navires ennemis, et empêcher ainsi toute surprise. On songea même à fortifier les tours, situées à l'entrée du port, et à mettre la chaîne en bon état. Mais comme, aux termes des chapitres de paix, toutes les dépenses étaient à la charge du comte de Provence, le conseil de ville en obtint le paiement du viguier Adhémar de Négausis.

Sur ces entrefaites, Clément V mourut à Roquemaure dans le diocèse d'Avignon (20 avril 1314). Ce Pape fut le premier qui porta la triple tiare, et sa vie licencieuse déshonora l'Eglise. Après deux ans d'interrègne, Jacques d'Euse de Cahors occupa la chaire de Saint-Pierre sous le nom de Jean XXII. Le nouveau pontife, habile et savant, crut ajouter à la force, à la splendeur de l'Eglise Gallicane, en créant de nombreux évêchés. Malheureusement, cette mesure, en ranimant la ferveur des idées religieuses, eut, pour résultat, de troubler la paix publique et de rallumer les bûchers de l'inquisition. Marseille fut le théâtre d'un de ces drames sinistres, que le fanatisme offrait alors aux peuples frémissants d'horreur et d'épouvante.

se faire obéir à Marseille, devaient également jurer d'y respecter les libertés municipales. En voici une preuve : Raymond de Baux, comte d'Avelin et créé grand sénéchal par Robert, fut invité par le conseil municipal de Marseille à venir prononcer ce serment. Il répondit qu'il comptait décliner l'honneur de cette magistrature ; mais que, si le comte Robert n'agréait pas son refus, il s'empresserait de satisfaire au désir légitime des Marseillais.

Depuis quelques années, Jean-Pierre d'Olive, du diocèse de Béziers, avait fait naître un schisme dans l'ordre de Saint-François ou des Frères-Mineurs. Les disciples de ce moine étaient appelés *Fratricelles*, ou encore les *Spirituels* ou les *Béguins*. Le chef de cette secte était un de ces génies, dont l'austérité naturelle puise un surcroît d'énergie dans la solitude du cloître. Ses opinions, empreintes de piété et de moralité, mettaient brutalement à nu la vie licencieuse des religieux de Saint-François. Elles causèrent donc un grand soulèvement dans l'ordre, qui condamna les écrits et la mémoire de frère Jean-Pierre d'Olive. Les dissidents au contraire exaltèrent les vertus de leur chef et remplirent la Provence et le Languedoc du bruit de la réforme. «Ce feu, dont ils étaient embrasés, raconte Papon, semblait ne devoir être que passager et se consumer par sa propre activité dans cette pauvreté excessive, dont ils faisaient profession : mais leur extérieur pénitent leur fit des prosélytes parmi les laïques de l'un et de l'autre sexe. La vanité de s'ériger en réformateurs et en censeurs du clergé les soutint pendant longtemps sous le poids de la misère. Enfin, comme, en matière de religion, un égarement conduit souvent à un autre ; comme le fanatisme, quand il échauffe des personnes d'un sexe différent, s'accorde rarement avec la pureté des mœurs ; la secte des Béguins, assemblage informe de toutes sortes de personnes, ne tarda pas d'allier une conduite scandaleuse avec des erreurs grossières, propres à l'autoriser. Ces fanatiques prétendaient que l'homme peut acquérir en cette vie une telle perfection, qu'il devienne entièrement impeccable, et ne puisse plus avancer dans la grâce. Quand on est arrivé à ce degré de mérite, ajoutaient-ils, il ne faut plus jeûner ni prier ; car alors la sensualité est tellement soumise à l'esprit et à la raison, qu'on peut librement accorder à son corps tout ce qu'on veut. Ces hommes parfaits ont l'esprit de liberté, et ne sont point soumis à l'obéissance des hommes, ni obligés aux commandements de l'Eglise, parce que là, où est l'esprit du Seigneur, est la liberté. C'est être imparfait que de s'exercer à à la pratique des vertus ; l'âme parfaite leur donne congé. »

Cette singulière théorie, qui devait provoquer une répression nécessaire, fit jeter dans les prisons de Marseille les Fratricelles Jean Barrani, Dieudonné Michaelis, Guillaume Sauton, Pons

Rocha et Bernard Aspa; — puis Michel Monachi, investi des fonctions d'inquisiteur de Provence, vint commencer une procédure contre eux. Monachi et Raymond, évêque de Marseille, tentèrent vainement d'obtenir des prisonniers la rétractation écrite de leurs maximes étranges, et l'inquisiteur les ajourna au 7 mai 1318, dans le cimetière des Accoules, pour avouer publiquement leurs erreurs ou entendre leur condamnation. Au jour dit, la foule, attirée par une curiosité inquiète, accourut pour assister à cette scène lugubre, et bientôt les cinq moines, chargés de fer, comparurent devant leur juge terrible, auquel le clergé, les supérieurs des maisons religieuses, les évêques de Marseille et de Comminges, et quelques magistrats faisaient un imposant cortège. Sommés de se rétracter, les Fratricelles persistèrent dans leurs erreurs avec une opiniâtreté invincible. Alors, du haut de son tribunal, l'inquisiteur laissa tomber cette sentence de mort sur quatre têtes : « Nous, frère Michel, inquisiteur par l'autorité apostolique, ne pouvant ni ne voulant laisser impunie la rébellion des enfants des ténèbres qui méprisent la miséricorde de Dieu, la foi catholique, la puissance du Pape et de l'Eglise romaine; après avoir pris l'avis de plusieurs prélats, de plusieurs théologiens et docteurs en l'un et l'autre droit; invoqué le nom de Jésus-Christ et jeté les yeux sur les Saintes-Ecritures, déclarons que Barrani, Michaelis, Sauton et Rocha sont hérétiques, parcequ'ils résistent à l'autorité que Dieu a donnée au Pape, et par conséquent à la vérité de l'Evangile; parcequ'ils portent un habit d'une monstrueuse difformité, et soutiennent que, pour vivre dans la perfection évangélique, il est nécessaire de ne rien réserver pour l'avenir, ce qui est enseigner que les bienheureux pères des ordres religieux n'ont pas vécu selon les conseils de l'Evangile. Voulons en conséquence que les quatre coupables soient dégradés, et, qu'après leur dégradation, dès à présent comme pour lors, ils soient livrés au bras séculier. »

Et, considérant Bernard Aspa comme moins coupable que les autres, l'inquisiteur le condamna à la dégradation, à un emprisonnement perpétuel, et à porter sur son habit deux croix jaunes, l'une sur la poitrine et l'autre sur les épaules. Aussitôt, sur la réquisition de Monachi, un autel fut élevé au milieu du cimetière; l'évêque de Marseille se revêtit de ses ornements pontificaux,

dépouilla les condamnés de leurs vêtements et leur fit raser la tête. Après la cérémonie de la dégradation, un bûcher fut dressé à la place de l'autel ; les patients y montèrent, et la flamme étreignit soudain de ses ardentes spirales ces quatre victimes, dont la douleur ne put dompter l'énergie fanatique.

Un an plus tard, des fêtes splendides, destinées à célébrer l'arrivée de Robert à Marseille, effacèrent le souvenir du drame terrible que nous venons de raconter. Le comte-roi fit son entrée dans cette ville, le 22 mai 1319, avec sa royale épouse, Sanche, roi d'Aragon, et Marie, sa sœur, femme de ce prince. Précédés processionnellement de tous les corps de métiers, venus à leur rencontre, bannières déployées, avec une foule considérable d'habitants, — les illustres visiteurs marchèrent sous un dais, ayant chacun à son côté quatre gentilshommes Marseillais. Cinquante jeunes filles de haut rang furent chargées de complimenter la reine et de l'accompagner ; un nombre égal de gentilshommes eut à remplir les mêmes devoirs auprès du roi et fut admis, ainsi que les jeunes filles, à la table des princes.

Le roi visita le tombeau de son frère Saint-Louis de Marseille, dont les restes, on se le rappelle, reposaient dans le couvent des Frères-Mineurs [1]. La châsse était en or et embellie de pierres précieuses. Le sépulcre, qui renfermait ce trésor, avait trois clefs, dont l'une était confiée au sénéchal de Provence, l'autre à un membre du corps municipal désigné par le conseil, et la troisième à un religieux du couvent. Les habitants de la ville de Toulouse, dont Louis avait occupé la chaire épiscopale, sollicitèrent la faveur de posséder une partie de ces reliques ; mais Robert répondit que Marseille devait conserver intact ce précieux dépôt. Après avoir assisté à la première fête, célébrée en l'honneur de la mémoire de son frère, le roi de Naples se rendit à Aix et parcourut ses Etats de Provence. Il était à Avignon, quand Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, lui envoya une déclaration de guerre par un chevalier. Avertis aussitôt par le gouverneur du comté Léon de Reggio, les Marseillais se préparèrent à repousser une agression possible sur

[1] Ce couvent, établi avant 1262, était un des plus anciens de l'ordre. C'était un édifice imposant qui avait une chambre, nommée par les vieux titres : *Camera regia Fratrum-Minorum.*

les côtes de Provence ; car Gênes était assiégée par les Gibelins. Robert obtint du Pape 10 galères et 25 du roi de France ; lesquelles partirent de Marseille et formèrent, avec celles de Naples, une flotte de soixante voiles, qui, après une alternative de succès et de défaites, fit enfin lever le siège de Gênes (17 février 1323). Marseille célébra par des réjouissances publiques un triomphe qui coûtait tant de sacrifices à la Provence, et les corps de métiers en saluèrent l'heureuse nouvelle en arborant leurs bannières sur les remparts.

Le 22 octobre de la même année, le roi et la reine de Naples s'embarquèrent avec leur fils Charles, duc de Calabre, et sa femme Marie de Valois, sur une flotte de 45 galères, et abordèrent à Gênes, dont les habitants prorogèrent de six ans la seigneurie de leur ville, qu'ils avaient déjà déférée à Robert pour dix ans. Dès qu'il eut mis ordre aux affaires du gouvernement, ce prince partit pour la capitale de ses Etats, où des fêtes magnifiques eurent lieu en l'honneur du second mariage de son fils. Le bruit des combats couvrit bientôt le bruit de ces joies fugitives. Affermi sur le trône impérial depuis la bataille de Muhldorf (28 sept. 1322), Louis v de Bavière, bravant les foudres de Jean xxii, passe en Italie (1327), se fait couronner à Rome, dépose le Pape, donne la tiare à Pierre de Corbière (1328), et menace sérieusement les Etats de Robert. Le danger était pressant. Un pas de plus, et l'audacieux Louis posait peut-être encore sur son front la couronne de Naples. Heureusement il s'oublia, au sein de la victoire, dans une indolente oisiveté. Robert en profita pour se fortifier dans la Campanie ; avec le secours de plusieurs bataillons Provençaux, il battit les impériaux, força Rome à se rendre ; et Louis, qui, peu de temps avant, avait eu presque les honneurs du triomphe, s'en échappa, le 4 août, au milieu des huées de la populace qui poursuivit ses gens à coups de pierres, en criant : « Meurent les hérétiques, et vive la Sainte-Eglise ! »

Le roi de Naples, parvenu au faîte de sa puissance, ne jouit pas longtemps du calme si nécessaire à son âme, après tant d'orages. — Une douleur cruelle vint le frapper dans ses plus chères affections. Son fils bien aimé, le duc de Calabre, mourut le 14 novembre de la même année, à l'âge de 31 ans. Ce prince était

l'idole du peuple. Sa mort jeta la consternation dans le royaume. Courbé sous le coup de cette grande affliction, Robert puisa dans ses sentiments religieux une résignation héroïque, et de ses lèvres s'échappèrent ces paroles du pseaume : « La couronne est tombée de ma tête : malheur à moi, malheur à vous ! » Echo lugubre des pressentiments qui agitaient son cœur à l'idée des périls, auxquels ses Etats seraient exposés sous la minorité de la princesse destinée à lui succéder ; car le duc de Calabre ne laissait qu'une fille, qui, sous le nom de Jeanne, devait acquérir une si triste célébrité, et sa femme enceinte de la princesse Marie.

Une lettre du roi de Naples, — lettre expansive et touchante, — apprit à Marseille que l'implacable Destin avait séché dans ses racines l'arbre royal qui couvrait la maison d'Anjou. Cette nouvelle y causa un deuil général, et l'infortuné père dut trouver quelque consolation dans les profondes sympathies, dans les ferventes prières, dans les larmes spontanées de tout un peuple. A la même époque, la présence de Blanche de Tarente, fille de Philippe, prince de Tarente et d'Achaïe, vint distraire la douleur publique par le spectacle des brillantes fêtes d'usage, en pareille occasion. Mais à part cette agitation bien vite effacée derrière l'événement qui l'avait causée, comme le remous de la mer sillonnée par la quille d'un vaisseau, Marseille vécut, pendant quelques années, de sa vie monotone et régulière. Robert, son souverain, ne songea plus qu'à prévenir, autant qu'il était en son pouvoir, l'éclat des tempêtes politiques, dont l'avenir était gros. On a vu que Charles-le-Boiteux avait substitué la Provence aux enfants mâles qui descendraient de lui. Cette province appartenait donc aux princes de Tarente, et, à leur défaut, aux ducs de Duras. Robert, dérogeant au testament solennel de son père, institua Jeanne et Marie héritières du royaume des Deux-Siciles, ainsi que des comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont, qu'il déclara inséparablement unis à la couronne. Jeanne l'aînée, à peine âgée de sept ans, devait hériter de tous ses Etats, avec substitution de sa sœur, dans le cas où elle mourrait sans postérité. « Ainsi la destinée de la Provence continua d'être liée à celle du royaume de Naples, dont elle partagea les vicissitudes ; destinée funeste ! qui la conduisit à faire des efforts presque continuels,

pour maintenir sur un trône chancelant des princes, qui venaient ensuite, lorsqu'ils en étaient chassés, retomber sur elle, et l'écrasaient sous le poids de leur grandeur. (PAPON). »

Marseille et toutes les communautés de Provence prêtèrent hommage à la princesse Jeanne, et à Marie en qualité d'héritière substituée. Robert crut affermir la couronne sur la tête de Jeanne, en la fiançant à André, second fils de son neveu Charobert. Par cette alliance en effet, il réparait le tort que son testament faisait à la maison d'Anjou-Hongrie. Les événements se chargèrent de déjouer la prudence du vieillard ; mais nul ne put alors prévoir le dénouement sinistre que l'avenir réservait à cette union de deux enfants, saluée par la joie des fêtes éclatantes (1333). Débarrassé du souci de sa succession, le roi vint en Provence, pour combiner avec Benoît XII, successeur de Jean XXII, une nouvelle attaque contre la Sicile. Arrivé à Marseille en 1338, il fit un court séjour dans son comté et retourna à Naples, où, après une tentative malheureuse sur la Sicile, il mourut le 19 janvier 1343, à l'âge de 64 ans. Il en avait régné trente-trois et avait mérité le titre glorieux de *Bon*, que lui donnèrent les Provençaux. Digne fils de Charles II, comme lui, il honora le trône par ses vertus ; comme lui, il fut pleuré par ses sujets, qui l'appelaient le Salomon de son siècle. Mais les bénédictions de son peuple ne suffirent pas à calmer les terreurs de l'auguste mourant. Sur le seuil de l'Eternité, son regard avait entrevu une page sinistre dans le livre du Destin ! L'aversion de Jeanne pour son époux renfermait un mystère, dont il emporta le douloureux pressentiment dans la tombe !

Toutefois, la mort de Robert ne causa d'abord aucun bouleversement dans ses Etats. Tous les citoyens reconnurent l'autorité des nouveaux ministres. Les Provençaux renouvelèrent leur serment d'obéissance entre les mains d'Hugues de Baux, comte d'Avelin, de Guillaume de Sabran, comte d'Arian, de Roger de Saint-Séverin et de Pierre de Cadenet. Les Marseillais, toujours jaloux de leurs privilèges, envoyèrent des députés, pour aller prêter serment de fidélité à la reine et lui demander la confirmation de leurs franchises. Jeanne satisfit à leur désir, promit de venir en jurer de nouveau l'observation à Marseille, à l'exemple de ses ancêtres, et

recommanda par écrit au grand sénéchal du comté de les respecter scrupuleusement.

Assurément, jamais front plus beau n'avait eu, pour auréole, le cercle d'or du diadème ; jamais main plus blanche n'avait tenu un sceptre; jamais reine n'avait fait ressortir, sur la pourpre d'un trône, plus séduisante majesté. Jeanne avait reçu du ciel tous les dons de l'esprit et du corps. Mais à un génie supérieur, elle joignait une âme passionnée, trop vite épanouie aux chaudes brises de Baïa, au soleil brûlant de l'Italie. Jetée en victime par la raison d' Etat à l'imbécile et impuissant élève d'un moine, elle ne put maîtriser l'impérieuse ardeur de ses sens et brisa des nœuds détestés. Irrités des intrigues de frère Robert, qui éloignait des emplois les ministres du roi défunt, pour y placer des seigneurs hongrois, et ramener l'influence tudesque, anéantie en Italie avec la faction gibeline, les Napolitains résolurent d'arriver à ce but par un crime. Le mari de la reine fut assassiné et son cadavre jeté par une fenêtre (18 sept. 1345). Louis, roi de Hongrie, apparut alors dans le royaume de Naples, avec un lugubre drapeau noir, sur lequel était peint son frère étranglé; et Jeanne, qui avait vainement confié le soin de sa défense à un second mari, Louis de Tarente, son cousin, fut forcée de chercher un asile en Provence (1348). Elle reçut à Marseille un accueil digne de son rang ; et, fidèle à sa promesse, elle alla avec ses barons et ses gentilshommes au cimetière des Accoules, où, du haut de son trône, elle jura sur l'Evangile, et devant le peuple assemblé, d'observer les chapitres de paix et les privilèges de la cité. A ce serment de royale protection, les syndics, les conseillers municipaux et la foule répondirent unanimement par le serment de fidélité.

La reine-comtesse ne quitta pas Marseille, sans y laisser le souvenir d'un acte de bonne et saine justice. La ville haute et la ville basse vivaient toujours sous un gouvernement différent. Mais, — depuis la tentative d'insurrection des habitants soumis à la juridiction épiscopale, — une émigration s'était doucement faite ; si bien que la ville supérieure était à peu près déserte en 1348. Indépendamment de l'anomalie révoltante d'une pareille situation sociale, il y avait maladresse à concentrer toute la population sur un seul point, en abandonnant à la misère la plus

affreuse quelques parias errants dans une ville de tombeaux. La barrière, qui divisait en deux catégories les descendants de l'antique Phocée, s'écroula tout à coup à la voix généreuse de Jeanne; et, désormais réunis sous les mêmes lois municipales, sous la même administration, ils ne formèrent plus qu'une seule et même famille.

Au bout de quelques jours, la reine se rendit à Aix, où les barons de Provence et les consuls de la ville la déclarèrent captive, sous prétexte qu'elle devait, de concert avec le roi de France, échanger son comté avec quelque autre domaine, en faveur du duc de Normandie, fils de Philippe de Valois. Rendue à la liberté après avoir promis de renoncer à ce projet, elle prit la route d'Avignon, où elle fit son entrée le 15 mars sous un dais, escortée par les cardinaux. Elle y fut accusée du meurtre de son premier époux, plaida sa cause elle-même en plein consistoire et fut déclarée innocente.

Les époques d'abattement moral sont celles de grande mortalité. La dépopulation fut rapide, vers le milieu du XIVe siècle. Pour ne citer qu'un exemple, dès l'an 1339, une seule ville, Narbonne, avait perdu, en quatre ou cinq ans, près de cinq cents familles. Par-dessus cette dépopulation trop lente, vint l'extermination, la grande *peste noire*, qui d'un coup entassa les morts par toute la chrétienté. Elle commença en Provence à la Toussaint de l'an 1347. Dans la plupart des cités, il n'échappa qu'un habitant sur dix; Narbonne perdit trente mille personnes. De douze consuls, Montpellier n'en conserva que deux; et durant seize mois le fléau se promena lentement de la Garonne à la Méditerranée, emportant, partout où il passait, les deux tiers au moins de la population. A Marseille, il sévit avec une rigueur inouïe. On exposait les cadavres à la porte des maisons, ou bien on les jetait par la fenêtre. Tout commerce avait cessé, et les citoyens s'évitaient pleins d'horreur et d'effroi! Naples ne fut pas plus épargnée que la France et le reste de l'Italie. Louis s'en échappa secrètement pour passer en Hongrie (mai 1348), et les partisans de la reine, avertis de son départ précipité, songèrent à accomplir la révolution qu'ils méditaient. Jeanne, rappelée par eux, n'osait se fier à des espérances trompeuses; et d'ailleurs elle manquait d'argent pour

mettre une armée sur pied. C'est alors que Clément VI, profitant habilement de la pénurie de cette princesse, en obtint, pour lui et ses successeurs, la cession de la ville d'Avignon, moyennant 80,000 florins d'or ; — cession qualifiée de *maudite* par les contemporains, et que la minorité de la reine rendait absolument nulle (juin 1348). A ces 80,000 florins, Jeanne ajouta de nouvelles sommes empruntées, s'embarqua de Marseille au mois d'août, et arriva à Naples au milieu des transports de joie d'un peuple aussi prompt à retirer qu'à donner son affection à ses maîtres.

Laissons Jeanne aller défendre en Italie une couronne que se disputent plusieurs ambitieux, et suivons les événements qui vont troubler la Provence. La reine avait chargé Aimeric Rollandi, gentilhomme italien, d'administrer le comté, en son absence, à titre de sénéchal. Or, les priviléges du pays exigeant que ce gouverneur ne fût pas étranger, les Provençaux refusèrent de le reconnaître. Les Marseillais seuls obéirent aux ordres de la cour. Le nouveau sénéchal fut à peine installé qu'il destitua Méollon, seigneur de Saint-Savournin et viguier de Marseille, négligent dans l'exercice de ses fonctions ; puis il nomma à sa place Octavien de Cavalcantibus, gentilhomme florentin, auquel il adjoignit Hugues de Malespine, en qualité de lieutenant. Alors, une lutte devint imminente, et l'on s'y prépara de part et d'autre. Les Marseillais, qui cherchaient des alliés, s'adressèrent à Charles de Grimaldi, seigneur de Monaco, à la maison de Baux, à la communauté du Martigues et à la ville d'Arles. Partout on rejeta leurs propositions. Sur ces entrefaites, les Etats-Généraux, assemblés à Aix, envoyèrent Bertrand de Bouc et Imbert d'Alamanon à Marseille, pour y faire des propositions de paix ; et il fut décidé, dans un conseil de ville, qu'on enverrait une députation à Jeanne, afin d'obtenir qu'elle s'expliquât sur le privilége de la province, et une au pape pour implorer sa médiation. Mais les choses se gâtèrent de nouveau. Les Provençaux rompirent l'armistice, et ce fut les Marseillais que le pontife sembla vouloir rendre responsables de la mauvaise foi de leurs adversaires. Rogier, sergent d'armes de Clément VI, fut mal accueilli par l'assemblée d'Aix, à laquelle il apportait des paroles de paix. Aussitôt, en vertu d'un décret, Marseille pourvut à sa défense, répara ses remparts, fit

des levées d'hommes, et prit toutes les mesures nécessaires pour soutenir avec honneur l'autorité de la reine. Cependant, le Saint-Père avait fini par préparer les voies de la conciliation, quand Jeanne, après quelques velléités de résistance, comprit qu'il y allait de son intérêt — de respecter le privilége qu'on revendiquait, et révoqua Rollandi, sa créature, pour nommer Raymond d'Agoult à sa place (1350). Les communes déposèrent les armes et se soumirent à la reine, dont une bonne inspiration suffit pour empêcher un conflit sanglant entre Marseille et le reste de la Provence.

A cette époque, Jean II, dit *le Bon*, venait de succéder à son père Philippe V. De nombreuses altérations de monnaies, des persécutions contre les marchands étrangers, l'assassinat de son favori Charles d'Espagne par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre (1354), l'invasion du prince de Galles dans le Midi de la France, lequel défit et prit Jean à la célèbre bataille de Poitiers (19 septembre 1356), marquèrent tristement les premières années du nouveau règne. Pendant la captivité du roi, la France fut en proie à d'horribles calamités. L'insurrection des paysans picards, dite la Jacquerie, la guerre civile entre le dauphin et Charles-le-Mauvais, les ravages des compagnies portèrent au comble la misère publique. A la tête de quelques-unes de ces compagnies, un aventurier français, Arnaud de Cervolle, né dans le Périgord, et surnommé l'*Archiprêtre*, désola par ses brigandages la Bourgogne et la Provence. Ce chef de bandits, qui ralliait à sa bannière les mécontents de la noblesse, était le vil instrument des ennemis de Jeanne. Toutes les cités, dévouées à la reine, firent des tentatives inouïes pour défendre le pays contre les bandes de l'archiprêtre. Marseille, en état de repousser toute surprise directe, se concerta avec les communes d'Arles, de Nice, de Toulon, d'Avignon, de Grasse et d'Hyères, sur les moyens d'étouffer la révolte. En même temps, elle demanda des secours à la cour de Naples, ordonna des prières publiques pour le triomphe de la cause royale, et déploya son oriflamme sur les remparts. Enfin, l'occasion de combattre s'offre à son impatience. Averti que l'avocat Siméonis lui conduit 1,600 habitants de la ville de Vence, le comte d'Avelin jette ses troupes sur le territoire Marseillais, pour empêcher cette jonction. Aussitôt. deux colonnes sortent de la ville, s'emparent d'Aubagne, du

château et du bourg de Saint-Marcel, et restent maîtres de ces deux places, malgré les efforts désespérés du comte d'Avelin.

Cependant les compagnies de l'archiprêtre continuaient à ravager les terres de la reine, arrachant les arbres et les vignes, maltraitant les habitants, massacrant les uns, et emmenant les autres prisonniers. Les milices du pays étaient trop faibles pour lutter contre des troupes familiarisées avec le crime et le danger. Il fallut avoir recours à l'appui de Jean, comte d'Armagnac, auquel on promit 35,000 florins d'or, c'est-à-dire 338,100 livres, pour l'indemniser de ses dépenses. Jean vint en Provence avec 2,500 hommes bien armés et montés sur des chevaux barbes, et les Marseillais lui envoyèrent cent arbalétriers. La guerre, quoique poussée alors avec plus de vigueur, n'eut pas un meilleur résultat. Les bandits se recrutaient sans cesse de nouveaux mécontents. La révolte se multipliait, éclatait sur tous les points, surgissait au cœur de chaque ville. Marseille vit le prévôt de son diocèse, Antoine de Baux, frère du comte d'Avelin, prendre les armes, s'emparer, avec une poignée d'hommes, du château de Roquefort, dans lequel elle avait mis des troupes, et faire une tentative inutile sur La Cadière. Effrayé des proportions que prenait la rébellion, le sénéchal de Provence accourut à Marseille, et, donnant de justes éloges à la noble conduite des habitants, sollicita le conseil de ville de lui adjoindre une commission, choisie dans son sein, pour la direction des affaires, dans ces circonstances critiques. Ce témoignage de haute estime toucha naturellement le conseil, et l'on procéda à la composition de cette commission. Mais chaque jour apportait de nouvelles alarmes. A peine Marseille s'était-elle disculpée, vis-à-vis du Saint-Père, de toute participation aux ravages exercés par les brigands dans le comtat Venaissin, sous les enseignes usurpées de son écusson, — qu'elle fut, à son tour, menacée par l'armée des Indépendants. Toutefois l'orage s'éloigna d'elle et alla s'abattre sur un autre point. La guerre civile eût peut-être bien longtemps encore désolé la Provence, que ne pouvait secourir la reine, elle-même abandonnée au milieu des factions, si la mort du comte d'Avelin n'eût éteint le feu que sa vengeance avait allumé (1360). Des paroles de gratitude, voilà tout ce que les députés de Marseille rapportèrent de la part de l'infortunée reine, avec

la confirmation, au profit de la commune, de la possession du château et du bourg de Saint-Marcel, précédemment enlevés au comte rebelle[1]. C'en fut assez pour payer la généreuse cité de tout son dévouement, de tous ses sacrifices, de toutes ses terreurs.

A la faveur de l'effroyable anarchie qui régnait dans la Provence, en proie aux fureurs de trois fléaux, la guerre, la famine et la peste, Marseille semblait avoir recouvré momentanément sa vieille indépendance. A travers les grands événements que nous avons racontés, quelques changements s'étaient introduits dans son organisation municipale. En 1316 ou 1317, on avait porté à 150 le nombre des membres du conseil de ville. Quarante d'entre eux composaient le conseil particulier du viguier. Elus le 7 octobre de chaque année, d'après les règles prévues par les chapitres de paix, ils entraient en fonctions, le jour de Saint-André. Une simple pierre, appelée *lapis parlatorii*, servait alors de tribune; le scrutin était toujours public, les votes consignés dans le registre des délibérations, tenu par le notaire-secrétaire, et une commission exécutive mettait en vigueur les décisions de la majorité. En 1360, les ressorts du pouvoir royal s'étaient tellement relâchés, que le viguier semblait être plutôt l'instrument passif des volontés du conseil municipal, que le représentant des droits de la reine Jeanne, et la créature du sénéchal de Provence. Ainsi souveraine de fait, mais sans songer à profiter des calamités publiques, ni de l'affaiblissement de l'autorité royale, pour rétablir de droit la forme républicaine de son gouvernement, Marseille traitait de puissance à puissance avec les Républiques d'Italie. Lorsqu'en 1357 elle permit aux Florentins d'armer huit galères dans son port, pour se défendre contre les corsaires, pendant leurs excursions dans certains

[1] Depuis cette époque jusqu'à la révolution, la ville de Marseille a été *seigneur* de Saint-Marcel. Les consuls d'abord, et ensuite le maire et les échevins, exercèrent les droits seigneuriaux dans le territoire de ce fief et de ses dépendances, en nommant le viguier et les officiers de justice; de sorte que tous les propriétaires des biens situés dans ces lieux étaient vassaux de la ville, sans distinction. Le château de Saint-Marcel était autrefois un lieu de défense, et les Marseillais en confiaient la garde à un de leurs concitoyens qui avait le titre de châtelain. Ce château n'existe plus. Les comptes de la commune font mention des honoraires du châtelain de Saint-Marcel jusque dans le XVII[e] siècle. Les prières du prône se faisaient pour les habitants de Marseille, comme *seigneurs*. Les pénitents de ce lieu ajoutaient même aux litanies : *spiritus sancte dei, custodi Massiliam*. (FABRE).

parages, où Pise prétendait avoir le privilége de pénétrer seule, des ambassadeurs Pisans vinrent se plaindre et la menacer ; elle répondit fièrement — que jamais empereur ni pape n'avaient fixé une limite à sa navigation ; que la mer était libre ; que, ne reconnaissant pas de pareils priviléges, elle n'avait pas cru offenser Pise en rendant service à Florence, sa fidèle alliée; et qu'enfin, toujours prête à continuer des rapports de vieille amitié, elle s'en remettait à la garde de Dieu pour le triomphe de sa cause, si l'on attaquait ses vaisseaux ! C'est avec la même fermeté que Marseille refusa l'extradition de quelques proscrits, réclamée par Gênes, — déclarant que, distincte du comté de Provence avec un gouvernement particulier, elle ne relevait pas des traités passés entre la République Génoise et les comtes de Provence, et violerait ses statuts, en accueillant une demande contraire à ses franchises. Certes, c'était décliner nettement une dépendance politique, dont elle aurait pu tout-à-fait secouer le joug, si le souvenir des luttes passées ne lui eût fait redouter de compromettre la prospérité de sa vie sociale, en la livrant aux hasards d'une révolution. Dévouée, par habitude, par intérêt et par affection, à la maison d'Anjou, elle ne veillait, avec une inquiète sollicitude, qu'au maintien de ses priviléges municipaux. Le jour où l'on y portait atteinte, la vengeance suivait de près l'injure. En 1360, au mépris des chapitres de paix, qui affranchissaient Marseille du paiement de toute espèce d'impositions dans la Provence, les habitants d'Arles voulurent soumettre à un droit et capturèrent une barque chargée de blé, destinée à l'approvisionnement de la cité Phocéenne. Le conseil s'en émut ; aussitôt une galère fut armée, remonta le Rhône, et débarqua des troupes qui pillèrent le pays et emmenèrent vingt-cinq prisonniers. Du nombre étaient trois domestiques du sénéchal, qui en réclama de suite la délivrance. Les Marseillais crurent voir dans cet empressement une preuve de complicité ; et, non seulement ils ne rendirent les prisonniers qu'après la restitution de la barque ; — mais ils poussèrent l'animosité jusqu'à méconnaître l'autorité du sénéchal, jusqu'à s'opposer à l'installation du viguier, des juges de première instance et d'appel, et des autres officiers royaux, qu'il venait de nommer. La reine aurait pu, à bon droit, se plaindre de la rigueur avec laquelle les

Marseillais se faisaient justice eux-mêmes. Cependant, leurs protestations de fidélité la rendirent indulgente, et le sénéchal reçut l'ordre d'observer religieusement les chapitres de paix. Du reste, il eût été aussi difficile qu'impolitique à la malheureuse Jeanne de sévir contre des vassaux, dont l'attachement grandissait avec ses infortunes et apportait à son cœur le baume des saintes consolations. Ce n'est pas sur les témoignages obligés de leur soumission qu'un souverain peut sûrement baser l'amour de ses sujets; il n'en doit mesurer l'étendue qu'à ces élans spontanés de l'âme, par lesquels tout un peuple s'associe à la douleur, au désespoir de ses princes. Jamais ces sympathies ne faillirent à Jeanne, dans ses heures de deuil. Marseille pleura avec elle la mort de Louis de Tarente (16 mai 1362), Marseille rendit de grands honneurs à sa mémoire, députa douze de ses plus notables citoyens, pour déposer aux pieds de l'auguste veuve le tribut de ses regrets, et confia l'éloge funèbre du prince à la parole éloquente de Guillaume Grimaud, abbé de Saint-Victor.

Cet abbé, homme respectable et d'un caractère ferme, fut chargé par Innocent VI d'aller à Naples, pour présenter à la reine des compliments de condoléance, et pour veiller sur ses actions. Comme il se trouvait à Florence, au mois de septembre de la même année, il apprit la mort du pontife et s'écria : « Si je voyais un Pape qui rétablît le Saint-Siége où il doit être, et qui abattît les tyrans, je mourrais content, le lendemain. » Dieu entendit ses vœux, et le choix tomba sur lui. « Elevé dans un cloître, dit l'historien Papon, ennemi de la cabale et de l'intrigue, éloigné alors de sa patrie, comment aurait-il pu se flatter de réunir les suffrages des cardinaux, intéressés par politique autant que par vanité à ne choisir le Pape que dans le sacré collége ? »

Guillaume Grimaud reçut, sur la route de Florence à Naples, le courrier qui lui portait la nouvelle de son élection. Il se rendit à Marseille, où il arriva le 28 octobre, envoya sur le champ son consentement au conclave, et fit son entrée à Avignon le 30. Le 6 novembre suivant, il était sacré évêque et couronné Pape, sous le nom d'Urbain V. Guillaume n'oublia pas, sur le trône pontifical, le monastère — à la solitude duquel l'avait arraché une fortune inouïe. Il en conserva l'habit toute sa vie; et par sa protection,

la célèbre abbaye, réparée et fortifiée, eut de nouveaux privilèges, des reliques et des ornements précieux. — Marseille eut naturellement une large place dans les affections d'Urbain v; peu de temps après lui avoir rendu un bon office, en mettant cent arbalétriers à sa disposition, pour secourir les Florentins, elle eut occasion d'éprouver sa bienveillance. Il y avait toujours, dans les esprits, un reste de cette agitation que les troubles passés avaient imprimée à la société méridionale, et que la faiblesse du gouvernement ne pouvait comprimer. Les plus petits intérêts allumaient la discorde entre les villes. On a vu que Marseille et Arles, toujours jalouses de leurs privilèges, les défendaient avec plus de raideur que de zèle, et quelles vidaient leurs différends par la voie des représailles, quand la loi était impuissante à les terminer. Malgré les pressantes recommandations de la reine, le sénéchal, très mal disposé pour les Marseillais, saisissait le moindre prétexte pour satisfaire son ressentiment. Il voulut les assujétir à un droit de péage qu'on avait établi à Aix. Mal lui en prit. Le conseil municipal lui déclara que la ville ne reconnaitrait plus son autorité, s'il persistait dans sa prétention. Urbain appuya les plaintes des Marseillais, et le sénéchal, obligé d'entrer en négociation, proposa de soumettre l'affaire à des arbitres. — Cet expédient ne lui réussit pas; car les juges amiables lui donnèrent tort et conclurent à la restitution des sommes induement payées par Marseille, en même temps qu'à l'exemption définitive, pour la commune, de toute espèce de droits dans la Provence, conformément aux chapitres de paix. Le sénéchal, contraint, pour la seconde fois de s'humilier devant le triomphe de la puissante cité, fut autorisé à venir faire entériner les lettres de provision qui le confirmaient dans sa charge, et prêta le serment d'usage entre les mains des vainqueurs.

Un an s'était à peine écoulé depuis la mort de Louis de Tarente, quand les intrigues et les ambitions s'agitèrent autour de Jeanne, dans le but de s'emparer du beau royaume des Deux-Siciles par une alliance. Le roi Jean, qui était venu assister au couronnement d'Urbain v, avait prié le pontife d'user de son crédit pour décider la reine à épouser Philippe, son quatrième fils. Urbain s'y était en effet intéressé. Mais jalouse de gouverner, et craignant de se donner un maître en épousant un fils de France, la veuve de Louis

jeta les yeux sur Jacques d'Aragon, roi titulaire de Majorque, comte de Roussillon et de Cerdagne. Le Saint-Père conserva, quelque temps, du ressentiment contre elle et ne le dissimula pas, le jour où Jacques, au lieu de se résigner à être le premier sujet de son épouse, osa prendre, dans plusieurs actes, le titre de roi de Naples. C'est sous l'influence de cette rancune peu chrétienne qu'il favorisa le couronnement de l'empereur Charles IV dans l'église d'Arles, (juin 1365), au détriment des droits de Jeanne, la légitime souveraine, dont les réclamations furent sans résultat comme elles étaient sans force.

Deux ans après, Urbain V, fidèle au vœu qu'il avait formé avant de porter la tiare, résolut d'aller rétablir le Saint-Siége à Rome. Il partit d'Avignon le 30 avril 1367, et se rendit à Marseille le 3 mai. Il y fut l'objet d'une réception splendide et fut saisi d'une douce émotion, en pénétrant sous les voûtes du cloître où s'étaient écoulées quelques-unes de ses calmes années. Le 19, il s'embarqua sur une flotte de vingt-trois galères et fit voile pour l'Italie. Le 16 octobre suivant, il entrait à Rome avec une escorte de 2,000 gendarmes, pour prendre possession de la chaire pontificale. Une fois installé au Vatican, il parut oublier ses griefs contre Jeanne d'Anjou, devint son meilleur conseiller politique et l'aida à conjurer deux tempêtes qui faillirent éclater sur la Provence. Deux princes en méditaient presque en même temps la conquête. L'un, Jean de Gaud, duc de Lancastre, second fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, réclamait une partie du comté, du chef d'Eléonore sa trisaïeule, femme d'Henri III. La reine, pleine de terreur à cette nouvelle, eut recours à la médiation du Pape; et le roi d'Angleterre, à la sollicitation d'Urbain, engagea le duc de Lancastre à mettre bas les armes, en lui annonçant l'intention de Jeanne de soumettre à la décision de la justice les demandes qu'on formerait contre elle au sujet de la Provence. L'autre ennemi, beaucoup plus redoutable, était Louis, duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc pour le roi Charles V, son frère. Ce prince, dont la convoitise avait besoin de se cacher sous l'apparence d'un droit, se fit céder le royaume d'Arles par l'empereur Charles IV, et s'autorisa de cette cession dérisoire pour entrer en Provence. Bertrand Duguesclin, qui commandait l'armée composée de Français, d'Espagnols et des troupes

du comte d'Armagnac, assiégea Tarascon, le 4 mars 1368, prit la ville par trahison, et alla camper devant Arles, le 11 avril. Mais il rencontra une résistance si vigoureuse, qu'après un succès sans importance, il se retira au bout de dix-neuf jours et repassa le Rhône.

Jeanne se trouvait alors à Rome, où ses brillantes qualités avaient fini par subjuguer le pontife. Elle remuait ciel et terre pour arrêter la marche de Louis d'Anjou. Secondée par le sénéchal de Provence, elle animait par ses lettres et ses émissaires le zèle des villes et des vassaux. Les villes d'Aix et de Marseille, qui suivaient avec inquiétude les progrès de cette guerre, formèrent une ligue défensive avec toute l'indépendance de deux Républiques. « La faiblesse du gouvernement les autorisait à se regarder comme telles. Dépourvues de son appui, elles n'en pouvaient trouver que dans leur courage. Elles promirent, sous le bon plaisir de la reine, de se soutenir mutuellement contre quiconque serait assez téméraire pour attaquer leurs privilèges ou leur liberté. La reine approuva cette ligue que la présence du danger rendait nécessaire; mais quand il fut passé, elle l'annula comme un monument de sa faiblesse, et comme un acte dangereux pour son autorité (PAPON). » Débarrassée d'un côté de Louis d'Anjou, à qui elle avait fait entrevoir des espérances sur sa succession, elle eut à lutter contre les comtes de Vintimille, qui cherchaient à faire renaitre les beaux jours de leur grandeur détruite par les comtes de Provence. Un traité (23 février 1369) vint à propos lui rendre une tranquillité dont elle ne devait pas jouir longtemps. C'est pendant le séjour de cette princesse à Rome, que le souverain pontife, émerveillé de son génie, lui donna la Rose d'or, de préférence à Pierre, roi de Chypre et à son fils qui briguait cet honneur; et quand les cardinaux lui représentèrent combien était insolite une pareille distinction accordée à une femme, en présence d'un roi, il répondit : «C'est qu'on n'avait jamais vu un abbé de Saint-Victor sur la chaire de Saint-Pierre. » — Assurément, il aurait pu justifier cette haute faveur, en ajoutant que, malgré ses défauts, Jeanne était encore de beaucoup supérieure par son mérite à la plupart des rois; car il fallait avoir une rare habileté pour désarmer, sans combattre, deux adversaires puissants et dévorés d'ambition.

Impuissant contre les nombreux possesseurs des terres de l'Eglise, Urbain v reprit le chemin d'Avignon, le 26 août 1369, débarqua, le 16 septembre, à Marseille, qui salua son retour avec l'ivresse de l'enthousiasme ; puis, après quelques jours de repos, il continua sa route vers la seconde capitale des papes, où il mourut le 19 décembre 1370. Urbain v est un des pontifes, qui ont le plus honoré la chaire de Saint-Pierre. Pendant huit ans de règne, il se distingua par sa libéralité, son esprit de sage réforme et l'active protection qu'il accorda aux sciences. Son corps fut transféré dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, où on lui éleva dans le chœur un magnifique mausolée.

La mort d'Urbain v fut un malheur pour la reine; le jour, où son appui et ses conseils lui manquèrent, de nouveaux malheurs fondirent sur elle, pour se terminer par une effrayante catastrophe Trop âgée pour devenir mère, elle avait institué son héritier Charles de Duras, époux de Marguerite, troisième fille de sa sœur Marie. Or, Charles avait été élevé sous les yeux et dans le camp du roi de Hongrie, — le monarque le plus intéressé à nourrir des sentiments de haine dans le cœur du jeune prince. En outre, Jeanne s'était créé un ennemi cruel dans le pape Urbain vi, successeur de Grégoire xi, en employant toute son influence à le déposséder de la tiare et à faire nommer Clément vii à sa place. Pour se venger, Urbain vi, — qui siégait à Rome, tandis que Clément vii tenait sa cour à Avignon, — excommunia la reine, la déclara schismatique et déchue du trône, et offrit la couronne de Naples à Charles de Duras. L'infortunée Jeanne tourna ses regards vers la France, et, pour s'assurer l'appui de Charles v, transporta sa succession sur la tête de Louis d'Anjou (23 juin 1380). Ainsi déshérité, Charles de Duras accepta l'offre d'Urbain vi, se fit couronner à Rome (1381), et marcha sur Naples, où il entra triomphant. La reine s'était réfugiée, avec toute sa cour, dans le Château-Neuf; son neveu vint l'y assiéger, pendant que le prince Othon de Brunswick, son quatrième mari[1], cantonné dans la ville d'Averse, tentait de vains efforts pour la secourir. Dans ces circonstances critiques, il fallut bien capituler. Jeanne proposa la

[1] Jacques d'Aragon était mort en 1375.

paix à Charles et n'obtint qu'une trève de cinq jours, pour se mettre à sa discrétion. Le cinquième jour, Othon parut devant Naples, fut vaincu par Duras et tomba en son pouvoir. Tout espoir de salut était perdu. Ne comptant plus sur les secours qu'elle attendait de Provence, l'héroïque princesse se rendit au vainqueur. Elle était la prisonnière de Duras depuis quatre jours, quand les galères marseillaises, équipées à la hâte, à la première nouvelle des dangers qu'elle courait, arrivèrent en vue de Naples. — Charles permit à sa tante de recevoir les commandants de ces galères, dans la pensée qu'elle leur ordonnerait de le reconnaître pour souverain. Mais habile à découvrir la fourberie de son lâche parent sous l'artifice de son respect et de ses amitiés, Jeanne trompa son attente. « Les bienfaits dont mes ancêtres et moi avons comblé votre nation, dit-elle aux Provençaux, quand elle fut seule avec eux, le serment de fidélité que vous m'avez prêté, méritaient que vous fussiez plus diligents à me secourir. Livrée aux rigueurs de la faim, réduite aux dernières extrémités, j'ai souffert tout ce que les soldats les plus aguerris seraient à peine capables de souffrir. Si le retard de la flotte n'a été occasionné que par un contre-temps, comme je veux le croire, s'il vous reste quelque souvenir de mes bontés, si vous respectez le serment qui vous lie, s'il est encore dans vos cœurs quelque étincelle de cet amour, dont vous m'avez donné tant de preuves, je vous conjure de ne jamais obéir à l'ingrat, au tyran qui me retient prisonnière et qui m'a fait tomber du trône dans l'esclavage. Je vous préviens même que si l'on vous présente quelque écrit, par lequel il paraisse que je l'ai fait mon héritier, vous devez le regarder comme faux, ou comme arraché par violence et contre mon intention. Ma volonté sera toujours que vous reconnaissiez, pour souverain dans mes Etats au delà des monts, le duc d'Anjou, que j'ai nommé mon héritier universel, et chargé de me venger des outrages qu'on me fait. Partez, allez vivre sous ses lois. Que ceux d'entre vous, qui sont le plus touchés de mes bontés et de l'état déplorable où je me trouve, se disposent à défendre mes droits par la force des armes, et à prier Dieu pour le salut de mon âme. Ce ne sont pas de simples exhortations que je vous fais : vous êtes mes sujets, je me sers des droits que le Ciel m'a donnés sur vous, je vous le commande. »

A ce discours empreint d'une douloureuse fierté, les Marseillais fondirent en larmes, et quittèrent leur malheureuse souveraine, avec la résolution de tenter un dernier effort pour la sauver.— Généreuse pensée que trahirent leur impuissance et la défection de quelques villes provençales! Jeanne avait bien fondé une dernière espérance sur le duc d'Anjou. Mais il n'aurait pas franchi les Alpes, si la clameur publique ne l'y eût contraint. Lâche et inhabile dans le métier des armes, il ne savait pas mieux gagner les cœurs que les batailles. Une grande partie du comté refusa de le reconnaître. Irrité de cette désobéissance, il vint assiéger Aix, l'une des villes récalcitrantes; et, ne pouvant la réduire, il la dépouilla de ses priviléges, puis ordonna qu'on transportât à Marseille la cour souveraine et les archives de la Chambre des comptes. Toutes ces lenteurs furent fatales à la cause de Jeanne. Séparée de son mari et enfermée au château de Muro dans la Basilicate, après le départ des commandants Marseillais, elle ne devait plus compter sur l'humanité de son vainqueur. Duras, décidé par le roi de Hongrie à se défaire de son illustre prisonnière, la fit étouffer, le 12 mai 1382; et Louis d'Anjou avait à peine pénétré dans l'Abruzze avec soixante mille hommes, quand il apprit la fin tragique de sa royale bienfaitrice.

Jeanne de Naples expia bien cruellement le meurtre d'André de Hongrie, dont quelques historiens rejettent l'infamie sur sa mémoire. Aussi, trouvons-nous au moins téméraire un pareil jugement, en l'absence de preuves, alors que le pape Urbain v a si noblement protesté contre les exagérations de la calomnie. A côté des faiblesses de la femme, il faut peser dans la balance la modération de la reine, sa sagesse, son amour pour la justice, sa fermeté, son éloquence touchante, embellie de toutes les grâces de sa personne, — et se demander si, dans cette existence trop tourmentée, la somme des brillantes qualités ne l'emporte pas assez pour valoir à Jeanne l'indulgence de l'Histoire. Née avec un esprit vif et pénétrant, cette princesse fut tour à tour un objet d'indignation, d'amour et de pitié pour son peuple; elle fit respecter les lois, protégea la religion, encouragea le mérite, les travaux utiles, les services rendus à l'Etat, secourut l'indigence et déploya tant de génie dans la paix et dans la guerre civile, qu'elle

passe, à bon droit, pour l'une des plus grandes reines de son siècle. « Jeanne, malgré ses défauts, a dit l'historien Villani, était encore de beaucoup supérieure à la plupart des rois par des talents et des qualités rares. »

CHAPITRE XIV.

Louis Ier d'Anjou. — Sa mort. — Guerre entre les Marseillais et les habitants d'Aix. — Prise de Saint-Cannat par les Français. — Les Tuchins. — Marie de Blois. — Louis II. — Convocation des Etats-Généraux de Provence. — Trêve accordée aux Provençaux par Charles VI. — Marie de Blois et Louis II arrivent à Marseille. — Le siége du bailliage et de la viguerie de Toulon réuni à celui de Marseille. — Situation sociale de Marseille à la fin du XIVe siècle. — L'instruction placée sous la dépendance du clergé. — Intrigues des familles puissantes pour fausser le principe d'élection. — Modifications apportées au système électoral. — Marie de Blois conclut une trêve de vingt mois avec Spinola. — Assassinat de Charles de Duras. — Soumission d'Aix. — Raymond de Turenne. — Lettre de la reine Marie aux Marseillais. — Marie leur accorde le droit de faire la guerre. — Brigandages de Raymond de Turenne. — Charles VI. — Le sire de Boucicaut. — Mort de Raymond de Turenne. — Louis II épouse Yolande d'Aragon. — Benoît XIII. — Grégoire XII. — Ladislas. — Efforts de Louis II pour reconquérir le royaume de Naples. — Sa mort. — Louis III. — Jeanne II. — Alphonse d'Aragon. — Il assiége Marseille. — Pillage, sac et incendie de cette ville. — Les *Mascarats*. — Réédification de Marseille. — Sa marine devient formidable. — Alphonse refuse de restituer les reliques de Saint-Louis de Marseille. — Agression des Catalans. — Héroïsme d'un Marseillais. — Traité de paix de 1431. — Assassinat du grand Sénéchal de Provence. — Mort de Louis III.

Quand il connut le drame lugubre du château de Muro, Louis d'Anjou parut animé d'une ardeur plus belliqueuse. Ce n'était plus comme défenseur de Jeanne, mais comme héritier légitime de la couronne de Naples, qu'il courait maintenant à la conquête de l'Italie. Aussi, nullement intimidé par les foudres d'Urbain VI,

il vit bientôt un grand nombre de seigneurs napolitains se ranger avec leurs vassaux sous sa bannière. Dans la certitude du triomphe, il écrivit d'Imola aux Marseillais, le 10 août 1383, pour leur annoncer ses espérances et les assurer de sa gratitude à leur égard. Louis en effet, après un premier succès, pénétra dans la Pouille, où l'attendait une division de son armée. Mais Charles de Duras évita toujours d'en venir à une action décisive, et se contenta de harceler les postes avancés de son adversaire. La flotte provençale n'avait fait que peu de dégâts sur la côte et se trouvait empêchée de rien entreprendre d'important. Bientôt la famine et les maladies vinrent décimer l'armée française, découragée déjà par l'inaction. Les trésors immenses, qu'on avait apportés de France, étaient épuisés. Le duc d'Anjou, forcé de vendre jusqu'à sa vaisselle, ses équipages et sa couronne, n'avait conservé qu'une cotte d'armes de toile peinte. Tant de malheurs aigrirent son caractère. Pour sortir d'une situation aussi déplorable, il fallait vaincre. Louis proposa jusqu'à dix fois la bataille à son rusé compétiteur. Charles refusa toujours; si bien qu'outré de dépit et vaincu sans combattre, le duc d'Anjou mourut de chagrin à Bari le 20 septembre 1384. Par son testament il laissait, pour recueillir ses prétentions, un enfant, et, pour les faire valoir, une femme.

Tandis que Louis Ier d'Anjou tentait d'inutiles efforts pour conquérir l'héritage de Jeanne et succombait à la tâche, le regard tourné vers ce beau royaume tant convoité, deux factions partageaient la Provence, et une troisième surgissait dans l'ombre, pour demander la réunion du comté à la monarchie française. Les Marseillais, qui formaient l'élite du parti angevin, luttaient avec la moitié des barons contre les amis de Charles de Duras. Les autres s'étaient confédérés avec la cité d'Aix, trop jalouse de Marseille pour ne pas défendre la cause du meurtrier de Jeanne. Les habitants d'Aix commencèrent les hostilités par la prise de Châteauneuf; les Marseillais, à leur tour, l'assiégèrent et la reprirent, puis s'emparèrent de Roquevaire et d'Auriol, où ils mirent une garnison. Enfin, pour en terminer plus promptement avec leurs adversaires, ils appelèrent Charles VI à leur secours et envoyèrent 200 arbalétriers à l'armée d'Enguerran de Châteauvilain chargé de cette expédition par le nouveau roi de France. Saint-Cannat tomba au pouvoir d'Enguerran; mais la

ville d'Aix opposa une si vigoureuse résistance grâce à l'arrivée de Balthazard Spinola, sénéchal de Duras, que les assiégeants furent obligés de se retirer. Si l'on ajoute aux horreurs de la guerre civile, les pillages des Tuchins, descendants directs des Bagaudes, les ravages de la famine et de la peste, — ces deux fléaux inséparables, qui sévissaient à courts intervalles avec tant de fureur, qu'à Marseille, en raison de la dépopulation, on avait dû réduire au chiffre ancien de 83 le nombre des membres du conseil de ville (1376), — on se fera une juste idée de l'état déplorable de la Provence.

Marie de Blois voulut continuer l'œuvre ingrate que lui avait léguée son époux. Elle alla d'abord à Paris présenter son fils à Charles VI, qui l'accueillit avec une magnificence royale. Louis plut tellement à la cour par ses grâces enfantines et ses charmantes saillies, qu'un des députés Marseillais, envoyés auprès de la régente pour presser son arrivée en Provence, écrivait à ses concitoyens : « Vous seriez enchantés de la contenance, de la bonne mine et des réparties de notre jeune roi. C'est bien le plus joli enfant et le plus gracieux que oncques on ait jamais vu. Prions Dieu qu'il le conserve et qu'il l'aide, car nous en avons bien besoin. »

Après avoir réussi, par son influence à la cour, à paralyser les efforts de la confédération; après avoir même obtenu des secours, pour passer en Italie, Marie de Valois quitta Paris, arriva, le 24 avril 1385, à Avignon ; et Clément VII donna au jeune Louis l'investiture du royaume de Naples et du comté de Provence. La présence de la reine et de Louis eut sur la révolution provençale toute l'influence que leurs amis en espéraient. A force de négociations et de douceur, Marie ramena les esprits à l'obéissance ; et chaque jour elle vit son parti se grossir de tout ce qui se détachait de celui de Duras. La convocation des Etas-Généraux à Apt (mai 1385) ne contribua pas peu à avancer le succès de sa cause. Toutefois, la veuve de Louis Ier y entendit un langage ferme et hautain, et il lui fallut se résigner à subir les plus dures conditions pour recevoir l'hommage des trois Ordres. Les autres barons du pays, fidèles à la confédération connue sous le nom d'*Union d'Aix*, continuèrent à solliciter la protection du roi de France. — Ils suivaient en cela l'inspiration de Charles de Duras, qui comptait allumer la discorde entre Charles VI et Louis II, et, à la faveurde leurs divisions,

conserver le royaume de Naples. Séduit sans doute par l'espoir de devenir maître de la Provence, le seul fleuron qui manquât à sa couronne, depuis qu'il possédait le Dauphiné, le monarque français écrivit à Marie de Blois, pour lui déclarer qu'il accordait aux Provençaux une trève de six semaines, pendant laquelle les droits de Louis pourraient être suffisamment constatés.

La reine ralentit mais ne suspendit pas complètement les hostilités ; et, toujours occupée de la conquête du pays, elle prit la route de Marseille, vers la fin d'août, dans la pensée qu'elle y trouverait des ressources d'autant plus sûres, que le zèle des habitans lui était connu. Malheureusement, épuisés par la guerre et par la cessation du commerce, ils n'avaient à peu près que des vœux à lui offrir. Pourtant, dans cet état d'allanguissement social, — les conditions de leur hommage révélèrent cet esprit de fierté dominatrice, qui caractérisait alors les villes provençales. Avant de permettre au roi et à sa mère d'entrer dans leurs murs, ils exigèrent que Clément VII s'informât avec soin de la mort de Jeanne, et qu'il l'annonçât par une bulle, où il consignerait, pour tranquilliser leur conscience, les dispositions testamentaires de la reine défunte en faveur de Louis Ier et de sa descendance. En outre, le Pape dut émanciper le jeune roi, — valider, comme représentant de l'empereur, les engagements respectifs qu'ils allaient prendre, parceque la Provence était terre de l'empire; — et confirmer à Marie de Blois la tutelle de son fils, pour qu'elle eût toute l'autorité nécessaire dans une circonstance aussi exceptionnelle. « En un mot, dit Papon, il n'y eut point de précautions qu'ils ne prissent pour mettre hors d'atteinte leurs priviléges, leur honneur, et la fidélité qu'ils avaient promise à la reine Jeanne. »

Une fois toutes ces formalités remplies, Marie et Louis entrèrent à Marseille, le 18 août, précédés d'une escorte de cinquante arbalétriers, qu'on avait envoyés au devant d'eux. « Comme c'était un jour maigre, rapportent les chroniqueurs qui se complaisent dans la vulgarité des petits détails, le conseil de ville consacra 15 florins à l'achat des meilleurs poissons, pour en faire présent aux augustes voyageurs. » Le lendemain, la régente et son fils jurèrent de maintenir dans toute leur intégrité les droits de la ville et les chapitres de paix qui en étaient la base; puis, les consuls prêtèrent, à

leur tour, serment de fidélité, sous toute réserve, pour le cas où la reine Jeanne vivrait encore. Marie de Blois ne se contenta pas de confirmer les priviléges des Marseillais ; elle leur en accorda de nouveaux. Un jour, on se le rappelle, Louis ordonna, pour punir la ville d'Aix, qu'on transférât à Marseille les cours souveraines de justice et le gouvernement. La régente avait bien inutilement essayé de mettre cette ordonnance en vigueur. — Toulon fut moins heureux ; car il perdit, pour la même cause, pendant trois ans, le siége du bailliage et de la viguerie qu'on réunit à celui de Marseille. A cette époque, il s'était introduit quelques éléments de désordre dans l'existence de la fière cité. Il eût été difficile qu'au milieu des déchirements de la Provence, une certaine agitation ne vînt pas en troubler le cours au moins à sa surface. Vers 1362, déjà, son évêque Guillaume Sudre avait porté une main audacieuse sur la liberté d'enseignement. Jusqu'alors tout citoyen avait le droit, dans certaines conditions de capacité, de tenir des écoles publiques. Guillaume, au risque de soulever de violentes colères, voulut placer l'instruction sous la dépendance du clergé. A cet effet, il révoqua par lettres-patentes tous les instituteurs laïques, et confia la direction des établissements de ce genre à un bachelier du diocèse de Chartres. — De telle sorte que les prêtres eurent seuls le privilège d'enseigner la grammaire, les belles-lettres et la logique: privilége inconciliable avec cet amour de liberté, toujours si vivace dans le cœur des Phocéens ! privilége monstrueux qui allait jeter les nouvelles générations dans une voie déplorable de préjugés sociaux, et devant lequel les Marseillais s'inclinèrent, sans en deviner le danger. Plus susceptible à l'endroit de ses franchises, que soucieuse de l'éducation de la jeunesse, la commune s'émut, un jour, de l'ambition des familles puissantes qui ne tendaient à rien moins qu'à fausser le principe d'élection, en envahissant, par leurs intrigues, les fonctions municipales, surtout celles de syndics. Cet abus fut signalé à la régente, et des lettres-patentes, en date du 28 août 1385, modifièrent ainsi le système électoral : le tirage au sort en fut la base. Les six officiers, chargés du département de la guerre, convoqués par le viguier, le 10 février de chaque année, juraient de donner un bon et loyal conseil, d'agir d'après les règles de l'honneur en leur âme

et conscience, puis désignaient trois personnes dans chacun des six quartiers. Les noms de ces 18 citoyens étaient écrits sur un billet de parchemin et enfermés dans des boules de cire, qu'on mettait trois par trois dans des petits sacs placés à leur tour dans un plus grand, sur lequel on imprimait le sceau du roi, et ceux du viguier et des six officiers électeurs. Ce sac était porté à la séance du conseil, et un enfant tirait une boule des six premiers sacs, en commençant par le quartier Saint-Jean. Les six nouveaux élus remplaçaient immédiatement les précédents députés de la guerre, et, après avoir prêté serment, choisissaient, dans chaque quartier, deux hommes d'*honneur, de bien et de discrétion*, dont quatre jeunes et huit d'un âge mûr. Les 12 bulletins étaient scellés avec les mêmes formalités dans deux sacs ; l'un contenait les noms des quatre jeunes candidats ; l'autre ceux des huit derniers. Le même enfant puisait une boule dans le premier sac, deux boules dans le second, et l'on proclamait les noms des trois nouveaux syndics. On passait ensuite, et de la même manière, à l'élection des juges et des autres officiers, qui entraient en charge le 13 février. (RUFFI).

Cependant, fatiguée de la guerre, ou plutôt intimidée par la conduite politique du roi de France, Marie de Blois avait cédé aux conseils de son beau-frère le duc de Berri; et, après deux mois de négociations, ses plénipotentiaires conclurent une trève de vingt mois avec Spinola, le sénéchal de Charles de Duras (18 octobre 1385). Bientôt quelques villes insurgées firent leur soumission. Mais la régente, dénuée de tout, abandonnée de Charles VI, était dans l'impossibilité de profiter des circonstances qui semblaient concourir à favoriser sa cause, quand une nouvelle sinistre vint changer la face des choses. Le 5 février 1386, Charles de Duras était, à son tour, tombé victime d'un assassinat. Alors, on vit ce qu'on n'avait point encore vu dans l'histoire: — deux enfants se disputant la couronne, protégés par deux papes peu faits pour les conseiller et les secourir ; deux femmes gouvernant le même royaume dans deux capitales différentes, et deux partis opposés à chaque régente.

En effet, tandis que Louis II se trouvait contenu, en Provence, par les partisans de Ladislas, fils et successeur de Charles de Duras; Ladislas était menacé, à Naples, par les amis de Louis. La régente Marguerite compromettait de plus en plus, chaque jour, par sa

conduite hautaine et inflexible, l'autorité du jeune roi, déjà considérablement affaiblie par la mort de Charles; — de sorte que la maison d'Anjou l'eût bien vite emporté, sans la faiblesse de Clément VII toujours indécis quand il fallait répandre de l'argent, et sans la timidité de Marie de Blois, toujours défiante, lorsqu'il fallait agir. Heureusement que les fautes multipliées de Marguerite secondèrent les efforts des Angevins. Les succès des armes françaises dans le royaume de Naples effrayèrent presque toutes les cités provençales, rebelles à l'autorité de Louis. Aix, épuisée depuis deux ans par la guerre et la famine, abandonnée par la mère de Ladislas, comme elle l'avait été par son père, Aix donna l'exemple de l'obéissance, et c'est au nom des villes de l'*Union* que les consuls traitèrent avec Marie de Blois.

Mais Louis II n'en avait pas fini avec ses plus implacables ennemis. Parmi les seigneurs, entrés dans la ligue opposée à la maison d'Anjou, il s'en trouvait un qui prétendait avoir d'énormes griefs contre elle. Raymond de Turenne, c'était son nom, était fils de Guillaume Roger, deuxième du nom, comte de Beaufort, et d'Eléonore de Comminges. Dans ces temps, où la Provence devait éprouver des malheurs inconnus aux siècles précédents, Raymond jetait ses bandes armées dans la contrée et se vengeait par des ravages épouvantables. Irrité contre Clément VII, sous prétexte que la chambre apostolique lui retenait des sommes énormes que son père lui avait prêtées, — devenu l'ennemi de Marie de Blois, parce qu'elle voulait que son autorité fût respectée de tous ses vassaux, il avait pris les armes cinq fois en six ans et renouvelé les scènes de carnage, dont les Sarrasins et les Hongrois avaient jadis donné le spectacle lamentable. Ses troupes avaient la férocité de ces barbares. C'était un amas de voleurs, d'assassins et de gens sans aveu, les uns Provençaux, les autres venus des provinces voisines. Partout où ils s'abattaient comme des oiseaux de proie, il n'y avait ni pitié, ni merci pour les vaincus. Ni l'âge ni le sexe ne contenaient leurs fureurs. Incapables de faire le siège d'une grande ville, ils se bornaient à promener la flamme et le fer dans la campagne. Quelquefois ils emportaient par surprise un bourg et y plaçaient garnison. Ils s'emparèrent ainsi de Châteauneuf-du-Martigues, que les Marseillais avaient remis entre les mains de la

reine. Marie eut recours à l'appui de Marseille, qui lui envoya cent arbalétriers, avec promesse de les entretenir pendant toute la guerre, en y joignant le don gratuit de 1,000 livres. La reine adressa aux Marseillais une lettre[1], pleine d'effusion et de gratitude, et leur confia la garde de Chateauneuf, que les troupes royales avaient repris aux bandits de Raymond de Turenne.

Pendant que cette guerre d'extermination désolait la Provence, la mer était infestée de corsaires, d'autant plus dangereux que, le commerce n'offrant pas un appât suffisant à leur cupidité, ils enlevaient les fruits de la terre, pillaient les endroits peu fortifiés, ou s'emparaient des villages avantageusement situés et en faisaient leur repaire. Les Marseillais seuls étaient en état d'entretenir des forces maritimes, considérables pour cette époque, et de maintenir la sûreté sur les côtes de Provence. Aussi la reine leur accorda-t-elle le droit de faire la guerre sans attendre les ordres du roi, quand il serait absent. En cela, Marie prouvait que le souvenir des services passés parlait plus haut dans son cœur que celui des blessures faites à son orgueil. Lorsque toute la Provence s'était soumise à un impôt sur le sel, établi par les Etats-Généraux, afin de parer à tant de désastres, Marseille s'était retranchée derrière l'inviolabilité de ses chapitres de paix, pour se soustraire à cette mesure d'utilité générale. Marie avait accepté, sans ressentiment,

« MARIA REGINA JERUSALEM ET SICILIŒ, COMITISSA PROVINCIŒ. »

« *Nobilibus et egrigiis viris syndicis et consilio, ac deputatis ad guerram civitatis Massiliœ, devotis nostris et regiis fidelibus delectis.* »

« Tres cars et fiels nostres, nos aven reccupudas presentialment alcunas lettras de nostre tres car et fiel conseiller lo segnor d'Oraison et de nostre tresorier de Provensa Francesquet, per las quals aven perceupudas la grand et honorabla oblation vestra de mille franc de don gratious, per adjudar et soustenir nostres gens d'armas, et cent arbaletriers, à tenir seti tant qua mestier fossa a vostres despens, loquel don et oblation nos tenen non ponch petits, mas grans et honorables, de certans et day tels fiels nostres nos vos regratian, lou plus grandamens que poden... Benque nos speram en Dious, brevemens mettre los fach d'aquel nostre pais de Provensa en tal apointement et tal assolament que non aura plus beson de far guerra, comme vos reportara aisso et alcunas autras causas de bocha, plus à plen de nostra part, nostre tres car et fiel conseiller Guigonet-Jarente, loqual aven mandat par devers vos sabens fiels nostres que nostra entendement es toujours de nous condurre finalment ni fermament en aquestas besognas sensa vostre bon conseil loqual valerian tot ior aver, non tan en aquestas tant grans et poderosas, mas en tots nostres autres affars, tres cars et fiels lo sant Esprit sia am vos et stacha.

« PERTUIS, 12 mars 1387. »

l'amertume d'un refus, parfaitement légitime en principe, mais à coup sûr inopportun ; car, en s'associant à une œuvre de dévouement, la trop susceptible cité aurait pu sauvegarder ses droits, en faisant toute espèce de réserves pour l'avenir. Toutefois, de longues années de sacrifices et de fidélité devaient effacer une tache aussi légère; c'est ce que la régente comprit, le jour où elle dépouilla l'autorité royale d'une de ses plus précieuses prérogatives, pour la donner aux plus ardents de ses amis (1390).

Malgré les efforts des trois ordres de la province, de Marie de Blois et du souverain pontife, — Raymond de Turenne continuait ses brigandages avec un redoublement de fureur, s'emparant des châteaux, rançonnant ses ennemis, depuis le Rhône jusqu'à la Durance. La terreur de son nom et les ravages de la peste, devenue permanente en Europe, enchaînaient tous les courages. Le peuple fuyait éperdu devant ces deux fléaux, et songeait moins à se défendre qu'à implorer la protection divine. Des processions lugubres parcouraient les campagnes et les villes, remplissant l'air de leurs chants lamentables. Hommes, femmes, enfants, revêtus de cilices, se prosternaient dans la poussière et criaient par trois fois : *paix et miséricorde* ! Les Etats, assemblés à Aix, résolurent d'agir énergiquement dans ces moments suprêmes. Clément VII avait eu la lâcheté de détacher ses intérêts de ceux de la province, en désarmant la vengeance de Raymond, au prix de 30,000 francs. Il fallut se contenter de sa médiation pour obtenir la paix. Pendant qu'on négociait inutilement avec Eléonore de Comminges, retranchée dans le château de Meyrargues, l'armée provençale assiégeait le château des Baux, Roquemartine, Vitrolles (1396), ravageait le territoire du Pertuis et bloquait Meyrargues. Enfin, Marie de Blois mettait à prix la tête de Raymond de Turenne. Mais le rude vicomte n'en était que plus ardent à poursuivre sa vengeance. Vols, incendies, homicides, adultères, viols, profanations d'églises et de monastères, ce cannibale poussait ses bandits à tous les crimes et faisait précipiter ses prisonniers du haut des murailles de son château.

Dans l'état d'impuissance où l'on était pour abattre un ennemi si redoutable, on tourna les yeux vers le roi de France. Des ambassadeurs Marseillais furent chargés de lui porter le vœu des

Provençaux. Charles VI les accueillit avec distinction et confia au maréchal Boucicaut la tâche de pacifier les provinces du Midi. Le sire de Boucicaut, qui avait épousé, le 23 décembre 1393, Antoinette, fille unique de Raymond de Turenne, et l'une des plus belles femmes du royaume, arriva en Provence (1398), un peu avant l'époque où Louis II devait y ramener, après une campagne désastreuse en Italie, les malheureux débris de son armée (1399). Sur ces entrefaites, le sénéchal de Beaucaire ayant avec succès disputé le passage du Rhône aux seigneurs du Rouergue, qui accouraient au secours du vicomte, quelques places se rendirent et d'autres commencèrent à manquer de vivres. Alors, découragé par ces obstacles imprévus, probablement conseillé par son gendre, Raymond censentit à faire la paix ; et le traité en fut conclu à Marseille, le 7 juillet 1399. Le vicomte accepta-t-il de bon gré, ou subit-il forcément les conditions d'un traité signé en son absence? Les historiens se taisent sur ce point. Toutefois, les dégâts qu'il causa, vers 1401, sur le territoire d'Arles et de Tarascon, prouvent qu'il avait repris les armes contre Louis II. Ce furent là les derniers et tristes exploits de cet homme « qui avait personnifié en lui tous les excès du régime féodal. (L. MÉRY et GUINDON). » Poursuivi, un jour, par Charles du Maine, frère du roi Louis, il voulut se jeter dans un bateau, pour traverser le Rhône. Mais il tomba dans le fleuve et se noya.

Une fois le calme à peu près revenu, le roi-comte[1] aurait dû en profiter, pour assurer le bonheur de ses vassaux, en mettant le pays à l'abri de toute attaque, surtout du côté de la mer. Malheureusement, il étoit plus jaloux de monter sur ce trône de Naples, qui coûta tant de sang à la France, ruina la Provence et couvrit la première maison d'Anjou d'un opprobre que les vertus éclatantes de Charles II et de Robert n'ont pu effacer. Pour se créer une alliance favorable à ses vues sur l'Italie, il demanda la main de la princesse Yolande d'Aragon, fille puinée de Jean, mort le 19 mai 1395. En effet, la maison d'Aragon, maîtresse alors de la Sicile et l'ennemie naturelle de Ladislas, était toute disposée à soutenir ses prétentions. Louis conduisit sa jeune fiancée au pied des

[1] A son retour, Louis II avait confirmé les franchises des Marseillais, particulièrement le droit de déclarer la guerre, que sa mère leur avait accordé.

autels, le 2 décembre 1400, et Arles eut l'honneur de voir célébrer dans ses murs, les fêtes de ce mariage, auxquelles assistèrent des ambassadeurs Marseillais, porteurs de riches présents pour les augustes époux, qui partirent pour Paris avec Marie de Blois et Charles du Maine, le 15 février 1401. Ils trouvèrent le roi de France fort occupé à étouffer le schisme de l'Eglise. Charles VI, irrité de n'avoir pu décider Benoît XIII, successeur de Clément VII, à donner sa démission, avait soustrait son royaume à son obédience. Benoît resta inflexible. Assiégé par le maréchal de Boucicaut, dans son palais pontifical, « la plus belle et la plus forte maison du monde, au dire de Froissard, » il s'évada, à la faveur d'un déguisement, erra de ville en ville, vint à Marseille, au commencement de 1406, et fit voile vers l'Italie, où il prétendait vouloir s'aboucher avec Grégoire XII, le pape du Vatican. Il s'était ar rêté quelque temps à Savone, quand la peste, qui ravageait cette côte d'Italie ainsi que Nice, le força à retourner à Marseille. Il y séjourna huit mois; et, comme il logeait à l'abbaye de Saint-Victor, la commune eut la singulière idée de faire construire un pont de bois qui traversait le port, pour abréger à cet antipape le chemin du monastère à la ville.

En 1407, les négociations recommencèrent pour détruire l'anarchie qui déshonorait l'église. Grégoire XII et Benoît XIII parurent sur la scène avec de nouveaux stratagèmes, pour abuser la chrétienté. Charles VI, impatienté de cette indécente comédie, retira pour la seconde fois l'obédience au pape d'Avignon (1408), et les cardinaux, sortant enfin de leur torpeur, ajournèrent les prétentions des deux rivaux au concile de Pise. Le chapitre du clergé Marseillais chargea onze procureurs de l'y représenter et de se soumettre à toutes ses décisions (23 février 1409). Ce concile, ouvert le 25 mars 1409, tint vingt-une sessions, et l'on y vit officier Paul de Sade, évêque de Marseille. A la quinzième session, l'assemblée déposa les deux concurrents à la tiare, comme hérétiques et schismatiques, et mit à leur place le cardinal Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V.

Tandis que le sort des antipapes se débattait au grand concile de Pise, Louis II s'apprêtait à franchir les Alpes, pour essayer encore de conquérir le royaume de Naples. Par la ruse ou par la

force, Ladislas avait courbé tous les seigneurs sous son sceptre. Rome et presque toute la Romagne subissaient sa loi. Ses succès avaient été si rapides, qu'il n'aspirait à rien moins qu'à ceindre le diadême impérial, et sur sa bannière étincelait cette devise orgueilleuse : *aut Cesar, aut nihil!* — Jalouses et inquiètes de ses envahissemens, les puissances voisines formèrent contre lui une ligue formidable. Louis entra dans cette confédération et vint à Marseille, dans les premiers jours d'avril 1409, pour y faire armer cinq galères. La ville était alors sous l'émotion d'une injure faite à son consul de Gênes, dont le consul général de Provence prétendait absorber les fonctions. Sur les plaintes du conseil municipal, Louis II confirma, par lettres-patentes, l'article des chapitres de paix, qui conférait aux Marseillais le privilége de se faire représenter directement, en pays étranger, par des consuls de leur choix. Libre de ce souci, il part, arrive à Pise où Alexandre V lui donne des titres, lorsqu'il a besoin de troupes et d'argent. Assuré du zèle du pontife, il rejoint l'armée des alliés, traverse la Toscane, reprend les places usurpées par Ladislas sur les Florentins et sur le patrimoine de Saint-Pierre, s'avance jusqu'aux portes de Rome, et s'empare d'une partie de cette ville. Puis, laissant, aux environs de la capitale du monde chrétien, Tannegui Du Châtel, chevalier breton, pour continuer le siége, il va conférer avec le Saint-Père sur les opérations de la campagne, et retourne à Marseille, pour renouveler en Provence ses ressources épuisées; « car, dit Papon, il était de la destinée de cette province d'aller s'engloutir sans fruit en Italie. »

Au bout de neuf mois, Louis repartit avec sept galères, plusieurs bâtiments de transport et 8,000 hommes de troupes. Mais à peine s'éloignait-il des côtes de Provence, qu'il fut attaqué, le 16 mai 1410, par une escadre de quinze bâtiments Napolitains et Génois. Il perdit six galères, dont une coulée à fond. La septième, miraculeusement échappée à ce désastre, le transporta à Bologne, où il trouva Jean XXIII, successeur d'Alexandre V. Après avoir combiné avec lui et les députés des Florentins ses alliés les moyens de renverser leur ennemi commun, il revint en Provence pour se mettre en état de continuer une guerre, dont ses revers et la connaissance, qu'il avait du caractère italien,

auraient dû le désabuser. Au mois d'août de la même année, il s'embarqua sur une flotte de treize galères et alla prendre le Pape à Bologne, pour le conduire à Rome, où il reçut de lui la charge de grand gonfalonier, l'étendard de l'Eglise, la bénédiction, et l'ordre de marcher sans délai contre Ladislas. — Il quitta Rome, le 28 avril 1411, alla camper à Ceperana, en deçà du Garigliano, sur les confins des terres de l'Eglise, et préluda, par un premier succès à une victoire éclatante. — « L'action commença vers midi avec des cris que les échos rendaient encore plus affreux. Dans l'instant, le ciel fut couvert d'un nuage de traits, et les deux armées s'ébranlèrent. Leur choc fut horrible. Le soldat, écumant de colère et de rage, maniait l'épée, le coutelas et la hâche avec la rapidité de l'éclair, et portait des coups d'autant plus sûrs qu'il combattait corps à corps. Là, tous les stratagêmes devinrent inutiles. La force et le courage décidèrent seuls de la victoire. Les Français, plus forts, plus adroits, plus intrépides, poussèrent les Siciliens, les enfoncèrent et *les menèrent battants d'une telle vigueur*, dit un auteur contemporain, *qu'on eût dit qu'ils avaient à dos les feux et les foudres du ciel.* (PAPON). »

Malheureusement, Louis ne sut pas profiter de cette victoire gagnée le 19 mai 1411. Son dénuement et plus encore la lenteur de ses opérations permirent à Ladislas de rallier ses troupes sous ses drapeaux. Bientôt, il trouva tous les passages fermés; la désertion se mit dans son armée, et il fut contraint de revenir à Rome implorer l'appui du souverain pontife, qui ne lui donna que de vagues espérances. Convaincu enfin qu'on le jouait et que le royaume de Naples était à jamais perdu pour lui, il repartit pour la Provence, le 3 août de la même année, abandonnant ses partisans à la haine vindicative de Ladislas. Cette campagne fut d'autant plus désastreuse pour Louis II, qu'elle lui enleva l'occasion de faire valoir ses droits sur l'Aragon, dont le dernier roi était mort sans postérité.

Après un séjour de quelques mois à Marseille, le comte et la comtesse de Provence partirent pour la cour de France, avec une garde d'honneur de cinquante arbalétriers, armés et entretenus par la commune, qui en outre leur envoya 1000 livres, sur la demande qu'ils lui en firent à leur arrivée à Lyon (16 déc. 1411).

Louis II ne devait plus revoir la plus fidèle, la plus dévouée des villes de son comté. Retiré à Angers, capitale de son duché d'Anjou, il y mourut, le 29 avril 1417, sans avoir réussi à placer la couronne d'Aragon sur la tête de sa femme, la plus directe héritière de Martin, second fils de Pierre-le-Cérémonieux. Il laissait trois fils : — Louis III, René-le-Bon, et Charles du Maine, et trois filles : Marie, qui épousa Charles VII, roi de France, Yolande, femme de François de Montfort, et une autre, qui épousa le comte de Genève. Louis III, âgé de 14 ans seulement, succéda à son père, sous la tutelle de la régente Yolande. Ladislas avait précédé son rival dans la tombe et légué le royaume de Naples à Jeanne II, sa sœur, veuve de Guillaume, duc d'Autriche. Jeanne, dont les débauches avilissaient l'autorité royale, ne tarda pas à se voir disputer un sceptre trop lourd pour ses mains débiles. Elle crut le retenir, en adoptant le comte de Richemont, frère du roi d'Angleterre; mais les événements politiques qui livrèrent la France aux Anglais, après la bataille d'Azincourt (1415), ne permirent point au comte de Richemont d'aller chercher un trône en Italie; et la reine de Naples, instruite des intrigues du pape Martin V en faveur de Louis III de Provence, jeta les yeux sur Alphonse V, roi d'Aragon. L'artificieux monarque feignit d'abord de repousser cette offre généreuse. Puis, quand il s'aperçut que le duc d'Anjou allait infailliblement s'emparer des Etats napolitains, s'il continuait d'affecter un désintéressement qui n'était pas dans son âme, il accepta pour son fils et son héritier la succession de Jeanne et lui envoya un secours de quatorze galères, en attendant qu'il pût lever en Italie des forces suffisantes pour arrêter les progrès des Angevins. Les deux champions renouvelèrent cette lutte, dont Ladislas et Louis II avaient donné le sanglant spectacle sur la terre italienne. Après une alternative égale de succès et de revers, le comte de Provence fut tout-à-coup abandonné par le pontife, qu'Alphonse menaça de la réélection de l'antipape Benoît XIII, s'il persistait à soutenir son adversaire. Louis III, outré de dépit, sans argent, sans crédit, sans provisions d'aucune espèce, allait retourner à Marseille avec les débris de son armée, quand une circonstance imprévue vint relever ses espérances. En adoptant Alphonse, Jeanne II ne se doutait pas qu'elle s'était donné un maître arrogant, qui répondrait à ses

bienfaits par la plus noire perfidie. En effet, humilié de ne jouer que le second rôle dans le royaume de Naples, le roi d'Aragon essaya de détrôner sa bienfaitrice et fit jeter en prison son favori, le grand sénéchal Caraccioli. La reine n'eut que le temps de se réfugier et de se fortifier dans le château Capouan. Heureusement secourue par Sforze, le grand capitaine, qui battit Alphonse et le chassa de Naples, — elle déchira son acte d'adoption et appela Louis III à la succession de ses Etats. Cependant Alphonse était encore un ennemi redoutable ; — il eût sans doute vengé sa défaite en brisant le sceptre de l'impudique Jeanne, si d'un côté la République de Gênes et le duc de Milan, et de l'autre, le roi de Castille ne l'eussent contraint à garantir ses Etats d'Aragon contre leurs attaques. Il confia donc à l'infant dom Pierre, son frère, la lieutenance-générale du royaume de Naples et se dirigea vers la Catalogne avec dix-huit galères (15 octobre 1423).

Mais dans le cœur de l'impérieux Alphonse couvait depuis longtemps la pensée d'une cruelle vengeance. Les Marseillais, auxiliaires naturels de Louis III, avaient pris deux galères au prince Aragonais, en 1421, et les avaient emmenées dans leur port. Alphonse sentait gronder en lui toutes les flammes dévorantes de la haine, au souvenir de cette injure, dont sa récente défaite augmentait le ressentiment. Et, comme il allait cacher sa honte dans son royaume, l'insolente fille de Phocée semblait se trouver là tout exprès sur son passage, pour insulter en quelque sorte à ses revers ; pour jouir du spectacle de sa retraite. Vainqueur de Louis et de Jeanne, il eût peut-être oublié son affront. Vaincu et fugitif, il résolut de punir cette courageuse cité, qui n'avait jamais payé que de ses trésors, de son sang et de ses larmes, sa fidélité constante à la maison d'Anjou. Malheureusement, le moment n'était que trop bien choisi pour l'exécution de l'infernal dessein d'Alphonse. Epuisée par des sacrifices immenses dans l'intérêt de la cause de Louis II, Marseille était alors sans armes, sans soldats, sans vaisseaux, — et ses plus habiles capitaines combattaient en Italie sous la bannière du roi-comte. Elle était infiniment moins grande qu'aujourd'hui. Du côté de la terre, une ceinture de remparts la protégeait suffisamment, il est vrai, contre un coup de main; et l'on ne pouvait s'en emparer à l'improviste qu'en envahissant

les quais. — Or, il fallait, pour cela, se rendre maître du port, dont l'entrée fort étroite était défendue par les Tours St-Nicolas et St-Jean, et fermée par une chaîne énorme, ainsi que par un gros vaisseau qu'on y avait attaché. L'entreprise était difficile, dans des temps ordinaires. Mais, dans l'état complet d'abandon où la ville était réduite, ces obstacles tombèrent bien vite devant la fureur du roi d'Aragon, qui comptait d'autant plus facilement avoir raison de son ennemie, qu'il avait sur sa flotte la puissance auxiliaire et nouvelle de quelques pièces d'artillerie.

Le 23 novembre 1423, — les dix-huit galères aragonaises déployent une ligne menaçante devant l'embouchure du Lacydon, et Alphonse cherche à faire passer dans l'âme de ses soldats le fiel de la haine, qui déborde de son âme. Des paroles impies, des paroles sauvages s'échappent de ses lèvres frémissantes. Ce n'est point une demi satisfaction qu'il faut à ses rancunes implacables. — « Portez sur votre passage et le fer et le feu ; point de pitié, point de pardon ! (GAUFRIDY). » Ainsi s'écrie, dans le paroxysme de son délire, ce roi cannibale, qui espère désarmer la colère de Dieu, en exceptant ses temples de l'œuvre de destruction. Et les dignes satellites d'un tel chef, ivres d'avance de sang et de luxure, préludent par des chants de guerre aux scènes de carnage et de désespoir, dont ils vont être les épouvantables héros. L'apparition soudaine de la flotte d'Alphonse fut pour les Marseillais ce qu'est la foudre pour le marin, au moment où, déchirant la nue, elle retentit en éclats terribles au milieu de la tempête, enflamme l'horizon de ses sillons ardents, et brise la mâture de son navire battu des vents et des flots. En mesurant toute l'étendue du danger, la ville fut saisie d'une stupeur indicible. Le soleil illuminait encore de ses flamboyantes clartés le prologue tumultueux de la tragédie, qui allait se dénouer dans les ténèbres de la nuit, — comme pour laisser aux habitants le temps de lire toute l'horreur de leur destinée dans l'expression de leur effroi ; — de puiser mutuellement dans leurs regards un courage qui n'était pas dans les cœurs; — de s'adresser un éternel adieu, en contemplant, pour la dernière fois, et dans un dernier embrassement, les traits chéris d'un parent, d'une épouse ou d'un ami ! Pendant que l'on prenait à la hâte toutes les précautions de défense, que permettaient les circonstances ;

— pendant que les moines de St-Victor se retranchaient, avec des munitions et des vivres, dans leur abbaye, véritable forteresse capable de soutenir un siége, les églises retentissaient des vœux lamentables d'une foule prosternée au pied des autels. Hélas ! la prière des victimes, désignées par le destin, ne s'éleva pas jusqu'au trône de Dieu. Il entrait dans les desseins impénétrables du Créateur — que l'opulente cité s'abîmât dans la poussière, sous le souffle impétueux de l'ouragan, pour s'échapper ensuite de ses ruines vieillies, comme le papillon de sa chrysalide, et s'élever, jeune régénérée, plus fière, plus redoutable, plus resplendissante que jamais.

Lorsque la nuit eut étendu son voile épais sur Marseille, la terreur et le désordre furent à leur comble. Le glas funèbre avait sonné. Vaincre ou mourir ! il n'y avait pas d'autre alternative pour les fils de Phocée. Alphonse donne le signal du combat, et l'attaque, dirigée du côté de la Tour Saint-Jean, rencontre une résistance vigoureuse. Deux fois, les Aragonais mettent le feu à la porte de la Tour, deux fois les assiégés, secondés par une pluie torrentielle, réussissent à l'éteindre. A la troisième fois, l'incendie se développe avec une telle rapidité qu'il triomphe de tous les obstacles, et que la garnison, pressée par le péril, offre de se rendre à l'ennemi, si la ville est prise. Alphonse y consent et suspend les hostilités sur ce point ; puis, sur son ordre, une troupe d'élite essaye de rompre la chaîne qui tient au mur sous la Tour Saint-Nicolas. Assaillis par une multitude de bateaux, et par une grêle de traits et de pierres lancés du haut de la Tour et des murailles, les intrépides Aragonais repoussent les bateaux, et, à l'aide de quelques décharges d'artillerie, forcent à la retraite les Marseillais qui tirent sur eux.

Jusqu'alors l'avantage était aux assiégeants, sans être décisif, toutefois. Mais un fatal oubli perdit les Marseillais. Dans le premier moment de consternation, ils avaient négligé de retirer du port un gros brigantin, abandonné du côté de l'abbaye de Saint-Victor. Débarquer du côté de la Réserve, se glisser au dessous du monastère, s'emparer du brigantin et, par contre-coup, de deux galères et de plusieurs navires mal gardés, déloger les assiégés qui défendaient la chaîne, ce fut pour les soldats d'Alphonse une manœuvre rapide

comme l'éclair. Dès ce moment, la victoire leur appartient. — Une fois les Marseillais en fuite, la chaîne tombe, et la flotte, accourant à pleines voiles dans le port, vomit sur les quais des milliers de barbares avides de pillage. — Là, cependant, la lutte recommence sanglante et terrible. On se bat de part et d'autre avec plus de fureur que de courage. Dans cette affreuse mêlée, les coups atteignent indistinctement amis et ennemis, et le choc des armes, les imprécations des combattants, les cris lamentables des mourants révèlent seuls l'horreur de cette lutte sans nom, impossible à décrire, — lutte de démons invisibles dans la nuit du chaos. Les Marseillais terrassés, épuisés de fatigue, se ralentissent et lâchent pied ; puis, cédant à une panique générale, ils fuient, poursuivis l'épée dans les reins par les Aragonais; et les citoyens, restés dans les maisons, font voler, par les fenêtres et de tous les étages, des pierres, des meubles, des pièces de bois qui blessent ou écrasent vainqueurs et vaincus. — A ce lugubre tableau, il fallait, pour l'éclairer, les torches de l'incendie. En effet, les soldats d'Alphonse mettent le feu à quelques maisons voisines du port, et bientôt les flammes, poussées par le vent, comme par le souffle d'un mauvais génie, se propagent avec une effrayante rapidité, enlacent quatre cents maisons dans un vaste réseau de feu, et, agitant dans les airs mille panaches rouges, illuminent soudain de leurs sinistres lueurs les derniers épisodes d'une vengeance sans frein.

Alphonse avait promis le pillage à son armée ; il tint parole. Pendant trois jours, les soldats se souillèrent de tous les crimes, assouvirent à la fois leur soif de butin, de sang et de luxure. Il n'y eut que les femmes, réfugiées dans les églises, qui échappèrent à leur brutale lubricité. Ces infortunées, devenues veuves ou orphelines par le droit fatal de la victoire, offrirent à leur bourreau tous leurs bijoux et leurs trésors, pour prix de leur honneur et de leur vie. Un remords se glissa dans l'âme du monstre; un remords vint réveiller en lui un reste d'humanité. Peut-être songea-t-il à sa mère! à sa royale compagne! Le vindicatif monarque ne resta pas sourd à cette prière partie du pied des autels ; il permit à ses victimes de se retirer et d'emporter ce qu'elles avaient sauvé de l'embrasement et du pillage ; et tout le reste de la ville fut saccagé par les vainqueurs, à l'exception de l'abbaye de Saint-Victor,

— préservée de ce désastre épouvantable par la vigueur de sa résistance.

Et ces hommes, livides de tant de débauches infâmes, osaient décorer du nom de religion — le fanatisme aveugle qui les poussait à détruire un couvent de fond en comble, parce qu'on avait dérobé à leur profanation les reliques d'un saint évêque : les misérables espéraient purifier leur sanglante victoire, en saluant de leurs chants religieux la châsse précieuse, objet de leur hypocrite vénération.

Il était écrit qu'il ne manquerait aucune horreur à tant d'horreurs accumulées sur le même théâtre, aucune affliction à tant d'afflictions tombées du ciel sur la même cité. La nouvelle de l'invasion des Aragonais et du sac de Marseille fut bientôt connue des communes voisines, et partout le tocsin appela les habitants au secours des Marseillais. Cuges donna l'exemple du dévouement. Aix expédia un corps d'armée sous la conduite de Louis de Bouliers, vicomte de Reillane, et les fuyards s'y rallièrent pour délivrer leur patrie. Il était trop tard. Les troupes auxiliaires n'arrivèrent dans la matinée du 26 novembre que pour voir les Aragonais fuir sur leurs vaisseaux avec leur énorme butin, les restes mortels de Saint-Louis, évêque de Toulouse, la chaîne du port et une partie des archives de la ville. Alors, profitant du désordre et de la désolation générale, les protecteurs se changèrent en pillards, se répandirent par les rues, pour enlever ce qui avait échappé à l'avidité des soldats d'Alphonse ; puis, chose affreuse ! des Marseillais se noircirent le visage, pour ne pas être reconnus, et, — mêlés à ces brigands improvisés, continuèrent, pendant huit jours, le pillage de leur ville natale. On leur donna le nom de *Mascarats*, et cette épithète resta longtemps comme le stigmate d'infamie, dont on appliqua la flétrissure sur le front des traîtres.

Non seulement la régente, ni son fils Charles du Maine, qui lui succéda dans le gouvernement de la Province, n'avaient assez d'autorité pour punir un pareil crime ; mais il eût été impolitique de l'essayer. Les coupables étaient trop nombreux, pour être recherchés. Il valait mieux pardonner que de s'exposer à un soulèvement. On jeta donc le voile de l'oubli sur le passé, et l'on ne songea qu'à réparer le plus promptement possible tant de douloureux

désastres. — Comme, après la retraite des Aragonais, la plupart des Marseillais avaient émigré, de peur d'une nouvelle invasion, il fallut que le comte du Maine, en l'absence du roi, les forçât à rentrer dans la ville, sous peine de confiscation de biens. Il retarda de trois ans l'exigibilité des dettes contractées par la commune et les particuliers, en suspendant en même temps le cours des intérêts, fit lui-même des remises sur les droits de son frère, et laissa débarquer en toute franchise les matériaux qui arrivaient par le Rhône, pour la reconstruction des maisons. Une fois ces premières mesures prises et le courage revenu avec le calme, les Marseillais, instruits par le malheur, résolurent de mettre pour l'avenir la cité nouvelle à l'abri d'une attaque imprévue. Ils rebâtirent les remparts d'après le système de fortifications alors connu, se procurèrent toutes les machines de guerre usitées dans les combats et dans les siéges, et achetèrent des armes et de l'artillerie [1], invention d'autant plus terrible déjà, que l'art des fortifications était encore dans l'enfance. — Puis, pour repeupler la ville, et lui rendre l'âme et la vie, ils envoyèrent des ambassadeurs à Rome supplier le Pape d'obliger le clergé de Marseille à contribuer, comme tous les citoyens, à toutes les charges publiques, et de fonder dans leurs murs une Université, où l'on enseignât le droit civil et le droit canon, la théologie et la médecine. — Enfin, les travaux furent poussés avec une telle vigueur, que l'on vit, comme sous la parole de Jésus, le cadavre de la cité sortir du linceul de ses ruines, et, se transformant dans sa résurrection, grandir et se développer majestueuse et belle, coquette et puissante à la fois. Les enfants de l'heureuse ressuscitée ressentirent aussi les effets salutaires de cette régénération physique. Plus fiers que jamais de leur mère-patrie, ils avaient trop bien retrempé, aux sources des douleurs, leur âme énervée par le luxe et la mollesse, — pour dédaigner désormais la vertu guerrière qui est, pour ainsi dire, le palladium des vertus civiles. En effet, ces marchands efféminés ne gardèrent de tant de revers que le souvenir de leur faiblesse passée, pour rivaliser de zèle et d'énergie, et se plier au rude métier de soldats. Si bien qu'un jour ils eurent une marine considérable, dont les Catalans

[1] Il y avait alors deux sortes de canons ; les uns appelés *bombarda grossa* et les autres *bombarda parva*. On y mettait des pierres au lieu de boulets.

et les Aragonais ne tardèrent pas à éprouver la puissance redoutable. Particulièrement sensibles à la perte des reliques de Saint-Louis de Marseille, ils employèrent tous les moyens possibles, pour en recouvrer la possession. Le Pape et le roi de France intercédèrent pour eux auprès du roi d'Aragon. Alphonse fut inflexible. Dans leur ressentiment, les Marseillais s'emparèrent d'un vaisseau Catalan dans le port d'Aigues-Mortes, et n'échappèrent aux représailles, dont les menaçaient les officiers de Charles VII, qu'en se justifiant auprès de ce monarque. Sous une pareille égide, ils purent poursuivre leur vengeance si vigoureusement, que les Catalans, espérant encore avoir bon marché de Marseille, accoururent pour la surprendre, avec toutes leurs forces navales. Leur attente fut trompée. Au lieu de décombres et de ruines, ils trouvèrent une ville bien fortifiée, bien défendue, et de nombreux et vaillants adversaires, recrutés des Provençaux amenés par le vicomte de Reillane, gouverneur du comté, par Jaume Gras, gentilhomme d'Orange, et Georgin de Grimaud. Déconcertés par cet appareil imposant de défense, ils essayèrent vainement, à plusieurs reprises, de rompre la chaîne du port. Chaque fois, les Marseillais les repoussèrent victorieusement. L'un d'eux osa tenter seul l'entreprise hardie de mettre le feu à la flotte Catalane retranchée derrière les Iles. Mais son héroïque intrépidité faillit lui coûter la vie, et ce n'est que par miracle qu'il put s'échapper à demi brûlé, sans avoir accompli son audacieux projet

Convaincus enfin de l'impuissance de leurs efforts, les Catalans jetèrent une troupe de soldats sur le territoire, pour le ravager. Les hostilités durèrent ainsi quelque temps, sans résultats décisifs de part et d'autre, — quand, à la suite d'une conférence dans l'abbaye de Saint-Victor, le vicomte de Reillane et les chefs de l'armée ennemie signèrent une trève de quatre années (5 juin 1431). Nicolas de Castillon, secrétaire du roi, vint lire ce traité de paix sur la colline du *Pharo*, au dessous de laquelle flottaient au vent les voiles Catalanes; et, sur la promesse du vicomte de Reillane de le faire ratifier, dans huit mois, par Louis III, — les parties contractantes jurèrent solennellement sur l'Evangile d'en observer fidèlement toutes les clauses.

Depuis le désastre de 1423, dont la nouvelle lui était parvenue

au château d'Averse, Louis de Provence continuait à lutter, avec une énergie croissante, contre le roi d'Aragon. Maître de la Calabre, il aurait, sans nul doute, triomphé de son antagoniste, s'il n'eût trop hautement blâmé les liaisons scandaleuses de la reine avec le grand sénéchal Caraccioli. De ce moment, Caraccioli jura la ruine du prince Angevin, et engagea secrètement Alphonse à terminer la guerre de Castille, pour revenir en Italie. Pendant les menées secrètes de l'amant de Jeanne, Louis était à la cour de Charles VII, son beau frère. A son retour, en 1430, ses ennemis avaient regagné tellement de terrain, qu'il ne pouvait plus espérer les abattre. La fin tragique du grand sénéchal, assassiné à l'issue des fêtes qu'il avait données pour le mariage de son fils, ne servit pas même ses intérêts; car la duchesse de Sessa, qui avait dirigé le poignard des meurtriers, favorisait le monarque Aragonais, alors en vue de Naples avec une flotte formidable. De plus, Louis était dans son duché de Calabre, et son absence achevait de compromettre le succès de sa cause. Cependant, les fautes et la retraite en Sicile de l'arrogant Alphonse semblaient devoir faire luire aux yeux du jeune comte une dernière lueur d'espérance. Il reparut encore sur la scène et fut chargé par la reine de Naples d'aller guerroyer contre le prince de Tarente, partisan du prince Aragonais. Mais une maladie, causée par l'excès des chaleurs et des fatigues, vint l'arrêter au milieu de son expédition. Comme il vit s'approcher l'heure suprême, et qu'il n'avait pas d'enfant de Marguerite de Savoie, sa femme, — il légua ses droits à la couronne de Naples et l'héritage de ses autres Etats à René, son frère, duc de Bar et de Lorraine, et mourut, le 24 novembre 1434, dans la vingt-huitième année de son âge.

CHAPITRE XV.

René-le-Bon. — Louis XI. — René est fait prisonnier à Bulgnéville. — Sa captivité. — La princesse Isabelle, nommée par René, son époux, vice-régente de Naples. — Alphonse d'Aragon et le pape Eugène IV prétendent à l'héritage de Jeanne II. — Troubles à Marseille pour l'élection d'un évêque. — Louis Glandevès. — Barthélemy de Raccoli. — Clémence d'Isabelle. — Son départ pour Naples. — Délivrance de René — Portrait de René. — René à Marseille. — Il part pour Naples. — Victoires et défaites. — René revient en Provence. — Politique de Louis XI. — Il fait un pélerinage en Provence. — — Louis XI à Marseille — Peste de 1452. -- Mort de la princesse Isabelle. — Nouvelle et vaine tentative du roi René pour reconquérir le royaume de Naples. — Son retour. — Le duc de Calabre. — Calixte III. — Pie II. — Révolte des Génois. — Le duc de Calabre; ses victoires; ses revers; sa mort. — Courage de René dans les revers. — Louis XI s'empare de l'Anjou. — Détails sur la vie de René. — Charles-le-Téméraire. — Bataille de Grandson. — René à Lyon. - Palamède de Forbin. — René institue Charles du Maine son héritier. — Sa mort. — Charles III. — Yolande et René II. — Mort de Jeanne de Lorraine. —Testament de Charles III en faveur du roi de France.— Mort de Charles III. — La Provence est réunie à la monarchie française. — Palamède de Forbin gouverne la Provence pour le roi Louis XI. — Mot de Louis XI.

René d'Anjou est, sans contredit, l'une des plus singulières physionomies de l'histoire. Ce nom, dans la Provence, résume toutes les vertus; il est particulièrement le symbole de la bonté. René fut en effet le plus débonnaire des Rois, précisément parce qu'il n'y eut pas en lui l'étoffe d'un roi; et, comme pour donner encore plus de relief à la bonhomie proverbiale de ce souverain, qui vécut presque toujours sans couronne, le hasard plaça à côté

de lui la figure astucieuse et sombre de Louis XI. Jamais antithèse royale ne fut plus saisissante, à coup sûr. — C'est sous cette double influence que de nouvelles destinées s'accomplirent pour la Provence.

Né à Angers le 15 janvier 1408, René eut pour apanage le comté de Guise. Le 13 août 1419, son grand oncle maternel le cardinal Louis de Bar, évêque de Verdun, lui céda le duché de Bar, qu'il tenait de son frère Edouard III, tué à la bataille d'Azincourt. A l'âge de 12 ans, il épousa la princesse Isabelle, fille aînée de Charles II, duc de Lorraine, et la mort de ce dernier, qui n'avait pas de postérité mâle, lui valut le duché de Lorraine, en 1431. Mais Antoine de Vaudemont, neveu de Charles, disputa cet héritage à René, les armes à la main, et, appuyé sur l'alliance de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, attaqua son compétiteur à Bulgnéville, le battit et le fit prisonnier le 2 juillet de la même année. On le voit, le bon René débutait mal dans la carrière des héros. C'est que, dit Michelet, « s'il avait toutes les qualités aimables de la vieille France chevaleresque, il en avait aussi l'imprudence, la légèreté. » Il fut enfermé d'abord au château de Bracon sur Salins, ensuite à celui de Dijon. « Il consacra les loisirs de la prison, non à la poésie, comme Charles d'Orléans, mais à la peinture. Il fit des tableaux pour la chapelle qu'il construisit dans sa prison, il en fit pour les chartreux de Dijon, il travailla même pour celui qui le retenait prisonnier. Lorsque Philippe-le-Bon vint le voir, René lui fit présent d'un beau portrait de Jean-sans-Peur. Il n'y avait pas moyen de rester ennemi de l'aimable peintre ; le duc de Bourgogne lui rendit la liberté sous caution. (MICHELET). » L'empereur Sigismond intervint, comme médiateur, dans le différend des deux antagonistes; les négociations échouèrent, et René se reconstitua prisonnier. Il gémissait dans cette seconde captivité, plus dure que la première, quand il apprit, presque coup sur coup, la mort de son frère et celle de Jeanne II, qui avait, par son testament du 2 février 1435, confirmé les dernières dispositions de Louis III. Ne pouvant aller prendre en personne possession de ses Etats napolitains, il y envoya la duchesse, sa femme, en qualité de vice-régente. Le royaume de Naples, ce but éternel de toutes les ambitions, était alors convoité par trois prétendants : Alphonse

soutenu par quelques grands seigneurs ; René d'Anjou, qui avait les sympathies puissantes des Napolitains et de tout le dernier ordre des citoyens du pays, fidèle à la mémoire de Louis III ; — et le pape Eugène IV, qui revendiquait, au profit de l'Eglise, l'héritage de la première dynastie d'Anjou.

Le plus audacieux des trois concurrents était assurément le roi d'Aragon, qui se fût emparé de Gaëte, si la vice-régente, « princesse, dit Papon, d'un courage au dessus de son sexe, et d'une prudence secondée par une éloquence mâle et persuasive, » n'avait eu l'adresse d'attacher à son parti Philippe-Marie Visconti, duc de Milan et seigneur de Gênes. Comme la duchesse Isabelle se trouvait alors à Aix, en attendant, pour mettre à la voile, l'équipement de quatre galères, qu'on lui préparait à Marseille, elle eut occasion d'user de la plus précieuse prérogative d'un souverain, — du droit de pardonner là où d'autres auraient peut-être puni.

Depuis le commencement de 1434, une de ces petites révolutions sans cause sérieuse, comme elles sont sans résultat important, troublait le repos de Marseille et affligeait profondément les esprits sages et éclairés ; car il s'agissait d'un schisme religieux, d'un scandale commis au nom de tous les principes d'abnégation, de tolérance et d'union. La nomination d'un évêque était le prétexte de ce scandale, qui faillit dégénérer en lutte sanglante. André de Botaric venait de mourir ; et le Chapitre, s'appuyant sur un décret du Concile de Bâle, avait élu Louis Glandevès (15 février 1434), — tandis que le Pape, croyant avoir seul le droit de donner un successeur à Botaric, conféra la dignité épiscopale à Barthélemy de Raccoli, général des Carmes, et chargea l'évêque d'Aire de mettre son protégé en possession. De là excommunication de la part de Glandevès contre les partisans de son compétiteur ; et, de la part de l'évêque d'Aire, interdit général lancé sur toutes les églises du diocèse Marseillais (mars 1435). Les desservants de Notre-Dame des Accoules et du monastère de Saint-Sauveur ne s'en émurent pas le moins du monde et passèrent outre. Mais, partout ailleurs, les prêtres suspendirent le service des autels et allèrent jusqu'à refuser les sacrements et la sépulture religieuse. — Le conseil de ville dut en appeler à la régente — d'une mesure, qui pouvait avoir les plus graves conséquences. Isabelle leva l'interdit,

son autorité fut méconnue par le clergé ; et l'effervescence devint telle dans la ville, que la princesse, redoutant quelque éclat, se hâta d'envoyer trois commissaires pour ramener le calme dans les esprits par la douceur et la persuasion. L'interdit était-il obligatoire ou facultatif? Là était la question. Une fois sur ce terrain, le conflit des deux élections n'était plus que secondaire ; car une contestation plus ou moins juste, soulevée dans les hautes sphères du clergé, ne devait pas provoquer l'interruption de l'exercice du culte. C'était la thèse, que se proposaient de développer les conseillers d'Isabelle devant le clergé séculier et régulier et quelques citoyens notables, convoqués dans l'église des Frères-Mineurs. Malheureusement, on ne leur laissa pas le temps de parler. Un ecclésiastique donna le signal de la révolte, en déclarant que la concorde était au prix de l'admission de Raccoli. Aussitôt, les partisans de ce dernier sortent tumultueusement de l'église avec des cris de haine, ameutent la populace, s'emparent de toutes les armes qu'ils trouvent dans l'hôtel du viguier, brisent l'écusson d'Anjou, courent au palais épiscopal, font voler les portes en éclats et chassent brutalement les domestiques de Glandevès. De là les forcenés vont à l'église des Accoules, puis à celle de l'abbaye de Saint-Sauveur, où, après d'odieuses profanations, ils insultent et frappent les prêtres qui refusent de se soumettre à l'interdit, et mettent le comble à leurs forfaits, en livrant au pillage la maison du juge Nicolas d'Arène, ami de Glandevès. Tout semblait devoir en rester là, quoique la cause de la lutte existât toujours, quand un nouvel incident réveilla toutes les colères mal apaisées. Le viguier menaçait de la prison un pâtissier nommé Guillaume, et signalé comme le plus ardent fauteur de ces scènes déplorables. Le coupable se réfugia dans l'église des Augustins ; et le peuple, prenant fait et cause pour lui, s'insurgea contre l'autorité du viguier et des autres officiers royaux. Plusieurs séditieux armèrent une barque, pour aller chercher Barthélemy de Raccoli à Avignon, le ramenèrent, le conduisirent à la cathédrale et le portèrent en triomphe au palais épiscopal.

Que faire en pareille circonstance? Sévir contre les coupables qui avaient foulé aux pieds les armoiries royales, méprisé les ordres de la régente et méconnu la voix de ses agents? C'eût été

là le fait d'une justice rigoureuse mais imprudente. Les syndics de Marseille conseillèrent la clémence à la reine, et leur prière toucha le cœur d'Isabelle, qui ne voulut se souvenir que des services rendus à ses ancêtres par les Marseillais. « Il n'est pas de vertu qui nous convienne mieux que la miséricorde, » dit la noble princesse ; et non seulement il y eut amnistie pour tous ; mais elle n'insista pas pour le renvoi de Raccoli, qui resta de la sorte paisible possesseur du siége épiscopal, et eut, pour successeur, Louis de Glandevès, en 1445. Isabelle trouva la récompense de sa générosité dans les témoignages d'enthousiasme et de joie, qui accueillirent son arrivée à Marseille. Impatiente d'aller à Naples, elle n'attendit pas le retour des ambassadeurs qu'elle avait envoyés au duc de Milan, et partit, dans les premiers jours de septembre 1436, avec Louis, son second fils, prince de Piémont.

Tandis qu'avec l'appui du Saint-Père, elle luttait de tous ses efforts contre le parti d'Alphonse ; son époux, rendu à la liberté, grâce à l'intercession de la cour de France et du concile de Bâle, apparaissait en Provence au milieu de l'allégresse générale. La délivrance de ce roi, — qu'une couronne avait été chercher dans sa prison, et qui, pour disputer son royaume à un rival puissant, allait imposer au pays des sacrifices incalculables, — comblait d'ivresse un peuple, que tant de raisons devaient éclairer sur les désastres de l'avenir. Pourtant, René n'avait rien fait encore qui justifiât ces preuves expansives d'affection. Mais tout séduisait en lui et attirait les cœurs. Beau, et d'une taille avantageuse, il rayonnait du pur éclat de la jeunesse ; — ses traits étaient toujours illuminés d'un doux sourire, son maintien noble et gracieux à la fois, son caractère affable et généreux ; il aimait la poésie et les arts. La renommée avait placé sur son front l'auréole des plus saintes vertus. Tout cela était recouvert d'une teinte chevaleresque qui donnait à son individualité un charme inexprimable. Si, à ces heureuses conditions d'une nature d'élite, on ajoute l'intérêt déjà répandu par une captivité de cinq ans sur cette existence à peine éclose au souffle inconstant du Destin, on comprendra facilement cet élan de tous les cœurs vers le jeune époux d'Isabelle.

René fit son entrée à Arles, le 7 décembre 1437, avec un cortége de chevaliers Lorrains et Angevins. Le 13, il se rendit à Aix,

et le 15 à Marseille, où lui était réservée la plus brillante des réceptions. — Là, ce fut pour le comte un triomphe sans pareil. Les Marseillais poussèrent jusqu'au délire l'expression de leur amour; des processions parcoururent la ville, musique et bannières en tête; les églises retentirent d'actions de grâces. Les cloches et le canon mêlèrent leurs voix formidables, pour annoncer à l'univers entier l'immense joie de la ville; et des acclamations unanimes saluèrent le bon René, quand, majestueusement assis sur un trône étincelant d'or et de velours, il accentua d'une voix ferme et sonore, la main étendue sur les saints Evangiles, le serment traditionnel de respecter les chapitres de paix. Durant son séjour à Marseille, René donna des preuves d'une prédilection toute particulière pour cette ville, d'abord en lui accordant la franchise illimitée du commerce, puis en y transférant la grande Cour de justice, le siége du Gouverneur, de son Lieutenant et du Juge des secondes appellations. Aix, ainsi dépouillée des seules prérogatives qui l'élevaient au dessus des autres villes de Provence, avait provoqué cet acte de rigueur par un soulèvement contre les Juifs. Mais René ne tarda pas à pardonner, et révoqua son ordonnance le 27 juillet 1438.

Cependant Alphonse, fort de son alliance avec les ducs de Savoie et de Milan, voyait grandir ses espérances sur le royaume de Naples. Il était temps que René se rendît en Italie, où sa présence viendrait en aide à l'active habileté de la duchesse Isabelle. Il avait bien réussi, par ses négociations, à mettre dans ses intérêts la république de Gênes et le pontife, alors en butte aux censures du concile de Bâle. Malheureusement, il était sans argent, et la Provence, — qui, par un dernier effort de patriotisme, s'était épuisée pour lui offrir un don gratuit de 100,000 florins (900,000 fr.), — n'était plus en état de lui en fournir. Hélas! René ne mentait pas à la destinée des princes de sa race, qui avaient usé leur vie à poursuivre envain cette royauté de Naples qui semblait fuir devant eux comme un mirage trompeur. A peine sorti des prisons d'Antoine de Vaudemont, il se trouvait aux prises avec les premières difficultés de la lutte, quand deux riches habitants d'Hyères lui avancèrent quelques sommes. Les Marseillais mirent cinq galères à sa disposition, et la République de Gênes sept. Avec ces modiques

ressources, René se crut assez puissant pour conquérir le monde. Il s'embarqua avec le duc de Calabre et toutes les troupes qu'il put réunir, et quitta la Provence, suivi des vœux de tous ses sujets. Les Napolitains l'accueillirent avec de grandes démonstrations de joie. — Une fois le premier moment d'enthousiasme passé, ils eurent moins de confiance dans un prince, qui, au lieu d'or, n'apportait que des talents militaires. Néanmoins le brave René rallia sous ses drapeaux des chefs habiles, ouvrit la campagne par l'Abbruze, transporta le théâtre de la guerre dans la terre de Labour, et de là courut délivrer sa capitale, assiégée par Alphonse (1439). Mais la trahison lui fit bientôt perdre tout le fruit de ses victoires. Croyant trop facilement à la probité des Italiens, en dépit des leçons de l'expérience, il dédaigna de punir la perfidie d'un de ses généraux, qui sous main favorisait le roi d'Aragon. Ce fut sa ruine. Chassé de Naples par son compétiteur, il reprit le chemin de la Provence, où il avait déjà envoyé la reine et ses enfants. A partir de ce jour, le sort se montre à son égard d'une cruauté inouïe. A son arrivée à Marseille, au commencement de novembre 1442, il apprend la mort de la reine Yolande, sa mère. Sous le coup de cette première et profonde douleur, il se rend dans ses Etats du Maine et d'Anjou, ensuite à la cour de France, d'où il revient séjourner quelque temps dans l'Anjou.

Nous ne suivrons point ce prince dans ses opérations politiques et militaires qui nous écarteraient trop de notre sujet. La Provence jouissait alors d'une tranquillité, dont elle n'était redevable qu'à l'impuissance, où elle se trouvait, de seconder les efforts de son souverain. C'est à cette époque que la sinistre figure de Louis XI projette, pour la première fois, son ombre sous le beau ciel de la Provence. Le fils de Charles VII n'était encore que Dauphin. Mais, avec cette pénétration qui démêle les raisons de toutes choses, Louis comprenait bien que la Féodalité seule avait soulevé les orages effroyables qui venaient de dévaster la France, et que, par son influence reconquise pendant les troubles, elle tendait ouvertement à dominer la couronne. Or, il méditait déjà le rôle qu'il était appelé à jouer sur le trône; il combinait les éléments de cette politique implacable, qui devait enchaîner les vues ambitieuses des princes, forcer les ducs et les comtes à courber le front sous le

joug d'un seul vasselage, et agrandir la France de toutes les provinces indépendantes. Convaincu d'avoir, un jour, bon marché du roi René, son oncle, il caressait d'avance du regard le duché d'Anjou et le comté de Provence; et, sous l'apparence d'un pieux pèlerinage, il visitait les futurs apanages de sa royauté. Louis poussa son voyage jusqu'à Marseille, qui lui fit cet accueil banal auquel les princes étaient habitués (mai 1448); — puis il s'éloigna de ce pays, où le fatalisme de sa physionomie laissait le souvenir d'un contraste pénible avec la noble et loyale physionomie du roi René. Le Dauphin avait quitté Marseille depuis peu de temps, quand à cette sombre apparition du fanatisme personnifié succéda, comme une pure et souriante vision, le retour du bon génie de la Provence. René revint, avec toute sa famille et une suite nombreuse, habiter tour à tour Arles, Aix, Marseille, Tarascon, et ne s'arracha aux plaisirs de sa cour, que le jour, où il fallut risquer sa vie, pour secourir et consoler son peuple, décimé par la peste. (1452). C'est dans l'accomplissement de ce pieux devoir que Dieu lui envoya la seconde et terrible épreuve de son cœur; il adorait sa femme Isabelle de Lorraine, [1] la mort la lui enleva, le 27 février 1453. En se réveillant dans son âme, l'ambition parvint à le distraire de cette grande douleur. Les Florentins et François Sforze promettaient de le replacer sur le trône de Naples. Comment résister à une illusion si séduisante? Il s'y laissa si bien prendre, que, regardant son triomphe comme assuré, il céda le duché de Lorraine à Jean, son fils, duc de Calabre, s'avança vers les Alpes,

[1] « L'an 1447, le roi René donna à Saumur un splendide et fameux tournoi Gui de Laval y mena son jeune fils, âgé de douze ans, faire ses premières armes, et sa fille en même temps qui en avait treize. René, plus fol que jeune, fut pris au lacs. Sa femme, la vaillante Lorraine, qui avait fait la guerre pour lui, et qu'il aimait fort, vit pourtant ce jour-là qu'elle était vieille. La petite Bretonne fit, avec l'innocente hardiesse d'un enfant, le plus joli rôle du tournoi, celui de la pucelle qui venait à cheval devant les chevaliers, mettait les combattants en lice, et baisait les vainqueurs. Tout le monde prévit dès lors, et René lui-même ne cacha pas trop sa pensée nouvelle; il mit sur son écu un bouquet de *pensées*. Isabelle mourut à la longue, René fut veuf Il pleura beaucoup, parut inconsolable. Mais enfin, ses serviteurs, ne pouvant le voir dépérir ainsi, exigèrent (c'était comme un droit de vassal) que leur seigneur se mariât. Ils se chargèrent de chercher une épouse, et ils cherchèrent si bien qu'ils en découvrirent une, cette même petite fille, Jeanne de Laval, qui était devenue une grande et belle fille de vingt ans. René en avait quarante-sept; ils le voulurent, il se résigna. (MICHELET). »

à la tête de 3,500 hommes de cavalerie, et pénétra jusqu'en Lombardie. Après avoir réconcilié le marquis de Montferrat et François Sforze, qui avaient d'égales prétentions sur le Milanais, il arriva dans le Bressan, où était le gros de l'armée. Ses succès lui eussent bientôt soumis les Etats Vénitiens, si ses alliés, jaloux de la supériorité de ses troupes, ne se fussent montrés moins disposés à soutenir sa cause. Convaincu de leur mauvais vouloir, René se résolut à retourner en France, et, sur leurs instances, leur envoya son fils, pour commander l'armée, en qualité de généralissime. Leur but, en appelant le duc de Calabre à la tête de leurs troupes, était de déguiser leur rupture avec le roi, et de nourrir par là les inquiétudes d'Alphonse, afin d'en obtenir de meilleures conditions. (1455). En effet, quand le fils de René arriva en Italie avec 200 gentilshommes, il trouva les Florentins, les Vénitiens, le duc de Milan et Alphonse en parfait accord; et, perdant tout espoir de reconquérir Naples, il reprit immédiatement le chemin des Alpes. Trois ans plus tard, ce prince énergique et brave devait reparaître en Italie, pour y relever la bannière de son père. Envoyé à Gênes, comme gouverneur, par Charles VII, dont le doge Pierre Campofregose avait imploré la protection, il pouvait encore tenter la fortune. Ferdinand venait de succéder à Alphonse (1458). Mais le pape Calixte III lui était hostile, et ouvrait de nouveau le royaume de Naples aux armes de son rival, quand la mort, en le frappant subitement, fit évanouir les espérances de René. Pie II, flatté de la déférence respectueuse de Ferdinand, et irrité contre la France depuis que, par la pragmatique sanction, elle avait limité le pouvoir des papes, — se déclara pour le fils d'Alphonse et l'excita secrètement à se liguer avec les autres puissances d'Italie pour en chasser les Français.

Occupé du soin de mettre cette riche contrée de l'Europe à l'abri des Turcs, maîtres de Constantinople depuis six ans, le pontife assembla à Mantoue un Concile, où furent invités tous les ambassadeurs des princes chrétiens. Ceux de Charles VII et du roi René s'y rendirent et prièrent Pie II de restituer l'investiture du royaume de Naples à la maison d'Anjou. Le Pape demanda à l'évêque de Marseille, l'un des ambassadeurs, si René était en état d'expulser le comte Piccinino des terres de l'Eglise. Le prélat

ne put que répondre de la bonne volonté de son maitre. — « Que devons-nous donc attendre de lui, répliqua Pie II, si, lorsque nous sommes dans le plus grand danger, il ne peut nous prêter aucun secours? Nous avons besoin à Naples d'un souverain qui puisse défendre ses biens et les nôtres. Vous avez perdu la couronne; vous en serez privés jusqu'à ce qu'il vienne des forces suffisantes pour nous aider à chasser l'ennemi qui nous opprime. » Piqué de cette arrogante réponse, René parut vouloir prendre une attitude menaçante; puis il renouvela ses instances auprès du pontife, et toujours sans succès (1459).

Sur ces entrefaites, les Génois se révoltèrent contre le duc de Calabre, à l'instigation de Ferdinand et de François Sforze. Jean fit rentrer la république dans la soumission, battit la flotte de Ferdinand, et résolut d'aller faire la guerre au monarque Napolitain. — Il partit de Gênes, le 4 octobre 1459, avec trois vaisseaux et vingt-deux galères, débarqua ses troupes à Castel-a-mare, et remporta, sur les bords du Sarno, une victoire, qui lui ouvrait les portes de Naples et mettait tout le royaume à ses pieds, s'il eût poursuivi son adversaire. Il s'en abstint, et cette faute releva les espérances de Ferdinand qui fut bientôt en mesure de lui opposer une armée formidable. Secondé par le Saint-Père et par le duc de Milan, qui avait lui-même tout à craindre pour ses Etats, si les Français, déjà maitres de Gênes, le devenaient encore du royaume de Naples, il réussit à souffler de nouveau l'esprit de révolte parmi les Génois (1461). Dans ce danger suprême, Charles VII envoya 6,000 hommes au secours du duc de Calabre, tandis que René accourait de son côté avec quelques vaisseaux et mille gens d'armes. Inhabiles à profiter de la consternation des Génois, les Français et les Provençaux furent vaincus, et trois mille des leurs restèrent sur le champ de bataille (17 juillet 1461). Cette défaite porta un coup funeste à l'ascendant du duc de Calabre et diminua le prestige des armes françaises. René revint en Provence, et son fils, abandonné peu à peu par tous ses alliés, se maintint avec peine, pendant trois ans, dans quelques provinces, et prit enfin le parti de repasser les monts (1464). Le roi, son père, songeait alors à replacer sous sa domination le comté de Nice, qu'il considérait comme une dépendance inaliénable du domaine

de ces ancêtres. Le duc de Savoie alléguait en sa faveur une possession de 80 ans et des transactions. René, dont l'âge et l'adversité avaient refroidi l'ardeur guerroyante, se contenta de réclamer, pour empêcher la prescription de ses droits. En effet, toute ambition était si bien éteinte dans son cœur, que les Catalans, soulevés contre leur roi, Jean II, ne purent lui faire accepter la couronne. Le duc de Calabre, tenté par une offre aussi séduisante, franchit les Pyrénées à la tête d'une armée de 8,000 hommes (1467). Après quelques revers et de nombreux succès, il voyait la Catalogne soumise à ses lois et l'Aragon tout prêt à l'être, lorsqu'il fut arrêté au milieu de ses conquêtes par une trève de deux ans, conclue le 19 janvier 1469. Un an plus tard, l'impitoyable Destin le couchait dans la tombe à côté de sa mère (1470), et le pauvre René apprenait, en même temps, la mort de ce vaillant et noble fils, et l'arrivée de Marguerite d'Anjou qui, précipitée du trône d'Angleterre par Warwick, le héros de la Rose blanche, lui revenait en fugitive. « Tombant, dit Bourdigné, auteur des *Annales et chroniques de l'Anjou et du Maine*, dans une sorte d'anéantissement, à ces nouvelles foudroyantes, il en perdit l'action, le mouvement, la force de penser. » Et cependant, le sort n'était pas las de le persécuter. Envain la tendre sollicitude de Jeanne de Laval adoucissait-elle l'amertume de ses regrets; envain l'infortuné prince cherchait-il, dans les distractions de l'étude et dans la culture des lettres et des arts, l'oubli de ses afflictions domestiques; — toute joie avait disparu de son âme; il avait un profond dégoût de toutes choses, et ne se souvenait plus des grandeurs que pour les mépriser. Il peignait une perdrix, quand on lui annonça la perte du royaume de Naples. Il ne se dérangea pas même de son travail, persuadé que, pour être heureux, il ne devait plus se rappeler qu'il était roi. La chasse, les mascarades, l'enluminure des manuscrits, furent désormais ses seules passions; les pastorales, les tournois, la composition des moralités, ses seuls plaisirs. En Anjou, en Provence, il menait la vie pastorale, tout au moins par écrit. — Transformé tour à tour en berger, en astrologue, en chevalier errant, en peintre, en rimeur de farces grotesques, le dernier représentant des deux maisons d'Anjou aimait encore à chanter à l'église en habit de chanoine, dans un trône gothique, qu'il avait fait, peint et sculpté. Louis XI

aida à l'alléger des soucis du gouvernement, en lui prenant l'Anjou. On hésitait d'avertir René. Il était alors au château de Beaugé, où il pleurait amèrement la mort récente de sa fille naturelle, de ses deux petits fils, de son gendre et de son frère bien-aimé. La royale incartade de son neveu l'émut à peine. « Le noble Roy oyant racompter la perte et le dommaige de ce pays que tant il aymoit, se trouva quelque peu troublé ; mais quand il eust reprins son esprit, il dict : Je ne offensay onques le roy de France parquoy il me deust faire ung tel tour, mais le vouloir de Dieu soit faict qui m'a donné et me peut oster à son plaisir. Le roy n'aura point de guerre avec moy, car mon âge de soixante-cinq ans ne s'adonne plus aux armes ; mais Dieu qui est vray juge jugera entre luy et moy. En ceste constance parla le bon roy René comme le bon père Job prenant patience sans murmurer, et il se retira en Provence. (BOURDIGNÉ). »

Là, il partagea son temps entre le gouvernement de ses Etats, l'exercice de ses devoirs religieux, et ses occupations favorites, — tantôt corrigeant des abus, tantôt tourmentant les grains de son chapelet, et tantôt agitant le pinceau ou tournant la roue d'une viole. L'agriculture fut particulièrement l'objet de sa sollicitude. Il planta arbres, édifia tonnelles, pavillons, vergers, galeries, jardins, fit creuser des viviers pour des poissons, multiplia les œillets, propagea les roses *muscadelles*, améliora l'espèce des raisins muscats et naturalisa en Provence les paons blancs et les perdrix rouges. C'est au milieu de ces travaux champêtres que le surprirent des députés Catalans, venus, après la mort du duc de Calabre, pour lui offrir de rechef la couronne d'Aragon. René se contenta de leur montrer, avec un triste sourire, ses viviers, ses treilles, ses volières, et répondit « qu'il ne quitterait pas le tranquille bonheur, que lui donnaient ces biens, pour tous les trônes de la terre. »

Ainsi désabusé des illusions de la vie, René vivait sans faste. Dans sa maison de campagne, où il passait l'été, tout, dit Papon, respirait les mœurs antiques. La même simplicité l'accompagnait à Marseille, où il se retirait tous les hivers, dans les dernières années de sa vie. Il avait une maison sur le quai du Port et un jardin situé près de l'abbaye de Saint-Victor. Il habitait aussi quelquefois

une maison de campagne aux environs de *Mazargues*. Souvent, on voyait un vieillard de grande taille, aux traits toujours souriants, encadrés dans des cheveux blanchis et tombant sur une robe de moine, se promener sans cortége sur le Port, quand le soleil répandait cette chaleur douce, qui, dans la basse Provence, ranime la nature, engourdie partout ailleurs. Son regard s'arrêtait avec une bienveillance toute paternelle sur le peuple dont il était l'idole; ce vieillard, c'était le bon René, vrai roi-bourgeois, qui préférait cette heureuse liberté aux ennuis de l'étiquette. De là vient qu'en Provence on appelle encore tout endroit, où l'on se chauffe au soleil, *la cheminée du roi René.*

Pendant ses promenades, René recevait les placets, écoutait patiemment les plaideurs qui recouraient à sa justice, causait familièrement avec les patrons pêcheurs. En reconnaissance des services importants que lui avaient maintefois rendus les prud'hommes, il leur céda le port de Morgiou, leur accorda le droit de pêche dans toute la Méditerranée et régla leur législation. — A leur demande, il fit réparer les Tours St-Nicolas et St-Jean. Marseille lui dut, entre autres institutions utiles, celle de la juridiction des juges marchands (3 mars 1474). En 1475, le roi René changea les bases du régime municipal de cette commune, en modifiant les éléments du conseil de ville. Depuis 1456, on avait adjoint aux syndics un avocat, avec le titre d'assesseur, «pour les assister à la manutention des priviléges et libertés de la ville,» sous prétexte qu'ils n'étaient pas versés dans les lettres. René maintint cette charge importante, en donnant aux syndics le nom plus sonore de consuls. On réduisit à quarante-huit le nombre des conseillers, et ils furent nommés pour quatre ans. Tous les ans, le conseil choisissait dans son sein les trois membres chargés d'exercer le consulat pendant trois mois, neuf autres étaient désignés pour former le conseil privé, et tous les autres membres, réunis à ce petit conseil, composaient le conseil général, que les consuls et l'assesseur convoquaient dans les circonstances graves seulement.

Sur la fin de sa vie, René ne conservait ainsi de la royauté que les plus modestes priviléges. Il avait bien encore quelques vieux serviteurs qui s'obstinaient à vouloir qu'il fût plus réellement roi, et qui sous main traitaient avec la Bretagne ou la Bourgogne. Mais

cela tournait toujours mal ; Louis XI savait tout, et prenait les devants. Lorsque le soin de son testament préoccupa le vieux René, autour duquel la mort avait creusé tant de tombes, en si peu de temps, — Louis, poursuivi de l'idée fixe que la Provence manquait au faisceau monarchique, s'arrangea pour que cette proie ne pût lui échapper. Roi puissant d'un grand royaume et neveu d'un roi qui, à l'exemple du fils de Dieu, n'avait pour diadême qu'une couronne d'épines, et pour sceptre, — qu'un roseau, il se regardait comme le légitime héritier de René. Cependant, pour ne pas brusquer sa prise de possession, il voulut comme en confier le dépôt à Charles du Maine, son cousin. Charles était maladif, et Louis XI, quoique bien faible, bien souffreteux lui-même, jugea qu'il n'irait pas beaucoup plus loin que son bonhomme d'oncle. Dès lors, ce fut le successeur qu'il désigna, avec la conviction de lui survivre. René essaya de s'arracher des griffes de son terrible neveu, et se plaça sous la protection de Charles-le-Téméraire. C'était tomber de Charybde en Scylla. Le Duc avait aussi des visées sur la Provence et avait « écrit de sa propre main » à M. de Châteauguyon — l'ordre de lever des troupes en Piémont, pour assurer l'invasion de cette Province. Après la bataille de Grandson, où son allié fut battu par les Suisses (1475), il ne restait plus à René qu'à désarmer le courroux de Louis XI, quand, au mois de mai 1476, un message, parti du sombre Plessis-les-Tours, l'appela soudain à Lyon. Le rusé monarque l'y entoura de tant de témoignages d'amitié, « et si l'amadoua, flatta, persuada et enchanta de telle sorte, que, lui fesant oublier tout le maltalent qu'il avait en son cueur pour la perte de son duché d'Anjou, René lui fit d'abondant une donation de sa comté de Provence, voire même en escrivit l'instrument de sa propre main, en lettres d'or, et, comme il estoit très-bon enlumineur, les enlumina avec de très riches couleurs d'azur d'acre, composées de pierres de lapis lazuli semées de paillettes d'or.[1] »

Réintégré dans ses duchés de Bar et d'Anjou, comblé de présents

[1] Mathieu conte que René, ne pouvant accorder son neveu, Charles du Maine, et son petit-fils René II, jeta une épaule de mouton à deux chiens qui se bataillèrent, et alors on lâcha un dogue qui enleva le morceau disputé. Du temps de Mathieu, on voyait encore cet emblême en relief dans une chaire de l'oratoire de René, à Saint-Sauveur d'Aix.

par son royal neveu, — jouissant enfin d'un calme que son grand âge lui rendait nécessaire, René alla reprendre les paisibles travaux qui charmaient ses loisirs. Cependant un remords vint le tourmenter. Il lui restait un petit fils, René II, mais fils d'une de ses filles. Or, ses conseillers lui assuraient que la Provence, — quoique fief féminin, — devait, la ligne mâle manquant, retourner à la France. Celui qui avait trouvé cette clause dans l'acte de mariage de l'héritière de Provence et du frère de Saint-Louis, c'était Palamède de Forbin, premier ministre de René. Louis XI avait su mettre l'habile baron dans ses intérêts. En effet, docile instrument de la politique du roi de France, Palamède veilla si bien sur la succession de son maître, qu'il réussit à la faire échoir, en 1480, au comte du Maine, avec substitution de Louis XI, en cas où Charles mourrait sans postérité mâle. Depuis lors, « René soupirait et se peignait dans ses miniatures sous l'emblême d'un vieux tronc dépouillé, qui n'a qu'un faible rejeton. (MICHELET). » Cette dernière douleur domestique, les calamités que la peste de 1479 avait répandues sur son peuple, ses réflexions sur ses disgrâces passées, la frayeur de la mort, que la vieillesse lui faisait envisager comme prochaine, ranimèrent ses sentiments de religion. Il était tout occupé à remettre en vigueur les lois, qu'il avait déjà données pour réprimer les jeux de hasard, la licence des mœurs et l'impiété des blasphèmes, quand il mourut à Aix, singulièrement regretté de son peuple, le 10 juillet 1480, à l'âge de 72 ans, et dans la quarante-septième de son règne, — si l'on peut appeler ainsi quelques années de possession dans le royaume de Naples.

Charles III, héritier de René, commença par assurer à la reine Jeanne, sa tante, les donations qu'elle tenait de son époux ; puis il convoqua les Etats et maintint les priviléges de la Province (8 novembre 1480). Jaloux de gagner le cœur de ses sujets, il confirma solennellement les franchises et immunités d'Arles et de Marseille ; car il comptait sur leur appui, pour la conquête de Naples, dont le rêve le poursuivait aussi bien que ses prédécesseurs. Pendant qu'il en sollicitait l'investiture à Rome avec l'aide de Louis XI, — Yolande et René II tentèrent de ressaisir l'héritage de la maison d'Anjou, et la guerre civile faillit désoler de nouveau

la Provence. Secouru par le roi de France et par les Marseillais, qui lui envoyèrent des troupes soldées à leurs frais, des munitions, des vivres, et équipèrent deux navires pour surveiller et garder le Rhône, Charles réprima cette révolte, au bout de deux mois. Une fois délivré de René II, le comte ne songea plus qu'à passer en Italie et hâta les préparatifs d'une prochaine expédition. Mais la mort de sa femme, Jeanne de Lorraine, le frappa d'un coup mortel. Une maladie de langueur s'empara de lui et le fit renoncer à ses projets. Il voulut finir ses jours à Marseille ; c'est dans cette ville qu'il rédigea son testament en faveur du roi de France[1] (10 décembre 1481). Le lendemain, il le confirma par deux codiciles et mourut le même jour. Son corps fut exposé, pendant six jours, et transporté à Aix, selon sa volonté suprême. Les trois consuls de la ville et une députation du conseil municipal accompagnèrent, en grand deuil, le char funèbre qui conduisait au champ du repos le dernier rejeton de la maison d'Anjou.

Palamède de Forbin, homme profondément habile, avait seul réglé les articles du testament de Charles du Maine. Pour ce service, Louis XI lui abandonna sans réserve toute l'autorité en Provence. Il eut le droit de recevoir l'hommage et le serment des prélats, barons, seigneurs et communautés du pays; de disposer des charges à son gré; de distribuer les faveurs; de pardonner ou de punir tous les crimes, même ceux de rébellion ; d'assembler les Etats, de créer des impôts ; de confirmer les priviléges et d'en accorder de nouveaux. Enfin, il jouissait d'un pouvoir si étendu, que Louis XI ne put s'empêcher de lui dire, un jour : « Vous m'avez fait comte ; mais moi, je vous ai fait roi. » Et il disait vrai, ce sombre despote, à qui déjà l'élévation de sa propre créature portait ombrage. Aussi vit-on l'ambitieux gouverneur

[1] Charles, se voyant le dernier rejeton de la branche royale d'Anjou, crut que Louis XI, qui descendait par sa mère de cette maison, devait hériter de la Provence.

Le député de Marseille vers Charles VIII en 1484, écrivant aux consuls de cette ville, leur disait : « On prétend ici que la Provence appartient au roi de France, tant par le testament du roi Charles III, que par la succession de la reine de France qui était fille du comte Raymond-Bérenger. » (ARCH. DE MARSEILLE).

entrer triomphalement à Marseille, s'asseoir sur le trône des souverains-comtes ; comme eux, jurer l'observation des priviléges de la ville, et recevoir, pour le roi de France, le serment de fidélité. C'est ainsi que Marseille, après six cents ans d'une existence particulière, se trouva réunie avec la Provence, en 1481, à la Monarchie Française.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XVI.

Haine de la Noblesse contre Palamède de Forbin. — Il est accusé et se justifie devant Louis XI. — Nouvelle accusation portée contre lui. — Glandevès. — Jean de Baudricourt. — Jacques de Candolle. — Palamède de Forbin est rétabli dans sa charge. — Mort de Louis XI. — Anne de Beaujeu. — Charles VIII. — Destitution de Palamède de Forbin. — Aimar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier. — Lettres-patentes de Charles VIII confirmant la réunion de la Provence à la Couronne. — Réflexions. — Troubles à Marseille. — François de Luxembourg. — Scènes de meurtre. — Le marquis de Hocbert gouverneur de Provence. — Réglement de Saint-Vallier. — Assassinat de Jean Ricaut. — Visées de Charles VIII sur le royaume de Naples. — Jérôme Savonarole. — Charles VIII entre en vainqueur en Italie et en sort en vaincu. — Louis XII surnommé le père du peuple; il divorce pour épouser Anne de Bretagne. — César Borgia à Marseille. — Louis XII s'empare de Gênes et du Milanais. — Erection du parlement de Provence. — Priviléges particuliers de Marseille. — Privilége de *non extrahendo*. — Le parlement vient à Marseille et jure le maintien des chapitres de paix. — Louis XII protége les Marseillais — François Ier. — Pélerinage de Louise de Savoie, de la reine et de la duchesse d'Alençon en Provence. — François Ier vient les rejoindre à Marseille. — Ovations et fêtes. — Léon X; son alliance avec Charles-Quint; sa mort. — Charles de Bourbon, connétable de France; sa trahison; ses projets de conquête sur la Provence. — Siége de Marseille. — Défaite et fuite du connétable. — Sévérité de François Ier. — Il reçoit à Aix les ambassadeurs Marseillais; son départ pour l'Italie. — Désastre de Pavie. — La peste à Marseille. — Lâcheté des magistrats. — Hiver de 1506. — Ravages des troupes Italiennes en Provence. — La famine. — Les Marseillais empêchent les consuls d'envoyer des vivres au connétable de Bourbon. — Captivité de François Ier; négociations pour sa délivrance. — Lettres-patentes royales en faveur de Marseille.

La réunion de la Provence à la Couronne s'opéra sans secousse et sans murmure. La transition fut à peine marquée par les velléités

que montrèrent les Ducs de Lorraine, de revendiquer l'héritage du roi René. Il est vrai que Louis XI eut bien vite étouffé ces symptômes de révolte sous le poids de l'autorité royale. Quoique près de la tombe, l'ombre de l'inflexible monarque apparaissait toujours sinistre et menaçante à l'horizon, étendant le bras pour frapper et punir. N'osant s'attaquer à l'hôte redoutable du lugubre Plessis-les-Tours, la Noblesse reporta toute sa haine sur l'heureux favori qu'il lui avait plû d'élever au gouvernement de Provence. Une fortune aussi rapide devait d'autant plus exciter l'envie, qu'elle était la juste récompense du mérite et des services de celui qui en était l'objet. A force de sagesse et d'énergie, Palamède de Forbin contint, pendant les premiers mois de son administration, l'éclat des colères qui s'amoncelaient sourdement autour de lui. Mais, un jour, elles débordèrent de tous les cœurs jaloux et montèrent jusqu'au trône, comme les flots soulevés par la tempête. Louis XI, le plus ombrageux des rois, exigea, de la Chambre des Comptes de Provence, des éclaircissements sur la conduite du gouverneur. Forbin détourna le coup, en portant lui-même à Louis XI le mémoire, qu'il avait peut-être inspiré. Le roi reconnut ou feignit de reconnaître son innocence et le renvoya dans son gouvernement, en se bornant à lui donner quelques avis sur la manière dont il devait remplir ses devoirs. Palamède croyait avoir imposé silence à ses ennemis; il se trompait. Quand il fut de retour en Provence, l'intrigue s'agita avec un tel acharnement que Louis, intéressé à ménager les esprits, bien aise en même temps d'abaisser l'orgueil de son protégé, le priva de ses fonctions jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Puis, il donna le commandement de la Province à Glandevès, et envoya sur les lieux Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, pour examiner la conduite de l'accusé. Parmi les amis de Palamède de Forbin, les Marseillais étaient les plus dévoués et les plus ardents à le défendre. Ils protestèrent hautement contre les plaintes calomnieuses des nobles, et quelques députés, choisis par le conseil municipal, allèrent au devant de Baudricourt, qu'ils attendirent sur les frontières de la Provence et accompagnèrent jusqu'à Marseille (20 mai 1483). Jacques de Candolle, l'assesseur, plaida la cause de Palamède, et appuya son éloquence de quelques présents offerts à l'ambassadeur

de Louis XI, au nom de la cité. — Baudricourt fut-il touché des bonnes raisons de l'assesseur, ou céda-t-il à l'influence plus puissante « de deux bassins d'argent, de douze tapis de Flandres, de douze flambeaux de cire blanche de Venise, de douze boîtes de dragées, de douze petits pains de sucre, de douze sacs d'avoine, de deux tonneaux de vin blanc et deux de rouge, (RUFFI) »; toujours est-il que Forbin conjura ce nouvel orage. Quant à nous, nous pensons avec Papon que, même eût-il commis quelques fautes, Louis XI était trop bon politique pour le sacrifier au ressentiment de ses ennemis. « Ainsi, il le rétablit dans les honneurs de sa charge, croyant avoir satisfait, par cette feinte procédure, à ce que la gloire du trône et les intérêts de la Provence exigeaient de lui. (PAPON). » Ce fut le dernier acte d'autorité de Louis sur ce pays. Trois mois après, les députés Provençaux, venus à Amboise, pour assister à la célébration des noces du Dauphin, et lui prêter serment de fidélité, ne virent que les funérailles du vieux roi. Louis XI s'éteignit, le 30 août 1483, en murmurant des patenôtres, et emporta dans la tombe le secret de sa politique forte et habile. Anne de Beaujeu, sa fille aînée, était de taille à tenir tête à la réaction féodale, et elle l'essaya bien. Mais Charles VIII était trop jeune, trop frêle, trop efféminé pour continuer l'œuvre de son père. Aussi, plus occupé de parer ses chiens et ses faucons de colliers et de sonnettes; — de courir les chemins avec ses *enfants d'honneur*, arrêtant les écoliers, les jeunes filles et les ménétriers, — que de gouverner, il laissait faire le bien et le mal en son nom. Tandis que d'une main il signait des lettres pleines de protestations bienveillantes pour les Marseillais, afin de fortifier leur dévouement à la Couronne; de l'autre, il frappait de disgrâce Palamède de Forbin et son gendre Glandevès; ingratitude, que rien ne justifiait, et dont s'était bien gardé Louis XI, malgré les plaintes de la Noblesse Provençale. Car, au lieu d'avoir à redouter que le gouverneur et le sénéchal appuyassent René, duc de Lorraine, qui, pendant la tenue des Etats de Tours, avait réclamé l'héritage de la maison d'Anjou, le nouveau roi, ou plutôt la régente sa sœur devait trouver dans leur propre intérêt les meilleures garanties de fidélité. En bonne logique, Palamède ne pouvait déchirer le testament, fruit de ses patients efforts, et seule cause de sa

fortune politique. Entre les nombreuses fautes que commit Anne de Beaujeu, cette espèce de Louis XI en jupons, si celle là ne fut pas la plus grave, elle fut du moins la plus incompréhensible. Elle y en ajouta une autre, ce fut d'attaquer les fondements de la liberté nationale, en réunissant sur la tête d'un étranger, Aimar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, deux charges, que les priviléges du pays réservaient exclusivement à des Provençaux. Partout le mécontentement éclata, et les partisans du duc de Lorraine auraient peut-être allumé la guerre civile, si la cour n'eût arrêté la fermentation dans sa naissance, par son attitude ferme. (1485). Toutefois, le calme ne fut que de courte durée. L'année suivante, les dissensions recommencèrent avec un tel caractère de gravité, que Charles VIII envoya des commissaires, pour déclarer de nouveau que son intention était de maintenir son autorité par la force des armes. Ces menaces ne servirent qu'à aigrir les esprits. Frappés des dangers d'une telle situation, les Etats s'assemblèrent à Aix, au mois d'août 1486, et confièrent à deux députés, Jean-Baptiste de Pontevès et Roollin Barthélemi, la mission d'aller à la cour, dans le but de « supplier le roi de les prendre sous sa protection, de leur confirmer leurs statuts, franchises et priviléges, et de leur promettre qu'ils ne seraient jamais séparés de la Couronne. » Charles VIII écouta leur prière, et, par ses lettres-patentes du mois d'octobre 1486, la Provence fut irrévocablement unie à la France, non comme une dépendance, mais comme une annexe, qui conserverait sa constitution particulière, conformément aux dernières dispositions de Charles du Maine. C'était là le point important. Incontestablement, la Provence ne pouvait que tirer de grands avantages de sa réunion à la Couronne. De longues et cruelles épreuves lui avaient démontré cette vérité — qu'avec des souverains, toujours occupés à s'agrandir ou à se défendre, il n'y aurait jamais pour elle ni trêve ni repos; que le commerce, l'industrie et les arts languiraient éternellement dans les entraves d'une cupidité oppressive, ou sous le poids d'une misère décourageante; et qu'enfin, elle ne devait attendre de sécurité et de prospérité réelle, qu'en s'associant aux destinées d'un vaste empire. Toutes ces raisons d'une haute valeur saisissaient bien les esprits. — Seulement la Province tenait essentiellement à ses

priviléges par habitude autant que par orgueil, et ne se révoltait qu'à l'idée qu'on osât y porter atteinte. Cette crainte, bien naturelle chez un peuple ardent et irritable, fut longtemps la cause ou le prétexte de désordres déplorables, et faillit faire éclater une révolution à Marseille, en 1493.

Depuis quelque temps déjà, des symptômes d'anarchie s'étaient révélés dans cette ville. L'intrigue et la corruption y livraient aux plus riches familles les principales charges municipales; de telle sorte que le conseil était en proie à deux factions, dont l'une avait pour chefs Jacques de Candolle et Jacques Cépède, et l'autre Adam de Vento et Jean Ricaut, ennemi personnel de Candolle. Ce dernier exerçait une influence absolue sur la majorité du conseil; mais, dans la ville, il avait une impopularité justifiée par des actes d'une rigueur inqualifiable. L'exil arbitraire d'un citoyen, assez hardi pour dire tout haut ce que tout le monde pensait tout bas; la suspension d'un juge, qui avait trop énergiquement exprimé son indignation, soulevèrent des colères, que le sage Adam de Vento ne réussit pas à apaiser, malgré toute son éloquence généreuse et conciliante. C'est qu'à ces éléments de discorde se joignait une inimitié implacable entre les deux premiers magistrats de la Provence. On a vu quel mécontentement avait excité le choix, fait par la régente, du seigneur de Saint-Vallier, pour remplir à la fois la place de gouverneur et celle de grand-sénéchal. Maintenu dans ces fonctions jusqu'en 1491, il n'avait alors conservé que la charge de sénéchal, sous l'autorité de François de Luxembourg, appelé au poste de gouverneur de la Province. Il lui en restait un profond ressentiment dans le cœur. Les deux rivaux étaient puissants et ne laissaient échapper aucune occasion d'encourager le désordre, en avilissant le pouvoir par le spectacle de leurs mutuelles humiliations. Plus occupés de leurs querelles que du bien public, ils ne se donnent plus la peine de dissimuler leur haine; et l'année de 1493 voit cet antagonisme dégénérer en conflits désastreux. Saint-Vallier, qui prend parti pour le peuple, essaie-t-il d'amoindrir la puissance de Candolle, en déplaçant la majorité, dans le conseil municipal, par l'élévation, au chiffre de 72, du nombre des conseillers, fixé à 48, dix-huit ans auparavant? Aussitôt François de Luxembourg, sans autre raison que celle de son bon plaisir, casse les

nouvelles élections, et réduit les conseillers à 36. Luxembourg s'avise-t-il de nommer une de ses créatures à l'emploi de viguier? Saint-Vallier se hâte d'envoyer à Marseille un viguier de son choix; — si bien que Bertrand, seigneur d'Ollioules, l'élu du gouverneur, s'installe à l'Hôtel-de-Ville; et que Jean Cottier, l'élu du sénéchal, entre dans la cité au milieu des applaudissements de la foule. Si les deux viguiers se fussent bornés à se jeter à la tête des arrêts de proscription, le mal n'eût pas été grand, et l'intervention de l'autorité royale y eût bien vite porté remède, en en détruisant la cause première. Mais la plus affreuse effervescence avait gagné tous les esprits. Las de se proscrire et de s'injurier inutilement, les deux partis descendent enfin dans la rue, les armes à la main; et, le 20 avril, commence une collision sanglante, dont on ne pouvait prévoir les conséquences. Le peuple envahit l'Hôtel-de-Ville, où siégeait le conseil municipal sous la présidence du viguier Bertrand; le conseil est dissous et les principaux membres de la majorité n'ont que le temps de se soustraire par la fuite à la fureur des partisans de Saint-Vallier, qui pillent leurs maisons, saisissent Bertrand, Cépède, Candolle, Jean Vivaud, Montolieu de Montolieu, Jean de Montolieu, son frère, et Jean de Bourgogne, les promènent dans les rues et les jettent dans la Tour St-Jean. A la nouvelle de ces événements, le sénéchal accourt, le lendemain, à Marseille, où il arrive avec 3,000 citoyens venus tumultueusement à sa rencontre; et la ville devient alors le théâtre des plus effroyables excès. Tandis que Saint-Vallier ordonne l'arrestation des amis de Luxembourg, Ricaut confie à la populace le soin d'exécuter les décrets du sénéchal, et la populace, docile à son impulsion, se rue jusque dans le sanctuaire des églises, pour y chercher les proscrits. Julien Beissan et ses enfants, réfugiés dans l'église de la Major, en sont impitoyablement arrachés, pour être enfermés à la Tour Saint-Jean. Charles Cassin, qui croyait avoir trouvé un asile dans la même église, est lâchement livré par un prêtre aux satellites de Ricaut, qui le garottent et le traînent ignominieusement dans la ville, en vociférant autour de lui mille imprécations et mille cris de mort. En vain l'infortuné tombe-t-il aux pieds de ses bourreaux, en vain ses prières et ses larmes implorent-elles leur pitié. Sourds à la voix déchirante de leur victime, ils insultent à son désespoir, à sa

terreur; et leurs clameurs infernales couvrent les derniers sanglots de sa cruelle agonie. Une fois arrivée à ce degré d'aveugle férocité, la lutte ne menaçait rien moins que de s'étendre dans la Provence. De part et d'autre l'irritation augmentait avec la résistance ; le ressentiment du gouverneur se tournait en despotisme ; et il y avait tout à craindre pour les priviléges et les franchises de Marseille, si Charles VIII, pour étouffer la révolte dans son principe, n'eût rappelé le gouverneur et le grand sénéchal, et, pour éviter tout conflit dans l'avenir, n'eût réuni ces deux hauts emplois en un seul, qu'il conféra au marquis de Hocbert, seigneur de Rothelin et maréchal de Bourgogne. Toutefois l'avantage resta, pour ainsi dire, à Saint-Vallier; car le roi approuva sa nouvelle organisation du conseil municipal, et la consacra, par lettres-patentes, sous le nom de *réglement de Saint-Vallier*. Il se trouve dans cet acte administratif, qui date de trois siècles et demi, d'utiles enseignements, dont nos législateurs modernes pourraient faire leur profit. Aimar de Poitiers, que nous avons vu se déclarer si énergiquement en faveur du peuple, était fidèle à ses sympathies, quand il lui donnait des garanties de justice et de bonne administration, en mettant un frein à l'esprit d'intrigue, à l'arbitraire, à la corruption. Il avait arrêté « que les consuls ne seraient rééligibles qu'après un terme de cinq ans, et qu'on n'admettrait pas en même temps, dans le conseil municipal, le père et le fils, le beau-père et le gendre, les frères et les cousins germains. » Il voulait, avec raison, empêcher que le pouvoir demeurât concentré et se perpétuât dans quelques familles. Aussi, complétait-il cette sage mesure par la prohibition du cumul de deux emplois. Il punissait les fraudes électorales d'une amende de 25 marcs d'argent et de la privation des droits civiques; interdisait toute charge publique aux débiteurs de la commune, et défendait aux conseillers de ville « de s'interrompre ou de s'injurier les uns les autres, pendant les délibérations, *de peur que des paroles on ne vînt aux coups.* »

Cependant les mérites de Saint-Vallier ne détruisent pas les torts qu'il eut dans un conflit, où, comme subordonné du gouverneur, il aurait dû en appeler à la décision du roi de France. Il ne sut pas abaisser son orgueil devant l'intérêt public, et il gâta une bonne cause, — la cause du peuple contre le despotisme, en se faisant le

provocateur de scènes odieuses, dont le souvenir laisse toujours des germes de discorde au fond de la société. Dans les révolutions, le meurtre appelle trop souvent le meurtre ; et la loi des représailles en est fatalement la première loi. Ainsi, le calme avait, il est vrai, reparu dans Marseille ; mais toutes les douleurs n'étaient pas éteintes, tous les deuils n'étaient pas effacés, toutes les haines n'étaient pas oubliées. Cinq ans plus tard, Louis Cassin vengeait la mort de son père en poignardant Jean Ricaut, l'un des meurtriers.

La Provence était à peine remise des agitations qu'y avaient causées les querelles de Luxembourg et de Saint-Vallier, et les reliques de Saint-Antoine, dont le couvent de Montmajour et l'abbaye de Saint-Antoine, en Dauphiné, se contestaient la possession, — quand de plus graves événements vinrent absorber l'attention du pays. Charles VIII, qui avait commis la faute de se dessaisir du Roussillon et de la Cerdagne, incorporés à la France par le roi défunt, avait, à son tour, de folles visées à la dignité impériale, — et, lâchant la proie pour l'ombre, courait à la conquête du royaume de Naples. — Comment d'ailleurs eût-il résisté au désir immodéré de cette couronne qui avait passionné tous les comtes de Provence? L'Italie semblait aller au-devant de l'invasion. Les barons Napolitains, opprimés par leur roi Ferdinand, appelaient la domination Française à grands cris. Ceux de Rome étaient d'avance au premier conquérant qui les délivrerait de la tyrannie des Borgia. A Florence, le prédicateur Jérôme Savonarole préparait les populations à laisser passer les *envoyés de Dieu.* La Savoie était à moitié Française depuis Louis XI et Charles-le-Téméraire. Enfin, le régent actuel de Milan, — à qui Jean-Marie Galéas, son neveu et le maître légitime du duché, menaçait de retirer les rênes du gouvernement, avec l'appui du roi de Naples, — Ludovic-le-More comptait sur l'intervention de l'Etranger, pour assurer son usurpation. Cependant, Charles VIII ne devait pas avoir la gloire d'abaisser les Alpes devant la France. Il entra en Italie au milieu des triomphes, des plaisirs et des fêtes, pour en sortir en vaincu ; — et les débris de sa brillante armée ne rapportèrent de cette expédition qu'un mal nouveau, importé, disait-on, par les compagnons de Christophe Colomb,

et qui fondit sur la Provence, particulièrement sur Marseille, avec une fureur inouïe.

Après la mort de Charles VIII, arrivée le 7 avril 1498, Louis d'Orléans, son cousin, lui succéda sans contestation. Anne de Beaujeu et le duc de Lorraine essayèrent bien de lui disputer la possession de la Provence; mais il avait pour lui le droit et la force et n'eut pas de peine à triompher de leurs frivoles prétentions. Ce prince, en qui rien n'annonçait jusqu'alors le monarque doux et tranquille qu'on surnomma *le père du peuple*, héritait, — en même temps que du royaume de France, — des visées ambitieuses de Charles VIII sur le royaume de Naples, et de sa royale épouse. Depuis plusieurs années, il aimait Anne de Bretagne et avait fait de bonne grâce le sacrifice de son amour au monarque défunt. Il osa d'autant plus affronter le scandale d'un divorce pour l'épouser, qu'avec elle l'importante province de Bretagne restait à la Couronne. Un tribunal fut rassemblé à Tours pour prononcer sur la validité de son mariage avec la fille de Louis XI; et, malgré les efforts de Jeanne, le tribunal rendit une sentence conforme aux volontés du roi. Aussitôt Louis courut à Nantes, où l'attendait Anne de Bretagne, et demanda une dispense de parenté au pontife, qui la lui vendit au prix du duché de Valentinois donné à César Borgia. Le bâtard d'Alexandre VI, chargé de lui apporter lui-même les bulles de divorce, reçut à Marseille, et par l'ordre du roi, un accueil des plus brillants. Quatre galères allèrent à sa rencontre; l'artillerie salua son entrée dans le port (11 octobre 1498); l'archevêque d'Aix et quelques personnages de distinction assistèrent à son débarquement et le conduisirent à la maison de ville, dont on avait eu la délicate attention de rehausser encore le luxe de la décoration par le pompeux étalage des reliques supposées de Saint-Lazare et de Saint-Victor. Le Borgia se prosterna hypocritement devant elles. Après avoir été, pendant dix jours, l'indigne objet des ovations de la Noblesse et du Clergé, il se hâta de porter à Louis XII la complaisante autorisation de terminer une alliance, dont les préliminaires dataient de quinze ans.

Cette grande affaire conclue (1499), rien ne retenait plus Louis en France. Comme il nourrissait, sur le duché de Milan, des prétentions réelles qu'il tenait de la famille de sa grand'mère,

Valentine Visconti, il s'unit aux Vénitiens, marcha contre Ludovic-le-More, et conquit Gênes et le Milanais. Mais de même que son prédécesseur avait fermé le XVe siècle par des revers en Italie, — il ouvrit le XVIe également par des revers dans ce royaume qui fut presque toujours pour les Français un théâtre de gloire, au commencement de chaque expédition, et devint ensuite leur tombeau. Toutefois, ce qu'il y eut de honteux pour Louis XII, c'est qu'après s'être tant remué pour sa campagne de Naples, il n'avait pas même daigné y prendre part. Il s'était arrêté à Lyon, où, abandonnant au hasard le succès de ses armes, il célébrait par des danses et de somptueux banquets les fiançailles prématurées de sa fille Claude de France, alors âgée de trois ans, avec l'enfant qui devait être Charles-Quint. C'est dans cette ville que s'accomplit l'un des faits les plus importants du commencement du XVIe siècle. Nous voulons parler de l'érection du parlement de Provence. Charles VIII en avait eu l'idée. Il en laissa la réalisation à son successeur. En effet, Louis XII, dont les Etats appelèrent l'attention sur les réformes à apporter dans l'administration de la justice, rendit, à Lyon, l'édit qui instituait un parlement à Aix, tant pour les comtés de Provence et de Forcalquier, que pour les terres adjacentes (10 juillet 1501). Cet édit fut à peine promulgué, que les trois ordres de la province, à l'instigation de la Noblesse, réclamèrent contre cette nouvelle juridiction. Surpris de leur opposition, inconciliable avec les sentiments qu'ils lui avaient témoignés deux ans auparavant, le roi envoya des commissaires en Provence ; et, sur leur rapport, il fit procéder à l'établissement du parlement par un second édit (26 juillet 1502). Les magistrats furent provisoirement installés à Brignoles, le 24 décembre suivant, à cause des ravages que la peste exerçait à Aix. A leur retour au siége du tribunal (octobre 1503), ils jurèrent, entre les mains des consuls, de respecter et de maintenir les priviléges de la ville et de la Provence. Ils vinrent à Arles renouveler leur serment. Mais, avant d'aller à Marseille, ils songèrent à supprimer un de ses plus précieux priviléges. De toutes les cités provençales, Marseille, on a dû s'en convaincre, avait toujours été sans contredit la plus favorisée, sous le rapport des libertés municipales Rangée parmi les terres adjacentes, par cela même qu'il fallait

bien la classer quelque part, elle conservait son administration particulière, les priviléges particuliers de son commerce, et n'envoyait des députés aux Etats-Généraux qu'à titre honorifique, avec la seule mission de faire respecter les lettres-patentes de Louis II, aux termes desquelles les délibérations des Etats ne devaient porter la moindre atteinte à ses franchises. Les troupes du roi ne pouvaient pénétrer dans les murs de Marseille. La garde citoyenne, placée sous l'autorité des consuls, était divisée en six compagnies, ayant chacune un drapeau distinctif, recrutées et dirigées par les capitaines de quartier. Ces capitaines, que le conseil municipal renouvelait tous les ans, commandaient également les brigades des archers de police pour le guet et les corps de garde.

En fait de législation, Marseille était, ainsi que toute la Provence, régie par le Droit romain, modifié toutefois par les statuts municipaux de la ville. Maintenue dans cette haute indépendance par Charles VIII, l'orgueilleuse cité continuait à signer des alliances et renouvelait ses traités de commerce avec Gênes, en faveur de laquelle elle instituait chez elle deux magistrats appelés à juger les Génois d'après les lois de leur pays, comme Gênes avait fait pour les Marseillais. Mais un de leurs plus précieux priviléges, c'était le privilége de *non extrahendo*, en vertu duquel ils n'appartenaient exclusivement qu'à la juridiction de la ville. On avait inséré dans les statuts toutes les dispositions les plus propres à le sauvegarder. Ainsi, toute acquisition, à titre gratuit ou onéreux, qui devait placer des citoyens sous une juridiction étrangère, était frappée de nullité; et les notaires, qui en avaient reçu l'acte, aussi bien que les adjudicataires, payaient une amende de cent sous royaux couronnés, au profit de la commune.

C'est à ce dernier privilége que le parlement osa s'attaquer. Ce n'était pourtant pas une exception absolue. En principe, il existait dans toute la Provence, — en ce sens qu'on ne pouvait obliger les habitants à plaider devant des tribunaux Français, et Louis XI l'avait confirmé, en 1482. Toutefois il y avait entre Marseille et les autres cités cette différence — que la première ne relevait que d'elle-même, tandis que le reste des Provençaux était justiciable de tous les tribunaux du comté. Or, le parlement, impatient de faire

tomber la barrière qui protégeait Marseille, voulut lui arracher le plus beau fleuron de sa couronne. Ses efforts se brisèrent contre la volonté du roi de France. Alors il vint jurer solennellement, au Palais de justice, entre les mains des consuls, le maintien de ces fameux chapitres de paix, sur lesquels il avait essayé de porter une main sacrilége; et les habitants le punirent cruellement de son audace, en lui faisant subir l'humiliation de leur insolente joie (1503). Il garda si bien le souvenir de cet échec, que, dix ans plus tard, il tenta de prendre sa revanche. Ce fut vainement. Sur les réclamations des consuls, Pierre de Village, Bernard de Sériato et Julien Aiguesier, Louis XII confirma le privilége de *non extrahendo*, par lettres-patentes datées de Blois (12 avril 1513), et « ordonna expressément que le juge des appellations, établi à Marseille, jugerait en dernier ressort tous les procès entre Marseillais, sans que, dans aucun cas, le parlement pût en connaître. » Marseille, qui, les armes à la main, forçait le seigneur de Marignagne à exempter ses pêcheurs de la taxe à laquelle il avait la prétention de les soumettre, pour pêcher dans l'étang (1508), défendait ses droits avec une énergie justifiée d'ailleurs par la conscience de son dévouement sans bornes à ses souverains. C'est sur leur gratitude intéressée qu'elle s'appuyait, pour repousser toute atteinte à sa vieille indépendance. Louis XII, comme ses prédécesseurs, avait éprouvé sa loyale fidélité, lorsqu'il faisait la guerre à la république de Venise (1509). Car la puissante cité avait mis sa marine au service du roi dans cette campagne, où l'on vit un Marseillais, Ricaut, parent du meurtrier de Charles Cassin, consacrer une partie de sa fortune à l'armement d'un vaisseau, se rendre redoutable aux Vénitiens par sa bravoure téméraire et ramasser des richesses immenses à leurs dépens.

François, le premier roi de ce nom, et le premier aquitain qui ait occupé le trône de France, continua aux Marseillais cette bienveillante protection qu'ils s'attachaient tant à mériter, et accueillit avec une distinction particulière leur député Charles de Forbin qui venait lui apporter le tribut de leur hommage et leur serment de fidélité. Ses lettres-patentes confirmèrent les chapitres de paix « pour la bonne loyauté, que lesdits suppliants avaient tenue

envers lui et les prédécesseurs comtes dudit comté, et par autres justes causes (février 1515). »

Pendant que le roi-gentilhomme, entraîné vers l'Italie par une ardeur chevaleresque sans frein, gagnait ses éperons à Marignan, (14 septembre 1515) se faisait armer chevalier par Bayard sur le champ de bataille, concluait avec les Suisses le traité connu sous le nom de *paix perpétuelle*, et signait avec Léon x le fameux *concordat* (décembre 1515); — Louise de Savoie, sa mère, la reine, son épouse et la duchesse d'Alençon, sa sœur, firent un pélerinage en Provence. Dans le Var, elles visitèrent la grotte de la Sainte-Baume, où la tradition religieuse place les restes mortels de Sainte-Magdelaine. A Marseille, où elles furent dignement reçues (3 janvier (1516), les royales voyageuses allèrent s'agenouiller aux pieds de la Vierge, dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde [1]. Après avoir mis en ordre les affaires d'Italie, François repassa les Alpes par la haute Provence, et rejoignit la cour à Marseille (22 janvier 1516). Précédé du glorieux renom qu'il s'était acquis à la *bataille des géants*, le roi-chevalier entra dans la ville au bruit de l'artillerie, et au milieu d'un concours immense de peuple, venu au devant de lui avec les corporations, la milice, le clergé, les conseillers municipaux, l'assesseur et les consuls. En tête du cortège marchaient des enfants porteurs de banderoles aux armes de France ; suivaient de jeunes filles, aux parures étincelantes, aux cheveux flottants sur les épaules ; puis le clergé, qui n'avait pas manqué cette occasion d'exhiber les reliques de Saint-Victor et de Saint-Lazare, et de suppléer à l'absence des reliques de Saint-Louis de Marseille, par la représentation, dans tous les carrefours, des actions les plus remarquables de la vie du saint. A l'aspect de cette foule enthousiaste, qui le saluait de ses acclamations joyeuses, semait sous ses pas les fleurs du triomphe, et pour lui cachait sous de riches draperies les murs noircis de la cité, — le vainqueur de Marignan dut se sentir monter au cerveau l'ivresse de l'orgueil. Le front ceint, à vingt-deux ans, d'une double couronne, beau de tout l'éclat de la jeunesse, redoutable au dehors, aimé au dedans

[1] Depuis longtemps Notre-Dame-de-la-Garde servait de poste à une vigie chargée de signaler à la ville les vaisseaux en rade.

il voyait s'ouvrir devant lui le plus brillant avenir. Il dut s'endormir, ce jour-là, bercé par les plus doux rêves que pût faire un roi à qui tout souriait, pour se réveiller, le lendemain, avec la conscience de leur réalité. Le lendemain, en effet, de nouvelles ovations, de nouvelles fêtes honorèrent la présence du jeune roi de France. On lui donna le spectacle d'un combat naval simulé, où les oranges remplaçaient les traits et les boulets. Habile et hardi à tous les exercices du corps, François, qui avait noblement reçu le baptême du feu, voulut prendre part à cette lutte, — innocente image de la guerre. Il s'abrita derrière un large bouclier, se mit un masque, de peur d'être blessé au visage, et combattit avec l'ardeur et l'enjouement de son âge, pour disputer à ses adversaires une victoire qui ne devait pas être ensanglantée. Puis, suivi des galères et de plusieurs brigantins, comme un triomphateur, — des peuples qu'il a vaincus, — il se dirigea vers le château d'If, où les ambassadeurs du roi de Portugal offrirent à son admiration plusieurs animaux rares, entre autres une panthère dressée pour la chasse et un superbe éléphant que le roi, leur maître, envoyait au pape Léon x. Le 24, François Ier renouvela la confirmation des priviléges de Marseille, dans le chœur des Accoules, en présence de Charles duc d'Alençon, de Philippe, comte de Genève, du chancelier Duprat, d'Adam Fumée, seigneur des Roches, de Charles de Forbin et de Pierre de Vento. Le 26, il partit avec toute sa cour, pour se rendre à Aix, et quitta la Provence, sans prévoir qu'elle serait bientôt le théâtre de la guerre.

Léon x, impatient de la suprématie des armes Françaises en Italie, résolut de la leur faire perdre, en se liguant, le 8 mai 1521, avec les ennemis de la France, et particulièrement avec Charles d'Espagne, qui avait hérité de la couronne impériale, en 1519. Effectivement nos troupes, vaincues par le nombre, se retirèrent dans le pays Vénitien, abandonnant au Pape, Parme, Plaisance et toutes les places que le Saint-Siége convoitait depuis si longtemps. Léon x ne jouit pas de son triomphe. Une fièvre le mit au tombeau, le jour même où il reçut la nouvelle de la prise de Parme (1er décembre 1521). Ce fut, assure-t-on, de joie qu'il mourut, d'autres disent de poison. C'était lui qui avait attisé la discorde entre Charles-Quint et François Ier. Celui-ci eut le malheur de se

voir trahi en même temps par la fortune et par l'un de ses plus vaillants capitaines, par le connétable de Bourbon. — Privé de ses biens par la jalousie du roi de France et par les ressentiments de Louise de Savoie, dont il avait dédaigné l'amour, Charles de Bourbon eût fait preuve d'un noble caractère, en dédaignant ces injures; « mais il ne possédait pas cette vertu stoïque du grand citoyen élevé au dessus des faiblesses humaines : il avait l'orgueil d'un démon dans l'âme d'un héros; l'orgueil perdit l'âme. Bourbon ne fut qu'un Attila baptisé. (MÉRY). » Il prêta l'oreille aux avances de Charles-Quint. Déjà, il s'était fait sa part dans les dépouilles de François Ier, et ajoutait à ses domaines le Dauphiné et la Provence, en reconstituant pour lui le royaume d'Arles. Il ne devait pas tarder à descendre des hauteurs de ce beau rêve. Cependant l'armée française, presque découragée après la mort de Bayard (1524), repassa les Alpes, suivie de près par les soldats de Charles-Quint, qui, au nombre de 20,000, se dirigèrent sur Marseille. Bourbon voulait qu'on attaquât par le Lyonnais, d'où il touchait presque à ses anciens domaines. Imbu toujours de ses vieilles traditions féodales, il s'imaginait voir ses vassaux et ses amis se lever en masse à son apparition. Il s'était étrangement abusé. Rien ne bougea, ni dans son duché, ni ailleurs. Dans le camp impérial, sa trahison en faisait l'objet du mépris de tous. Peschiere, désigné par Charles-Quint pour lui servir de lieutenant, affectait avec lui une opposition railleuse. Convaincu que son nom exercerait en France une influence magique, Charles s'était vanté, pendant qu'on allait à Marseille, qu'au troisième coup de canon les consuls et les bourgeois viendraient, la corde au cou, lui apporter leurs clefs. La contenance des habitants démentit cette bravade.

Au milieu de la consternation causée par l'invasion de l'armée impériale en Provence, Marseille fut à la hauteur du danger. Elle organisa sa défense avec courage et habileté. Pour subvenir aux frais de la guerre, on commença par vendre les greffes de judicature et les offices de courtiers de commerce. Tous les citoyens, en état de porter les armes, formèrent une garde civique de 9,000 hommes, dont on donna le commandement aux capitaines de quartier Carlin Blanc, Charles de Monteoux, Cosme Arnaud et Julien Beissan. A cette milice improvisée se joignirent

4,000 fantassins et 200 hommes d'armes, envoyés par François Ier, sous la conduite du maréchal de Chabanes, du baron Rance de Cères et du seigneur de Brion. Barbezieux et Laval accoururent aussi avec leurs vaillantes compagnies. Rance de Cères fut nommé commandant de la place ; Chabanes eut mission d'aller protéger le reste de la Province, à la tête des gentilshommes, réunis par Pontevès, comte de Carces; et une flotte de trente-trois vaisseaux fut mise sous les ordres de Lafayette, amiral des mers du Levant. Le roi avait confié au plus habile de ses ingénieurs, Miradel, le soin de fortifier la ville. Miradel fit raser les églises extérieures et les faubourgs, où l'ennemi aurait pu se loger avec avantage, décapita l'église de Saint-Cannat, pour terrasser la toiture et y placer du canon, couronna également de bouches à feu la montagne des Moulins et le clocher de la Major, large comme un bastion, et dont la cloche, dite le *gros-Lazare*, résonnait elle-même comme une pièce d'artillerie. « La Tour Sainte-Paule, démesurément élevée par dessus la batterie des Moulins des Carmes, reçut une coulevrine nommée le *Basilic*, qui, pivotant sur son affût et tournant sur la plateforme circulaire comme une aiguille de fer sur un immense cadran, distribuait des boulets énormes à la plage d'Arenc, au Cannet, à l'abbaye de St-Victor, sur tous les rayons où l'ennemi se montrait à découvert. (MÉRY). » Rien ne fut négligé de tout ce que le temps et l'art des fortifications permettaient d'exécuter; on répara les murailles; on leur fit une ceinture de fossés profonds; et, dans cet immense effort de toute une cité menacée dans son existence et sa liberté, on vit les femmes rivaliser de courage et d'énergie avec leurs maris, leurs pères et leurs frères, leur disputer la gloire de travailler à la défense de la mère-patrie, et, sans distinction d'âge ni de rang, porter la hotte et des fascines.

Tandis que s'activaient les préparatifs de la résistance, l'escadre Française allait à la rencontre de la flotte impériale, l'attaquait à la hauteur de Nice, et lui coulait trois galères. Après ce premier succès, Lafayette, apercevant deux vaisseaux qui cinglaient vers Monaco, les poursuivit et les battit. Plusieurs seigneurs Français, amis du connétable, tombèrent au pouvoir de l'amiral, et furent envoyés à Marseille, d'où on les conduisit à Aix, pour les livrer

au maréchal de Chabanes. Ce double échec n'empêcha pas l'armée ennemie de passer le Var, au commencement de juillet 1524. Elle arriva aux portes d'Aix, le 6 août, sans avoir rencontré aucun obstacle, entra, le lendemain, dans la ville; et, le 15, Charles de Bourbon, venu pour faire une reconnaissance autour de Marseille, put saluer, des hauteurs où se trouve aujourd'hui l'ancien Lazaret, la statue de la Vierge des Accoules, que trente capitaines marins portaient processionnellement sur les remparts, en entonnant l'*Ave maris stella* avec des milliers de femmes et de jeunes filles vêtues de blanc. Quatre jours après, la poussière, qui s'élevait en tourbillon du côté du village de Géménos (la pierre précieuse) et d'Aubagne (que baignent les eaux), annonça que le connétable revenait investir Marseille. Le drapeau de l'empereur fut arboré sur la bastide de la Blancarde, quartier général de Charles. Le marquis de Peschiere caserna ses soldats dans l'hôpital St-Lazare, les lansquenets occupèrent Portegalle; le capitaine Salluzio campa au débouché du chemin d'Aubagne, avec ses Italiens; les Espagnols et leur commandant, Lopez Huertomaz, se logèrent au pied des tours de l'abbaye de Saint-Victor. « Ainsi, la mort, le pillage, la violence, la désolation, représentés par les plus féroces bandits de l'époque, cernaient de toutes parts la pauvre cité phocéenne. » Cependant il ne s'y manifesta ni terreur ni forfanterie; les matelots des galères, les marins, qui avaient vu les mers lointaines, conservaient la main dure, la tête chaude, et tous jurèrent par Notre-Dame-de-la-Garde « que ni Peschiere, ni le connétable ne toucheraient au reliquaire de Saint-Victor, ni à la Vierge noire dans les Catacombes, ni au buste d'or de Saint-Lazare abrité sous la cathédrale de la Major. »

Le connétable commença par détruire tous les aqueducs; moyen infaillible de réduire la place, si les puits, très multipliés dans l'intérieur de la ville, n'eussent suffi aux besoins ordinaires d'une population, composée à peine de 30,000 âmes. Mais douze gros canons devaient arriver aux ennemis par la route d'Aix, le 20, à la pointe du jour; et leur prendre cette batterie, c'était sauver Marseille, sans combattre. De Brion prit ses mesures en conséquence. Aux premières clartés de l'aube, la flotte de Lafayette, ancrée devant l'île de Pomègue, dérapa, et vint se ranger en

ligne de bataille dans la baie d'Arenc, le flanc tourné contre la route d'Aix et le pont d'Arenc. En même temps, Rance de Cères, à la tête de 4,000 soldats, apprêtait une sortie combinée avec l'action décisive de l'amiral. La mer, unie d'abord comme une glace, se rida bientôt sous le souffle d'une brise sourde qui descendait du Nord; c'était le mistral. Tout-à-coup, du haut de la Tour Sainte-Paule, de Brion aperçut, à travers les nuages de poussière, qui enveloppaient *la Viste*, une ligne rouge de lansquenets et le drapeau de l'empereur. C'étaient les douze canons qu'attendait le connétable. Pour faire diversion, il ordonna aux artilleurs du *Basilic* de tirer au Midi sur les Espagnols, logés devant l'abbaye de Saint-Victor. « La formidable coulevrine s'allongea comme un bélier romain en dehors des larges créneaux, et vomit d'énormes boulets qui passaient en sifflant sur la ville et le port, et faisaient voler en éclats les assises diamantées des tours de l'abbaye. A ce signal, les batteries de la Porte-Royale foudroyèrent les bandes d'impériaux campés à l'avenue du chemin d'Aubagne, et la Tour Saint-Jean, venant en aide à la coulevrine de Sainte-Paule, balaya de plus près toutes les avenues de Saint-Victor. Au fracas de ces tonnerres, les cloches de toutes les églises mêlèrent leurs voix graves et leurs joyeux carillons, comme pour annoncer aux soldats de Marseille que Dieu bénissait leur courage, et que les prières accompagnaient les boulets.(MÉRY). » Cependant le mistral déjoua les combinaisons du seigneur de Brion. La flotte de Lafayette ne put garder sa position formidable et courut des eaux d'Arenc aux plages de Mont-Redon, laissant çà et là quelques débris et n'échappant que par miracle aux récifs de la côte. En sorte que le convoi de Bourbon descendit, sans être inquiété, la montagne de la Viste, traversa le pont d'Arenc, et alla prendre ses positions. — De son côté, le connétable quittait, à la même heure, son quartier général de la Blancarde, pour s'établir dans une bastide, sur cette hauteur du Cannet, nommée *le Calvaire*, et qui domine le pont d'Arenc. Il voulait présider lui-même à l'ouverture de la tranchée et tracer leur chemin aux ingénieurs. En effet, au commencement de la nuit, le 20 du mois d'août, il dessina lui-même sur la poussière ses lignes de tranchée, à deux cents toises des bastions du Nord : ce fut sur l'emplacement compris entre la place Pentagone

actuelle et la mer, au quartier de Malaval. Alors, il y eut une espèce de trève de quatre jours, dont les Marseillais ne comprirent pas la cause, et que les impériaux mirent à profit, pour aplanir des obstacles presque insurmontables de terrain. Enfin, le quatrième jour, le connétable démasqua ses batteries, et une grêle horizontale de boulets tomba sur le boulevard du Nord.

« Déjà les hautes corniches du rempart avaient été emportées en poussière avec la fumée des canons qui les défendaient. Les boulets du connétable ricochaient dans la ville haute et ruisselaient, comme un torrent de fer, jusques aux grottes du port. A chaque instant, les Marseillais de l'intérieur s'attendaient à voir arriver l'ennemi à la suite de ses boulets. Le nuage des batailles roulait sur les toits et ombrageait la ville comme une tente funèbre. Des groupes de citoyens parcouraient les rues en appelant aux remparts les plus timides ; le glas du tocsin descendait de tous les clochers, comme si Marseille préparait ses funérailles. Dominant ce fracas d'agonie, de deuil, de combats, cette voix suprême faite de toutes les voix, la coulevrine de Sainte-Paule annonçait aux habitants que la tour inébranlable luttait encore et rendait deuil pour deuil. La noble tour s'élevait comme un géant protecteur de la cité, faisant pleuvoir, comme Dieu, son tonnerre du haut des nues, dans une atmosphère d'éclairs. Rien ne pouvait entamer sa base de roc vif, large, évasée, anguleuse comme un écueil qui brave les folles tempêtes de l'Océan. Quelquefois les Italiens et les Espagnols, étonnés de voir tomber la foudre sur leurs têtes dans les ténèbres de la fumée, croyaient que le ciel leur envoyait ses tonnerres en punition de tant de crimes commis par eux au-delà des monts, et leur redoutable bravoure avait des accès de terreur. Dans la ville, on s'attendait à voir apparaître soudainement, ainsi qu'on le disait, une armée souterraine conduite par des mineurs, et les places publiques étaient remplies de vieillards, d'enfants, de femmes qui tâchaient de distinguer, et qui croyaient entendre sous leurs pieds les coups sourds de la mine tout près de faire éruption comme un volcan d'ennemis. Les églises se remplissaient de femmes ; les toits des maisons de la ville haute étaient couverts d'une multitude de curieux que le service urbain n'avait pas réclamés, et qui assistaient à cette terrible

journée, comme à un spectacle. A midi, au coup de l'Angélus, toute la population s'agenouilla, et l'on vit sur les créneaux de l'abbaye de Saint-Victor le vénérable évêque Cyprien qui donnait la bénédiction du saint-sacrement à la ville. Les soldats Italiens et Espagnols se précipitèrent sur la poussière au pied des tours de l'abbaye et reçurent la bénédiction épiscopale ; puis ils se relevèrent et continuèrent leurs décharges de mousqueterie contre la Tour de Saint-Jean.

« L'ingénieur Miradel vint en personne sur le boulevard du Nord pour apprécier par lui-même les ravages que la batterie de tranchée avait causés sur ce point. Ils étaient peu considérables ; mais, à travers les éclaircies de la fumée, Miradel distingua les progrès du chemin couvert qui s'avançait avec des sinuosités menaçantes et devait parvenir à trois cents pas du glacis après quelques nuits de travaux. Les ingénieurs impériaux avaient coupé une forêt de pins sur les hauteurs du Bas-Cannet, et ils protégaient leur ligne avec des remparts de gabions, remplis du sable de la mer. Miradel communiqua ses craintes aux chefs de l'artillerie, Jean de Caux et Vivaux, qui montèrent à la butte des Moulins pour détruire les ouvrages de l'ennemi. Bientôt nos deux batteries superposées, celle des remparts et celle des Grands-Carmes, recommencèrent un feu terrible et mirent en poussière quelques maisons voisines du faubourg, à l'abri desquelles les impériaux cachaient leurs opérations. (MÉRY. — SIÉGE DE MARSEILLE). » L'artillerie du rempart, notamment, portait la dévastation dans les ouvrages les plus avancés et la mort dans les bataillons du connétable. Un boulet vint tuer dans la tente de Peschiere, deux gentilshommes et un prêtre qui disait la messe. Le connétable accourt au bruit qui s'élève et en demande la cause : « Ce sont, monsieur, répond Peschiere avec une insolente ironie, ce sont les bourgeois et les consuls Marseillais qui vous envoient les clefs de leur ville. »

A ce moment, 2,500 citoyens de la milice Urbaine, et 2,000 soldats, commandés par Rance de Cères, s'élancent sur le chemin d'Aix aux cris de *vive le roi* ! se ruent comme une avalanche sur les impériaux, déconcertés par cette attaque imprévue, détruisent leurs travaux, brisent les affûts, comblent les fossés



A TERRIS, Éditeur. Histoire de Marseille.

LA TRANCHÉE DES DAMES.



de circonvallation, arrachent les chevaux de frise, tuent une partie des travailleurs de la tranchée, en prennent quelques-uns et mettent le reste en fuite. Le lendemain, une seconde sortie eut lieu ; mais elle fut moins heureuse. Quelques détachements, placés en embuscade près de la ville par Peschiere, tombèrent sur les assaillants, qui, serrés entre deux feux, furent culbutés et rentrèrent dans la place, après un combat acharné, où les chefs des deux partis périrent avec beaucoup de monde.

Cependant, si ces deux attaques intrépides avaient révélé au connétable l'audace et l'énergie des Marseillais, au point de lui inspirer des doutes sur le succès, — les assiégeants avaient assez avancé les travaux de la mine, pour inquiéter sérieusement Miradel. Mesurant d'un coup d'œil toute l'étendue du danger, il ordonna l'établissement d'une contre-mine et fit élever, en dedans du rempart d'enceinte, une muraille haute d'environ dix pieds, qu'on garnit de canons, de pots à feu, et de fagots enduits de goudron, prêts à recevoir l'ennemi en cas d'assaut. Les dames, — qui, en temps paisible, tenaient des cours d'amour et de plaisance, et maintenant couchaient sur la dure au pied des murailles, — continuaient leur œuvre de dévouement, aidant à l'édification de ce retranchement et se mêlant aux travaux des mineurs. Elles apportèrent d'immenses matériaux qu'elles allaient chercher au loin, des balles de laine et des poutres, qu'on entassa au-dessus d'un gouffre rempli de feux d'artifice, entre le mur intérieur et le rempart extérieur; et, quand les boulets ennemis eurent fait une large trouée à la première muraille, le connétable put voir ces intrépides amazones debout et armées, à côté des plus braves guerriers, sur cette espèce de bûcher de mort, où, « Marseille semblait, comme Sardanapale, et dans un plus noble but, avoir amoncelé ses femmes et ses richesses. » Alors, il put également se convaincre que les enfants de la noble Phocée viendraient tous mourir héroïquement à la *tranchée des Dames*,[1] — plutôt que de livrer leur mère à la rage des Espagnols. Il comprit que c'était une lutte d'extermination ; et, menacé par l'armée du roi qui se concentrait sur les bords de la Durance, pour marcher au secours de la ville,

[1] Cette partie de la ville a pris et conservé le nom de *Boulevard des Dames*.

il activa les préparatifs de l'assaut. Mais il trouva de l'hésitation ; et, sur l'avis de Peschiere, sept Espagnols se risquèrent à aller examiner les travaux intérieurs de la place. Quatre restèrent sur la brèche, et les trois autres, seulement blessés, rendirent compte de leur mission, de façon à décourager le connétable. Il n'en fut rien, cependant. Charles ne voulait pas en avoir le démenti. En effet, le 28 septembre, il commande l'assaut, et ses soldats s'élancent sur les remparts, d'où la mitraille les balaye, comme les feuilles d'automne au souffle de l'ouragan. Poussées par l'espoir du butin, de nouvelles compagnies se succèdent sur le champ de bataille, bientôt jonché de leurs cadavres. Les assiégeants reculent enfin devant une résistance aussi vigoureuse, s'enfuient en désordre vers le camp, massacrés encore dans leur retraite, et abandonnent six pièces de canon. En vain le connétable essaie-t-il de les rallier et de les ramener à la brèche ; en vain promet-il 500 écus et une compagnie de 500 hommes à celui qui donnera l'exemple ; en vain fait-il trancher la tête au plus mutin des capitaines : tout est inutile. Peschiere lui-même se range du parti des rebelles. « Vous voyez, messieurs, dit-il aux principaux du camp dans la tente même du général, vous voyez que les gens de Marseille tiennent toute prête une table bien couverte, afin de recevoir comme il faut ceux qui voudront les aller visiter. Si vous avez envie d'aller souper en paradis, courez-y, à la bonne heure ; pour moi, je n'ai pas envie d'y aller si tôt. Croyez-moi, retournons en Italie. » Puis, il sort sans dire un mot au connétable. Il fallut bien suivre l'avis de Peschiere, si malveillant qu'il fût. Les maladies étaient dans le camp, et François Ier venait d'arriver à Salon de Craux, entre Avignon et Marseille, avec une armée de 35,000 hommes. Obligé de hâter son départ, Bourbon embarqua ses gros canons sur la flotte qui tenait Marseille bloquée par mer. Pour dérober aux assiégés la connaissance de sa retraite, il alluma, dans la nuit du 29 septembre, d'immenses feux devant les lignes ; et, à la faveur des nuages de fumée qui enveloppaient la ville, il sortit de son camp. Quelques précautions qu'il prît, ses troupes furent aperçues des Marseillais, quand elles défilèrent sous les remparts, et essuyèrent une nouvelle décharge d'artillerie. Ainsi, quarante jours après l'ouverture du siége, Charles repassa précipitamment le

Var, poursuivi par Chabanes et Montmorency, qui firent main-basse sur son arrière-garde et enlevèrent une partie de ses bagages[1]. — Le soir qui vint clore la dernière journée de cette lutte glorieuse, la cité resplendit aux flambeaux de résine ; des vivres circulèrent en abondance afin de réjouir les habitants épuisés par les fatigues d'un long siége. « Pendant huit jours, il se fit des processions où l'on promena la Vierge noire par toute la ville ; les dames portaient les plus éclatantes bannières, et une place leur fut réservée parmi les braves chevaliers, blasonnés de toute pièce. (CAPEFIGUE). »

A mesure que Bourbon s'éloignait du théâtre de sa défaite, François Ier s'avançait d'un autre côté dans la Provence: Ces derniers succès lui avaient rendu courage, et il était impatient de s'élancer en Italie à la suite des fuyards. Mais, croyant avoir à punir une trahison là où il n'y avait eu qu'impuissance, il s'arrêta en route, pour livrer au bourreau la tête du viguier d'Aix, Honoré de Puget ; et, comme pour donner une haute signification à cet acte de rigueur, c'est dans cette ville qu'il attendit et complimenta les consuls Marseillais sur l'héroïque défense de leur patrie. « Soyez les très-bien venus, leur dit-il, vous m'avez été toujours bons et fidèles sujets, et votre loyauté a été cause que j'ai recouvré tout mon pays de Provence, de quoi je vous remercie et vous demeure votre obligé ; mais pour le présent, je ne vous puis visiter pour effacer cette obligation, à cause qu'il faut que j'aille delà les monts en haste ; et s'il plaist à mon Dieu, au retour vous visiterai, et connoîtrez qu'avez en moi un bon prince. » En effet, il partit immédiatement, franchit les Alpes, entra presque en même temps que Bourbon en Italie, et courut droit à Milan qui lui ouvrit ses portes. Mais au lieu de pousser à Lodi, il alla mettre le siége devant Pavie,

[1] « Or doncques, ledit Bourbon se transporta avec l'armée dudit empereur du pays d'Italie, par les montagnes, le long de la rivière de Gennes, comme dit est, es marches et jusques auprès de ladite ville de Marseilles, laquelle, avecques une bonne et grosse bende d'artillerie bien équipée de tout équipaige, assiégea lad. ville, et icelle fit canoner et bombarder en plusieurs endroits et faire brèche pour y entrer. A laquelle inconsidérée entreprise vaillamment résistèrent les nobles et vertueulx chevaliers et cappitaines cy dessus nommés, y estant avec certain nombre de gens de guerre, de pyé et de cheval. » (*la prinse et délivrance du Roi par* SÉBASTIEN MOREAU).

où, prisonnier de Charles-Quint, il écrivit à sa mère : « Madame, tout est perdu fors l'honneur ! » (24 janvier 1525).

Cette douleur ne fut pas la seule qui vint alors frapper Marseille. La peste se déclara tout à coup dans ses murs. C'était la seconde fois, depuis le commencement du XVIe siècle, qu'elle y apparaissait avec ses fureurs les plus implacables. En 1504, 1505 et 1506, elle y exerça, sans trève ni relâche les ravages les plus affreux; ravages que favorisaient encore l'impéritie des médecins et la négligence des magistrats. « Les consuls de Marseille, indignes de la place qu'ils occupaient, dit Papon, abandonnèrent la ville; et, par une modération aussi étonnante que la lâcheté de ces magistrats, on ne punit pas leur coupable désertion. » A tant de calamités en succéda une autre à laquelle la Provence n'était pas habituée. Elle résulta du bouleversement des saisons. L'hiver de 1506 avait été si doux que l'on avait vu éclore, en janvier, la rose et les autres fleurs, dont la campagne a coutume de se parer au mois de mai. L'orge monta en épis, et le froment acquit un développement proportionné à cette chaude température. Mais la nature semblait avoir réservé ses plus effroyables rigueurs pour l'hiver de 1507. L'intensité du froid fut telle, qu'il périt un nombre considérable d'hommes et de bestiaux. — Le Lacydon ne forma qu'une glace dans toute son étendue, et les arbres et les semences ne durent leur conservation qu'à la grande quantité de neige qui couvrit la terre; car, à Marseille, il en tomba trois pieds, le jour de l'Epiphanie; — phénomène peut-être unique, ou du moins extrêmement rare dans cette ville. En 1525, la peste eut également un terrible auxiliaire, pour y jeter de nouveau le désespoir et la désolation. Les soldats étrangers, qui, pour de l'argent, avaient bravé la mort sur les remparts de la vieille cité, ne connaissaient ni frein, ni discipline, quand le butin offrait un appât à leur cupidité. Or, en suivant le roi de France en Italie, ils avaient ravagé toutes les villes, sur leur passage, et dévasté notamment la ville d'Aix, sous prétexte de la punir de son attachement au parti du connétable. Les troupes Italiennes, restées en Provence pour le service des galères, commirent encore de plus grands excès. Le meurtre, le pillage, le viol, le sacrilége et la profanation des temples semèrent l'épouvante dans la contrée et la livrèrent à

toutes les horreurs de la famine. Marseille devint un vaste cimetière, par la mort ou par la fuite des habitants ; et la faim, spectre livide aux dents aigües, aux yeux caves, aux étreintes cruelles, poursuivit jusque dans leurs retraites les citoyens pâles et et défigurés, que la peur avait chassés du foyer de leurs pères.

Les Marseillais pliaient sous le poids de tant d'afflictions, quand le connétable de Bourbon, qui se rendait à Madrid pour défendre ses propres intérêts à l'assemblée, où l'on devait traiter de la liberté de François 1er, vint mouiller aux îles de Marseille et fit demander des vivres aux consuls de cette ville. Quoique les hostilités fussent suspendues entre la France et l'Espagne, les consuls en référèrent au gouverneur et au parlement de Provence, qui furent d'avis d'accueillir la demande de Charles. A peine cette décision fut-elle connue à Marseille, que la haine et le mépris éclatèrent en paroles outrageantes pour le connétable. « Non, s'écrient les citoyens dans leur commune indignation, point de rapports d'amitié avec le transfuge qui a porté contre nous ses armes parricides ! Comment accorderions-nous assistance à celui qui naguère voulait courber nos fronts sous un joug odieux ? » Puis, non content de flétrir le nom du traître — du stigmate de la honte, le peuple envahit le port, arrête les vivres qu'on allait embarquer, et Bourbon s'éloigne des côtes de Marseille, poursuivi par l'éternel remords de son crime, dont le désastre de Pavie lui avait fait sentir déjà toute l'énormité. (C.-F. BOUCHE).

Pendant que le royal prisonnier de Charles-Quint languissait dans les fers, mal préparé à l'adversité par ses idées et par ses habitudes, la reine-mère, régente du royaume, songeait aux moyens de négocier la liberté de son fils; et dans ce but elle voulait envoyer la duchesse d'Alençon à Madrid. Mais il lui fallait confier sa fille à un ami dévoué qui pût, au besoin, l'aider de ses conseils. Elle jeta les yeux sur le grand-maître de Malte, Villiers de l'Isle-Adam, homme d'une haute bravoure et d'une fermeté éprouvée, aussi attaché à François 1er, que considéré de Charles-Quint. Louise de Savoie lui en écrivit à Rome, où il était alors, et le vieillard communiqua au Pape les dépêches de la régente. Le pontife, qui comptait que François 1 , une fois libre, le délivrerait du joug de l'empereur, approuva le voyage de l'Isle-Adam. Ce dernier se

rendit donc avec ses vaisseaux à Marseille, où il trouva la régente et attendit l'arrivée de la duchesse d'Alençon (juin 1525). Les négociations, qui prolongèrent deux ans la captivité du roi de France, sont étrangères à notre sujet. On sait que, succombant au chagrin et à l'ennui, François signa le traité de Madrid, « où il aventura bien un peu ce qu'il avait sauvé à Pavie. » (14 janvier 1526). Mais la liberté, la couronne, le retour à cette vie splendide et voluptueuse que l'on menait à Saint-Germain et à Fontainebleau, tout cela valait bien un trait de plume, et François ne s'en fit faute. Après une réclusion de deux ans, il avait plus hâte en effet de retrouver sa vie de grand seigneur que les soucis de la royauté. A peine trouva-t-il le moment de s'arracher au tourbillon de ses plaisirs, pour recevoir les députations qui vinrent le féliciter sur sa délivrance. Marseille ne fut pas la moins empressée à lui envoyer le tribut de ses constantes sympathies ; et le roi lui témoigna, de son côté, combien il avait toujours vivace dans le cœur le souvenir de son dévouement, en l'exemptant des « contributions, dons et octroys imposés à la Provence, attendu — disent les lettres-patentes, — les grandes pertes par elle souffertes au moyen du siége qui fut mis dernièrement devant ladite ville par le connétable. » (15 juin 1526). En verve de libéralité à l'égard des Marseillais, il leur conserva le privilége de faire battre monnaie, en dépit de l'opposition du conseil municipal d'Aix, et leur accorda quelques faveurs sur le commerce du sel en Provence, avec le droit de pêche sur les mers du Martigues.

CHAPITRE XVII.

La Sainte-Ligue. — Mort du connétable de Bourbon. — Triomphes des Français en Italie. — Défection d'André Doria. — Traité de Cambrai. — Entrevue de Clément VII et de François Ier à Marseille. — Mariage du Dauphin de France et de Catherine de Médicis. — La Réforme. — Etat de la société au XVIe siècle. — Martin Luther. — Mélanchton. — Erasme. — Carlostadt. — Muntz. — Jean de Leyde. — Insolence des ambassadeurs de Henri VIII vis-à-vis de Clément VII. — Départ de Clément VII et de François Ier. — Edit royal de 1536. — François Ier renouvelle ses prétentions sur le Milanais. — Générosité impolitique de François Ier. — Bravades de Charles-Quint. — Préparatifs de guerre. — Le partisan Bonneval. — L'armée impériale en Provence. — Trahison du capitaine Jonas. — Charles-Quint menace d'assiéger de nouveau Marseille. — Défaite des Impériaux. — Charles-Quint bat en retraite. — L'historien Langey. — Triste situation de la Provence. — Traité de Nice. — Aigues-Mortes. — Charles-Quint à Marseille. — Mauvaise foi de Charles-Quint. — Assassinat de deux agents de François Ier. — Le capitaine Paulin de Marseille. — François Ier se venge en s'emparant du duché de Luxembourg et du Roussillon. — Alliance de François Ier et de Soliman II. — Barberousse. — Le comte de Grignan. — Prise de Nice. — Vieillesse de François Ier. — Le droit d'aubaine. — Peste de 1547. — Arts, industrie, commerce. — Mort de François Ier. — Henri II. — Gaspard Fabre — Mort d'Henri II. — Grands événements — Progrès de la Réforme. — Jean Calvin. — J. C. Scaliger. — Massacres de Cabrières et de Mérindol. — Menier d'Oppède. — Eglises protestantes. — François II. — Charles IX. — Catherine de Médicis. — Jeanne d'Albret. — Edit de janvier 1562. — Massacres des protestants. — Sommerive. — Intolérance des catholiques Marseillais. — Siége de Sisteron. — Cruelles représailles des protestants. — Episode ; San-Pietro et Benigna. — Charles IX, Catherine de Médicis et Henri de Béarn en Provence. — Marseille leur fait une brillante réception. — Trait de la jeunesse d'Henri de Béarn. - Charles IX autorise les gentilshommes Marseillais à faire le négoce. — Retour de Charles IX à Paris. — La Saint-Barthélemy.

Cependant l'Europe avait les yeux fixés sur François Ier et attendait les grands résultats du traité de Madrid. Toutes les puissances

et surtout l'Italie, intéressée à ce que les scrupules de conscience ne l'emportassent pas trop loin, laissèrent éclater contre Charles-Quint cette haine jalouse que la crainte avait si longtemps contenue. Elles formèrent avec la France une confédération, connue sous le nom de *Sainte-Ligue*, et Clément VII se mit à la tête des confédérés. Soutenu par la ville de Cologne, l'empereur s'empara du Milanais; et ses troupes, commandées par le connétable de Bourbon, qui périt au siége de Rome (6 mai 1527) emportèrent cette ville d'assaut, la pillèrent pendant deux mois entiers et firent le Pape prisonnier. Après cet événement, les ennemis de Charles se réunirent pour le chasser d'Italie. Jusqu'alors François Ier n'avait pris qu'une part inactive à la guerre, et s'était contenté d'envoyer quelques milliers de suisses aux confédérés. Cette année, Lautrec passa les Alpes à la tête de 30,000 hommes; André Doria, le plus grand homme de mer de son siècle, M. de Barbezieux et Saint-Blancard sortirent de Marseille et de Toulon avec quatorze galères. Tout alla bien d'abord. Lautrec, à son entrée en Italie, s'empara de Gênes, à l'aide de Doria qui bloquait le port. Alexandrie, Vigevano, Biagrassa, toute la Lommeline tombèrent en son pouvoir, et Pavie, après quatre jours de siége, expia cruellement le souvenir de la défaite du roi de France. De là Lautrec vint à Plaisance, où son arrivée détermina les impériaux à remettre Clément VII en liberté, moyennant toutefois 350,000 ducats dont il paya une partie comptant. Après quelques semaines de repos, l'armée française envahit le royaume de Naples par l'Abbruzze, qui se soumit en un instant. Puis elle passa dans la Capitanate, et ses progrès furent si rapides, qu'à la fin d'avril 1528, il ne restait plus aux généraux espagnols que Naples et Gaëte. Lautrec vint camper sous les murs de la capitale. C'est là que devait échouer sa fortune. La flotte impériale, conduite par Moncade, fut d'abord détruite à la sortie du port de Naples par Doria. Mais ce fut le dernier service, que cet habile marin rendit à la France. André Doria avait à se plaindre du roi de France, qui avait depuis peu enlevé à Gênes sa patrie le commerce du sel, et qui l'avait lésé lui-même à la fois dans son amour-propre et dans ses intérêts, en nommant à sa place M. de Barbezieux amiral du Levant, et en refusant de lui rembourser la rançon du prince d'Orange, fait prisonnier par

lui avant la bataille de Pavie. Il passa aux Espagnols ; sa défection entraîna la ruine de l'armée française, et bientôt Charles-Quint devint l'arbitre de tout le pays situé au delà des monts. Sur la Méditerranée, on ne respectait que son pavillon et celui des Génois; Doria vint insulter le pavillon Français jusque sous le canon de Marseille, dont il saccagea les côtes et intercepta le commerce. Philippin Doria, son neveu, descendit sur le rivage et enleva plusieurs Marseillais qu'il chargea de chaînes. Sur son refus de les rendre, Marseille envoya quatre galères au devant de la flotte impériale, qui n'eut pas de peine à les repousser, mais qui s'éloigna des côtes de Provence, à l'arrivée d'un renfort de douze galères, d'une galiote et d'un vaisseau, accourus pour lui offrir le combat. (1528). Sur ces entrefaites, Charles-Quint, désespérant d'imposer à la France l'exécution du traité de Madrid, et François Ier, obligé de céder quelque chose à son heureux rival, signèrent la paix de Cambrai (1528); et, cinq mois après, le traité de Bologne (janvier 1529), rétablissait les Médicis à Florence, Sforza à Milan, et reprenait à Venise les villes maritimes du royaume de Naples, dont elle s'était emparée, lors de l'expédition de Lautrec.

Après la paix de Cambrai, les hostilités demeurèrent suspendues pendant sept ans, que François employa à contracter des alliances et à se mettre en mesure de rendre à la France ce qu'elle avait perdu. Il s'unit étroitement avec Henri VIII, roi d'Angleterre, forma secrètement avec les princes luthériens d'Allemagne la ligue de Smalkaden (1528-1530), conclut un traité avec la Turquie, et, tout en plaçant, en dernière ligne, l'assistance des Italiens, chercha à se l'assurer par le mariage de son second fils avec Catherine de Médicis, nièce de Clément VII. Le Pape, bien moins préoccupé des intérêts du Saint-Siége, que de l'agrandissement de sa famille, accueillit avec empressement la demande de François Ier. Il voulut d'abord que la célébration du mariage eût lieu à Nice. Mais le duc de Savoie, brouillé avec le roi de France, comprit qu'il serait dans la dépendance absolue de ce dernier, si, déjà maître de la Provence et du Dauphiné, François allait encore s'emparer de Gênes et du Milanais. Il ne permit donc point que Nice fût le théâtre de cette entrevue, et l'on convint de se rendre à Marseille. Toutefois le pontife y mit pour condition que, pendant sa durée, il ne serait en

aucune manière question d'affaires politiques, et que le roi ne lui demanderait aucun chapeau de cardinal. Tranquille sur ces deux points, Clément partit de Pise et fit voile vers Marseille avec Catherine de Médicis, une partie du sacré collége et toute sa cour. « Durant une belle matinée du mois d'octobre, alors que les eaux de la Méditerranée sont si calmes et si pures, on vit, des tours de la Joliette et de Notre-Dame-de-la-Garde, des galères au pavillon blanc, avec les clefs de St-Pierre ; les cloches de la Major répondirent au beffroi municipal de la place de Linche, pour annoncer la bonne venue du saint pontife au milieu des populations agenouillées. (CAPEFIGUE). » François Ier était déjà arrivé depuis trois jours (8 octobre 1533), avec ses trois fils, ses deux filles, la reine, le duc et la duchesse de Vendôme et une suite brillante. La noblesse française monta sur des frégates et des brigantins pour aller à sa rencontre. Clément VII pénétra dans le port, au bruit d'une nombreuse artillerie et d'une musique militaire; — il fut conduit au palais qu'Anne de Montmorency lui avait préparé du côté de Saint-Victor, et les consuls lui présentèrent les clefs de la ville par ordre du roi. Le 12, il fit solennellement son entrée dans la cité, revêtu de ses habits pontificaux, porté par deux hommes richement habillés sur une chaire couverte de velours rouge, et entouré d'un cortége de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de seigneurs et de peuple ; puis il s'installa au palais qui lui était destiné. Le 13, François Ier, accompagné de ses deux fils et de sa cour, alla visiter Clément VII. Quand il parut, le pontife était sur son trône : sa tiare et ses habits pontificaux étincelaient d'or et de pierreries ; les cardinaux étaient assis à ses côtés sur des gradins, et les évêques à terre sur des tapis. François Ier s'inclina sur le seuil de la porte, et, après deux autres saluts, l'un au milieu de la salle, l'autre près du trône, il s'agenouilla pour baiser les pieds du Saint-Père, malgré la feinte résistance de celui-ci ; ensuite il lui baisa la main, la chape et la joue. Les ducs d'Orléans et d'Angoulême, ses fils, l'imitèrent ; mais les princes du sang et les simples gentilshommes ne baisèrent que les pieds de l'illustre prélat. Le 14, ce fut au tour de la reine de recevoir le même brillant accueil, à son entrée à Marseille avec le Dauphin ; et l'arrivée de Catherine de Médicis (23 octobre), que les galères de France avaient laissée à Nice, permit

de procéder à la cérémonie du mariage, fixée au 28. Au souvenir des premières années de sa jeunesse, — où, fuyant avec son cousin Julien de Médicis, déjà cardinal, les persécutions d'Alexandre Borgia, il passait à Marseille en modeste habit de chevalier de Rhodes, — assurément Clément VII dut être bien étonné de se retrouver dans cette même ville, avec toute la majesté du rang suprême; et de voir à ses pieds le rival de Charles-Quint lui demandant, pour le Dauphin de France, la main de sa nièce Catherine. L'éclat inespéré, que recevait sa maison, lui emplissait l'âme d'un tel orgueil, que son entourage semblait s'en inspirer. Aux trésoriers du roi, qui prétendaient que cent mille écus étaient une bien médiocre dot pour une si noble alliance, Strozzi, l'agent du pontife, répliquait fièrement : — « Vous ne considérez pas que Catherine apporte trois bagues d'un prix inestimable; savoir : la seigneurie de Gênes, le duché de Milan et le royaume de Naples; » c'est-à-dire, « quelques raisons de plus, pour la France, de s'engager dans des guerres ruineuses, dont ses malheurs passés auraient dû la dégoûter. (PAPON). »

Une fois la célébration du mariage accomplie, les deux souverains prolongèrent leur séjour à Marseille, pour conférer sur les affaires politiques et les intérêts de l'Eglise, gravement compromis par la Réforme. Trois événements d'une immense portée avaient inauguré le XVIe siècle. Grâce à l'imprimerie, la pensée était désormais immortelle; Christophe Colomb avait découvert le Nouveau-Monde. Les horizons s'élargissaient devant l'intelligence. Le genre humain se dégageait des entraves où il languissait depuis tant de siècles, et s'élançait vers des sphères plus élevées. « Un changement dans l'ordre des choses ancien, une prochaine commotion était évidente : on entendait gronder les entrailles du volcan; des vapeurs ardentes s'en échappaient et sillonnaient déjà les ténèbres. (CHARLES VILLERS). » L'éclat de la foudre suivit de près l'éclair. L'hérésie Vaudoise n'avait pas été éteinte au XIIIe siècle. Réfugiée dans les vallées du Piémont, dans les Cévennes et dans quelques villages de Provence, elle n'avait cessé d'élever la voix contre Rome. Les mêmes abus, signalés par les Albigeois, rongeaient encore, comme des ulcères, les flancs de l'Eglise. Au XIVe siècle, on avait vu Avignon devenir la Babylone du Saint-Siége, l'avarice s'asseoir

au seuil du palais pontifical, et tous les vices se presser autour de la couche des papes. Au xve siècle, trois pontifes s'étaient disputé la tiare, en s'excommuniant et s'injuriant. Borgia avait souillé le Vatican de tous les crimes. Le voluptueux Léon x avait spéculé sur l'antique *foi des peuples*, pour exécuter le magnifique plan de Michel-Ange. C'est au milieu de toutes ces turpitudes que Martin Luther, le moine halluciné, jeta le gant à l'Eglise romaine, qui eut l'imprudence de le ramasser. Instrument passif entre les mains de Frédéric, l'électeur de Saxe, il rallia autour des princes de l'empire un parti religieux assez fort pour lutter contre le despotisme envahissant de la maison d'Autriche; et les idées réformatrices firent rapidement leur chemin avec Mélanchton, Erasme, Carlostadt, Muntz et Jean de Leyde. Dans le but d'opposer une digue au torrent qui allait entraîner les peuples, François Ier proposa à Clément VII la convocation d'un concile. Mais le pontife savait quelle arme redoutable on mettait aux mains des évêques, en les instituant juges des querelles théologiques; il goûta médiocrement l'idée du monarque Français, et grossit à plaisir les inconvénients et les dangers d'une mesure aussi extrême. Cependant il pressentait les conséquences de cette mémorable révolution, préparée trois cents ans avant Luther par les Vaudois, Wiklef, Jean Huss et Jérôme de Prague, et qui maintenant ébranlait tout l'univers. Déjà Henri VIII, dont il avait refusé de ratifier le divorce, menaçait de lancer l'Angleterre dans la voie de la Réforme. Chaque jour l'autorité papale perdait de son prestige et de sa force. Confident des regrets de Clément VII, François entreprit de le réconcilier avec l'amant d'Anne de Boulen. Il obtint de Sa Sainteté une audience pour les ambassadeurs d'Angleterre, qu'il avait fait venir à Marseille. Mais ils traitèrent le pape avec tant de hauteur, ils lui parlèrent avec si peu de ménagement, que le roi se repentit d'avoir si chaudement plaidé la cause de leur maître. Il les entendit, un jour, signifier au pontife un appel au futur concile. C'en fut assez pour révéler l'impossibilité d'arrêter le schisme, que l'on eût peut-être prévenu par de prudentes concessions. François Ier fut plus heureux sur la demande de quatre chapeaux, quoique Clément eût particulièrement exigé que la conversation ne fût pas amenée sur ce terrain. A la prière du roi, le Saint-Père créa cardinaux

Jean Leveneur, évêque de Lisieux, grand aumônier de France; Philippe de la Chambre, frère utérin du duc d'Albanie; Claude de Givry, et Odet de Chatillon, neveu du connétable de Montmorency.

L'entrevue du pontife et du roi de France, qui avait commencé le 11 octobre, finit le 20 novembre. Entouré des princes et des ambassadeurs, à l'heure du départ, Clément VII étendit saintement les mains sur la cité chrétienne, et sa bénédiction tomba, comme un touchant et solennel adieu, sur tout un peuple agenouillé sous sa parole évangélique. Puis, montant sur la galère du grand-maître de France, il fit voile vers l'Italie; et, quelques jours après, François Ier reprenait, avec la cour, le chemin de sa capitale. A peine de retour à Paris, le roi, frappé de quelques abus dans l'administration de la justice en Provence, chercha les moyens d'y remédier. Marseille n'échappa point à cette réforme générale. Sur l'ordre de François, Jean Feu, président du parlement de Rouen, vint soumettre au conseil de ville les modifications que le monarque entendait apporter au code Marseillais. Il rencontra de vives et nombreuses résistances, ce qui n'empêcha pas François Ier d'ériger à Marseille un siége de sénéchal, pour connaître des appellations des juges ordinaires (1536). — Sans attaquer directement le privilége de *non extrahendo*, l'édit royal portait que tous les ans, au mois de mars, le parlement de Provence enverrait dans cette ville un président, six conseillers, et un des gens du roi, pour y expédier les procès civils et criminels, pendant vingt jours, — et qu'on y porterait les sceaux, pour sceller les expéditions. Cette tenue des *Grands-Jours* n'eut ensuite lieu que tous les trois ans, et cessa en 1640, époque à laquelle les troubles, qui agitèrent la Provence, firent oublier un usage incontestablement utile.

Tandis que ces sages réformes s'accomplissaient à l'intérieur, François Ier faisait plus que jamais sonner bien haut ses prétentions sur le Milanais; et, s'il eût voulu, rien n'eût été plus facile que de s'en emparer à l'instant même. L'empereur revenait de sa glorieuse et stérile expédition de Tunis, dans laquelle il avait forcé Barberousse à demander grâce, mais dont les frais avaient épuisé son trésor. Il n'avait plus d'armée en Espagne. En Italie, Antoine de Leyve ne pouvait résister aux Français. Le roi voulut faire

parade d'une générosité impolitique, et Charles, à la faveur du répit qu'on lui accorda, rassembla de l'argent et des hommes. Alors, la scène changea de face. Se croyant assez fort pour lutter avec avantage, l'empereur se répandit en bravades, en provocations contre François; et celui-ci, rendu prudent par l'adversité, choisit lui-même le terrain de manœuvre sur son propre royaume. Il fit repasser les Alpes aux 6,000 hommes de l'amiral Chabot, disposa des troupes dans le Dauphiné, dans la Provence, dans les passages des montagnes, et vint s'établir à Valence avec toute la noblesse de France, le ban et l'arrière-ban, pendant que le maréchal de Montmorency prenait position près d'Avignon, entre le Rhône et la Durance, et transformait en désert le pays qu'il fallait envahir. Des villages entiers disparurent sous les feux qu'alluma le vieux partisan Bonneval. Il ne resta debout qu'Arles et Marseille, où l'on mit de fortes garnisons. En sorte que Charles-Quint, — en arrivant dans *son comté* de Provence (juillet 1536), comme il l'appelait prématurément, — fut pris au dépourvu. Il comptait sur une guerre; il ne trouva qu'un pays abandonné, des campagnes dévastées, des villes désertes et démantelées. Après un séjour meurtrier sous les murs d'Aix, l'armée impériale, déjà travaillée par la famine, fut obligée de se rapprocher de la côte, où la flotte d'André Doria pouvait au moins l'approvisionner. Elle menaça d'assiéger Marseille. Charles avait essayé récemment de s'en emparer en gagnant le capitaine Jonas, qui paya de sa tête son infâme trahison; et cet échec, — joint au souvenir de la défaite de ses troupes commandées par le connétable de Bourbon, — avait irrité ses ressentiments contre cette ville. Mais les Marseillais, avec la conscience de leur force et de sa faiblesse, se disposèrent à le recevoir en hommes déterminés à périr plutôt que de se rendre. Accourus en effet, à la nouvelle de son approche, ils firent une sortie et pointèrent si à propos le canon du côté où il s'était réfugié, pour attendre le retour de ses éclaireurs, — qu'ils tuèrent quelques-uns de ses arquebusiers, en blessèrent d'autres et faillirent l'atteindre lui-même. Il rejoignit ses troupes, — dont il détacha 1,200 chevaux et plusieurs compagnies de gens d'armes, pour aller tenter un coup de main sur Arles, sous les ordres du marquis du Guast et du capitaine Paul Saxe. Du Guast revint au camp,

sans avoir osé attaquer cette ville, et dès lors Charles dirigea ses efforts contre Marseille. Larochefoucauld, chargé de la défense de la place, assembla un conseil de guerre, pour délibérer sur les moyens de repousser l'ennemi. Les uns conseillaient une sortie, afin de ne pas laisser aux impériaux le temps de se retrancher; les autres, plus expérimentés, combattaient cette opinion. Un troisième avis rallia tous les esprits. On résolut de mettre les galères en ordre de bataille dans quelque endroit voisin de la ville, où elles ne pourraient être aperçues, et d'envoyer en même temps des bateaux remplis de gens armés, qui descendraient vers la plage d'Arene (arena, sable), pour s'y placer en embuscade, tandis qu'un détachement harcèlerait l'ennemi et l'attirerait sous le feu de l'artillerie des galères. Ce stratagème réussit complètement. Les Marseillais taillèrent en pièces un bataillon, dont à peine il échappa quelques hommes; un cousin du duc d'Albe et le comte de Horn restèrent sur le champ de bataille; et les Marseillais n'essuyèrent que peu de pertes. Ce ne fut pas le seul et le plus précieux avantage qu'ils remportèrent sur l'empereur. Tavanes et le jeune Monluc, à la tête de cent cinquante hommes, lui enlevèrent le moulin d'Auriol, dont il tirait en partie la subsistance de ses troupes. La découverte d'un complot, qui tendait à lui ouvrir les portes de la ville, acheva de déjouer ses projets; et, renonçant à mettre le siége devant la ville, il s'éloigna avec les débris de son armée, réduite à 25,000 hommes. — Sa retraite fut encore plus pénible que ne l'avait été celle de Bourbon. Les paysans attroupés ramassaient les armes laissées dans le camp et assommaient les traînards à tous les détours des routes. Langey, l'historien de cette guerre, dit que « rien dans sa vie ne lui représenta plus sensiblement la désolation de Jérusalem par les romains, du temps de l'empereur Vespasien. » En effet, les chemins et les champs étaient jonchés de morts, de mourants, d'armes, de chevaux, de bagages abandonnés. La ville d'Aix, surtout, était tellement infectée par les cadavres, que François Ier n'eut pas le courage de s'y montrer, et ne visita qu'Arles et Marseille. Aux ravages de la guerre, la famine joignait ses horreurs dans toute la partie de la Provence, que l'armée impériale avait traversée; et, comme s'il ne suffisait pas de ces deux fléaux pour dévaster la contrée, les éléments déchaînèrent sur elle toutes

ses fureurs. Plus de vingt-quatre vaisseaux périrent sur les côtes. Au mois de septembre 1536, l'ouragan déracina les arbres et les vignes, emporta les toits des maisons; des pluies torrentielles détruisirent ce que le vent avait épargné, et la foudre, en faisant éclater l'incendie sur plusieurs points, jeta l'épouvante dans tous les cœurs. Marseille, Aix, Nice et Villefranche furent les villes les plus maltraitées. Les eaux de l'Huveaune sortirent de leur lit, renversèrent plusieurs maisons à Roquevaire et à Aubagne, se répandirent avec impétuosité dans le territoire de Marseille et couvrirent de sable les vignes, les prairies et les jardins. Tant de malheurs auraient attiré la sollicitude du gouvernement, si la situation de la France eût permis au roi de diminuer les charges qui pesaient sur la Provence. Mais ce qu'il y a de pénible à penser, c'est qu'il ne pouvait y avoir aucun terme à toutes ces calamités, tant que durerait la guerre entre les deux monarques.

François enfin prêta l'oreille aux propositions de paix que lui fit son rival aux abois; il consentit à la trève de Nice, qui suspendait les hostilités pour dix ans (1538), et renonça de nouveau au Milanais en gardant la Savoie et le Piémont. Pendant les conférences, qui aboutirent à ce traité, les deux souverains avaient poussé la méfiance jusqu'à ne se point visiter personnellement. Le hasard amena cette entrevue royale. — A peine Charles-Quint avait-il quitté le port de Nice, qu'une tempête le força de prendre terre dans l'île Sainte-Marguerite. François Ier alors à Marseille, qu'il était allé remercier de sa belle défense, envoya un de ses plus fidèles serviteurs engager le roi d'Espagne à choisir un lieu de refuge plus commode que l'île Sainte-Marguerite : « le port de Marseille si bien abrité lui était offert, son pavillon serait respecté comme celui du roi même. » — Charles-Quint s'excusa de ne pouvoir accepter et remit à la voile; mais le terrible mistral le poussa dans le port d'Aigues-Mortes. A cette nouvelle, François Ier prend une barque, et, malgré le péril, va rejoindre les galères de l'empereur, où il monte en disant : « Vous le voyez, je suis encore votre prisonnier. » Il n'y avait pas moyen de n'être pas touché de cet acte de courtoise confiance du roi-chevalier. Aussi Charles-Quint s'empressa-t-il de lui rendre sa visite à Marseille. « Les registres de la vieille cité des Phocéens ont raconté les fêtes que le peuple

de Marseille donna aux deux princes réunis : et les citoyens et les dames mirent un grand prix à déployer tout le faste de repas municipaux et de régals splendides. Depuis la place de Linche jusqu'aux Moulins il y eut des illuminations, des feux de joie : les beaux poissons de la Madrague furent offerts à François Ier et à Charles-Quint ; des thons gros comme des dauphins, des merlans de soixante-dix livres furent apportés par les prud'hommes et les Catalans qui abritaient leurs barques dans l'anse du Pharo; et en tout cela les citoyens de Marseille, glorieux de leur splendeur, voulaient montrer qu'ils valaient bien Gênes et Barcelonne. Il y avait longtemps que leur courage était connu! Après M. le connétable de Bourbon, Charles-Quint lui-même se souvenait des boulets municipaux jetés de la Tourrette ou de la Joliette jusque sous ses tentes ; ils étaient aises de voir l'empereur dans leurs murs, pour eux nouveau titre de gloire. Naguère ils avaient accueilli un Pape, maintenant c'était un empereur! Parmi toutes les dames, que Charles-Quint distinguait d'un sourire, se montrait plus d'une de ces vigoureuses filles de Marseille qui avaient réparé les brèches et porté de la terre aux compagnies municipales sur les remparts. Oh! tirez noblement le canon de réjouissance, maire, échevins et prud'hommes, vous pouvez dignement porter sur le front votre bonnet de laine, signe de la liberté ; et, quand les feux de joie de la Major se réfléchissaient sur les tourelles de St-Victor, Marseille pouvait dire : « je suis fière de mes murailles, et je porte avec orgueil ma croix municipale, vieille comme les croisades, plus vieille que les fleurs de lis de France et les armes de Castille! (CAPEFIGUE). »

Cependant le roi de France devait être bien mal récompensé de sa générosité chevaleresque. Parjure à sa parole, Charles-Quint profita sans scrupule de quelques maladroites confidences de François, pour lui enlever l'alliance de l'Angleterre et de l'Allemagne, s'efforça de gagner les Vénitiens et travailla, par ses agents, auprès de Soliman II. Pour parer le coup, le roi envoya deux de ses affidés à Constantinople, en leur recommandant d'aller d'abord à Venise s'entendre avec la Seigneurie. Les espions de l'empereur surprirent le secret de leur mission, et Du Guast les fit assassiner, pour avoir leurs dépêches; on ne les trouva pas, car ils les avaient

remises à Langey, en passant dans le Piémont, et le baron de La Garde[1] les porta lui-même à Venise, où il s'embarqua pour Constantinople (1541). François Ier demanda sur le champ vengeance de cet attentat, et déclara qu'il reprendrait les armes, s'il ne l'avait pas dans quatre mois. Charles resta impassible. Aussitôt deux armées françaises s'emparèrent du duché de Luxembourg, à l'exception de Thionville, et conquirent le Roussillon. En Italie, le roi prit l'offensive, mais sans honneur ni profit. Jusqu'alors les Turcs n'avaient été ses alliés que de loin, et pourtant le vieux préjugé du moyen-âge s'était révolté contre cette alliance anti-chrétienne. Ce fut bien pis encore cette année. Barberousse, parti des Dardanelles avec une flotte composée de cent douze galères, quarante navires de guerre d'un rang inférieur, et beaucoup de bâtiments de transport, arriva dans les eaux qui baignent le château d'If, et où stationnait la flotte française, forte de vingt-deux galères et de dix-huit bâtiments de transport (juillet 1543). Le comte de Grignan, gouverneur de Marseille, se rendit à bord de la plus forte des galères, sur laquelle il trouva le capitaine et à côté de lui Barberousse. Il offrit, au nom du roi, l'hospitalité de la ville aux flottes unies, et toutes ces galères entrèrent dans le port, aux acclamations du peuple. — Le corsaire fut reçu et fêté magnifiquement, et le roi lui envoya un buffet d'argent artistement travaillé, une épée d'honneur, et plus secrètement le cordon de ses ordres. Pendant tout le temps de son séjour à Marseille, Barberousse fut honoré par la ville et mieux traité que les galères françaises elles-mêmes, et le capitaine Paulin vécut avec une si grande intimité avec lui, qu'on les vit sortir se tenant l'un et l'autre par la main, à la manière orientale, visiter les places, les monuments publics des Grands-Carmes, des Moulins, de la place de Linche.

Les deux flottes combinées allèrent se réunir à Villa-Franca, port de la principauté de Monaco; et, le 22 août, 7,000 Français, joints à 7,000 Turcs, emportèrent la ville de Nice, après un siége

[1] « Le capitaine Paulin, si célèbre dans les annales de Marseille, n'était point cependant Provençal. Né à La Garde en Dauphiné, vers l'an 1498, soldat de fortune, il s'éleva jusqu'au commandement des galères de Marseille, et ce fut lui qui négocia presque tous les traités avec Soliman II, sous le nom et le titre de *baron de la Garde*. (CAPEFIGUE). »

de douze jours. Le château néanmoins tenait encore; l'insistance, que mit Barberousse à le faire occuper par ses Turcs, aussitôt qu'il serait pris, fut une des principales causes qui déterminèrent les Français à se retirer. Leur flotte revint à Marseille, tandis que Barberousse retournait à Constantinople, en pillant les côtes de la Catalogne, du royaume de Valence et de la Calabre.

Nous ne suivrons pas les dernières phases de cette lutte, dont le théâtre se trouvait transporté désormais loin de la Provence. Charles-Quint ne devait pas tarder à se retirer de la lice. François Ier vieillissait; on sentait approcher la fin de son règne. — Marseille avait reçu une dernière preuve de sa royale protection, lorsque, menacée d'être assujétie au droit d'aubaine [1], elle en fut affranchie par ses lettres-patentes de 1543. L'année, qui lui enleva son auguste protecteur, fut doublement pour elle une époque de désastre et de deuil. La peste s'abattit sur elle et décima sa population (1547). Mais, sous la faulx tranchante de la mort, l'amour du lucre ne l'abandonnait pas entièrement, et l'activité de son commerce effaçait bientôt de sa mémoire les souffrances passées. Les arts et l'industrie ne prennent aucun essor dans un pays, où les guerres étrangères et les divisions intestines agitent les esprits. Sous la première et la seconde maison d'Anjou, la Provence, pauvre de numéraire, d'hommes et de loisir, ne fut point en état de faire fleurir le commerce. Le peu de vaisseaux, qui partaient alors de loin en loin des ports de Marseille, rapportaient des marchandises et des denrées d'Italie, du Levant et d'Afrique, sans pouvoir presque donner aucune production du comté en échange, et enlevaient au pays le peu d'argent que la guerre n'avait pas épuisé. Le roi René, qui travailla de tous ses efforts à relever la prospérité nationale, avait accordé de grandes franchises au port de Marseille, pour aider son commerce. Il y avait encouragé surtout la fabrication du verre qui jusque là n'était que peu employé pour les fenêtres

[1] Le droit d'aubaine fut introduit en Provence en 1540. Les Etats-généraux voulurent s'y opposer, sous prétexte que le comté de Provence était régi par le Droit romain. Mais la loi n'en fut pas moins promulguée. Les lettres-patentes, qui en exemptèrent Marseille, portaient que tous les étrangers, y résidant alors, n'auraient pas besoin de se faire naturaliser, pour être affranchis du droit d'aubaine, et que ceux qui viendraient l'habiter à l'avenir, pourraient en être déchargés, en se mariant dans la ville. (RUFFI).

des maisons. — Les Marseillais, en effet, poussèrent si loin l'art de la peinture sur verre, que les églises ne tardèrent pas à avoir toutes des vitraux coloriés. Notre Dame des Accoules en eut que l'on cita pour le fini du travail. Deux artistes de Marseille, Claude et Guillaume, durent à leur habileté d'être appelés à Rome par le Pape Jules II, pour décorer les fenêtres du Vatican. Quoiqu'il en soit de ces lointains réveils du génie des Phocéens, une succession, à peu près continuelle de calamités, avait tari les sources de leur richesse commerciale, quand divers traités conclus entre François Ier et Soliman II leur rendirent des débouchés importants dans le Levant. C'est ce qui avait pu leur faire oublier ce qu'avait d'odieux l'alliance de la France et de la Turquie; car ils étaient aises de supplanter les Pisans et les Génois maitres depuis longtemps de tout le commerce dans les Echelles. « Il y a toujours dans les villes commerçantes des intérêts égoïstes qui ne permettent point le développement des questions morales et religieuses. (CAPEFIGUE). »

Assurément Marseille eût vu renaître les beaux jours de son antique splendeur, si la peste n'eût fait dans ses murs cette moisson humaine, qu'elle prélevait à courts intervalles dans toute la Provence comme un tribut fixé par Dieu. Pendant que cet ulcère rongeait les flancs de la vieille cité, le roi-chevalier avait aussi, lui, un ulcère qui le minait depuis sept ans et le mit au tombeau, le 31 mars 1547. Sous le règne de Henri II, il n'y a de remarquable dans les annales Marseillaises que la tranquillité dont la ville put jouir après une secousse si prolongée. Le nouveau roi, en lui confirmant ses priviléges, comme avaient fait ses prédécesseurs, comme devaient faire ses successeurs, l'honora plus particulièrement dans un de ses citoyens, Gaspard Fabre, officier de fortune, qu'il créa chevalier devant toute sa cour, et qui sut gagner à la pointe de son épée les grades de surintendant de l'artillerie de France, de mestre-de-camp des troupes provinciales, puis de commandant de la marine.

La mort de Henri II (10 juillet 1559) ferma l'époque des guerres d'Italie; époque d'agitations stériles, derrière lesquelles de graves événements s'accomplissaient à petit bruit au dedans. La centralisation royale s'organisait en grand; l'art et la science se régénéraient; la Réforme grandissait par tout le royaume. Les idées

nouvelles, qui fermentaient dans le peuple, allaient ouvrir le champ à toutes les révoltes, à toutes les ambitions. Depuis soixante ans, toute la vie de la France s'était portée au dehors. Elle va maintenant rentrer sur son terrain véritable, rappelée par les bruits précurseurs de guerre civile qui s'élèvent déjà de toutes parts. Mais il nous faut revenir un moment sur nos pas.

François Ier avait d'abord laissé les prédications luthériennes suivre tranquillement leur cours ; toutefois, lorsque Jean Calvin et Jules-César Scaliger encouragèrent, par leur présence et leur parole, la phalange des hardis réformateurs ; lorsque la ferveur sauvage des *saints de Dieu* devint plus menaçante, il s'effraya des protestations du clergé. Il prit alors le parti de la répression, et les supplices se multiplièrent par tout le royaume. Dans le Languedoc, patrie de l'inquisition, les inquisiteurs jugèrent les hérétiques à tribunal ouvert. Le sang des martyrs ne tarda pas non plus à rougir le sol de la Provence. Une petite colonie des anciens Vaudois, échappés au fer de la croisade et aux bûchers des moines blancs, vivait retirée depuis trois siècles au fond d'une vallée des environs d'Aix, où elle occupait les pauvres villages de Cabrières et de Mérindol. A la voix de la Réforme, ils tressaillirent de joie, et longtemps poursuivis par quelques prélats intolérans, longtemps protégés par Chassané, président du parlement d'Aix, et par les protestants d'Allemagne, ils succombèrent en 1545 Menier d'Oppède, successeur de Chassané, se chargea d'exécuter l'arrêt qui les condamnait à être brûlés. Ce magistrat ordonna de rassembler à son de trompe l'écume des populations d'Aix et de Marseille, et, sous sa conduite, les vieilles bandes de Piémont entrèrent de nuit dans la vallée, massacrèrent hommes, femmes et enfants, réduisirent en un désert inculte ce coin de pays, qui était un des plus fertiles et des plus peuplés du Midi. Le massacre des Vaudois exalta le fanatisme des *saints de Dieu*. François Ier l'avait approuvé; Henri II crut acquérir un peu de popularité en le flétrissant par l'édit dérisoire du 17 mars 1549. Le martyre des habitants de Mérindol fut fécond en résultats contraires au but que se proposaient les persécuteurs. Les hécatombes humaines recommencèrent, et le roi de France en offrit le *doux* spectacle à la belle Diane de Poitiers L'année qui suivit le drame de Cabrières et de Mérindol,

une église de réformés s'établit à Paris, et bientôt toutes les principales villes du royaume, Rouen, Angoulême, Blois, Tours, Poitiers, Marseille, etc., eurent la leur. A Marseille, surtout, le peuple, obéissant à l'impulsion qui lui venait d'en haut, ne fut pas en reste de cruauté avec d'Oppède. Poussé vers le crime par le mauvais génie de l'intolérance, il se souleva, en 1560, contre les calvinistes. Bourreau impitoyable, il lapida, massacra, pendit et alla jusqu'à disputer ses victimes à la justice, qui voulait du moins couvrir d'un semblant de légalité la sentence populaire.

Ces violences traversent le règne de François II, et, loin d'étouffer les doctrines nouvelles, leur donnent des partisans plus nombreux sous Charles IX. Alors, sur la scène politique, apparaît — d'un côté la sinistre figure de Catherine de Médicis, pâlie par l'âge, les penchants vicieux et les sourdes colères ; — et de l'autre côté, la jeune, belle et chaste physionomie de Jeanne d'Albret ; l'une, astucieuse, fanatique et implacable comme la religion romaine d'alors ; l'autre, type le plus séduisant, le plus pur de la réformation de Genève. Ces deux femmes vont présider au développement des *guerres dites de religion*, où la victoire, un moment retardée par le sanglant épisode de la *Saint-Barthélemy*, restera définitivement à la maison de Bourbon, héritière de la dynastie des Valois.

A peine François II, ce roi de dix-sept ans, fut-il remplacé par un autre enfant de douze ans, que la balance politique pencha tout à coup du côté des réformés. Redoutant l'autorité des Guises, Catherine voulut échapper à un patronage, dont son orgueil s'humiliait, en fortifiant la faction contraire. Elle donna la lieutenance-générale du royaume à Antoine de Bourbon, convoqua l'assemblée des Etats à Pontoise, et fit signer par Charles IX le fameux édit de janvier 1562, qui rendait aux calvinistes le libre exercice de leur culte. Le parlement de Provence, moins facile que le parlement de Paris, refusa d'enregistrer cet édit, et les soulèvements de la population catholique en firent bientôt justice. Les protestants n'avaient plus à craindre les bûchers; mais on les massacra dans les émeutes, à Cahors, à Amiens, à Troyes, à Dijon, à Tours, à Abbeville, à Toulouse et à Marseille. Dans cette dernière ville, Sommerive, le fils aîné du comte de Tende, fit pendre vingt-huit religionnaires; et le fanatisme des prêtres, des moines, des confréries de

pénitents, parvint si bien à communiquer ses fureurs au fanatisme populaire, que le conseil municipal, épouvanté de l'exaspération des esprits, sollicita et obtint de la faiblesse de Charles IX une exemption de l'édit en faveur de Marseille. —Les députés, chargés de rapporter les lettres-patentes du roi, furent accueillis avec une joie qui tenait du délire, et l'on entonna le *Te Deum* dans toutes les églises, comme s'il se fût agi du salut de la patrie. Les Marseillais ne bornèrent pas l'activité de leur zèle catholique à chasser de leurs murs les partisans de Calvin; ils poussèrent l'esprit d'intolérance jusqu'à prendre part à la grande levée de boucliers qui se fit contre eux en Provence. Leur consul Pierre Blanc conduisit un bataillon à l'armée de Sommerive, qui assiégeait Sisteron, où quatre cents victimes furent immolées à la grande gloire de Dieu! (1562). —Tristes exploits qui réjouissaient le clergé, exaltaient la populace, provoquaient de cruelles représailles et affligeaient les âmes honnêtes! En vain les nouveaux consuls, Riquetti de Mirabeau, Deleuse et Velin usaient-ils de toute leur prudence, de toute leur autorité pour épargner de pareils crimes à leurs concitoyens; en vain essayaient-ils, au risque de leur vie, d'arracher quelques malheureux à la rage d'une foule ivre de sang, sous prétexte de les livrer aux tribunaux; — avec le pressentiment qu'on trompait leur haine, ou plus confiants dans leur justice expéditive, les bourreaux allaient chercher leur proie jusque dans les profondeurs des cachots. Un religionnaire, qui avait pu se réfugier et se barricader dans sa maison avec sa famille et ses amis, était résolu à se défendre vigoureusement. — Cependant la populace avait presque brisé les portes, quand Mirabeau accourt avec des gardes pour le protéger et le conduire à la Tour Saint-Jean. Alors, sourds à la voix de la raison, les assaillants insultent le consul, foulent ses insignes aux pieds, repoussent les soldats, s'emparent du protestant, qu'ils assomment et traînent dans la fange des ruisseaux; — et Mirabeau lui-même n'échappe qu'à grand'peine à leur fureur aveugle. Cet attentat contre le premier magistrat de la ville décida le conseil municipal à donner une garde de douze hommes à chacun des consuls; dérisoire obstacle au torrent des passions populaires, que la résistance ne fait plus qu'irriter, le jour où la loi est impuissante à les contenir.

Les protestants, nous l'avons dit, payaient en cruautés les cruautés des catholiques; et, pour venger quarante années de proscriptions, ils ne se contentaient pas de piller les églises; ils renversaient les autels, mutilaient les christs et les statues, brûlaient les reliques, et poussaient la rage jusqu'à souiller les tombeaux, pour disperser les ossements des évêques et des moines enterrés dans les églises et dans les abbayes. Paul de Mouvans, en Provence, le baron des Adrets, en Dauphiné, tuaient, incendiaient, saccageaient avec une férocité qui épouvantait leurs soldats eux-mêmes. On dirait, à relire les mémoires de cette triste époque, qu'une vapeur, élevée de tout ce sang répandu, avait enivré les têtes. L'édit d'Orléans était venu, le 11 mars 1563, suspendre ces horreurs, lorsqu'un événement tragique fit un moment diversion, dans Marseille, aux inimitiés religieuses.

Un soldat de fortune, nommé San-Piétro, et né à Basilica, petite ville de la Corse, avait épousé l'unique héritière de François Ornano, l'un des plus riches seigneurs de l'île. La gloire, qu'il s'était acquise en combattant pour la France contre les Génois, lui avait valu l'honneur d'une telle alliance. Le jour, où la paix enchaîna sa valeur, sans éteindre la haine qu'il avait jurée aux oppresseurs de sa patrie, il se réfugia à Marseille avec Bénigna, sa femme, et ses deux fils. Là, il continua de servir la cour; mais une idée fixe tourmentait son âme. Il rêvait toujours l'indépendance de la Corse. Après avoir vainement tenté d'associer le duc de Toscane à ses projets de vengeance, il courut à Constantinople, pour solliciter les Turcs, dont la puissance navale était formidable dans la Méditerranée. Instruits des intrigues de San-Piétro, les Génois ne négligèrent rien pour les déjouer et songèrent même à contraindre leur redoutable adversaire au repos, en s'emparant de Bénigna, comme d'un otage précieux. En effet, les valets de cette malheureuse proscrite et un prêtre, chargé de l'éducation de ses fils, promirent, pour un peu d'or, de livrer leur maîtresse. Bénigna, très attachée à sa famille et dégoûtée de la servitude, où la tenait l'humeur sombre et farouche de son mari, n'aspirait qu'au moment de rendre à ses enfants leur patrie et les biens de ses pères. C'est à la fibre maternelle que s'attaquèrent les Judas du foyer domestique. Ils persuadèrent à Bénigna qu'elle n'obtiendrait

la grâce de San-Piétro qu'en se rendant elle-même à Gênes; — et, cédant à leurs suggestions, elle fit partir devant elle ses meubles et ses bijoux, puis s'embarqua avec Antoine-François, son fils, sous la conduite du prêtre Michel. Mais à peine a-t-elle mis à la voile, qu'Antoine de Saint-Florent, l'ami et le confident de San-Piétro, monte sur un brigantin, la poursuit, la rejoint près d'Antibes, et la confie au comte de Grimaldi, qui, n'osant ni la garder dans son château, ni la mettre en liberté, l'envoie au Parlement de Provence, juge et protecteur naturel de ces fugitifs.

A son retour à Marseille, San-Piétro apprend la fuite de sa femme et vole à Aix la réclamer au Parlement. Toutefois, avant de faire droit à sa demande, les magistrats veulent savoir si Bénigna consent à retourner sous le toit conjugal. Douée d'une rare énergie, elle n'écoute que son devoir et répond affirmativement. En conséquence, la cour la rend à San-Piétro, le 15 juillet 1563, en lui recommandant de la traiter avec tous les égards que méritait son innocence. Tardive recommandation! Bénigna, depuis longtemps condamnée dans l'esprit de son mari, avait bien le pressentiment de son sort, quand elle s'était décidée à le suivre. Et, chose étrange, cet homme, — en qui la soif de la vengeance étouffait toutes les généreuses pensées; cet homme, si respectueux pour la noble fille des Ornano, qu'il ne lui avait jamais parlé que tête nue, comme un sujet devant une reine; cet homme, toujours dominé par le ridicule préjugé de la naissance, — entourait sa victime des mêmes témoignages de déférence. Aussi, lorsque l'aspect désolé de sa demeure, où, — à la place du luxe, de l'amour et de la joie, il ne retrouve que la dévastation, la honte et le désespoir, vient faire éclater sa colère, — c'est encore tête nue, c'est dans une humble attitude qu'il reproche à Bénigna sa perfidie, et qu'il lui annonce son arrêt de mort. Deux esclaves allaient exécuter la terrible sentence; — sans chercher à fléchir son bourreau, l'infortunée lui demande, pour toute grâce, la faveur de mourir de la main de l'époux dont la gloire et les vertus avaient fait son orgueil. — Impassible, mais docile à cette prière touchante, San-Piétro éloigne ses valets, s'agenouille devant Bénigna, implore son pardon, lui passe au cou le cordon fatal et l'étrangle avec deux filles qu'il avait eues d'elle. Pour comble de férocité, le meurtrier

eut le cynisme de se vanter tout haut de son triple crime. Le procureur général du Parlement en porta plainte, et San-Piétro, effrayé, poursuivi pas les malédictions de tous, s'enfuit de Marseille, pour essayer de se justifier à la cour. Son arrivée à Paris souleva une indignation universelle, surtout parmi les femmes, peu jalouses de sanctionner tacitement cet exemple de justice conjugale, et la reine refusa de voir ce monstre. Objet d'horreur pour tout le monde, San-Piétro, qui ne pouvait expliquer un pareil acte de barbarie que par la conviction inébranlable de la culpabilité de Bénigna, se révolta contre le mépris public; et, cherchant à redresser la tête sous la honte et le remords qui le terrassaient, il découvrit, un jour, sa poitrine sillonnée de cicatrices, et s'écria devant Charles IX : « Qu'importe au roi, qu'importe à la France que San-Piétro ait bien ou mal vécu avec sa femme! » Cri de rage suprême, où la gloire du héros espérait effacer l'infamie de l'assassin. Et, en effet, qu'importait à celui qui devait signer l'ordre du massacre de la Saint-Barthélemy, le crime d'un époux égaré, d'un père sans entrailles, — alors que ce Brutus de nouvelle espèce était un soldat intrépide, instrument aveugle comme il en fallait au despotisme dans ces temps de guerres civiles. Nature essentiellement cruelle, Charles IX prouva, en pardonnant à San-Piétro, qu'il saurait, au besoin, savourer les voluptés d'une *vendetta religieuse*. A peine déclaré majeur, il ne devait pas tarder d'en amasser dans son âme les tristes éléments.

En 1564, d'après le conseil de L'Hôpital, Catherine vint montrer le roi aux populations méridionales, qui ne connaissaient que le prince de Navarre. — Or, c'est pendant ce voyage que le jeune monarque apprit à haïr les Huguenots de cette haine implacable qui renouvela contre eux les vêpres Siciliennes. Moins habile que sa mère dans l'art de dissimuler, malgré sa malheureuse précocité, il frémissait d'indignation, lorsqu'il apercevait les traces de la hache iconoclaste des protestants. « En voyant, dit Mézeray, les images brisés, les temples ruinés par les huguenots, les tombeaux de ses ancêtres renversés, et ayant ouï dire qu'ils en jetaient les ossements au vent, il pleura, et prit cette faction tellement en horreur, qu'il en jura la ruine. »

Charles IX, qui n'avait pas encore acquis son odieuse célébrité,

réveilla parmi les populations provençales cet enthousiasme banal, dont on salue la présence de tous les souverains indifféremment. Marseille exhuma, pour lui, les plus merveilleuses splendeurs de ses solennités passées. Le 6 novembre 1564, les magistrats et le comte de Sommerive, suivis des corporations et d'une foule immense vinrent le recevoir à la plaine St-Michel[1], située alors en dehors des remparts. Quand ils lui eurent offert l'hommage du peuple Marseillais, et que l'assesseur Pierre de Vento l'eut harangué, la jeune et charmante fille du premier consul descendit d'un char traîné par treize jeunes hommes couronnés de fleurs et de lauriers, s'agenouilla devant Sa Majesté; — et, lui présentant les clefs d'or de la ville sur lesquelles était gravée cette inscription: « *Pietate et Justitiâ*, » elle récita ce quatrain symbolique:

Petite tu me vois; mais tes grands ennemis
Ne me sauraient forcer, — car en Dieu je suis forte!
Du cœur de ces remparts, en armes pour toi mis,
Haut ma foi devant Dieu, à toi les clefs je porte.

Puis, le roi quitta son trône, se dirigea du côté de la Porte-Royale, où l'on avait élevé un arc de triomphe; et là, placé sous un dais de drap d'or fleurdelisé, que soutenaient les trois consuls, l'assesseur, Riquetti de Mirabeau et Deleuse, tous en robe rouge et tête nue, il lui fallut jurer de respecter les chapitres de paix et les franchises municipales. — Après avoir ainsi passé sous les fourches caudines de l'inévitable serment, Charles IX entra dans la ville, où l'on avait préparé d'autres arcs de triomphe, ornés des armes de la famille royale de France et de la maison de Médicis, avec cette devise menteuse:

Jàm totum implevit sacris virtutibus orbem.

Le lendemain, le jeune roi voulut entendre la messe à la Major,

[1] La plaine St-Michel comprenait jadis tous les terrains, qui s'étendent depuis l'église Notre-Dame-du-Mont jusqu'à la plaine actuelle. Elle fut rétrécie, vers le milieu du XVIII[e] siècle, par la vente que les religieux Minimes firent de cette portion, dont ils rapportèrent la propriété. Des actes du commencement du XII[e] siècle nous apprennent qu'elle portait alors le nom de Champ-de-Mars, *Campus Martius*, et que le chemin, par lequel on y arrivait, s'appelait *Via de Campo Martio*.

— et, comme Henri de Béarn faisait mine de retourner sur ses pas, il lui enleva sa toque pour la jeter dans l'église ; — or, le rusé Béarnais, qui pensa plus tard « que Paris valait bien une messe, » ne jugea pas à propos de sacrifier une toque enrichie d'or et de pierreries à une répugnance religieuse, — et il se laissa pousser dans la cathédrale par le flot de la foule.

Au bout de huit jours, la cour reprit la route de Paris. Toutefois, avant de quitter la Provence, le roi rétablit le Parlement, interdit depuis huit mois, et supprima les droits qu'on levait, à Marseille, sur les marchandises du Levant. Malgré l'essor que les traités, passés entre François Ier et Soliman II, avaient rendu en partie au commerce de cette ville, elle avait besoin d'une vigoureuse impulsion, pour soutenir la concurrence avec les républiques d'Italie. L'industrie, trop longtemps languissante, n'avait pu enrichir les particuliers qui s'y livraient. Possesseurs de presque tous les biens territoriaux, les nobles ne dédaignaient pas, à la vérité, le négoce ; mais il était à craindre qu'en cette occasion le préjugé ne l'emportât sur l'intérêt, en dépit des exemples contraires fournis par l'Italie, où les nobles avaient seuls porté le commerce à l'apogée de sa splendeur. Pour obvier à cet inconvénient, et pour encourager le commerce de Marseille, Charles IX déclara, par lettres-patentes du 10 janvier 1566, « que les gentilshommes pourraient négocier en gros, sans déroger à la noblesse, pourvu qu'ils ne tinssent point boutique ouverte, et qu'ils ne vendissent point de marchandises en détail. (PAPON). »

Nous avons dit que Charles IX rapporta de son voyage une indignation personnelle contre les protestants qui avaient couvert son royaume de ruines, et un plan de massacre tout arrêté. Il en résulta de nombreuses infractions à l'édit de pacification, qui réveillèrent la défiance des réformés et leur mirent les armes à la main, le 29 septembre 1567. La paix fut de nouveau conclue, le 2 mars 1568, et rompue six mois après. Alors les violations de l'édit se multiplièrent avec une affectation si méprisante, que la lutte s'engagea, sanglante et acharnée entre les deux moitiés de la France. Vainqueurs à Angoulême et à la Roche-Abeille, les protestants furent vaincus à Saint-Astier, à Jarnac, où se signala un bataillon Marseillais, et à Moncontour. Mais leur armée, conduite

par l'amiral de Coligny, ayant repris de nouvelles forces, la cour proposa un traité qui fut signé à Saint-Germain, le 15 août 1570. Malheureusement, la cour n'était pas sincère. Aussi, loin de ramener le calme, ce traité présageait-il une pluie de sang. Au moment, où l'espérance semblait renaître dans les cœurs, Jeanne d'Albret tomba morte au pied de l'autel paré de fleurs pour le mariage de son fils avec la sœur de Charles IX; et l'on entendit retentir tout à coup dans le Nord l'affreux tocsin de la Saint-Barthélemy (août 1572). L'ordre d'égorger les protestants, comme à Paris, fut envoyé dans toutes les villes; et les catholiques de Bordeaux, de Toulouse, de Gaillac et de Rabastens, arborant aussi la croix blanche, la trempèrent dans le sang de leurs concitoyens. Pourtant ces meurtres partiels furent des exceptions. A un Duranti, à l'archevêque italien d'Alby, au Jurat bordelais Lestonnac, — la vieille patrie méridionale eut la gloire d'opposer un Saint-Hérens qui empêcha l'exécution de ces ordres sanguinaires en Auvergne; un comte de Gordes qui ne souffrit même pas qu'on les lût en Dauphiné; un comte d'Orthes, en Béarn, qui les renvoya à la cour; et un comte de Carces, en Provence, qui les déchira en s'écriant « qu'il avait toujours servi le roi en soldat, et qu'il serait fâché de faire, en cette occasion, l'office de bourreau. »

CHAPITRE XVIII.

Henri III. — Catherine de Médicis à Marseille. — Grande peste de 1580. — La Ligue à Marseille. — Daries; son portrait; son despotisme; ses crimes; sa mort. — Etat politique de Marseille — Le comte d'Angoulême, grand prieur de France. — Philippe Altovitis. — Episode tragique. — Le duc d'Epernon. — Nogaret de La Valette. — Les Bigarrats. — Anarchie. — Nicolas de Lacépède. — Fuite de La Valette. — Triomphe des ligueurs Marseillais. — Antoine de Linche tente de prendre l'Hôtel-de-Ville ; sa fin tragique. — Henri III aux Etats de Blois. — Assassinat du duc de Guise. — Révolte de Marseille. — Terreur panique. — Assassinat de Henri III. — La réformation et la Ligue en Provence. — Henri IV. — Charles Casaulx — La comtesse de Sault. — Besaudun. — Le comte de Carces. — Casaulx, maître de l'Hôtel-de-Ville. — Charles-Emmanuel, duc de Savoie. — Intrigues politiques. — Nicolas de Bausset.— Louis d'Aix.— Le duc de Mayenne. — Captivité et fuite de la comtesse de Sault. — L'abbaye de Saint-Victor tombe au pouvoir du duc de Savoie. — Casaulx en fait le siége et la reprend. — Méolhon. — Le duc de Savoie se retire dans ses Etats. — Popularité de Casaulx. — Ovations. — *La journée des brûlés*. — Ingratitude de Casaulx à l'égard de la comtesse de Sault. — Insolente tyrannie de Casaulx et de Louis d'Aix. — Amurat III. — Abjuration de Henri IV. — Soumission des villes rebelles , excepté de Marseille. — Double tentative d'assassinat contre Casaulx et Louis d'Aix. — Les ligueurs s'emparent du Fort Notre-Dame-de-la-Garde. — Pietro di Liberta. — Le duc de Guise , gouverneur de Provence. — Le cardinal d'Ossat. — Philippe II envoie des secours à Marseille. — Clément VIII. — Casaulx et d'Aix signent un traité avec Philippe II. — Les Marseillais commencent à soupçonner la trahison des Duumvirs. — Entrevue de l'avocat Bausset et de Liberta; ils méditent de délivrer Marseille. — Le prix du sang. — Assassinat de Charles Casaulx. — Fuite de Louis d'Aix. — Marseille se soumet à Henri IV. — Ovation de Liberta. — Mot de Henri IV. — Mort de Liberta.

Après la mort de Charles IX, (30 mai 1574), il semblait que la France dût se remettre de tant de convulsions. Il n'en fut rien.

Encore toute haletante de la dernière lutte, elle n'eut pas un instant de répit, et les quinze années, qui suivirent, lui coûtèrent aussi cher que les quinze années passées. Quand le nouveau souverain, qui avait pris le nom de Henri III, et qui s'était évadé de Varsovie, à la manière d'un écolier mécontent, entra dans son royaume par le Dauphiné, il se heurta dès les premiers pas aux armes protestantes, aux révoltes populaires et féodales. Les paysans s'insurgeaient dans le Périgord, les *Razats* (rasés) luttaient contre les gabelleurs en Provence; et ce dernier pays, où le prêche d'ailleurs ne retentissait que dans quelques villages, était le champ de bataille des rivalités de la Noblesse. Un seul trait suffira pour donner une idée de l'état violent et presque sauvage de cette société :

« Le comte de Montassier, qui était venu avec le grand prieur, s'était départi du camp de Minerve pour aller à Aix ; il logea au logis de la Cloche, et fut suivi peu après par le seigneur de Saint-Martin, qui alla audit logis accompagné de plusieurs gentilshommes et d'un laquais qui portait un pistolet dans sa main, et entra dans la salle où dînait ledit comte, et icelui laquais gagna le derrière de la chaise où il était assis et lui lâcha le pistolet qui lui brisa le grand os de l'échine, de manière que ce pauvre seigneur ne put bouger de sa place. Le seigneur de Saint-Martin entra aussi dans ladite salle, l'épée au poing, de laquelle il donna un grand coup sur la tête du comte, et se voulant sauver passa devant la porte de la cuisine, où il reçut un coup de broche au travers du corps, qui le porta par terre. Il fut aussitôt porté à ladite salle par les gens du comte, lequel, voyant rendre l'esprit au sieur de Saint-Martin, lui dit : — Pauvre gentilhomme... — Ledit comte mourut de ce coup. Le maréchal de Retz s'en retourna *en France*, et il avertit le roi que le comte de Suze eût le gouvernement de Provence. De quoi averti, le comte de Carces délibéra de l'empêcher et y résister de tout son pouvoir, et de fait manda à tous ses parents et amis de venir à Salon où il était. D'autre part, M. le grand prieur, qui commençait de s'aimer en Provence, donna ordre que messieurs du Parlement et de la Noblesse mandassent députés au roi pour supplier Sa Majesté laisser ledit grand prieur au gouvernement, ce que le roi ne voulut faire. Mais le baron de

la Garde étant mort, le sieur grand prieur fut pourvu de l'état de garde-général des galères et se retira à Marseille (10 juin 1578). »

Plus que jamais la royauté avait donc besoin d'une tête sage et ferme à la fois. Malheureusement, elle était échue à la mollesse incarnée, à l'incapacité faite homme. Abandonnant à la vieille Catherine de Médicis les rênes du gouvernement, Henri III se consumait dans la plus honteuse immoralité, avec ses mignons flétris par le mépris public, passant des jours entiers à arranger des diamants sur ses habits, ou se couvrant d'un cilice pour paraître dans les processions d'Avignon. Il n'y avait pourtant que l'autorité royale qui pût faire cesser ces querelles que les chefs coloraient d'un semblant de religion. Le parlement d'Aix, impuissant à les étouffer, prit le parti de recourir à l'intervention de Catherine de Médicis, qui traversait le Languedoc pour retourner à Paris. Une députation l'attendit à Beaucaire et lui peignit le fâcheux état de la Provence. En effet, Catherine vint à Marseille, le 5 juin 1579, et réussit à réconcilier le comte de Carces et ses adhérens avec les Razats, en nommant le grand prieur gouverneur de la Province, à la place du comte de Suze. Toutefois ce qui contribua peut-être davantage à calmer les passions, ce fut le plus redoutable, le plus acharné des ennemis de la grande famille méridionale, — la peste, auxiliaire inséparable des luttes sanglantes ; et qui, le jour où les partis, las de carnage, semblaient vouloir respirer, s'abattait dans les deux camps en y semant l'épouvante et la mort. Rien n'était plus propice au développement du terrible fléau, que la situation atmosphérique du pays, en 1580. Des pluies abondantes avaient, au commencement du printemps, effacé partout le sang qui rougissait les champs de bataille. Mais des chaleurs excessives firent tellement fermenter cette terre couverte d'engrais humain, que le jour, où un vaisseau, venu de l'Orient (février 1580), apporta le germe de la peste à Cannes, ce fut comme une longue traînée de poudre sur laquelle tombe une étincelle. Les populations du Midi, enfiévrées par la famine, autant que par les exhalaisons du sol, furent rapidement et impitoyablement décimées. L'infernale contagion sévit longtemps avec tant de violence et sur une si vaste étendue de pays, qu'on l'appela la *grande peste*. A Aix elle dura treize mois, huit à Marseille, où périrent plus de 30,000 citoyens, parmi

lesquels l'histoire a conservé les noms du second consul Jean d'Ollières, de l'assesseur Jean Doria et des capitaines de quartier Joseph de Cabre et Bertrand Arnaud, victimes de leur dévouement. Pendant sept ans, le fléau jonclia la Provence de cadavres, ne disparaissant dans une ville que pour reparaître dans une autre, et ne faisant grâce à aucun des malheureux qui respiraient son poison mortel. Il laissa deux ans de répit aux Marseillais, pour éclater comme un coup de foudre au milieu de leur cité, le 26 mars 1582. A cette nouvelle, la population saisie de terreur s'enfuit dans la campagne et alla chercher au loin un refuge contre les atteintes de la contagion. C'est à peine s'il resta 3,000 âmes dans ces murs désolés, où la mort semblait avoir planté son funèbre étendard. Rebelle à toutes les ressources de la médecine, la maladie recommença son œuvre de destruction avec la même fureur; partout, où passa son souffle pesstilentiel, les victimes tombèrent, comme des épis de blé que l'ouragan couche dans la plaine; et, quand les fugitifs osèrent rentrer dans cette moderne Sion, sur laquelle s'était appesantie la colère céleste, ils ne retrouvèrent qu'un immense ossuaire, peuplé de cadavres et de fantômes.

De longues années de paix eussent été nécessaires pour réparer tant de désastres. Cependant, l'esprit de faction continua de diviser la province; et les partis, se croyant de part et d'autre les véritables défenseurs de la religion, n'en furent que plus ardents à défendre ce qu'ils appelaient la cause du ciel. — Les catholiques, irrités des concessions que la cour avait faites aux protestants, s'efforçaient de les rendre inutiles, — tandis que les protestants, déjà peu satisfaits de ce qu'ils avaient obtenu, travaillaient à s'assurer la jouissance de leurs priviléges. De ce choc d'intérêts opposés jaillit l'étincelle qui embrasa le royaume. La Ligue ne devait pas causer moins de maux que la peste dans la Provence. Le seigneur de Vins, neveu du comte de Carces, mort le 20 avril 1582, devint le chef de l'union catholique, et vit se rallier à son drapeau les seigneurs de Saint-André, de Meyrargues, de Rousset, de Gréoulx, de Mons et de Salerne. Une fois à la tête de 500 chevaux et de 2,000 arquebusiers, il commença les hostilités, chercha à s'emparer du château de Puech et de la ville de Sisteron, et à pénétrer dans Marseille. Cette ville était dévouée à la cause

royale ; mais de Vins y comptait quelques partisans, parmi lesquels le second consul Louis de la Motte Daries, Altovitis et Villecrose se distinguaient par leur ardent enthousiasme pour la Ligue (1585). Altovitis et Villecrose jouissaient d'une grande influence sur leurs concitoyens ; Daries, seul maître de l'autorité en l'absence de son collègue, Antoine d'Arène, qu'on avait envoyé à la cour avec Spinassi, membre du conseil de ville, pour les intérêts de la commune, Daries était en position de donner un vigoureux coup de main aux projets du seigneur de Vins. Esprit médiocre, nature emportée, caractère irréfléchi, Daries avait les avantages physiques qui en imposent aux masses ; haute taille, noble figure, et facilité de parole qui s'élevait parfois jusqu'à l'éloquence. En résumé, cet homme avait une ambition immense mal servie par le génie le plus vulgaire qui se pût rencontrer ; et rien n'était plus compromettant que de l'avoir pour allié. A force d'impudence, il annihila tous les pouvoirs autour de lui, et fit tout trembler sous son despotisme. Aveuglément obéi par quelques séïdes, aussi fanatiques, aussi ambitieux que lui ; protégé par les galères de Toscane qu'il avait attirées dans la rade, il étendit son oppression sur toutes les classes de la société; et, pour frapper plus sûrement les huguenots, il ordonna, sous peine de mort, aux catholiques de porter sur leurs chapeaux la croix blanche des Ligueurs. Que de crimes se commirent alors sous le voile de la religion ! Que de haines, que de vengeances s'assouvirent au nom du Christ ! On vit les citoyens les plus recommandables, jetés dans les cachots ; des vieillards déchirés par la populace et précipités du haut des remparts ; un frère accuser faussement son frère d'hérésie, pour avoir son héritage, le livrer à la fureur d'une troupe de sicaires et se repaître encore des longues tortures de son agonie. L'évêque Frédéric Ragueneau et quelques bons catholiques, ne se croyant pas en sûreté dans une ville où leur vie dépendait du caprice d'un barbare ou d'un fou, se réfugièrent dans l'abbaye de Saint-Victor. De là, Ragueneau se retira dans son château d'Aubagne, puis à Aix, où se trouvait le grand prieur, qui, à la tête de 6,000 hommes de milice, incorporés avec des compagnies Françaises et Corses, luttait avec énergie contre les Ligueurs de la province. Cependant, révoltés de la conduite de Daries, plusieurs

citoyens le sommèrent de convoquer une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville ; et là, ils lui demandèrent de quel droit il s'arrogeait un pouvoir aussi tyrannique. Nicolas de Bausset fut celui qui l'apostropha avec le plus de courage et le poussa dans ses derniers retranchements. L'imposteur argua d'ordres supérieurs que la prudence lui commandait de tenir provisoirement secrets, et jeta, pour sa défense, à ses débonnaires auditeurs, tout ce clinquant de mots sonores de gloire, d'honneur, de dévouement, de patrie; sentiments de parade dont s'affublent tous les dictateurs hypocrites, devant la rampe politique, pour les laisser dans un coin de la coulisse, dès qu'ils sont descendus du piédestal où ils ont essayé de poser un moment. Or, tandis que l'infâme protestait de la pureté de ses intentions, des assassins, stipendiés par lui, devaient, dit-on, faire main-basse sur l'assemblée, presque toute composée de royalistes ; et s'il n'osa pas donner le signal du massacre, c'est que la plupart des assistants étaient venus armés.

Toutefois, l'heure du châtiment avait sonné pour l'usurpateur, qui ne rêvait rien moins que de soumettre Marseille aux Ligueurs, pour s'en faire déclarer le chef. François Bouquiers résolut de prévenir ses coupables desseins. Au désir de venger sa patrie se joignait celui de punir le traître d'avoir menacé sa vie. Ainsi, presque toujours dans le plus pur dévouement se glisse un petit grain d'égoïsme. Mais qu'importe le mobile d'une action, quand son but est honorable? Bouquiers communiqua son projet aux plus zélés d'entre les royalistes, s'assura de leur concours, prit toutes ses mesures et distribua ses complices dans les différents quartiers de la ville, surtout près du corps de garde, où Daries avait le plus de partisans. Ces menées ne furent pas sans jeter du trouble dans la population. Le consul s'imagina que sa présence suffirait pour intimider les conspirateurs et rétablir le calme. Il parcourut les rues. Contre son attente, il rencontra une résistance, qui refoula son audace au fond du cœur. Il entrevit l'abîme ouvert sous ses pas et voulut se réfugier sur les galères de Florence. Il avait déjà un pied sur le bateau, quand il fut arrêté avec le capitaine Boniface, principal instrument de ses violences. Pendant que se déroulait ce drame, dont le dénouement était facile à prévoir, le troisième consul, le viguier, l'assesseur, les juges

Balthasard de Grenier et Jean-Paul de Foresta, l'avocat du roi Guérin, le corps municipal et les principaux royalistes s'étaient réunis à l'Hôtel-de-Ville, en assemblée extraordinaire et permanente. Lorsque Bouquiers leur amena sa double capture, des acclamations bruyantes saluèrent la venue du libérateur. On constitua prisonniers les deux coupables, et l'on dépouilla Daries du chaperon consulaire. Après avoir ordonné que les portes de la ville fussent fermées, — destitué et remplacé les quatre capitaines de quartier par vingt-huit autres, l'assemblée chargea vingt-quatre de ses membres de diriger les affaires et de veiller au salut de Marseille. Le premier soin de ce comité fut de faire éloigner immédiatement les galères Toscanes ; puis d'envoyer Honoré de Montolieu à Aix, pour apprendre au grand prieur la révolution qui avait terminé le règne éphémère de Daries. Le grand prieur part aussitôt pour Marseille, accompagné du grand sénéchal de Provence, Gaspard de Pontevès, de l'évêque Ragueneau et d'une chambre du Parlement ; arrive à onze heures, se rend à l'Hôtel-de-Ville, où siégeait encore le comité, et, dans l'effusion de sa joie, embrasse Bouquiers, en s'écriant : « Monsieur, vous avez gagné une bataille au roi. » — Le procès de Daries et de son complice ne fut pas long. Jugés, condamnés et pendus ; tout cela fut l'affaire d'une heure. Daries implora la clémence du grand prieur, en échange de quelques services qu'il lui avait rendus. Mais sa prière fut repoussée. Livré au bourreau, le misérable puisa dans une dernière espérance le courage de monter sans pâlir sur l'échafaud. Il essaya encore de fléchir le grand prieur par un pompeux panégyrique : « Obéissez à monseigneur, disait-il à la foule, c'est un prince débonnaire, magnanime, et frère du roi : servez-le mieux que je n'ai fait. » Dès qu'il reconnut l'inutilité de ses louanges artificieuses, une rage désespérée s'empara de son âme, la rage de la victime qui se débat déjà sous l'étreinte de la mort ; et, d'une voix étranglée, l'œil en feu, le visage crispé, le geste menaçant et terrible, l'énergumène hurla : « Je me dédis de tout ce que je viens de dire. Prenez garde à vous : il y a dans la ville des personnes qui ont formé le projet de la livrer au roi de Navarre, et qui cherchent à vous trahir. Tout ce que j'ai fait ne vient que d'un grand zèle pour la foi catholique : empêchez tant que vous pourrez que les religionnaires

ne soient les maîtres. » Et, se retournant vers le bourreau : « As-tu peur, lui demanda-t-il, ce serait à moi de trembler. » Alors, il s'agenouilla, fit une courte prière, et dit à l'exécuteur : « Es-tu prêt? allons! il faut mourir. » Moment suprême qu'il redoutait! car toute sa jactance était tombée devant l'affreuse réalité. Minuit sonnait à l'horloge de l'Hôtel-de-Ville, le 13 avril 1585, lorsque cette scène lugubre laissa une douloureuse impression dans l'âme des spectateurs, qui s'éloignèrent lentement, regagnèrent leurs demeures, pour chercher dans le repos l'oubli de leurs tristes pensées; et bientôt les ténèbres et le silence des tombeaux régnèrent dans la vieille cité.

A la nouvelle de ces événemens, Henri III, apercevant d'Arène et Spinassi dans la salle du Louvre, courut à eux avec une joie d'enfant : « Mes amis, dit-il, je vous accorde ce que vous m'avez demandé, et davantage s'il est besoin : ma libéralité ne suffira jamais pour reconnaître votre fidélité. » Puis il écrivit au conseil municipal, pour lui renouveler les témoignages de sa satisfaction (26 avril). Mais il s'agissait bien de banales louanges, dans ces temps d'effervescence où le danger renaissait aussi vite qu'il avait disparu. C'étaient des actes de vigueur et non de vaines paroles qu'il fallait pour conserver la victoire; sinon elle échappait bientôt aux imprévoyants; et les vainqueurs de la veille étaient les vaincus du lendemain. Sur le seuil de l'Eternité, Daries avait laissé tomber de ses lèvres quelques paroles qui auraient dû jeter sur l'avenir une lueur soudaine; car elles faisaient pressentir ces sympathies dont Libertat révéla plus tard le secret. Averti de l'existence, à Marseille, d'une faction dévouée au roi de Navarre, Henri III avait donc intérêt à recommander au grand prieur d'y surveiller avec soin les mouvements du parti hostile, et d'abord, de prévenir le désordre des élections municipales, à la faveur duquel pouvait éclater la révolte. C'est qu'en effet l'élément démocratique s'était bien altéré dans la cité Phocéenne. Si elle avait toujours l'orgueilleuse prétention de compter pour une ville à part, dans le royaume; — si elle se montrait aussi jalouse, que par le passé, de ses privilèges, de ses fameux chapitres de paix, devant lesquels jusqu'à présent on a vu les rois de France s'incliner par politique ou par faiblesse, — l'élément aristocratique dominait au sommet de son

gouvernement, et faussait ainsi, dans leur lettre, des institutions essentiellement libérales dans leur esprit. Le préjugé de la naissance s'était tellement inféodé dans les mœurs, que les Marseillais lacéraient eux-mêmes leur pacte égalitaire. Après avoir tremblé trois jours sous l'insolente usurpation d'un homme qui, avec un peu plus d'audace et de génie, fût incontestablement devenu maître absolu de Marseille, et en eût fait un des boulevards de l'union, ils poussaient la folie jusqu'à rougir de leur sang les dalles de l'Hôtel-de-Ville, pour le triomphe de l'intrigue! La violence et le meurtre étaient désormais les auxiliaires obligés de toute idée oppressive, — qu'elle fût administrative, politique ou religieuse. Instruit des désordres causés par les élections municipales, le grand prieur était accouru d'Aix; et, pour faire cesser une lutte, où l'on comptait un cadavre et plusieurs blessés, il ne trouva pas de meilleur moyen que de proposer un nouveau règlement, largement spoliateur des libertés primitives. Bâtard et frère utérin de roi, le comte d'Angoulême se garda bien de laisser échapper cette occasion d'attacher son nom à une œuvre qui groupait plus que jamais ce troupeau d'esclaves sous le joug de la caste nobiliaire. Aux termes de ce règlement, daté du 6 octobre 1585, « le viguier devait être gentilhomme, étranger à la ville; n'avoir aucun lien de parenté avec les consuls et posséder 500 écus de rente. Le premier consul devait être aussi de race noble et avoir 10,000 écus de capital; le second 6,000, et le troisième 1,000. L'assesseur pouvait être choisi parmi les fils de famille. Un cens de 2,000 écus fut de plus ajouté aux conditions d'éligibilité, précédemment établies pour aspirer à l'honneur d'entrer dans le conseil. »

Malgré tant de garanties, données à la cause royale, le grand prieur de France ne réussit pas à calmer tous les ressentiments; car, dans la haute position qu'il occupait, il lui était impossible de ne pas avoir des ennemis jaloux de sa puissance. Parmi ceux-là, le plus acharné était un gentilhomme de Marseille, originaire de Florence. Philippe Altovitis, — d'autres l'appellent Altivyty, — avait épousé une concubine de Henri III, la belle Renée de Rieux de Châteauneuf. Soit par animosité particulière, soit par indignation de ce qu'Henri d'Angoulême voulait livrer de Vins au glaive de la justice, — malgré l'édit du 9 juin 1585, qui, en proscrivant

le calvinisme, amnistiait le chef des Ligueurs Provençaux, — Altovitis médita la perte du gouverneur et compta pour cela sur le crédit que sa femme avait conservé à la cour. Il lui écrivit donc une lettre, où il accusait le grand prieur de fatiguer le pays par ses exactions et d'y prolonger la guerre civile, dans le but de se rendre nécessaire. Sa lettre tomba entre les mains du roi et du ministre et fut renvoyée au grand prieur. « Il tenoit (le grand prieur), dit-on dans un récit qui peint avec une admirable naïveté les rudes mœurs du temps, — il tenoit une assemblée à Aix, où estant on lui fit tant de rapports qui le mirent en furie contre Altivyty de Marseille, capitaine de galère, que ledit seigneur alla lui-même au logis dudit Altivyty, qui estoit près les Carmes, et monta dans la chambre d'Altivyty, qu'il trouva assis sur son lit, auquel il montra une lettre, lui demandant s'il ne l'avoit pas faite? Soudain, ledit Altivyty lui demanda pardon. Le sieur grand prieur lui sauta dessus et s'embrassèrent de telle façon qu'ils tombèrent tous deux. Ledit Altivyty fourra au petit ventre du sieur grand prieur une courte dague qu'il portait. Chacun y accourut, même le chevalier de Meyrargues, qui entra premier. On releva le grand prieur, et Altivyty n'eut point faute de coups, car, après l'avoir tué, on le jeta par la fenêtre. Le sieur D'Avenere, de Marseille, estoit d'aventure en ce logis, où il fut aussi tué par ceux de la garde du grand prieur. Le grand prieur mourut le lendemain (2 juin 1586). Ceux de la ville de Marseille envoyèrent demander les corps, qui furent refusés; et aussitôt renvoyèrent les redemander, disant que, si on ne les leur donnoit ils les reviendroient querir si bien accompagnés qu'ils en seroient les maîtres. Pour obvier à plus grand mal, ils leur furent délivrés; et les portèrent à Marseille, où ils leur firent un magnifique convoi. Il faut noter que le jour que le grand prieur fut blessé, il arriva une si grande et si extravagante rumeur meslée d'effroi que toute la ville en général et en particulier fut troublée, chacun fuyoit, qui deçà, qui delà, avec un confus désordre et sans savoir pourquoi. Comme aussi à la même heure, le lendemain, quand il rendit l'esprit, il y eut une pareille et plus grande confusion. (Mss. DE LA BIBL. FONDS DUPUY). »

Violent, despotique et sanguinaire, Henri d'Angoulême convenait

mieux, par sa brutale décision et sa vigueur, aux circonstances et aux hommes du Midi, que son successeur, le duc d'Epernon, qui devait appeler tant de malheurs sur la Provence. Le fastueux mignon du roi arriva avec une éblouissante armée de cour, plus occupé des honneurs, qu'on lui rendit sur son passage, particulièrement à Aix et à Marseille, que du soin de se concilier les esprits. Il bouleversa l'administration et la magistrature, et prétendit tout soumettre à ses volontés, en donnant les emplois à ses créatures. — C'était blesser profondément l'orgueil national et, par cela même, compromettre la cause royale d'une étrange façon. Aussi fut-il bientôt l'objet d'une haine universelle. Quelques mois s'étaient à peine écoulés, pendant lesquels il avait augmenté la terreur de son nom par sa cruauté à l'égard des huguenots, qu'il cédait son gouvernement à son frère aîné, Nogaret de La Valette, et s'enfuyait d'une contrée en proie de nouveau aux fureurs de la peste. Marseille, où la fatale contagion dura six mois, s'était alors déclarée pour la Ligue; et l'expulsion d'un des agents du seigneur de Vins y fit éclater une révolte sérieuse. Le peuple, excité sous main par les intrigues de la comtesse de Sault et par le consul de Lacépède, commit de déplorables excès, et l'on appela *Bigarrats*, dit un écrivain, les partisans de La Valette, c'est-à-dire, « les politiques, ou demi-huguenots qui nageoient entre deux eaux; car on vouloit, pour être parfait catholique, qu'on eût un zèle impatient, qu'on ne souffrît ny paix ny trève avec les hérétiques. »

A la nouvelle de cette sédition, La Valette accourut à Marseille. — Il essaya de l'intimidation, et quelques-uns des plus mutins, notamment un patron pêcheur, furent jetés en prison. Malheureusement, au milieu d'une fermentation, dont on ne pouvait prévoir les conséquences, les mesures énergiques avaient besoin d'être justifiées par la certitude que force resterait à l'autorité; si non, la modération était une nécessité préférable au danger d'une concession. La Valette en fit l'expérience. Comme l'anarchie était aussi bien dans l'administration que sur la place publique, la populace, appuyée par Nicolas de Lacépède, exigea qu'on lui rendît les prisonniers. En vain le gouverneur opposait-il le langage de la raison à la fureur croissante des séditieux; ses efforts se brisèrent contre le roc inébranlable de leur volonté, que l'un d'eux avait

formulée avec cette allure provençale si vive, si pittoresque : « *Tamben, Moussu, vous abusas, nous va foudrié pas faïré : voulen lous présouniés.* » Il fallut céder, et les prisonniers, remis en liberté, furent portés en triomphe. Le lendemain, après une tentative avortée de la part des Bigarrats, pour les ressaisir, La Valette n'échappa que par la fuite à une mort certaine. Dès-lors, les Ligueurs, ivres de leur victoire et à peu près maîtres de Marseille, y appelèrent de Vins, — firent une apothéose à Daries, devenu l'idole du jour, le martyr de la religion, et s'imaginèrent effacer la honte de ses crimes et de son supplice, en arrachant de l'Hôtel-de-Ville le tableau qui en perpétuait le souvenir. A défaut du nombre, les partisans du roi eussent peut-être triomphé, dans ces circonstances critiques, avec le bras vigoureux et le génie du grand prieur. Mais ici, comme dans toute la France, la cause de Henri III était perdue; partout la fortune l'abandonnait. Quelques efforts que fissent les Bigarrats, à peine soutenus par la minorité du conseil municipal et par les consuls Antoine de Linche et Jean Bousquet, ils devaient succomber dans une lutte trop inégale; et cependant ils ne renoncèrent pas à la partie. Pendant que sept ou huit d'entre eux, pour punir les insultes de quelques procureurs, osent tenir tête, l'épée à la main, à une multitude irritée, Linche médite un coup de main sur l'Hôtel-de-Ville, occupé par les Ligueurs. Nullement intimidé par les mesures de précaution que prennent ses adversaires, il rassemble une cinquantaine de royalistes armés; et, couvert lui-même d'une cuirasse, revêtu du chaperon consulaire, il s'achemine, entre neuf et dix heures du soir, vers le corps de garde de l'Hôtel-de-Ville. Il se présente le pistolet au poing pour entrer; la sentinelle le couche en joue. Outré de la hardiesse d'un subalterne, il lui fait sauter la cervelle et fond sur le poste, dont il allait se rendre maître, lorsque le consul de Lacépède accourt avec un certain nombre de Ligueurs. Après quelques coups tirés de part et d'autre, les Bigarrats lâchent pied, se dispersent dans la ville, et Linche va chercher un asile dans le couvent de l'Observance (26 août 1588). — Dépouillé de ses fonctions par la majorité victorieuse du conseil municipal, « comme perturbateur du repos public et ennemi de la patrie, » le malheureux, qui, vivant, avait cru trouver un refuge sacré dans une tombe, — alors qu'on

allait peut-être en refuser une à son cadavre, fut le lendemain arraché de sa retraite tumulaire, outragé dans sa dignité consulaire, et souffleté par un cardeur de laine. Puis, non contents d'insulter lâchement leur victime, les sacrilèges la conduisirent au bénitier de l'église, où jaillit son sang en flots échappés de cent blessures, et s'acharnèrent avec une rage barbare sur son corps inanimé, dont les lambeaux, jetés comme un jouet aux enfants, furent traînés jusqu'à la porte de sa maison[1], et abandonnés à la pitié de ses domestiques.

Or, pendant que Marseille foulait aux pieds l'autorité royale, Nicolas d'Albertas, Honoré de Montolieu et Jacques Vias, par elle députés aux Etats de Blois, recevaient le plus gracieux accueil à la cour; et Henri III leur déclarait avec une naïve bonhomie « qu'il réputait leur ville comme la pucelle de la France. » Triste illusion ! la dernière assurément qui eût pénétré dans son cœur, s'il avait su jusqu'à quel paroxysme d'exaltation insensée le fanatisme religieux était capable de surexciter les têtes provençales. — Tout à coup une rumeur sinistre éclate dans le Midi. Le fils de Catherine de Médicis a fait égorger le duc de Guise et le cardinal, son frère, dans le château de Blois. Il est impossible de peindre la fureur de la Ligue, à la nouvelle de cette sanglante catastrophe. A Marseille, il y eut un soulèvement général et des processions solennelles ; on planta un crucifix sur la Porte-Royale, « pour marque, dit Ruffi, que la ville ne reconnaissait autre roi ni maître que le Sauveur de nos âmes. » Episodes imposants d'une grande révolution, où parfois le grotesque se mêlait au tragique. Au milieu de cette immense foule, qui grouillait comme une fourmilière sur toutes les places de la cité, un garçon boulanger fut renversé; et ses cris de détresse suffirent pour répandre une terreur panique. — En un clin-d'œil, le peuple est armé, et les riches se barricadent dans leurs maisons ; on cherche partout l'ennemi qu'il faut combattre, et l'on découvre, non sans rire, la cause involontaire d'une mystification qui avait

[1] La maison d'Antoine de Linche était située sur la place de Saint-Thomas, qui empruntait son nom d'une église appartenant aux religieuses Cassianites du monastère de Saint-Sauveur, et qui prit celui de *Linche*, sous son consulat. Cette place fut successivement agrandie en 1470, 1611 et surtout en 1613, époque à laquelle on abattit quelques maisons, une fonderie et une portion du vieux arsenal, pour la rendre plus régulière.

failli tourner au drame. Mais en apprenant que le poignard de Jacques Clément avait vengé, le 1er août 1589, l'assassinat du duc de Guise, la Ligue tressaillit bien autrement d'enthousiasme dans la Provence, où elle dominait à peu près souverainement, représentée par de Vins, Nemours, la comtesse de Sault et Charles Casaulx. D'après l'ordre de Mayenne, lieutenant-général de la couronne, le Parlement d'Aix déclara rebelles les partisans de La Valette, et les Marseillais, impatients de témoigner leur zèle contre l'ex-gouverneur, prirent et saccagèrent la ville d'Aubagne, son alliée. Désormais, sur le terrain politique, déblayé par la mort du dernier des Valois, la Réformation et la Ligue se trouvèrent seules en présence. La première ayant à sa tête le roi légitime, l'issue de la lutte ne pouvait rester longtemps douteuse. A partir, en effet, du moment où la question fut posée ainsi, où le roi de Navarre s'appela Henri IV, la Ligue ne fit plus que tomber d'échec en échec, et Marseille elle-même, la plus récalcitrante des villes du royaume, devait, un jour, courber le front sous le sceptre du Béarnais. Mais, si elle fut la dernière à rentrer dans le faisceau de la monarchie Française, dont elle n'avait pas intérêt à se séparer, cela tint beaucoup moins à sa volonté personnelle qu'à la pression tyrannique de deux ambitieux subalternes, un moment maîtres de ses destinées. Car nous allons assister de nouveau au spectacle étrange d'un peuple, toujours avide d'indépendance et tremblant toujours sous le despotisme du premier audacieux venu, sans que rien ne justifie — ni cet abaissement de l'un, pas même le prestige de la gloire! — ni cette haute fortune de l'autre, pas même l'éclat du génie! C'est une page bien triste, dans l'histoire de Marseille, que celle qui comprend une période de six ans d'anarchie entre deux crimes pour paranthèses, — l'assassinat de Henri III par un jacobin fanatique et l'assassinat de Casaulx par un bravo Corse. Bien triste page, en effet, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la perversité cynique des principaux acteurs de cette longue tragédie, ou de la patience et de l'imbécillité de ces bourgeois marchands si rudes jadis à gouverner.

Charles Casaulx, que nous venons de nommer, est l'un des trois héros de la sanglante épopée qui fut le dernier épisode de la Ligue à Marseille. Il apparaît pour la première fois sur la scène

politique, en 1589, sous les auspices d'une intrigante, la comtesse de Sault, femme d'énergie et d'imagination; aussi ambitieuse que son beau-frère le seigneur de Vins, dont elle prétendait continuer le rôle dans le grand mouvement de la Ligue. Casaulx était fils d'un marchand de Marseille, originaire de Gascogne. Réduit à la misère par son inconduite, puis forcé de s'expatrier pour se soustraire au châtiment de ses crimes, il vécut en vagabond et se rendit à Aix, où, à la faveur des troubles qui agitaient la ville, il comptait réparer les rigueurs de la fortune. Son audace le plaça sous les yeux de la comtesse de Sault, qui avait besoin d'instruments aveugles pour l'accomplissement de ses projets. La comtesse devina la nature remuante de Casaulx. Ignorant ses antécédents, ou peu scrupuleuse sur le choix de ses auxiliaires, elle le prit sous sa protection et ne tarda pas à le mettre en évidence. Investi du commandement d'une compagnie de gens d'armes, notre capitaine aventurier commença ses exploits au siége d'Aubagne, que La Valette avait abandonnée à la fureur des Marseillais, après en avoir fait sortir les habitants, les munitions de guerre et de bouche et les meubles les plus précieux. Il n'y eut pas là sans doute de quoi satisfaire ses instincts de rapacité, et ce dut lui être une grande mortification que de revenir de cette facile conquête, — pauvre comme devant. Toutefois, il ne désespérait pas pour si peu. Lancé dans la voie révolutionnaire avec toute la fougue de son tempérament, il joua si habilement des coudes dans la foule des ambitieux, qu'il se trouva bientôt assez en vue pour oser aspirer à la dignité de premier consul. C'était marcher un peu vite. Aussi rencontra-t-il, sur ce terrain, de puissants adversaires dans le viguier Castellane Besaudun et le comte de Carces qui exerçaient beaucoup d'influence sur les élections, et voulurent imposer par la violence Pierre Caradet de Bourgogne, leur créature. Casaulx essaya de soutenir aussi sa candidature les armes à la main; mais un coup d'arquebuse dispersa sa compagnie de gens d'armes et faillit couper court à ses rêves de grandeur. Alors les trois ex-consuls d'Albertas de Villecrose, Amiel et Morlan, dévoués à sa cause, pénètrent tout armés dans l'Hôtel-de-Ville, pour lui porter appui. Le président de l'assemblée, Besaudun, s'empare d'une pique et éteint les lumières. La confusion devient inexprimable. On sonne

e tocsin, et, au milieu de l'effervescence générale, les officiers municipaux, rentrés en séance, enlèvent l'élection de Caradet de Bourgogne. Le lendemain, de Villecrose, signalé comme conspirateur à la haine de la populace, fut arraché de sa maison et lâchement assassiné (29 octobre 1589); crime, dont la prudence empêcha de rechercher les coupables.

Vaincu dans la première lutte sérieuse, que son ambition eût soutenue, — mais non découragé, Casaulx en conserva contre son heureux rival un ressentiment, qu'il fit éclater, à l'occasion de l'installation du nouveau viguier. — La comtesse de Sault, devenue définitivement le chef de la Ligue depuis la mort de son beau-frère de Vins, (20 novembre 1589), voulait appeler le duc de Savoie en Provence, pour assurer le triomphe de son parti. Mais comme, à Marseille surtout, on n'était pas disposé à se mettre sous la protection de ce prince, puisqu'un simple soupçon d'alliance avec lui avait causé le meurtre de Villecrose, la comtesse songeait à placer des hommes de son choix à la tête de l'administration. Sûre déjà du dévouement de Casaulx, elle nomma le seigneur de la Barben aux fonctions de viguier. Là encore il y eut résistance de la part des amis du comte de Carces, nombreux et puissants dans la ville. Les consuls convoquèrent une assemblée générale, et firent repousser la Barben, pour donner la charge de viguier à Caradet de Bourgogne. Alors Casaulx, dont le caractère sauvage et intrépide plaisait à la populace, lance ses hordes déguenillées dans l'Hôtel-de-Ville, en chasse l'assemblée, et arrache le chaperon consulaire à Caradet, qu'il conduit en prison. (1590). — D'un service aussi précieux pour la dame de Sault, Charles n'eut pas la récompense qu'il attendait. Il échoua de rechef dans les nouvelles élections, malgré les efforts de sa protectrice. A l'instigation de la comtesse irritée de tant d'obstacles, — les Etats-Généraux supplièrent le duc de Savoie de venir en personne défendre la Provence contre les attaques du gouverneur et des protestants, en faisant briller à ses yeux l'espoir de réunir cette province à son domaine. Charles-Emmanuel accourut à Aix et écrivit aux consuls de Marseille, pour les assurer de la pureté de ses intentions, aussi bien que de son affectueuse estime pour les Marseillais. Les consuls ne se laissèrent pas prendre au piége de

ses flatteries intéressées, rejetèrent ses avances et observèrent les démarches de la dame de Sault, qui, de concert avec Besaudun et Casaulx, cherchait à ranger le peuple sous la bannière du duc de Savoie. Ils arrêtèrent même, dans un conseil secret, le projet de recourir au moyen suprême des révolutionnaires violents, — à l'assassinat, — pour en finir d'un seul coup avec les menées inquiétantes de ces trois personnages. Mais plusieurs conjurés manquèrent de résolution au moment de commettre le crime, et la comtesse quitta Marseille, sans se douter du danger qu'elle avait couru, et satisfaite de son voyage (février 1591). En effet, son éloquence et son activité avaient exercé un tel ascendant sur le peuple, toujours séduit par le prestige merveilleux qui entoure une héroïne, — que Marseille, d'abord exclusivement placée, comme Arles, sous la protection du pape Sixte-Quint, se divisa immédiatement en deux factions. L'une, ayant à sa tête les magistrats, restait sous l'influence du comte de Carces; l'autre, dirigée par Casaulx, tenait pour le duc de Savoie. Les consuls eurent beau parcourir les rues, en criant : « Vive la France ! A bas les Savoyards ! » Le meurtre du citoyen Rodigue, qui avait répondu : « Vive le duc de Savoie ! » fut le signal de leur défaite. La vue du sang donne toujours le vertige; Casaulx profite habilement de l'exaspération de ses partisans; il appelle le peuple aux armes; et, pendant qu'on promène dans les rues le cadavre de la victime, il sonne le tocsin, s'empare des corps de garde, des canons, de la Porte d'Aix, et forme des retranchements, pour une lutte qui semble devoir être formidable. Il n'en fut rien cependant. Les consuls, retirés à l'Hôtel-de-Ville, envoyèrent un des leurs pour parlementer avec Casaulx, qui le constitua prisonnier; et les hostilités, commencées à l'entrée de la nuit, furent suspendues jusqu'au lendemain matin. A la pointe du jour, Casaulx était maître de l'Hôtel-de-Ville, lâchement abandonné, ainsi que de tous les points principaux de la cité, et dès-lors en position de dicter la loi à ses adversaires.

Sur ces entrefaites, les villes de Fréjus, d'Hyères, de Saint-Tropez et de Toulon, craignant que Charles-Emmanuel ne voulût démembrer cette province de la couronne, pour la réunir à ses Etats, repoussèrent l'intervention de ce prince et tentèrent de

former avec les Marseillais une confédération indépendante. « Charles Casaulx fit échouer ce projet et en instruisit le Parlement ; il osa même faire afficher à l'Hôtel-de-Ville les noms des habitants, qui avaient porté les armes pour La Valette, et il leur défendit l'entrée de la ville. Ainsi cet homme hardi se disposait à renouveler, dans Marseille, les mêmes scènes qu'on avait vues autrefois dans Rome, lorsque des citoyens ambitieux désolaient leur patrie par des proscriptions. (PAPON). » — Maître désormais des élections, il crut légitimer son autorité en permettant aux consuls de remplir les devoirs de leur charge ; et, dans une séance du conseil général, on arrêta « que le duc de Savoie serait le bienvenu à Marseille. » De son côté, Charles-Emmanuel, obligé, par l'épuisement de ses finances, de recourir à l'appui du roi d'Espagne, son beau-père, n'était pas fâché, avant de s'embarquer, de s'assurer par lui-même jusqu'à quel point il pouvait compter sur les Marseillais. Incontestablement, il avait sur la Provence des vues, pour la réalisation desquelles l'alliance de la ville la plus importante du pays lui était indispensable. Or, si cette alliance lui faisait faute, il lui était inutile de solliciter le secours du roi d'Espagne. Il arriva donc à Marseille le 2 mars 1591 ; et, content de l'accueil qu'il y reçut, comme aussi des protestations de dévouement que lui firent les principaux habitants, il partit, le 8, avec l'assesseur Saquier et le notaire François Casaulx, frère de l'usurpateur, députés à Philippe II, pour appuyer la demande du duc. Contre l'attente de ce dernier, Philippe, circonvenu par l'infante sa fille, qui espérait devenir reine d'Espagne, ne mit à la disposition de son gendre que 1,000 hommes, 50,000 écus et quinze galères, chargées de vivres. C'est avec ces ressources insuffisantes que Charles-Emmanuel reprit le chemin de la Provence, où ses affaires s'étaient singulièrement gâtées en son absence. Non seulement Lesdiguières, chef des protestants du Dauphiné, avait remporté, de concert avec La Valette, des avantages notables sur l'armée des Ligueurs ; mais Charles Casaulx, qui n'avait cherché dans le duc de Savoie qu'un auxiliaire, pour arriver lui-même au but de son ambition, — était parvenu à le rendre suspect, le jour où, sous le protecteur, il avait deviné le maître. Il en résulta que les consuls prièrent Charles-Emmanuel de n'entrer dans le port qu'avec une galère. Le duc

parut condescendre à leurs désirs, et sa galère s'avança seule d'abord, au bruit de l'artillerie et des acclamations de la foule ; puis à sa suite on vit accourir la flotille espagnole (6 juillet 1591). Cédant toutefois aux représentations du conseil municipal, et redoutant l'irritation du peuple, — car peuple et conseil obéissaient aux inspirations de Casaulx, — il renvoya, le lendemain, ses galères à la Ciotat. C'était le parti le plus sage qu'il eût à prendre, pour regagner tout le terrain perdu en son absence. En effet, les Ligueurs, dont son retour relevait le courage, avaient en outre accueilli avec enthousiasme la bulle papale qui défendait, sous peine d'excommunication, de reconnaître Henri IV, quand l'arrivée de deux galères du grand duc de Toscane au Château-d'If rabattit quelque peu de leur joie. Ce prince, jaloux de la splendeur croissante de la maison de Savoie, pressentait fort bien ses visées sur la Provence; et, s'il ne pouvait lui disputer Marseille, il voulait du moins l'inquiéter dans sa possession, en s'emparant des îles d'If et de Pomègue. Nicolas de Bausset, seigneur de Roquefort, qui en était gouverneur, craignait qu'elles ne tombassent sous la domination des Espagnols ; — comme il appartenait au parti royaliste, il préféra les placer sous la protection d'un souverain étranger, assez puissant pour les défendre, mais pas assez pour oser rien entreprendre contre la Provence. Il signa donc un traité, en vertu duquel il devait conserver le commandement des deux îles, et recevoir les munitions et les soldats du grand duc de Toscane. De son côté, le prince s'engageait à restituer les îles à la France, dès que le trône serait occupé par un roi catholique. La garnison française resta chargée de la garde intérieure du Château-d'If, et de Bausset eut la prudence de ne confier que la garde extérieure aux Toscans.

Le duc de Savoie, irrité d'avoir été si bien deviné, ne se donne plus alors la peine de dissimuler ses desseins; et, tranchant par anticipation du comte de Provence, il déclare sujet rebelle cet audacieux gouverneur qui dédaigne même de venir lui rendre compte de sa conduite. Puis il brave les remontrances de ses alliés, en plaçant dans la ville de Berre, tombée en son pouvoir, une garnison de soldats presque tous Espagnols et Piémontais, sous le commandement d'un gentilhomme romain ; cherche à attirer

Casaulx hors de Marseille, pour y dominer plus sûrement ; et fait emprisonner la comtesse de Sault, avec son fils le jeune de Créqui. Maintenant que Charles-Emmanuel avait jeté le masque ; maintenant que le triomphe de ses armes en Provence révélait nettement ses pensées de domination, il était facile de sonder la profondeur de l'abîme que l'égoïsme de deux créatures, avides de pouvoir, avait creusé sous le sol Phocéen ; il devenait évident que, si la dame de Sault et son protégé n'avaient pas encore songé à livrer Marseille à un prince étranger, du moins ils avaient, à leur insu, et dans un intérêt tout personnel, servi des projets de conquête. Ainsi la lutte, dépouillée de son voile de patriotisme et de religion, était désormais entre ces trois ambitieux, unis pour arriver l'un par l'autre au succès, — et séparés, dès qu'ils purent lire mutuellement dans leur âme. Or, à cette lutte, où les destinées d'une grande cité étaient en jeu, il manquait un quatrième joûteur ; — héros de corde et de potence, que nous allons bientôt voir entrer en scène sous le nom de Louis d'Aix. Digne, à tous égards, de s'associer à l'ambition de Casaulx, Louis en avait les vices et les talents ; et ses antécédents n'avaient rien à envier pour la turpitude à ceux de son complice. « Il avait été condamné, le 23 novembre 1582, à faire amende honorable tête et pieds nus, une torche à la main, à avoir la langue percée, et à servir, le reste de ses jours, sur les galères, en qualité de forçat, avec défense d'en sortir, sous peine d'être pendu. » Son courage et son zèle pour le parti des catholiques lui valurent la liberté, et il fallut les révolutions de la Ligue pour que le duc de Mayenne osât s'en servir dans l'accomplissement de ses desseins, et lui accorder des lettres de grâce ; — comme si ces lettres, au lieu de rétablir le coupable dans son honneur, ne consacraient pas plus sûrement sa honte et le cynisme du protecteur.

Louis d'Aix fut une bonne fortune pour Casaulx, le jour où il eut à faire face à des adversaires tels que le duc de Savoie, avec qui la glace était brisée, et la dame de Sault, avec laquelle il importait de ruser encore. Aussi, quand le moment sera venu, n'auront-ils qu'une même pensée, une même volonté, un même but, et marcheront-ils vers l'autorité souveraine avec un concert admirable, renversant sur leur passage tous ceux qui feront obstacle à leur élévation.

Casaulx et Louis d'Aix, appuyés du viguier Besaudun, exploitèrent adroitement l'emprisonnement de la comtesse de Sault, pour détruire, à Marseille, l'influence de Charles-Emmanuel; ils l'accusèrent hautement d'aspirer à la souveraineté de la Provence, excitèrent les habitants à lui résister énergiquement, et arrachèrent au conseil général la résolution de ne plus recevoir d'ordres que du duc de Mayenne. Les esprits étaient déjà prévenus contre le duc de Savoie, quand la comtesse de Sault, dont la captivité avait éprouvé le courage héroïque, échappa comme par miracle à son geôlier (2 octobre 1591), à la faveur d'un costume savoyard, et arriva à Marseille avec son fils, déguisé lui-même en jardinier. Le récit de ses souffrances, la singularité de son évasion, la fermeté de son caractère, groupèrent toutes les sympathies autour d'elle; et, par son crédit, Casaulx obtint enfin ce chaperon consulaire tant convoité. — Le duc essaya de se venger de la comtesse par la calomnie; il l'accusa d'avoir voulu livrer la ville d'Aix à La Valette, et le Parlement lança contre elle un décret d'ajournement personnel. Mais Casaulx, de protégé devenu protecteur à son tour, refusa de la livrer à ses juges. Charles-Emmanuel, résolu dès-lors à recourir à la force, pour abattre ses adversaires et s'emparer de Marseille, se réconcilia avec le comte de Carces, l'ennemi de la comtesse, et réussit à gagner Méolhon, gouverneur du Fort Notre-Dame-de-la-Garde. C'était là un puissant auxiliaire pour le prince; car Méolhon, en se hâtant d'introduire une partie de sa garnison dans le monastère de Saint-Victor (novembre), était maître de deux positions avantageuses; tandis que, de son côté, le duc ferait avancer des troupes. Besaudun et Casaulx mesurèrent toute l'étendue du danger. Assurés de l'appui de Nicolas Bausset, ils appelèrent le peuple aux armes, plantèrent le drapeau rouge sur l'Hôtel-de-Ville, et, par prudence, écrivirent à Montmorency et à La Valette qu'ils mettaient la ville sous leur protection, si le duc venait l'assiéger. Une fois toutes les mesures de défense prises, — grâce au patriotisme des habitants, qui secondèrent l'activité de Casaulx, en payant de leurs personnes et de leur argent, Méolhon fut sommé de se rendre. Il hésita, essaya de traîner les choses en longueur, sans doute pour attendre du renfort. Un jour s'écoula en pourparlers, en sommations

réitérées, et le lendemain l'artillerie commença de bombarder l'abbaye. Méolhon voulut alors parlementer; mais on continua le feu jusqu'à ce que, convaincu de son impuissance, il abandonnât la place, bienheureux d'en être quitte pour une capitulation qui lui permît de se retirer dans le Fort Notre-Dame-de-la-Garde.

Les résultats de cette affaire furent doublement décisifs. D'un côté, — Charles Emmanuel, ruiné dans l'esprit de ses partisans, renonça à toute nouvelle tentative sur Marseille et retourna dans ses Etats avec la honte d'un dernier échec essuyé sur le champ de bataille de Vinon (15 décembre 1591); de l'autre — Casaulx vit grandir sa puissance et sa popularité. La dame de Sault et Besaudun figurèrent, il est vrai, à côté de lui en tête de la marche triomphale, qui se fit à la lueur des torches, après la prise de l'abbaye de Saint-Victor; mais, en réalité, tout le profit de la victoire fut pour lui. En effet, son premier soin avait été d'installer son fils aîné, Fabio, avec cent hommes dans le monastère. Ensuite, sous prétexte de se protéger lui-même contre ses ennemis secrets, il s'achemine doucement vers la dictature, s'entoure d'une garde de six mousquetaires; et, renouvelant l'infâme comédie du comte Boson, il feint de céder «à l'intérêt public, aux vœux de la cité,» en conservant le chaperon consulaire, qu'il se fait offrir en dessous main, au mépris des règlements. N'est-ce pas toujours en protestant de leur dévouement, de leur patriotisme, de la probité de leurs intentions, de leur profond dédain pour le pouvoir, que les usurpateurs méditent l'asservissement des peuples! La fortune d'ailleurs allait au devant des désirs de Casaulx. Homme d'énergie et de décision, il tirait habilement parti de toutes les situations. Une malheureuse entreprise du comte de Carces sur Marseille le servit encore à souhait. Le comte, qui tenait toujours tête, dans la Provence, à Lesdiguières, projetait de s'emparer de la ville et d'en chasser le premier consul. Dans ce but, il partit de Gardanne, le 4 août 1592, avec 1400 arquebusiers et 400 hommes de cavalerie. Saint-Roman l'avait déjà précédé avec 200 soldats d'élite, et s'était mis en embuscade à cinq cents pas de la ville, pour commencer l'attaque du côté de la porte d'Aix, à un signal que devaient donner quelques habitants. Au moment ou l'on distribuait la poudre aux arquebusiers, un d'entre eux laisse tomber la mèche de son arquebuse près des

barils ; et une explosion terrible, en renversant les soldats morts ou blessés, jette la terreur dans la ville. Casaulx double la garde, garnit les remparts de troupes, poursuit l'ennemi avec un détachement considérable et emmène prisonniers ceux à qui leurs blessures ont rendu la fuite difficile. La *journée des brûlés*, comme l'appelèrent les Marseillais, leur retira un peu plus de liberté, en donnant un peu plus d'omnipotence au premier consul, qui ajouta dix mousquetaires à son escorte. Attentif à empêcher les habitants d'entretenir des intelligences avec ses ennemis, «il devint soupçonneux, défiant, dur, et eut tous les vices avec lesquels la tyrannie élève son empire.» En ajoutant que l'heure était venue pour lui de se montrer ingrat, Papon eût complété le portrait de cet homme, à qui rien n'était sacré. Résolu d'abattre autour de lui toutes les influences rivales, Casaulx songea aux moyens de se débarrasser adroitement de sa protectrice. La dame de Sault était alors à Agde, où elle conférait avec le duc de Montmorency sur les intérêts du commerce marseillais. A son retour, elle trouva le peuple prévenu contre elle, au point de lui imputer le dessein de livrer la ville aux huguenots et au connétable. Quelques louanges indiscrètes à l'endroit du nouveau gouverneur, d'Epernon, accréditèrent si bien cette opinion, que les mécontents la voulurent expulser avec Castellane Besaudun. La comtesse recourut à l'appui de Casaulx; mais elle devina bien vite, sous les protestations obséquieuses de son zèle et de son amitié, l'hypocrisie de son âme et la joie perfide du triomphe. Elle vit d'où le coup partait. Vaincue, et la haine au cœur, elle s'embarqua pour Toulon avec Besaudun.

Seul maître du terrain, désormais, Casaulx ne met plus de bornes à son audace. Après s'être assuré du dévouement absolu de Louis d'Aix, en lui confiant le bâton de viguier, il obtient une prolongation de ses pouvoirs, comme premier consul, et se fait l'arbitre suprême des destinées de Marseille. Ayant soin d'ailleurs de colorer ses actes d'un vernis de religion et de patriotisme, — c'est au nom du Christ qu'il proscrit les calvinistes et les catholiques tolérants; — c'est au nom de la liberté qu'il opprime la liberté, viole les lois, et gouverne par la terreur. Dupe de ses faux-semblants, le pontife Clément VIII répond affectueusement à ses pieuses lettres, et l'encourage à conserver Marseille au catholicisme. —

Mayenne, qui avait prouvé combien il était peu scrupuleux sur le choix de ses serviteurs, le jour où il alla chercher Louis d'Aix sur les galères du roi, — Mayenne consacre l'usurpation du dictateur, en l'invitant à envoyer des députés aux Etats-généraux de la Ligue à Paris. Le peuple enfin, épris d'amour jusqu'au fanatisme pour celui qu'il nomme son libérateur, tressaille de colère et d'indignation et court aux armes, au moindre danger qui menace ses jours. Telle était, alors, la haute fortune de cet homme, que ne pouvaient vaincre des adversaires comme le comte de Carces et le duc d'Epernon. Ce dernier, cependant, impatient de soumettre Marseille au Béarnais, ne se faisait faute de mépris pour la ville rebelle, dont il saisissait les vaisseaux dans le port de Toulon, — répondant par le sarcasme aux réclamations des consuls assez osés pour se dire *ses bons amis* au bas de leur lettre. Mais, en dépit de ses railleries, ses armes, déshonorées par tant de cruautés à Antibes, à Auriol, à Gardanne, où fut massacrée la compagnie d'un capitaine Marseillais, échouèrent devant les murs de la vieille cité (12 avril 1593). Or, tandis que le barbare gouverneur se venge de cette humiliation en faisant pendre, dans le bourg de Roquevaire, un capitaine et trente-cinq habitants; — Casaulx et Louis d'Aix, plus populaires que jamais, mettent des troupes sur pied, fortifient la ville, jettent 20,000 citoyens armés sur la place publique, pour le seul plaisir de compter leurs partisans, et « se perpétuent dans leurs fonctions. »

Rien n'égalait l'insolente tyrannie des Duumvirs, si ce n'est le bonheur qui souriait à tous leurs projets; à ce point que le roi, — désespérant de réduire par ses lieutenants une place, dont la soumission devait terminer la Ligue en Provence, — fut obligé de recourir aux ruses de la diplomatie étrangère. L'ambassadeur de France auprès de la Sublime-Porte suggéra à l'empereur Amurat III l'idée de menacer les Marseillais de la guerre, s'ils ne rentraient immédiatement sous l'obéissance de Henri IV. Ce n'était pas mal combiné; car « la puissance d'Amurat, alors maître des mers et redoutable par ses armées nombreuses, pouvait en imposer à une ville qui, par sa situation, avait besoin de ménager la protection de ce monarque. » Le sultan accueillit à merveille l'inspiration de l'ambassadeur; et, non seulement il écrivit aux

Marseillais une lettre énergique (mai 1593) pour les sommer de rendre hommage au roi; mais l'effet suivit la menace; il saisit leurs biens sur toute la côte de Barbarie et dans toute l'étendue de son empire, et les corsaires Turcs s'emparèrent de leurs vaisseaux, en emmenant en esclavage ceux qui les montaient. Nullement préoccupés de la sécurité de leurs compatriotes, les Duumvirs ne s'émurent pas de ces actes d'hostilités et des menaces d'Amurat; ils n'en mirent que plus d'ardeur à résister aux efforts des royalistes. Ils songèrent donc à resserrer les liens de l'Union, et convoquèrent à Marseille une assemblée des plus zélés parmi les Ligueurs Provençaux. — Toutefois, un événement, qui aurait dû faire cesser toutes les divisions, prouva que la religion n'était pour rien dans la lutte que les Duumvirs de Marseille prolongeaient contre l'autorité souveraine. D'Epernon était sur le point d'obtenir raison de la ville d'Aix, quand le secrétaire du comte de Carces apporta au Parlement la nouvelle que le Béarnais avait publiquement abjuré le calvinisme (25 juillet 1593). Dès lors, tout prétexte de résistance disparaissait; il ne s'agissait plus, pour chaque ville, que de stipuler les conditions de sa fidélité. Vitry rendit Meaux. Lyon se soumit à la suite d'un soulèvement qu'avait excité Mayenne contre le duc de Nemours: La Châtre livra Orléans et Bourges. Paris ouvrit ses portes, le 22 mars 1594. Poitiers, Agen, Toulouse, Marmande, Villeneuve, Aix et son Parlement traitèrent de leur soumission. Partout enfin la Ligue était vaincue et dissoute; — Marseille seule, malgré la conversion du fils de Jeanne d'Albret, refusa, sous la pression tyrannique de Casaulx, d'obéir aux lois du roi catholique. Pouvait-elle, cette fière cité, pouvait-elle donc espérer sérieusement de recouvrer jamais son indépendance républicaine? — espoir, que son dictateur faisait briller à ses yeux comme le mirage trompeur du désert, pour mieux accomplir ses desseins! Etait-ce donc dans ce but que l'imposteur venait d'en appeler récemment à la protection du roi d'Espagne? (1593). « Cet homme brutal, et accoutumé au crime, effrayé des meurtres qu'il avait commis dans cette ville, et, craignant enfin d'en être puni comme il le méritait, » n'avait-il pas personnellement intérêt à se détacher de la Ligue, pour conserver sa haute position? Toute sa conduite, à dater du jour où il a réussi à se

débarrasser du voisinage de Charles-Emmanuel, et de la rivalité de la dame de Sault, révèle cette pensée égoïste de domination absolue. Pris de ce vertige étrange, qui saisit les têtes les plus fortes au sommet du pouvoir, il ne se résignera pas à descendre; mais il tombera sous les coups d'un bravo stipendié, après avoir échappé deux fois miraculeusement à la haine de ses ennemis ; car, deux fois, l'amour de la patrie inspira seul du moins le triste courage des citoyens qui attentèrent à la vie des Duumvirs. Un proscrit royaliste, nommé Porcin, était parvenu à s'assurer que le consul et le viguier se promenaient, tous les soirs, sur la Place-Neuve, où était située la maison d'un de ses amis. Il y aposta quatre hommes résolus, avec ordre de faire feu simultanément sur Casaulx et Louis d'Aix, — tandis que lui-même, aux aguets dans le voisinage, se tiendrait prêt, en cas de succès, à proclamer le gouvernement royal. Instruit par sa police de tous les détails du complot, Casaulx paye d'audace ; il court à la Place-Neuve avec son cousin Jean Altovitis et quelques gardes; et, désignant la maison des conjurés : —« C'est là, s'écrie-t-il, que se sont enfermés les traîtres. » A peine a-t-il dit, qu'une quadruple décharge de mousquets retentit et tue Altovitis, sans atteindre le consul. Les gardes s'élancent vers la maison, essayent en vain de briser la porte, solidement barricadée, et pénètrent par les toits. Les assassins vendirent chèrement leur vie ; et ce n'est qu'après une résistance énergique qu'ils furent massacrés et jetés par les fenêtres. Porcin put se soustraire à la vengeance de Casaulx ; mais le lendemain la population, conviée à célébrer la fête de l'Eternel, défila processionnellement, au bruit sonore des pieux cantiques, devant les cadavres nus et défigurés de ses quatre complices (1593).

Cet attentat aurait dû être pour Casaulx et Louis d'Aix un avertissement des tempêtes que leur insupportable tyrannie amassait tous les jours sur leur tête ; inutiles leçons ! Ils persistèrent dans cette voie fatale, et leurs crimes armèrent de nouveau le bras des assassins. Cette fois, ce furent deux religieux de l'ordre de Saint-Dominique, qui entreprirent de délivrer la ville du joug des Duumvirs. L'un, nommé Brancoli, ne pardonnait pas à Casaulx, dont il était parent, d'avoir laissé périr son frère, condamné à mort comme meurtrier d'un chanoine de Saint-Martin. L'autre

s'appelait Antoine d'Atria, était Calabrais et âgé de vingt-cinq ans. — Ces deux moines choisirent, pour l'exécution de leur projet, le jour de Noël 1594, où les officiers municipaux, les Duumvirs et un grand concours de peuple devaient assister à une cérémonie dans l'église des Prêcheurs. Ils placèrent, sous les bancs des consuls, un sac, contenant environ trois cents balles et un quintal de poudre ; à ce sac aboutissait un tuyau, qui traversait la muraille, et à l'extrémité duquel ils espéraient mettre le feu, sans être aperçus. L'effet de cette machine infernale, semblable à celui d'un canon de gros calibre, chargé à mitraille, eût été effroyable. Dieu ne permit pas que tant d'innocentes victimes fussent sacrifiées à la nécessité très contestable de punir deux coupables par un lâche assassinat, quand on pouvait les punir comme on punit les despotes barbares, — à ciel ouvert, et au soleil éclatant de la liberté. S'il est vrai que le crime isolé d'un misérable, qui termine un règne abhorré, réponde à la pensée de tout un peuple, il est encore plus vrai que ce peuple salue, avec un enthousiasme bien plus pur, le jour de sa délivrance, lorsqu'il ne la doit qu'aux élans unanimes de son indignation.

Quoiqu'il en soit, le coup, qui menaçait les Duumvirs, était si habilement combiné, qu'il eût réussi sans l'indiscrétion de Brancoli lui-même, le plus acharné contre Casaulx. La police en avait bien eu vent par ses limiers, mais d'une façon trop vague pour le faire manquer. Il s'agissait, croyait-on, de l'enlèvement du premier consul et du viguier, à l'église de la Major. Sur ces fausses données, on procède à l'arrestation de quelques Bigarrats; on exécute même les plus suspects ; et, toutes mesures prises, d'Aix et Casaulx, prudemment revêtus de leur cuirasse, se rendent à la messe, protégés par un nombreux cortége d'amis armés jusqu'aux dents, et par un déploiement considérable de forces. — Rien ne troubla le service divin, et les Duumvirs se retirèrent. On devait penser que tout danger était passé, lorsque Béquet, l'un des serviteurs de Louis d'Aix, demande à être introduit auprès de lui et lui apprend qu'il est sur la voie du véritable complot. Qui lui en a révélé le secret? Brancoli, son beau-frère, dont il ne livre le nom qu'après avoir obtenu sa grâce. Pressés de questions, Brancoli et d'Atria font des aveux complets. Aussitôt les Duumvirs

vont à l'église des Prêcheurs avec leur escorte ordinaire, et arrivent à l'heure des vêpres. Sans en attendre la fin, ils s'approchent du banc sous lequel était la poudre, le font voler en éclats à coups de hache, et découvrent aux yeux des assistants le péril qu'ils avaient couru. Un cri de terreur s'échappe de toutes les poitrines; la foule se précipite vers les issues, dans un désordre inexprimable, et se répand dans les rues en flots tumultueux. « Les Duumvirs, charmés d'avoir fait une découverte, qui semblait autoriser les moyens violents qu'ils prenaient pour conserver l'indépendance de la ville, retournèrent dans leurs maisons au milieu de leurs satellites, en faisant porter devant eux le sac de poudre, dont l'aspect seul devait soulever les habitants contre les auteurs du complot. Quarante personnes furent arrêtées; mais il n'y eut d'exécutés qu'un matelot et le frère d'Atria. Celui-ci fut pendu et ensuite brûlé par arrêt du Conseil Souverain, établi à Marseille, en vertu d'une ordonnance du duc de Mayenne.[1] (PAPON). »

Alors, on vit des prêtres Ligueurs, assez peu éclairés pour ne pas deviner sur quelle base mensongère reposait le dévouement du premier consul et du viguier; s'associer, pour ainsi dire, à la cruauté de ces misérables, en laissant tomber, en leur faveur, du haut de la chaire apostolique des paroles toujours puissantes sur l'esprit de la foule; alors, on entendit retentir, sous la voute des temples, l'anathème lancé contre les royalistes et les Bigarrats; et de ces déclamations furibondes et impies, il résulta que les deux dictateurs, plus inquiets, plus défiants, plus ombrageux que jamais, redoublèrent de rigueur. Des relations trop intimes entre citoyens, une plainte, un mot imprudent, des liaisons d'intérêt ou de parenté avec un royaliste, étaient autant de crimes, qu'ils punissaient impitoyablement. Un homme était arrêté sur le moindre soupçon, et envoyé, sans jugement, en prison, aux galères ou au gibet. La plupart des notables habitants avaient échappé, par la fuite, à ces proscriptions, inspirées par la peur, exécutées par l'arbitraire. Mais, leurs femmes n'en furent que plus exposées à la haine des

[1] Les lettres d'érection de cette cour souveraine, dont le Parlement d'Aix demanda la révocation à Henri IV, sont enregistrées au greffe de Marseille. Elles étaient fondées sur ce que les Marseillais, aux termes de leurs anciens priviléges, devaient être jugés en dernier ressort dans leur ville. (24 janvier 1594).

persécuteurs ; et, de toutes les victimes qui attendirent, dans de sombres cachots, le jour de la délivrance de Marseille, Marguerite de Mirabeau, la plus torturée par l'infâme Casaulx, qui espérait la rançonner, ne craignit pas de faire monter au front du tyran la rougeur de la honte, sous le poids écrasant de son mépris et de ses sanglantes récriminations. Le consul dévora son affront, sans oser se venger autrement qu'en laissant croupir cette femme courageuse dans la fange de sa prison. Que faisait d'ailleurs à cette âme cynique une injure isolée, et subie sans témoins? Que manquait-il à sa fortune, pour le consoler? Chaque jour ne venait-il pas affermir sa puissance, et constater la faiblesse et la lâcheté de ses ennemis, qui cependant étaient en majorité dans la ville? Il est vrai qu'il avait pour lui le peuple, trompé par des promesses irréalisables, la force militaire, commandée par ses créatures, et la possession des points les plus favorables à une compression vigoureuse. Depuis que le monastère de Saint-Victor était tombé en son pouvoir, il avait caressé l'idée de s'emparer du Fort Notre-Dame-de-la-Garde, position formidable, où l'on pouvait se retrancher pour une longue résistance, en cas d'attaque. La trahison le lui livra ; il y installa une garnison dévouée sous le commandement de son fils ; et le beau-frère de Louis d'Aix, en remplaçant Fabio à Saint-Victor, céda la capitainerie de la Porte-Royale à Pietro di Liberta.

A mesure que nous avançons dans cette tragédie révolutionnaire qui dura six ans, nous nous sentons pris de tristesse en traversant ce dédale de crimes, où nos sinistres héros s'aventurent à grands pas, avec l'insouciance des moyens, pour arriver chacun au but de son ambition. Si d'Aix et Casaulx assouvissent dans le sang leur soif d'autorité ; — si Tornatoris, le prieur de Saint-Laurent, se venge de Méolhon, en introduisant les mousquetaires des Duumvirs dans le Fort Notre-Dame-de-la-Garde, et tombe lui-même sous le poignard d'un de ses complices ; — Liberta, le capitaine Corse, ne renversera que par un forfait l'odieux despotisme qui pèse sur Marseille, sans avoir pour lui, — pas plus que sa victime, — l'excuse du patriotisme et du désintéressement. En effet, l'ingratitude va lui inspirer la pensée d'une lâche action, et la cupidité la lui faire accomplir.

Pietro di Liberta était originaire de Calvi, où ses aïeux avaient jadis gagné ce nom, en sauvant la liberté de la ville. C'était, dit Nostradamus, un homme « fort asseùré et résolu, noir et carré, privé de l'œil droit qu'il tenait presque tout fermé, et de courage plus hautain que sa sorte ne portait, aspirant à s'agrandir *par un ou par autre moyen.* » Le même historien ajoute, et Papon confirme « qu'il jouait le principal rôle parmi les confidents intimes des Duumvirs. » Admis à tous leurs secrets, élevé par eux à un poste de haute confiance, « il s'apercevait depuis longtemps que les ressorts, dont ils s'étaient servis jusqu'alors avec succès, pour faire mouvoir le peuple, commençaient à s'user, et qu'il fallait que ces deux hommes succombassent sous les armes de la France, ou qu'ils se missent entièrement sous la protection des Espagnols, à l'ombre de laquelle ils exerceraient impunément, pour prix de leur trahison, un empire tyrannique. Ce dernier danger paraissait le plus imminent. (PAPON). » — La conduite de Casaulx et de Louis d'Aix ne justifiait que trop ces craintes. Mayenne, obligé de faire sa paix avec le roi, leur avait loyalement offert, avant d'en arrêter les bases, de les comprendre dans le même accommodement avec des stipulations en leur faveur. Ces propositions honorables ne les séduisirent point. — En rentrant dans le devoir, il leur fallait renoncer à ce pouvoir qu'ils avaient étayé sur tant de cadavres ; et, descendre au rang de simples citoyens, c'était s'exposer à succomber plus tard sous le poids de la réprobation publique. Ils hésitèrent cependant à prendre un parti, et songèrent même à se soumettre à condition — « qu'ils seraient l'un viguier et l'autre consul perpétuels ; qu'ils auraient en leur pouvoir les forteresses de Notre-Dame-de-la-Garde, Saint-Victor, la Tour Saint-Jean, et deux galères chacun ; — qu'ils mettraient des impositions sur la ville, et ne dépendraient point du gouverneur de la province ; enfin, que les habitants, qui avaient été chassés de Marseille, ou qui en étaient sortis volontairement, ne pourraient y rentrer avant le terme de dix ans. » Mais soit qu'ils comprissent la folie de leurs prétentions, d'autant plus inacceptables, — que récemment Louis d'Aix avait encore offensé le roi, en foulant ses lettres aux pieds, avec des paroles injurieuses pour sa personne, et en faisant couper les oreilles à son envoyé ; — soit qu'ils crussent fermement pouvoir

perpétuer leur règne, en plaçant la ville sous la protection d'une puissance étrangère, ils repoussèrent les offres du duc de Mayenne. « Le jeune duc de Guise, rallié au Béarnais, arrivait alors dans son gouvernement de Provence, devenu le prix de sa défection à la cause scellée par le sang de son père[1]. » Déjà il avait chassé la Ligue de Riez, de Sisteron, de Grasse, de Martigues et de la Tour de Bouc, et s'avançait sur Marseille avec Lesdiguières. Or, les Duumvirs n'étaient pas en état de résister longtemps, avec leurs propres forces, aux efforts de l'armée royaliste. Il leur fallait de puissants auxiliaires et de l'argent pour soutenir la lutte. « Ils commencèrent, dit Papon, par s'emparer des biens de tous les habitants qui avaient quitté la ville, et ordonnèrent à leurs femmes et enfants d'en sortir dans l'espace de vingt-quatre heures, sous peine d'être exposés à la merci des flots, dans un bateau sans timon et sans voiles. Les rues et les grands chemins furent bientôt remplis de ces malheureuses victimes, que le despotisme chassait de leur patrie. Quand ils eurent enchaîné leurs concitoyens au joug de la tyrannie, il s'attachèrent à leur rendre Henri IV odieux, sous prétexte qu'il était infecté de la nouvelle hérésie : ils poussèrent leur coupable insolence jusqu'à faire brûler son portrait devant la porte de la Bourse : aussi sa conversion ne fut-elle regardée par le peuple, que comme un acte d'hypocrisie, dont il n'était pas permis de se réjouir ; et l'on fit mourir un particulier obscur, parce qu'il fit devant sa maison un feu de joie en signe de réjouissance, quand il apprit la réduction de Paris ; ainsi ces deux hommes, ayant imprimé avec une égale adresse, la terreur et le fanatisme dans le cœur des habitants, se rendirent si puissants dans la ville, qu'on n'y reconnaissait point d'autre loi que leur volonté dans tout ce qui regardait l'honneur, les biens et la vie même des citoyens. Persuadés qu'il fallait consommer par l'audace une entreprise commencée sous le voile de la religion, et gagner à force d'argent la vile populace, pour écraser les citoyens notables, ils firent

[1] On ota ce gouvernement au duc d'Epernon, qui était exécré à tel point que les Provençaux, conduits par le comte de Carces, s'étaient révoltés contre lui ; mais il le défendit les armes à la main, et, forcé de transiger, Henri IV ajouta aux trois gouvernements d'Angoumois, de Saintonge et de Périgord, qu'il possédait, celui du Limousin, et en assura la survivance à son fils.

estimer tout ce qu'il y avait de biens dans la ville et le terroir de Marseille, tant en fonds de terre qu'en contrats, meubles et bijoux, et mirent une taxe de quatre pour cent, d'après l'estimation, et un droit d'entrée et de sortie de six pour cent sur les marchandises. Ces impôts exhorbitants, qui auraient révolté sous un roi légitime, on les payait presque sans murmurer sous deux tyrans, tant l'opinion a de pouvoir sur l'esprit de la multitude.

« Cependant ce colosse n'avait point d'autre base que la faveur inconstante du peuple ; et ce peuple, qui, par un phénomène dont l'Histoire ne fournit que trop d'exemples, s'était, pour ainsi dire, anéanti, pour donner l'existence à deux despotes, pouvait revenir de son erreur, et fouler aux pieds les idoles qu'il venait d'élever. » Les Duumvirs crurent éviter ce danger par une trahison, dont les documents diplomatiques de l'époque révèlent le secret. A cet égard, la correspondance du cardinal d'Ossat est explicite, et ne laisse aucun doute sur les véritables desseins de Casaulx et de Louis d'Aix. Arnaud d'Ossat, — appelé, comme ambassadeur de France à Rome, à jouer un rôle dans les négociations qui eurent pour but de conserver Marseille à la couronne, — jouissait d'une trop haute réputation d'estime, pour que l'on puisse aujourd'hui récuser son témoignage absolument désintéressé. Eh ! bien, ses lettres jettent une immense clarté sur les intrigues du consul auprès de Philippe II. « Charles de Casaulx et Louis d'Aix, dit-il, avaient accordé de livrer ou de reconnaître du roi d'Espagne la ville, moyennant pour chacun d'eux la somme de cinq cent mille écus, une fois payés, et vingt mille écus de revenu, en fonds de terre, au royaume de Naples[1] ; et pour la communauté de ladite ville un million d'or une fois payé, et permission d'envoyer tous les ans deux navires aux Indes, pour y trafiquer à la façon des Espagnols naturels. » En

[1] «Charles de Casaulx, consul, et Louis d'Aix, viguier de Marseille, aimaient mieux traiter avec le roi d'Espagne, qui leur faisait promettre des duchés et des principautés au royaume de Naples, que de s'accommoder avec leur prince naturel et légitime, à des conditions véritablement moins avantageuses en apparence, mais aussi plus sûres et plus honnêtes. Car l'un et l'autre recueillirent, peu de jours après, le fruit que méritait leur infidélité : le premier y perdit la vie, et ruina la fortune de ses enfants, qui moururent misérablement à Gênes ; et le second fut contraint de s'enfuir, et mourut dans la pauvreté et dans l'ignominie ; qui est la destinée ordinaire des traîtres. (AMELOT DE LA HOUSSAIE) »

effet, sur l'ordre de Philippe II, le prince Doria, qui était à la tête de la flotte espagnole dans les ports de Gênes, envoya quatre galères bien armées à Marseille, sous le commandement de son fils, le duc de Tursi. Elles entrèrent dans la rade, le 28 décembre 1595; et, quelques jours après, il en arriva huit autres avec 1000 fantassins d'élite. Ces nouvelles causèrent une telle émotion à Rome, que les ambassadeurs de Venise et de Toscane furent d'avis de solliciter le pape « d'envoyer un prélat à Marseille, avec un bref à la communauté, pour avertir les habitants, comme le roi était absous, et bien absous; et les admonéter de ne point faire de schisme avec le Saint-Siége, et de ne se damner point. » Tout en approuvant cette démarche, le cardinal d'Ossat ajoutait que le pape, qui, plus que tout autre appréciait la nécessité de disputer à Philippe II la possession de Marseille, devait user de toute son influence auprès de l'ambassadeur Espagnol, pour qu'il détournât le roi son maître de ses projets d'usurpation. Clément VIII n'osait prendre un parti. D'une part, il redoutait la nature irascible du fils de Charles-Quint; de l'autre, il avait encore sur le cœur l'épithète d'*hérétique*, que Casaulx lui avait appliquée, et se souciait peu d'exposer la dignité pontificale à de nouveaux affronts. Cependant, assure le sénateur André Morosin, il déclara à l'ambassadeur Vénitien (5 janvier 1596), « qu'il ne pouvait souffrir patiemment que des places si proches de l'Italie fussent envahies; que rien ne lui touchait plus au cœur, que le repos et que la liberté commune des princes d'Italie; et qu'enfin il écrirait à la ville de Marseille, que le roi était absous avec toutes les formalités requises, et que ceux qui lui faisaient entendre le contraire la trompaient. (HISTOIRE DE VENISE). » Ces velléités d'énergie disparurent bien vite, et, le Saint-Père poussa l'irrésolution si loin, que, le 20 janvier 1596, Casaulx et d'Aix signèrent, avec Philippe II, un traité qui interdisait formellement à la ville de Marseille — « de contracter aucune alliance sans le consentement de la cour d'Espagne, et promettait à Casaulx, en cas de succès, la Grandesse et de bonnes terres en Calabre. »

Or, il eût fallu être bien peu clairvoyant pour se méprendre sur des intentions qui se traduisaient ouvertement en un contrat d'alliance, appuyé par un déploiement de forces imposantes. Dans

la ville, les citoyens commençaient à manifester leurs craintes, mais d'une façon timide. L'initiative de la résistance devait venir du dehors. Les royalistes proscrits s'agitèrent autour du duc de Guise et le pressèrent de s'opposer à l'exécution des complots du consul. Ils lui dirent : « que le moindre retardement allait mettre aux mains, non plus avec Casaulx et ses complices, mais avec Philippe II, et toutes les forces de l'Espagne ; que les bourgeois, qui haïssaient à mort Casaulx, à cause de ses cruautés, semblaient alors lui être soumis, parce qu'il ne paraissait aucunes troupes du roi, mais qu'à peine verraient-ils s'avancer de loin quelque espérance de secours qui pût les flatter de recouvrer un jour leur liberté, qu'on les verrait bientôt à leur tour prendre les armes, et secouer le joug de ce tyran impitoyable ; qu'on ne manquait pas encore, dans cette ville, de gens bien intentionnés, qui les excitaient assez à prévenir le danger qui les menaçait, de tomber sous la domination insupportable des Espagnols ; qu'ils avaient seulement besoin d'un chef qui se mît à leur tête, et qui, par son courage et son exemple, leur servît de guide dans l'exécution d'un dessein si glorieux ; qu'il ne fallait pas douter que tout le monde ne s'y portât avec zèle, dès qu'on pourrait compter d'être soutenu par les troupes du roi ; que le voisinage de la flotte espagnole et les galères, qu'ils avaient déjà dans le port, empêchaient les mieux intentionnés de rien hasarder pour recouvrer leur liberté, quelque charme qu'elle eût pour eux ; qu'il fallait donc ranimer par l'espérance leur zèle, qui semblait engourdi par la crainte ; que pour cela il était à propos que le duc, sous prétexte d'avoir en tête quelque autre entreprise, s'approchât cependant de Marseille à la tête de quelques troupes, et fît savoir à ceux des bourgeois, qui étaient zélés pour la liberté publique, le moment auquel il arriverait dans le voisinage. (DE THOU). »

Le duc de Guise était alors à Aix, où il délibérait avec les officiers-généraux sur le parti qu'il y avait à prendre. Inquiet d'un côté pour Marseille, exposée aux dangers de l'invasion espagnole, — et de l'autre pour ses amis et ses troupes, dont il craignait d'aventurer le sort, sur la foi des bannis, — il résolut, néanmoins, de tenter la fortune. Pour cacher son dessein, il conduisit son armée à Toulon, soumit, sur son passage, Saint-Tropez, Hyères et

Draguignan; puis. au moment où on le croyait occupé au siége de la Garde, il plie bagage, renvoie son canon à Toulon et va coucher à Saint-Julien par Aubagne et la Cadière. Après deux tentatives infructueuses sur Marseille, l'avocat Bausset, l'un des citoyens proscrits par Casaulx, conseilla au duc de Guise de se concerter avec le capitaine Liberta, qui seul pouvait le rendre maître de la ville, en lui livrant la Porte-Royale. Le duc accepta la proposition, et Bausset trouva moyen de s'aboucher avec Liberta, qu'il connaissait particulièrement de longue date. Cette entrevue, où deux hommes, — l'un inspiré par la haine, l'autre par un désir immodéré d'honneurs et de fortune, — méditèrent, sous prétexte de patriotisme, la ruine, Bausset, — d'un ennemi personnel; — Liberta, — d'un bienfaiteur; cette entrevue, disons-nous, eut, par la catastrophe qu'elle amena, une trop grande influence sur la vie politique de Marseille, pour que nous n'en donnions pas les moindres détails. Il est indispensable, dans l'intérêt de la vérité, de ne négliger aucune des pièces d'un procès encore pendant au tribunal de l'opinion publique, et dans lequel se sont agitées de part et d'autre les plus mauvaises passions[1].

Voici en quels termes, — rapportés par de Thou, le sévère et consciencieux écrivain, — Bausset aborda le capitaine de la Porte-Royale : « Vos ancêtres, à ce que vous m'avez dit plusieurs fois, ont mérité ce nom aimable et glorieux que vous portez, pour avoir mis en liberté la ville de Calvi dans cette ile dont vous êtes originaire; et lorsque les Génois s'en furent rendus maitres, votre famille vint s'établir à Marseille, pour y retrouver cette liberté dont on l'avait dépouillée dans le lieu de sa naissance. Qu'il est à craindre qu'elle ne soit aujourd'hui plus en péril dans Marseille, qu'elle ne le fut jamais à Calvi ! les Espagnols, sortis des ports de Gênes, nous menacent de l'esclavage le plus tyrannique; quels maux, quels carnages ne feront-ils pas, si la possession de Marseille leur assure une fois l'empire de la Méditerranée ! déjà Doria est à nos

[1] « Si Casaulx osa se déclarer contre Henri IV, son souverain, et abuser de sa place, pour s'arroger un pouvoir qu'il n'avait pas ; si, d'intelligence avec nos ennemis, il fut *un tyran* et un rebelle, plus odieux encore, il ne méritait pas de mourir comme César Mais Libertat, qui le surprit pour lui porter le coup mortel, aurait-il pu éviter le reproche d'avoir été son assassin ? (GUYS). »

portes; soyez persuadé que ce général cherche moins la gloire d'ajouter à l'empire de Philippe, qui le tient à son service, une ville si puissante, que l'occasion de venger sur les Corses, qui s'y sont réfugiés, le mal qu'ils ont fait autrefois aux Génois. Maîtres de Marseille, pouvez-vous douter que les Génois et lui n'assouvissent leur rage dans votre sang? Et quand ils auront satisfait leur vengeance, la haine, que les Espagnols auront une fois conçue contre un peuple qu'ils auront mortellement offensé, aura-t-elle jamais de fin? Hâtez-vous donc de les prévenir, et faites retomber sur eux le malheur qu'ils vous préparent. Ce que je vous conseille est juste et glorieux, vous ne sauriez en disconvenir. J'ajoute qu'il est aisé à exécuter. Au reste, le péril est si grand, et la nécessité si pressante, qu'il n'y a pas un moment à perdre. Il ne s'agit plus de la défense de la religion; le roi est réconcilié avec le Pape, quel scrupule peut encore arrêter les plus zélés catholiques? Comment peuvent-ils se défendre de reconnaître pour leur roi un prince que le souverain pontife reconnaît pour fils aîné de l'Eglise; à qui il a donné sa bénédiction, et dont les ambassadeurs ont repris à Rome la préséance qu'ils ont toujours eue? Le duc de Mayenne, qui avait pris les armes pour la défense de la religion, n'a-t-il pas fait son accommodement avec le roi? Ce n'est donc plus la religion qu'il s'agit de défendre; — c'est votre liberté que l'on attaque; cette liberté que vos ancêtres ont autrefois maintenue à Calvi, et pour la conservation de laquelle ce nombre prodigieux de Corses, qui sont établis à Marseille, ont abandonné l'île où ils avaient pris naissance. Pour la conserver aujourd'hui, il faut, ou que vous alliez chercher un autre asile, ou que vous préveniez les desseins pernicieux d'un petit nombre de mauvais citoyens. Excepté Casaulx et ses amis, à qui leurs crimes et leur indigence ne laissent de ressource que dans les moyens les plus extrêmes, tout le reste de nos compatriotes, flottant entre l'espérance et le crainte, soupirent après la liberté. S'ils restent dans l'inaction, ce n'est pas le courage qui leur manque, c'est un chef. Ayez assez de cœur pour le devenir : votre nom sera pour eux d'un heureux présage, ils vous suivront avec confiance. Le duc de Guise vous soutiendra avec les troupes du roi. Que craignez-vous? Qui pourra vous résister? Qui pourra s'opposer à vos efforts? Ces galères d'Espagne,

qui font toute la ressource et toute l'espérance des factieux, dès qu'elles se verront prises comme dans un filet, songeront bien plutôt à se retirer qu'à combattre; et si elles ne prennent ce parti, qui pourra les exempter de devenir la proie du vainqueur? Il ne faut pas douter même que les esclaves qui sont dessus, ne rompent leurs chaînes, dès qu'ils entendront crier le doux nom de liberté, et que les Espagnols n'aient autant d'ennemis impitoyables, qu'il se trouvera de forçats sur leurs galères. Mais il faut se hâter, il faut accabler les chefs de la révolte. La liberté sera le prix de la diligence, et l'esclavage la punition de la lenteur. »

A ce discours, où le ressentiment empruntait d'ailleurs à la vérité ses plus éloquentes inspirations, pour faire vibrer la corde de l'orgueil chez le capitaine Corse, en le posant en libérateur de sa patrie, — Liberta répondit : « Ce que vous venez de me proposer, est moins une pensée, que vous me faites naître, qu'un aiguillon pour me déterminer à entreprendre ce que j'avais déjà résolu. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je pense aux moyens de sortir des fers où je me trouve engagé. J'ai cru qu'il était dangereux de l'entreprendre avec les seules forces que je pouvais trouver dans la ville. Si je manquais mon coup, il était à craindre que je ne donnasse aux Espagnols, qui veulent qu'on croye qu'ils ne sont venus que pour nous secourir, l'occasion de lever le masque, de se déclarer ouvertement nos ennemis, et de se rendre maîtres absolus de Marseille. En précipitant mal à propos un projet mal concerté, je pouvais ruiner sans ressource le salut public, sans qu'il restât aucune espérance de pouvoir jamais recouvrer la liberté, dont j'aurais occasionné la perte. C'est ce qui m'a fait étouffer en moi-même, quoique avec bien du regret, le projet que j'avais d'ailleurs résolu d'exécuter, et je vous félicite, vous et notre patrie, de ce que votre entrevue m'ouvre aujourd'hui, pour arriver à la liberté, une route qui me paraissait auparavant inaccessible. Mais comme vous me demandez de la diligence dans l'exécution, je vous demande à mon tour un secret impénétrable : c'est le point essentiel dans ces sortes d'affaires. Un ennemi surpris est plus qu'à demi vaincu. Dès que je serai informé des intentions du duc de Guise, et que nous serons convenus du temps, j'espère que ce même courage et cette fermeté, que Calvi admira autrefois

dans mes ancêtres, lorsqu'ils s'armèrent pour sa défense, m'animeront encore pour travailler à la défense de Marseille. Du moins ferai-je en sorte que personne ne puisse ignorer que la liberté m'est beaucoup plus chère, à quelque prix qu'il faille l'acheter, que l'esclavage le plus tranquille. »

Certes, sans nous faire l'apôtre de l'assassinat, quelles que soient la noblesse du but et la grandeur du résultat, il n'y aurait rien à reprendre dans les paroles du capitaine Corse, si elles s'étaient échappées d'un cœur véritablement épris de l'amour de la patrie. Malheureusement, au fond de ces sentiments, si dignes, si purs à la surface, se cachait, — comme la vase au fond d'une eau limpide, — le limon des plus cupides instincts. Aussi avec quel soin, avant la perpétration du crime, on stipule le prix du sang ! Il semble que Marseille ne soit plus une cité française dont la couronne ait le droit de revendiquer la possession, comme du plus précieux de ses diamants, tombé de son cercle d'or ; c'est une proie mise aux enchères royales ; c'est au plus offrant qu'elle sera adjugée, et les vendeurs s'appellent Casaulx, — Liberta ! comme les enchérisseurs s'appellent Philippe II, — Henri IV ! Les promesses magnifiques du roi d'Espagne répondent de la bonne volonté du *tyranneau* Marseillais, pour nous servir de l'expression de Ruffi. — Le roi de France ne sera pas moins généreux avec le capitaine de la Porte-Royale; et, comme les lâches sont défiants, il y aura, entre Bausset et Liberta, un contrat régulier. En effet, ce contrat promit : « Que Sa Majesté maintiendrait les priviléges de Marseille, et ne mettrait aucunes nouvelles impositions; que Liberta serait viguier jusqu'au mois de mai 1597, et que, pendant qu'il serait en charge, il commanderait dans la ville, en l'absence du gouverneur ; qu'on y établirait une chambre souveraine de justice ; qu'on accorderait une amnistie à tous ceux qui avaient suivi le parti de la Ligue, excepté à Louis d'Aix, à Casaulx et à leurs adhérents; que Liberta aurait, en récompense de ses signalés services, la somme de cent soixante mille écus, dont il ferait part à ceux qu'il jugerait à propos ; le commandement de la Porte-Royale, celui du Fort Notre-Dame-de-la-Garde et de deux galères, avec augmentation d'appointements ; une terre de deux mille écus de rente ; la jouissance de ce revenu jusqu'à ce qu'il fût mis en possession de cette terre ;

une abbaye en commende de 1500 écus ; les droits sur l'épicerie et droguerie apportées par des vaisseaux étrangers ; la douane du poids et casse; la table de la mer à perpétuité pour lui et les siens, et les salins de la Vaudrech, sa vie durant. (MANUSCRITS DE DUPUY). »

De la correspondance du cardinal d'Ossat, il résulte que, malgré la timidité de son caractère, Clément VIII s'était décidé à intervenir secrètement dans la lutte engagée contre les Duumvirs et le roi d'Espagne. Son agent le tenait si bien au courant de tout ce qui se tramait, que, le 9 février, sur la prière de l'ambassadeur Français, de s'occuper « des choses de Marseille, il répondait qu'il y faisait tout ce qu'il pouvait; mais si Casaulx était mauvais, le viguier était encore pire : ce néanmoins il semblait que les choses allaient en méliorant plutôt qu'en empirant ; et qu'il espérait que Dieu conserverait cette ville, et l'en priait tous les jours. (D'OSSAT.) »

Une fois toutes les garanties prises de part et d'autre, — et les complices du bravo Corse ne furent pas oubliés dans la distribution des récompenses ! — Bausset, qui s'était réservé la charge d'assesseur, alla retrouver le duc de Guise, et l'on choisit le 17 février 1596 pour l'exécution de l'entreprise. Le 16, le duc, afin de ne pas éveiller les soupçons des Duumvirs, feignit de s'éloigner avec ses troupes et s'en fut à Aubagne. Le même jour, il fit quelques escarmouches auprès de Marseille. — D'Aix et Casaulx lancèrent l'infanterie et la cavalerie espagnole à la poursuite des soldats du gouverneur, et rentrèrent dans la ville, sans avoir rencontré personne jusqu'à Saint-Julien. Dans la nuit, le duc s'approcha de la ville, s'assura qne le consul et le viguier ne se doutaient de rien, et plaça ses troupes en embuscade aux environs. — Comme Casaulx faisait, tous les matins, une ronde en dehors des remparts, il avait été convenu que l'on abattrait la herse de la Porte-Royale derrière son escorte, et qu'on l'enfermerait, lui, entre les deux guichets, pour l'assassiner. Liberta communiqua son plan à ses complices, s'agenouilla au pied des autels, « pour recommander son affaire à Dieu, » et, le 17, à la pointe du jour, il se rendit à son poste, avec ses deux frères, Antonio et Bartholoméo, ses deux cousins germains, Balthazard Arvieu et Pierre Matalian, Jean Laurens et Jacques Martin. La pluie tombait à torrents et commençait à lui faire craindre que le duc de Guise n'arrivât pas à



A TERRIS, Éditeur. Histoire de Marseille.

ASSASSINAT DE CHARLES CASAULX.



temps. En proie à la plus vive inquiétude, il envoya de Rens voir, de l'autre côté du port, si la faction contraire ne bougeait pas. « En effet, toute la ville était en rumeur, et tous les esprits étaient en suspens, dans l'attente de quelque grande révolution qui ne pouvait manquer d'arriver incessamment. » — Cependant, de Rens était revenu annoncer que personne ne remuait, quand un minime se présente à la Porte-Royale, et, rencontrant Casaulx et Louis d'Aix, les avertit qu'une douzaine de soldats sont embusqués à deux cents pas. — Aussitôt le viguier sort avec vingt mousquetaires, pour aller reconnaître, et se trouve face à face avec l'avant-garde du duc de Guise, qui les charge vigoureusement, les met en fuite et les poursuit jusqu'à la Porte. — Mais, comme le canon de la ville tirait sur le détachement français, — Allamanon, qui le commandait, eut peur d'une trahison ou d'une surprise et envoya dire au duc de ne pas avancer qu'il n'eût de ses nouvelles. Tandis qu'il était ainsi l'objet de soupçons mal fondés, Liberta s'étonnait, de son côté, des lenteurs du gouverneur, qui s'était replié vers la plaine Saint-Michel. Surexcité par le danger d'une position, où désormais il ne lui était plus permis de reculer, il sentit que la réussite de l'entreprise ne dépendait plus que de sa valeur. Il s'arma donc de résolution et laissa tomber la herse ; en sorte que Louis d'Aix, se voyant fermer la retraite, se coula le long des murailles, pour se sauver dans l'hôtel de Méolhon, où étaient les Espagnols, et rentra dans la place, grâce à un de ses partisans, qui le hissa sur les remparts à l'aide d'une corde. Sur ces entrefaites, Casaulx, resté dans la ville à cause d'une légère indisposition, arrive avec ses mousquetaires, pour secourir le viguier. Liberta, debout près de la Porte, l'épée au poing, attend le consul dans une attitude menaçante. Casaulx, se méprenant sur la cause de ces préparatifs hostiles, s'avance en lui disant : « Eh bien ! capitaine Pierre, qu'est-ce que c'est que tout ceci? Ces approches n'annoncent rien de bon. — Vous le verrez, monsieur le consul, » réplique Liberta. A ces mots, il se précipite sur lui, et lui plonge l'épée dans le cœur. Quoique blessé à mort, Casaulx essaie de tirer la sienne, et tombe presque au même instant sous les coups de Liberta, de son frère Bartholoméo et de ses amis. Ce guet-apens corse avait été exécuté si rapidement, que les gardes du

consul n'avaient pas eu le temps de défendre leur chef : mais, en le voyant terrassé, quatre mousquetaires firent feu sur les assassins; et alors il y eut, entre les Marseillais et les Corses, une lutte corps à corps et sans merci. Liberta, serré de près, eut bon besoin d'aide; et, sans le secours de Matalian, qui détourna la pique d'un sergent, c'en était fait de lui. Jugeant la partie perdue, les mousquetaires prennent la fuite, et les conjurés s'élancent vers le corps de garde placé sur les remparts, au-dessus de la Porte-Royale; l'un d'eux jette en bas des murailles un soldat qui veut résister, et le commandant met bas les armes, sur la promesse qu'il ne sera fait aucun mal à lui et à ses hommes. Liberta se loge dans ce poste avec ses frères et quelques amis; puis Jacques Martin tire un coup de canon. C'était le signal convenu avec le duc de Guise.

Cependant Louis d'Aix, qui avait parcouru les corps de garde avec le fils de Casaulx, pour rassurer les troupes et réunir ses partisans, se dirige, à la tête de 400 hommes, vers le poste dont Liberta s'était emparé. Surpris de le voir au pouvoir des conjurés, il se rabat sur la Porte-Royale. Il était trop tard; le duc de Guise était déjà entré avec des forces supérieures. Il se replie donc sur l'Hôtel-de-Ville, et se retranche dans le corps de garde de la Loge. Mais tout était fini; la mort de Casaulx et ce coup de main avaient produit une panique générale, à la faveur de laquelle les royalistes gagnaient rapidement du terrain.

Il y avait, dans la ville, un magistrat nommé Etienne Bernard, que le duc de Mayenne avait installé à la présidence de la cour souveraine de Marseille. Chargé secrètement par le Béarnais de traiter de la soumission des Duumvirs, il avait échoué et reçu l'ordre de sortir de la place, dans les cinq jours, sous peine d'être rigoureusement puni. C'était justement le 17 février que Bernard devait s'éloigner, — quand, à la nouvelle des événements, il court par les rues, revêtu de sa toge, une pique à la main, un mouchoir blanc au chapeau, entraînant à sa suite, aux cris de *vive le roi! vive la France!* 2,000 royalistes, qui se joignent aux troupes françaises pour attaquer Louis d'Aix. Celui-ci n'eut pas le courage de les attendre; et, s'échappant sous prétexte d'aller chercher du secours, il se jeta dans un bateau, pour gagner le monastère de Saint-Victor, tandis que Fabio et sa sœur se réfugiaient au Fort

Notre-Dame-de-la-Garde. Les autres, effrayés de cette défection, s'élancèrent les uns sur des barques, les autres dans la ville. « Ceux qui restèrent, pour éviter le danger pressant qui les menaçait, prirent le parti de crier : Vive le roi ! vive la liberté ! On leur promit en effet la vie, la liberté, et leur grâce. » Partout les troupes se rendirent à merci, et l'on se contenta de leur ôter quelques officiers dont on se défiait. Tout cela ne dura pas une heure et demie ; et, dans un intervalle si court, « cette ville, qui paraissait auparavant toute espagnole ; devint toute française. Le reste de la faction, consterné, se sauva dans les tours, dans les forts, et surtout dans la Tour Saint-Jean, qui ferme le port. Mais, comme le peuple ne se joignit point à eux, Doria jugea qu'il était temps de songer à la retraite. Elle se fit avec tout le désordre qu'on peut imaginer dans un événement si imprévu, au milieu des cris des matelots, des exhortations des comites, des jurements des forçats, du bruit des armes, et des cris étonnants de ceux qui se jetaient dans les chaloupes. La confusion enfin fut si grande, que, les galères ayant forcé de rames pour passer par-dessus la chaîne, il resta dans le port 1,200 Espagnols qui ne purent s'embarquer. (DE THOU). » Les volées de canon du Château-d'If saluèrent le départ de la flotte Espagnole, et le baron d'Uxelles, lieutenant du duc de Guise, poursuivit ceux qui fuyaient vers la côte, à la faveur des forts, abandonnant leurs piques, leurs arquebuses et leur drapeau. Malgré la présence du duc, il fallut quinze jours pour calmer la sourde agitation de Marseille. La populace et les soldats pillèrent la maison du consul, celle du viguier, et un petit nombre d'autres ; et le cadavre de Casaulx, affreusement mutilé, fut jeté dans une fosse du cimetière de Saint-Martin.

Une fois la victoire complète, on dut songer au vainqueur. Alors commença, pour Liberta, cette ovation, dont le marbre a perpétué le triste souvenir. Sur le seuil de la Porte-Royale, le duc de Guise lui avait donné l'accolade. Le peuple le porta sur ses bras jusqu'à la Major, où l'on chanta le *Te Deum*, et « les cris de *vive le roi*, *vive M. de Guise*, *vive Liberta*, furent relevés si haut qu'on n'entendait pas même le son des cloches qui carillonnaient pour accompagner de leur harmonie l'allégresse publique. (DEIMIER). » Après les louanges, cette première récompense de l'orgueil, vinrent les

honneurs, les dignités et les beaux écus, cette autre récompense plus positive, plus impatiemment attendue. Aux termes du contrat de vente, Liberta eut le bâton de viguier; trois de ses amis, les chaperons consulaires; et Bausset, la toge d'assesseur. Il ne manqua rien au triomphe de Liberta, devenu l'idole des Marseillais. On lui décerna le titre de *Libérateur de la patrie;* on décida qu'on lui élèverait une statue, et qu'on graverait sur la Porte-Royale, les deux vers dont nous avons déjà parlé. Enfin, l'on institua une fête solennelle pour célébrer l'événement du 17 février. A part la honte des moyens, et la bassesse de sentiments du principal héros, cette révolution était un fait évidemment heureux. « Les services, que Liberta venait de rendre, étaient en effet de la plus grande importance pour le royaume; car si les Espagnols avaient dominé dans la ville, la Provence n'aurait pu se promettre aucune tranquillité. Maîtres du port le plus important de cette province, ils auraient pu joindre leurs galères à celles de Naples et de Gênes, infester la mer, et s'emparer de tout le commerce de la Méditerranée : ils auraient même soumis insensiblement les villes et les villages bâtis le long de la côte, ou, du moins, ils les auraient considérablement endommagés dans leurs courses. Que sait-on même si le duc de Savoie, attiré par leurs promesses, n'aurait pas voulu reprendre une conquête qu'il avait abandonnée à regret? La reddition de Marseille prévenait tous ces malheurs. (PAPON). » Or, il est à présumer que, sans Liberta, le drapeau de Henri IV n'eût pas flotté de longtemps dans la ville. Quatre jours plus tard seulement, et les secours, que l'Espagne envoyait à la garnison, eussent peut-être fait échouer le complot. A la nouvelle de la catastrophe du 17, les douze galères, que les députés Marseillais amenaient, rebroussèrent chemin, et François Casaulx alla mourir de chagrin à Gênes. Désormais, la résistance de Louis d'Aix et de Fabio était inutile. Le premier, craignant d'être livré par ses soldats, s'échappa, la nuit, du monastère de Saint-Victor, s'enfuit au Fort Notre-Dame-de-la-Garde, — et, repoussé par le fils de Casaulx, courut se cacher au bord de la mer, dans les ruines d'une maison de campagne, où il resta, vingt-quatre heures, sans boire ni manger. Un pêcheur consentit, pour le don d'une chaîne d'or et d'une turquoise, à le conduire aux galères d'Espagne, qui n'étaient

point encore sorties de la rade. Après son évasion, le monastère se rendit ; le Fort Notre-Dame ne tarda pas à l'imiter. Fabio et sa sœur eurent la vie sauve, et se réfugièrent à Gênes. Le 3 mars, le drapeau blanc se déroulait enfin à la brise méditerranéenne sur les tours et les édifices de Marseille, et Henri IV pouvait dire avec orgueil : « C'est maintenant que je suis roi ! » Aussi la reconnaissance du Béarnais fut-elle aussi grande que sa joie. A la ville, qu'il venait de reconquérir à la couronne, il n'eut rien à refuser; faveurs et priviléges, il lui prodigua tout ce qu'elle demanda. L'édit, qui confirmait toutes ses franchises, prérogatives et immunités municipales et commerciales, porta particulièrement qu'on n'y exercerait que la religion catholique et proclama généreusement l'oubli du passé. Elle eut une cour souveraine présidée par Guillaume Duvair ; et le duc de Guise y convoqua les Etats-généraux qui s'ouvrirent, le 11 mars 1597, sous la présidence d'Antoine de Suffren. «S'il reste encore quelque chose pour votre parfait contentement, disait le roi aux députés Marseillais venus pour lui présenter les hommages de la Cité, vous me le ferez entendre, et j'y apporterai les coups de maître et de bon père. » Quant au capitaine de la Porte-Royale, Henri IV tint toutes les promesses qui lui avaient été faites et lui accorda des titres de noblesse, ainsi qu'à ses frères. Mais Liberta ne jouit pas longtemps des bénéfices de son crime ; le 16 avril 1597, l'élite de la ville l'accompagnait solennellement à sa dernière demeure, et une tombe des caveaux de l'église de l'Observance recevait son cadavre embaumé. Un jour, en vertu d'une décision du conseil municipal, qui consacrait la mémoire du 17 février 1596, un jour, en gravissant les marches de l'Hôtel-de-Ville, on put s'incliner devant une statue en pourpoint, dont la main de marbre s'appuyait fièrement sur une lourde épée de fer : — c'était le meurtrier du consul, le capitaine Corse, appelé par la tradition, comme par le ciseau du statuaire, LIBERTAT !

CHAPITRE XIX.

État des mœurs, des institutions, de la littérature et du commerce de Marseille aux XIVe, XVe et XVIe siècles. — Le grand duc de Toscane. — Nicolas de Bausset. — Trahison des Florentins. — Coup de main sur le Château-d'If. — Négociations pour le faire restituer à la couronne. — Paul de Fortia de Pilles. — Peste de 1598. — Marie de Médicis à Marseille. — Nouvelles tentatives pour livrer Marseille aux Espagnols. — Maurice de l'Isle ; son supplice. — Louis d'Allagonia. — Châtiment exemplaire. — Les deux forçats. — Réflexions. — Edit de Nantes. — Assassinat de Henri IV. — Douleur du peuple. — Indignation des Marseillais. — Louis XIII. — Anecdote. — Scandaleuses amours de Louis Gaufridy et de Magdeleine de Mandols la Palud. — Mystères ; procès. — Le ramoneur. — Terreur des juges. — Condamnation de Gaufridy. — Les jésuites. — Assassinat de deux évêques Marseillais. — Bravoure du capitaine d'Hautefort. — Le commandant Baulieu. — Piraterie de la régence d'Alger. — Massacre d'un ambassadeur Algérien et de ses janissaires à Marseille. — Voyage de Louis XIII dans le Midi. — Guerre civile. — Louis XIII à Marseille. — Fêtes. — Elections municipales. — Peste de 1630. — Richelieu ; son génie ; sa politique inflexible ; sa mort. — Mort de Louis XIII.

Jetons un coup d'œil rapide sur les mœurs, les institutions et les idées de ces trois générations, dont nous venons de fermer la tombe.

Giraud Ricquier, troubadour du XIIIe siècle, peignait ainsi la société de son époque : « Les hommes sont distribués en diverses classes ou conditions. Ils sont tous hommes, voilà leur genre. Mais il y a parmi eux des clercs, des chevaliers, des bourgeois, des marchands, des gens de métiers, des paysans, *voilà leurs espèces*. » Le temps, en améliorant les grandes institutions, ne

modifia nullement la classification de cette société qui offrait toujours, à chacun de ses étages, pour nous servir de l'expression du troubadour, des mœurs sensiblement différentes. Sans parler des priviléges spéciaux des princes, des nobles et du clergé, — la bourgeoisie continuait à être claquemurée dans l'étroite sphère de l'égoïsme et des intérêts matériels. Placés entre la bourgeoisie et le peuple, en se rapprochant beaucoup plus cependant de la première, les marchands arrivaient à l'aisance et souvent à la fortune, malgré les obstacles de tout genre qui se dressaient autour d'eux; mais tout leur or était impuissant à les sortir de leur classe et à les faire admettre parmi les nobles. Une ordonnance royale de 1289 exigeait que « tout roturier ou marchand, qui aurait acquis des fiefs en Provence, fût tenu de les vendre aux personnes nobles dans l'espace d'un an. » Pour les classes serviles, plus malheureuses que jamais, sans cesse décimées par la guerre, la faim, la peste et la lèpre, elles présentaient dans les campagnes un effrayant tableau de dépérissement, sous la double oppression du fisc et des seigneurs ; à ce point que deux fois la reine Jeanne dut couper court aux abus qui ôtaient à ces malheureux leur dernier morceau de pain. Le fait moral, qui domine particulièrement l'histoire des trois siècles écoulés, c'est la corruption. Succombant déjà sous le fardeau de ses treize cents ans, la société chrétienne en était arrivée à ce degré de dégradation, où avait expiré la société païenne. Partout le dérèglement des mœurs avait multiplié les lieux infâmes. La bourgeoisie, le clergé, les nobles, y couraient avec un tel cynisme, que l'autorité dut au moins régulariser l'excès du vice. En 1348, Jeanne ordonnait d'enfermer toutes les prostituées dans le même asile, sous la direction d'une abbesse annuelle. Ce bouge était ouvert tous les jours de l'année, excepté le vendredi et le samedi saints et le jour de Pâques. Les juifs seuls en étaient exclus en tous temps. Sous René, on redoubla de sévérité à l'égard des courtisanes. A Marseille, elles étaient astreintes à porter un vêtement distinctif avec une aiguillette sur les épaules, « et si la pauvreté leur en ostoit le moyen, on leur bailloit publiquement le fouet. » Elles ne pouvaient aller aux bains que le lundi, et devaient habiter à une certaine distance des églises. Malgré ce frein que resserraient toujours les rois et les rédacteurs des coutumes, la

licence continuait sa course honteuse. A Grasse, les officiers de justice faisaient mettre en prison, sous de faux prétextes, des femmes même honnêtes, pour les faire servir à leurs plaisirs. (PAPON). « O mœurs provençales ! O notre siècle ! s'écriait alors Pétrarque, la vertu est morte · il n'y a plus de vérité que dans le crime. L'amour, la charité, la foi sont exilés de cette terre ; on n'y rencontre maintenant qu'orgueil, envie, luxe et avarice. Tout méchant s'y élève, tout brigand insigne y est porté aux nues ; tout homme probe, s'il est pauvre, y devient victime. La franchise y prend le nom de folie, la ruse celui de sagesse. On méprise Dieu pour adorer l'or. » En effet, pour assouvir cette soif ardente de voluptés, on ne se contentait plus des hasards trop lents de l'industrie et du commerce; on cherchait la fortune dans les chances plus rapides du jeu. Cette passion domina tellement le XIVe siècle, où les cartes apparaissaient pour la première fois, que les lois durent y mettre des bornes. Le jeu était notamment interdit aux juifs, excepté à certaines époques de l'année. En 1444, Moïse de Nevers s'obligea, pardevant un notaire d'Arles, sous peine d'avoir le poing coupé, de ne jouer à aucun jeu, excepté le jour de son mariage ou du mariage de son frère, et les trois jours de Pâques. Les enfants d'Abraham vivaient, côte à côte des classes inférieures, — persécutés et courbés sous le poids de l'opprobre. Disséminés sur toute la surface du Midi, plus particulièrement à Béziers, Toulouse, Narbonne, Beaucaire, Lunel, Montpellier et Marseille, siéges de leur premier établissement, ils possédaient la meilleure partie du numéraire ; et, si la cupidité du pouvoir civil, la haine de l'autorité ecclésiastique les proscrivaient et mettaient toujours leurs coffres à sec, ils reparaissaient toujours plus nombreux et plus riches. Bien qu'ils portassent, comme marque ignominieuse, une roue de couleur sur la poitrine et un bonnet jaune ; qu'il leur fût défendu de travailler publiquement le dimanche, de se montrer dans les rues, le jour du sabbat, d'aller aux bains un autre jour que le vendredi, de prendre des nourrices chrétiennes, ils avaient obtenu, à force d'argent, des cimetières, des synagogues et des boucheries particulières. A Marseille, ils possédaient, sous le roi René, deux synagogues situées entre l'église Saint-Martin et celle des Prêcheurs. Ils avaient un cimetière non loin de la ville et

diverses aumôneries administrées par des recteurs. En justice, leur témoignage n'était pas entendu, quand il était récusé par les chrétiens. Ils payaient une somme annuelle au prieur de Saint-Martin, et un des membres de la communauté était obligé d'assister, les dimanches et les jours de fête, aux vêpres de la Major, moyennant une redevance de cinq sous par an. Toutefois, malgré les ordonnances royales, et l'horreur qu'inspirait leur race maudite, on avait fréquemment recours à leurs médecins. Le prince, qui leur accorda le plus de priviléges, le bon René, avait, pour médecin et pour confident, un israëlite, qu'il avait nommé Pierre de Nostra Dona, sur les fonts baptismaux. Ce Nostra Dona, astronome distingué, était le bisaïeul de l'historien Nostradamus.

Tandis que la misère, la proscription et la honte pesaient de tout leur poids sur les castes déshéritées, — les nobles, après la guerre et la peste, cherchaient dans les tournois, dans les fêtes, l'oubli des maux passés. Le peuple avait, dans les Caritats, les Momons, la promenade de l'ours enchaîné, les charivaris, les mascarades du carnaval, la fête des fous, des jeux conformes à ses goûts bruyants. Les bourgeois avaient les mystifications inventées par le roi René, les chevaliers de la Tarasque, les allégories de la Fête-Dieu, les processions, la promenade du bœuf, mélange bizarre de traditions païennes et chrétiennes; car, en dépit des conciles, il était resté, dans la Gaule méridionale plus qu'ailleurs, divers usages religieux du paganisme grœco-romain. Les jeux, les chants, les danses imitatives et pittoresques, qui faisaient partie du culte des faux dieux, s'étaient perpétués comme fêtes civiques, comme spectacles populaires. L'association de ces divertissements à la célébration de la Pentecôte prouve combien il y avait de tendance à transporter, dans les pompes austères de la nouvelle religion, les réminiscences les plus hardies de la religion des premiers âges; et l'on est autorisé à supposer que les mœurs provençales étaient plus d'à moitié païennes aux IXe et Xe siècles, puisqu'on en retrouve encore des traces profondes au XVIIe siècle. En 1645, un Tourangeau, frappé, pendant un voyage en Provence, de l'étrangeté des cérémonies religieuses et particulièrement de la fameuse procession de la Fête-Dieu, à Aix, en témoigna son

scandale dans une épître à Gassendi. Voici, par exemple, comment il y décrivait la fête de Saint-Lazare à Marseille :

« Marseille païenne avait, dit-il, proscrit sévèrement les représentations théâtrales; mais aujourd'hui qu'elle professe la religion chrétienne aux yeux de laquelle tous les jeux de la scène sont des crimes, elle a cessé de s'abstenir de ces jeux. En effet, elle célèbre la fête de Saint-Lazare par des danses qui ont tout l'air de représentations théâtrales par la multitude et la variété de leurs figures. Tous les habitants, ceux du moins qui veulent fêter joyeusement leur Saint, se rassemblent, et tous, hommes et femmes, portant des masques grotesques, commencent des danses extravagantes; on dirait des satyres et des nymphes folâtrant ensemble; se tenant tous par la main, ils parcourent la ville au son des flûtes et des violons. Et parce qu'ils forment une file non interrompue qui se replie et circule en serpentant dans tous les détours des rues, ils nomment cela le grand branle. Mais pourquoi se fait-il en l'honneur de Saint-Lazare? C'est un mystère que je ne sais point deviner, non plus que tant d'autres extravagances dont la Provence est remplie et auxquelles le peuple est si attaché, que, si quelqu'un s'en relâche tant soit peu, on le lui impute à grand méfait, et l'on va parfois jusqu'à dévaster ses biens et ses récoltes. »

Un concile provincial de Narbonne, tenu en 1551, n'avait pu extirper ces restes de paganisme, quoiqu'il eût prohibé les danses, les jeux et les représentations dans les églises et dans les cimetières. Ce qui avait lieu dans le cérémonial des funérailles s'accorde avec tous ces faits. C'était un mélange disparate des rites chrétiens et de ceux du paganisme. Par exemple, « on continuait à faire marcher aux convois funèbres des troupes de pleureuses gagées, pour donner par leurs gestes, par leurs cris et leurs paroles, toutes les démonstrations de la douleur la plus exaltée. On célébrait la mort par des chants qui n'étaient point ceux du Rituel chrétien, mais des chants composés exprès pour la circonstance, des espèces de myriologues, toujours exécutés avec un certain appareil, souvent par deux chœurs alternatifs de jeunes filles, avec de bruyants accompagnements d'une musique instrumentale aussi profane que les chants mêmes auxquels elle se mêlait. » C'est sans doute par suite de cet amour pour les usages du paganisme grec et romain, dans ce qu'ils

avaient de plus sensuel, de plus pittoresque, que les populations méridionales avaient gardé des antiques lois civiles ou pénales des Phocéens, certaines coutumes incompatibles avec la pureté de l'esprit chrétien. Ainsi, dans les villes les plus rapprochées de la côte, la punition de l'adultère était un scandale pire que le délit. On plaçait la coupable nue sur un âne, et on la promenait par toute la ville. Selon toute apparence, c'était là une coutume ionienne répandue dans la Gaule par les Marseillais. Il est positif, du reste, qu'elle était en vigueur sur la côte septentrionale de l'Ionie. On l'appelait l'*Onòbasis*, c'est-à-dire la promenade sur l'âne. » On retrouvait surtout, à Marseille, un dernier reflet de ces traditions de la religion et des mœurs de l'antiquité dans toutes les cérémonies publiques ou privées, où brillait toujours, en dépit des statuts et des ordonnances, un luxe éclatant, que favorisait le développement du commerce.

Voyons maintenant où en était la littérature marseillaise.

Dans le cours historique de la civilisation, on compte plusieurs époques, à chacune desquelles correspond un mode particulier d'organisation matérielle des compositions de l'esprit humain. Quand l'écriture était entièrement ignorée ou très peu usitée, la poésie, en quoi consistait toute la littérature, ne se propageait qu'à l'aide du chant. Plus tard, les ouvrages de l'intelligence circulèrent par la lecture et la récitation publique. L'imprimerie fut l'écriture élevée à son plus haut degré d'action et d'effet dans la littérature comme dans tout le reste. Toutefois, par le fait même de sa supériorité intrinsèque et radicale, elle peut être considérée comme une période absolument distincte des premières. Si Charles Casaulx et Louis D'Aix rendirent un service à Marseille, ce fut de la doter les premiers d'une imprimerie (1595). Il est vrai qu'elle ne servit que trop à multiplier le panégyrique des Duumvirs; mais le poète Provençal Pierre Paul, impatient de propager ses œuvres à l'ombre des poésies de La Bellaudière, ne pouvait pas moins faire que de consacrer sa muse reconnaissante à ses bienfaiteurs. Aussi chacun de ses sonnets, de ses quatrains, de ses couplets, était-il une louange, dont le prix passait de ses mains aux mains de l'imprimeur, Pierre Mascaron.

A cette époque, les poètes du Midi ne s'escrimaient guère que

dans le dialecte du pays, et la plupart des savants continuaient d'écrire en latin. La langue française était si peu répandue encore, qu'elle était presque inconnue à Marseille, excepté dans les classes aisées; cependant, elle commençait à s'infiltrer assez dans l'idiôme provençal, pour en corrompre le caractère original et énergique; et ce travail insensible de substitution d'un langage nouveau à un autre, avant de produire l'unité de la langue nationale, n'eut pour résultat, d'abord, que d'altérer la clarté et l'harmonieuse euphonie du dialecte roman. — Mais les pures traditions se retrouvaient dans la littérature méridionale; et l'esprit humain, que nous avons laissé brillant d'un si vif éclat dans les poésies des troubadours, avait, après un long sommeil, repris un essor vigoureux. Tandis que la ville d'Aix comptait, parmi ses illustrations, Jourdain Brice, Esprit Rotier, Jacques de Bellevue, Meynier d'Oppède et le poète Dupérier; tandis que Malherbe, dont le nom marque la seconde période de notre langue, Malherbe, « le premier modèle du style noble et le créateur de la poésie lyrique, » s'entourait d'une *Pléïade française* d'hommes distingués; — Marseille renouait la chaîne des temps glorieux de son histoire intellectuelle. Dans la poésie, Rostang Bérenguier, troubadour du XIVe siècle, composa un ouvrage dont il ne reste que le titre : *Della falsa vida dels Templiers*. Pourtant, Louis Bellaud de la Bellaudière, de Grasse, et Pierre Paul, que nous avons cités, sont regardés, l'un et l'autre, comme les restaurateurs de la poésie provençale. A leur suite vinrent Marseille d'Altovitis, fille de Philippe d'Altovitis, et Charles Féau. La première, née à Marseille en 1550, fut tenue sur les fonts baptismaux par les consuls qui lui donnèrent le nom de la ville. La douleur, qu'elle ressentit de la mort de son père, assassiné par le grand prieur de France, lui fit chercher des distractions dans les charmes de la poésie. Joignant à beaucoup d'esprit naturel, à une imagination ardente, cette sensibilité profonde, qui est l'âme des poètes, elle acquit une réputation, dont Papon attribue une bonne partie à son angélique beauté. La Sapho Marseillaise tenta aussi quelques essais poétiques dans la langue de Malherbe. On n'a conservé d'elle qu'une ode à la louange de Louis Bellaud et de Pierre Paul; ode qui, pour l'époque, révèle une heureuse facilité. Charles Féau, auteur de poésies provençales remarquables par leur tour gracieux, publia,

en 1605, la *Coumédio de l'Interès, ou de la Ressemblanço, à huech persounagis*. Honoré d'Urfé, né à Marseille, en 1567, se distingua également dans la poésie et le roman. L'amour lui inspira le poème de l'*Astrée*, son plus beau titre de gloire, à côté duquel nous ne citerons, que pour souvenir, la *Sirène*, la *Savoisiade*, la *Sylvanire*, des *Epitres morales*, et quelques poésies fugitives. Jean de La Ceppède, issu d'une famille noble de Marseille, vers le milieu du XVIe siècle, alliait l'étude de la jurisprudence avec le goût des lettres. Mais en lui, le mérite du magistrat effaça de beaucoup le talent du poète, et Malherbe fit de ses trois volumes de poésie sacrée la critique la plus finement adroite, en lui adressant ce sixtain :

Muses, vous promettez en vain,
Au front de ce grand écrivain,
Et du laurier et du lierre :
Ses ouvrages, trop précieux
Pour les couronnes de la terre,
L'assurent de celles des cieux.

Les sciences eurent aussi, à Marseille, du XIVe au XVIIe siècle, quelques représentants illustres dans Guillaume Angelic, grand mathématicien et habile médecin ; Jules Rondolin et François Mayssoni, savants jurisconsultes ; Honoré Rambaud, dont un traité d'orthographe fort judicieux forme tout le bagage littéraire ; et Sébastien Michaëlis, dominicain, très versé dans les langues grecque et latine. Après eux enfin, brillèrent Philippe Cabassol de Cavaillon, évêque de Marseille et théologien remarquable, aux sermons duquel on accourait en foule ; Raimond Gaufridi, général des Franciscains, qui emporta dans la tombe le titre d'ami de Bacon et la réputation d'avoir été le premier physicien de son siècle ; et François D'Aix, qui, abandonnant les muses pour conquérir, dans le barreau, une place distinguée, publia *les statuts municipaux et coutumes anciennes de la ville de Marseille*, travail plein d'érudition.

A voir les rares individualités, qui honorèrent les Lettres, à Marseille, dans une période de plusieurs siècles, on peut juger combien le déplacement des idées avait tendu vers le mercantilisme tous les ressorts du génie marseillais. Etrange et curieuse

destinée que celle de ces fils dégénérés de la Grèce! qui, après avoir jeté, dans les sillons de la Gaule, la semence du progrès, paraissent épuisés par cet effort civilisateur, et soudain demeurent immobiles au milieu du grand mouvement de l'esprit humain. C'est un phénomène à constater en tous temps, — que les peuples les plus policés ressemblent à ces fleuves, dont le lit reste à sec, le jour où leurs ondes, poussées par le souffle de Dieu, vont au loin féconder les campagnes. En eux le principe générateur se tarit à sa source, par cela même qu'ils ont disséminé sur tous les points les rayons lumineux de leur intelligence. Par suite de cet affaissement moral, auquel contribuèrent de cruelles adversités, et en raison aussi de sa position géographique, Marseille depuis longtemps préférait à la gloire des Lettres les avantages plus positifs de sa gloire commerciale. « L'histoire du commerce est celle de la communication des peuples. Leurs destructions diverses, et de certains flux et reflux de populations et de dévastations en forment les plus grands événements. (MONTESQUIEU). » Ceci peut surtout s'appliquer à Marseille; car du moment que toute l'émulation se concentra chez elle exclusivement dans les voies de l'industrie, les catastrophes physiques, résultat de l'invasion étrangère, de la guerre civile ou des épidémies, marquèrent les grandes phases de son histoire; et, par le commerce, elle continua d'exercer autour d'elle une influence que constatent les écrivains. César disait des Gaulois « que le voisinage et le commerce de Marseille les avaient gâtés de façon qu'eux, qui autrefois avaient toujours vaincu les Germains, leur étaient devenus inférieurs. » D'où Montesquieu tire cette conséquence que : « Le commerce corrompt les mœurs pures; » mais qu'en revanche, « il polit et adoucit les mœurs barbares. » Comme on a pu l'observer, ce fut bien là le double effet que produisit, à travers les âges, le contact des marchands Phocéens sur les peuples de l'Aquitaine. Faut-il blâmer Marseille du positivisme de ses idées? Non certes; — c'est le principe organique de son existence; c'est à lui qu'elle doit d'avoir survécu à tant de désastres. Aussi, le jour où l'on menaça d'interdire le trafic aux gentilshommes commerçants, s'empressa-t-on de présenter requête à Charles IX, pour lui exposer « que Marseille était située sur la mer; que cette ville importante,

frontière extrêmement peuplée, était pauvre de biens par l'infertilité et le peu d'étendue de son terroir ; et que la Noblesse n'y pouvait subsister avec honneur, si on ne la laissait exercer en marchandises et négoce, comme celle de Gênes, de Lucques, de Pise, de Florence et d'autres villes d'Italie. (MARCHETTI). » Le même auteur ajoute : « La plupart des familles étrangères, venues d'Italie, ont fait fortune par le commerce. Marseille, pour user des termes de nos rois, ne peut bonnement s'entretenir sans l'entrecours des marchandises : et les nobles familles étrangères, qui s'y sont retirées, et qui composent la plus grande partie de notre Noblesse, n'y sont point venues pour courre la bague, pour danser des ballets, etc. Elles y sont venues pour se faire riches par le négoce. » Et en effet, les splendeurs d'une fortune, due aux plus pénibles labeurs, effaçaient si bien dans l'esprit des plus orgueilleux ce préjugé des castes, que le titre de *Nobilis Mercator* fut longtemps pour la Noblesse Marseillaise une qualification honorable. — A la fin du XVIe siècle, les révolutions des peuples d'Orient avaient opéré un grand changement dans la direction du commerce européen ; et la conquête avait assuré à la marine des grands Etats le monopole des transactions entre les nations de l'Europe et les nouvelles colonies de l'Inde et d'Amérique. Au milieu de tous ces bouleversements, qui avaient singulièrement abaissé la puissance des républiques italiennes, les Marseillais étaient restés les facteurs de l'univers, et leurs vaisseaux sillonnaient toujours les mers du Levant, mais sous le protectorat de la France ; car le temps n'était plus où ils pouvaient naviguer librement à l'ombre de leur pavillon municipal. Il faut en conclure qu'il y aurait eu, — de la part de la cité phocéenne, — ingratitude maladroite à se détacher d'un grand Etat, auquel elle tient naturellement par sa position géographique ; — ou folie à espérer trouver, dans l'isolement de son indépendance républicaine, toutes les garanties de sécurité et de durée, nécessaires à ses intérêts commerciaux. Ce sont là les deux raisons suprêmes et irréfutables, qui doivent effacer tout vestige de doute sur la perfidie de Casaulx et de Louis D'Aix.

Après le dernier soupir de la Ligue à Marseille, Henri IV n'en

eut pas fini avec les soucis qui lui venaient du fond de la Provence. En approuvant la conduite de Nicolas de Bausset, qui, on se le rappelle, avait dû recourir à l'intervention du Grand-Duc de Toscane, pour préserver le Château-d'If des attaques du roi d'Espagne et du duc de Savoie, le Béarnais n'avait fait qu'obéir aux circonstances, sans se préoccuper des projets du Grand-Duc. Quoique ce dernier eût assuré « qu'il maintiendrait le château contre les entreprises des étrangers, et qu'il ne voulait avoir aucune possession dans le royaume, » Bausset, en homme prudent, avait jugé à propos de ne pas se mettre dans la dépendance des Florentins. Le duc se plaignit à Henri de la défiance du gouverneur qui s'était réservé la garde exclusive de l'intérieur du château, « l'accusant d'ingratitude en son endroit, et d'infidélité envers le roi ; » puis il sollicita le gouvernement du Fort pour un gentilhomme Français, son pensionnaire, sous le nom et l'autorité de la Grande-Duchesse, sa femme, et nièce de Henri IV. Cette demande parut étrange au rusé monarque, « et le fit ressouvenir, écrivit-il au cardinal d'Ossat, de quelques propos d'engagement de sa ville même de Marseille, ou autre de son pays de Provence, qu'aucuns avaient mis en avant pour ledit Grand-Duc, au temps qu'il était conseillé d'hypothéquer la moitié de son royaume, pour sauver l'autre. Ce qui fut cause qu'il fit réponse à ceux qui parlaient de la part dudit duc, qu'il enverrait quérir ledit Bausset, pour l'ôter de la Roque, et le châtier selon le mérite de son forfait ; et qu'il ordonnerait aussi de la charge et garde de ladite place, de façon que ledit Grand-Duc en demeurerait satisfait, et connaîtrait par là le désir qu'il avait de le contenter. » On ne pouvait montrer un meilleur esprit de conciliation. Cependant il fut si peu apprécié, que les Florentins profitèrent de l'absence de Bausset et de son fils, pour méditer un coup de main sur le château d'If. Le 20 avril 1597, pendant le dîner des soldats Français, le capitaine Philippe Fulvio s'élança l'épée au poing avec sa troupe sur les sentinelles, les égorgea, se rendit maître des portes et fit la garnison prisonnière. Quoiqu'il ne fût pas possible de se méprendre sur les intentions de Fulvio, les Marseillais lui envoyèrent deux conseillers de la cour souveraine et un consul, pour lui demander compte de cet acte de félonie. « La réponse fut telle qu'ils devaient l'attendre,

et ils résolurent de recouvrer par la force ce qu'ils avaient perdu par une coupable négligence. » A cet effet, ils élevèrent un fort dans l'île de Ratoneau pour bombarder le château d'If. Mais tandis qu'on y travaillait, dom Juan de Médicis, frère naturel du Grand-Duc, arriva avec quatre galères et une galiote, s'empara des frégates que les Marseillais avaient armées pour porter les munitions, et fit mettre les équipages dans les fers. Le président Duvair eut mission d'aller trouver Médicis, pour en appeler à sa loyauté et invoquer le droit des gens. Le prince Toscan fut sourd à ses remontrances comme à ses menaces, se borna à permettre qu'on apportât des munitions de bouche aux prisonniers et ordonna, en présence de l'ambassadeur Marseillais, la construction d'un fort dans l'île de Pomègue. Tant d'insolence indiquait assez combien le Grand-Duc de Toscane était peu disposé à lâcher sa proie[1]. Une fois toutes les voies de conciliation épuisées, le duc de Guise arma deux galères et douze vaisseaux, et fut à la rencontre de Médicis. Cinq heures de combat lui donnèrent la victoire, sans que la victoire lui donnât le château d'If. Il réussit seulement à jeter 200 soldats dans le fort de Ratoneau qu'il garnit de munitions de guerre et de bouche. Beaulieu, le commandant de ce fort, s'avisa d'un plaisant stratagème pour tromper l'ennemi sur l'importance des forces de la garnison. Il fit attacher à des ânes une quantité de torches allumées, et les chassa dans l'île, pendant la nuit; en sorte que les Toscans, voyant courir ces feux en tous sens, à travers les inégalités des rochers, crurent que c'étaient des troupes qui allaient s'établir sur divers points, et leur envoyèrent plus de 200 coups de canon. Le lendemain, leur fort de Pomègue tira plusieurs fois sur le fort de Ratoneau, à l'entrée de la nuit; leurs galères s'approchèrent de l'île et leurs soldats débarquèrent même pour s'élancer à l'assaut. Mais Beaulieu les reçut avec tant de vigueur et de courage, qu'ils furent contraints

[1] Le duc de Luxembourg, ambassadeur à Rome, parle ainsi de cette entreprise dans une lettre au roi, en date du 4 avril 1598 : « On dit que le Grand-Duc avait offert de mettre le château d'If ès mains du roi d'Espagne, et par ce moyen la ville de Marseille; mais que le prince Doria, son adversaire, en avait détourné l'effet, montrant le plan du château et de l'île de Pomègue, et remontrant que cela ne valait pas la dépense qu'on y ferait. Voilà comme vos ennemis vous ont fait service sans y penser. »

de chercher leur salut dans la retraite. Enfin, une trêve, négociée par le chevalier de Venerosy Pesciolini, suspendit les hostilités; et d'Ossat, chargé par Henri IV d'aller à Florence, pour terminer diplomatiquement cette affaire, conclut avec le Grand-Duc, le 1er mai 1598, un traité, — en vertu duquel les îles d'If et de Pomègue devaient être restituées à la couronne « moyennant une indemnité de 200,737 écus d'or au soleil. » Malgré sa loyale conduite pendant les dernières luttes de la Ligue, Bausset paya la faute de son fils, dont la négligence avait failli allumer la guerre entre Ferdinand et le roi de France; on lui retira le commandement du château d'If, pour le donner à Paul de Fortia de Pilles, homme de mérite, que le roi venait de récompenser tout récemment de son zèle et de son courage, en le créant gouverneur de Berre, après la paix de Vervins (2 mai 1598). — Cette paix, en terminant les troubles qui agitaient la France depuis soixante ans, reconstitua l'unité dans le royaume. Cependant, si la Provence obéit à l'impulsion qui ramenait toutes les provinces vers un centre commun; sa constitution politique, sa situation, le génie de ses habitants devaient de temps en temps encore imprimer à sa marche des oscillations particulières. Marseille n'en fut pas à l'abri; et la peste, qui fondit sur elle, la même année, ne fut pas la dernière épreuve que lui réserva la fatalité. 4,000 habitants périrent, et la chambre souveraine alla demander un refuge à Aubagne. le parlement lui en interdit l'entrée, et elle résida dans quelques maisons de campagne du territoire, jusqu'au jour où elle put retourner à la ville sans danger[1].

Une effroyable calamité, suivie d'un hiver des plus rigoureux, avait ainsi fermé lugubrement le XVIe siècle pour Marseille. Les splendeurs d'une royale fête, en lui ouvrant le XVIIe siècle, ne servirent que de transition à de tristes événements. L'arrivée de la nouvelle reine de France, Marie de Médicis, (3 novembre 1600), fut la cause de cette trêve à tant de commotions politiques. Marseille reçut la jeune princesse avec une magnificence inouïe, déposa

[1] Une ordonnance du roi, en date du 1er février 1599, réunit cette cour souveraine au Parlement de Provence, dont elle n'était qu'une fraction; et le président Duvair prononça le discours d'ouverture.

ses clefs d'or à ses pieds, et lui offrit un service d'argent de 2,000 écus; si bien qu'au bout de douze jours d'hommages empressés, la charmante épouse de Henri-le-Grand, saturée de plaisirs et de harangues louangeuses, prit la route de Lyon, où le roi devait la joindre. (16 novembre).

Après les jours de calme et de folle joie reparurent les mauvais jours. Les Espagnols n'avaient pas vu, sans regrets, s'échapper de leurs mains la clef de la Méditerranée. — En concluant la paix avec la France, ils avaient dû restituer les places de Picardie et la ville de Blavet en Bretagne, en échange de la place de Cambrai. Cependant ils jetaient toujours un regard de convoitise sur Marseille, et n'auraient pas demandé mieux que de s'emparer de cette proie, au mépris du traité de Vervins. Ce qu'ils n'osèrent pas essayer ouvertement, ils l'essayèrent de nouveau par la voie de la trahison. Philippe III prêta l'oreille aux propositions d'un Marseillais, qui s'était réfugié en Espagne, depuis la catastrophe du 17 février 1596. Maurice de l'Isle, c'était le nom de ce partisan de Casaulx, comptait sur les intelligences qu'il avait conservées dans Marseille, pour la livrer aisément aux Espagnols, et le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais, avait mission d'aider à l'exécution de son projet, avec une armée navale. Le complot fut découvert, et de l'Isle, arrêté dans un de ses voyages à Marseille, subit, en place publique, le châtiment de son crime (1601). Avertis, par cet exemple, des visées de l'Espagne, les Marseillais se mirent en mesure de repousser vigoureusement à l'avenir toute attaque de ce genre; et leurs prévisions étaient sages; car, cinq ans plus tard, un orage, parti de la Péninsule ibérienne, fût venu s'abattre sur leur cité, sans un hasard tout providentiel. Louis d'Allagonia, seigneur de Meyrargues, fut le nouveau traître qui médita de vendre sa patrie. Allié par sa femme aux ducs de Montpensier et de Joyeuse, il avait été premier procureur du pays, et commandait alors deux galères marseillaises. En outre, il aspirait à la charge de viguier, qui eût ajouté une chance de plus au succès que lui promettaient ses alliances, sa fortune et son rang. L'histoire se tait sur les motifs qui l'avaient détaché des intérêts de la France, et sur les récompenses dont on devait payer sa perfidie. Ce qu'elle nous apprend, c'est que, fort heureusement, son génie n'était pas à la

hauteur d'une entreprise aussi hardie. En effet, il se compromit tout d'abord, en choisissant pour complice un forçat auquel il avait reconnu sans doute deux qualités, qui lui manquaient à lui, la ruse et l'audace. C'était certes bien maladroitement débuter; et, le plus simple raisonnement lui eût démontré que l'intérêt même d'un confident de cette espèce ne pouvait répondre de sa discrétion. En homme positif, le forçat calcula : — que l'affaire présentait de grands dangers; — que, dans le cas de non-réussite, chose probable ! le châtiment s'appesantirait plus terrible sur lui, misérable créature marquée du sceau de l'infamie, que sur le chef du complot, assez haut placé pour espérer sa grâce ; — que, dans le cas de succès, chose douteuse ! on en briserait peut-être le vil instrument, pour s'en approprier tout le mérite ; — tandis qu'au contraire, il y avait pour lui tout bénéfice à révéler le secret d'Allagonia au gouverneur de la Provence. Tout bien pesé, ce fut à ce dernier parti que s'arrêta notre homme. Le duc de Guise lui promit la liberté et une récompense en échange de ses aveux, et l'on parvint à découvrir tous les fils de la conspiration de la manière suivante. Allagonia fut député à la cour par les Etats-Généraux de Provence, et le roi chargea La Varenne, gouverneur d'Angers, de gagner sa confiance pour mieux surveiller ses démarches. Ce rôle d'espion convenait admirablement à l'homme dont le Béarnais avait fait choix, et il faut d'autant plus le croire, qu'il l'accepta sans scrupule. La Varenne s'insinua dans les bonnes grâces d'Allagonia, et ne tarda pas à connaître ses liaisons avec l'ambassadeur d'Espagne. Il ne s'agissait plus que de surprendre ce novice conspirateur en flagrant délit de trahison. Or, une nuit qu'il était chez lui, en grande conférence avec le secrétaire de dom Balthazard de Zuniga, il vit apparaître La Varenne et le lieutenant du grand prévôt (5 décembre 1605). Le secrétaire d'ambassade fut conduit au Châtelet et relâché, quelque temps après, sur les réclamations de l'ambassadeur. Allagonia essaya de racheter sa vie par des aveux complets. Sa lâcheté ne lui réussit pas ; l'énormité de son crime exigeait que le roi restât inflexible, et les ducs de Joyeuse et de Montpensier l'abandonnèrent à toute la sévérité des lois. Le misérable fut décapité en place de Grève, puis écartelé: les quatre quartiers de son cadavre furent cloués aux quatre

principales portes de Paris, et sa tête envoyée à Marseille, pour y être exposée au bout d'une perche, audessus de la Porte-Royale. Comme il eût été injuste que le châtiment du coupable rejaillît sur des innocents, le roi, — ne ratifiant pas la sentence du Parlement qui confisquait les biens d'Allagonia au profit de la couronne, — les restitua généreusement à sa veuve et à son frère, le chevalier de Meyrargues.

Cet acte de rigueur en imposa pour toujours à ceux qui, par fanatisme ou par intérêt, auraient encore osé, — à la suite de Maurice de l'Isle et d'Allagonia, — continuer l'œuvre des deux premiers Judas, auxquels l'Espagne avait acheté leur mère-patrie; œuvre d'opprobre et d'ignominie pour la mémoire de Casaulx et de Louis D'Aix! Mais il y eut ceci de remarquable dans les circonstances suprêmes, où deux fois la trahison voulut livrer Marseille aux ennemis de la France : — que, la première fois, un forçat la vendit, et que, la seconde fois, un forçat la sauva. — Etrange et bizarre destinée que celle de cette noble et antique cité! qui, à l'exemple du Christ, avait apporté l'émancipation intellectuelle aux contrées, où brilla sa gloire d'un immense éclat, — et, à l'exemple du Christ, faillit périr, un jour, crucifiée entre deux larrons! Pendant que quelques insensés disposaient d'elle, comme d'une marchandise à l'encan, Marseille s'applaudissait, avec la France entière, de vivre sous le sceptre sage et glorieux de Henri-le-Grand; — heureuse, si les mauvaises passions, qui s'agitaient dans son sein, lui eussent permis de prendre part au repos, dont jouissait le royaume. Un mois avant la conclusion du traité de Vervins, le roi avait fermé l'abîme des discordes religieuses, en publiant l'édit de Nantes (avril 1598), par lequel il accordait aux protestants l'exercice plein et entier de leur culte; — la faculté d'être admis à toutes les charges publiques, même à celles de judicatures; — des chambres mi-parties dans chaque Parlement; — la permission de tenir des assemblées générales et de se taxer pour les besoins de leurs églises; — enfin plusieurs places de sûreté. La Sorbonne et le Parlement manifestèrent une vive opposition contre cet édit; mais la fermeté du roi triompha de tous les mauvais vouloirs, et l'édit fut enregistré en 1599. Il en résulta que, malgré tous les efforts du gouvernement pour ménager les deux religions, il se les rendit également hostiles. Les mécontentements enfantèrent les intrigues,

et les intrigues se traduisirent en attentats contre la personne royale. Henri IV déjoua tous les complots, intimida les partis par des exemples de sévérité nécessaires et fit de la France une nation, calme et prospère au dedans, puissante et respectée au dehors. Ainsi parvenu à l'apogée de sa gloire, recherché comme allié ou comme médiateur par les gouvernements étrangers, il méditait alors un grand projet ; il songeait à assurer le repos de l'Europe, en détruisant la puissance ottomane, et en faisant de tous les Etats de la chrétienté un seul corps qu'il eût appelé la *République chrétienne*. Un coup de poignard renversa le magnifique échafaudage de ce plan gigantesque et sauva l'étranger (14 mai 1610).

La mort de Henri IV fut une calamité publique ; et tandis qu'un mot, rapidement échangé entre la reine et le vieux chancelier Brûlart de Sillery, rendait muettes toutes les douleurs officielles de la cour, en rappelant que *le roi ne mourait pas en France*, le peuple laissa librement éclater en sanglots une douleur qui du moins était sincère. A Marseille, il y eut, dans toutes les classes de la société, un élan spontané de regrets touchants. Le crime de Ravaillac avait jeté dans les cœurs une telle indignation que les consuls furent obligés de parcourir la ville avec deux cents notables, pour contenir quelque redoutable explosion de colère. Partout aux malédictions dont on accablait le nom de l'assassin, se mêlaient d'ardentes bénédictions pour la mémoire de la victime; et l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville offrit, un moment, le spectacle sublime de citoyens unis, par une même affliction, dans un étroit embrassement, pour confondre leurs prières et leurs larmes, et jurer saintement, sur le sang du meilleur des rois, l'oubli de toutes les discordes, de tous les ressentiments. Larmes, regrets et serments, le souffle des tempêtes politiques effaça tout bientôt; à peine le souvenir d'un nom vénéré se glissa-t-il, de loin en loin, — comme l'éclair dans la nuit, — au milieu de la préoccupation des intérêts positifs. La vie d'un peuple s'écoule avec la rapidité d'un torrent. Les grandes joies et les grandes douleurs sont les accidents qui, dans sa course impétueuse, font à distance rejaillir ses ondes en cascades écumantes, et disparaissent tout à coup dans le gouffre du passé. Déjà Marseille avait salué le nouveau règne de ses protestations de fidélité; déjà quelques lignes bienveillantes de

Louis XIII et de Marie de Médicis l'avaient trouvée toute consolée ; et l'empressement de la régente à confirmer les éternels chapitres de paix avait fait reparaître l'orgueil au front rasséréné de la cité phocéenne, quand son attention fut distraite des affaires publiques par le scandale d'un étrange événement. L'épisode, que nous allons raconter, caractérise si énergiquement un côté de cette époque, où l'esprit humain s'égarait encore dans les ténèbres de la superstition, qu'il appartient naturellement au cadre de notre récit. Les erreurs grossières, qui ternissaient l'éclat d'une civilisation aussi avancée, pesaient d'autant plus de tout leur poids sur les intelligences vulgaires, qu'elles dominaient tyranniquement dans les sphères les plus élevées. A Aix, on voyait les magistrats et la noblesse s'associer au fanatisme du clergé, et suivre des processions pendant trois jours, « pour demander à Dieu la guérison des religieuses de Sainte-Claire, poursuivies par une troupe de malins esprits. » A Marseille, les profanes amours d'un pauvre prêtre et d'une jolie pénitente furent entachées de sorcellerie. Tout ce que la luxure peut enfanter de plus monstrueusement cynique, tout ce que l'imagination la plus délirante peut rêver de folles terreurs, de voluptés impudiques, passa pour l'œuvre de la magie ; et la Provence resta longtemps haletante et épouvantée sous l'empire d'une croyance surexcitée par les tragiques péripéties d'un procès digne des temps les plus barbares.

Il y avait, à l'église de Notre-Dame-des-Accoules, un vicaire, nommé Louis Gaufridy. Nature volcanique, cœur sensible, Louis était doué de qualités incompatibles avec les austères vertus du sacerdoce. Aimable, spirituel et enjoué, il savait plaire et oubliait parfois ses vœux de chasteté pour éprouver le pouvoir de ses dangereuses séductions. Le respect humain, la nécessité de concilier les intérêts de sa réputation avec les besoins de son âme aimante, refrénèrent d'abord l'impétuosité de ses passions ; puis, incapable d'en maîtriser l'ardeur, il leur donna pour aliment d'obscures liaisons, faciles à dérober à tous les regards. Un jour pourtant, il s'écarta de cette prudence, qui couvrait le scandale de ses mœurs ; il s'éprit d'amour pour une jeune fille, que de pieux devoirs amenaient dans le sanctuaire du confessionnal. Magdeleine

de Mandols la Palud, c'était son nom, appartenait à une ancienne famille noble de la ville. Une couronne de seize ans sur un front pur, une candeur de vierge illuminant de ses doux reflets le visage le plus enchanteur, les contours les plus suaves, une grâce indéfinissable, faisaient de la jeune pénitente une de ces créatures séraphiques comme en rêvent les poètes. Plus heureux que Claude Frollo, pour qui Esméralda resta insensible, Gaufridy toucha le cœur de Magdeleine ; et alors commença, entre les deux amants, le sombre poème des luttes morales, des douleurs, des joies cachées, des jalousies, des vagues désirs. Magdeleine alla demander à la solitude d'un cloître le calme nécessaire à son âme. Le jeune prêtre la poursuivit dans l'asile de la prière, et réussit à l'en arracher ; si bien qu'abusant d'une trop confiante hospitalité, le prêtre fit place au séducteur, et l'ange tomba dans l'abîme où l'entraînait Satan. Le réveil fut terrible. Eperdue d'amour, épouvantée de sa faute, Magdeleine courut se réfugier dans la cellule de son couvent, espérant y cacher à tous les yeux la honte qui la dévorait. Mais l'exagération même de ses remords ébranla tellement le cerveau de la malheureuse enfant, que les plus étranges hallucinations s'emparèrent de son esprit. Tantôt sa folie se révélait par de muettes extases, tantôt par des imprécations furieuses, par les accusations les plus incohérentes contre Gaufridy. Le démon tentateur, sous les traits du vicaire des Accoules, disait-elle, avait triomphé de sa vertu, grâce à son pouvoir surnaturel. Extases, visions, colères, terreurs, accès de mélancolie, délires amoureux, symptômes évidents d'une aliénation mentale, passèrent pour les effets de la magie. Louis Gaufridy, que sa réputation de sainteté protégeait encore contre tout soupçon, eut beau protester de son innocence devant l'évêque Turricella, Magdeleine fut exorcisée, comme bien et dûment ensorcelée ; et il se trouva un homme assez faible d'esprit, ou assez fourbe, pour consigner dans le procès-verbal de cette ridicule comédie : « qu'il avait cru entendre un diable qui lui disait, selon l'intention de l'église triomphante et militante, et d'à-présent exorcisante, que Magdeleine ne serait délivrée que lorsque Louis Gaufridy serait converti, ou mort, ou pris par la justice. » L'auteur de cette turlupinade raconta l'aventure au président Duvair.

La jeune fille, interrogée par ce magistrat, se prétendit possédée du démon ; et, après plus amples renseignements, Gaufridy fut jeté dans les prisons d'Aix. Des commissaires, délégués par le Parlement, commencèrent l'enquête, le 19 février 1611 ; et plusieurs témoins, favorables à l'accusé, eurent le spectacle répété de l'exorcisme d'une énergumène en proie à des convulsions épileptiques, dont on attribua la cause aux sortiléges de Gaufridy. Il serait trop fastidieux de rappeler tous les détails d'un procès, où le burlesque le disputa si souvent à l'odieux, qu'on ne sait ce qu'il faut le plus plaindre du délire des deux héros de cette triste histoire, ou de la crédulité des juges. Après des déclarations contradictoires, et des preuves irrécusables de folie, de la part de Magdeleine ; après d'énergiques dénégations, des extravagances arrachées par la crainte du supplice, des rétractations immédiates et de nouveaux aveux de la part du vicaire des Accoules, quatre docteurs en médecine, professeurs de l'université d'Aix, furent assez ineptes pour céder à la puissance des idées superstitieuses. Chargés d'examiner quelques taches que la jeune fille et le prêtre avaient sur le corps, ils assurèrent qu'elles n'étaient pas naturelles. C'était donner aux plus absurdes préjugés la sanction de la science, aux plus monstrueuses hallucinations force de vérité, et entraîner les magistrats dans une voie de déplorable aberration. En effet, les imaginations étaient tellement frappées de la fantasmagorie de toutes ces scènes mystérieuses, où la lubricité de deux amants avait eu seule quelque chose de diabolique, sans doute, — que les juges eux-mêmes ne rêvaient que démons et magie. Un jour, pendant la lecture d'un procès-verbal, où il était dit « que Gaufridy, après s'être frotté d'une huile magique, se transportait au sabbat, et revenait ensuite dans sa chambre par le tuyau de la cheminée, » un bruit extraordinaire retentit précisément dans la cheminée, et se termine par la subite apparition d'un homme tout noir, qui secoue violemment la tête. Persuadés que le diable vient en personne délivrer son disciple, les conseillers prennent la fuite. L'un d'eux, embarrassé dans le bureau, reste cloué à sa place par la frayeur, marmottant des prières et se signant, pour chasser le démon, fort peu rassuré lui-même à l'aspect des grimaces du magistrat. Ce démon, c'était un ramoneur, qui, après

avoir achevé sa besogne dans la cheminée d'une salle voisine, était descendu par mégarde dans la chambre du Parlement.

Bref, Louis Gaufridy, coupable seulement d'avoir abusé du caractère sacré dont il était revêtu, pour séduire ses pénitentes, et d'avoir caché le scandale de ses amours sous le voile de la religion, fut condamné à être brûlé vif pour crime « de magie, sorcellerie, impiété et lubricité abominable (30 avril). » Ce malheureux fut appliqué à la torture, dégradé par l'évêque de Marseille, et la superstition du siècle en fit un martyr, quand la justice des hommes ne devait atteindre et frapper en lui que le plus indigne des ministres de Dieu. Au crime d'une société ignorante, le peuple faillit ajouter le crime de son aveugle colère. Ce n'était point assez pour lui d'une victime ; Magdeleine, cet ange, dont le souffle impur d'un débauché avait flétri les grâces virginales et la vertu, Magdeleine, la pauvre insensée, n'échappa qu'avec peine à la fureur d'une populace égarée.

Le procès de Gaufridy fut, durant plusieurs années, le seul événement qui fit quelque bruit en Provence. Aussi l'intérêt des annales Marseillaises va-t-il diminuant pendant une assez longue période. Marseille continue obscurément son rôle de cité marchande ; mais elle ne paraît plus mêlée à la vie politique de la France, depuis que le théâtre des grandes luttes est concentré dans le Nord. Que si, de loin en loin, elle se réveille en sursaut de cette léthargie profonde, c'est au bruit de quelque attentat isolé ; c'est pour voir défiler, comme des fantômes lugubres, à travers le labyrinthe de ses rues sales et étroites, quelques enfants de la compagnie de Jésus[1], ou pour assister à l'installation de la chambre appelée à tenir les grands jours dans ses murs. (1602). Par une triste fatalité, la haine des partis n'aiguisait pas contre les rois seulement le poignard des assassins ; elle frappait également au-dessous d'eux et marquait de la croix de sang les chefs de l'Eglise.

[1] Les premiers jésuites, appelés à Marseille, ne réussirent pas à s'y installer de suite. En 1606, Benoit, bénéficier de la Major, en accueillit quelques-uns dans sa maison, où ils demeurèrent deux ans. En 1608, ils louèrent une autre maison près de la cathédrale, puis une autre derrière le monastère de l'Observance. Enfin, l'église Saint-Jacques, connue sous le nom de Saint-Jaume, leur fut cédée par Bremond, recteur, et unie à perpétuité à leur compagnie.

Deux fois en quinze ans le meurtre rendit vacant le siége épiscopal de Marseille. Frédéric Ragueneau, le fidèle serviteur de la royauté, avait dû recourir bien souvent à la protection du Parlement et du roi, pour se soustraire à l'inimitié de ses vassaux de la baronnie de Signes. Les nombreux arrêts, publiés en sa faveur, ne furent pas une égide suffisante. Le 26 septembre 1603, le prélat fut assailli dans son château par des assassins masqués, et un coup de pistolet l'étendit mort sur le carreau. Jacques Turricella périt aussi malheureusement. Toutefois ce ne furent ni la religion ni la politique qui armèrent le bras du meurtrier. La plus sordide avarice gâtait chez Turricella les plus brillantes qualités, et il passait pour posséder de grandes richesses. C'était assez mal observer le vœu de pauvreté, prescrit par l'Evangile; Dieu l'en punit. La main d'un misérable valet de chambre, tenté par le démon de la cupidité, versa le breuvage empoisonné, qui devait enlever le successeur de Ragueneau à l'affection de ses diocésains (19 janvier 1618).

A côté de ces afflictions passagères qui secouaient à peine la torpeur de la cité, de nobles émotions faisaient battre parfois le cœur de ses enfants; et quelques vaillants descendants de Protis relevaient l'orgueil national par des actes d'héroïsme. Il était beau de voir, quand la piraterie tunisienne osait s'attaquer aux navires marseillais, il était beau de voir le brave capitaine d'Hautefort s'avancer dans une barque, avec cinquante soldats déterminés, sous le canon du fort de la Goulette, brûler vingt-trois corsaires et une galère, et rentrer triomphalement dans sa patrie, aux applaudissements d'une foule enthousiaste (1609). Il était beau de voir Baulieu, le commandant d'une galère du chevalier de Guise, accepter, en preux chevalier, la mission de briser les fers des esclaves chrétiens! — Depuis le jour où un renégat Sarde, Hassan-Pacha, avait humilié la puissance de Charles-Quint (1541), la Régence d'Alger ne connaissait plus de bornes à son audace. Ses flottes, devenues la terreur de la Méditerranée, ne respectaient plus même le pavillon de France. En 1614, elles attaquaient tous les vaisseaux chrétiens indistinctement. Marseille était d'autant plus intéressée à réprimer ces brigandages, que son commerce en souffrait plus directement; et les représailles, dans lesquelles le capitaine Baulieu se signala par des prises considérables, forcèrent

la Régence à demander la paix au roi Louis XIII. Cette paix fut accordée, et l'ambassadeur Algérien, de retour à Marseille, allait reprendre le chemin de l'Afrique, lorsqu'un bruit sinistre circula dans la ville. Un corsaire Turc avait capturé et pillé un navire marseillais, et massacré l'équipage, à l'exception d'un mousse échappé miraculeusement. A cette nouvelle, les parents et les amis des hommes de l'équipage, égarés par la colère, assouvirent leur vengeance sur le chiaoux et ses janissaires; et le crime de quelques insensés aurait infailliblement attiré sur deux peuples de longues calamités, si le parlement n'eût sévi rigoureusement contre les coupables, pour satisfaire aux justes réclamations de la Régence. (1620-1621.)

Pendant que Marseille était sous le coup de l'émotion causée par cette sanglante tragédie, Louis XIII songeait à dissiper les nuages qui s'amoncelaient sur l'horizon des provinces méridionales. Il passa la Loire pour déjouer en Guyenne les intrigues des amis de la reine-mère, et pour faire exécuter ses édits, dont le Béarn protestant ne tenait aucun compte. Le 19 septembre 1620, il signalait son arrivée à Bordeaux, en livrant la tête du gouverneur Fronsac à la hache du bourreau, et arrivait à Pau, le 15 octobre. Loin d'être remué par les souvenirs que devait offrir à sa pensée la vue du berceau de son père et de ces côteaux du Jurançon aux reflets vermeils, où avait erré son enfance, il refusa d'entrer, autrement que comme particulier, dans une ville où Dieu n'avait pas d'église, et à quelques mesures vigoureuses ajouta la reprise du principal temple de Pau. L'assemblée provinciale de la Basse-Guyenne, alors réunie à Montauban, mit les provinces sur le pied de guerre, en proclamant « que les ennemis de la réformation travaillaient ouvertement à sa ruine, et que le moment était venu de pourvoir au salut commun. » De leur côté, les églises, préparées à la lutte, lancèrent au devant du roi, en marche pour le Midi, une déclaration de tous les griefs du protestantisme. Louis XIII, ou plutôt Albert de Luynes, qui, maître de l'esprit du roi et du pouvoir, venait de se créer connétable, après l'assassinat du maréchal d'Ancre, répondit aux remontrances des députés par la prise de Saumur et par le siége de Saint-Jean-d'Angely. Ce fut le signal de l'explosion de toutes les colères protestantes. Partout

les hostilités éclatèrent et la résistance s'organisa. L'armée royale n'en continua pas moins sa marche triomphale et vit s'ouvrir devant elle les portes de Bergerac, Nérac, et Clairac. — Le 10 août 1621, le roi pénétra dans la ville d'Agen ; le 16, il se rendit à Moissac, et, le 17, vers les trois heures, il arriva sous les murs de Montauban. Mais le connétable, chargé de la direction du siége, s'en acquitta si mal, qu'après trois mois d'efforts impuissants, l'armée se retira avec la triste et unique consolation d'enlever à l'ennemi la pauvre bourgade de Monheurs sur la Garonne. L'année suivante, Louis XIII, que le cardinal de Retz et Schomberg gouvernaient depuis la mort de Luynes, survenue le 14 décembre 1621, reparut en Saintonge, remonta la rive droite de la Garonne et entra dans Tonneins. Les défections de La Force, Sully, Lesdiguières, Châtillon, lui livrèrent Sainte-Foy, Capdenac, Aigues-Mortes. Le 6 juin 1622, il coucha au château de Piquecos, saccagea quelques bourgades, telles que Négrepelisse, Saint-Antonin, Caraman, Revel, le Mas Sainte-Puelle, Lunel, et ne franchit le seuil de Montpellier, que pour confirmer solennellement l'édit de Nantes et signer une paix générale (20 octobre). Une fois la guerre civile terminée, le roi poursuivit son excursion dans le Midi, toucha le sol de la Provence, le 29, et poussa jusqu'à Marseille.

C'était toujours un événement, pour la fière cité, que la visite de ses souverains. Soit élan spontané du cœur, soit amour puéril pour la pompe des fêtes, elle mettait toute sa joie, tout son génie, toute sa gloire à déployer devant la majesté royale la splendide mise en scène de ses décorations de pourpre et d'or; de ses cortéges imposants de magistrats, de corporations, de peuple ; de ses fanfares, que dominait la puissante harmonie des cloches et du canon. Mais sous l'éclat de ces hommages se cachait, comme un serpent sous des fleurs, une pensée d'orgueil léguée d'âge en âge aux fils de l'antique Phocée. Le roi, conduit tête haute à son trône, tel qu'une victime à l'autel, courbait à son tour le front sous les fourches caudines des chapitres de paix. Marseille n'avait pas eu le bonheur d'imposer cette humiliation au Béarnais; — elle prit sa revanche sur son héritier, et Louis XIII, reçu en triomphateur dans la malicieuse cité, s'inclina, pour ainsi dire, dans l'attitude d'un humble vassal, pour prêter l'inévitable serment. — Le

10 novembre, il reprit le chemin de Paris, — laissant derrière lui l'agitation en échange du trident en vermeil des prud'hommes, et des trois chevaux barbes, que lui avaient donnés les consuls. Les élections municipales ramenaient presque toujours des troubles à Marseille, et l'intrigue continuait à s'y disputer les hauts emplois. En 1629, les esprits en étaient arrivés à ce point d'effervescence, que l'approche rapide d'une épidémie, en quelque sorte périodique, ne suffit pas pour apporter une trève à la lutte acharnée des ambitieux. Il fallut que le fléau éclatât comme la foudre au milieu de ces créatures rapaces, pour étouffer les cupides instincts sous le poids de la terreur. Alors, ce fut pitié de les voir abandonner leurs foyers domestiques et s'échapper en foule d'une ville maudite de Dieu ; — ou, prosternés dans la poussière des temples, adresser au ciel des prières et des vœux arrachés par le sentiment égoïste de la conservation, plutôt que par le repentir de leurs fautes. Et la peur grossissait tellement les objets aux yeux de cette population abattue sous le coup de la colère divine, que l'apparition d'une escadre espagnole, emportant vers l'Allemagne la fiancée de l'empereur Ferdinand III, lui sembla une invasion menaçante. Le canon d'alarme et le tocsin appelèrent des champions inutiles pour un combat imaginaire ; mais, quand les consuls eurent passé la revue de leur milice belliqueuse, il se trouva que la fantôme s'était évanoui devant ce don-Quichottisme ridicule, et que le véritable, le seul ennemi du moment, l'impitoyable peste, avait jonché le sol phocéen de neuf mille cadavres (1630).

Tandis que ces calamités désolaient Marseille et s'étendaient dans toute la Provence, une main invisible y semait le germe des divisions intestines. Durant les douze premières années du règne de Louis XIII, la lutte, engagée par le pouvoir royal contre la féodalité et le protestantisme, n'avait réduit ni l'une ni l'autre. Il était besoin, pour les abattre, d'une tête plus forte, d'un génie plus vaste, d'une énergie plus grande. Or, depuis 1624, le fils de Henri IV avait trouvé tout cela dans Richelieu. La volonté de fer du cardinal fut l'écueil où se brisèrent toutes les résistances. Le puissant ministre fit tout plier sous ses armes victorieuses, et son despotisme s'attaqua même à la constitution provençale, au

profit de la monarchie, dont il étayait plus solidement chaque jour l'édifice, en groupant autour d'elle tous les éléments d'autorité. La Provence et le Parlement osèrent s'insurger contre Richelieu ; et le prince de Condé, accouru, à la tête d'une armée, pour appuyer les édits royaux, eut bientôt mis la province à la raison. Dans ce conflit, où cependant elle n'avait rien à voir, Marseille contribua, par son attitude ferme, à préserver les antiques libertés du pays. Toutefois il en coûta 1,500,000 francs aux Etats-Généraux. Aix fut privée de ses cours souveraines, et le duc de Guise paya de la perte de son gouvernement et de l'exil — le malheur d'avoir le cardinal pour ennemi (1631-1632). Ce n'était pas trop de tout le génie de Richelieu, pour faire face, à la fois, aux guerres civiles et aux guerres étrangères. Ce fut le spectacle qu'il donna à l'univers entier. Après avoir terminé les unes, soit en réduisant les républiques protestantes, soit en écrasant la haute féodalité, qui tentait de loin en loin quelque levée de boucliers sous les auspices de Cinq-Mars, de Chalais, de Montmorency et de Gaston d'Orléans, — il entreprit hardiment les autres à la gloire de la France. Les Espagnols occupaient les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, et menaçaient le village de Cannes et le fort de la Croizette. Ils furent chassés des côtes de Provence et rejetés au-delà d'Irun par la flotte française, que Marseille avait aidée de son argent, de ses munitions et de ses vaisseaux (mai 1637). Un an plus tard, une armée, presque toute composée de Marseillais, partait encore du Lacydon, pour aller à la poursuite de quinze galères espagnoles, dans les parages d'Italie. Le combat s'engagea près de Gênes, terrible et acharné ; 6,000 hommes y succombèrent ; l'ennemi perdit six galères et les Français trois. Mais ce fut pour nos armes une victoire chèrement achetée ; car, parmi les victimes, Marseille eut à pleurer les plus braves, les plus illustres de ses enfants; et, si elle trouva quelque consolation à suspendre de glorieux trophées à la voûte de ses temples, il lui fallut graver sur le marbre mortuaire les noms aimés de Cosme de Valbelle, Montaulieu, d'Arène, Monier, Demoustiers, Julien Baulieu, Forville et d'Arsac (septembre 1638). Bientôt l'Espagne sentit de nouveau le bras vigoureux du cardinal. En 1640, la Catalogne se donnait à la France ; et, le 9 septembre 1642, Richelieu

annonçait au roi la conquête du Roussillon en ces termes : « Sire, vos ennemis sont morts, et vos armes sont sur Perpignan. » Trois mois après, le puissant ministre, qui avait préparé la grandeur du règne de Louis XIV, en assurant l'unité et l'émancipation du pouvoir monarchique, descendit au tombeau ; et, comme si son âme l'eût quitté, Louis XIII s'éteignit, léguant, à son tour, à un enfant — tous les orages d'une longue minorité (14 mai 1643).

CHAPITRE XX.

Minorité de Louis XIV. — Les semestres. — Troubles. — Assassinat de l'avocat Gueidon. — Le comte d'Alais. — La Fronde en Provence. — Le marquis d'Aiguebonne. — Les Canifs et les Mazarinistes. — Le réglement du sort. — Le duc de Mercœur. — Intrigues. — Louis de Vento. — Le seigneur de La Baume. — Guerre civile. — Anachronisme. — Réflexions. — Gaspard de Glandevès-Niozelles. — Conduite coupable du duc de Mercœur. — Les barricades. — Combat décisif. — Capitulation des consuls. — Aspect de la ville après la victoire du peuple. — Le chevalier Paul. — Faiblesse du parti vainqueur. — Le duc de Mercœur prend des mesures pour réduire Marseille. — Accommodement et amnistie. — Nouveau sujet de troubles. — Emeutes. — Députation envoyée à Louis XIV à Lyon. — Fierté de Niozelles devant Mazarin; il refuse de s'agenouiller devant le roi. — Humilité des magistrats Marseillais. — Inconséquence du peuple Marseillais. — Election des magistrats. — Supercherie. — Grave offense faite au duc de Mercœur. — Nouveaux griefs de Mazarin contre Marseille. — Meurtre; on en accuse Niozelles. — Proscriptions. — Le lieutenant La Gouvernelle. — Noble conduite de Niozelles. — Il est décrété d'accusation. — Lettre de Mercœur aux consuls. — Marseille bloquée par terre et par mer. — Niozelles et ses amis obligés de se soustraire à la colère du roi. — Etienne de Puget. — Anecdote. — Projets de vengeance de Louis XIV contre Marseille. — Condamnation à mort de Niozelles et de ses complices. — La pyramide infamante. — La bastide de Louis XIV. — Le Fort Saint-Nicolas et le Fort Saint-Jean. — Louis XIV entre à Marseille par une brèche. — Chasteté du roi. — Réflexions. — Douleur des Marseillais. — Généreux sentiments de Letellier. — Marseille dépouillée de ses priviléges. — Niozelles et ses compagnons réussissent à fuir en Espagne. — Anecdote. — Réhabilitation de Niozelles et son retour en Provence. — Réflexions de Papon. — Abaissement complet de Marseille. — Excès commis dans ses murs par la garnison française. — Colbert. — La franchise du port. — Nouvelles institutions. — Nouvelles tendances des idées. — Charles de Vintimille de Luc. — Nicolas Compian. — Ecrivains célèbres. — Pierre Puget.

Toute minorité est une ère d'anarchie dans l'histoire de la nation. Les ambitions qui s'agitent autour du pouvoir, quand il passe aux

mains d'un enfant et d'une femme, semblent n'avoir pour but que de l'abaisser et de l'avilir, en donnant au peuple l'exemple de la désobéissance aux lois, en lui enseignant le mépris pour toutes les traditions hiérarchiques de l'autorité.

Les mêmes intrigues, qui avaient bourdonné sur la tombe à peine refermée de Henri IV, surgirent le lendemain de la mort de Louis XIII, et préludèrent aux troubles de la Fronde. C'en était fait des jours de calme; la Ligue allait renaître, non plus au nom du Catholicisme, mais au nom de la Réforme. L'esprit d'indépendance, qui fermentait depuis longtemps, devait éclater le jour où les nobles eurent l'espoir de ne pas trouver, dans le successeur de Richelieu, la main qui les avait comprimés si rudement. C'était donc la dernière prise d'armes de la féodalité à son déclin, et aussi le premier pas des parlements dans la voie purement politique. De cette tentative sérieuse, le tiers-état pouvait tirer la preuve qu'avec l'appui du parlement, il lui était facile d'écraser l'aristocratie, et que, dans l'isolement de sa force, il n'avait qu'à vouloir pour vaincre l'aristocratie et le parlement. Malheureusement il y avait un abîme entre la théorie et la pratique. Les chefs du tiers-état n'étaient ni hardis, ni secondés par le peuple. Quant aux parlements, ils manquèrent d'une énergie constante dans la guerre que leur fit Mazarin. Inhabiles à mettre à profit les concessions qu'ils arrachaient à la peur, ils se laissaient enlever bien vite le terrain conquis au prix de tant d'efforts. Au début de la lutte, cependant, la victoire parut devoir leur rester. En 1644, la nécessité de remplir le trésor vide avait amené la première collision avec le parlement de Paris. Quatre ans plus tard, Anne d'Autriche crut faire un coup-d'état, en envoyant saisir quelques-uns des présidents: il y eut un soulèvement général, et Paris se couvrit de barricades. La reine et Mazarin s'enfuirent avec le jeune Louis XIV à Ruel, et le parlement en appela dès lors à l'union des cours souveraines des provinces. Cet appel, accompagné du bruit de l'insurrection, du cri des peuples contre les impôts et des malédictions lancées contre le ministre, retentit en Guyenne et en Provence. La ville d'Aix y répondit la première, sous l'empire de l'émotion récente causée par l'édit d'octobre 1647, qui déclarait le semestre de 1648.

On appelait *semestres* les compagnies qui, telles que la chambre

des comptes et la cour des monnaies, étaient alternativement en exercice, six mois chacune. L'ordonnance d'octobre, — que le comte d'Alais, successeur du maréchal de Vitry dans le gouvernement de la province, avait provoquée, pour briser l'influence du Parlement, — déplaisait aux villes d'Aix et de Marseille, aux consuls et même aux officiers des deux compagnies. Personne n'en voulait, excepté le gouverneur, qui, le 23 janvier 1648, procéda, en l'absence du président, et malgré l'opposition des procureurs du pays, à l'installation des nouveaux magistrats.

La noblesse applaudit au changement; mais les magistrats, surpris de l'attitude calme du peuple, songèrent à réveiller son patriotisme par l'éclat d'une émeute; et le lendemain, jeudi gras, il en parut trente masqués sur la place des Dominicains, pour l'exciter à la révolte. La fermeté du comte d'Alais fit échouer ces tentatives. Toute l'année s'écoula dans une agitation des plus vives, et Gueidon, l'avocat du roi au siége de Marseille, fut la première victime offerte en holocauste à la haine de l'ancienne magistrature. Les choses prenaient ainsi un tel caractère de gravité, que les bourgeois paraissaient ne plus attendre que le signal de la lutte. Le gouverneur le donna lui-même le 10 janvier 1649, jour anniversaire de l'établissement du Semestre. Pour en finir avec le Parlement, il avait rassemblé à Aix tous les officiers des galères de Marseille et plusieurs gentilshommes étrangers. La veille, instruit de la fuite du roi, il avait exigé le serment de tous les chefs des corps et des confréries; il ne cherchait plus qu'un prétexte pour amener une collision, dont l'issue ne lui semblait pas douteuse. Un coup de carabine, tiré sur un pauvre laquais, qui ne l'avait pas salué, suffit pour mettre toute la ville sur pied en un clin d'œil. Abandonné soudain par ses partisans, le comte promit de congédier ses troupes dans les trois jours et fut contraint, pour avoir manqué à sa parole, de s'humilier devant ses ennemis. On le conduisit dans les prisons du Parlement avec les 150 officiers des galères qu'il avait amenés de Marseille, et les conseillers, réunis au palais, ne se séparèrent pas, sans décréter l'union avec le Parlement de Paris.

A Marseille, où le comte d'Alais avait un parti puissant, surtout dans le Conseil municipal, composé presque entièrement de ses

créatures, la Fronde soulevait moins de tempêtes. Cependant les deux factions, qui, pour se distinguer l'une de l'autre, avaient adopté — les parlementaires un ruban blanc, — et les Mazarins un ruban bleu, en venaient fréquemment aux mains dans les rues. C'est dans cette disposition que le comte d'Alais trouva les esprits, lorsque, rendu à la liberté, il se rendit à Marseille, d'après le conseil du chevalier de Vins. Boule, le dernier consul, le reçut à la porte de la ville avec le viguier et une troupe de bourgeois parés de rubans bleus. A peine en eut-il franchi le seuil, que ses amis voulurent chasser tous ceux qui portaient des rubans blancs. Mais le premier consul réprima énergiquement ces velléités despotiques; et l'hydre redoutable de l'anarchique cité, la peste apportée par les vaisseaux du Levant, accorda subitement les Blancs et les Bleus en les couchant dans la même fosse. Tandis que le fléau exerçait ses ravages dans les sales ruelles du quartier Saint-Jean, et que les prostituées allaient en communiquer le germe à Aix, le gouverneur, retiré à Toulon, préparait la guerre civile, et répondait par des pamphlets aux caricatures indécentes, dont il était l'objet de la part des parlementaires d'Aix. Le libelle des *neuf Visions* du père Hipparque était une façon de lanterne magique, où apparaissaient successivement, dans une satire en prose ou en vers, toutes les villes de la Provence. Dans chaque vision, l'auteur appliquait au front de chaque cité le stigmate d'un surnom plus ou moins caractéristique. Ainsi, Aix-la-Mélancolique; Salon-l'Esclave; Arles-la-Coquette; Tarascon-l'Amazone; Marseille-la-Possédée; Brignoles la-Zélée; Hyères-la-Moresque; Toulon-la-Nymphe, passaient sous les lannières sanglantes du prétendu père Hipparque; mais elles trouvaient un vengeur dans le frondeur Provençal qui, sous le pseudonyme d'Anti-Moine, faisait payer cher au comte d'Alais l'orgueilleux plaisir de figurer en aigle royal dans les *Visions*, lui, le fils du bâtard de Charles IX.

Cette lutte innocente fut le prélude d'une lutte plus sérieuse. Le 14 juin, il y eut une rencontre au Val, non loin de Brignoles, entre l'armée du gouverneur et celle du Parlement. L'action ne fut pas longue. La cavalerie des parlementaires prit l'épouvante, et jeta le désordre dans l'infanterie qui se débanda, sans qu'il fût possible de la rallier. Cette défaite, qui n'avait coûté la vie qu'à

trois soldats, répandit la consternation à Aix. Néanmoins, le peuple répondit à l'appel que le parlement fit à son patriotisme, et bientôt l'on eut mis sur pied une nouvelle armée, aussi peu redoutable que la première. Le 8 juillet, le comte d'Alais sortit de Marseille à la tête de 3,000 hommes, Cévenols et huguenots pour la plupart, et ravagea les environs d'Aix et les bastides des officiers du Parlement. Le comte de Carces, ne se croyant pas assez fort pour tenir la campagne, se fortifiait tant bien que mal dans la capitale de la Provence et se préparait à recevoir son adversaire, quand le comte d'Etampes arriva, le 22 août, avec un traité de paix en treize articles, presque tous favorables au Parlement et contenant une amnistie générale. Il n'en restait pas moins quelques éléments de troubles en Provence. L'anarchie régnait plus que jamais dans Marseille, depuis que Mazarin avait porté atteinte à ses priviléges, en nommant les consuls de 1650. La ville était en pleine insurrection, et les citoyens armés et maitres de la Porte-Royale, de la Tour Saint-Jean, du monastère de Saint-Victor et de Notre-Dame-de-la-Garde, avaient chassé de l'Hôtel-de-Ville les créatures de la cour, pour y installer, à leur place, des magistrats régulièrement élus. Pendant qu'un courrier allait trouver le roi, avec des lettres justificatives de la conduite des rebelles, — le comte d'Alais dirigea des troupes sur Marseille, pour y assurer le triomphe de la volonté royale. Le 14 mars 1650, il se présenta à la Porte-Royale et fut accueilli à coups de canon. Mathan, son capitaine des gardes, fut tué, et les habitants emprisonnèrent plusieurs de ses amis avec deux des consuls nommés par la cour. Désespérant — soit de surprendre la place, soit de la soulever en sa faveur, le comte, que l'on commençait à soupçonner de vouloir la livrer aux princes, se hâta prudemment de demander une amnistie pour Marseille. Une saine politique conseillait l'indulgence au jeune roi; il ne se fit pas prier pour signer les lettres-patentes, qui lui ramenaient la cité frondeuse (mai 1650); il poussa même la dissimulation jusqu'à répondre, par des éloges officiels, aux protestations de dévouement et de fidélité que vint lui balbutier, trois mois plus tard, un député Marseillais.

Que le comte d'Alais eût ou non médité la trahison, dont on l'accusait, il n'était pas dans les bonnes grâces de Mazarin, qui

le rappela et donna le commandement de la province au marquis d'Aiguebonne. En son absence, ses partisans tentèrent de s'emparer de Marseille, dans le but de ne la replacer sous le sceptre de Louis XIV que le jour où l'on rendrait le gouvernement au comte d'Alais. — Cette tentative échoua et servit seulement à entretenir la division dans le pays; de telle sorte que le Parlement et les parlementaires, les procureurs du pays, les villes d'Aix et de Marseille, comptant sur la destitution du gouverneur, pour voir renaître le calme, demandèrent un successeur au comte d'Alais. Tout à coup, un bruit arriva jusqu'au fond de la Provence; Mazarin s'était enfui hors de France, et le parti des princes relevait la tête (1651). Le baron de Saint-Marc, premier procureur du pays, et l'un des plus grands antagonistes du cardinal, crut l'occasion favorable pour forcer le roi à tenir ce ministre éloigné. A cet effet, il créa, dans la ville d'Aix, une faction dévouée au prince de Condé, et qu'on appela la faction des *Sabreurs*. Les partisans du roi furent désignés sous les noms de *Canifs* et de *Mazarinistes*. Le même délire gagna Marseille et plusieurs autres villes; mais le foyer principal de la sédition était à Aix, où les Sabreurs, résolus à chasser le Parlement, descendirent, le 3 octobre 1651, sur la place des Prêcheurs et s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville. A cette nouvelle, les Canifs se mirent sous la protection des ouvriers, qui expulsèrent tous les Frondeurs aux cris de *Fouero lou sabre*, le sabre à la porte! Les Sabreurs, ainsi chassés, s'unirent aux Semestres et au gouverneur; union sans résultat, car les coalisés échouèrent également à Marseille et se réfugièrent à Toulon. Dans ce dernier retranchement, où toutes leurs forces se trouvaient concentrées, ils devaient d'autant moins espérer le triomphe, qu'ils obéissaient à des intérêts différents. Le duc de Mercœur, qui avait succédé au comte d'Alais, depuis le 8 mai 1652, essaya de profiter de leurs divisions, pour conclure un accommodement; et, — malgré les pressantes sollicitations des Marseillais, qui, lésés dans leur commerce par la prolongation de l'anarchie, offraient de contribuer à une partie des frais du siége de Toulon, — il voulut épuiser toutes les voies de la prudence et de la conciliation, afin de ramener les mécontents sous l'obéissance du roi. Loin d'entrer dans les vues pacifiques du nouveau gouverneur, Marseille révéla son ressentiment par un acte,

qui témoigne « de la haute idée qu'elle s'était faite de ses prérogatives, et du peu d'autorité que le gouvernement avait dans cette ville. » Elle ordonna, le 5 août 1652, à tous ceux qui, originaires ou habitants de la cité, servaient sur les galères de Toulon, de se retirer dans les huit jours; il fut enjoint aux personnes de toute condition et de toute qualité, résidant habituellement à Marseille, et actuellement à Toulon, de sortir de cette dernière ville, dans le même délai, sous peine de voir leurs familles chassées pour toujours de leur patrie; — leurs biens confisqués et vendus. Enfin, toutes relations commerciales entre Marseille et Toulon furent formellement interdites, et les négociants Marseillais furent astreints à déclarer à l'Hôtel-de-Ville les marchandises, dont les Toulonnais leur avaient confié le dépôt. Ces mesures énergiques intimidèrent les Sabreurs, et bientôt une amnistie très large, achevant d'adoucir les ferments de ces troubles civils, termina l'agonie de la Fronde provençale.

Toutefois, il s'en fallait que l'ordre fût rétabli d'une manière stable dans le Midi. La constitution de l'ancienne monarchie était si défectueuse, et l'action du pouvoir central si lente et si timide, qu'au moment où le calme reparaissait sur un point de l'horizon, la tempête éclatait sur un autre. La cour avait à peine réussi à apaiser de nouveaux mécontements survenus dans la Provence, au sujet des priviléges, que Marseille lui donna des occupations plus sérieuses. Au mois d'octobre 1652, les Marseillais avaient été autorisés par lettres-patentes à tirer au sort les noms des consuls et de tous les officiers municipaux, et à composer le conseil de ville de trois cents conseillers. Ce projet de réglement avait été arrêté dans une assemblée de vingt et un citoyens, choisis parmi les plus notables, et rédigé par Antoine de Félix. — On l'appela le *Réglement du sort*. A l'époque où il fut adopté, et même antérieurement, deux partis divisaient la ville. L'un, ayant à sa tête Antoine de Valbelle, lieutenant de l'amirauté, couvrait de son dévouement au roi une haine profonde pour le comte d'Alais. L'autre, dirigé par le marquis de Marignagne, s'était déclaré pour le gouverneur. Après quelques alternatives d'élévation et d'abaissement, Valbelle avait si bien établi son autorité à Marseille, que le duc de Mercœur n'y pouvait rien faire sans lui. Jaloux d'un

crédit qui diminuait le sien, le gouverneur se disposait à abattre cette influence rivale, quand la mort emporta Valbelle. — De peur de laisser pénétrer ses vues, il cacha sa joie sous un semblant de bienveillance protectrice pour la famille et les amis de ce dernier; — il n'y réussit pas, et Antoine de Félix ne tarda pas à lui donner particulièrement une preuve de ses sentiments hostiles. En novembre 1655, deux grosses barques de Mayorque capturèrent quelques bateaux de pêcheurs, presque sous le phare de Marseille. Pour courir à leur poursuite, il n'y avait dans le port qu'une galère de Gênes. Dans le premier moment de fureur, le peuple s'en empara, et, sous la conduite du troisième consul, donna la chasse aux corsaires. Mais on manœuvra si maladroitement, qu'on fut obligé de revenir, après avoir failli de tomber en leur pouvoir; et, quand les plus recommandables citoyens s'embarquèrent sur la même galère, pour effacer la honte de cet affront, les forbans avaient déjà gagné le large et se trouvaient hors de toute atteinte. Cependant, il importait de prévenir les reproches auxquels on devait s'attendre de la part du Sénat de Gênes, en l'instruisant de ce qui s'était passé. Malheureusement, par un oubli de toutes convenances, on envoya les lettres d'excuses par un valet de ville, au lieu d'en charger un gentilhomme. Le Sénat s'en plaignit à la cour de France. Le roi, qui n'était pas dans une position à mécontenter ses alliés pour si peu, voulut infliger aux Marseillais l'humiliation d'offrir par un de leurs consuls toute satisfaction à la république génoise. Presque en même temps, la ville fut invitée à contribuer de quelques secours d'argent pour le quartier d'hiver et pour la subsistance des galères. Ces deux affaires soulevèrent de grandes difficultés. On jugea, d'un côté, qu'un consul Marseillais ne devait pas abaisser sa dignité devant le Sénat de Gênes; — de l'autre, qu'en fournissant des subsides, dont ses priviléges l'exemptaient formellement, la cité créait un précédent fâcheux. Il fut donc décidé, sur le premier point, qu'Antoine de Félix remplirait la mission qu'on destinait au consul. Mais, dans la chaleur de la discussion, de Félix manifesta une opposition tellement vive contre le duc de Mercœur et Forbin d'Oppède, que ceux-ci songèrent à s'assurer désormais l'appui des fonctionnaires municipaux par l'élection de leurs créatures. Le

hasard servit leurs desseins à souhait, et le chaperon consulaire échut à Louis de Vento (28 octobre 1656). Nature hautaine et irascible, le nouvel élu ne fit pas aimer son consulat ; et, de peur de rencontrer un ennemi dans son successeur, il intrigua auprès de Mazarin pour que le roi nommât lui-même les consuls. C'était combler les vœux du gouverneur et du premier président. Toutefois, avec l'humeur pacifique du ministre, il ne fallait pas trop se flatter du succès ; puis, il y avait à redouter les résistances et les rancunes du peuple. Pour mieux parvenir à leur fin, le duc et d'Oppède imaginèrent d'appeler aux charges municipales un nombre égal de personnes des deux partis. — Si, à l'aide de cette transaction, on obtint de la cour les lettres-patentes, qui nommaient les consuls et l'assesseur, — on avait compté sans les petites passions, sans les imprudences des élus mêmes, et surtout sans la vieille susceptibilité marseillaise à l'endroit des priviléges de la ville. Une violation aussi flagrante du réglement devait faire éclater d'impétueuses colères ; et Marseille, vaincue dans la lutte qu'elle osa soutenir contre Louis XIV, prouva du moins que les sentiments d'indépendance et de dignité nationale restaient vivaces dans le cœur de ses généreux enfants.

Le seigneur de La Baume, l'un des consuls, n'aimait pas Louis de Vento, son parent, auquel il succédait. Il affecta de tenir une conduite toute opposée à la sienne, et par là se fût concilié les sympathies populaires, si ses liaisons avec le premier président ne l'eussent rendu suspect. Il acheva de se compromettre, en faisant venir à Marseille la galère du duc de Mercœur, pour en mettre l'entretien à la charge de la ville. — Les négociants comprirent que les frais de l'armement nécessiteraient le rétablissement du droit d'un demi pour cent sur les marchandises ; droit supprimé depuis le mois de janvier 1656, parce qu'il était déjà une infraction aux lois du pays, et par conséquent dangereux à faire revivre. Ces bruits, en s'accréditant, provoquèrent un murmure général ; et l'on vit alors, à Marseille, comme on l'avait vu plus d'une fois dans l'ancienne Rome, le triste spectacle d'une guerre civile, entreprise au nom de la liberté, pour se terminer au profit du despotisme. C'est qu'aussi la noble cité se trompait étrangement de date. Par ses souvenirs républicains, elle appartenait plus au

passé qu'au présent. L'esprit local la dominait toujours ; chez elle l'influence du sol, du climat, de la race, ne cédait point à l'action sociale et politique. « Diminuer, sans la détruire, la vie locale, particulière, au profit de la vie générale et commune, c'est le problème de la sociabilité humaine. Le genre humain approche chaque jour plus près de la solution de ce problème. La formation des monarchies, des empires, ce sont les degrés par où il y arrive. L'empire romain a été un premier pas, le christianisme un second. Charlemagne et les croisades, Louis XIV et la révolution, l'empire français qui en est sorti, voilà de nouveaux progrès dans cette route. Le peuple le mieux centralisé est aussi celui qui, par son exemple et par l'énergie de son action, a le plus avancé la centralisation du monde. (MICHELET). » Eh bien, l'excentrique Marseille était encore loin de cette généralisation de l'esprit humain. Les révolutions, qui transformaient si miraculeusement les destinées du monde, n'avaient pas encore dompté sa nature, effacé pour elle la ligne de démarcation du sol. Elle ne soupçonnait en aucune façon l'idée abstraite d'une patrie universelle. Elle oubliait obstinément que, depuis le jour où Louis XI, en écrasant la féodalité, avait ajouté la Provence au faisceau de la monarchie française, elle n'était plus qu'une fraction sans force dans son isolement. Elle oubliait que Richelieu avait si bien achevé l'œuvre de Louis XI et si solidement étayé l'édifice, que Louis XIV, digne héritier de sa pensée politique, n'eut plus qu'à vouloir, pour devenir le symbole de la royauté absolue. Marseille, en un mot, n'était pas de son siècle ; elle se berçait dans les illusions évanouies de sa vie d'autrefois. Une secousse terrible allait la réveiller et la rappeler douloureusement au sentiment de la réalité. Si ce ne fut pas sa première déception, — à coup sûr ce fut la plus cruelle. Car, longtemps ménagée et choyée, comme une maîtresse, dont l'on tient à conserver les bonnes grâces, elle dut comprendre que c'en était fait, pour l'avenir, de ses velléités de rébellion ; et, quand le président d'Oppède suspendit, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, l'image de Louis XIV à cheval, — ne semblait-il pas lui prédire, à cette cavale indomptée, qu'elle ploierait enfin sous l'étreinte vigoureuse d'un maître ?

Du sein même de l'orage, soulevé par les imprudences du Conseil-

municipal, surgit un vaillant et fougueux champion des antiques prérogatives de Marseille. Il s'appelait Gaspard de Glandevès-Niozelles. Riche, jeune, et de famille noble, il avait de brillantes qualités ; pourquoi ne les avait-il pas jusqu'alors employées au service de sa patrie ? Pourquoi jusqu'alors avait-il assisté, en spectateur impassible, aux longues agitations de la Provence ? Nul ne peut sonder l'abîme de ces volcans humains, qui couvent longtemps le feu des passions, pour en laisser jaillir, un jour, les laves ardentes, par l'effort subit d'une pensée inconnue. Soit caprice, soit ambition, soit obéissance à une impulsion étrangère, Niozelles descendit dans l'arène politique, non en athlète obscur, mais en chef de parti. De prime-saut, la supériorité se révèle et s'impose. Niozelles était fait pour le commandement ; il s'en empara, sans qu'on songeât à le lui disputer. « Il ne lui a manqué qu'un plus vaste théâtre, pour que son nom fût inscrit parmi les noms les plus remarquables de l'histoire. (A. LARDIER). » — Résolu d'empêcher de vive force l'armement de la galère ducale, — Niozelles groupa autour de lui quelques hommes d'élite, fit une opposition énergique aux actes de l'administration, et ne se montra plus dans la rue, qu'avec un cortége de jeunes gens dévoués, — tandis que les partisans du gouverneur et du premier président, reconnaissables à leurs rubans jaunes et noirs, marchaient sous la conduite du chevalier de Foresta. Dans l'état des choses, une collision était imminente ; et, plus soucieux de leur conservation que de la loi qui interdisait l'entrée de la ville aux troupes royales, les consuls demandèrent une garde au duc de Mercœur. Un mot imprudent amoncela de nouveaux nuages : « On verra un peu ces braves, qui doivent empêcher l'armement de la galère ! » avait dit un ami de La Baume ; et, le lendemain, Niozelles répondait à cet insolent défi, en disant aux négociants rassemblés devant l'Hôtel-de-Ville : « Point de galère, messieurs, point de galère. » Tout annonçait une explosion ; il ne fallait qu'une étincelle pour faire éclater les poudres. Un moment, cependant, le premier consul parut se rendre aux prières d'un sage et saint homme ; — l'abbé Félix lui avait fait une peinture effrayante des malheurs que son entêtement allait appeler sur Marseille. Il feignit de renoncer à l'armement de la galère, pour gagner du temps, augmenter le nombre de ses

partisans, et abattre ainsi plus sûrement ses adversaires. Ceux-ci acquirent bien vite la preuve de sa mauvaise foi. Mais, malgré sa promesse d'en référer au Conseil municipal, La Baume, craignant de ne pas y avoir la majorité, convoqua la Chambre de Commerce, dont il eut meilleur marché. Niozelles et ses amis se trouvaient devant l'Hôtel-de-Ville, à l'heure indiquée pour la réunion du Conseil municipal, quand ils apprirent ce qui venait d'arriver, de la bouche même de La Baume, qui, bravant leur colère, s'écria « qu'il ne devait compte de ses actions qu'au roi et au gouverneur de la province; qu'il saurait bien faire valoir son autorité, et opposer la force à la force, en cas de besoin (13 juillet 1658). » Ces paroles circulèrent dans la foule avec la rapidité de l'éclair, et un long cri de révolte épouvanta les échos de la ville : point de galère! *fouéro galéro*! *fouéro galéro*! A l'instant, Gueidon, le jeune, s'élance, l'épée à la main avec les partisans de Niozelles, vers l'Hôtel-de-Ville, avant qu'on ait le temps d'en fermer les portes; le trésorier Greffet, Cipières et son valet de chambre soutiennent intrépidement le premier choc des assaillants; Niozelles, blessé au bras gauche d'un coup de feu, lutte corps à corps avec Greffet, le fait prisonnier et lui laisse généreusement son épée. Il n'y avait pas à se méprendre sur les conséquences d'un conflit, où le sang avait déjà rougi les marches du palais consulaire. Paul de Fortia, le brave commandant du château d'If, réussit bien à suspendre le combat; mais ce n'était qu'une trêve; la haine grondait dans les cœurs. Les consuls, sourds à la voix de la prudence, et jugeant mal de la grandeur du danger, — car les amis de Niozelles étaient maîtres de la Porte-Royale et de celle du Marché, — les consuls sortirent de l'Hôtel-de-Ville, avec le chevalier de Valbelle, le chevalier de Foresta, les frères Martin, les frères Bastin, Cabre-Roquevaire, quatre capitaines de quartier et plusieurs autres adhérents, tous l'épée au poing. Bientôt ils se trouvèrent face à face avec leurs adversaires; et, sans l'intervention de Paul de Fortia, de La Reynarde, et de Charles d'Hermite, la lutte eût recommencé. Toutefois, ce ne fut que partie remise. De part et d'autre, on disposa tout comme pour une bataille décisive. La galère du gouverneur tourna ses batteries contre la ville; les consuls firent tendre des chaînes, entourèrent de barricades le

corps de garde de la Loge, placèrent des canons dans les rues et envoyèrent les capitaines de quartier à leur poste. Ceux du quartier Saint-Jean et de Cavaillon obéirent. — Le capitaine, chargé du quartier de Blanquerie, fut contraint de revenir sur ses pas; et les consuls furent si effrayés d'apprendre que la Porte-Royale était au pouvoir de Niozelles, qu'ils ne surent à quel parti s'arrêter. Attaquer Niozelles dans son poste — n'était pas sans danger. L'y laisser était une honte; les plus vaillants furent d'avis de l'en chasser immédiatement par la voie des armes. La Baume préféra recourir à la ruse; Fortia de Pilles continuait à jouer le rôle de conciliateur, allant d'un camp à l'autre, parlant à chacun le langage de la raison. Tant de généreux efforts n'aboutirent qu'à une trahison. Les consuls promirent de satisfaire le peuple au sujet de la galère, si Niozelles abandonnait la Porte-Royale et la Porte du Marché; puis, une fois maîtres de ces deux positions importantes, ils mentirent à la foi jurée, et allèrent jusqu'à proposer de faire enlever, pendant la nuit, leurs trop confiants adversaires, pour les expulser de la ville. L'avis ne prévalut pas, et l'on s'en tint à envoyer demander des renforts au duc de Mercœur. — Il est difficile de s'expliquer comment et pourquoi ce dernier avait su, pour ainsi dire, se placer sur le terrain de la neutralité, et dans l'attitude passive d'un simple spectateur, — quand sa qualité de gouverneur lui imposait le devoir d'une intervention directe et énergique. Son abstention dans un conflit, où il était le principal intéressé, constituait une véritable lâcheté. Ou, — blâmant l'entêtement des consuls, il pouvait d'un mot effacer la cause de tant de troubles, — ou, partageant leur aveuglement, il devait avoir le courage de ses actes, et ne pas se tenir à l'écart, à l'heure de la compression brutale. Vaincre ou succomber à la tête de ses partisans, tel était le rôle que lui dictait l'honneur. Eh bien! que faisait le noble duc, pendant que l'insurrection grondait? Où était-il, pendant que ses amis jouaient leur vie, pour un de ses caprices despotiques? Il demeurait tranquillement à Tarascon, attendant, au sein des plaisirs, l'issue de la bataille, pour en retirer tous les bénéfices. La députation des consuls vint l'arracher à cette coupable quiétude et le forcer à prendre une part plus active à une lutte qui grandissait chaque jour. Convaincu désormais, d'après les

proportions de la révolte, que la victoire coûterait bien du sang, il eût été glorieux à lui de tout pacifier, en renonçant de son plein gré à l'armement de sa galère; mais, pour ne pas sacrifier sa dignité au bon droit du peuple, il ne recula pas devant les horreurs de la guerre civile. Il envoya sur le champ les troupes demandées; — et, à la faveur des ombres de la nuit, ses soldats se glissèrent furtivement dans les murs de la ville, par terre et par mer. On les logea dans la Tour du Fanal, dans la Plate-Forme, dans les maisons du parti consulaire, et soixante hommes d'élite furent commis à la garde de l'Hôtel-de-Ville. A la nouvelle de l'arrivée de ce renfort, les rubans jaunes et noirs s'assemblèrent le 19 juillet au matin, pour presser La Baume de s'assurer de tous les quartiers. Les chevaliers de Riquetti-Mirabeau, les frères Beaumont, Gratian, Cipières, Bastin, d'Aiglun, et quelques autres, parurent les premiers, les uns armés de mousquets, les autres de fusils ou de hallebardes. Ils s'avancèrent devant l'Hôtel-de-Ville et dispersèrent les groupes de négociants déjà réunis pour leurs intérêts commerciaux. Cette provocation maladroite, qui s'adressait à des citoyens inoffensifs, produisit une effervescence générale; puis quand on sut qu'on devait attenter à la liberté de La Salle et de Niozelles, ou les chasser de la ville, il s'éleva une longue clameur de vengeance et d'indignation, — et l'on courut aux armes, pour protéger les nobles défenseurs de la cause populaire. Les négociants, les capitaines marins, les corps de métiers organisent, comme par enchantement, des bataillons de combattants, animés du plus vif enthousiasme. Les insurgés occupent militairement la Place-Neuve, la Place Vivaud et celle du Palais; bientôt la lutte s'engage à la Place-Neuve, et la victoire reste au peuple. Au bruit de la mousquetterie, Niozelles accourt, suivi du commandeur de Cujes, son frère, et de trois capitaines de vaisseau, tous armés de fusils; et ce petit groupe, grossi des amis que lui amène La Salle, attaque, avec quelques pièces d'artillerie, le quartier de Cavaillon, où s'était retranché le chevalier de Foresta. Repoussé de ce côté, Niozelles entraîne ses compagnons vers la cathédrale, s'en empare en même temps que du clocher et de cinq gros canons de fonte placés sur le rempart qui regardait la mer. De là il se replie sur la Place-Neuve, et arrive au moment où les soldats de Mercœur fuyaient

devant la Reynarde et Bausset. Le point important était l'Hôtel-de-Ville, gardé par les consuls ; le cerner de barricades hérissées de canons, y concentrer tous les efforts de l'insurrection, ce fut pour Niozelles l'affaire de quelques heures. Lorsqu'il se vit assiégé par toute une population frémissante de rage; lorsque d'intrépides amazones, l'audace au front, la menace à la bouche, la fureur dans les yeux, le pistolet d'une main et l'épée de l'autre, apparurent dans la foule des combattants; — dignes filles de leurs aïeules héroïques ; rugissantes comme des lionnes et debout sur les barricades ; — La Baume comprit, mais trop tard, qu'il avait poussé les choses trop loin. Le plus compromis d'entre ses collègues, il n'osa compter sur la clémence des vainqueurs; il endossa l'habit d'un abbé et s'échappa, lui troisième, à l'aide d'une échelle. Les deux autres consuls, instruits de son évasion, jugèrent la résistance inutile et demandèrent à capituler. Les troupes du gouverneur renvoyées, l'armement de la galère abandonné, l'évacuation de la Plate-Forme par le chevalier de Foresta; — à ces conditions imposées d'une part et subies de l'autre, toutes les colères s'éteignirent, les barricades disparurent, la ville reprit instantanément sa physionomie accoutumée; et le soir, — à l'heure où, sous un ciel parsemé d'étoiles d'or, les habitants avaient coutume de chercher, dans la promenade et dans les douces causeries sur le seuil du foyer domestique, une distraction aux fatigues du jour, — nul ne se fût imaginé, en suivant, du regard, le flot calme des promeneurs, en voyant ces groupes de causeurs joyeux, — qu'une tempête avait passé sur cette ville ; que tous ces cœurs avaient battu de terreur, de haine et de vengeance; qu'à deux pas de cette foule indifférente, dormaient cinquante cadavres encore chauds ; que le bruit des rires de la rue couvrait les gémissements des blessés, et le râle des mourants.

Tout n'était pas fini cependant. — Les Marseillais semblaient vouloir reprendre des forces, pour repousser le duc de Mercœur, qui, enfin ému du danger auquel il avait laissé ses amis exposés, s'occupait de bloquer la ville rebelle par terre et par mer. En effet, après avoir établi trois corps d'armée à Aubagne, aux Pennes et à Vitrolles, il ordonna au chevalier Paul, commandant de la marine à Toulon, d'aller stationner dans le voisinage du Lacydon. Paul, —

l'histoire ne lui connaît pas d'autre nom, — Paul était enfant de Marseille; ou du moins Marseille revendique l'honneur de lui avoir donné le jour, et ce noble orgueil puise sa raison d'être dans la glorieuse fortune de ce héros. Né sur mer d'une blanchisseuse, dans une barque battue par la tempête, entre le château d'If et la cité phocéenne (décembre 1597), Paul eut pour parrain Fortia de Pilles, et, pour patrie, ces flots au bruit desquels s'étaient mêlés ses premiers cris. Il était encore dans un âge très tendre, quand il se cacha sur un vaisseau, pour forcer le capitaine à le garder en qualité de mousse. Le fils de la pauvre lavandière devint amiral, et donna sur son bord une fête à Louis XIV; mais il ne méconnut pas pour cela ses vieux camarades, et voulut être enterré avec les pauvres, auxquels il laissa tout son bien (18 octobre 1667). En racontant en peu de mots l'étrange et brillante destinée de cet homme illustre, nous avons eu pour objet de montrer une fois de plus combien l'esprit d'égalité des républiques grecques et des municipes romains était vivace encor dans le cœur des Marseillais, et formait un étrange anachronisme au XVIIe siècle. Car autrement il ne serait pas possible de s'expliquer les révoltes énergiques et persévérantes de la vieille cité contre les envahissements du despotisme; — suprêmes et impuissants efforts de la liberté expirante!

Tandis que le duc de Mercœur faisait des préparatifs formidables de répression, il se passait de singulières choses dans la ville. Le parti vainqueur proposait d'élire de nouveaux consuls; et, moins audacieux dans la victoire que dans l'agression, il laissait débattre et adopter la résolution de s'humilier devant le parti vaincu. Non seulement La Baume, le fugitif, fut prié d'oublier le passé; de recevoir publiquement des excuses, et de demander au roi des lettres d'amnistie; mais il se donna le plaisir de se draper dans son dédain et dans l'inflexibilité d'un refus. Alors, on songea à s'adresser directement au duc de Mercœur; et, comme on n'osait délibérer en l'absence de l'assesseur et du second consul, qui s'étaient évadés secrètement de l'Hôtel-de-Ville, il fallut, après bien des recherches, les arracher à leur retraite et les forcer à présider l'assemblée. Cette fois, il y eut accord pour rejeter tous

les torts sur La Baume ; et Cabanes, chargé de cette mission auprès du gouverneur, s'attacha surtout à effacer de son esprit la pensée que l'autorité royale eût été compromise dans cette querelle de partis. En témoignage de ce qu'il avançait, il sollicita des lettres de recommandation pour La Reynarde, qu'on avait résolu d'envoyer à la cour, dans le but d'apprendre à Mazarin la véritable cause des troubles de Marseille. Cette démarche toute de conciliation n'eut pas le succès qu'on devait en attendre. Le duc, écoutant à peine l'orateur, se répandit en menaces et répliqua que La Salle, l'un des plus notables parmi les rebelles, « était un bonhomme qui s'était laissé séduire, mais qu'il ne tarderait pas à s'en repentir. Quant à Niozelles, ajouta-t-il, il en répondra sur sa tête ; et, s'il continue, celle de son cousin Glandevès-Rosset, prisonnier dans la citadelle de Saint-Tropez, n'est point assurée : je saurai bien empêcher La Reynarde de faire le voyage de Paris ; je compte mettre incessamment la ville à la raison. » C'était avouer qu'il tenait essentiellement à se passer de l'intervention du ministre, qui n'eût pas à coup sûr approuvé sa conduite. Les Marseillais ne doutèrent pas de ce que leur réservait le ressentiment du gouverneur, quand ils virent des forces imposantes se déployer autour de leurs remparts ; et ils prêtèrent volontiers l'oreille à l'accommodement que leur proposèrent les conseillers Meyrargues et Saint-Symphorien. Il fut conclu, après bien des difficultés, le 1er août, « que les consuls et l'assesseur seraient rétablis dans leurs charges ; que les habitants mettraient bas les armes, et que tout resterait dans le même état qu'auparavant. » A ces conditions, Mercœur promit d'éloigner ses troupes et d'obtenir une amnistie générale. Le Parlement, les procureurs du pays, les syndics des communautés et les consuls d'Arles et de Tarascon, justement inquiets des suites fâcheuses de cette révolte pour la Provence, réussirent à aplanir les derniers obstacles. L'amnistie arriva, le 14 du même mois ; et, à la fin d'octobre, un arrêt du conseil défendit de procéder à l'élection des consuls, avant le 28 décembre. Légalement signifié ou non, cet arrêt constituait une atteinte réelle aux priviléges de la ville ; car la déclaration du mois de mars 1649 portait que, — dans l'intérêt de la tranquillité d'Aix, de Marseille et d'Arles, — il ne serait absolument rien changé au mode des élections

consulaires, et qu'on n'aurait aucun égard aux lettres-patentes ou lettres de cachet à ce contraires. Fondés sur cette déclaration, les Marseillais élurent les consuls et l'assesseur, sans tenir compte de la défense. Ils étaient, certes, dans les limites rigoureuses de leur droit; mais Louis XIV n'envisagea pas la chose du même point de vue; et, comme pour s'essayer à son rôle de despote, il interdit aux nouveaux magistrats l'exercice de leurs fonctions, en leur ordonnant de venir avec Niozelles, le commandeur de Cuges, La Salle et d'Arène, rejoindre la cour à Lyon. Toutefois, on n'avait pas encore appris à trembler devant l'élève imberbe du plus timide et du plus cauteleux des ministres. La volonté royale fut méprisée, et l'émeute reparut dans la rue. Les plus sages et les plus clairvoyants, peu rassurés sur les conséquences de cette aggravation de torts, opinèrent pour que l'on apaisât au plus vite la colère de Mazarin. Les trois députés, à qui échut cette tâche difficile, se présentèrent sous les auspices du duc de Vendôme, et le ministre leur déclara que la clémence du roi dépendrait uniquement de la prompte obéissance des consuls et des quatre gentilshommes appelés à la cour. Tous cédèrent de bonne grâce, à l'exception de Niozelles, qui craignait qu'on n'attentât à sa liberté. Mazarin connaissait son influence et avait intérêt à le ménager. Il lui envoya un sauf-conduit. Il n'y avait plus lieu d'hésiter. Niozelles partit avec ses amis et les anciens consuls mandés également par le cardinal. En l'absence de toute autorité, il importait de placer la ville sous la surveillance d'un gouverneur intérimaire. Le conseil du roi y pourvut, en déférant le pouvoir consulaire à Fortia de Pilles. Mais, par une perpétuelle contradiction d'actes et de paroles, — tandis que ses premiers magistrats, après avoir fait un simulacre de résistance à la royauté, allaient humblement s'agenouiller devant elle, — Marseille, de nouveau poussée à la révolte par son mauvais génie, protesta contre l'irrégularité de cette ordonnance toute provisoire. Puériles protestations! au bruit desquelles la citée déchue espérait oublier les humiliations successives que lui infligeait l'absolutisme de plus en plus audacieux. Aussi, voyez dans quel profond abîme le vertige la précipite fatalement. Sur cette pente rapide, rien ne peut l'arrêter. Pour avoir été la plus élevée, elle sera la plus abaissée, la plus

abreuvée de honte, et l'éclat de sa chute n'éveillera pas même les échos d'alentour.

C'est à Lyon que se joua le premier acte de ce triste drame, où elle allait gravir son Golgotha, courbée sous sa croix de douleur. C'est là déjà qu'elle avait été frappée dans sa nationalité, le jour où Louis XI médita d'annexer la Provence à la couronne. C'est encore là que germa, dans le cerveau d'un despote, la pensée de son asservissement. — Ses représentants écoutèrent en silence les remontrances de Mazarin, qui les menaça de la colère du roi, s'ils ne rentraient dans le devoir. Niozelles seul ne démentit pas la fermeté de son caractère, et le ministre pâlit et trembla sous son regard fier, sous sa parole hautaine, au point d'hésiter entre son serment — de ne point attenter à la liberté du jeune gentilhomme — et le désir de châtier son audace. Mais que pouvait le courage isolé d'un citoyen pour le salut de Marseille? Rien, si ce n'est irriter le Mazarin, tout puissant sur l'esprit de son royal élève, et par conséquent empirer la position de la malheureuse ville. Niozelles eût fait preuve d'un grand cœur, s'il eût sacrifié son orgueil au salut de son pays; si, dans un élan de sublime abnégation, il eût oublié les intérêts de sa gloire, au profit des intérêts de la gloire de sa patrie. — Son égoïsme avait soufflé la rébellion, son égoïsme acheva de tout compromettre. C'est là le rôle que, dans toutes les révolutions, jouent trop souvent les chefs de parti, plus avides de renommée, que véritablement soucieux du bonheur des peuples. Le cardinal n'était pourtant pas animé de sentiments hostiles pour Marseille; une lettre du seigneur de Pilles, en l'édifiant sur la soumission et la fidélité des habitants, vint l'affermir dans cet esprit de conciliation, et il décida le roi d'accorder aux consuls et aux gentilshommes Marseillais une audience qui leur avait été refusée jusqu'alors. Le jour en fut fixé au 6 janvier 1659; et là, une question d'étiquette faillit tout gâter de nouveau. En vertu du privilége qui permettait à la Noblesse de parler debout à Sa Majesté, Niozelles et son frère le commandeur de Cuges déclarèrent au maître des cérémonies que leur qualité de gentilshommes les dispensait de se mettre à genoux. Cette prétention fut rapportée à Louis XIV, discutée gravement et rejetée, sous prétexte qu'en cette occasion, le roi donnait audience à des

sujets rebelles, appelés à se justifier, et non à des députés de la Noblesse. A peine cette décision était-elle connue, que Louis parut dans le salon où attendaient les courtisans, et vit s'avancer vers lui les consuls de Marseille. Surpris, il s'arrêta en enfonçant fièrement son chapeau sur la tête. A ce geste de mauvais augure, Niozelles s'éloigna du groupe et se perdit dans la foule ; son frère resta debout, à distance, affrontant le regard courroucé du jeune souverain ; et le comte de Brienne eut beau répéter : « Messieurs de Marseille, tous à genoux, le roi l'entend ainsi, » il ne changea pas d'attitude. Cette fermeté frappa tellement Louis XIV, qu'il feignit de ne pas prendre garde à la résistance du commandeur, et le comte de Brienne n'osa point renouveler son ordre. Le prince était trop vindicatif pour oublier une aussi cruelle injure ; et pourtant, si quelque chose eût dû apporter quelque adoucissement aux blessures de son orgueil, c'est le langage des magistrats Marseillais, qui semblèrent vouloir, à force d'humilité, calmer son royal ressentiment. « Sire, dit l'assesseur, bien que votre Majesté connaisse notre fidélité et notre obéissance, et qu'elle soit pleinement informée qu'il ne s'est rien passé dans la ville de Marseille contre son service et sa fidélité ; nous sommes néanmoins prosternés à vos pieds, pour vous en donner un témoignage plus authentique, et vous assurer, sire, qu'il n'y a aucun de nous, qui n'aimât mieux perdre la vie que de vous déplaire. Si nous étions assez malheureux pour que votre Majesté eût pris contre nous des impressions peu favorables, nous osons nous flatter qu'elle s'en dépouillera, en nous voyant prosternés à ses pieds, et dans la ferme résolution d'exécuter tout ce qu'il lui plaira de nous ordonner. Car quelle que soit la loi que votre Majesté voudra nous imposer, nous l'exécuterons sans nous plaindre, pourvu qu'elle nous fasse la grâce de croire que nous serons inviolablement ses très humbles, très obéissants, très fidèles sujets et serviteurs. » — Il fallait que le roi fût bien peu touché de tant de respect, pour que le comte de Nogent s'écriât jusqu'à trois fois : — « Sire, les Marseillais sont bonnes gens. » En effet, loin de dissimuler son mécontentement, Louis XIV avait répondu « qu'il verrait ce qu'il aurait à faire ; » — et déjà, dans sa bouche, une pareille parole était une menace. Il attendit, pour se venger, un prétexte qui ne tarda pas à surgir. Tout le

passé paraissait amnistié, quand le duc de Mercœur eut ordre de retourner à Marseille pour y faire procéder à l'élection de nouveaux magistrats, en remplacement de ceux qu'on avait élus, malgré l'arrêt du conseil. Ainsi, prenant au sérieux le mot obéissance, que le peuple marseillais prodiguait dans ses discours, Mazarin voulait qu'il fût une vérité dans les actes; ce en quoi différait la cité récalcitrante, qui ne se distinguait plus que par une incroyable versatilité d'idées et de sentiments. Il serait difficile de peindre les transports de joie qui saluèrent le retour des députés, si malmenés par Louis XIV. Toute la population alla au devant d'eux, et l'on était tellement avide de les voir ou de les toucher, que, pour mieux dominer la foule, ils furent obligés de monter à cheval. Mais ce qu'il serait plus difficile encore d'expliquer, c'est le sens, — c'est le but d'une ovation si éclatante. S'adressait-elle exclusivement à Niozelles et au commandeur de Cuges, dont l'action hardie est de celles qui excitent volontiers l'admiration populaire? Ou bien aux consuls qui, *prosternés aux pieds du roi*, s'étaient efforcés d'appeler sa clémence sur leur patrie, *par la promesse d'exécuter, sans se plaindre, tout ce qu'il lui plairait d'ordonner?* Ou bien enfin à tous les députés indistinctement? Dans le premier cas, c'était une nouvelle injure pour le souverain, et un blâme pour la bassesse des magistrats. Dans le second cas, c'était une consécration des engagements pris au nom de la ville en face de l'autorité royale. Dans le troisième cas, c'était une contradiction, c'était quelque chose d'inqualifiable, c'était l'anarchie dans l'enthousiasme. L'accueil qu'on fit au duc de Mercœur, trois jours après (21 janvier), prouva comment Marseille entendait l'obéissance. Il était nuit, quand le gouverneur arriva, en compagnie de quelques conseillers municipaux, envoyés à sa rencontre. Le peuple s'imagina que le duc avait choisi cette heure, pour introduire dans la ville La Baume et ses partisans; et des hommes eurent la hardiesse de visiter son carrosse, à la lueur de balais allumés. Évidemment, il y avait parti pris de l'intimider dans l'accomplissement de sa mission. Le duc le comprit bien; et, de peur de réveiller l'effervescence des esprits, il proposa de donner le chaperon aux mêmes magistrats, à l'aide d'un moyen qui conciliât ses devoirs avec les intérêts de tout le monde. Il s'agissait de procéder, en apparence,

selon les règles de l'élection, et de ne mettre dans la boîte dorée que les noms des consuls révoqués. Si cette supercherie avait ses dangers pour l'avenir, du moins elle partait d'une bonne intention : il fallait donc en tenir compte à la prudence du gouverneur. Cependant le peuple ne lui en sut aucun gré. Quoiqu'il ne fût pas dupe de ce singulier hasard qui lui avait rendu ses quatre magistrats, il insulta à la défaite volontaire du duc par une indécente joie et par des chansons injurieuses. Il eût été de la dignité du gouverneur de se renfermer dans un dédain profond. Malheureusement, il ne se trouva pas assez cuirassé de philosophie contre les traits du ridicule ; et un mauvais couplet[1] suffit pour amasser des rancunes dans son âme.

De nouveaux événements ne tardèrent pas à augmenter la somme des griefs, que Mazarin avait contre Marseille. Des troubles, survenus à Aix au mois de février de la même année, nécessitèrent une vigoureuse répression, et les Marseillais ne furent pas des derniers à offrir leurs services au duc de Mercœur, *en l'assurant de leur soumission*. Puis, par une inconséquence qui leur était devenue habituelle, dès qu'il y eut des coupables atteints par la sévérité des lois, ils les recueillirent dans leurs murs, « où, par un abus qu'ils faisaient de leurs priviléges, on trouvait quelquefois, contre l'autorité royale, un asile qu'on ne pouvait se promettre dans les pays étrangers. (PAPON). » C'était, pour ainsi dire, s'associer à la rébellion, après l'avoir condamnée, et par suite braver, de propos délibéré, la colère du roi. Mais il y avait alors dans les esprits un tel besoin de mouvement, que les consuls, craignant une nouvelle explosion, s'ils livraient les coupables à la justice, ne firent que de molles recherches. La Salle, Niozelles, les frères Félix, La Reynarde

[1] Voici le couplet :

Moussu de Mercuro, sias lou ben vengu ;
Aven fa lei Consous coume aven vougu,
En despié d'aquélei que nous an vendu.

Monsieur de Mercœur, soyez le bien-venu ;
Nous avons fait les consuls, comme nous avons voulu,
En dépit de ceux qui nous ont vendus.

et d'Arène étaient les principaux protecteurs des réfugiés. La colère de Mazarin les signala à la surveillance de Pilles, qui les réunit chez le premier consul, pour les instruire des sentiments du premier ministre. Ils comprirent le danger et l'inutilité d'une plus longue résistance, et conseillèrent à leurs protégés de quitter la ville. Une fois le motif disparu, l'agitation devait s'éteindre. Malheureusement il y a toujours dans les luttes civiles des gens qui compromettent tout ; ce sont, pour nous servir d'une expression moderne très caractéristique, ce sont les enfants terribles de tous les partis. Ils rendent odieuse la meilleure des causes ; et souvent le châtiment de leurs fautes rejaillit tout entier sur des têtes innocentes. Un jour, un ami de La Baume tombe sous le poignard de quelques-uns des partisans de Niozelles ; on en rejette tout l'odieux sur ce dernier, et le Parlement le décrète d'ajournement personnel. Niozelles était une nature trop distinguée, trop généreuse, pour conseiller un pareil crime ; de plus il n'avait aucun sujet de haine contre la victime. Quoique fort de sa conscience, il avait à redouter les ressentiments du pouvoir. Il ne tint pas compte de l'injonction du Parlement, et ne sortit plus qu'avec un cortége d'amis. Le roi apprit bientôt cette affaire, et l'on ne manqua pas de lui peindre Niozelles sous les couleurs les plus noires. « Ce n'était rien moins qu'un assassin et un ambitieux, qui avait formé le projet de se rendre maître absolu de Marseille. » Le cardinal Mazarin négociait alors, dans l'île des Faisans, la paix générale et le mariage de Louis XIV. Il s'assura que le roi d'Espagne ne secourrait pas les Marseillais, et en envoya la promesse écrite au roi, qui ordonna à Niozelles de venir à la suite de la cour, sous peine d'être déclaré criminel de lèze-Majesté. Le duc de Mercœur chargea le lieutenant de ses gardes, La Gouvernelle, de signifier cet ordre au jeune gentilhomme. « — Autant vaudrait-il, répondit La Gouvernelle, que votre Altesse me commandât d'aller à l'assaut ; cependant, je m'en vais faire la commission. » Aussitôt arrivé à Marseille (16 octobre), le lieutenant va droit à l'Hôtel-de-Ville, où il trouve Niozelles en grande conférence avec les consuls. Le hasard semblait le favoriser ; aux magistrats il remet une lettre du gouverneur, et lit à haute voix l'ordre du roi, en demandant qu'on voulût bien attester par écrit qu'il l'avait signifié en personne à Niozelles. Tout jusque là

allait au mieux ; Niozelles s'inclinait devant l'autorité royale, et l'on rédigeait le certificat, sollicité par La Gouvernelle, lorsque Serres descend à la Loge, et ameute la populace, en racontant le danger qui menace la liberté de Niozelles. Soudain, des flots de séditieux s'engouffrent impétueusement dans l'Hôtel-de-Ville, et inondent la chambre des consuls, avec des cris de mort contre le lieutenant des gardes que, par une ruse coupable, Serres avait signalé comme un imposteur. L'ordre de Louis XIV est lacéré, foulé aux pieds ; et l'on se jette sur La Gouvernelle, qui n'a que le temps de se glisser sous la table, où les efforts de Niozelles ne réussissent pas à le garantir des odieuses brutalités de ces misérables. La voix irritée et suppliante tour à tour du généreux gentilhomme finit par dominer cette tempête ; la foule s'écoula ; puis, à l'entrée de la nuit, Niozelles conduisit le malheureux lieutenant chez le premier consul, soupa avec lui, et lui donna une bonne escorte, pour retourner à Aix, où le bruit courait déjà qu'il avait été massacré. Dans le récit de son aventure, La Gouvernelle fut plein d'effusion reconnaissante pour son libérateur. Effectivement, Niozelles avait eu le beau rôle dans cette affaire ; seul il s'était montré résigné à l'obéissance ; seul il avait protégé le messager du duc de Mercœur; seul il avait apaisé la sédition, que d'un mot il pouvait étendre par toute la ville. La Gouvernelle alla raconter cette noble conduite à la cour, où une lettre des consuls Marseillais vint corroborer ses dires ; et cependant, le Parlement décréta Niozelles de prise de corps. C'était maladroitement jeter de l'huile sur le feu, quand il était si facile de l'éteindre par la modération et l'équité. Or, jugeant cette fois du sort qui l'attendait par la rigueur d'un arrêt, qu'aucun huissier n'osa signifier, Niozelles revint sur sa résolution de se rendre à la cour. Il ne se dissimulait pas les conséquences de sa rébellion ; la ruine, une captivité éternelle ou l'exil étaient au bout. Il le savait et n'en persista pas moins dans son refus, « aimant mieux vivre pauvre et libre, que riche et prisonnier. » Maintenant qu'elle avait laissé échapper la seule occasion honorable de tout concilier, en sauvant la dignité royale, la cour ne voulut pas en avoir le démenti, et elle lança contre Niozelles un ordre, dont Mercœur confia l'exécution aux magistrats. « Ce serait, leur écrivit-il à ce sujet, commettre

ouvertement l'autorité du roi, et trop hasarder dans mon sens, que d'exposer une seconde fois les ordres de Sa Majesté, dans une ville où le respect et la retenue viennent d'être étouffés par les mouvements et les violences d'un tas de factieux. Pourtant, comme il est de mon devoir de m'attacher ponctuellement à l'exécution des volontés du maître, je ne répondrais pas des événements, si l'ordre de Sa Majesté, que vous trouverez ci-joint, ne vous était rendu par une voie bien sûre. Le roi veut que le sieur Niozelles obéisse, ou qu'il soit arrêté : c'est votre intérêt de faire valoir sa volonté, et la seule voie pour réparer ce que la mauvaise conduite de vos devanciers prépare de fâcheux : je ne prétends pas vous exhorter à cette obéissance : vous savez ce que vous pouvez et devez faire en cette conjoncture, et vous n'avez personne à consulter que vous-mêmes. Vous m'avez pourtant cette obligation, que je juge par avance favorablement de vous, et que j'estime que vous ne serez pas fâchés de travailler au repos d'une ville assez engagée, et vous différencier de ceux qui l'ont laissée dans ce mauvais pas. Quoiqu'il en soit, vous pourrez prévenir bien des choses, et adoucir, par une obéissance soumise, ce qu'on doit attendre d'un roi offensé. (4 novembre). »

Mais Louis de Vendôme s'entendait si peu à faire respecter l'autorité que le souverain lui avait déléguée, qu'il se trouva fort embarrassé pour envoyer sa lettre et l'ordre du roi. L'aventure de La Gouvernelle intimidait les plus braves, et il fallut qu'une jeune fille consentît à se charger de la mission. Afin d'éviter les questions, l'intelligente messagère choisit le jour où l'élection du premier consul attirait à l'Hôtel-de-Ville la foule des complimenteurs officiels. Elle se mêla parmi eux et remit la dépêche à Antoine de Candolle, lorsque, distrait par l'empressement des visiteurs, il ne remarquait pas le paquet qu'on lui glissait dans la main. Une fois seul, il en prit connaissance et le communiqua à ses collègues, qui furent d'avis de n'en parler qu'à Niozelles. Puis, ils convinrent aussi de prévenir le gouverneur des dangers qu'ils entrevoyaient à inaugurer leur consulat par un acte de rigueur. Protestant du reste de leur zèle et de leur dévouement, ils espéraient, avec le temps, calmer les esprits et appeler sur Marseille la bienveillance du souverain. Un pareil langage était une dérision. Le duc de Mercœur

se borna à déclarer « qu'il ne traiterait d'aucune affaire avec les Marseillais, qu'après que Niozelles aurait obéi, » et refusa de recevoir le député des consuls. Ceux-ci ne laissaient pas que d'être fort déconcertés ; il était évident que la situation empirait. Quelques paroles sévères de Mazarin leur apprirent que l'horizon était gros de nuages, et que la foudre en devait sortir. « Je ne vous cacherai pas, disait le ministre, que quand même j'aurais entrepris de justifier auprès de S. M. l'insulte faite à La Gouvernelle, cela n'aurait servi de rien, chacun trouvant l'action scandaleuse et criminelle en toutes ses circonstances, et qui plus est, le roi en étant indigné à un tel point qu'il n'y a personne qui ne juge que son autorité, son service, le bien de la province, et le repos même de Marseille ne permettent pas qu'un tel attentat, qui est ensuite de beaucoup d'autres, puisse demeurer impuni. » C'était explicite ; le roi voulait enfin venger le mépris qu'on faisait de son autorité. Les consuls essayèrent vainement de conjurer la tempête. Les citoyens, qu'ils députèrent au cardinal irrité, n'obtinrent pas même l'honneur d'une audience ; retenus comme otages, pour répondre, sur leur tête, de la soumission de Marseille, ils ne doutèrent plus de la perte de Niozelles, et se hâtèrent de lui faire parvenir secrètement un billet ainsi conçu : « Sauvez-vous, sauvez-vous, et soyez sûr que les issues sont toutes fermées tant par mer que par terre. »

En effet, des barques, venues de Toulon, bloquaient Marseille du côté de la mer, et toutes les routes, du côté de la terre, étaient soigneusement gardées. Niozelles résolut de se cacher dans la ville ; et, afin de donner le change, il fit courir le bruit de son départ pour Nice. Des chevaux tout sellés et bridés stationnèrent devant son hôtel dans l'après-midi du 15 janvier 1660, et il affecta de se montrer, tout le jour, en tenue de voyage ; puis, à l'approche de la nuit, il se retira dans une maison contigüe à la sienne. Reconnu par une femme du voisinage, il fut obligé, deux jours après, de chercher un autre refuge, pendant qu'on lui préparait le lieu, où il devait, disait-il, « s'enterrer comme une taupe. » Les plus compromis de ses partisans jugèrent prudent de demander aussi leur salut à la fuite. Les uns trouvèrent un asile chez leurs amis, les autres à la campagne, plusieurs dans le creux des montagnes.

Niozelles s'ensevelit dans une retraite souterraine, que le confesseur des Capucines lui avait disposée près du logement des Frères-Quêteurs, au dessous d'une écurie. On y descendait par un étroit soupirail, clos, pendant le jour, avec des planches mobiles, recouvertes de fumier. La nuit, on les enlevait, pour renouveler l'air de cette espèce de sépulcre, et les prisonniers se promenaient dans le jardin des Frères-Quêteurs, quand la clarté de la lune ne pouvait point trahir le secret de leur présence. Les hôtes de cette lugubre demeure étaient Niozelles, son valet de chambre, les frères de Serres, et Feautrier de Cuges. L'un des deux frères tomba malade: « le chirurgien Lambert alla le soigner avec cette prudente circonspection et ce courage qu'on devait regarder, dans ces circonstances, comme l'héroïsme de la bienfaisance ou de l'amitié. (Papon). »

L'heure était venue, où Louis XIV allait cruellement punir Marseille de ses révoltes et de ses mépris ; l'heure était venue, où l'orgueilleuse cité allait payer, de la perte de ses plus chères libertés, des entraînements, des agitations sans cause et sans but. Le despote, qui tenait dans ses mains la foudre prête à frapper une sujette rebelle, s'avançait lentement, — calme et terrible comme le Dieu de la vengeance. Sûr que sa proie ne lui échapperait pas, il multipliait ses royales étapes dans la riche Provence. En vain les premiers gentilshommes Marseillais essayèrent-ils de désarmer sa colère, en allant jusqu'à Arles porter à ses pieds le repentir d'un peuple égaré. Louis fut inflexible devant cette obéissance tardive, et poursuivit sa marche vers la cité coupable. A Aix, les mêmes tentatives se renouvelèrent pour implorer la clémence du monarque et de son ministre. Elles échouèrent encore. Monarque et ministre ne daignèrent pas même recevoir les ennemis de Niozelles, qui comptaient d'autant plus sur le succès de leurs sollicitations, qu'ils croyaient avoir des titres à la bienveillance de la cour. C'est que Mazarin pensait peut-être avec raison que personne n'avait fait son devoir pendant les troubles de Marseille, et que la lâcheté des magistrats n'avait que trop servi l'audace des agitateurs. L'évêque Etienne de Puget comprit bien cette situation, lorsque, prié de faire une dernière démarche auprès du roi, il s'étudia longtemps à jouer devant la cour le rôle d'un vieillard cassé, usé, infirme, afin d'éviter les reproches qu'on eût inévitablement

adressés à la tiédeur de son zèle pour le service de Sa Majesté. Indigne comédie, dont il s'acquitta avec tant d'habileté, — qu'à voir ce cadavre ambulant, à l'œil éteint, à la voix mourante, à l'échine courbée, à la respiration haletante, et conservant à peine l'équilibre à l'aide d'un bâton et d'un valet de chambre, — on jugea notre prélat à deux doigts du tombeau ; et qu'autour de lui s'abattirent, comme autour d'une proie, les corbeaux de cour, impatients de se disputer son héritage. Le cupide Mazarin n'était pas fort scrupuleux sur ce point ; cependant, le peu de vergogne de tous ces amateurs de coadjutoterie l'indigna, et un jour il ne résista pas à l'envie de leur donner une leçon. Ils étaient là tous à le fatiguer de leurs sollicitations indécentes. Tout à coup, il fait appeler Besemaux, son capitaine des gardes, et lui commande d'aller tuer l'évêque de Marseille. Besemaux reste étourdi d'un ordre pareil ; mais le cardinal, se tournant vers cette foule d'affamés : « Que voulez-vous que je fasse ? dit-il, il faut bien que je commande de le tuer, puisque ceux qui aspirent à le remplacer, n'ont pas la patience d'attendre qu'il soit mort. »

De Puget eut beau se montrer plus grand comédien que bon évêque, sa prière ne toucha nullement le cœur de Louis XIV. Marseille était condamnée sans appel, et le duc de Mercœur fut chargé de présider au supplice de la malheureuse cité. Arrivé à Septèmes, le 21 janvier, avec 7,000 hommes, il commença par ordonner aux consuls de lui apporter les clefs de la ville, en leur annonçant que, le lendemain à l'Hôtel-de-Ville, il ferait connaître la sentence royale. Le même jour, ses soldats défilèrent silencieusement au milieu des habitants consternés, et cinq potences, dressées à la Porte-Royale, à la Place-Neuve, à St-Jean, à la place de Linche et à la Tourrette, apprirent au peuple qu'il n'y aurait pas de miséricorde pour les plus mutins. Le duc, dont la physionomie froide et le langage sévère ne justifiaient que trop les menaces de cet appareil de guerre et ce luxe de gibets, laissa les troupes sous les armes pendant toute la nuit, multiplia les corps de garde aux Portes de la ville, aux Tours, aux Boulevards, aux Moulins, au Port, à la Loge, et refusa de recevoir les officiers de la sénéchaussée, aussi bien que les complimenteurs d'usage. Le 22, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville, s'assit à la place du viguier, fit mettre

Fortia de Pilles à celle du premier consul, qui se tint debout avec ses collègues et quatre gentilshommes, leurs amis; puis d'une voix solennelle : « Messieurs, dit-il, je vous crois plus malheureux que coupables, mais vous êtes tombés dans la disgrâce du roi. Sa Majesté ne veut plus que vous soyez consuls, ni qu'à l'avenir il y ait à Marseille des magistrats de ce nom. Elle a résolu de changer la forme du gouvernement de la ville, m'ayant commandé de vous déposer, et de remettre votre autorité entre les mains de M. de Pilles, pour commander aux habitants et aux gens de guerre qui y sont et y seront en garnison, jusqu'à ce que Sa Majesté ait réglé la forme du gouvernement politique. » Alors, sur l'injonction du gouverneur, les consuls et l'assesseur déposèrent entre ses mains leurs chaperons, que Mazarin attendait comme de glorieux trophées; et de Pilles fit publier à son de trompe, dans tous les carrefours, l'ordonnance du roi qui défendait à toute personne, sous peine de mort, de donner asile à Niozelles et à ses partisans, déclarés criminels de lèze-Majesté, et promettait 6,000 livres de récompense à ceux qui les arrêteraient ou dénonceraient leur retraite. Les habitants furent désarmés; les canons des remparts, sciés et envoyés à Toulon pour y être fondus; les soldats logés chez les habitants, qui durent, comme sous l'état de siége, se retirer dans leurs demeures, avant huit heures du soir; et, pour que Marseille ne conservât plus d'illusion sur son sort, on supprima l'orgueilleuse inscription, qu'on lisait à la Porte-Royale, au dessous de l'image du roi : *Sub cujus imperio summa libertas* !

Tandis que Mercœur exécutait scrupuleusement la sentence d'un maître implacable, douze commissaires, choisis dans le sein du Parlement, s'acheminaient vers la cité phocéenne, pour y former une chambre de justice. Ils arrivèrent, le 27 janvier, et procédèrent immédiatement au jugement des coupables. Niozelles et quatorze de ses complices furent condamnés à mort, et leurs biens confisqués; la maison de Niozelles fut rasée; on y éleva, à la place, une pyramide, destinée à perpétuer le souvenir de sa rébellion, et la main du bourreau brisa l'écusson de ses ancêtres. Rigueur inique à force d'exagération, et à l'aide de laquelle on espérait détourner les foudres royales! car tous les condamnés, excepté ce gentilhomme et François Serres, revinrent quelque temps après à

Marseille, sans avoir demandé leur grâce, mais sur la simple permission du premier président, toujours prêt à couvrir de sa généreuse protection ceux qui s'adressaient à lui ; et les citoyens, que le cardinal-ministre s'était contenté d'exiler, obtinrent leur rappel dans la même année. Ainsi la justice n'eut de sévérité réelle que pour le chef de la révolte, et pour une victime obscure, dont le peuple put voir le cadavre se balancer au bout d'une potence.

Marseille n'avait pas encore achevé de vider la coupe de la honte. Il ne suffisait pas à Mazarin de l'avoir dépouillée de ses prérogatives, d'avoir déchiré le livre sacré de ses antiques institutions ; de lui avoir arraché, dans un jour de colère, sa couronne d'indépendance. L'esclave, abattue, désarmée, meurtrie, nue et pantelante à ses pieds, ne pouvait-elle pas tenter un suprême effort pour se relever de cet abime d'humiliations ? Il y avait toute prudence à profiter de sa chute pour river ses fers. « Je veux aussi avoir une bastide dans le territoire de Marseille, » avait dit Louis XIV avec une insultante ironie ! Le Mazarin, avec un merveilleux à propos, voulut satisfaire la fantaisie de son élève ; et, le 11 février, le duc de Mercœur posa la première pierre de la fameuse bastide, qui devait s'appeler le Fort Saint-Nicolas. Or, on avait eu soin de graver en latin sur cette pierre, pour la plus grande gloire de Louis XIV, de Mazarin et de Louis de Vendôme, — cette inscription qui n'a pas besoin de commentaires : « De peur que la fidèle Marseille, trop souvent en proie aux criminelles agitations de quelques-uns, ne se laissât enfin entraîner pour son malheur et celui du royaume par la fougue des plus hardis, ou par le désir immodéré d'une trop grande liberté, Louis XIV, roi des Français, a pourvu, par cette citadelle, à la sûreté des grands et du peuple. Le roi l'a ordonné : le cardinal Jules Mazarin, après la paix signée aux Pyrénées, l'a conseillé ; Louis de Vendôme, gouverneur de Provence, l'a exécuté, en l'année 1660.[1] » — La situation du Fort Saint-Nicolas répondait

[1] « Ne fidelis Massilia, nefariis aliquorum motibus sæpiùs concitata, in proprium regnique damnum, vel audaciorum petulantià, vel nimiæ libertatis cupidine tandem rueret, Ludovicus XIV, Gallorum rex, optimatum populique securitati hâc arce providit. Rex jussit ; Jul. Cardin. Mazarinus, pace ad Pyrenem compositâ, suasit ; Ludovicus de Vendôme, Provinciæ gubernator, executus est M. D. C. LX. »

Louis XIV fit frapper, à cette occasion, une médaille portant, — d'un côté, son effigie,



Martinon et ... Paris. — Imp. Beaud et Lac. Histoire de Marseille.

Le Port de Marseille.



parfaitement aux vues du ministre. C'était une arme à deux tranchants; car elle avait le double avantage — de rendre l'entrée du port inaccessible à l'ennemi, — et de tenir la ville en respect sous le feu d'une nombreuse artillerie. Puis, afin de compléter ces mesures de bonne sollicitude, le cardinal, jetant un regard rapide de l'autre côté du port, — avisa qu'une deuxième et formidable sentinelle n'en seconderait que mieux la vigilance de la première; et de son cerveau surgit, en projet, le Fort Saint-Jean, armé de toutes pièces, comme Minerve du crâne de Jupiter. Le maréchal Du Plessis-Praslin n'approuva pas la construction de ces deux citadelles, et prétendit qu'un corps de galères bien entretenu suffirait pour contenir les Marseillais, avec moins d'inconvénients pour l'Etat. Le ministre Letellier partagea cet avis et fit observer à Louis XIV «qu'il fallait ménager le feu qu'ils avaient dans la tête, parceque, s'il tombait dans le cœur, il pourrait le consumer; que les rois ses prédécesseurs avaient reconnu cette vérité, ayant mieux aimé se fier à la fidélité inviolable d'une ville si peuplée et si importante, qu'à celle d'un seul gouverneur qui ne serait pas toujours à l'épreuve des grandes offres qu'un prince ennemi pourrait lui faire.» Mazarin, qui obéissait moins aux entraînements du cœur qu'à la raison d'Etat, persista dans son opinion; il était tout puissant, il triompha.

Assurément, quelque fut l'amour des Marseillais pour leur souverain, tant d'abaissement devait singulièrement modifier leurs sympathies. Aussi, lorsque le 2 mars, à quatre heures du soir, ils virent le roi pénétrer en conquérant dans leurs murs, comme dans une ville ennemie, par une large brêche ouverte à côté de la Porte-Royale, ils sentirent la rougeur de la honte leur monter au visage, et un morne silence accueillit le jeune prince, à qui Mazarin imposait un rôle aussi odieux que ridicule. Un capitaine suisse, du nom de Waltrich, se chargea de venger Marseille, en apprenant à Louis XIV quelle distance incommensurable il existe

avec ces mots : *Ludovicus* XIV *rex christianissimus;* — de l'autre, le plan géométral de la citadelle Saint-Nicolas, du fort Saint-Jean, de l'entrée du Port et des rochers de la côte. On lit pour légende : *Massilia. Arce. Munita.* L'exergue marque la date : M. D. C. LX.

entre l'insolent orgueil d'un despote et la généreuse fierté d'un brave. Venu d'Aubagne, à la tête de deux compagnies, il refusa de passer par la brèche. « Ce serait, s'écria-t-il, insulter ma patrie ; les suisses ne passent que par les brèches faites à coups de canon. » Rien ne manqua d'ailleurs à cette parodie de conquête. Fortia de Pilles présenta solennellement les deux clefs d'or à Louis, ce triomphateur de nouvelle espèce, qui daigna les toucher, pour faire acte de possession, et les rendit en disant : « Gardez-les, Pilles, elles sont bien entre vos mains. » Et, pour couronner tant de gloire par des traits de vertu, l'heureux monarque, imitant la chasteté de Scipion-l'Africain, resta insensible devant les charmes de l'incomparable Regaillet, qu'il ne trouva pas « aussi belle que l'infante. »

Il est vrai que l'élève de Mazarin n'avait pas encore toute liberté de se livrer à la fougue de ses passions ; il est vrai que le mariage n'avait pas éveillé ses instincts de débauche, et qu'il attendait que Marie-Thérèse fût au moins sa femme, pour songer à lui préférer de plus séduisantes rivales ; il est vrai, en un mot, que, n'étant pas encore Louis-le-Grand, il ne se croyait pas sitôt autorisé à scandaliser la France par le spectacle honteux de ses impudents adultères. Pour le moment, il avait mieux à faire que de s'énamourer d'une petite bourgeoise Marseillaise. De plus sérieuses pensées l'occupaient. — Son premier soin fut de demander à la ville une somme importante, pour la construction du Fort Saint-Nicolas ; et 90,000 livres furent destinées par le Conseil municipal à l'achat des maisons qu'il fallait abattre, pour déblayer le terrain. Puis, selon les promesses du duc de Mercœur, un édit du 7 mars modifia l'administration municipale. Le consulat fut aboli et remplacé par un gouverneur-viguier, deux échevins et un assesseur. Le premier de ces échevins, élus pour un an d'après le réglement du sort, devait être pris parmi *les gens de loge*, *tenant banque*, *ou négociants* ; le second dans la bourgeoisie, ou le corps des marchands. Le Conseil fut réduit en tout à soixante-six membres, pour être renouvelé par tiers, chaque année. Les échevins et l'assesseur avaient le privilége de proposer les candidats, qui passaient ensuite au scrutin secret. Le roi nomma Fortia de Pilles gouverneur-viguier perpétuel ; Jean Fargues et Louis Gardanne,

échevins[1], et Antoine Gras, assesseur, — « en déclarant que c'était sans préjudice du réglement du sort pour cette fois seulement, et sans conséquence pour l'avenir. (PAPON). »

Marseille ne pouvait assister de sang-froid à son propre supplice, à la mutilation de toutes ses libertés. Frappée dans son existence politique, elle ne cacha pas les tortures de son cœur. Sous l'empire d'une aussi violente surexcitation, la nature impressionnable de ses enfants s'énerva dans la contrainte du désespoir. Des larmes coulaient de tous les yeux ; tous frémissaient d'une rage impuissante ; quelques-uns expirèrent de douleur. Ce spectacle nâvrant devait trouver des sympathies ; il toucha l'âme de Letellier, qui s'en ouvrit à Mazarin. — « Les Marseillais, lui dit-il un jour, comme il avait dit à Louis XIV, les Marseillais ont bien du feu dans la tête, mais ils n'ont point de venin dans le cœur. Cette affaire, contre les règles de la perspective, paraît grande de loin ; mais de près elle est peu de chose ; et au fond ce ne sont que des querelles particulières, dans lesquelles on a insensiblement engagé l'autorité royale en faveur du parti le plus faible. » C'étaient là de généreuses paroles ; elles caractérisaient surtout admirablement cet accès de fièvre patriotique qui s'était emparé d'un peuple avide d'émotions, et lui avait donné le transport au cerveau ; — véritable bulle gonflée de vent, à laquelle la plus petite piqûre d'épingle avait suffi pour crever et s'évanouir! Letellier n'était pas le seul à bien connaître, à bien apprécier la nature capricieuse, enthousiaste, excentrique de cette race aux instincts républicains. C'est avec le même bonheur d'expressions que l'abbé Montreuil écrivait alors de Marseille, où il avait accompagné la cour : « Cette ville a toujours fait l'entendue avec ce qui est de ses priviléges ; mais elle a été toujours très fidèle au roi, et bien éloignée de se donner à l'Espagne ; de sorte qu'on peut bien dire : que c'est une femme d'honneur qui n'est point coquette, qui n'est pas capable de se laisser posséder par un galant ; mais qui, à cause qu'elle est femme de bien, croit qu'il lui est permis, toutes les fois qu'il lui

[1] Ces échevins et ceux qui leur succédèrent, prirent la qualité de protecteurs et défenseurs des priviléges et libertés de la ville de Marseille ; et, quand le gouverneur était absent, ils ajoutaient : *faisant les fonctions de gouverneurs*.

plaira, de faire enrager son mari. » Malheureusement Louis XIV n'était point un maître facile et commode ; il n'aimait point ces velléités de résistance, si innocentes qu'elles fussent ; et, avec la conscience, déjà, de cette supériorité qui devait s'habituer à faire tout plier sous sa loi, il ne se trouva satisfait que lorsqu'il eut dompté pour toujours l'esprit de révolte de la cité rebelle. — Aussi ne s'éloigna-t-il de ses murs (8 mars), qu'en y laissant une garnison de 3,500 hommes, pour la mettre dans l'impossibilité de remuer ; et, bientôt, le bruit des fêtes pompeuses de la Bidassoa et de l'île des Faisans, où s'accomplit son mariage dont le traité des Pyrénées était le sceau et le lien, empêcha d'arriver jusqu'à lui les malédictions du peuple Marseillais.

Toutefois, Louis était parti avec un regret, — le regret poignant de n'avoir pas eu en son pouvoir l'objet principal de sa haine, — l'insolent qui avait organisé la rébellion, refusé de fléchir le genou devant lui, et qui, du fond de sa retraite, raillait peut-être encore l'impuissance de sa colère. Mercœur partageait les ressentiments du roi, et ne négligeait rien pour offrir à l'orgueil de Sa Majesté l'ineffable plaisir de voir, à ses pieds et enchaîné, son ennemi vaincu. Il mettait un tel acharnement à poursuivre Niozelles, qu'un jour, sur un vague soupçon, il fit fouiller de fond en comble le couvent des religieuses de Saint-Sauveur, dont une tante du proscrit était abbesse. « Les baïonnettes des soldats interrogèrent jusqu'aux couches des nonnes ; et, pendant ce temps, non seulement toutes les issues du monastère étaient cernées, mais les toits des maisons voisines étaient couverts de troupes, pour veiller à toute évasion possible. Cependant la population presque entière de Marseille connaissait la retraite de Niozelles et de ses compagnons ; mais, à la louange de cette population, il ne s'y trouva pas un traître pour vendre un secret que le duc de Mercœur eût chèrement payé. (A. LARDIER). » Les cinq proscrits restèrent ensevelis dans leur souterrain jusqu'au 25 avril. Ce jour là, par les soins d'un ami dévoué, une barque catalane, amarrée à la plage de Montredon, les attendit, pour les transporter à Barcelonne ; — et, lorsque les ombres de la nuit furent venues protéger leur fuite, ils saluèrent d'un dernier adieu le rivage aimé de la Provence et voguèrent vers l'Espagne !

Qu'on nous permette de clore ce dramatique épisode des annales marseillaises, — où l'on semble retrouver comme un reflet de la Fronde provençale, — par un dernier coup de crayon au portrait de celui qui en fut le héros. Niozelles eut à peine touché le sol de la péninsule ibérienne, que Philippe IV lui fit des offres brillantes; le jeune exilé les repoussa, pour ne pas s'exposer, comme le grand Condé, à la honte de combattre contre sa patrie. Un officier espagnol eut la lâcheté de tourner ses scrupules en dérision, et d'insulter la France dans la personne de son souverain. Relever fièrement cette double insulte, et, l'épée à la main, châtier le téméraire, ce fut pour Niozelles aussi rapide que la pensée. Il était beau, il était généreux de sa part, de se venger de son plus implacable ennemi, en défendant si chaleureusement les intérêts de sa gloire. Mais se vouer à de nouveaux ressentiments dans le pays, où il venait chercher un abri pour sa tête proscrite, c'était tomber de Charybde en Scylla ; car la famille de son adversaire était riche et puissante ; et nul doute que, cette fois, il eût payé de la vie son équipée chevaleresque, si le cardinal de Bonzi et le marquis de Villars, qui se succédèrent à l'ambassade de France en Espagne, ne l'eussent pris sous leur protection. Niozelles dut évidemment considérer cette bienveillance des ministres de Louis XIV comme un acheminement vers un retour en grâce. En effet, il lui fut bientôt permis de se retirer dans ses terres de Provence, à la condition de ne paraître ni à Aix ni à Marseille. Déjà ses biens avaient été rendus à Françoise de Félix, sa mère. Il obtint ensuite la charge de sénéchal de Sisteron, que son père avait possédée. Enfin le pardon, qui lui fut accordé, en 1714, à la prière de son fils, l'autorisa à faire abattre la pyramide expiatoire de 1660[1], puis à relever de ses ruines la demeure où il était né, et où il eut la consolation de mourir, la même année, à un âge très avancé (23 décembre).

« Les coups d'autorité, que Louis XIV fit en Provence, joints au faste et à la grandeur qu'il y étala, imprimèrent la crainte et le respect dans tous les cœurs. Ainsi tout fut tranquille, par ce que l'orgueil des personnes considérables fut humilié, et la licence du peuple réprimée ; on peut dire même qu'à cette époque finit

[1] Cette pyramide a donné son nom à la rue où elle se trouvait.

l'histoire des provinces, par ce que le gouvernement ne leur laissa ni intérêts particuliers à défendre, ni chefs à se donner. La Noblesse courbée, comme le reste des citoyens, sous le joug de l'autorité, fut condamnée à languir dans ses terres ou à ramper à la cour, et ne put désormais aspirer qu'à l'honneur de briller dans les grandes places, ou à la gloire assez rare de se distinguer dans les armées. Il est encore vrai de dire qu'à cette époque l'histoire particulière d'une province prend une face nouvelle ; et qu'au lieu de décrire des intrigues, des révoltes, des combats, des trahisons et des meurtres, il ne lui reste plus, si elle veut se rendre intéressante, qu'à raconter tout ce que les arts, les sciences, les lettres, le commerce et l'industrie ont fait pour la prospérité des peuples. (PAPON). »

Rien de plus caractéristique que cette appréciation du vieil historien de la Provence, et rien de plus applicable surtout à la situation de Marseille. La malheureuse cité avait été renversée de toute la hauteur de son indépendance dans un abîme de dégradation. La chute était profonde. Elle avait été la dernière à soutenir la lutte contre un roi, dont tout le règne fut le développement d'une double pensée politique, — l'abaissement de la maison d'Autriche et l'élévation en France du pouvoir royal, le monopole de l'autorité souveraine. Aussi fut-elle la plus maltraitée, et dut-elle sentir davantage l'humiliation d'un vasselage, nouveau pour elle. Qu'étaient-ce que quelques priviléges insignifiants, que Louis XIV lui avait laissés par dérision, en comparaison de cette institution municipale si large, qui en avait fait, de tous temps, une ville à part, une ville enviée ? La somme de ses déceptions était complète; et ce ne fut pas la moindre de ses hontes que de subir les insolences de cette garnison étrangère, — qu'on avait commise à sa garde, — et qu'autrefois elle eût chassée de ses murs, sa Charte à la main. Les deux régiments français, en effet, se livrèrent à de tels excès, que le duc de Mercœur jugea prudent de les retirer, pour calmer l'exaspération du peuple. Mais les soldats se révoltèrent ; il fallut recourir à l'intervention des Suisses ; une collision déplorable eut lieu, et il y eut des cadavres, des blessés, de sévères châtiments, avant qu'on ne parvînt à faire sortir les mutins de Marseille (22 mai 1660). Cette juste satisfaction,

donnée, aux enfants de Phocée, ne pouvait suffire à fermer les plaies de leur orgueil encore saignantes; car chaque jour, en apportant un changement, une modification quelconque aux règles de leur administration, leur rappelait sous quel despotisme capricieux et vexatoire ils vivaient désormais. — Tantôt Louis XIV élevait à quatre le nombre de leurs échevins (1662); tantôt il les plaçait sous la juridiction d'un sénéchal particulier nommé sénéchal d'épée, — et qui, le jour de son installation, prenant exemple sur le maître, entrait dans la ville, un fouet à la main. (ÉDIT DE MARS 1662.) Deux ans plus tard, le Fort Saint-Jean se dressait en face de la *bastide* de Louis-le-Grand, et, sous prétexte de mettre Marseille à l'abri d'un coup de main du côté de la mer, — la livrait pieds et poings liés au pouvoir de son suzerain. Dès lors, elle abdique pour longtemps la gloire de ses souvenirs; tout sentiment de fierté s'éteint dans son âme; elle ne tient plus à honneur que de conserver le haut du pavé entre toutes les cités commerçantes. C'est vers ce but que maintenant tendent tous ses efforts; et, dans cette voie exclusive, Louis XIV est le premier à venir en aide à son génie. « Colbert, chargé des finances, tourna ses vues du côté de Marseille, il comprit quels avantages son département, épuisé par le luxe du grand roi, pouvait retirer de ce port si bien placé, et il songea à rétablir l'ancienne franchise, devenue méconnaissable par les impôts qui la défiguraient. Mais telle est la force des habitudes, que ce projet, soumis confidentiellement par le gouverneur de la province à la Chambre de Commerce, trouva de sérieuses résistances de la part de ceux auxquels il allait ouvrir de nouvelles voies! le croirait-on? Ce port franc, qu'idolâtra la génération passée, et qui, à cette heure même, est encore l'idée fixe de quelques Marseillais, cette institution bienfaisante qui, effectivement, était un progrès sur le régime antérieur, fut accueillie avec méfiance comme un présent suspect du despotisme. Alors, comme aujourd'hui, on ne manquait pas de raisons spécieuses pour ajourner d'importantes améliorations, qu'on croyait payer trop cher au prix de quelques sacrifices insignifiants et momentanés. (S. BERTEAUT). » Cependant, en dépit de ces résistances inintelligentes, l'édit, promulguant la franchise du port, fut publié au mois de mars 1669. « Cette loi, ajoute le même écrivain, cette loi, qui, dans l'état, est encore un des plus beaux titres de Colbert

à la reconnaissance du pays, n'avait pas séparé le port de Marseille de son territoire; l'un et l'autre jouissaient, dans la même étendue, de l'affranchissement général de tous les droits d'entrée et de sortie. Cette mesure large favorisait l'alimentation populaire et devait aider au développement des industries locales par le bon marché qu'elle introduisait dans la main d'œuvre. Les huit mille bastides, qui, à cette époque, peuplaient déjà le territoire marseillais, formant comme un prolongement obligé de la ville, avaient naturellement nécessité cette extension de franchise ; dans ces rapports habituels de la ville à la campagne, on avait pensé avec raison qu'il y aurait pour le contribuable un appât incessant de contrebande, et pour l'administration un juste sujet de formalités vexatoires et le plus souvent impuissantes. Cette dernière considération fut décisive. Colbert s'exécuta de bonne grâce. » En conséquence, l'édit de 1669 supprima les droits d'entrée et de sortie, toutes les taxes domaniales, l'impôt d'ancrage et de radoub, et celui du poisson salé. Les étrangers n'eurent plus à craindre de voir priver leurs familles du fruit de leurs talents et de leur industrie. Un mariage avec une fille de la ville, l'acquisition d'une maison, ou la simple habitation pendant douze ans, leur donnaient les mêmes droits et priviléges qu'aux naturels du pays. Prodigue de sollicitude, dès que la prospérité de Marseille devait tourner au profit du royaume, Louis XIV en fit l'entrepôt des soies importées, par mer, du Levant et de toutes les colonies turques, et soumit à un droit d'entrée de 20 pour cent, les denrées, apportées des mêmes contrées aux autres ports de la Méditerranée ou de l'Océan. « Ainsi le roi préparait les villes de commerce à cet état florissant où elles devaient parvenir un jour. (PAPON). » En 1700, un édit royal institua, à Marseille : — un lieutenant-général civil, — un lieutenant-général criminel, — un lieutenant-général des submissions, — un lieutenant particulier civil, — un assesseur criminel, ayant le titre de premier conseiller au civil, — huit conseillers, — un procureur du roi et deux avocats du roi, pour composer un seul corps de siége et sénéchaussée, chargé d'administrer la justice en première instance. En outre, le roi créa un lieutenant et huit archers du viguier, pour exécuter tous les mandements judiciaires et veiller à la sûreté des habitants de la ville et du territoire. Deux ans après, le régime

municipal subit encore un bouleversement complet. La nouvelle organisation acheva de mettre la ville en tutelle; elle ne fut plus libre de disposer de ses revenus, — de fixer ses dépenses annuelles, — de contracter des emprunts, — de s'imposer, — de plaider, sans la permission du roi. Marseille n'appartenait plus définitivement au passé; la cité grecque, la cité du moyen-âge n'existaient plus; toute trace de son origine avait disparu. Façonnée à l'obéissance par la rude main d'un despote, elle n'était plus qu'un chiffre dans le royaume de France. Au point de vue de son égoïsme, ce fut un malheur sans doute. Mais que pesaient ses intérêts à côté des intérêts de toute une nation? Sa faiblesse ajoutait essentiellement à la force du pouvoir par l'unité de l'action gouvernementale. Le mieux était de se résigner à d'inévitables destinées, et de chercher un adoucissement à l'amertume de ses souvenirs dans l'activité de l'intelligence et l'amélioration de la grande famille humaine, jusqu'au jour, — où Riquetti comte de Mirabeau, dont les ancêtres donnèrent l'hospitalité à Louis-le-Grand, la vengerait de plus d'un siècle de servitude, en brisant le sceptre de Louis XVI. Elle le comprit, et sut encore trouver quelque gloire, quelque grandeur dans les nouvelles tendances de ses idées sociales. Le sort des classes pauvres attira particulièrement sa sollicitude; l'établissement d'un Mont-de-Piété, fondé, en 1695, par un de ses plus nobles enfants, Jean de Puget, offrit des ressources contre la misère; — et la création de deux écoles gratuites, sous la surveillance de pieuses et saintes femmes, ouvrit un refuge aux jeunes filles, que l'ignorance livrait de bonne heure à la débauche (1698).

A côté des citoyens qui la dotèrent d'institutions utiles, et l'honorèrent par leurs vertus, comme l'évêque Charles de Vintimille de Luc, le zélé réformateur des abus de l'administration cléricale; et comme Nicolas Compian, l'honneur, l'intégrité, le désintéressement personnifiés; — la patrie marseillaise fournit son contingent à cette pléiade d'hommes illustres qui ont immortalisé le siècle de Louis XIV. Dans les Lettres, nous citerons Aloès, le religieux de la Sainte-Trinité, auteur de la *vie de Jean de Matha*; — Philippe de Bausset, chanoine de la Major; — Pélicot, traducteur des *Lettres de Sainte-Thérèse*; — Pierre d'Hozier, le généalogiste; — François D'Aix, que nous avons déjà cité; — Balthazard de Vias, surnommé la

perle des poètes par le père Guesnay; — César Leblanc, prêtre de l'oratoire ; — Claude Bourguignon ; — Marchetti, qui a écrit les *Coutumes sacrées de Marseille*, un *Discours sur le négoce des gentilshommes Marseillais et sur la qualité de nobles marchands qu'ils prenaient*, et la biographie de deux évêques ; — Antoine et Louis Antoine de Ruffi, à qui l'on doit la première *Histoire de Marseille* et l'*Histoire abrégée des Comtes de Provence* ; — et l'orientaliste Laurent d'Arvieux, qui occupa successivement les consulats de Seyde, d'Alger et d'Alep.

Dans les Sciences, nous mettrons en première ligne le médecin Louis Barle, auteur de deux ouvrages qui remuèrent alors le monde médical ; — Plumier, aussi versé dans les mathématiques et l'astronomie que dans la botanique ; — le père Laval, directeur de l'Observatoire, que le roi l'autorisa à faire bâtir dans la maison des Jésuites de Sainte-Croix, située sur le roc des Moulins. La Chaire eut de nobles et dignes représentants dans Jean-Paul de la Setta, qui poursuivit le calvinisme des foudres de son éloquence;— et Jules de Mascaron, l'émule de Fléchier, — l'orateur au noble maintien, au geste sympathique, à la voix suave et sonore ; — Mascaron, que son oraison funèbre de Turenne recommande à la postérité.

Mais en tête des noms remarquables, que nous venons d'énumérer, il faut placer celui de Puget; — Puget, peintre, sculpteur, architecte et ingénieur tout à la fois ; Puget, l'artiste par excellence, l'un des plus grands génies de l'époque, l'honneur et l'orgueil de Marseille ; « le Michel-Ange de la France ! » pour nous servir d'une heureuse expression de M. Augustin Fabre.

Pierre Puget, né le 31 octobre 1622, étudia la peinture sous Cortone. — Comme peintre, il n'a pas égalé les grands maîtres. Pourtant on ne laisse pas d'admirer *le baptême de Constantin-le-Grand* et *le baptême de Clovis*, deux de ses tableaux qui ornent le musée de Marseille. — Comme sculpteur, il a montré une supériorité de talent incontestable. L'*Hercule français*, le *groupe colossal de Milon de Crotone*, le *bas-relief d'Alexandre et Diogène*, que possède le musée du Louvre ; le *groupe d'Andromède*, exécuté pour le parc de Versailles; la *peste de Marseille*, bas-relief qu'on voit dans la salle du Conseil de Santé, à Marseille, — sont autant de chefs-d'œuvre qui immortalisent son ciseau. — Comme architecte, il embellit sa

ville natale ; et, si l'on avait exécuté tous ses plans, il en eût fait la rivale de Naples. Aussi, juge-t-on de son talent, dans l'architecture, moins par quelques beaux édifices, dùs à ses dessins, que par les magnifiques cartons qu'il a laissés. Puget était la probité même ; caractère franc, nature fière, il alliait la bonté à la brusquerie. Nous n'avons point à répéter ici les tribulations de sa vie ; nous ne sommes point son biographe. Qu'il ait eu à souffrir des injustices de ses contemporains, de l'ingratitude de Louis XIV ; qu'il ne lui ait pas été permis de réaliser de ces rêves immenses, qui prouvent la puissance du génie ; c'est l'histoire de tous les grands artistes. Il eut néanmoins de brillantes destinées et jouit de sa gloire ; et le chevalier de Bernin, son rival, fit de lui le plus bel éloge, le jour, où, appelé à Versailles pour le remplacer, il s'écria : — « Comment le roi peut-il me faire venir d'Italie, lorsqu'il a sous ses ordres un homme tel que Puget ! »

CHAPITRE XXI.

Peste de 1720. — Le capitaine Chataud. — Premiers symptômes. — Imprudence des administrateurs. — Tardives précautions. — Progrès de l'épidémie. — Emigration. — Le Parlement d'Aix fait établir un cordon sanitaire — Estelle et Moustier. — Audimar et Dieudé. — Disette. — Révolte des officiers du Fort Saint-Jean. — Etablissement de trois marchés. — Prévoyance des commandants des galères. — Funeste idée du docteur Sicard. — Le chevalier Rose. — Le régent envoie deux médecins à Marseille. — Aspect lugubre de la ville. — Incurie du gouvernement. — La fête de Saint-Roch. — Journal de Piccathy de Croix-Sainte. — Insuffisance des fosses pour la sépulture. — Les caveaux des églises. — Opposition de M. de Belsunce. — Désertion d'une partie du clergé. — Augmentation de la mortalité. — Episodes lamentables. — Mémorial de l'Hôtel-de-Ville. — Construction d'un hôpital. — Le vœu des échevins. — L'esplanade de la Tourrette. — Intrépidité du chevalier Rose. — Langeron. — Le chevalier de Soissons. — Mesures salutaires. — Prières publiques. — Les docteurs Chicoyneau, Deidier et Verny; leur dévouement. — Mémorial de l'Hôtel-de-Ville. — Tempête. — La contagion diminue. — Tardives sympathies du régent et de Law pour Marseille. — Clément XI lui envoie quatre cents charges de blé. — Admirable conduite de M. de Belsunce. — La fête de la Toussaint. — Célébration de la messe sur le Cours. — Disparition de la peste. — Touchante modestie de Moustier. — Procession autour des remparts. — Recrudescence de la peste. — Fêtes. — Nouvelles terreurs. — Disgrâce du marquis de Pilles. — Statistique mortuaire. — Réglements sanitaires. — Réflexions.

Marseille disparaît de la scène politique, durant une longue suite d'années; et pour elle tout se résume à peu près dans les vicissitudes continuelles de son régime municipal. C'est ce que nous remarquons encore au commencement de l'année 1717. Soit

caprice royal, soit nécessité de l'époque, on apporta de nombreuses modifications aux statuts de la commune, surtout en ce qui concernait les élections, et les syndics furent supprimés. Tout à fait étrangère aux événements qui inaugurèrent le règne de Louis XV, son histoire se rattache cependant à la Régence par une grande et fatale calamité. L'année 1720, — époque de la chute des billets de banque créés par l'écossais Law, — en est la plus douloureuse page. Vingt-trois fois depuis César[1], la peste avait désolé cette malheureuse ville. Le XVIe siècle seul l'avait vue treize fois se débattre dans les convulsions d'une lutte effroyable avec la contagion, parce que l'anarchie, qui la déchirait sans cesse, détruisit toute espèce de surveillance sur les vaisseaux venant du Levant. L'affermissement de l'autorité royale, sous Henri IV et Louis XIII, permit d'étendre à tout le royaume une vigilance active ; et le XVIIe siècle n'eut que deux fois à déplorer des désastres de cette nature. Aussi semble-t-il qu'on devait moins encore en redouter le retour, après le long règne de Louis XIV, sous lequel on commença d'établir dans nos ports une police auparavant inconnue. Un moment de négligence et d'imprudente sécurité de la part des intendants sanitaires suffit pour faire de Marseille un vaste tombeau. Au mois de mai 1720, on apprit que les côtes de la Palestine et de la Syrie étaient infectées du venin de la peste. Dès lors, on prit les précautions les plus sévères à l'égard des navires, dont les patentes révélaient le mauvais état des bords qu'ils avaient parcourus. On les envoya même de l'île de Pomègue, trop voisine du port, à une île plus éloignée. Mais, à ces mêmes îles d'If, il était arrivé, sous la conduite du capitaine Chataud, un autre navire, venant de Sidon, de Seyde, de Tripoli, de Syrie et de Chypre, et parti de ces côtes, le 31 janvier, c'est à dire deux mois avant que la contagion s'y fût manifestée. Il avait ses patentes *nettes* : nul indice de maladie dans

[1] Première, 49 ans avant César ; deuxième, en 503 ; troisième, en 586 ; quatrième, en 589 ; cinquième, en 591 ; sixième, en 1347 ; septième, en 1452 ; huitième, en 1476 ; neuvième, en 1484 ; dixième, en 1505 ; onzième, en 1506 ; douzième, en 1507 ; treizième, en 1527 ; quatorzième, en 1530 ; quinzième, en 1547 ; seizième, en 1556 ; dix-septième, en 1557 ; dix-huitième, en 1580 ; dix-neuvième, en 1582 ; vingtième, en 1586 ; vingt et unième, en 1587 ; vingt-deuxième, en 1598 ; vingt-troisième, en 1630 ; vingt-quatrième, en 1639 ; vingt-cinquième, en 1720.

les ports où il avait passé. Seulement le capitaine déclarait avoir perdu plusieurs hommes dans la traversée, et présentait un certificat des médecins de Livourne, constatant que ces matelots n'étaient morts que de fièvres malignes, « causées, disaient-ils, par les mauvais aliments dont l'équipage avait été nourri. » Ces accidents étaient assez graves pour éveiller les soupçons. Il en coûtait peu d'attendre le plus sûr des certificats, celui du temps. On devait d'autant plus se défier du capitaine, que de nouveaux pronostics avertirent la vigilance des intendants de la santé. — Le 27 mai, troisième jour de l'arrivée du vaisseau, il y mourut un matelot, tandis qu'on travaillait au débarquement; mais, — sur la foi d'un chirurgien ignorant et opiniâtre, nommé Gueyrard, qui assura n'avoir rien découvert de contagieux dans les symptômes de sa maladie, — les administrateurs commirent l'imprudence de faire déposer trop tôt la cargaison dans les Infirmeries et d'abréger la quarantaine des passagers qui se trouvaient sur le navire. Leur aveugle facilité devait avoir des conséquences terribles.

Le dernier du mois et le 12 juin, quatre autres vaisseaux marchands, venant du Levant, entrèrent dans le port, tous avec des patentes brutes, — c'est-à-dire que, dans le lieu de leur départ, il y avait des soupçons de peste. Les intendants ne laissèrent pas d'y mettre la même mollesse et firent débarquer les marchandises aux Infirmeries. La veille, cependant, le garde de quarantaine, placé sur le vaisseau arrivé le premier, était mort; or, sur l'assurance du chirurgien, — que, dans cette mort si subite, il ne voyait aucun indice de venin pestilentiel, ils accordèrent l'entrée du port aux passagers, dès qu'ils eurent reçu le dernier parfum (14 juin). « Ce fut, selon toute apparence, avec eux et dans leur bagage, que s'introduisit cette peste qui, dans Marseille et son territoire, fit périr en moins d'une année, plus de 50,000 personnes. Cette conjecture est d'autant mieux fondée, que ce qu'on appelle les passagers, qui viennent du Levant, ont presque tous une pacotille de toiles de coton, et que ce fut d'abord par le menu peuple, qui fait usage de ces toiles peintes, par les marchands qui les débitent, par les ouvriers qui les emploient, que commença l'éruption du mal contagieux. (MARMONTEL). » Le 23 juin, un mousse du bord *Chataud* et trois portefaix, préposés à la purge des marchandises,

tombèrent malades et succombèrent en trois jours. Le chirurgien persista à ne présenter ces accidents que comme les effets d'une maladie ordinaire. Le 7 juillet, deux autres de ces travailleurs eurent le même sort, et il tint le même langage, quoiqu'il leur eût trouvé une tumeur dans l'aine, l'un des pronostics les plus certains de la contagion. Enfin, le lendemain, à la vue d'un nouveau malade, ayant une tumeur pareille, son obstination cède et il demande à consulter. Dès ce moment on s'émeut ; tous ces cadavres sont enterrés dans la chaux vive ; les bâtiments suspects envoyés à l'île écartée de la Jarre, pour y recommencer leur quarantaine ; et l'on enferme, dans l'enclos des marchandises, les portefaix chargés de les purifier, afin d'empêcher toute communication entr'eux et ceux du port. Tardives précautions ! La peste est dans Marseille !

Le 9 juillet, deux médecins déclarèrent, à l'Hôtel-de-Ville, avoir cru reconnaître des symptômes contagieux dans la maladie d'un enfant de 12 à 14 ans, qu'ils venaient de visiter. Le 10, l'enfant mourait ; sa sœur est attaquée et ne lui survit que d'un jour. Le 11, à la place de Linche, un autre homme est atteint, et meurt dans les vingt-quatre heures. Le 9, la commune avait écrit au Conseil de marine, au gouverneur de la province, le maréchal de Villars, et à l'intendant M. le Bret, pour les instruire du danger qui menaçait la ville. — Le 11, elle adresse une seconde lettre à l'intendant, pour lui annoncer que le mal a éclaté, et prévient le grand prieur de Malte, à ce moment à Marseille, des avis effrayants qu'elle a reçus. — Dès lors le gouverneur devait aviser à telles mesures qu'exigeait la situation. Mais, comme la contagion semblait avoir disparu du 11 au 21, on se hâta d'en avertir le conseil de marine, qui se rassura. Le peuple et les négociants eux-mêmes, plus frappés des maux qu'entraînerait la suspension du commerce, que des dangers du fléau, murmuraient déjà de voir le port fermé et reprochaient aux médecins leurs terreurs chimériques, lorsque, le 23 juillet, quatorze personnes moururent dans la rue de l'Echelle. Il n'y avait plus moyen de se faire illusion. Cependant, on doutait encore! On s'obstinait à rejeter l'idée de la contagion, disant qu'elle eût frappé indistinctement tout le monde, — tandis qu'on ne comptait que de pauvres gens parmi les victimes de la maladie. « — Que ne se donnent-ils quelques jours de patience,

dit Pichatty de Croix-Sainte dans son journal, et ils verront tout enlever avec la rapidité la plus furieuse et les plus funestes ravages. » Et le fléau, qui se jouait des précautions des uns et de l'incrédulité des autres, commençait à répandre son poison dans la ville, enlevant un fripier avec toute sa famille, à la place des Dominicains, et atteignant, dans la rue de l'Oratoire, une couturière, qui ne revint à la vie et à la santé, que pour assister à l'agonie de tous ses parents. Envain, le médecin Sicard donna-t-il avis aux échevins de l'intensité du péril, ces magistrats restèrent plongés dans une sécurité fatale. On laissa venir les ardeurs de la canicule, sans avoir songé à construire un hôpital extérieur pour les pestiférés. Bientôt, on s'aperçut que la grandeur et la rapidité du mal surpasseraient tous les efforts de la vigilance la plus active ; et l'effroi devint si général et si profond, que la population tenta d'échapper, par la fuite, aux atteintes meurtrières du fléau. Mais le Parlement d'Aix prit le parti d'ordonner un cordon de troupes, pour arrêter cette émigration, qui aurait fait circuler le venin pestilentiel dans toutes les veines de la France ; et cette mesure empêcha fort à propos l'exécution d'une ordonnance qui allait expulser deux ou trois mille vagabonds.

« Sur la fin du mois de juillet, temps où le soleil de Marseille est déjà si ardent, la mortalité, répandue dans tous les quartiers de la ville, commence à rendre le travail de la sépulture aussi pénible qu'il est pressant. Les deux premiers échevins s'y dévouent. Ces deux citoyens, auxquels l'ancienne Rome aurait élevé des statues, s'appelaient Estelle et Moustier ; ils vont alternativement présider à l'enlèvement nocturne des cadavres, et leur autorité, soutenue et adoucie par leur exemple, engage les hommes du peuple les plus courageux et les plus robustes à s'y employer avec eux. Leurs deux dignes collègues, Audimar et Dieudé, se partagent les soins immenses d'une ville, où plus de cent mille habitans, en proie aux fureurs de la peste, vont se voir enfermés et séparés du monde entier. Le marquis de Pilles, gouverneur-viguier, est à leur tête, et se donne avec eux des mouvements infatigables.

« Le 30 de ce mois funeste, on fait la revue générale des provisions. Il ne se trouve dans la ville ni blé, ni bois, ni viande ; les

principaux et les plus riches des habitants ont pris la fuite ; et, dans la cherté excessive de toutes choses, la ville de commerce la plus florissante du royaume n'a pour toute réserve que onze cents livres dans sa caisse. Elle fait savoir au régent la situation où elle est réduite, et lui demande du secours. (MARMONTEL). »

L'arrêt du Parlement, en interdisant toutes communications entre Marseille et les villes environnantes, sous peine de la vie, amena la disette. Le peuple se mutina et se porta en foule sur l'Hôtel-de-Ville, en demandant du pain. Une distribution immédiate et quelques paroles d'espoir et d'encouragement, prononcées par Moustier et le marquis de Pilles, le renvoyèrent dans la vieille ville. Tandis qu'il s'éloignait d'un côté, — les officiers du Fort Saint-Jean arrivaient de l'autre, pour réclamer insolemment du blé, avec menace de venir le prendre à la tête de leurs soldats. Moustier les accueillit avec tant de fermeté, qu'ils se turent et retournèrent à leurs bastions. Cependant, il s'agissait d'organiser, hors des lignes, et entre deux barrières, des entrepôts où l'on apporterait des vivres. Le 7 août, le marquis de Vauvenargues, premier procureur du pays, l'intendant de Provence, eurent une conférence avec l'échevin Estelle et l'archivaire de la ville, sur le chemin d'Aix à Notre Dame. En se tenant à une grande distance les uns des autres, on convint rapidement d'établir, dans ce lieu même, un marché enclos d'une double barrière, — un second sur le chemin d'Aubagne, à deux lieues de la ville, et un troisième à l'Estaque, dans le golfe des îles, pour les bâtiments. Des gardes, nommés par les procureurs, devaient être mis à toutes les barrières et payés des deniers de Marseille. La création de ces marchés diminua la disette, sans ramener l'abondance, parce que leur éloignement même fit hausser le prix des denrées · la main-d'œuvre renchérit à proportion ; le vin, si abondant d'ordinaire, subit le même sort. « Il fallait, dit Marmontel avec raison, regarder Marseille comme une vaste infirmerie ; lui donner pour tous ses besoins des pourvoyeurs et des économes ; ne charger ceux-ci que du soin de distribuer les subsistances, les y faire abonder, ainsi que les remèdes et que toutes les provisions de première nécessité, les lui avancer à crédit sur un emprunt fait en son nom, tenir registre de ces

dépenses, et, quand le mal aurait cessé, les lui faire acquitter par un impôt public. »

L'entretien des galères causa beaucoup moins d'embarras. La prévoyance des commandants y pourvut, dès l'origine du mal. Après s'être assurés, par le soin de leurs médecins et de leurs chirurgiens, des dangers de la situation, ils firent ranger les galères tout le long du quai de Rive-Neuve et entourer d'une espèce de barrière qui les séparait du reste du port. Les bas officiers et les équipages, barricadés dans l'Arsenal, y étaient retranchés comme dans une ville assiégée. Des tartanes partaient, tous les jours, pour aller chercher à Toulon et dans le port de Bouc, des provisions qu'on leur laissait à un prix modique, tandis que, avec des sommes immenses, on manquait souvent du nécessaire dans la cité. C'est cette prudence, c'est cette fermeté qui fit faute aux magistrats chargés du salut de tout un peuple. Dans le trouble où l'on était, on ne savait jamais quel parti prendre ; et l'avis le plus dangereux l'emportait souvent sur le conseil le plus sage. Ainsi, le médecin Sicard ouvrit l'idée d'allumer, à cinq heures du soir, pendant trois jours de suite, de grands feux sur toutes les places publiques. Non seulement on l'accueillit avec empressement, mais chaque particulier eut ordre d'en allumer un, à la même heure, devant sa maison, et de brûler du soufre dans tous les appartements, pour purifier les hardes et les habits. Il en résulta que, pendant trois jours, l'air fut infecté par une fumée épaisse et suffocante, qui fournit un nouveau degré d'intensité à l'action dévorante du poison. En effet, la mortalité devint si grande qu'on reconnut qu'il était impossible à MM. Estelle et Moustier, sur qui jusqu'alors avait roulé le soin des funérailles nocturnes, de suffire à la tâche. On délibéra donc, au Conseil de ville, d'établir un hôpital de peste, de faire creuser de grandes fosses hors des remparts, d'employer des tombereaux à transporter les morts et les mourants, et de forcer les gueux les plus robustes à servir de *Corbeaux*. Mais il fallait tirer du territoire les chariots et les chevaux ; il fallait des gens pour les conduire ; il en fallait pour enlever les cadavres, pour ouvrir les fosses, pour le service de l'hôpital; — et les plus misérables, saisis d'horreur, se refusaient à tous ces travaux, quelque salaire qu'on leur offrît. Soit par adresse et par douceur, soit

par rigueur et par force, les échevins surmontèrent tous ces obstacles. En deux fois vingt-quatre heures, l'infatigable Moustier vint à bout de faire ouvrir, entre la Porte d'Aix et la Joliette, trois fosses carrées, de vingt toises d'ouverture et de quatorze pieds de profondeur; de dresser l'hôpital de peste et de le pourvoir d'infirmiers, d'économes et de gens pour soigner les pestiférés. Deux médecins, les sieurs Gayon, s'y enfermèrent et furent victimes de leur dévouement. Cet hôpital ne suffisait pas, on en créa un second. La ville fut divisée en cent cinquante départements, et l'on y attacha autant de commissaires. Le chevalier Rose, digne émule de Moustier, s'acquitta non moins bien, dans le quartier de la ville neuve, de son office de commissaire-général. Il présida à tous les travaux, également prodigue de sa vie et de sa fortune. Le fléau redoublait chaque jour de fureur; en deux jours les hôpitaux furent comblés. « A la vérité, dit le Mémorial de l'Hôtel-de-Ville, ceux qu'on y porte, n'y restent pas longtemps. Le mal est si violent, que les malades, qui le soir entrent à l'hôpital, vont le lendemain dans les fosses, et font place à de nouveaux mourants qui, comme eux, ne font qu'y passer. »

Sur ces entrefaites, et dans le temps même où la contagion exerçait ses plus cruels ravages, le régent, — enfin arraché, par le bruit lointain de cette grande calamité, aux saturnales de sa cour voluptueuse, — envoya deux médecins de Montpellier, Chicoyneau et Verny, « pour examiner la nature du mal. » — Le rapport ne pouvait être douteux et n'annonçait rien de nouveau, en décidant que c'était la peste. Mais, pour ne pas augmenter l'effroi des gens dont on avait besoin, on jugea prudent de publier que ce n'était qu'une fièvre contagieuse. Inutile subterfuge! une continuelle moisson de victimes donnait un triste démenti à ces consolations dérisoires. La mort frappait aveuglément et à toute heure dans toutes les classes de citoyens. Marseille présente alors le plus épouvantable spectacle. Cent mille personnes se craignent, veulent se fuir et se rencontrent partout. Les liens les plus sacrés sont rompus. Tout ce qui languit est déjà réputé malade, tout ce qui est malade est regardé comme mort. On s'échappe de sa propre maison, où quelques parents rendent le dernier soupir; on

n'est reçu dans aucune autre. Les portes de la ville sont encombrées d'une foule, empressée de se dérober au souffle empoisonné. Les gens du peuple campent sous des tentes, les uns dans la plaine Saint-Michel, les autres sur les bords de l'Huveaune. Plusieurs se tiennent penchés sur le bord des ruisseaux qui arrosent le territoire ; il en est qui vont chercher un refuge sur le sommet des collines ou dans le fond des cavernes. Les marins se croient plus heureux, parce qu'ils vivent dans des barques sur le port. Mais la mer et les ruisseaux, les collines et les cavernes ne protégent point contre les atteintes de la contagion. Dans le nombre des fugitifs se trouvent les officiers de justice, les directeurs des hôpitaux, les intendants de la santé, ceux du bureau de l'abondance, les conseillers de ville, les autres officiers municipaux, les artisans de tous métiers, et les plus nécessaires aux besoins de la vie, les bouchers et les boulangers. Quelques médecins même et un grand nombre de chirurgiens désertent. — Le marquis de Pilles et les échevins, secondés du chevalier Rose, restent seuls chargés d'une population, capable de tout dans les heures de désespoir que lui créent la peste et la famine. Toutes les boutiques fermées, le commerce arrêté, les travaux interrompus, toutes les rues, toutes les places, toutes les églises désertes ; — ce n'est encore là qu'un premier coup-d'œil de la dévastation de Marseille. « Dans moins de quinze jours, elle devint le théâtre des ravages les plus horribles que la fureur de la contagion ait jamais faits dans aucune ville du monde. (MÉMORIAL DE L'HÔTEL-DE-VILLE). » Le 15 août, les échevins avaient écrit de nouveau au maréchal de Villars la situation et le dénuement complet d'une populace éperdue; — preuve que le gouvernement n'avait pas encore envoyé de secours, depuis plus d'un mois qu'on en avait sollicité! On proposa, dit-on, au régent, d'entourer Marseille de troupes, pour y enfermer tous ses habitants et en faire un immense autodafé. Exécrable impiété, dont on ne trouve cependant aucune trace dans les Mémoires de Saint-Simon, et à laquelle, pour l'honneur de l'humanité, il faut bien se garder d'ajouter foi. Toutefois, si l'on ne condamna pas cette malheureuse ville à périr, au moins commit-on l'impardonnable faute de ne pas la secourir à propos et énergiquement.

Le 17 août, arriva la fête de Saint-Roch, qu'on avait instituée

dans un jour de calamité pareille, et que, depuis des siècles, on se faisait un pieux devoir de célébrer avec éclat. Le marquis de Pilles et les échevins, prévoyant les dangers qui résulteraient d'une grande agglomération de personnes, voulurent empêcher la procession. Ils ne furent pas écoutés, et les menaces du peuple, « vociférant que Saint-Roch éloignait la peste, » les forcèrent à laisser s'accomplir une cérémonie qui redoubla la mortalité. Le lendemain, la population déguenillée du quartier Saint-Jean se rua sur l'Hôtel-de-Ville, pour demander du vin. Estelle et Moustier réussirent à l'apaiser. Ames grandes et héroïques au milieu de l'épouvante générale, ces deux intrépides citoyens, — plus intrépides que le soldat sur le champ de bataille, — exposaient sans cesse leur vie, pour sauver, pour consoler, pour ramener, soit aux devoirs de la nature, soit aux espérances de la religion, ce qui restait de leurs concitoyens. Mais un souci plus grave les agite bientôt. On avait employé jusqu'à la moitié du mois d'août tout ce qu'il y avait dans la ville de gens qu'on pût résoudre à enterrer les cadavres. Maintenant on n'en trouvait plus. « Ils n'y durent pas deux jours de vie, raconte Piccathy; on les paie à quinze livres par jour; mais cet attrait ne les touche plus, à la vue d'une mort certaine ; il faut les prendre de vive force ; et soit qu'ils se cachent ou qu'ils soient tous morts, il ne s'en trouve plus aucun : les cadavres restent dans les maisons, ou à la porte des hôpitaux, sans pouvoir être transportés dans les fosses. » Dans cette extrémité, les échevins supplient messieurs du corps des galères de leur donner des forçats, et obtiennent vingt-six invalides du bagne, auxquels on promet la liberté. Malheureusement, ces bandits, voués à la mort, ajoutent à l'horreur de la situation l'atrocité de leurs crimes. Ils s'acquittent de leur tâche en enlevant les cadavres sans précaution ; ils les traînent par les pieds le long des escaliers ou les jettent par les fenêtres ; ils pillent, ils volent, assassinent les malades, pour s'assurer l'impunité, et emportent les mourants avec les morts, pour en finir d'un coup avec chaque maison. Dans les rues étroites ou d'une pente rapide, ils placent leurs lugubres fardeaux sur des brancards et vont les entasser dans les tombereaux. Inhabiles à conduire ces chariots, ils brisent les harnais et les roues ; et, faute de selliers et de charrons, pour les

racommoder, ces horribles convois sont abandonnés au milieu du trajet. Mais « le feu de la peste est aux quatre coins de la ville ; il y est dans sa pleine fureur, aussi rapide que la foudre, donnant partout, renversant tout, et tuant chaque jour plus de mille personnes : sa violence attaque en foule, sa fureur porte mille morts à la fois. A mesure que les forçats arrivent et qu'on les emploie, ils périssent dans peu de jours ; ils suivent dans les fosses les morts qu'ils ont ensevelis. (MÉMORIAL). » A la prière des échevins, le lieutenant-général des galères accorde encore quatre-vingt forçats, — en protestant qu'il n'en donnera pas davantage, avant d'en avoir reçu l'ordre du Conseil de marine. Ces malheureux succombent tous. Arrivés le 28 août, deux jours après, le plus grand nombre est mort, les autres sont mourants ; et les officiers des galères se montrent résolus à n'en plus fournir.

Cependant, la contagion portait principalement sur les jeunes mères. Il en périt une telle quantité, que l'hôpital, destiné aux orphelins, en contenait de douze à treize cents, et que jamais il n'y en eut moins, quoiqu'il en mourût une cinquantaine par jour. Pour leur donner des soins, les magistrats avertirent publiquement « toutes les femmes, qui voudraient faire la charité de servir, dans l'hôpital de Notre-Dame-de-Lorette, les pauvres enfants orphelins, de se présenter au sieur Pierre Perret, rue du Puits, qui leur ferait le parti qu'elles souhaiteraient. » Inutiles promesses ! la terreur l'emporte sur le dévouement. L'appât du gain ne tente pas plus ces malheureuses, que l'appât du vol ne tente maintenant les forçats, qui refusent d'entrer dans les maisons, où les attend une mort certaine. Aussi, le nombre des morts, privés de sépulture, s'accroît-il incessamment. Il n'est plus possible de les transporter aux fosses trop éloignées ; — il ne reste plus qu'une ressource, celle de les enterrer dans les caveaux des églises. M. de Belsunce essaie de s'opposer à cette mesure et fait fermer les portes des églises et des couvents. Mais, fermes dans leur résolution, le marquis de Pilles, les officiers-généraux des galères et les échevins, font enfoncer les portes des églises, et inonder les caveaux de chaux vive et de torrents d'eau, pour y jeter les cadavres à pleins brancards jusqu'à l'ouverture, qu'on bouche avec une pierre

soigneusement scellée. Ce jour là, il y eut plus de mille victimes. Tous les écclésiastiques et une partie des curés prirent la fuite, ou se retranchèrent dans les couvents. L'évêque et les pères de l'Oratoire furent les seuls qui n'imitèrent pas cette honteuse désertion, à l'heure où la religion et l'humanité faisaient à tous un devoir sacré de rester au poste du péril, alors que tous avaient devant les yeux le sublime exemple d'Estelle et de Moustier, — intrépides et calmes comme au premier jour; — Estelle s'aventurant pendant la nuit, et trébuchant sur ce fumier humain, dont il veut débarrasser la voie publique; — Moustier essuyant, sans s'émouvoir, avec son éponge imbibée de vinaigre, la place où s'est collé sur sa joue l'emplâtre chargé du bubon pestilentiel, qu'on vient de lancer d'une fenêtre.

« C'est alors que l'aspect de Marseille était effrayant. De quelque côté qu'on jette les yeux, on voit les rues jonchées, des deux côtés, de cadavres qui s'entre-touchent et qui, étant presque pourris, sont hideux et effroyables à voir. Comme le nombre des forçats qu'on a, pour les prendre dans les maisons, est de beaucoup insuffisant pour pouvoir, dans tous les quartiers, les retirer journellement, ils y restent souvent des semaines entières, et ils y resteraient encore plus longtemps, si la puanteur qu'ils exhalent, et qui empeste les voisins, ne les déterminait, pour leur propre conservation, de faire un effort sur eux-mêmes, et d'aller les retirer des appartements où ils sont, pour les traîner sur le pavé. Ils vont les prendre avec des crocs et les tirent de loin avec des cordes jusqu'à la rue; ils le font pendant la nuit, pour être libres de les traîner le plus loin qu'ils peuvent de leurs maisons, et de les laisser étendus devant celle d'un autre qui frémit, le lendemain matin, d'y trouver ce hideux objet qui l'infecte et lui porte l'horreur et la mort. On voit tout le Cours, toutes les places, tout le port traversés de ces cadavres, qui sont entassés les uns sur les autres. Sous chaque arbre du Cours et des places publiques, sous l'auvent de chaque boutique, on voit, entre tous ces cadavres, un nombre prodigieux de pauvres malades, et même de familles tout entières étendus misérablement sur un peu de paille, ou sur de mauvais matelas. Les uns sont dans une langueur qui n'attend plus qu'une mort secourable;

les autres, l'esprit troublé par l'ardeur du venin qui les consume et les dévore, implorent le secours des passants, tantôt par des plaintes touchantes, tantôt par des gémissements que la douleur ou la frénésie leur fait pousser. Il s'exhale d'entre eux une puanteur insupportable, et la faim dévore ce que le fléau avait épargné. Le cœur se fend de voir tant de pauvres et malheureuses mères qui ont à leur côté les cadavres de leurs enfants, qu'elles ont vus expirer sous leurs yeux, sans pouvoir leur donner le moindre secours, et tant de pauvres petits enfants qui sont encore attachés aux mamelles de leurs mères, qui sont mortes en les tenant serrés entre leurs bras, suçant sur ces cadavres le reste de venin qui va leur faire bientôt avoir un sort pareil.

« Si quelque espace se trouve encore dans les places et dans les rues, il est rempli de hardes et de meubles pestiférés que l'on jette partout des fenêtres. Tous les chiens et chats, que l'on tue, sont par surcroît entremêlés partout avec les cadavres, les malades et les hardes pestiférées ; et ces charognes sont horribles dans l'enflure extraordinaire que leur cause la pourriture. Tout le port est rempli de celles des environs qui semblent ne surnager que pour mieux joindre leur puanteur à l'infection générale qui est dans toute la ville et saisit le cœur et les sens.

« Si l'on rencontre quelques personnes sur le pavé, ce sont des spectres livides et languissants, qui, errants sans savoir où, expirent au milieu des convulsions les plus horribles. Les sentiments de la nature sont morts partout ; on abandonne le pestiféré, ou l'on prend le barbare parti de le jeter hors de la maison, ou d'en fuir et de l'y laisser seul sans aide, sans secours, livré à la faim, à la soif et à tout ce qui peut rendre la mort plus dure et plus cruelle. Les femmes en usent ainsi envers leurs maris, les maris envers leurs femmes, les enfants envers leurs père et mère, et ceux-ci envers leurs enfants. Mais, lorsqu'ils prennent ces précautions inhumaines, ils ont déjà respiré la mort ; et, abandonnés à leur tour avec la même dureté, ils subissent bientôt la peine de leur lâcheté impitoyable. De là ce nombre infini de malades étendus dans les rues et dans les places publiques, qui, ne pouvant approcher des hôpitaux déjà comblés, en remplissent les avenues, ou sont contraints d'aller chercher plus loin, parmi des monceaux de

cadavres, une place où mourir, seule espérance qui leur reste. (MÉMORIAL DE L'HÔTEL-DE-VILLE.) »

On élève des tentes hors de la ville ; mais à peine sont-elles dressées qu'elles sont remplies, et la toile manque pour les multiplier. Enfin, l'on a décidé de construire en charpente un hôpital immense dans les allées du jeu de Mail ; et, pour se procurer des ouvriers, on a recours à un arrêt de contrainte, qui en fait revenir quelques-uns. Par le même moyen, on obtient des secours du territoire. Toutefois, cet édifice ne peut être terminé que dans un mois; et, pendant ce long intervalle, la contagion aura le temps de changer Marseille en un vaste ossuaire. Les paysans refusent de creuser de nouvelles fosses ; cent forçats, acccordés le 1er septembre, sont tous morts ou mourants, en cinq jours, et les galères n'ont point encore reçu d'ordres du Conseil de marine. Cependant, les échevins vont se jeter aux pieds du commandeur de Rancé, et, au nom du salut public, en obtiennent cent autres forçats et quarante bons soldats, pour les contenir. — Ils croyaient faire un grand effort de générosité, en promettant à chacun d'eux, en sus d'une solde considérable, une pension de cent livres, pour prix de leurs services; et des quarante soldats, quatre seulement devaient survivre ! On divisa ce nouveau secours en quatre brigades, dont trois échevins et le chevalier Rose prirent le commandement. Le quatrième échevin continua les fonctions de l'Hôtel-de-Ville.

Avant de recommencer cet horrible labeur de la sépulture, les magistrats firent vœu, au nom de la commune, de doter l'hospice des Orphelins de 2,000 livres de rente annuelle, à perpétuité; puis, après la cérémonie de ce vœu, à laquelle présida l'évêque, dans la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, les chefs des quatre brigades montèrent à cheval, pour se mettre en marche à la tête des tombereaux. De même que par le passé, leur dévouement anime le courage des travailleurs; de même, ils les voient tomber presque tous à leurs côtés, — seuls debout au milieu de tant de victimes ! comme si la mort n'eût point osé effleurer de son aile ces anges tutélaires, invulnérables sous l'égide de leur vertu. « Mais à l'esplanade de la Tourrette, située entre le Fort St-Jean et la Mayor, il n'avait pas encore été possible de toucher. Là pourrissaient, depuis un mois, sous les rayons d'un soleil torride qui y darde toute la journée,

plus de deux mille cadavres qui n'avaient plus aucune forme humaine ; c'étaient des monstres qui faisaient horreur ; et on aurait dit que tous leurs membres remuaient par le mouvement qu'y donnaient les vers travaillant à les détacher. Tous les sens sont saisis, à l'approche d'un lieu d'où s'exhalent au loin les vapeurs les plus empestées. La nature en frémit et les yeux les plus rassurés ne peuvent soutenir l'aspect de ce hideux amas de corps décomposés par la chaleur. Le chevalier Rose s'aperçoit que deux anciens bastions, bâtis avant la conquête de César, sont voûtés ; il les fait déblayer, obtient cent forçats ; et, après les avoir rangés en face des cadavres et leur avoir fait mettre à chacun un mouchoir trempé de vinaigre autour de la tête, qui leur bande le nez, il leur fait, dans une demi heure, enlever ces cadavres, qui viennent tous à membres détachés, et les fait jeter dans les caveaux et dans les voûtes de ces bastions, qu'ils recouvrent tout de suite avec de la chaux vive et de la terre jusqu'au niveau de l'esplanade. (MÉMORIAL DE L'HÔTEL-DE-VILLE.) »

Il fallait qu'un homme d'une grande autorité entrât dans Marseille, pour y veiller à l'exécution rigoureuse des mesures, qu'exigeait le salut de tous. Cet homme, ce fut le chef d'escadre Langeron. Le gouvernement, daignant enfin s'occuper de la ville, lui en confia le commandement. La présence de Langeron fit d'abord cesser un grand mal qui accroissait tous les autres, l'anarchie, et rendit l'espérance aux habitants. Il prit, pour son lieutenant, le chevalier de Soissons, officier des galères, dont la prudence égalait le courage et l'activité, et se mit à l'œuvre avec une énergie invincible. Investi d'un pouvoir sans bornes, il employa quatre cents forçats au déblaiement des rues, à la désinfection des maisons. On creusa des fosses profondes ; des hôpitaux furent établis ; le port fut débarrassé des corps flottants d'animaux domestiques, qui en infectaient les eaux, et une ordonnance sévère ramena dans la ville les intendants de la santé, les droguistes, les apothicaires, les notaires, les sages-femmes, les officiers-municipaux. Le 20 septembre, les cloches, muettes depuis trois mois, sonnèrent à toute volée, et apprirent aux habitants que de ferventes prières allaient retentir sous la voûte des temples, pour apaiser la colère divine. Le même jour, une nouvelle ordonnance enjoignit aux

marchands détaillants d'ouvrir leurs boutiques dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus irrémissiblement. Là ne se bornèrent plus désormais les effets de la sollicitude tardive du régent. Les médecins de Montpellier, Chicoyneau, Deidier et Verny revinrent, par son ordre, s'enfermer dans la ville pestiférée. Afin de rassurer les esprits, ils feignirent de considérer la peste comme un mal non contagieux ; et on les vit, pour en donner la preuve, s'approcher des malades sans répugnance et sans précaution, s'asseoir sur leurs lits, toucher leurs tumeurs et leurs plaies, et assister à l'opération des chirurgiens. — Dans les hôpitaux, dans les maisons, dans les places publiques, partout ils montrèrent le même sang-froid, le même dévouement et accomplirent leur tâche civique avec un tel désintéressement, qu'ils préféraient les bénédictions de tous à l'argent des riches. Peu de jours après, trois autres médecins arrivèrent de Paris, pour partager les dangers et la gloire de leurs collègues. La ville reçut des blés par mer, et une ordonnance du commandant contribua encore à relever le moral du peuple, en prescrivant de faire les vendanges, comme de coutume ; car on croyait que la cessation de la dernière peste n'avait été dûe qu'aux vapeurs du vin nouveau.

« Dans le partage des fonctions des échevins, fait par Langeron, Moustier demeure seul chargé de l'enlèvement des cadavres et de leur sépulture, du soin de faire creuser les fosses, nettoyer les rues, charger les tombereaux, conduire et nourrir les forçats, et l'on ne sait ce qui doit étonner le plus, ou du courage avec lequel il affronte la maladie, ou du bonheur qu'il a de n'en être pas attaqué. Mais malgré sa constance et son activité, malgré les soins que se donnaient ses trois collègues pour subvenir aux besoins de la ville, malgré tous les efforts du commandant, pour y attirer des secours, le 24 de ce mois de septembre, la misère et la calamité étaient à leur dernier période. Tout gémissait, tout se mourait à la campagne comme à la ville. Ceux que la fureur du mal épargnait, succombaient aux horreurs de la faim et au désespoir. Les sources de la charité étaient taries. Le ciel semblait devenu d'airain et la terre de fer. On n'espérait absolument plus que de mourir. » Ce sont les termes du *Mémorial*. Mais rien ne ralentissait

le zèle du commandant et des échevins, et l'on poursuivait tous les travaux sans relâche.

Le 26, un nouveau malheur menaça, un moment, d'ensevelir cadavres et vivants sous les ruines de la cité maudite. — L'hôpital immense, qu'on élevait dans le jardin du Mail, touchait à sa fin, lorsqu'un vent du nord, — des plus furieux qui fût jamais, — en brisa les charpentes et la toiture. Ce coup de vent sauva Marseille; il chassa, en se prolongeant, les vapeurs pestilentielles, et le nombre des morts diminua. Le 4 octobre, l'édifice, qu'il avait renversé, était reconstruit, et en état de recevoir des malades. — On y ajouta, pour supplément, l'hôpital de la Charité. Le 7, on s'aperçut que la peste exerçait plus de ravages dans le territoire que dans la ville; et l'on défendit à ceux du dehors d'y entrer.

Puis, à mesure que la contagion s'apaisait, à mesure que s'approchait le terme de tant d'afflictions, on vit éclater de toutes parts, pour la malheureuse ville, des témoignages de sympathie qu'on avait refusés à l'excès de ses infortunes. Sans rappeler la coupable négligence du régent, qui ne répondit qu'après cinq mois aux sollicitations des échevins par un envoi de 25,000 piastres et de 1,900 marcs d'argent, — Law daignait distraire, des spéculations de sa banque, une somme de 100,000 livres au profit de Marseille. De toutes les grandes villes du royaume affluaient des tributs abondants; de tous les diocèses les produits des quêtes ordonnées par les évêques; et le pape Clément XI ajoutait, aux prières de son clergé en faveur de la moderne Sion, — le don plus efficace de quatre cents charges de blé. Quoique tardifs, ces secours n'en furent pas moins accueillis avec reconnaissance dans un moment de disette et de misère extrêmes: car les grains et les denrées n'arrivaient plus aux marchés des barrières; l'argent manquait absolument.

Tout n'était pas fini, cependant, avec l'impitoyable fléau. Vaincue, pour ainsi dire, par les efforts infatigables d'une active sollicitude, l'œuvre de dévastation réclamait encore toute l'énergie des magistrats. Parmi ces sublimes apôtres de l'humanité, que nous avons vus si prodigues de leur vie pour le salut de leurs frères, on a pu admirer l'héroïsme des échevins Estelle et Moustier et du chevalier Rose. Mais, à côté de ces noms bénis, il est de notre devoir

Histoire de Marseille.

La Peste de Marseille (1720)



de placer celui de Mgr de Belsunce[1], dont on ne peut trop louer la piété, la foi, le zèle et le courage, et qui, durant le temps de la calamité, ne cessa d'être au milieu de son troupeau comme un bon pasteur. A l'exemple de Saint-Charles-Borromée, il visitait, tous les jours, les asiles de la souffrance, entrait dans les hôpitaux et trouvait fidèles à leurs postes les filles pieuses, qui ont pour mission de garder les malades, les mourants et les morts. Le digne prélat semblait se multiplier; il n'y eut point de danger qu'il ne bravât; point de bonnes œuvres qu'il ne fît. Il se montrait partout dans les rues et les places publiques, marchant, comme autrefois le grand prêtre Aaron, « entre les vivants et les morts! » Ange consolateur, il apportait aux uns et aux autres l'espoir de la guérison ou la parole de paix et de miséricorde, à tous — des trésors d'immortelle charité! Les abords de son palais étaient tellement encombrés de cadavres à demi pourris et rongés par les chiens, qu'il ne pouvait presque plus sortir, sans escalader cette horrible barricade, et qu'il fut obligé d'aller loger dans une maison près de Saint-Ferréol. Le saint homme ne faillit pas un instant à sa noble et périlleuse tâche; et, quand le peuple, se cramponnant avec la rage du désespoir à tout ce qui lui offrait une chance de salut, demanda à grands cris, sur la foi d'une *illuminée*, qu'on promenât par la ville les reliques réunies de Saint-Victor et de Saint-Roch, il fit dresser un autel sur la place de la Bourse, pour y officier lui-même. Une question de préséance servit de prétexte aux religieux de l'abbaye et aux chanoines du Chapitre, pour se refuser à une procession, capable de donner une nouvelle recrudescence à la peste, par l'agglomération des habitants. Il fallut y renoncer. Mais, le 1er novembre, fête de la Toussaint, l'évêque, précédé de quelques prêtres, sortit, la corde au col, la croix entre les bras et les pieds nus. Il se rendit au bout du Cours, du côté de la Porte d'Aix, où il avait fait dresser un autel. Là, revêtu de ses habits épiscopaux, il célébra la messe au bruit des cloches; et, scrupuleux imitateur de l'évêque de Milan, — après avoir exhorté le peuple à la pénitence, pour fléchir la colère céleste, il s'offrit au Seigneur comme

[1] Henri-François-Xavier de Belsunce, de Castel-Moron, né, le 4 décembre 1671, au château de la Force, en Périgord, entra chez les Jésuites en 1691, et devint grand-vicaire d'Agen, quelques années plus tard, puis évêque de Marseille, en 1709.

une victime expiatoire, voua la ville au *Sacré-Cœur de Jésus*, et institua, par un mandement, une fête annuelle, en commémoration de ce grand désastre Le 16, on le vit apparaître tout à coup sur la terrasse du clocher des Accoules, pour montrer le Saint-Sacrement, exorciser la peste, et appeler sur la cité la bénédiction divine. Cérémonies imposantes! qui produisaient du moins l'effet salutaire de faire luire quelque lueur d'espérance aux yeux d'une population éperdue.

Pendant ce temps, la contagion ayant fléchi du 2 au 5 décembre, et enfin disparu tout à fait, — le courageux Moustier, qui travaillait, depuis le 8 octobre, à la désinfection des maisons, des navires, des marchandises et des meubles, couronna le plus sublime dévouement par la plus admirable abnégation, le jour où il monta à l'Hôtel-de-Ville, pour lire à ses collègues un rapport, où il rendait justice à tout le monde, sans se nommer.

La résurrection de Marseille semblait complète. Mais la disette eût encore été à craindre, sans la générosité de quelques citoyens, qui firent le sacrifice spontané de leurs fortunes, pour soulager les misères publiques. Alors, Belsunce voulut clore cette fatale année par une pieuse cérémonie. — Le 31 décembre, il officia, au milieu de son clergé, dans l'église Saint-Ferréol, et, — comme pour purifier, par la prière et par la présence du divin symbole, les charniers, où pourrissaient les victimes du fléau, — il porta solennellement le saint ciboire autour des remparts. « Il marcha sur des cadavres hideux, à moitié enterrés, pourris et desséchés, les uns levant les mains vers le ciel, les autres ayant un pied en l'air, un genou, ou une épaule. On en voyait d'autres dans des postures indécentes et des attitudes horribles. Ainsi s'est terminée cette année, dont les historiens et les peintres ne donneront jamais qu'une faible idée et une imparfaite ébauche. (MANUSCRIT DU PÈRE GIRAUD.) »

Dans les premiers mois de 1721, l'avidité rendit à la contagion l'aliment que lui ôtait une police sévère, et devint funeste aux citoyens trop impatients de prendre possession, comme héritiers, des maisons, des mobiliers et des hardes infectés du venin pestilentiel. La plupart y trouvèrent la mort. C'est ainsi que les voleurs furent punis de leurs crimes. Pour prévenir le retour du fléau, le

commandant fit de nouveau purifier les maisons, les meubles, les navires, et brûler tout ce qui parut dangereux à conserver. — On rechercha et l'on jeta les malfaiteurs dans les prisons, pour les envoyer à la potence ou peupler les galères. Les cabarets et les lieux de débauche furent fermés; il fut ordonné aux habitants de rentrer chez eux à neuf heures précises. Enfin, l'administration ne négligea aucune des mesures nécessaires à la sécurité de la ville, tandis que l'évêque ramenait la foi religieuse dans les cœurs, en officiant les fêtes de Pâques, sous la voûte des cieux, et devant le peuple agenouillé.

Les beaux jours revinrent avec le printemps, et avec les beaux jours la joie et la sérénité. Soudain la mort de vingt personnes répand l'effroi dans la ville, et l'on se prépare à fuir le foyer de la peste. Heureusement, ces craintes sont chimériques. En septembre tout danger a disparu; de nouvelles processions sillonnent la cité, et un acte déclaratif, daté du 21, achève de rassurer la population sur l'état sanitaire de Marseille. Or, on avait tellement hâte de couvrir ce passé douloureux du voile de l'oubli; on avait tellement hâte d'effacer sous le rire la dernière trace des larmes, que l'on accueillit avec transport l'ordre, venu de la Cour, de célébrer, par des réjouissances, la convalescence du jeune roi Louis XV. Alors, cette ville, si cruellement éprouvée, retentit du tumulte des fêtes; alors éclata, dans l'épanouissement d'un bonheur, dont on n'espérait plus le retour, cet enthousiasme monarchique, si nouveau mais déjà si ancré dans les mœurs marseillaises. Le 15 septembre, M. de Belsunce donna d'abord, dans son palais, au commandant Langeron et aux échevins, un banquet somptueux. A l'issue du festin, ces magistrats allèrent revêtir leurs robes rouges à l'Hôtel-de-Ville; puis, — précédés de leurs gardes, d'une nombreuse escorte de violons et de hautbois, et de quatre compagnies de miliciens, ayant tous à leurs chapeaux des nœuds de rubans aux couleurs de la ville, et conduits par les capitaines des quartiers, très richement vêtus, — ils prirent, — entre les trompettes à cheval et un millier d'enfants portant des banderoles blanches aux armes de France et criant *Vive le roi*! — le chemin de l'hôtel de Langeron. Celui-ci se mit à leur tête avec ses gardes et

toute la noblesse, et la marche continua dans le même ordre jusqu'à la cathédrale, où le cortége pénétra, au bruit de la mousqueterie, entre une double haie formée par le peuple. Après le *Te Deum*, le cortége, à la lueur de trois cents flambeaux de cire blanche, se dirigea vers le Cours, où l'on avait préparé un magnifique feu d'artifice. « Une salve de quatre cents boîtes salua son entrée sur la Cannebière, dont toutes les maisons s'illuminèrent tout à coup comme par enchantement. Les échevins allumèrent le feu, et dès lors l'air parut comme embrasé par la prodigieuse quantité de fusées et de gerbes éblouissantes qui s'y croisaient, éclataient et ruisselaient de toutes parts. En même temps, le port semblait en feu, et les tours, les remparts, le vieux Fort Saint-Jean, la cime aérienne de celui de Notre-Dame-de-la-Garde, l'arsenal, l'Hôtel-de-Ville, l'abbaye de Saint-Victor, Rive-Neuve, et tous les bâtiments étincelaient à la fois de plus d'un million de bougies. Il n'y avait pas jusqu'aux murs funèbres des Infirmeries qui, pour effacer la sombre image du passé, s'étaient parés d'une brillante illumination. L'esprit national était ainsi fait : sur ces vastes fosses des pestiférés, infectes et fraîches encore, la mobile population de Marseille jetait ses vêtements de deuil, et, oubliant que la mort avait fauché naguère quatre-vingt mille Provençaux, se livrait au transport d'une joie délirante, parce qu'elle venait d'épargner les jours d'un enfant. (MERCURE DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 1721). »

Le lendemain, pour ainsi dire, de ces joies oublieuses de tant d'infortunes, Dieu frappait encore de terreur ces âmes indifférentes, ces cœurs d'où s'effaçait si facilement, comme sur une glace brillante, le souffle du malheur. — Au commencement de mai 1722, la mort subite de plusieurs personnes réveille partout le souvenir d'un horrible passé ; — en un clin d'œil, boutiques, écoles publiques, églises et monastères se ferment, et la citadelle Saint-Nicolas et le Fort Saint-Jean lèvent leurs ponts-levis. En vain les nouveaux magistrats ordonnent, sous les peines les plus sévères, que tous les magasins soient rouverts ; en vain s'efforcent-ils de calmer les alarmes, en faisant barricader la rue de la Croix d'Or, où s'étaient annoncés les premiers symptômes de la

contagion, les habitants se précipitent hors de la ville, et franchissent les barrières sous le feu des soldats. De Brancas, qui avait succédé à Langeron dans le gouvernement de la Provence (29 novembre 1721), menace de mort ceux qui sortiront du territoire, et les malades, qui ne se déclareront pas dans les vingt-quatre heures. En même temps, il contracte un emprunt, pour secourir la ville, et donne en garantie ses terres, ses charges et ses pensions. Le marquis de Pilles livre toute sa vaisselle, évaluée à 10,000 livres. On creuse, dans le jardin de l'Observance, des fosses assez larges et assez profondes pour recevoir 20,000 morts; et une potence, dressée au milieu du Cours, apprend aux malfaiteurs que le châtiment suivra de près le crime. Quoique moins meurtrière qu'en 1720, la peste n'en enleva pas moins un grand nombre de victimes. L'efficacité des services, que Langeron avait rendus à la ville, semblait appeler son retour, dans des circonstances aussi graves. Louis XV l'investit, en effet, du commandement général de Marseille. Le marquis de Pilles y vit un blâme indirect pour sa conduite. Son âme fière et noble en conçut un vif chagrin. Il crut de son honneur de se justifier en face de ses concitoyens ; il le fit avec dignité devant tous les notables réunis à l'Hôtel-de-Ville ; et, après avoir obtenu de l'assemblée (8 juin) un acte qui constatait son zèle, sa prudence et son dévouement pendant toute la durée de la contagion, il se retira dans son gouvernement des Iles (27 juin). Langeron arriva, le 28 ; et, quoique la maladie disparût, il maintint toutes les mesures préservatrices jusqu'au jour où un édit royal supprima les barrières et le cordon sanitaire (19 novembre). Toutefois, l'exportation des marchandises ne recommença que le 27 mai 1723 ; car la crainte rendit les relations du dehors plus lentes à se rétablir. A la fin de mai 1720, Marseille comptait une population de 90,000 âmes. Au mois de juin 1721 seulement, les fosses de la Joliette et de Saint-Victor, les caveaux des églises et les bastions de César couvraient 40,000 cadavres ; et, dans le territoire, l'ange exterminateur avait désigné 10,000 victimes à l'horrible fléau. A cette rude école de l'adversité, on apprit au moins à soumettre le régime sanitaire à des réglements sages et rigoureux. Aussi le Lazaret a-t-il toujours été depuis lors une barrière infranchissable pour la peste et pour la fièvre jaune, qui s'y déclarèrent, — l'une

huit fois, de 1741 à 1819[1]; — l'autre, quatre fois, de 1802 à 1821[2].

De cette époque de deuil et de larmes, il nous reste un mot à dire ; il nous reste à remplir un devoir, — à demander compte à la patrie Marseillaise de l'oubli, dans lequel elle a laissé tomber deux noms illustres; — de son ingratitude envers ceux-mêmes qui sont encore maintenant l'objet de son culte et de sa vénération. Après toute bonne œuvre — la récompense ; ceci n'est qu'un acte d'équité. Aux deux cent quarante et un forçats, qui répondirent à l'appel sur sept cent quatre-vingt-quatre, le lendemain du danger, on avait donné la liberté promise. A M. de Belsunce Louis XV offrit l'évêché duché-pairie de Laon qu'il refusa noblement, pour ne point abandonner son diocèse ; le Pape le décora du *pallium*. Mais, à la honte de son pays, le chevalier Rose, à qui son dévouement avait coûté sa fortune, mourut dans l'indigence; et sa fille, quoique assez belle, fut forcée de se faire religieuse, faute d'avoir une modeste dot pour se marier. — Mais la tradition n'a pas même consacré la mémoire des échevins *Estelle* et *Moustier*, tandis que les panégyristes ont épuisé toutes les formules laudatives pour exalter les vertus de Belsunce et de Rose. Millevoie, Pope et Voltaire ont chanté l'évêque de Marseille, — et pas un n'a trouvé quelques accents poétiques à la gloire des deux héroïques magistrats. Cette partialité de l'histoire ne puise-t-elle pas sa raison d'être dans la condition sociale complètement distincte de Rose et de Belsunce, — d'Estelle et de Moustier? — Le premier, symbole de l'aristocratie nobiliaire ; — le second, haute personnalité de l'aristocratie cléricale ; — les deux derniers enfin, simples représentants de la démocratie !

Il est temps de réparer une injustice qui dure depuis un siècle et demi; il est temps d'habituer les nouvelles générations à mêler, dans leurs prières, deux noms, jusqu'alors ignorés, à deux noms

[1] Première fois, en 1741 ; — deuxième fois, en 1760 ; — troisième fois, en 1768; — quatrième fois, en 1784 ; — cinquième fois, en 1785 ; — sixième fois, en 1786 ; — septième fois, en 1796 ; — et huitième fois, en 1819.

[2] Première fois, en 1802 ; — deuxième fois, en 1804 ; — troisième fois, en 1805 ; — et quatrième fois, en 1821.

populaires. Et le jour, — où quatre statues[1], élevées en l'honneur des sublimes héros de 1720, remplaceront, dans le palais consulaire, la statue de l'infâme Libertat, — ce jour là, Marseille prouvera qu'à la religion du Christ et à la religion de la patrie et de la liberté, elle joint aussi la religion du souvenir !

[1] Au moment où nous écrivons ceci, le Conseil municipal fait exécuter par M Ramus la statue de Belsunce, pour la placer sur le Cours, à l'endroit même où il célébra la messe. On prépare en même temps celle de Puget. Il est bien d'honorer le génie. Mais Puget ne fit qu'*embellir* sa ville natale, tandis que Rose, Estelle et Moustier, que l'on continue à laisser dans l'oubli, la *sauvèrent* d'un désastre immense. (6 août 1851).

CHAPITRE XXII.

Période révolutionnaire. — Etat moral de la société Marseillaise.— Fondation de l'Académie de Marseille. — Epigramme de Voltaire. — Dumarsais. — L'abbé Barthélemy. — Académie de musique. — Théâtre. — Ecole de peinture. — Les moines de Saint-Victor. — Suppression de l'ordre des Jésuites. — Symptômes de dissolution sociale. — Modifications du régime municipal de Marseille. — Mort de Louis XV. — Avènement de Louis XVI. — Fêtes. — La famille d'Orléans. — Le comte de Provence. — Le vaisseau *Le commerce de Marseille*. — Le bailli de Suffren. — Ambassadeurs de Typpo-Saïb. — Prospérité de Marseille. — Georges Roux de Corse. — Lavabre. — Villecrose. — Lejourdan. — Rigordy. — Barbaroux. — Convocation des Etats-Généraux. — Assemblées primaires. — De Villeneuve-Bargemont. — Le chanoine Davin. — M. de Sinéty. — Le marquis de Cipières. — Mirabeau ; il opte pour Aix ; son allocution aux députés Marseillais ; il vient à Marseille. — Ovation. — Marseille devance Paris dans la voie révolutionnaire. — Hiver de 1788 à 1789. — Les accapareurs. — Rebuffel ; pillage de sa maison. — La milice citoyenne. — Conseil des trois Ordres. — Le comte de Caraman dirige des troupes sur Marseille ; il entre seul dans la ville. — Evénements révolutionnaires. — Anarchie. — L'émeute de la Tourrette. — Luttes sanglantes. — L'échevin Laflèche. — Arrestations. — Rebecqui. — Pascal. — Granet. — Le député d'André.— Elections consulaires.— Décrets de la Constituante. — Le colonel d'Ambert. — Journaux et clubs. — Le peuple s'empare du Fort Notre-Dame-de-la-Garde, du Fort Saint-Nicolas et du Fort Saint-Jean. — Le major Bausset. — Lieutaud. — Effervescence populaire. — Fête de la fédération. — Impopularité de Lieutaud ; son arrestation ; son jugement ; sa mise en liberté ; son évasion. — Nouvelles assemblées primaires. — Députés Marseillais à l'Assemblée Législative. — Mourraille. — Etienne Martin. — Expédition des Marseillais à Aix. — La Cayol. — Puget de Barbentane. — Rebecqui et Bertin. — Les volontaires de la République. — Entrevue de Barbaroux et de Roland. — Lettre de Barbaroux à Mourraille. — Pétition des Marseillais à l'Assemblée. — Comité insurrectionnel. — Le bataillon Marseillais. — La Marseillaise. — Rouget de l'Isle. — Lafayette ; sa mise en accusation ; son acquittement. — Journée du 10 août. — Excès révolutionnaires à Marseille.

Nous allons maintenant avancer rapidement vers la grande époque révolutionnaire. D'ici là tous les événements paraissent petits

mesquins. La société contient déjà dans ses flancs les germes d'une régénération complète ; elle s'y prépare par l'essai de ses forces intellectuelles ; et, le jour où le levier philosophique aura suffisamment ébranlé l'édifice des vieilles traditions, le despotisme s'écroulera, comme les murs de Jericho, au bruit retentissant de l'éloquence des tribuns. C'est au génie qu'il appartenait de frayer la route à la liberté ; de faire éclater, dans toute sa splendeur, cet admirable mouvement de la pensée, qui devait aboutir à la reconnaissance des droits de l'homme.

Or, cette révolte sourde et latente, pareille aux grondements du volcan, avait son principal foyer au centre du royaume ; mais le sol méridional se ressentait aussi de ces secousses souterraines qui annonçaient une explosion générale et terrible. Malgré les tendances irrésistibles de son esprit mercantile, il faut dire, à la louange de la famille marseillaise, qu'elle s'efforçait de marcher avec son siècle. Elle semblait avoir retrempé son âme dans les sources du malheur; et, à l'heure même où la Providence la soumettait à une si cruelle épreuve, les plus lettrés de ses citoyens se réunissaient, à la campagne, pour demander aux distractions d'une société d'élite, l'oubli des calamités présentes. Ce fut là l'origine de l'Académie de Marseille, qui ne se constitua définitivement qu'en 1726, et prit le titre de fille de l'Académie Française; — «fille très sage, dit plus tard Voltaire, et qui ne fait jamais parler d'elle.» Le patriarche de Ferney, qui avait brigué l'honneur d'être compté au nombre de ses membres associés, aurait dû peut-être lui épargner cette épigramme, que le temps n'a que trop bien consacrée. — Toutefois l'on y vit figurer des hommes d'un génie supérieur, parmi lesquels Dumarsais, l'auteur du *Traité des Tropes*, et l'abbé Barthélemy, dont le *Voyage d'Anacharsis* a immortalisé le nom. Au reste, la Provence avait complètement perdu l'originalité de sa littérature naïve. Depuis trois siècles, l'harmonieuse langue du Midi ne pouvait plus lutter avec la langue magnifique et la littérature que les écrivains du Nord avaient élevées au dernier degré de perfection. Tous les fils de la patrie provençale, qui avaient senti en eux de hautes et puissantes aspirations, avaient adopté la langue française, comme le seul moule capable de recevoir le bronze de leurs idées, — tandis que les esprits

médiocres seuls s'étaient timidement renfermés dans les limites étroites de l'idiôme paternel. Tout, enfin, témoignait des efforts persévérants de la civilisation méridionale pour suivre les pas de géant de la civilisation du Nord. Marseille avait aussi son *Académie de musique*; elle voulut avoir un théâtre digne des poètes qui illustraient la scène française. Des lettres patentes du 18 février 1780 autorisèrent l'Ecole de peinture, qu'elle avait fondée en 1753, à prendre le titre d'*Académie de peinture, sculpture et architecture civile et navale*.

Cependant, la vie immorale et fastueuse des moines de Saint-Victor, — immorale et fastueuse à ce point qu'on dut séculariser l'abbaye (1751); les disputes interminables de l'évêque de Belsunce avec l'évêque de Montpellier et avec le Parlement d'Aix; la désastreuse banqueroute des Jésuites, qui appela l'attention des parlements sur l'existence de l'institut de Loyola, et amena la suppression de l'ordre dans tout le royaume (1764); tout prouve que Marseille poussait malheureusement l'esprit d'émulation jusque dans les scandales de toute sorte, dont Paris et la cour offraient au pays le spectacle inouï. Partout la société, comme sous l'empire d'un sinistre pressentiment, se précipitait vers la catastrophe de 89, avec cette fièvre d'impatience, de frayeur et de volupté, qui est un symptôme certain de dissolution. Partout il y avait comme un courant électrique qui galvanisait les âmes et les tenait dans un état de perpétuelle agitation. — Il n'y avait plus rien de stable. On mettait — à changer, à retourner, à refaire les institutions, la même ardeur qu'aux plaisirs. Ainsi, un édit royal de 1766 modifiait de la manière suivante les formes municipales de Marseille : — «Un maire choisi dans la Noblesse, quatre échevins et un assesseur, qui, pris dans le barreau, avait rang après le second échevin, — étaient investis, pour trois ans, des fonctions municipales. Le premier des échevins devait être négociant ou commerçant en gros ou avoir cessé de tenir boutique depuis trois ans. On recrutait les autres parmi les bourgeois et marchands qui n'avaient plus boutique ouverte. La fortune était une des conditions d'éligibilité pour chacun de ces magistrats, et la loi en fixait proportionnellement le minimum, suivant l'importance des fonctions. Pour aspirer à l'une de ces hautes magistratures, il fallait avoir été conseiller de

ville. Le roi se réservait le droit d'approuver les élections. Le conseil fut réduit à trente-six membres, et dut être renouvelé par tiers, chaque année. Le Conseil ordinaire fut composé de seize membres, nombre porté à vingt-cinq, le jour des élections. En l'absence du viguier, la présidence appartenait au maire, et successivement aux deux plus anciens échevins, à l'assesseur et aux derniers échevins. Le Conseil nommait, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, trois secrétaires (toujours pris dans le corps des notaires), les juges de commerce et leurs greffiers, les quatre capitaines de quartier, le trésorier et les auditeurs des Comptes, les intendants de la santé, les membres de la Chambre de Commerce, les estimateurs des honneurs, (experts chargés d'estimer les biens meubles et immeubles), les régisseurs des fermes communales, les recteurs des hôpitaux, les quatre médecins et les quatre chirurgiens attachés à ces établissements et formant le conseil de salubrité publique. L'assessorat fut supprimé par un édit de septembre 1769, et rétabli le 1er décembre 1770. »

Les ministres de Louis XV ne se bornaient pas à bouleverser l'administration des cités municipales, ils s'attaquaient aux institutions fondamentales du pays. Les résistances des parlements, à différentes époques, avaient fini par irriter violemment le roi. Pour les briser d'un coup, il résolut de remplacer les parlements par des conseils supérieurs, dont un fut réellement établi à Clermont. Mais ces compagnies et celles qui leur succédèrent sous le nom de *Parlements Maupeou*, décriées en naissant par l'opinion publique, ne purent vivre ; et le conflit était dans toute sa force, lorsqu'on porta Louis XV à Saint-Denis (16 mai 1774). Le nouveau roi répara la faute de son prédécesseur en reconstituant les parlements ; et dès lors il y eut entre eux, malgré le désordre des finances et tant d'autres causes de différends, une sorte de trêve qui se prolongea jusqu'en 1787.

Nous passerons sur les futiles incidents qui, à Marseille, suivirent la mort du plus indolent, du plus débauché des monarques, et inaugurèrent l'avènement de Louis XVI. Marseille a toujours été la ville des solennités pompeuses. Sous le plus léger prétexte, elle abandonne les instruments du travail et revêt sa parure de fête. Le lendemain des prières et des regrets à l'adresse du roi défunt,

— les chants d'allégresse saluèrent l'aurore du nouveau règne, et célébrèrent le sacre de celui qui devait payer tous les crimes de la royauté. Puis, quand arrivèrent des princes, avides de popularité, la famille d'Orléans d'abord (1776), — ensuite le comte de Provence (1777), ce fut un enthousiasme, un délire, qui se traduisit par un accueil où rien ne fut épargné pour faire honneur à ces hôtes illustres. Cinq ans plus tard, la ville, dans un élan d'affection profonde, offrait au roi un magnifique vaisseau nommé le *Commerce de Marseille*. — Où devaient aboutir toutes ces fêtes, tous ces témoignages de respect et d'amour? — A la proscription, à l'exil, à l'échafaud!

Ainsi, — pendant que la cité phocéenne s'ingéniait à varier les splendeurs de son hospitalité pour les princes du sang, pour le célèbre bailli de Suffren (1785), et pour les ambassadeurs de Typpo-Saïb (1788), — l'édifice de la vieille société religieuse et monarchique craquait de toutes parts; et les ministres du roi s'épuisaient à chercher les moyens de conjurer l'orage, qui déjà menaçait à l'horizon. Car, hommes et choses, tous les éléments de la révolution étaient alors rassemblés. Assurément, cette perspective de tempêtes politiques n'avait pas échappé à la sagacité des Marseillais. Leur nature inquiète et remuante se révèle trop bien à chaque page de leur histoire, pour supposer qu'ils dussent rester indifférents au mouvement philosophique qui précipitait la royauté vers l'abîme. D'ailleurs, l'organisation toute aristocratique de l'administration municipale; l'inégalité des impôts, œuvre inique du Conseil de ville; une foule d'abus enfin, que l'intendant de Provence laissait subsister à plaisir, — entretenaient, au fond de la population marseillaise, une irritation sourde, qui devait rapidement monter à la surface, pour se répandre en éclats terribles, à l'heure marquée par Dieu. Mais, si les fils des fiers républicains de 1214 tressaillaient de joie, au bruit des luttes entreprises pour l'indépendance américaine; s'ils s'associaient, de cœur et de pensée, à la Réforme qui sapait le vieux système européen, — ils étaient loin de s'absorber exclusivement dans les préoccupations de la politique. Leur égoïsme ne lâchait pas la proie pour l'ombre. A de généreuses et vagues aspirations, à des espérances encore lointaines, leur instinct de cupidité ne sacrifiait pas des intérêts positifs. Or, à l'époque

dont nous parlons, la prospérité de leur commerce atteignit son apogée. « La liberté des mers enflamma toutes les ambitions. De vastes projets s'organisèrent de toutes parts, à Marseille surtout. Les capitaux indigènes furent bientôt insuffisants. Genève, la Suisse et la Hollande firent participer les Marseillais à leurs trésors. Au moyen de ces suppléments, le pavillon bleu de la vieille Provence parut dans toutes les mers connues ; ils pénétrèrent jusqu'au fond de l'Asie. (LAUTARD). » Quatre mille navires se succédèrent, tous les ans, dans le Lacydon ; et, grâce à l'industrie manufacturière, aussi florissante que le commerce maritime, — un mouvement de capitaux énormes répandit dans la ville l'abondance et le luxe. « La Fortune plaça son temple au milieu de la reine du Midi, qui devint alors, mais hélas! pour trop peu de temps, le centre des affaires et des plaisirs, et le modèle du bonheur social. (LAUTARD). »

Marseille était donc grande et honorée, entre toutes les cités provençales. Tout souriait à ses vœux; richesses, gloire et renommée, elle avait toutes les splendeurs. Parmi ses plus célèbres armateurs, Georges Roux de Corse osait déclarer la guerre à la Grande-Bretagne, en signant ses cartels : *Georges de Corse à Georges d'Angleterre!* Dans les Lettres, les Sciences et les Arts, elle comptait des illustrations, qui témoignaient du retour aux bonnes études; et, dans le barreau, elle pouvait citer avec orgueil Lavabre, Villecrose, Lejourdan, Rigordy et le beau Barbaroux, magnifique organisation méridionale que devaient moissonner dans sa fleur nos discordes civiles.

C'est dans cet état de complet rayonnement, que la tourmente révolutionnaire surprit la reine du Midi, selon l'expression d'un de ses historiens. Marseille était encore sous le coup de l'indignation, — que lui avait causée l'établissement de la Cour plénière et des grands bailliages, qui était une atteinte à la puissance judiciaire des parlements et ruinait leur puissance politique, — quand le vœu public força le gouvernement à convoquer les Etats-généraux. Déjà la première assemblée des notables, à laquelle avait assisté le maire de Marseille, M. Isnard de Granville, avait averti le ministère des dangers de l'avenir, par l'énergie de sa résistance. (1787). En fixant l'ouverture des Etats-généraux au 1er mai 1789, le roi confia à une nouvelle assemblée des notables (1788) le soin

de résoudre les grandes questions relatives à leur organisation, et suspendit la réunion de la Cour plénière. La dispute fut vive, et, dans le bureau que présidait Monsieur, frère du roi, le jeune maire de Marseille, M. le marquis de Gaillard, développa cette double thèse « que le Tiers-Etat devait avoir trois députés contre un de chacun des deux premiers ordres, mais que le vote par ordre était plus rationnel que le vote par tête. »

La question, qui souleva, dans le pays, le plus de discussions ardentes, fut celle du nombre des députés. « Jamais controverse philosophique du dix-huitième siècle n'avait excité une pareille agitation. Les esprits s'échauffèrent par l'importance toute actuelle de la question. Un écrivain concis, énergique, amer, prit dans cette discussion la place que les grands génies du siècle avaient occupée dans les discussions philosophiques. L'abbé Sieyès, dans un livre qui donna une forte impulsion à l'esprit public, se demanda : Qu'est le Tiers-Etat? et il répondit : Rien. — Que doit-il être ? — Tout. (THIERS). » A Marseille, le Conseil municipal émit cette opinion : — 1° Que le Tiers-Etat était fondé à solliciter un nombre de représentants supérieur à celui des deux premiers ordres réunis, pour corriger, par la prépondérance du nombre, les avantages que le crédit et les dignités assuraient au Clergé et à la Noblesse ; 2° que, pour ne pas rendre illusoire cette supériorité dans le nombre des voix, les votes devaient être recueillis par tête et non par ordre. — Mais une autre question intéressait particulièrement Marseille, c'était de savoir si ses députés représenteraient chacun des trois ordres ou le Tiers-Etat seulement aux Etats-Généraux. Le Conseil pencha vers ce dernier avis, en alléguant pour raison que, — le véritable intérêt de la cité plaçant l'universalité de ses habitants dans l'ordre du Tiers, — elle devait députer *en corps de ville et de communauté*, sans distinction de classe. Les ordonnances royales tranchèrent la difficulté, en convoquant la Provence, comme partie intégrante du royaume, et par conséquent en apprenant à Marseille de quelle manière elle procéderait à ses élections. Les trois ordres se formèrent séparément en assemblées primaires et nommèrent respectivement des électeurs.

Le Clergé de Marseille eut, pour représentants, M. de Villeneuve-

Bargemont, comte et dignitaire de Saint-Victor, homme de mœurs austères, mais de médiocre capacité, et le vieux chanoine de Saint-Martin Davin, « qui n'avait jamais lu que son bréviaire. » La Noblesse choisit «deux chevaliers de Saint-Louis, M. de Sinéty, gentilhomme lettré, tant soit peu voltairien, adonné par goût aux études agronomiques et aux méditations de l'économie politique, et M. le marquis de Cipières, ancien maire de Marseille, brave et loyal chevalier, entiché de préjugés de caste et partant antipathique aux idées nouvelles. Le Tiers-Etat nomma deux députés de plus que les deux premiers ordres, d'après la loi. (LAUTARD). » Le premier fut Mirabeau, qu'on venait d'élire à Aix. Les autres étaient M Louis Liquier, appartenant au haut commerce de Marseille et du Languedoc ; M. Michel Roussier, M. Lejeans l'aîné, et M. Delabat. M. Peloux, manufacturier, et M. Castelanet, notaire, leur furent adjoints comme suppléants. Les commissaires du Tiers-Etat allèrent annoncer officiellement à Mirabeau sa nomination. A leur grand désappointement, il avait opté pour Aix et rien ne put vaincre sa résolution. — « J'ai eu l'honneur de vous faire part des motifs de mon option, dit-il aux commissaires; j'ai épuisé mon courage à écrire la lettre qui les renferme [1], et vous venez de mettre ma sensibilité à une nouvelle épreuve. — O Marseille ! ville antique, ville superbe, asile de la liberté, puisse la régénération, qui se prépare pour le royaume, verser sur toi tous ses bienfaits ! — Je vous en conjure, messieurs, veuillez faire agréer aux électeurs mes profondes excuses ; je dirai même, mes regrets. Je suis, je serai le député de la ville de Marseille par mes efforts à seconder ses véritables intérêts. Tout député, s'il connaît ses fonctions, doit être le député du royaume. Admis dans la lice, j'y recevrai toute l'influence de vos suffrages ; je profiterai

[1] Entre autres considérations, énumérées dans cette lettre, afin de justifier son choix, Mirabeau disait que, les Etats de Provence n'étant que suspendus, sa présence y était nécessaire, pour y provoquer la réforme de nombreux abus dans la constitution du comité. « Cette cause, ajoutait-il, cette cause, j'ose le dire, est bien plus encore celle de la province, c'est à dire celle du peuple et des communes en général, que celle de la ville de Marseille, dont la prospérité jusqu'à un certain point tient à d'autres principes et à d'autres lois. J'avais donc contracté des engagements avant ceux que ma reconnaissance m'a imposés. Ma carrière est commencée ; j'avais un poste, et je ne puis le déserter. »

des lumières de vos honorables mandataires ; je me regarderai comme leur frère, né du même scrutin. Que me manque-t-il pour avoir ce titre? votre suffrage? j'ai eu le bonheur de l'obtenir. Mon cœur, mes efforts? ils sont à vous et à jamais. »

Mirabeau craignit peut-être que son refus ne blessât l'orgueil de Marseille et ne refroidît ses sympathies. Il comprit qu'il lui devait mieux que des remerciments officiels en échange de ses suffrages spontanés ; il vint en personne l'assurer de sa gratitude et de son dévouement, et put se convaincre qu'il n'y avait rien perdu de sa popularité. Son apparition dans la ville fut un événement politique ; elle y excita ces élans de frémissant enthousiasme dont bien peu d'hommes ont la gloire d'être l'objet. « Les célèbres voyages de Lafayette ne donneraient qu'une idée incomplète et décolorée de la réception qui fut faite à Mirabeau ; et si tout cela n'était attesté jusque dans les plus petits détails par des écrits contemporains et par des témoins oculaires, ce serait à révoquer en doute et à mettre au rang des récits fabuleux. Dès son arrivée, il se vit entouré d'une foule de jeunes gens qui lui formèrent une cour nombreuse et l'accompagnèrent partout. La foule, qui stationnait sans cesse devant sa porte, le suivait en battant des mains et en faisant entendre mille *vivats*; des députés de toutes les corporations se présentaient à chaque instant, pour lui offrir leurs hommages et pour prendre ses avis, qui étaient reçus comme des lois. Venait-il, dans la rue, à rencontrer quelques magistrats, ceux-ci se détournaient pour lui céder le pas, effrayés de ces démonstrations et de tant de popularité. — Paraissait-il au théâtre, sa loge était ornée de guirlandes et de tapis, on chantait des couplets en son honneur. et les dames le couronnaient de laurier; à sa sortie, on le reconduisait à la clarté d'un nombre considérable de flambeaux et avec la musique du régiment de Vexin, qu'on allait quérir à cet effet. Le jour de son départ, les ateliers furent fermés, les chantiers déserts; cent vingt mille habitants se précipitèrent sur ses pas, pour voir encore une fois leur puissant tribun, l'homme de leurs espérances. Les fenêtres, les chevaux furent loués jusqu'à deux louis, son carrosse fut couvert de palmes, de laurier et d'olivier ; le peuple en baisait les roues ; les femmes élevaient leurs enfants dans leurs bras et les lui offraient en oblation ; l'air retentissait des cris

mille fois répétés de *Vive Mirabeau* ! Cinq cents jeunes gens à cheval le précédaient, et trois cents voitures suivaient la sienne. Tout le cortège l'accompagna jusqu'à Aix, où il fit son entrée le soir, à la lueur des torches que portait chaque cavalier, après avoir été rejoint à mi-chemin par la jeunesse de cette dernière ville, également à cheval (LOURDE). »

Cette ovation inouïe, faite à un homme que le dédain de la noblesse avait jeté dans les rangs du Tiers-État, avait une bien haute signification, et renfermait bien des menaces pour l'avenir. L'autorité s'en inquiéta avec juste raison, et l'on voulut en appeler à l'intervention du comte de Caraman, commandant de la province. Mais la cour, qui, dans les députés du Tiers, voyait plutôt des adversaires pour l'aristocratie que pour elle-même, se gardait de toute mesure qui pût donner une portée dangereuse à ces agitations populaires, et M. de Caraman eut ordre de se tenir dans la plus stricte réserve. Prudence vaine ! le vent des révolutions avait commencé de souffler sur la France ; il n'allait pas tarder à déchaîner les plus effroyables tempêtes. Seulement les provinces méridionales, si frémissantes de joie au lever du soleil de 89, ne se doutaient guère qu'en revendiquant, par la voix de leurs députés, l'intégrité des droits de la nation et la liberté, elles perdraient, dans le grand naufrage de la monarchie absolue, leurs États, leurs priviléges, leurs parlements, leurs capitales et même leurs noms. Marseille, toujours animée de cet esprit d'indépendance républicaine, qui avait si souvent dégénéré en sédition, Marseille ne fut pas la dernière à prendre part à la ruine de la vieille société des trois ordres. Paris n'avait pas encore eu son émeute du faubourg Saint-Antoine, prologue du long drame qui devait ensanglanter la Capitale, quand la turbulente fille de Phocée sembla briguer l'honneur de descendre la première dans l'arène. On sait que, depuis le cruel hiver, qui suivit les désastres de Louis XIV, et immortalisa la charité de Fénélon (1709), — on n'en avait pas vu de plus rigoureux que celui de 1788 à 1789. Si la bienfaisance éclata partout de la manière la plus touchante, elle ne suffit pas à adoucir les misères du peuple, qu'entretenait la cupidité des accapareurs. Rebuffel de Marseille avait fait ainsi, dans la ferme des boucheries, une fortune scandaleuse. Malgré les avantages

qu'offraient de nouveaux soumissionnaires, la ville lui accorda la préférence. Une pareille iniquité indigna la population; des plaintes, des reproches, on passa aux actes; on débuta par briser les vitres de l'Hôtel-de-Ville. Il y eut des attroupements à la plaine Saint-Michel, des déclamations, des menaces d'incendie et de mort proférées contre les protecteurs de Rebuffel. Les plus exaltés voulaient qu'on exigeât, sur-le-champ, un compte rigoureux de l'emploi des deniers publics. Les modérés conseillaient de demander provisoirement aux échevins une diminution sur le prix du pain et de la viande et sur les droits d'entrée, sauf à revenir plus tard sur la reddition des comptes. L'adoption de cet avis paraissait devoir tout terminer; il n'en fut rien. Le 23 mars, la populace se rua sur la maison de Rebuffel et la pilla de fond en comble. L'autorité intervint et le calme se rétablit. Toutefois on dut se mettre en garde contre un danger plus grave. A la faveur de ces troubles, une foule de bandits s'étaient introduits dans la cité, prêts, disait-on, à dévaster les riches magasins du quartier de Rive-Neuve. Alors, pour veiller à la sûreté de la ville, s'improvisa sous la patriotique impulsion de la jeunesse Marseillaise, une milice citoyenne active et dévouée, dont chaque jour vit se grossir les rangs. Ici encore, Marseille précédait Paris dans la voie révolutionnaire, et s'appuyait déjà sur l'influence de sa garde bourgeoise, pour obtenir des réformes dans le régime municipal, l'abolition des fermes et un système d'impositions plus équitable. Rien assurément de plus juste pour le fond, mais aussi rien de plus illégal pour la forme; car, toucher à la constitution politique du Conseil municipal en dehors du Parlement et de la cour, c'était se lancer tête baissée sur la pente de l'anarchie; et sur cette pente rapide on ne pouvait prévoir où l'on s'arrêterait. Quoiqu'il en soit, sous la pression de la volonté populaire, le Conseil municipal appela dans son sein des citoyens de toutes les classes et des députés de toutes les corporations et s'intitula : *Conseil des Trois Ordres*. La nouvelle assemblée diminua le prix de la viande et du pain, nomma une commission de surveillance, et promit d'examiner les finances de la communauté, surtout les anciens comptes; puis elle alla chercher dans les applaudissements de la rue la récompense de ses premiers actes.

Au point de vue du gouvernement, — tous ces faits étaient

parfaitement séditieux. Il y avait mépris flagrant de l'autorité royale. Aussi le comte de Caraman eut-il ordre de se diriger sur Marseille avec des forces imposantes ; et, le 20 mai, il partit d'Aix, à la tête d'une armée de 8,000 hommes, composée de quatre régiments d'infanterie et de deux régiments de cavalerie, avec de l'artillerie et de nombreuses munitions de guerre. Il s'arrêta à Arenc et y attendit les députations municipales. Trois citoyens, Etienne Chompré, Bremond-Julien et J.-F. Lieutaud, lui avaient été déjà envoyés pour le supplier, — au nom de priviléges qu'ils savaient bien ne plus exister, — de ne pas faire occuper la ville par ses troupes ; et il avait été inflexible. Cette fois, ce fut le viguier de Pilles et les échevins qui vinrent renouveler une demande sans fondement. Le général n'en tint pas compte davantage d'abord, et ordonna à un escadron de dragons de pénétrer dans la place. Cet escadron recula devant les citoyens armés ; deux autres rencontrèrent la même résistance. L'effervescence était telle, à ce moment, qu'un conflit était à craindre. M. de Caraman, instruit des répugnances de la cour pour les mesures de rigueur, déclara qu'il entrerait seul dans la ville. Cette concession changea l'irritation des habitants en enthousiasme. On dressa bien vite, à la Porte d'Aix, un arc de triomphe, sous lequel le commandant passa comme sous les fourches caudines de la bourgeoisie, et fit son entrée, au milieu de la garde civique, après avoir subi la harangue de l'avocat Cresp et l'hommage des bouquetières ; puis il alla s'installer à la citadelle Saint-Nicolas où le régiment de Vexin tenait garnison.

Le premier acte d'autorité du comte fut de chasser du Conseil de ville les citoyens qu'on y avait introduits. Alors on procéda à la réorganisation de la milice bourgeoise ; l'uniforme bleu fut adopté; et, sans nul souci de la situation actuelle, on accorda tous les grades aux nobles et aux riches négociants, en reléguant dans les rangs inférieurs les autres classes de citoyens. Mais les artisans, le petit commerce ne voulurent pas obéir à des officiers qu'ils n'avaient pas élus ; de façon que la nouvelle garde ne se compléta jamais, et « présenta le phénomène du serpent à mille têtes. »

Cependant, les événements marchaient à pas de géant, et désormais Marseille, comme tout le reste du royaume, allait recevoir l'impulsion de Paris. Dès l'ouverture des Etats-Généraux (5 mai

1789), il avait été facile de prévoir que la royauté n'aurait pas aussi bon marché de ceux-ci qu'elle l'avait eu des autres. L'attitude menaçante du Tiers-Etat y avait décelé des projets hostiles, dont la séance du 17 juin et celle du 23 avaient commencé la réalisation. La majorité démocrate, rompant avec les traditions du passé, s'était donné le nom d'Assemblée Nationale; la rude apostrophe de Mirabeau à M. de Brezé fut le gant jeté à la monarchie. Un lointain écho du canon de la Bastille apprit à M. de Caraman que le moment de compter avec le peuple était venu. Il se hâta de rétablir le Conseil des Trois Ordres et le laissa même renforcer de vingt-quatre commissaires, élus par une réunion de six mille démocrates. Le 30 juillet, l'assemblée débuta par un acte de proscription. L'intendant de La Tour passait pour avoir causé toutes les calamités de la province; il fut interdit à tous les corps administratifs de correspondre et de communiquer avec lui, et M. de Caraman fut invité à l'éloigner du pays. La séance du lendemain fut orageuse; la proposition de réformer la garde bourgeoise faillit amener un conflit sanglant. Un capitaine dirigea la pointe de son épée sur la poitrine d'un membre de la commune; d'autres officiers envahirent la salle et maltraitèrent quelques conseillers; et l'assemblée se sépara dans le plus grand désordre. Une émeute avertit M. de Caraman de l'urgence d'accorder la réforme demandée, et il s'adjoignit une commission, pour procéder à ce travail. Une question futile, comme il s'en glisse toujours à travers les choses les plus sérieuses de la vie, la question du fameux uniforme bleu, qu'on parlait de supprimer, provoqua, de la part des officiers, une résistance irréfléchie et d'imprudentes menaces. A cette folle agression il était raisonnable de répondre par le dédain. Malheureusement des meneurs placardèrent, dans la nuit du 19 août, des proclamations infâmes, où l'on désignait la garde bourgeoise à la vengeance du peuple. Rendez-vous était donné à tous, à la Tourrette, pour y vider cette importante querelle, les armes à la main. En vain, M. de Caraman essaya-t-il de détruire l'effet de ces criminelles provocations, en annonçant publiquement la prochaine réorganisation de la garde, les officiers prirent le chemin de la Tourrette, peut-être parce qu'il était bien avéré qu'aucun attroupement hostile ne s'y était formé.

Les indifférents et les curieux n'y manquaient pas du reste, et parmi eux les enfants étaient en nombre, se livrant à leurs jeux avec toute l'insouciance de leur âge et l'ignorance du danger. Les *Bleus* voulurent éloigner les ouvriers qui travaillaient sur l'esplanade, et l'un de ces derniers fut assez malmené par quelques lieutenants, pour qu'un immense concert de huées s'élevât du sein de la foule. Aussitôt, et sans l'ordre du commandant général, une décharge répond à cette innocente démonstration. Quarante personnes sont frappées plus ou moins grièvement, et le brigadier Garcin, qui venait rejoindre sa compagnie, tombe atteint de trois balles. Effrayée de son propre attentat, la garde bourgeoise se sauve, poursuivie par le peuple qui vocifère *à bas les Bleus* ! et la vue du cadavre de Garcin, promené par la ville aux cris répétés de vengeance ! vengeance ! porte l'exaspération à son comble. De la citadelle Saint-Nicolas, où l'on ne trouve point le comte de Caraman, la foule, roulant ses flots tumultueux le long du Quai et de la Cannebière, arrive haletante et forcenée devant la maison de l'échevin Laflèche, rue Noailles. Alors, en l'absence de ce magistrat, quelques-uns de ces misérables, qui forment la lie du peuple, envahissent, saccagent, pillent son domicile à la faveur des ténèbres, et mettent le feu à son mobilier.

De pareils excès voulaient une prompte répression. Les troupes du comte de Caraman accoururent, tambour battant, chargèrent la populace, et eurent bientôt raison de l'émeute, en opérant quelques arrestations, sans effusion de sang. La justice devait rechercher et punir les coupables, et le prévôt général des maréchaussées de Provence fut appelé pour instruire leur procès. Mais la mauvaise foi des partis rejeta tout l'odieux de ces actes de brigandage sur des hommes, dont le crime était d'être dans la ville à la tête de l'opinion nouvelle. Ainsi, l'on signala Rebecqui, Pascal et Granet à l'attention du prévôt Bournissac ; puis après la calomnie vint l'arbitraire, et ces trois jeunes hommes eurent à subir, dans les cachots du Château d'If, toutes les rigueurs d'une captivité préventive. Inquiet de la tournure que prenaient les événements à Marseille, le gouvernement envoya un commissaire pour y ramener le calme. D'André, le député d'Aix, chargé de cette mission toute pacifique, se mit de suite en communication avec M.

de Caraman, pour connaître les causes du désordre et aviser aux moyens de le faire cesser. De cette conférence résulta pour lui la conviction que le Conseil des Trois Ordres était la source de tout le mal, et qu'il fallait l'abolir. Cette mesure accomplie, il divisa la ville et les faubourgs en vingt-quatre quartiers; et, le 6 octobre, tous les chefs de famille, depuis l'âge de vingt-cinq ans, furent invités à élire trois représentants par quartier, pour les adjoindre au Conseil municipal. Ces élections eurent lieu sans troubles, mais dans un esprit tout républicain. Aussi, lorsque, le 25 novembre, on renouvela l'administration consulaire, les quatre échevins élus durent, devant la réprobation d'une portion de la cité, résigner des fonctions que l'on confia provisoirement à des conseillers municipaux. Bientôt l'extension du droit de suffrage, par suite de laquelle la ville et la banlieue furent divisées en trente-deux sections, groupa, dans la recomposition du corps municipal, un maire, vingt conseillers, un procureur de la commune et un substitut. Dans les grandes circonstances, cette assemblée devait se recruter de quarante-deux membres, parmi les notables, et prendre alors le titre de Conseil général de la commune. — Les élections commencèrent le 28 janvier 1790, et le choix des élections tomba sur les citoyens impliqués dans la procédure prévôtale. Etienne Martin, qui avait décliné l'honneur de l'échevinat, fut proclamé maire; Lejourdan, procureur de la commune, et Julien Bremond, substitut. Le nouveau Conseil s'occupa du sort de Rebecqui, Granet et Pascal, dont un décret de la Constituante (8 décembre 1789), avait renvoyé l'affaire à la sénéchaussée de Marseille. Il réclama leur mise en liberté, dénonça la conduite de Bournissac comme celle d'un traître, dans une adresse à l'Assemblée nationale (19 février 1790), et réorganisa la garde citoyenne sur de meilleures bases.

Du reste, la lecture des décrets de la Constituante, — qui se succédaient avec une effrayante rapidité et démolissaient la vieille société au bruit des applaudissements des provinces méridionales, — augmentait chaque jour l'agitation à Marseille. Le 26 février, la division du territoire français en quatre-vingt-trois départements, — des départements en districts, — et des districts en municipalités, faisait tomber la dernière barrière qui s'opposât à la

fondation rigoureuse de l'unité nationale, en renfermant dans des limites étroites les intérêts distincts des provinces du royaume. A la voix de Mirabeau, l'Assemblée expulsait, par un décret, les troupes de M. de Caraman du territoire marseillais. En vertu du décret du 8 décembre, sanctionné par le roi, Rebecqui, Granet et Pascal sortaient triomphalement, le 1er avril, de la citadelle St.-Nicolas, avec une escorte de dix-huit cents gardes nationaux, pour ne faire qu'une courte apparition dans les prisons royales. Un autre décret renvoyait, devant le tribunal de la sénéchaussée, le colonel d'Ambert, qui, après avoir déjà failli être massacré au milieu d'une émeute, provoquée par ses imprudentes paroles, n'échappa que miraculeusement à la fureur du peuple, dans le trajet de l'Hôtel-de-Ville au Palais de Justice; car la haine, dont on le poursuivait, était si profonde, que, le surlendemain, à la nouvelle de son élargissement provisoire, la populace exaspérée fut à grand'peine empêchée d'incendier la maison du lieutenant-criminel Chomel, qui dut se soustraire par la fuite à une mort certaine (9 avril).

Ainsi se multipliaient les éléments de troubles; ainsi l'ardeur révolutionnaire se traduisait, dans la rue, en actes de violence, tandis que les journaux et les clubs essayaient de diriger le mouvement. Le premier journal qui fut fondé à Marseille, (17 avril 1781), sous le titre de : *Journal de Provence*, ne traitait que de littérature, d'arts et de commerce. Les entraves, apportées à l'essor de la presse par un pouvoir ombrageux, ne lui permettaient pas de s'aventurer sur le terrain de la politique. Avec les murs de la Bastille, tombèrent les lois qui enchaînaient la liberté de la pensée; et, obéissant à l'impulsion générale, Marseille eut ses journaux politiques et ses clubs, pour y discuter les grandes questions à l'ordre du jour. Dans l'*Observateur Marseillais*, Barbaroux, Esménard et Bremond-Julien se distinguaient par un talent plein d'audace et d'énergie. Mais ils étaient bien dépassés par les emportements des orateurs de l'*Assemblée patriotique des amis de la Constitution*, club organisé, depuis le 11 avril 1790, sous le patronage de la municipalité, et installé dans l'ancien Jeu de Paume de la rue Thubaneau. C'est là qu'au souvenir du 14 juillet, — date mémorable et glorieuse! on arrêta le projet de s'emparer des Forts de la ville. On commença par Notre-Dame-de-la-Garde;

expédition qui coûta peu de peine ; car cinquante hommes y pénétrèrent de nuit, sans coup férir, et plantèrent au sommet du donjon le drapeau national avec cette devise : *la liberté ou la mort* (30 avril). Ce facile exploit, salué par les acclamations de la ville, suffit pour mettre le peuple en goût de conquêtes ; et, le même jour, dans l'enivrement de ce premier triomphe, des masses armées s'élancent vers la citadelle St-Nicolas et le Fort St-Jean. Cette fois la lutte pouvait être affreuse et durer longtemps, si les garnisons eussent essayé d'une résistance, d'ailleurs inutile. Heureusement qu'après quelques hésitations, M. de Laroque, commandant de la citadelle, fut de cet avis, à l'aspect de cette multitude d'assiégeants, que venaient grossir, à chaque instant, les bataillons de la garde nationale des campagnes voisines. Il conclut, avec le Conseil général de la commune, une capitulation, qui plaçait les Forts sous la protection des troupes de ligne et de la garde nationale ; et aussitôt quelques compagnies de la milice citoyenne entrèrent dans la citadelle, pour arborer le drapeau de la liberté. Calvet, commandant du Fort St-Jean, acceptait les mêmes conditions, avec son conseil de guerre; mais le major de Bausset poussa l'exagération du point d'honneur jusqu'à regarder comme une trahison ce qui n'était qu'une nécessité implacable. Prières et dangers, rien ne put vaincre son inflexibilité, et l'excès de son désespoir égala seul sa témérité, lorsqu'aux termes de la capitulation, signée malgré lui, la garde nationale prit possession du Fort. Dès ce moment, Bausset fut une victime promise aux vengeances du peuple, qui, dans l'emportement de sa haine, oublie trop souvent combien il y a de magnanimité à respecter le courage et le dévouement chez un ennemi. Quelques difficultés pour la remise des armes ne tardèrent pas d'aviver le ressentiment populaire ; et, pour perdre plus sûrement le major, on fit lâchement courir le bruit qu'il devait mettre le feu aux poudres, que renfermait le Fort. Cette calomnie se propage avec la rapidité de la foudre. Aussitôt la générale de battre, la garde nationale de courir aux armes, et la populace de venir, comme une mer humaine, briser ses ondes écumantes et furieuses au pied de la citadelle. Soudain la porte s'ouvre à la voix des édiles de la cité, et la foule se précipite à leur suite. 3,000 fusils sont enlevés et dirigés sur l'Hôtel-de-Ville ; et le major Bausset,

poursuivi par des cris de mort, s'échappe sous un habit bourgeois, se réfugie dans la *Consigne*, et de là dans la boutique du perruquier Mangin. Mais les cannibales n'ont pas perdu la trace de leur victime ; un seul effort renverse la faible barrière qui les en sépare ; ils l'arrachent de sa retraite ; et, sans être touchés de l'héroïsme de cet homme, qui ne pâlit pas sous leur colère aveugle, sans pitié pour les larmes et les prières du comte de Bausset, son neveu, devenu cher aux démocrates, ils le massacrent, et parcourent la ville avec sa tête au bout d'une pique. Des femmes, — faut-il donner ce nom à des mégères qui, en fait de cruautés, trouvent des raffinements inconnus aux hommes les plus pervers! — des femmes, les harengères de St-Jean, s'acharnent sur son cadavre avec une rage inouïe; elles le foulent aux pieds, exécutent au tour des danses infernales, et finissent par lui faire subir une mutilation infâme.

L'atrocité de ces scènes, qui n'étaient pas heureusement le crime des vrais démocrates, indigna toutes les âmes honnêtes. Deux fonctionnaires donnèrent leur démission, Gimon l'aîné, officier municipal, et le chevalier Greling, commandant général de la garde nationale. A ce dernier succéda Lieutaud, qui avait le rare mérite d'être aimé de tous les partis. C'était un homme énergique, comme il en fallait à la tête de l'autorité, à cette époque de révolte permanente; et, quand les prisonniers, accusés du pillage et de l'incendie de la maison de M. Laflèche, essayèrent de s'évader, le maire trouva en lui un puissant auxiliaire, et put hardiment arborer le drapeau rouge au Palais de Justice. Mais la fermeté de Lieutaud fut justement ce qui devait lui aliéner l'affection du peuple; car le peuple est comme un enfant, qui s'irrite à la plus petite contrariété ; ne sont ses amis que ceux qui caressent éternellement ses espérances, qui subissent toujours ses volontés. Or, cette vérité s'applique surtout aux populations méridionales ; et la turbulence traditionnelle du caractère marseillais ne s'accommodait jamais de la moindre entrave. Ainsi, par une absurde contradiction, — tandis qu'un congrès provençal de deux cent vingt citoyens, députés par les communes des départements du Var, des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes, s'organisait, pour la défense des principes constitutionnels et la rigoureuse exécution des décrets de la Constituante ;

— il suffisait d'un seul décret de cette même Constituante, pour soulever des tempêtes à Marseille, d'où était partie l'heureuse idée de ce congrès. Il est vrai que le malencontreux décret ordonnait l'évacuation des Forts. A ce blâme implicite des scènes d'avril et de mai, le peuple répondit en se ruant sur la citadelle Saint-Nicolas, pour la renverser;— triste parodie d'une ruine gigantesque et formidable, dont on ne parvint à lui épargner le ridicule, qu'en lui accordant la démolition des batteries tournées du côté de la ville. Les démolisseurs s'y employaient avec ardeur, quand le bruit de cette rébellion retentit dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. D'André se fit l'accusateur de Marseille; et, malgré l'éloquence de Mirabeau, malgré la justification que vinrent apporter à la barre les députés de la municipalité, un nouveau décret suspendit l'œuvre de destruction. Lieutaud fut requis par la municipalité de veiller à ce que force restât à la loi, et son civisme n'en devint que plus suspect. Dès lors il fut facile de prévoir sa chute prochaine.

« Nous touchons au moment où un grand acte politique va s'accomplir. Déjà des assurances de fraternité circulaient dans toutes les villes du royaume; déjà des fédérations particulières s'étaient établies entre les gardes nationales des provinces : la commune de Paris fut jalouse d'en proposer une à son tour : toutes ses sections se réunirent dans un même sentiment et dans un seul vœu, celui d'une fédération générale de tous les départements. Il était beau en effet de créer une garde nationale animée d'un même esprit pour défendre la liberté publique et pour faire respecter les lois de l'empire d'un bout du royaume à l'autre. (LOURDE). »

Non contente de se faire représenter dans la grande solennité du 14 juillet 1790, à Paris,— Marseille voulut encore célébrer chez elle ce glorieux anniversaire. La veille, les cloches sonnèrent à toute volée, pour annoncer aux patriotes la première fête de la fédération. Le 14, 20,000 hommes de garde nationale et de troupes de ligne se rendirent de bonne heure dans leurs quartiers, au signal donné par l'artillerie, et se rangèrent en deux haies, — d'un côté depuis la Porte d'Aix jusqu'à la Porte de Rome; — de l'autre, depuis la Porte Noailles jusqu'au port. Chaque bataillon avait son corps de musique et ses drapeaux déployés. A onze heures, une nouvelle

décharge d'artillerie précéda l'arrivée du corps municipal, des notables et des administrateurs du district. Ce cortége, escorté par un bataillon de gardes nationaux, se mit en marche au bruit des instruments guerriers, des canons, des boîtes, des cloches, des clameurs enthousiastes de la foule, et ne s'arrêta devant l'autel de la patrie, qu'après avoir passé en revue la troupe et la garde citoyenne, — partout accueilli par le salut des armes, des drapeaux et des tambours.

L'autel, élevé sur l'emplacement, compris entre la rue Noailles, la Cannebière et les deux Cours, faisait face au port, et son enceinte formait huit angles, ornés de faisceaux d'armes, de boucliers et d'emblêmes. On y arrivait, de quatre côtés, par cinq grandes marches, près desquelles, sur le plan prolongé de l'enceinte, se trouvaient, de distance en distance, les armes de la nation. Au centre de l'octogone, un piédestal supportait une statue allégorique de huit pieds. C'était MARSEILLE, appuyée d'une main sur son bouclier, tenant de l'autre sa lance ornée du bonnet phrygien, et foulant à ses pieds les chaînes et le glaive du Despotisme. Sur les quatre faces du piédestal on avait inscrit les quatre strophes suivantes :

I.

Mes ennemis vaincus attestent ma victoire.
Imitez-moi, Français, j'instruisis les Gaulois !
Ce serait peu pour nous, qu'un temple de mémoire ;
Ramenons l'univers sous l'empire des lois.

II.

Moi, qui fus sœur de Rome, émule de Carthage ;
Qui ne cédai qu'à peine aux armes de César;
Devais-je sans effort subir un esclavage,
Dont Rome triompha sur le fils d'Amilcar.

III.

Après mille ans passés, je renais de ma cendre ;
Mes enfants ralliés sont venus m'affranchir.
Pressés autour de moi par l'amour le plus tendre,
Mon port, mes soins, les arts sauront les enrichir.

IV.

Mes enfants, écoutez une mère fidèle,
Qui veut que par ses soins vous soyez tous heureux.
Bannissez loin de vous la discorde cruelle ;
Unis, vous n'aurez plus d'ennemis dangereux.

La cérémonie débuta par l'accomplissement d'une bonne œuvre. Une jeune fille, dotée par la *société patriotique*, reçut la bénédiction nuptiale ; — quatre prêtres célébrèrent la messe aux quatre faces de l'autel, et une décharge d'artillerie donna le signal de la prestation du serment. Le maire, après une noble et chaleureuse allocution, prononça la formule solennelle ; — puis, gardes nationaux et soldats la répétèrent en défilant devant l'autel, au cri de *vive la Nation*, renvoyé par cent mille citoyens, qui, — s'associant du cœur et de la voix à l'élan de ce pacte fraternel, — s'embrassaient, et versaient des larmes de joie, en se promettant l'oubli du passé dans les transports d'une étreinte spontanée toute d'amour et de patriotisme. C'est sous l'empire de ces bien douces émotions que la foule s'éloigna lentement du théâtre de cette fête imposante ; et les banquets, les farandoles, les danses publiques, où tous s'abandonnèrent au charme du plaisir, sans distinction de rangs, d'âge et de conditions, couronnèrent cette mémorable journée, qui eut son lendemain pour les Marseillaises, toujours de moitié dans l'héroïsme des descendants de la colonie grecque.

Assurément, toutes ces joies étaient franches, toutes ces protestations fraternelles étaient sincères. Mais, quand reparaissait le fantôme hideux de la misère, la haine rentrait dans les cœurs, et l'anarchie recommençait. « Aussi, le désordre était-il partout, aux cafés, au club, dans l'armée citoyenne, au sein de la municipalité et jusque dans l'administration départementale. (LOURDE). » Soit dépit, soit orgueil ou conviction, — Lieutaud semblait vouloir réellement rompre en visière avec le parti du mouvement, et ses actes justifiaient les méfiances du peuple. Attaqué par Barbaroux, mal défendu par Bremond-Julien et Esménard, ses partisans ; signalé par le club comme un ennemi du bien public, il essaya de l'insurrection pour perdre ses adversaires ; et, fort de

l'appui des nobles, comptant sur le parti qu'il s'était fait dans les directoires du département et du district, il menaça le Conseil général de lui expliquer sa conduite, à la tête des bataillons, et à coups de fusils. La majorité des sections le destitua et lui donna pour successeur le président du club, Cabrol-Moncoussou. Lieutaud voulut en appeler à la minorité, de cette décision. Ses amis se réunirent dans l'église des Carmes, sous la présidence du procureur Arnaud et ne se séparèrent que devant la force armée, en chargeant Bremond-Julien et Fournier d'aller porter leurs plaintes à la Constituante. — De toutes ces intrigues, de tous ces désordres, suscités à son intention, Lieutaud ne retira d'autre profit que la honte de son apostasie. Bientôt, il lui fallut se soustraire, par la fuite, au sort de Pascalis pendu par les démocrates d'Aix à un arbre du cours Morellet ; car on avait inauguré déjà la lugubre lanterne dans le Midi. L'ex-commandant de la garde nationale Marseillaise tomba au pouvoir de quelques paysans des côtes de Bandol, fut conduit à Toulon, où l'on eut beaucoup de peine à l'arracher à la fureur de la populace, et de là transporté dans les prisons de Marseille, sur la réquisition du tribunal de ce district. (30 décembre). On instruisit son procès à Aix ; l'accusation, soutenue avec force par le ministère public, avait été habilement combattue par le défenseur du prévenu, quand un décret de l'Assemblée nationale vint incidemment ordonner sa mise en liberté. La prudence exigeait qu'on prît des mesures pour protéger sa sortie; on eut recours à un déploiement de forces imposantes. Inutiles précautions. Le peuple grondait menaçant et terrible aux portes de la prison, attendant sa proie au passage. Lieutaud aurait été infailliblement massacré, si on ne l'eût fait évader sous le costume d'un soldat Suisse. De ce moment, toute la colère de la multitude se tourna contre le régiment Suisse d'Ernest; et il en résulta des scènes déplorables, qui nécessitèrent le renvoi du régiment.

Tandis que tous ces conflits désolaient Marseille, de graves événements s'étaient accomplis sur une plus vaste scène. La Constituante venait de se dissoudre, après avoir fait proclamer l'acte constitutionnel sur les promenades de toutes les villes ; donné, en créant les assignats, le modèle de ces billets de confiance qui inondèrent le Midi, et mis à l'encan les biens des nobles émigrés.

Mirabeau était au Panthéon, et la monarchie constitutionnelle, qu'il avait créée, se suicidait à Varennes. — C'est dans ces circonstances que les assemblées primaires se réunirent sous les arbres de la liberté, plantés alors dans toutes les communes, et nommèrent l'Assemblée Législative (1791). Les noms de Granet, Etienne-Martin, Blanc-Gilly, Espariat, Pellicot, Archier, Lauze-Deperret, Antonelle, maire d'Arles, et Mauche, juge-de-paix à Tarascon, sortirent de l'urne électorale des Bouches-du-Rhône. Marseille eut à renouveler sa municipalité, et Mourraille, désigné par la presque unanimité des suffrages, remplaça, à la mairie, Etienne Martin, ce moderne Aristide qui, pour un excès de franchise, perdit son surnom de *Juste* et sa popularité. Martin n'approuvait pas les emportements des clubistes et justifiait les Suisses, des torts qu'on leur imputait, relativement à l'évasion de Lieutaud; — son successeur dut à la violation d'une lettre cette double confidence adressée à la discrétion d'un ami. — Dès lors Etienne Martin ne fut plus qu'un traître et un hypocrite. Les démocrates se servirent de ce prétexte, pour accuser l'inaction des députés du département à la Législative; car ils étaient avides de bruit et de renommée, et jaloux de se tenir à la tête du mouvement dans le Midi. Ils allaient jusqu'à s'arroger le droit d'intervenir dans les affaires des cités voisines. La noblesse du but n'excusait pas la témérité des moyens. — Que Marseille dénonçât à l'Assemblée les tendances contre-révolutionnaires du directoire des Bouches-du-Rhône, — rien n'était plus légitime et plus sage. Mais aller porter le fer et la flamme partout où elle apercevait un schisme de religion politique, ce n'était ni logique, ni prudent. Un pareil système eût conduit tout droit à la guerre civile. A détruire la gangrène de ses propres vices, à se régénérer elle-même, la tâche était encore assez difficile et assez belle. Quoi qu'il en soit, cette ardeur de propagande, qui la dévorait comme la robe de Nessus, allait jeter six cents de ses volontaires et ses canons sur la route d'Arles, l'un des foyers les plus actifs de la contre-révolution. « Mais le régiment d'Ernest-Suisse, caserné à Aix, pouvait s'opposer au passage des Marseillais ou se joindre aux troupes rassemblées dans Avignon, pour les prendre en queue. BARBAROUX). » Sous l'influence de cette crainte et plus encore peut-être de la haine, dont ce régiment était l'objet, on résolut d'aller le

désarmer. Le 25 février 1792, à dix heures du soir, la générale bat dans plusieurs quartiers de la ville. Quelques centaines d'hommes armés accourent se ranger sous le commandement du perruquier Martin, et, malgré le temps le plus effroyable, prennent la route d'Aix avec plusieurs pièces d'artillerie. La colonne arrive au pont de l'Arc, dans la matinée du 26, et pénètre dans la ville d'Aix, où le régiment d'Ernest était sous les armes, avec des cartouches dans les gibernes. Pour éviter une affreuse collision, la municipalité ordonne aux Suisses de rentrer dans leur quartier, et les Marseillais désarment les postes. Dans la nuit, avec l'appui des patriotes de la localité, ils cernent les casernes, en exigeant que les Suisses rendent leurs armes et quittent la ville. Comme, dans le trouble que causent ces événements imprévus, la lâcheté a fait fuir les uns, et l'irrésolution retient les autres, — le canon tonne et une sentinelle tombe, frappée d'un coup mortel. — Il n'y a plus à hésiter entre une capitulation, qui termine tout, et une lutte dont les conséquences sont incalculables. Le régiment Suisse met bas les armes, et s'éloigne dans la direction de Toulon, en n'emportant que ses drapeaux, cette arche sainte de l'honneur militaire.

« Cet acte chevaleresque des Marseillais, jusque là sans exemple, les peignit à la France comme des héros intrépides, comme les plus chauds défenseurs de la Constitution ; — et tel fut l'effroi de la cour, à la nouvelle de ce désarmement, qu'elle fit marcher de suite vingt-deux bataillons contre les Marseillais. —C'était fait d'eux, si, fiers de leur victoire, ils avaient couru sur les Arlésiens, comme ils en avaient eu d'abord l'intention. La prudence les fit retourner dans leurs foyers, après qu'ils eurent vainement tenté d'emmener avec eux le directoire du département dont les membres s'étaient cachés à leur approche. (LOURDE). »

Toutefois, leur retour fut marqué par un triste épisode. Une bouquetière, nommée Cayol, se prit de querelle avec la femme d'un volontaire, et, dans l'emportement, laissa échapper l'épithète de *brigands* à l'adresse des acteurs de l'expédition d'Aix. Quelle portée pouvait avoir une injure dans la bouche d'une femme ? A de pareils crimes le dédain suffisait ; ou du moins la mort était un trop cruel châtiment. Mais alors, toutes les têtes avaient le

vertige ! La malheureuse Cayol, traînée par ses compagnes, un moment protégée et dérobée à leur fureur par la garde nationale, puis arrachée de son asile, frappée et déchirée sans pitié, fut pendue à un reverbère.

Cependant, le désarmement du régiment Suisse n'était qu'un prélude nécessaire à l'exécution des projets qu'on avait sur Arles. Or, comme le pouvoir exécutif ne goûtait pas l'initiative que Marseille s'arrogeait en fait de justice distributive et de propagande républicaine, hors de sa sphère territoriale, il s'en prit au maréchal de camp Puget de Barbentane, qu'il accusa de faiblesse, et lui retira le commandement du département. Cette mesure exaspéra le club de Marseille, où la démagogie la plus insensée poussa le délire jusqu'à voter une adresse au roi, rédigée en termes incroyables. On y lisait entre autres choses : « Il nous suffit de te dire que nous voulons Barbentane au milieu de nous ; et si tu persistes dans ton injustice, tes barbares satellites viendront l'arracher d'entre les Marseillais, bien résolus de leur faire payer chèrement leur témérité. Tu seras peut-être étonné de notre langage, tu ne le serais pas, si tu étais convaincu que le peuple est souverain, et toi seul sujet. » C'était bien là l'œuvre de ces hommes qui, dans tous les temps, compromettent les meilleures causes. Tant de folie et de violence ne servait qu'à répandre partout la terreur du nom Marseillais. C'est, précédés de cette triste réputation, que Rebecqui et Bertin devaient aller à Arles, avec une mission qu'ils tenaient du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Autorisés à requérir la force publique dans l'intérêt de leur sûreté personnelle, ils en profitèrent pour traîner à leur suite 4,000 hommes de la garde nationale et 30 canons. Pendant que l'Assemblée Législative déclarait la ville d'Arles en état de révolte, ils concentrèrent leur armée à Tarascon. Le 28, ils s'avancèrent vers la cité rebelle, dont les patriotes accoururent à leur rencontre ; et, quoique les portes d'Arles fussent ouvertes, ils ne voulurent y entrer qu'en conquérants, comme Louis XIV à Marseille, par une large brèche faite à coups de canon. Mais ils n'eurent point d'adversaires à combattre ; les insurgés avaient quitté la place et s'étaient réfugiés dans la Camargue, où les deux commissaires leur firent donner la chasse par 600 hommes. Là ne se borna point

leur expédition. Après s'être emparés de toutes les munitions de guerre, et avoir ordonné la démolition des remparts, ils continuèrent leur marche triomphale sur l'ancien comtat Venaissin, pour travailler l'esprit public dans les districts de Vaucluse et de Louvèze. Les ordres du ministère, les plaintes du général Wigenstein, commandant de l'armée du Midi, — rien ne put ni les intimider, ni les arrêter; et ils eussent été décrétés d'accusation, sans l'influence de quelques députés, liés avec Barbaroux. Wigenstein y gagna une destitution, et Puget-Barbentane remplaça de Coincy dans le commandement de la 8e division militaire. Ainsi le pouvoir exécutif perdait chaque jour de sa force et de sa considération, espérant toujours, par des concessions, retenir le torrent révolutionnaire, et ne s'apercevant pas que sa faiblesse même ouvrait toutes les digues à ses ondes impétueuses.

Tout à coup, un décret de l'Assemblée déclare la patrie en danger. A ce cri qui retentit dans toute la France, un grand frémissement démocratique exalte les municipalités; des registres sont ouverts pour recevoir les inscriptions des volontaires. Les membres des diverses administrations, nommés par le peuple, renouvellent spontanément le serment de vivre libres ou de mourir, se mettent en permanence, et témoignent, par une série de mesures énergiques, de leur ferme résolution de servir la chose publique. Barbaroux était alors à Paris, où il avait été porter à la barre de l'Assemblée Législative, contre le directoire de son département, la réclamation dont nous avons parlé. « Ayant de l'intelligence, beaucoup d'activité, il pouvait devenir utile à la cause populaire. Il vit Roland, et déplora avec lui les catastrophes dont les patriotes étaient menacés. Ils convinrent que, le péril devenant tous les jours plus grand dans le Nord de la France, il faudrait, si on était réduit à la dernière extrémité, se retirer dans le Midi, et y fonder une République, qu'on pourrait étendre un jour, comme Charles VII avait autrefois étendu son royaume de Bourges. (THIERS). » Tout en songeant à se réfugier dans leurs provinces, au cas où le Nord serait envahi, les habitants du Midi ne négligeaient cependant pas le Nord; car Barbaroux tomba d'accord avec Roland qu'il fallait prévenir les départements de

former spontanément un camp de 20,000 hommes, malgré le *véto* royal. « Il écrivit à Mourraille de s'approvisionner de grains, d'envoyer des hommes sûrs dans les départements voisins, de faire sonder Montesquieu, général de l'armée des Alpes, et d'utiliser son ambition au profit de la liberté ; enfin de se concerter avec Paoli et les Corses, de manière à se préparer un dernier secours et un dernier asile. On recommanda en outre à ce même maire de retenir le produit des impôts, pour en priver le pouvoir exécutif, et au besoin pour en user contre lui. Ce que Barbaroux faisait pour Marseille, d'autres le faisaient pour leur département et songeaient à s'assurer un refuge. Ainsi la méfiance, changée en désespoir, préparait l'insurrection générale, et, dans ces préparatifs de l'insurrection, une différence s'établissait déjà entre Paris et les départements. (THIERS). » Excités par les conseils de Barbaroux, les Marseillais écrivirent à Pétion, pour lui offrir toutes leurs forces, et joignirent à cette offre une pétition destinée à l'Assemblée. Elle arriva, comme le roi venait de signifier son opposition à l'établissement du camp de 20,000 hommes, et on la lut à la barre. On y disait entre autres choses : « La liberté française est en danger, mais le patriotisme du Midi sauvera la France... le jour de la colère du peuple est arrivé... Législateurs ! la force du peuple est entre vos mains ; faites en usage ; le patriotisme français vous demande à marcher avec des forces plus imposantes vers la capitale et les frontières... vous ne refuserez pas l'autorisation de la loi à ceux qui veulent périr pour la défendre (19 juin). »

Cette pétition souleva des tempêtes dans l'Assemblée. Les membres du côté droit prétendirent qu'elle était un appel à l'insurrection. — Néanmoins, on en décréta l'envoi aux départements, malgré ces réflexions devenues inutiles, — depuis qu'on s'était habitué à cette idée — qu'une révolution nouvelle pouvait seule sauver la France et la liberté. Or, cette idée, c'était Vergniaud qui l'avait indiquée sous une forme hypothétique, et d'autres députés voulaient qu'on changeât cette supposition en proposition positive. D'innombrables pétitions appuyèrent ce projet désespéré des députés patriotes. L'une demanda la mise en accusation de Lafayette, la suppression du *veto* dans certains cas, la réduction de la liste civile, et la réintégration de Manuel et de

Pétion dans leurs fonctions municipales. Une autre proposait, avec la suppression du *véto*, la publicité des conseils. « Mais la ville de Marseille, qui avait donné le premier exemple de ces actes de hardiesse, les porta bientôt au dernier excès; elle fit une adresse par laquelle elle engageait l'Assemblée à abolir la royauté dans la branche régnante, et à ne lui substituer qu'une royauté élective et sans *veto*, c'est-à-dire une véritable *magistrature exécutive*, comme dans les Républiques. La stupeur, produite par cette lecture, fut bientôt suivie des applaudissements des tribunes, et de la proposition d'imprimer faite par un membre de l'Assemblée. Cependant l'adresse fut renvoyée à la commission des douze, pour recevoir l'application de la loi qui déclarait infâme tout projet d'altérer la Constitution. »

La cour était dans la consternation; car elle avait bien le pressentiment d'une catastrophe prochaine, que les Girondins appelaient de leurs vœux, tout en en redoutant l'issue. Les chefs de clubs et de sections demandaient une direction active et unique. — Dans ce but, on créa le *Comité insurrectionnel*, auquel Barbaroux promit, pour sa part, la coopération de ses compatriotes, dont l'arrivée était impatiemment attendue. En effet, le Conseil général de Marseille avait décrété la formation d'un bataillon de 500 hommes, pour le diriger sur Paris. Des milliers de volontaires se présentèrent, parmi lesquels on choisit « tout ce que le Midi renfermait de plus exalté, et tout ce que le commerce amenait de plus turbulent dans le port. » Le directoire du district fournit les fonds nécessaires à leur équipement et à leur expédition; et, malgré l'ordre du ministre qui suspendait le départ des gardes nationaux, ils étaient tous réunis, le 2 juillet, autour de l'arbre de la liberté, sur le cours Saint-Louis, prêts à se mettre en route. Une foule immense les saluait de leur adieu fraternel, et le président de la *Société populaire* cherchait, par une allocution véhémente, à surexciter leur patriotisme. « Citoyens soldats, s'écriait-il, en élevant en l'air un bonnet rouge, quel beau jour pour les amis de la Constitution! Ils viennent, par ma bouche, vous exprimer leurs vœux pour le succès de votre entreprise. Allez, braves défenseurs, allez faire pâlir le tyran sur un trône qu'il ne mérite

plus ; allez lui dire que le peuple souverain est là pour sanctionner des décrets qu'il a frappés de son monstrueux *véto*; dites-lui qu'il a comblé la mesure de ses perfidies ; dites-lui surtout qu'il a beau se coaliser avec ses frères rebelles et tous les despotes couronnés, que les Français libres ne les craignent point ; que, fiers de la conquête de leur liberté, ils sauront s'en rendre dignes ; qu'ils apprendront même aux autres peuples à chérir cette divinité tutélaire. Allez, frères et amis, soutenir le nom Marseillais. Vous offrirez l'image des trois cents Spartiates au passage des Thermopyles ; vous défendrez le drapeau tricolore confié à votre courage; vous le reporterez teint du sang de vos ennemis. Généreux citoyens, acceptez ce bonnet, signe vivant de la liberté que vous allez affermir. N'oubliez pas vos frères que vous quittez. Jurons tous ensemble de vivre libres, et de purger la terre des tyrans et des ennemis de l'égalité. »

Electrisé par la parole vibrante de l'orateur, le bataillon sortit de la ville, traînant deux canons à sa suite, et jetant dans les airs les magnifiques accents d'une hymne martiale. Cette hymne, qu'un patriote de Montpellier avait le premier fait connaître dans un banquet à Marseille, était l'œuvre, — musique et poésie, — d'un généreux enfant des montagnes du Jura. Elle avait paru, pour la première fois, le 23 juin 1792, dans le *Journal des Départements méridionaux* et *des Débats des amis de la Constitution de Marseille*, sous le titre de · *Chant de guerre, aux armées des frontières, sur l'air de Sargines*. Chacun des cinq cents volontaires l'avait apprise ; et, quand leurs cinq cents voix entonnaient en chœur les strophes sublimes du poète de la révolution, il s'élevait de la terre au ciel, dans la patrie des Phocéens, une immense et formidable clameur d'enthousiasme. Par tous les pays que traversa l'héroïque phalange, ce chant guerrier laissa tomber, au milieu des populations, comme une longue traînée de feu qui devait embraser tous les cœurs. C'en était fait, la révolution avait trouvé son levier, pour renverser le vieux monde, sous le choc de ses jeunes et innombrables bataillons, et la *Marseillaise* suffisait pour immortaliser Rouget de l'Isle.

Le parti populaire était tout prêt pour une insurrection, que

les circonstances l'avaient forcé d'ajourner, quand les cinq cents Marseillais, commandés par le nommé François Moisson, arrivèrent, le 30 juillet, à quelques lieues de Paris. Barbaroux, Rebecqui et Bourdon de l'Oise allèrent à leur rencontre à Charenton. « A cette occasion, un nouveau projet fut concerté avec Santerre. Sous prétexte d'aller au devant des Marseillais, on voulait réunir les faubourgs, se rendre ensuite en bon ordre au Carrousel, et y camper sans tumulte, jusqu'à ce que l'Assemblée eût suspendu le roi, ou qu'il eût volontairement abdiqué. Ce projet plaisait aux philanthropes du parti, qui auraient voulu terminer cette révolution sans effusion de sang. Cependant, il manqua parce que Santerre ne réussit pas à réunir le faubourg St-Antoine, et ne put amener qu'un petit nombre d'hommes au devant des Marseillais. Santerre leur offrit tout de suite un repas qui fut servi aux Champs-Elysées. Le même jour, et au même moment, une réunion de gardes nationaux du bataillon des filles St-Thomas, et d'autres individus, écrivains ou militaires, tous dévoués à la cour, faisaient un repas auprès du lieu où étaient fêtés les Marseillais. Certainement ce repas n'avait pu être préparé à dessein pour troubler celui des Marseillais, puisque l'offre faite à ces derniers avait été inopinée, car au lieu d'un festin on avait médité une insurrection. Cependant, il était impossible que des voisins si opposés d'opinion achevassent paisiblement leur repas. La populace insulta les royalistes, qui voulurent se défendre ; les patriotes, appelés au secours de la populace, accoururent avec ardeur, et le combat s'engagea. Il ne fut pas long ; les Marseillais, fondant sur leurs adversaires, les mirent en fuite, en tuèrent un, et en blessèrent plusieurs. Dans un moment, le trouble se répandit dans Paris. Les factieux parcouraient les rues, et arrachaient les cocardes de ruban, prétendant qu'il les fallait en laine. (THIERS). »

Jalouse sans doute du rôle que le bataillon Marseillais semblait appelé à jouer, à côté d'elle, la garde nationale de Paris en demanda aussitôt l'éloignement ; mais sa pétition fut huée par les tribunes et repoussée par le corps législatif.

C'est sur ces entrefaites que parut le manifeste du duc de Brunswick, qui produisit une si grande agitation dans le pays.

Dès ce moment, les circonstances ne cessèrent de s'aggraver, Pétion vint, au nom des sections, proposer la déchéance de Louis XVI, et l'on fixa la discussion de cette question décisive au jeudi 9 août. Ce fut aussi le jour que le Comité choisit pour l'insurrection, tandis que les amis du roi préparaient sa fuite. On sait que Lafayette trempait dans ce dernier complot, et s'était gravement compromis, en décidant le vieux Luckner à marcher au besoin sur la capitale. Mis en accusation par l'Assemblée, il fut absous, à une majorité de 446 voix contre 224, et son acquittement irrita le peuple à ce point que les députés furent insultés à leur sortie de la salle des séances. Dans tous les départements, l'indignation fut la même et l'on répéta à haute voix « qu'il n'y avait plus de salut avec une Assemblée qui venait d'absoudre le *traître Lafayette.* » A Marseille, des énergumènes allèrent jusqu'à le pendre en effigie, en attachant sur le devant du mannequin, qui le représentait, un écriteau, portant cette inscription : *C'est le sort des traîtres,* — et sur le dos, un second écriteau avec ces deux vers :

De Lafayette ici reconnaissez l'image ;
De tous les scélérats tel sera le partage.

Ainsi quelques démagogues paraissaient prendre à tâche de déshonorer la révolution par des excès de toute sorte, où le ridicule le disputait à l'odieux ; — infâmes saturnales, auxquelles il suffisait d'un bruit vague de conspiration royaliste, pour devenir sanglantes et barbares ; car on ne jugeait pas ceux qu'on accusait ; on les massacrait, on les pendait, et les harengères dansaient en rond autour des cadavres, en chantant le fameux *çà ira.*

Cependant on était arrivé au jour fixé pour la discussion de la déchéance. Le plan de l'insurrection était arrêté et connu. Les Marseillais avaient quitté leur caserne du haut de la Chaussée d'Antin, pour s'établir à la section des Cordeliers, où se tenait le club du même nom. Ils se trouvaient ainsi au centre de Paris, et très près du lieu de l'action. Vers les onze heures et demie du soir, un coup de fusil, tiré dans la cour du commerce, donna le signal de l'insurrection, et bientôt le cri *aux armes* fut général. La nuit fut pour

tous remplie de terreur et d'anxiété. Le 10, à huit heures du matin, les insurgés débouchèrent sur le Carrousel, et les Marseillais, — qui marchaient en tête des colonnes avec les fédérés Bretons, — pointèrent leurs pièces sur le Château. A peine la famille royale s'était-elle réfugiée au sein de l'Assemblée, que le bruit d'une décharge de canons apprit que la lutte s'engageait. Les assiégeants, d'abord repoussés, fuyaient de tous côtés, et la victoire semblait rester au château. Mais un ordre du roi vint défendre aux Suisses de faire feu ; la majeure partie fut obligée de se retirer. Alors, les assiégeants se rallient. Les Marseillais, indignés d'avoir reculé, se raniment et reviennent à la charge avec fureur. Leur chef, atteint d'une mitraille à la jambe, est porté dans la maison de Barbaroux et de Rebecqui. Garnier, commandant en second du bataillon, arrive jusqu'aux appartements, d'où on le chasse, la baïonnette aux reins; il se dégage de ses adversaires avec son sabre, franchit la rampe du grand escalier, au milieu des balles, s'élance de nouveau à la tête des Marseillais sur les Suisses, qui cèdent enfin, et le peuple se rend maître des Tuileries. — « Le reste de cette scène n'est bientôt plus qu'un massacre. Les malheureux Suisses implorent envain leur grâce, en jetant leurs armes; ils sont impitoyablement égorgés. Le feu est mis au château ; les serviteurs qui le remplissent sont poursuivis: les uns fuient, les autres sont immolés. Dans le nombre, il y a des vainqueurs généreux. «Grâce aux femmes ! s'écrie l'un d'entre eux; ne déshonorez pas la nation ! » et il sauve des dames de la reine, qui étaient à genoux, en présence des sabres levés sur leur tête. (THIERS). » Deux Marseillais protégèrent ainsi deux jeunes filles cachées dans les chambres les plus reculées ; ils les conduisirent hors des Tuileries, à travers la foule irritée, et les rendirent à leurs familles.

La journée du 10 août fut décisive pour la révolution. Un décret, rédigé par Vergniaud, donna force de loi à la victoire populaire, en suspendant la royauté et en ordonnant la convocation d'une Convention nationale.

Rebecqui, Barbaroux et Bertin allèrent eux-mêmes porter ces grandes nouvelles à Marseille, où l'on fit dire des messes en

l'honneur des Marseillais, morts à l'attaque des Tuileries. Malheureusement, là, comme à Paris, les crimes les plus atroces ternissaient toujours la gloire des vainqueurs, le lendemain du triomphe, et épouvantaient la raison. — Les massacres de septembre trouvèrent de l'écho dans la cité phocéenne ; et, chose triste à dire, des applaudissements unanimes en saluèrent la nouvelle, dans le collége électoral d'Avignon, qui dépendait alors du département des Bouches-du-Rhône. Encore si le fanatisme républicain se fût borné à cette inoffensive démonstration ! Mais Marseille eut aussi ses septembriseurs et ses boucheries humaines. Des tigres, altérés de sang, tuaient pour le plaisir de tuer. Un pauvre homme, à peine échappé de l'hospice des aliénés, coupa une branche de l'arbre de la liberté, aux Allées de Meilhan. Savait-il ce qu'il faisait ? Il méritait tout au plus de retourner à l'hôpital ; il fut pendu. Un nommé Camon le fut également, parce que c'était un ancien ami de Lieutaud. Trois hommes eurent le même sort, sur un simple soupçon de vol. Bremond-Julien, son cousin Bremond, dit l'*Américain*, un marchand de charbon, et le voilier Vasque, ramenés de la campagne à la ville par un détachement du bataillon des Grands-Carmes, subirent le supplice de la lanterne. Le notaire Coudoulet et son fils, conduits devant Mourraille, puis au Palais de Justice, furent arrachés des mains de leurs gardes par une foule d'assassins, et traînés le long du quai jusqu'à la Place-Royale. Après avoir pendu le fils en face de l'*Hôtel des Princes*, les cannibales allaient accrocher le père à la lanterne la plus voisine, lorsque, par un reste de pitié, ils consentirent à lui épargner, dans ce moment suprême, la vue du cadavre de son enfant, et l'immolèrent plus loin. Et parmi tous ces monstres à face humaine, il y en avait qui, aspirant à la palme du crime, se glorifiaient de leur barbarie. A Brignolles, un bataillon de 1,500 Marseillais, qui allait rejoindre un détachement de troupes françaises sur les bords du Var, se vit amener un boulanger, accusé d'avoir craché sur un assignat. Ce n'était certes pas un cas pendable. Cependant, la mort de l'infortuné fut résolue, et plusieurs soldats se mirent en devoir d'exécuter la sentence. Comme ils ne se montraient pas assez expéditifs, le perruquier Michelet, capitaine d'une compagnie, quitta son habit et pendit lui-même le boulanger à un arbre, à la grande satisfaction de ses

compagnons d'armes, et au cri de *Vive la liberté* ! — Voilà par quels exploits on inaugurait l'ère républicaine ! Que ne pouvons-nous jeter le voile épais de l'oubli sur ces scènes de deuil, et borner notre récit aux grandes et glorieuses phases d'une crise sociale, qui devait ouvrir à la France, après la tempête, les plus vastes, les plus splendides horizons. — Mais notre rôle d'historien nous oblige à tout dire, — quelques douleurs que ravivent, quelques craintes, — chimériques à coup sûr, — que réveillent les souvenirs de cette immense épopée révolutionnaire.

CHAPITRE XXIII.

La Convention nationale. — Abolition de la royauté. — Ere républicaine. — Le tribunal populaire. — Assassinat du curé Olive. — Les Montagnards et les Girondins. — Louis XVI ; sa condamnation ; sa mort. — Moïse Bayle et Boisset. — Les sections de Marseille. — *La Cavale*. — Proscription des Girondins. — Fédéralisme des provinces. — Proclamation de Marseille. — Révolte du Midi. — Le général Carteaux en Provence. — Intrigues des royalistes. — L'amiral Hood. — Victoire des conventionnels. — Entrée de Carteaux à Marseille. — La Terreur. — Cruautés de Barras et de Fréron. — La guillotine en permanence. — Maignet. — La fête de l'Etre-Suprême. — Suicide de Rebecqui. — Supplice de Barbaroux. — Le 9 thermidor. — Réaction ; détails. — Auguis et Serres. — Espert et de Cadroy. — La compagnie du Soleil. — Les Muscadins. — La jeunesse dorée. — Audace du royalisme. — Le 1er prairial. — Massacre des prisonniers du Fort Saint-Jean. — Le duc de Montpensier et le duc de Beaujolais. — Les Sabreurs. — Retour de Fréron dans le Midi. — Bienfaits de sa présence à Marseille. — Le Directoire. — Elections. — Le général Willot. — Le 18 fructidor. — Triomphe des patriotes. — Représailles. — Le 18 brumaire.

La Convention nationale, quoique nommée au milieu de l'effervescence des esprits, des émeutes et des assassinats, fut composée presque exclusivement de Girondins. Parmi eux prirent rang Barbaroux, Rebecqui, Duprat et Deperret, de Marseille. Les autres députés de cette ville s'assirent, — les uns sur les bancs de la Montagne, tels que : Rovère, Laurent Bernard, Gasparin, Moïse Bayle, Pierre Baille et Granet ; — les autres à côté des membres de la Plaine ; ce furent Durand-Maillanne et



A. Terris, Éditeur.

Histoire de Marseille.



Pélissier. Dès le 22 septembre 1792, un décret abolissait la royauté en France, et de ce jour même datait l'Ere républicaine. Marseille accueillit cette nouvelle avec des transports d'allégresse, et voulut inaugurer dignement le règne du peuple, en en faisant le règne de la justice. Dans les premiers jours de septembre, les patriotes songèrent à prévenir les crimes de la rue — par l'organisation d'un tribunal populaire, composé d'une Chambre d'accusation et d'une Chambre de jugement. Les quarante-huit juges, appelés à former ce tribunal, furent choisis par les vingt-quatre sections de la ville ; et, si parfois ils laissèrent l'esprit de parti se glisser dans l'examen des délits soumis à leur juridiction exceptionnelle, du moins ils épargnèrent à leur pays bien des hontes et bien des regrets, en sauvant plus d'une tête promise à la mort. Mais les mauvaises passions veillaient encore assez actives, pour tromper de loin en loin la prévoyance des magistrats, et sacrifier quelques victimes à des vengeances implacables. L'assassinat d'un vénérable prêtre, nommé Olive, jeta particulièrement la ville dans la consternation, par l'audace avec laquelle il s'accomplit. Olive, curé de la paroisse Saint-Ferréol, était âgé de quatre-vingt cinq ans. Ses vertus et ses bienfaits l'avaient rendu cher aux Marseillais, quand, pour se soustraire au décret contre les prêtres non assermentés, il préféra l'exil à ce qu'il appelait une capitulation de conscience, et se retira aux environs de Nice, chez un de ses amis. Bientôt, le digne vieillard ne résista plus au désir de revoir le foyer de ses pères. Confiant dans les avis de sa famille, — que Mourraille avait rassurée sur les conséquences de son retour, — Olive reprit le chemin de sa ville natale et en franchit le seuil, à la pointe du jour. Il alla visiter le maire, qui lui fit dire de se trouver, à dix heures, à la mairie, où il lui donnerait un sauf-conduit. En effet, le bon prêtre arrive au rendez-vous, sans que personne l'ait inquiété pendant le trajet. Tout à coup quatre misérables l'atteignent dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, le saisissent, l'entraînent jusqu'au milieu du Cours, en face de la rue des Quatre-Pâtissiers, et se disposent à le pendre. Après une courte et fervente prière, le martyr se couvre la tête d'un mouchoir blanc et reçoit la mort avec le calme d'un chrétien ; il avait reconnu, dit-on, parmi ses assassins, un orphelin, qu'il avait recueilli, élevé et comblé de bienfaits. Or, cette scène,

où victime et bourreaux gardèrent un silence sinistre, se passait en plein jour au milieu de la ville ; et pas un homme de cœur, pas un agent de l'autorité n'essaya d'empêcher ce crime épouvantable. De combien de forfaits la lâcheté n'est-elle pas complice, comme en cette occasion ! — C'est ce même peuple qui, mélange de bien et de mal, faisait des ovations aux prévenus absous par le tribunal révolutionnaire, et les couronnait de laurier, le lendemain de ces horribles saturnales ; c'est ce même peuple qui, en saluant, au retour, dans la gloire du bataillon du 10 août, la ruine d'un principe, ne comprenait pas combien il était odieux à lui d'insulter à d'illustres infortunes par le cynisme de ses chants impudiques ; c'est ce même peuple, enfin, qui, n'hésitant jamais à offrir à la patrie le plus pur de son sang, envoyait au général Danselme six mille de ses enfants, des vaisseaux, et un million en numéraire (septembre 1792), — puis gâtait tant d'héroïsme, en hâtant de ses vœux inhumains la sentence qui devait frapper Louis XVI. Heureusement, la responsabilité de toutes ces tristes aberrations retombe tout entière sur la tête des démagogues ; car Marseille, — pas plus que les autres villes du royaume, — ne pouvait être à l'abri de leur funeste influence. Dévorés de la plus insatiable ambition, avec les instincts les plus vulgaires ; avides de bruit, de renommée, de domination, avec la plus médiocre intelligence, ils faisaient des ruines autour d'eux, non pour reconstruire la nouvelle société, mais pour édifier leur propre fortune. Ils en imposaient par leur audace et régnaient par la terreur. Le type le plus complet, en ce genre, — fut Robespierre, leur héros et leur chef ; — Robespierre, « le théoricien cauteleux et sanguinaire de la dictature, de la compression, de la contrainte et de la terreur. (EUGÈNE PELLETAN) ; » — Robespierre que Rebecqui et Barbaroux osèrent attaquer de front. Barbaroux notamment avait de bonnes raisons pour l'accuser d'aspirer à la dictature. Avant le 10 août, Panis avait conduit le jeune député Marseillais chez Robespierre, et, en sortant de cet entretien, le lui avait présenté comme le seul homme capable de sauver la chose publique. « Ce langage déplut à Barbaroux, dont la fierté se pliait peu à l'idée de la dictature, et dont l'imagination ardente était déjà séduite par la vertu de Roland et les talents de ses amis. (THIERS). » Il répondit à Panis

que jamais les Marseillais ne baisseraient la tête devant un roi ni devant un dictateur. C'est cette entrevue qu'il raconta dans la séance du 25 septembre, à la tribune de la Convention, en répétant qu'elle révélait sûrement l'ambition de Robespierre. « Les usurpations de la commune, s'écria-t-il, les mandats lancés contre les membres de la représentation nationale, les commissaires envoyés dans les départements, tout prouve un projet de domination; mais la ville de Marseille veille à la sûreté de ses députés; toujours prompte à devancer les bons décrets, elle envoya le bataillon des fédérés, malgré le *véto* royal, et maintenant encore elle envoie huit cents de ses citoyens, auxquels leurs pères ont donné deux pistolets, un sabre, un fusil et un assignat de 500 livres; elle y a joint deux cents hommes de cavalerie, bien équipés, et cette force servira à commencer la garde départementale proposée pour la sûreté de la Convention! »

Robespierre et la commune de Paris sortirent triomphants de cette lutte, où les partis s'étaient nettement dessinés. Mais les événements se chargèrent de donner raison à Barbaroux. L'influence morale de la Gironde ne tarda pas à s'effacer devant l'influence brutale de la Montagne; et c'est le poignard sur la gorge que les Girondins furent contraints d'immoler Louis XVI, avec le pressentiment peut-être que le jour de leur proscription n'était pas éloigné. Barbaroux eut le triste honneur de rédiger l'acte *énonciatif des crimes de Louis*. Les douze députés des Bouches-du-Rhône prononcèrent tous la culpabilité du roi déchu; quelques-uns votèrent la mort, entre autres Barbaroux, Rebecqui, Granet et Moïse Bayle. Peu de jours après, *le fils de Saint-Louis montait au ciel*, et Alexandre Ricord, le plus exalté du club de la rue Thubaneau, en envoyait la nouvelle à ses amis, en ces termes d'une sanglante ironie: « Aujourd'hui, 21 janvier 1793, à dix heures et 20 minutes avant midi, et sur la place de la Révolution, Louis Capet, dernier roi de France, a été fait pic, repic et capot. »

« Quand la tête de Louis XVI avait roulé sur l'échafaud, le bourreau, la ramassant pour la montrer au peuple, avait crié de toute sa voix: *Vive la nation*! Le cri ne trouva pas d'écho dans la foule, qui se retira silencieuse et morne. Louis XVI prisonnier n'était qu'un roi déchu par sa faute, honnête homme sans grandeur,

avec l'inutile courage de sa résignation pour toute auréole : l'échafaud en faisait un martyr. (TH. BURETTE). » Les démagogues de Marseille insultèrent à la mort du martyr, par des fêtes, des danses et des illuminations. Le club de la rue Thubaneau se distingua par l'indécence révoltante de sa joie. Il avait déjà exclu de son sein Barbaroux et Rebecqui, pour avoir voté l'appel au peuple ; il les somma de rendre leur mandat, en les vouant, «eux et leurs adhérents, au mépris, à l'infamie et à l'exécration nationale.» Or, tandis qu'on proscrivait ces députés, qui avaient eu le courage de dénoncer les auteurs des massacres de septembre, on essayait d'arracher à la justice du tribunal populaire l'un des Jacobins les plus forcenés, Pierre Bernard, voleur de profession.

Marseille était en proie à la plus violente anarchie, sous l'influence exclusive des sans-culottes, quand les conventionnels Moïse Bayle et Boisset y arrivèrent en qualité de commissaires extraordinaires. Ils apportaient au parti montagnard l'appui de l'autorité que leur conférait leur mission. Leur impétuosité révolutionnaire augmenta le bouleversement de la ville. Le tribunal populaire fut remplacé par un tribunal de sang. Douze cents suspects furent désarmés, sur la seule dénonciation du club ; tous les pouvoirs confondus, et l'on créa un comité de contribution forcée. Le retour du second bataillon Marseillais mit le comble au désordre et à la terreur. La réaction était inévitable. Rebecqui venait de donner sa démission, pour ne plus subir le despotisme de la Montagne, et s'était retiré à Avignon. A force de pousser aux mesures extrêmes, les Montagnards attiraient sur le nouvel état de choses l'exécration de l'immense majorité du pays et celle de l'Europe. Les sections de Marseille se révoltèrent enfin contre ces farouches dominateurs, et se déclarèrent en permanence. Par un revirement d'opinion trop commun dans ces temps de crise, où la popularité s'en va plus vite qu'elle n'est venue, le club ne voyait plus que deux ennemis dans Mourraille et Seytres, ses idoles de la veille. Il les accusa de trahison, en demandant que la mairie, *véritable dictature*, fût remplacée par la présidence mensuelle d'un conseiller municipal. (10 avril). C'était parfaitement servir les vues des sections, qui se hâtèrent de faire suspendre le maire et le procureur de la commune par Moïse Bayle et Boisset. Les accusés furent gardés

à vue, et leurs papiers mis sous scellé. Leurs partisans firent une vaine démonstration en leur faveur, entre autres l'officier municipal Pellen qui perdit sa place, et paya une amende énorme, pour avoir osé les défendre. L'audace des sections grandit avec le succès; et, lorsque les commissaires de la Convention essayèrent de relever le parti de la Montagne, peu s'en fallut qu'on ne les jetât en prison. Ils n'y échappèrent que par la fuite. Non contents de braver la colère de la Convention, en expulsant deux de ses membres, les sectionnaires lui écrivirent « qu'ils s'étaient levés pour le bien public; qu'ils poursuivaient les anarchistes et les factieux; qu'ils voulaient que les lois fussent respectées et observées; que leur unique but était l'affranchissement de la République une et indivisible, et son triomphe sur la sanguinaire oligarchie qu'on voudrait y substituer. »

Les Jacobins, intimidés mais non pas abattus, cherchent encore à disputer le terrain à leurs adversaires. A la création d'un comité central d'enquêtes dirigé contre eux; au rétablissement du tribunal populaire; au procès des frères Savon et d'Amant Gay, ces chefs des pendeurs Marseillais, — ils répondent par la délivrance de la femme Gaud, dite *la Cavale*, l'une de leurs adhérentes les plus fanatiques, qu'un attroupement allait pendre; — et par la coalition formidable de plusieurs clubs de la République et de la Municipalité qui leur promettent une assistance vigoureuse. Pâris, le président de l'Administration du département, hué dans les sections pour avoir conseillé le pillage, va former, à Salon, un comité « chargé de travailler au salut du Midi. » Les communes y envoient des commissaires, et le comité débute par cette menace « que les sauveurs du Midi sont prêts à marcher sur Marseille, à tomber sur les sections assemblées en permanence, et à délivrer les patriotes opprimés. » De leur côté, Moïse Bayle et Boisset croient achever d'écraser les sections, en lançant contre elles, de Montélimart, où ils se sont retirés, un arrêté par lequel ils suppriment leur comité central et le tribunal populaire (7 mai). Mais au contraire le comité central, se transformant en comité général, s'empare de tous les pouvoirs et déclare la ville « en état de résistance à l'oppression. » Puis une série de mesures énergiques vient annihiler les efforts des Montagnards. Seytres et Mourraille

passent en jugement devant le tribunal populaire. — Le premier est remis en liberté ; le second, faussement soupçonné du crime de complicité dans les pendaisons et surtout dans l'assassinat du curé Olive, reste sous le coup d'une nouvelle accusation, — celle d'avoir pris part aux contributions illégales, levées par le général Peyron, commandant des troupes nationales dans les Basses-Alpes. Amant Gay et les frères Savon sont exécutés à la plaine Saint-Michel (16 mai). Le lendemain, les plus fougueux démagogues sont arrêtés, et le secrétaire du club ainsi qu'un officier municipal préfèrent le suicide au sort qui les attend. La fermeture du club de la rue Thubaneau, — signal de la désorganisation des sociétés populaires du Midi ; tous les corps administratifs changés ; le Conseil général de la commune remplacé par une municipalité provisoire, furent autant d'actes, qui témoignaient de la puissance des sections. Dans ce grand mouvement insurrectionnel, tout prouvait qu'il y avait des meneurs royalistes; mais il n'avait pu réussir aussi complètement que par l'ardeur de l'attachement qu'on portait aux Girondins. « Marseille, dit M. Thiers, jalousait la suprématie de Paris, était irritée des outrages faits à son député chéri, Barbaroux, et prête à se soulever contre la Convention, si on attaquait la représentation nationale. Quoique riche, elle n'était pas située d'une manière favorable pour les contre-révolutionnaires du dehors, car elle ne touchait qu'à l'Italie, où rien ne se tramait, et son port n'intéressait pas les Anglais comme celui de Toulon. Les menées secrètes n'y avaient donc pas autant effarouché les esprits qu'à Lyon et Paris. »

La nouvelle de la proscription des Girondins (31 mai 1793) mit le comble à l'exaspération de Marseille, qui se leva des premières contre la tyrannie de Paris. Elle commença une procédure contre les *tueurs*, et prépara une force de 6,000 hommes. De concert avec des députés de Lyon, de Bordeaux, du Gard, des Basses et des Hautes-Alpes, elle organisa l'insurrection, décida qu'il fallait réunir à Bourges une autre assemblée, où chaque département insurgé enverrait deux députés avec un bataillon pour les soutenir, et rédigea une proclamation foudroyante, dont voici les principaux passages :

« Marseille déclare solennellement qu'elle est dans un état légal

de résistance à l'oppression, et qu'elle s'autorise, par l'effet de la loi du salut public, à faire la guerre aux factieux.

« Républicains ! le signal est donné, les moments sont précieux et les mesures décisives. Marchons ! Que la loi entre avec nous dans Paris ; et, si vous en ignorez les chemins, suivez la trace du sang de vos frères ; elle vous conduira jusqu'au pied de ces murs, d'où sont sortis les fléaux homicides, les complots sanguinaires et l'agiotage dévorant, source de notre misère.

« Là, vous rendrez la liberté aux bons citoyens, la dignité à la représentation nationale. .. les scélérats disparaîtront, et la République sera sauvée. »

Le 11 juin, le comité général des trente-deux sections arriva à l'Hôtel-de-Ville ; et, après avoir requis le chef de la légion de service, de mettre en activité sur-le-champ la moitié de chaque bataillon, il arrêta, au milieu du Conseil général :

« Que chaque section garderait les dépôts d'armes placés dans son arrondissement ; — que les numéros 1 et 2 seraient chargés de la poudrière d'Arenc, de Saint-Lazare et des Infirmeries ;

Que l'Arsenal serait gardé par les numéros 5 et 6 ; le Fort Saint-Jean par les numéros 16 et 17 ;

Le Palais et la Commune par les numéros 15 et 18 ;

La Citadelle par le numéro 20 ;

Le Fort Notre-Dame-de-la-Garde par le numéro 21 ;

Le Port par les volontaires de la marine ;

La Monnaie par le numéro 2 ;

Et que les chefs de légion recevraient le mot d'ordre du président du comité général, lequel mot d'ordre serait changé tous les trois jours, en attendant qu'on reprît l'ancien usage [1]. (ARCH. MUNIC. DE MARSEILLE). » Ainsi, toutes les villes du Midi se fédéraient pour venger la représentation nationale opprimée par la capitale. L'insurrection comptait soixante à soixante-dix départements, tandis que Paris n'en avait que quinze ou vingt, pour lutter contre tous les autres et continuer la guerre avec l'Europe. Après une série de mesures générales et énergiques, la Convention cassa le tribunal

[1] Signé : P. Peloux, président, Castetanet et Lantelme, secrétaires. — (*Délibérations du Conseil général de la commune, registre n. 2, fol. dernier.*)

populaire et le comité central de Marseille, décréta Barbaroux, qui était parvenu à s'évader, et mit les patriotes incarcérés sous la sauvegarde de la loi. — Loin d'obtempérer aux décrets de la Convention, les Marseillais maintinrent leur tribunal, n'élargirent point leurs prisonniers, et firent même commencer les exécutions. Ils formèrent une armée de 6,000 hommes, qui s'avança d'Aix sur Avignon, et qui, se liant aux Languedociens réunis au Pont-St-Esprit, devait soulever dans sa marche les rives du Rhône, de l'Isère et de la Drôme, et se coaliser enfin avec les Lyonnais et avec les montagnards de l'Ain et du Jura. Alors, le général Dubois de Crancé, chargé de réorganiser l'armée des Alpes, fit partir le général Carteaux à la tête de 1,500 hommes d'infanterie et d'une légion levée en Savoie sous le nom de légion des Allobroges, pour se rendre à Valence, y occuper le cours du Rhône, et empêcher la jonction des Marseillais et des Lyonnais. Carteaux, parti dans les premiers jours de juillet, se porta rapidement sur Valence, et de Valence sur le Pont-Saint-Esprit, où il enleva un corps de Nîmois, dispersa les uns, s'incorpora les autres, et s'assura les deux rives du Rhône. Il se jeta, immédiatement après, sur Avignon, où les Marseillais venaient de s'établir; il l'attaqua, le 27 juillet, à la pointe du jour et fut vivement repoussé. Mais, pendant qu'on y discutait les moyens de soutenir le siége, il arriva du comité général de Marseille une dépêche, dont l'interprétation maladroite causa une panique générale. Ignorant à ce moment la victoire des sectionnaires, le comité recommandait à l'armée Marseillaise de se replier sur la rive gauche de la Durance, dans le cas seulement où elle abandonnerait Avignon; et l'on ne comprit pas le sens de cette recommandation. Carteaux, profitant de cette méprise, n'eut pas de peine à s'emparer de la place, et à rejeter les sectionnaires au delà de la Durance. Cette nouvelle, apportée à Marseille, le 28, par les commissaires civils, y répandit la consternation. La résistance était désormais bien difficile. Toutefois, en communiquant à la ville de Toulon, jusque là si républicaine, son esprit de révolte, Marseille eut encore l'espérance de triompher. Elle organisa une seconde armée départementale, qui, sous le commandement du chevalier de Villeneuve-Tourrette, émigré, marcha au devant des conventionnels, campés déjà à Lambesc et à Salon.

Villeneuve les mit en fuite et s'installa à Lambesc (3 août). Le 5, il arriva, à onze heures du matin, à Salon, que Carteaux avait évacuée, pour se retirer sur Orgon, où il comptait repasser la Durance.

Cependant la Convention, résolue à réduire Marseille, avait ordonné à Brunet, général de l'armée d'Italie, de faire avancer un corps de troupes, afin de prendre entre deux feux les sectionnaires qui venaient d'éprouver un échec à Cadenet. Mais la situation dangereuse, dans laquelle se trouvait alors l'armée d'Italie, ne laissait pas au général toute la liberté de mouvements nécessaire pour exécuter de pareils ordres. L'amiral anglais Hood, sorti de Gibraltar avec trente-sept vaisseaux, et l'amiral Langara, venu, avec des forces à peu près égales, des ports d'Espagne, étaient apparus dans la Méditerranée. Or, la présence de ces deux escadres favorisait la révolte du Midi, et empêchait les approvisionnements par mer; en sorte que la Méditerranée n'était plus à nous, et le commerce du Levant passait de Marseille aux Grecs et aux Anglais.

Dans ces circonstances, les meneurs royalistes insinuèrent l'idée de placer Marseille sous la protection des deux flottes. Accueillie par les uns, repoussée par les autres, elle n'eut qu'un résultat; ce fut d'amener un changement dans l'administration, dont les pouvoirs étaient trop divisés, pour qu'elle pût agir énergiquement. Il fut donc immédiatement procédé à la formation d'un comité de sûreté générale, composé de sept membres (14 août); et, le lendemain, le peuple suivait pieusement l'image vénérée de la Vierge, solennellement promenée par la ville, pour appeler sur lui sa divine miséricorde. Si un moment l'espoir rentra dans les cœurs, il fut de courte durée; car l'armée de la Convention s'avançait victorieuse. Le 18, elle défilait dans la Crau et allait attaquer Salon. Les troupes marseillaises se divisèrent en deux corps, dont l'un se porta sur la route d'Avignon, et l'autre sur la route d'Arles. Le 19, le combat s'engagea avant le lever du soleil. Au cri de *sauve qui peut!* poussé par un grenadier de la section n° 7, la colonne de la route d'Avignon se débanda, et force fut à Villeneuve de se replier sur Lançon avec l'autre colonne. Ces nouvelles épouvantèrent Marseille, où les approvisionnements devenaient de plus en plus rares, arrêtés qu'ils étaient, du côté de la mer, par les deux escadres, et, du côté de la

terre, par l'administration départementale de l'Hérault, qui s'était retiré de la coalition du Midi. Les royalistes profitèrent de cette situation critique pour remettre sur le tapis leur idée de recourir à l'appui de l'amiral Hood. — Cette fois, on envoya des députés aux Anglais et aux Espagnols, et même à Gênes, pour demander le libre passage des grains. Le 22 au matin, la frégate anglaise *Némésis* parut devant Marseille avec pavillon parlementaire. L'un des membres du comité de sûreté générale alla, à bord de cette frégate, solliciter l'assistance de l'amiral Anglais, afin de faire proclamer Louis XVII dans le département des Bouches-du-Rhône; et l'amiral se hâta de sonder les dispositions des habitans de Marseille, en leur adressant une proclamation, pleine de promesses pour eux, — pleine de menaces pour la République.

Pendant ces négociations, l'armée départementale continuait son mouvement de retraite devant Carteaux. Elle avait formé le projet de défendre les gorges de Septèmes, à travers lesquelles passe la route d'Aix à Marseille. Mais vaine était la résistance. Au sein même de la ville, l'opposition d'une section aux menées royalistes de la municipalité devait faciliter la victoire aux conventionnels et leur ouvrir les portes de Marseille. C'était la section n° 11, dont Vidal commandait le bataillon, fort à peine de 350 hommes. Ce bataillon se recruta bientôt de plusieurs patriotes des autres quartiers, et bivouaqua toute la nuit du 22 au 23, de peur de se laisser surprendre par les autres sections. Attaqué, le 23 à midi, et resserré dans l'église des Prêcheurs, il soutint la lutte jusqu'au lendemain, et parvint à sortir de la ville, pour aller se réunir à l'armée de Carteaux, dont l'avant-garde, commandée par le général Doppet, était aux prises avec les troupes marseillaises. Ce renfort inattendu décida le combat en faveur des Républicains. Les gorges de Septèmes furent emportées; les Marseillais se replièrent en désordre sur leur ville. Villeneuve, renonçant à y tenter une défense impossible, ordonna la retraite de ses bataillons sur Toulon; et, le 25, à neuf heures du matin, Carteaux entra dans Marseille avec sa petite armée. — Cet événement en décida un autre, le plus désastreux qui eût encore affligé la République. La ville de Toulon, qui, du républicanisme le plus exalté était passée au modérantisme le plus funeste, fut livrée par des traîtres

aux Anglais ; et, sous prétexte de prendre le port en dépôt pour le compte de Louis XVII, l'amiral Hood le reçut pour l'incendier et le détruire.

Marseille n'avait échappé au danger d'une pareille trahison, que pour tomber dans un autre. Une fois au pouvoir de la Convention, la Terreur allait bientôt régner dans ses murs. Le rétablissement de la municipalité; la réouverture du club; le désarmement des citoyens; l'adhésion des assemblées primaires à la Constitution de 1793 ; la réinstallation du tribunal révolutionnaire; tels furent d'abord les résultats de l'arrivée des représentants Albitte, Gasparin, Salicetti, Escudier et Nioche. A la suite vinrent les proscriptions et les assassinats juridiques. Les prisons regorgèrent de suspects, et l'échafaud fut la raison suprême de la Montagne victorieuse. En succédant aux premiers conventionnels, — Barras, Fréron, Robespierre jeune, Salicetti et Ricord, du Var, poussèrent la folie jusqu'à vouloir supprimer le nom de Marseille, pour l'appeler la *Ville sans nom* ! Et déjà, comme on avait fait pour Lyon, les plus beaux édifices de la malheureuse cité s'écroulaient sous le marteau des démolisseurs ; déjà l'Hôtel-de-Ville menaçait d'augmenter le nombre de ces ruines désolantes, quand, à la prière de Micoulin et Lejourdan, une décision provisoire des commissaires, devenue définitive grâce au député Granet, sauva l'œuvre de Puget d'une destruction complète. En revanche, Fréron proposa de combler le port ; ses collègues combattirent cette infernale idée, et en avertirent le comité de salut public qui répondit que, si l'on infligeait à Marseille un aussi cruel châtiment, Bordeaux devrait être rasée. « Eh bien ! répliqua l'infâme Fréron, Bordeaux, comme Marseille, a eu ses Barbaroux, Bordeaux est criminelle. Si Bordeaux s'est rendue coupable d'aussi grands attentats, il faut raser Bordeaux, il faut raser Marseille. »

Tandis que les représentants du peuple travaillaient, avec la guillotine, à l'épuration de la première des villes maritimes ; tandis que quelques prêtres indignes, reniant le catholicisme, faisaient à la peur le sacrifice de leurs convictions ; et que Marseille célébrait pompeusement les premières décades et la fête de la déesse Raison[1],

[1] L'église des Prêcheurs était devenue le temple de la Raison.

— les députés Girondins mouraient sur l'échafaud en criant : *vive la République* ! ou fuyaient de ville en ville la rage de leurs persécuteurs. Les réjouissances publiques, qui eurent lieu à l'occasion de la prise de Toulon par le jeune Bonaparte, détournèrent un moment les esprits de ces scènes lugubres, par leur splendeur et leur originalité. Mais à peine le sourire se fut-il effacé des visages, que l'instrument du supplice remplaça le char de triomphe de la veille ; qu'aux poétiques allégories succédèrent les arrêts de mort du tribunal révolutionnaire ; aux chants patriotiques les cris déchirants des victimes. Et comme, au gré des odieux proconsuls, le tribunal ne fonctionnait pas assez rapidement ; — comme les juges n'avaient encore livré que deux cents accusés à l'échafaud, — Fréron et ses collègues firent arrêter Maillet et Giraud, et créèrent une commission militaire, composée de quatre Parisiens : Leroy, dit *Brutus*, Lefebvre, Tiberge et Lépine (7 janvier 1794). — Ce nouveau tribunal de sang, jugeant sans accusateur public et sans formes judiciaires, voulut se montrer digne de la confiance des Montagnards ; il servit à souhait leurs vengeances insensées, et fut assez expéditif pour lasser le bras du bourreau. Aussi, fier de son zèle et de son habileté, écrivait-il à la commune de Paris, peu de jours après son entrée en fonctions, en lui envoyant dix exemplaires de ses jugements : « Vous verrez que nous n'avons pas perdu un instant. La vengeance nationale est ici à l'ordre du jour ; la terreur est dans l'âme des lâches, des aristocrates et des modérés. Le glaive de la loi nous est confié ; il frappe journellement des têtes coupables. Il n'en échappera pas un, nous vous l'assurons. Plus la guillotine joue, plus la République s'affermit. Le sang des scélérats, des ennemis de la patrie arrose les sillons du Midi ; leurs corps fertilisent les champs, la terre a soif de ces monstres. Nous travaillons sans relâche à faire disparaître des départements méridionaux tous ceux qui ne veulent pas la liberté, qui méprisent l'égalité, qui rejettent l'unité et l'indivisibilité de la République, qui n'aiment pas la Convention nationale, qui craignent les Jacobins et tous les Sans-Culottes nos frères. Çà va bien, çà ira mieux dans peu de temps. »

La commission militaire ne fut pas du goût du comité de salut public, qui la remplaça sur le champ par un tribunal révolution-

naire, sous la présidence de Bompard, ancien suisse de l'abbaye de Saint-Victor, à qui un misérable maître d'école, du nom de Riquier, fut adjoint, en qualité d'accusateur public. Avec un peu plus de légalité dans la forme, Bompard et Riquier continuèrent l'œuvre d'extermination de leurs devanciers. Mais ils durent, à leur grand regret, restituer les bénéfices de cette gloire sanglante à Maillet jeune et à Giraud, que le tribunal de Paris renvoyait à leurs fonctions, — absous, admirés, et le front ceint de la couronne civique.

Bientôt Marseille, où la famine vint ajouter ses angoisses aux horreurs révolutionnaires, n'eut plus rien à envier à Lyon, à Bordeaux, à Arras, à Nantes; — Marseille eut son Collot-d'Herbois, son Tallien, son Joseph Lebon, son Carrier; — Marseille vit l'exécrable Maignet surpasser ses prédécesseurs en extravagantes cruautés. Maignet commença par accuser de tiédeur la commission municipale, et par en établir une autre *à la hauteur des circonstances*. Puis, ingénieux à se créer une plus vaste scène, pour y entasser les milliers de victimes, que convoitaient ses instincts de bête féroce, il apprit à Robespierre « que, le département de Vaucluse renfermant 10,000 aristocrates, dont il fallait purger la France, il serait trop couteux de les transférer à Paris; » et le comité de salut public institua aussitôt, à Orange, un tribunal extraordinaire, dont le ressort comprenait tout le Midi. Fauvetti, Ragot, Meilleret, Fernes et Fonrosa en furent les juges, et rivalisèrent de fanatisme avec Maignet; si bien que le sang marseillais ruisselait à flots sur la place publique d'Orange, et que le nommé Juge écrivait à Payan, agent national de la commune de Paris: « Ami, la sainte guillotine va tous les jours: suivant les apparences, il tombera plus de trois mille têtes! » Et ces horribles paroles, comme un cri de haine sorti de la tombe de Marat, trouvaient un écho sympathique dans le cœur des proconsuls qui, par toute la France, souillaient la cause de la République; héros de la guillotine, qui s'entre-dévoraient, comme les monstres de la fable, et, mêlant à leurs crimes le ridicule et le burlesque, faisaient du mysticisme philosophique, en daignant substituer *l'Etre-Suprême* à la déesse Raison, renvoyée à son boudoir. Maignet voulut imiter le grand-prêtre Robespierre. Le jour, où l'on célébra la fête de

l'Etre-Suprême (8 juin 1794), il parut sur un autel élevé à la place Castellane ; et, profane représentant d'un Dieu, tour à tour destitué et réintégré par décrets de la Convention, il reçut majestueusement, au milieu des hymnes et des nuages d'encens, les hommages symboliques de l'Agriculture, de la Beauté, de la Jeunesse, de la Force et de la Liberté. Mais le moment était mal choisi pour affermir la tyrannie avec des cérémonies religieuses ; mais les banquets patriotiques et les accolades entre soldats et citoyens étaient impuissants à resserrer les liens de la fraternité, dans une ville devenue un séjour de deuil et de désolation. Partout l'image de la guerre, la permanence de la guillotine démentaient ces démonstrations de joie, cette réconciliation de commande. Rebecqui venait de s'arracher par le suicide à la fureur des Jacobins (3 mai) ; Barbaroux avait été traîné au supplice, la tête fracassée par un coup de pistolet (25 juin) ; et les listes de proscription n'étaient pas closes encore ! — Alors, les peureux se comptent et se rassurent. Enfin, le 9 thermidor, la lutte s'engage à l'improviste, sans préparation, sans prétexte, en véritable révolte d'esclaves. Le lendemain, selon la prophétie de Danton, Robespierre était porté mourant sur l'échafaud, aux acclamations banales de la foule, qui applaudissait, cette fois, à la dernière de ces sanglantes hécatombes, auxquelles elle n'avait jamais fait faute (28 juillet). A peine était-il tombé, que ses plus fanatiques partisans le livraient aux gémonies de l'histoire, et qu'un Fréron, — le Sylla de Toulon, — demandait à la Convention nationale le rasement de l'Hôtel-de-Ville, « ce Louvre du tyran. » Vœu impie, dont Granet fit rougir son auteur par cette allusion écrasante · « Punissez les coupables et ne démolissez rien : les pierres de Paris ne sont pas plus criminelles que celles de Marseille (4 août). »

De la journée de Thermidor date une période nouvelle dans l'histoire de la Révolution. A la Terreur succédèrent la joie et l'espérance. Les exagérations forcenées du patriotisme révolutionnaire en avaient dégoûté les esprits. La Convention donna ses premiers soins à la réparation de beaucoup de rigueurs. On élargit comme on avait enfermé, c'est-à-dire en masse. A Orange, vingt-deux condamnés allaient au supplice, quand un courrier extraordinaire apporta l'ordre de suspendre toute exécution. A Marseille, on ne

s'expliqua pas d'abord bien la nature de la révolution qui venait de s'opérer. Les Jacobins de la rue Thubaneau ne voyaient, ne comprenaient qu'une chose, la mort de Robespierre, du tyran qui aspirait à la dictature. Aussi, non seulement ils envoyèrent à la Convention et au peuple de Paris, des adresses empreintes de cette pensée — que la chute du moderne *Catilina* allait permettre aux membres survivants du comité de salut public de persister avec énergie dans le système révolutionnaire; mais l'infâme Maignet poursuivit, avec le même cynisme, ses monstrueuses extravagances, et contraignit les corps administratifs et la garde nationale « à renouveler, sur l'autel de la patrie, le serment de faire une guerre d'extermination aux nobles, aux aristocrates, aux émigrés et aux fédéralistes, et de défendre la sainte Montagne. (A. LARDIER). » L'aveuglement des esprits était si grand, que, dans une lettre au club des Jacobins de Paris, la *Société populaire*, en se plaignant de ce que le modérantisme relevait la tête, s'écriait : « Montagne, épure-toi, tonne, frappe, écrase, et la République est sauvée ! »

La Convention, — qui avait déjà suspendu le tribunal révolutionnaire ; recomposé les comités de salut public et de sûreté générale, et arrêté les principaux agents de la dernière dictature, — rappela bien vite le proconsul du Midi. Auguis et Serres, envoyés à la place de Maignet, inaugurèrent leur mission par un acte de justice. Le démagogue Reynier avait écrit à l'agent national de la commune de Chabeuil : « Une grande masse de patriotes intacts, ne formant qu'un faisceau avec la *Société populaire*, n'attendent qu'un signal pour consolider la République, en faisant disparaître par un 2 et 3 septembre tout ce qu'il y a d'impur dans Marseille. » — Les commissaires le firent arrêter et conduire au comité de sûreté générale. De là, comme on le dirigeait sur Paris, cent cinquante Jacobins armés entourèrent son escorte, à l'endroit dit *Les petites Grottes*, et le délivrèrent. Cet audacieux coup de main avertit Auguis et Serres que leur autorité risquait d'être souvent méconnue, s'ils ne s'entouraient de forces imposantes, pour la faire prévaloir. A leur demande, 1,000 hommes arrivèrent de Toulon et entrèrent à Marseille, en dépit des efforts des sans-culottes pour ébranler leur fidélité. Ces énergumènes se répandirent

alors en récriminations et en menaces, auxquelles les deux représentants répondirent par de nombreuses arrestations et par la mise en état de siége de la ville. Ces mesures, pleines de fermeté, exaspérèrent les anarchistes. Dans leur rage aveugle, ils formèrent un rassemblement considérable à la Plaine Saint-Michel, se présentèrent devant l'hôtel Bauveau, où logeaient Serres et Auguis, et leur dépêchèrent des envoyés qui, le sabre et le pistolet à la main, demandèrent la liberté des patriotes détenus. Les deux représentants firent bonne contenance; « mais mal soutenus par la gendarmerie qui avait constamment secondé les cruautés du dernier régime, et qui avait fini par s'en croire complice et responsable, ils manquèrent d'être étouffés et égorgés. (THIERS). » Cependant, les bataillons des Gravilliers et de Nyons, sur l'ordre du général Villemalet, chargèrent le rassemblement et le dissipèrent, après avoir arrêté quarante perturbateurs, qu'on livra à une commission militaire (26 septembre). La Convention, instruite de ces événements, donna des éloges à la fermeté de Serres et d'Auguis, dirigea de nouvelles troupes sur Marseille, licencia le corps de gendarmerie et déclara que les troupes de ligne avaient bien mérité de la patrie. La commission militaire, installée à la citadelle Saint-Nicolas, jugea immédiatement les prisonniers et en condamna cinq à la peine de mort. Cette fois, on prit des mesures vigoureuses pour réprimer toute tentative de révolte de la part des Jacobins; l'échafaud, dressé sur la Cannebière, fut entouré de soldats et de canons, et les condamnés y montèrent en chantant *la Marseillaise*, mais avec plus de forfanterie que de noble courage.

Désormais c'en était fait de ce républicanisme farouche et grossier, qui était venu heurter si brusquement les molles et élégantes traditions du dix-huitième siècle; il se trouvait définitivement mis à l'index. Combattus entre la colère et la peur, voyant la ruine de leur funeste influence avec d'autant plus de regrets que la vengeance les menaçait de toutes parts, les Jacobins comprenaient enfin toutes les conséquences du 9 Thermidor. Serres et Auguis en dirigèrent vingt sur Paris et changèrent un grand nombre de fonctionnaires. Carles, le président du club, se rendit justice en se

suicidant, et la *Société populaire* prit, en s'épurant, le nom de *Club régénéré*.

Cependant, comme la violence provoque presque toujours une violence égale, la réaction se préparait terrible sous l'impulsion d'Espert et de Cadroy, que la Convention envoya malheureusement à la place de Serres et d'Auguis (janvier 1795). L'audacieuse tentative du 12 germinal (1er avril) servit de prétexte aux Thermidoriens pour prendre de nouvelles mesures répressives contre les Jacobins. Les premiers coups tombèrent sur les membres de la Montagne; on en arrêta une vingtaine, pour les enfermer à Ham, et du nombre fut Granet, accusé faussement d'être l'instigateur des révolutionnaires du Midi. — Les deux partis n'en furent que plus acharnés à se détruire. A Marseille, les proconsuls, devenus plus hardis depuis que le gouvernement, vainqueur en germinal, avait donné le signal des hostilités, sévissaient contre les patriotes avec la dernière rigueur. C'est alors que s'organisèrent des bandes ardentes comme le climat de Provence. Sous le nom de *compagnies du Soleil*, elles parcouraient la ville, fomentaient le tumulte, en plein jour, et allaient envahir les prisons d'Aix, pour égorger vingt-neuf prisonniers Marseillais, du nombre desquels étaient les femmes Boude, Fassy et *La Cavale* (11 mai 1795). Le bonnet rouge, que Louis XVI avait porté, était hué dans les rues; le règne de la *jeunesse dorée* avait succédé à celui des sans-culottes; et des *muscadins*, armés de bâtons, poursuivaient et assommaient les Jacobins jusque dans leur club, en chantant le *Réveil du Peuple*.

Tout en condamnant les crimes de la Terreur, les républicains sincères s'indignaient de ceux de la réaction, et s'alarmaient à juste titre de l'audace du royalisme, que l'on avait cru si éloigné après les exécutions du tribunal révolutionnaire et les victoires de nos armées, et qui soudain reparaissait plus menaçant que jamais. L'autorité proconsulaire ne passait des mains d'Espert et de Cadroy dans celles d'Isnard, Chambon et Guérin, que pour appliquer aux vaincus, avec une rage plus implacable, la loi des représailles. Proscriptions, emprisonnements, assassinats ne cessaient de désoler Marseille. Aussi partout le désespoir des patriotes faisait-il explosion. A Toulon, ils s'insurgèrent, à l'instigation des représentants du Var, Escudier et Charbonnier, égorgèrent onze

émigrés prisonniers ; puis, réunis à des Jacobins Marseillais, ils soulevèrent les ouvriers de l'arsenal, pillèrent le magasin des armes, et sommèrent le représentant Brunel d'ordonner l'élargissement des patriotes. Le représentant Nion, qui était sur l'escadre, accourut; mais la sédition était victorieuse. Les deux conventionnels signèrent l'ordre qu'on leur demandait. Brunel, désespéré d'avoir cédé, se brûla la cervelle; Nion se sauva sur la flotte; et, — comme les insurgés se disposaient à marcher sur Marseille, dans le but de soulever tout le Midi, — Chambon, Cadroy et Isnard firent placer des troupes formidables sur la route, prirent toutes les précautions pour empêcher l'exécution de leurs projets, et n'eurent pas de peine, en effet, à mettre en pièces, entre Cuges et le Bausset, une poignée de marins, de paysans et d'ouvriers sans discipline et la plupart sans armes.

Ces événements, — dans lesquels on crut voir une coïncidence avec l'insurrection du 1er prairial (20 mai), qui avait ensanglanté la Convention et coûté la vie au jeune et courageux représentant Féraud, — provoquèrent de nouvelles fureurs contre les patriotes. Charbonnier, Escudier, Ricord et Salicetti, accusés d'agiter le Midi, furent arrêtés avec d'autres Montagnards. On enferma, on désarma tous les hommes qui avaient chaudement servi la Révolution, et l'on exerça, à leur égard, des actes aussi arbitraires qu'envers les anciens suspects. Les royalistes triomphaient. Les insurgés de Toulon avaient rendu leurs armes et livré la place, sur laquelle ils espéraient s'appuyer pour soulever la France. L'armée marseillaise y commit de déplorables excès, à ce point que le général Pacthod, qui la commandait, fut obligé de faire bivouaquer le premier bataillon au Champ-de-Mars, à cause de son insubordination. Le jour, où elle rentra dans ses foyers (5 juin), allait y éclairer les premières scènes du plus déplorable épisode qui eût épouvanté Marseille. Nous voulons parler du massacre des prisonniers du Fort Saint-Jean. Là, Philippe-Égalité avait attendu, dans les angoisses d'une dure captivité, qu'un décret de la Convention le ramenât à Paris, pour l'envoyer à l'échafaud : là gémissaient encore dans les fers, le duc de Montpensier et le duc de Beaujolais, ses fils, sa sœur la duchesse de Bourbon et le prince de Conti. Vers cinq heures du soir, la horde sauvage des enfants

du Soleil, conduite par le fils du maître de l'hôtel Bauveau et recrutée de plusieurs gardes nationaux revenus de Toulon, envahirent le Fort Saint-Jean. Armés jusqu'aux dents, la tête échauffée par des liqueurs alcooliques, et l'âme agitée de sinistres pensées de haine et de vengeance, ces misérables enferment dans la geôle le concierge à moitié mort, désarment et jettent l'adjudant Vavasseur dans la chambre de Montpensier et de Beaujolais, qui, croyant leur dernière heure sonnée, s'étaient barricadés pour défendre chèrement leur vie, et n'ouvrirent qu'après avoir acquis la conviction qu'on ne voulait pas attenter à leurs jours. Robin, le chef de ces nouveaux septembriseurs, met des factionnaires à la porte de cette chambre, et donne le signal du massacre. Aussitôt les assassins s'élancent comme des tigres, et d'un bond ils arrivent à l'un des cachots de la seconde cour. Ils en font voler la porte en éclats, et vingt-six prisonniers expirent sous leurs coups. Deux ne réchappent qu'en feignant d'être morts. De là, les égorgeurs se ruent vers le cachot n° 1; — mais la porte résiste à leurs efforts, et leur rage ne fait que s'en accroître. En vain Pagez, le commandant du Fort, qui n'a pu rentrer que par escalade, — car on avait eu la précaution de lever le pont-levis, — en vain Pagez essaie-t-il d'empêcher cette boucherie humaine; — il est désarmé et gardé également à vue dans la chambre des princes d'Orléans. Alors, maîtres d'assouvir à leur aise leur soif de sang, Robin et ses dignes satellites pénètrent dans les cachots nos 4 et 5, égorgent et massacrent impitoyablement des malheureux, que de longues tortures leur livrent sans défense. Rien ne saurait peindre les horreurs que Dieu laissa s'accomplir dans les ténèbres de ces souterrains. Rien n'est comparable à cette tragédie sans nom, où bourreaux et victimes luttaient, les uns avec le délire d'une haine aveugle et impie, les autres avec le délire du désespoir. Ce qui se passa de terrible et d'inconnu sous ces sombres voûtes, nul ne pourrait le dire! Il y eut sans doute des résistances héroïques. Dans le cachot n° 6, Reinaud, son gendre, Baud jeune, et Carry abattent à leurs pieds plus d'un de leurs meurtriers, avant de succomber. Mais que peuvent des malheureux sans armes contre des cannibales, qui tous ont des pistolets à la ceinture, un sabre d'une main et un bâton de l'autre; — qui se servent du canon, pour enfoncer

les portes et mitrailler les prisonniers ; — qui jettent enfin, par les soupiraux des cachots, de la paille mouillée avec des paquets de soufre enflammé, pour étouffer et brûler ceux que le fer et la mitraille ont épargnés. — Scènes dignes de la plume du Dante, et qui dépassent peut-être en cruautés monstrueuses, en épisodes horribles, tout ce que la Révolution a enfanté d'horrible et de monstrueux ! Car les massacres de septembre eux-mêmes n'eurent pas un pareil caractère de férocité. Dans les prisons de Paris, les victimes tombèrent une à une, et pour ainsi dire sans bruit, sous la hache des meurtriers, après un semblant d'interrogatoire, et presque avec une dernière lueur d'espérance. La sanglante hécatombe du Fort Saint-Jean offre l'image de l'enfer, où toutes les furies, tous les démons se seraient déchaînés pour faire subir aux damnés les plus effroyables tortures. Partout le sol est jonché de cadavres en lambeaux ou calcinés; partout les chairs pantelantes, les cervelles pendent aux aspérités des murs, criblés par la mitraille ; partout les échos se renvoient d'une voix lamentable et sinistre les hurlements, les sanglots, les blasphèmes, — ce concert de clameurs confuses et horripilantes, tel qu'en peut soulever le Dieu des tempêtes, par une nuit ténébreuse comme le cahos !

Averti de cet odieux attentat, pendant qu'il était à table avec Lecesne, capitaine des grenadiers du premier bataillon de Loir-et-Cher, le général Pacthod fait battre la générale, malgré Cadroy, et court au Fort Saint-Jean avec une compagnie de grenadiers. Il sonnait alors neuf heures, et la nuit était complète. Isnard et Cadroy accompagnent le général et Lecesne. On refuse d'abord de baisser le pont-levis, et l'un des massacreurs répond à un de ses complices effrayé de leur arrivée : « Je me f.... des représentants, et je brûle la cervelle au premier lâche qui voudra leur obéir. Allons, camarades, à la besogne ; nous aurons bientôt terminé. » Néanmoins, le pont-levis s'abaisse, et Cadroy, pénétrant l'un des premiers dans le Fort, à la lueur des torches, s'écrie : « Lâches que vous êtes, vous n'avez pas encore fini de venger vos pères et vos parents ; vous avez eu pourtant tout le temps qu'il fallait pour cela ! » Et peu après : « Enfants du Soleil, continue-t-il, je suis à votre tête, je mourrai avec vous, s'il le faut ; mais est-ce que vous n'avez pas eu assez de temps ? Cessez, il y en a assez. »

Puis, comme fanatisé par leurs cris de haine, il ajoute : « Je m'en vais, faites votre ouvrage ! » Ainsi, loin de se présenter en libérateur, au milieu d'un carnage qui dure déjà depuis trois heures et demie, loin d'arrêter le bras des assassins, l'infâme les encourage au crime et les protège contre les gardes nationaux. Et il faut que la fureur de cet homme soit bien insensée, pour qu'elle épouvante Isnard lui-même; — Isnard, son collègue, et son émule en proscriptions! Six égorgeurs, pourchassés par les grenadiers, et comptant également sur son approbation, s'offrent à lui, et lui disent : « Représentant, laissez-nous achever notre besogne, cela sera bientôt fait, et vous vous en trouverez bien. — Misérables ! réplique-t-il, vous me faites horreur ! — Nous n'avons fait que venger nos pères, nos frères, nos amis, reprennent les sicaires de Robin, et c'est vous-même qui nous y avez excités ! » A cette accusation, trop bien fondée, Isnard répond par un ordre d'arrestation ; et, quelques minutes après, quatorze brigands, cernés et saisis par la compagnie de Lecesne, ne doivent qu'aux instances de Pacthod, de n'être pas massacrés à leur tour.

Telles étaient les barbares représailles que provoquaient les souvenirs du terrorisme; représailles auxquelles rien ne manquait, pas même le regret de ne pouvoir les rendre plus barbares encore. Le lendemain de ces épouvantables exécutions, la froide inhumanité succédait au paroxisme de la rage; et l'on se réjouissait de voir les blessés augmenter, faute de secours, le nombre des victimes de la veille. Ainsi, le commandant Pagez, dont le duc de Montpensier invoquait la pitié en faveur de quelques mourants, promettait railleusement des soins plus efficaces que ceux des chirurgiens. Cent sept prisonniers avaient péri dans la fatale soirée du 5 juin, et les bourreaux mécontents brûlaient du désir d'achever une œuvre si bien commencée. L'un d'eux, nommé Bouvas, fit la revue de la prison, avec quelques royalistes, pour insulter et menacer le reste de ses victimes. « Oui, scélérats, vous serez punis, leur criait-il ; vous vouliez une République pour dominer, mais nous aurons bientôt un roi, et les fleurs de lys sont gravées dans mon cœur. » Puis, apostrophant Fassy, dont la femme avait été égorgée à Aix : « J'ai dans une boîte une oreille de ta femme, continua-t-il avec un atroce ricanement, si tu veux la voir, je te la montrerai. »

Et toutes ces lâchetés, tous ces crimes trouvaient une encourageante impunité. Cadroy rendait les assassins à la liberté et les laissait porter en triomphe sous ses fenêtres. En revanche, on dénonçait comme *terroristes*, on maltraitait les grenadiers de Lecesne, obligé lui-même de se soustraire par la fuite à la fureur des royalistes. — Il est impossible de peindre l'effroyable anarchie qui désolait Marseille, depuis que la faction royaliste se croyait assurée du triomphe. Les massacres du Fort Saint-Jean avaient rempli la France d'épouvante et d'horreur. Mais la Convention, déchirée elle-même par ses dissensions intérieures, n'avait ni le temps ni le pouvoir d'en empêcher le retour; si bien que, livrés sans frein à l'explosion de leur haine, les vainqueurs n'étaient pas près de s'arrêter dans cette carrière de crimes. Enrégimentés sous le commandement du nommé Desting, sabreur émérite, les égorgeurs s'appelaient les seuls *honnêtes gens* de la ville, et leur repaire habituel était le café *Pilot*, situé sur le Cours, au coin de la rue des Quatre-Pâtissiers. Là, ils organisaient leurs massacres, dressaient leurs listes, et puisaient, dans de nombreuses libations, le courage nécessaire à l'accomplissement de leur hideuse tâche; — là, ils se réjouissaient encore le verre en main, au retour de leurs expéditions, et se contaient leurs exploits au milieu des éclats de rire, des applaudissements de tous. Celui qui avait le plus égorgé, était le héros du jour. Et de telles choses se passaient au grand jour, sans que les autorités militaires et civiles osassent réprimer, sans que la justice osât frapper les coupables! Tribunaux, autorités militaires et civiles étaient les complices de ces attentats révoltants; car non contents de les laisser commettre, ils s'y associaient en frappant les innocents, que le poignard avait épargnés; et des torrents de sang ne cessaient de couler dans la malheureuse cité, quand Fréron revint dans le Midi, avec la mission d'apaiser tant de passions haineuses. Fréron n'avait laissé, dans ces contrées, que d'exécrables souvenirs de sa première dictature. Le choix d'un pareil homme semblait donc une dérision et un triste présage. — Toutefois, il lui fut adjoint deux collègues pleins de prudence et de modération, Louis Julian et Alexandre Méchin. La présence de deux hommes de bien fut-elle un frein pour Fréron? Ou, faisant un retour sur lui-même, fut-il assez noblement inspiré

pour vouloir racheter un odieux passé à force de bienfaits? Toujours est-il qu'il s'acquitta, à son honneur, de la tâche qu'il avait osé accepter. La journée du 13 vendémiaire, où Bonaparte mitrailla les sections sur les marches de Saint-Roch, avait rendu le courage aux républicains et diminué l'audace des royalistes. L'arrivée de Fréron à Marseille (31 octobre 1795) dispersa les muscadins-égorgeurs, dont le chef, Desting, avait enfin trouvé, dans une rencontre meurtrière, le châtiment dû à ses forfaits. Un moment, on crut que le poignard allait seulement changer de mains, et que les patriotes comptaient prendre leur revanche. Il n'en fut rien. Fréron, n'écoutant plus désormais que la voix de la justice et de l'humanité, repoussa les avances des démagogues, et, sans s'inquiéter de leurs menaces, mit sa gloire à réparer tous les maux, à guérir toutes les blessures, à réconcilier les partis, à effacer le sang qui couvrait les murailles et les pavés, à éteindre les haines qui couvaient dans les cœurs. A sa voix, les patriotes sortent de prison, les associations royalistes sont dissoutes; le café *Pilot* devient un corps-de-garde, et l'immortelle *Marseillaise* remplace le *Réveil du Peuple*. Tout se régénère, tout rentre dans l'ordre, tout reprend ses conditions normales sous l'impulsion sage et intelligente de Fréron; et la ville, rendue au calme de ses beaux jours, à l'activité de son commerce, à la régularité de sa vie administrative et privée, accepte sans résistance la Constitution de l'an III (1795).

Cependant, la Convention avait résigné ses fonctions entre les mains de cinq Directeurs, et, par ce fait, la mission de Fréron avait besoin d'être confirmée par le nouveau gouvernement. Siméon, député des Bouches-du-Rhône au conseil des Cinq-Cents, dénonça l'illégalité des pouvoirs du proconsul; l'ex-girondin Isnard et le député Jourdan d'Aubagne, incriminèrent violemment et injustement ses actes et provoquèrent sa révocation. A peine fut-il parti, que Marseille retomba dans l'anarchie; la Constitution y fut suspendue et le régime révolutionnaire remis en vigueur, ainsi que le régime militaire. Les royalistes reprirent le dessus, et l'émeute reparut dans la rue. L'agitation des esprits était si grande que, de peur d'y donner de nouveaux aliments, le corps-législatif recula jusqu'au 19 juillet 1796, la tenue des assemblées primaires du

département des Bouches-du-Rhône, pour l'élection des municipalités d'arrondissement; et que le Directoire y suppléa par la nomination d'administrateurs provisoires, choisis parmi les républicains. Mais ce n'était que partie différée. Déjà, la délivrance de quelques égorgeurs avait vivement indisposé les patriotes; et, quand arriva le jour des élections, l'animosité était à son comble dans les deux camps. Un désordre inexprimable régna dans chaque section; chaque assemblée devint un champ de bataille, où la violence prit la place du droit et de la raison. Il se commit de part et d'autre des excès inouïs; le sang coula, et les opérations électorales s'achevèrent au milieu des blessés et des cadavres. Deux mille cinq cents citoyens signèrent, à ce sujet, une protestation que Siméon appuya au conseil des Cinq-Cents, et le Directoire annula les élections. C'était là, il est vrai, une victoire pour les républicains; pourtant ce qui en tempéra la joie, ce fut l'arrivée du général Willot, royaliste forcené, nommé au commandement de Marseille avec des pouvoirs illimités. La ville était toujours en état de siége, et le corps législatif avait rejeté une pétition qui en demandait la levée. A l'ombre de ce régime monstrueux, qui est le règne de l'arbitraire, de l'insolence et de la brutalité, le général Willot signala sa dictature suprême par des proscriptions si iniques, si cruelles, que la municipalité du centre s'en plaignit énergiquement au Directoire. Malheureusement, la faction royaliste était assez puissante pour étouffer la voix de la vérité; elle répondit aux récriminations de ses adversaires par l'élection du général au conseil des Cinq-Cents. Alors, en effet, ses menées étaient devenues si actives, sur tous les points de la France, que le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797) sauva seul le Directoire d'une chute imminente, et le pays — du retour de la guerre civile.

« Le 18 fructidor jeta la terreur dans les rangs des royalistes. Les prêtres et les émigrés, déjà rentrés en grand nombre, quittèrent Paris et les grandes villes pour regagner les frontières. Ceux qui étaient prêts à rentrer, s'enfoncèrent de nouveau en Allemagne et en Suisse. Le Directoire venait d'être réarmé de toute la puissance révolutionnaire par la loi du 19, et personne ne voulait plus le braver. (THIERS). » C'était maintenant aux

patriotes à lever la tête ; ils dominèrent et réagirent partout avec leur turbulence accoutumée. Mais nulle part ils n'abusèrent de leur triomphe comme à Marseille. Favorisés par l'apathie du général Sahuguet, commandant de la ville, ils recommencèrent ces sanglantes représailles, qui, en se perpétuant chez les deux partis, glaçaient d'horreur le monde entier. Le gouvernement dut songer enfin sérieusement à mettre fin à ces luttes abominables, et, sur le refus du général Bernadotte, le général Lannes accepta la tâche de pacifier le Midi. Pilles, son prédécesseur, avait été obligé d'y renoncer par l'insuffisance de ses ressources. Lannes s'annonça par une proclamation qui intimida les royalistes. Les rixes et les assassinats cessèrent. Après son départ, quelques crimes horribles firent croire à l'impossibilité d'éteindre jamais cette soif de vengeance qui dévorait les deux factions. Néanmoins la sévérité des lois finit par avoir raison de toutes ces fureurs impies. — Les visites domiciliaires, de nombreuses arrestations en imposèrent aux contre-révolutionnaires. Une commission militaire jugea sans appel tous les émigrés ; puis un conseil de guerre fit le procès aux assassins des prisonniers du Fort Saint-Jean et de la maison d'arrêt d'Aix, et aux égorgeurs de la rue. C'était justice ! Toutefois, ces exécutions, dans lesquelles se trouvaient trop souvent enveloppées d'innocentes victimes, et qui s'accomplissaient toujours au milieu des outrages, des menaces, des violences, des chants insultants d'une populace déchaînée, n'étaient pas des exemples salutaires. Elles avaient bien plutôt pour résultat d'entretenir, d'aiguiser la haine du parti vaincu. Avec ce système de bascule politique, qui, depuis le 9 Thermidor, donnait alternativement la victoire à chaque faction, on en était encore à ignorer que les uns et les autres devaient, en prévision de la défaite, puiser des garanties mutuelles de sécurité dans la clémence et la modération. Aussi, à juger du courage avec lequel les condamnés marchaient au supplice, au cri de *vive le roi*, quelle ne devait pas être l'animosité implacable des ressentiments dans l'âme des royalistes contraints de vivre dans le silence de la peur ! — Lorsque à la sentence de ses juges, l'un répondait : « Après ma mort, faites ouvrir mon cadavre ; vous trouverez les fleurs de lys gravées sur mon cœur ; » — lorsqu'un autre jetait

aux grenadiers, qui le couchaient en joue, ces paroles ironiques : « Je tiens votre Constitution à la main, vous la fusillerez avec moi ! » — comment les patriotes ne devinaient-ils pas que le fanatisme politique, comme l'Hydre de Lerne, a cent têtes sans cesse renaissantes sous le fer des bourreaux ?

C'est sous ce régime de terreur que s'accomplirent le renouvellement des trois municipalités, des juges de paix, des assesseurs et l'élection des députés au corps législatif. Le commandant de la place, Théodore Chabert, avait eu la sage précaution de défendre aux citoyens de sortir armés, et de former, dans les rues, des rassemblements au-dessus de six personnes, pendant la durée des assemblées primaires. Les royalistes intimidés se tinrent à l'écart ; de sorte que tout se passa avec calme, et l'on confirma la plupart des choix du Directoire, pour l'organisation administrative. Il n'en fut pas de même dans l'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône, qui se tenait à Aix. Là, comme dans les assemblées des autres départements, il y eut scission. Le district de Marseille resta dans la salle où l'on avait commencé les opérations électorales ; les deux autres districts allèrent se réunir dans un autre local. La première réunion élut trois députés au conseil des Anciens et quatre au conseil des Cinq-Cents ; la seconde nomma au conseil des Anciens Lejourdan, Monge et le directeur Barras ; puis, au conseil des Cinq-Cents, Polycarpe Constant, Natoire d'Arles, Pélissier de Tarascon, et le général Chabert. — Le corps législatif, appelé à opter, annula les élections du district de Marseille, et sanctionna celles des districts scissionnaires (mars 1798). Le dépit des patriotes Marseillais se traduisit en fureurs nouvelles contre leurs adversaires ; et, sous l'autorité despotique du général Quantin, successeur du général Chabert, les exécutions militaires se multiplièrent plus que jamais. Deux prêtres vénérables, Baudin et Donadieu, l'un ancien vicaire à Saint-Ferréol, l'autre attaché au séminaire du Bon-Pasteur, furent accusés, jugés et fusillés comme émigrés. — Ce double assassinat juridique dut peser éternellement comme un remords sur la conscience des juges ; car ces deux victimes étaient les idoles de Marseille, — Donadieu surtout, qui avait dédaigné de racheter sa vie par un mensonge indigne d'un serviteur de Dieu. Aussi, la mort de ces deux

hommes vertueux causa-t-elle, dans la ville, une sensation douloureuse et un deuil général. Mais le conseil de guerre n'était pas à bout d'iniquités. Les deux frères Laure, dont le plus jeune prouvait péremptoirement par un alibi qu'il n'avait point participé aux massacres du Fort Saint-Jean, venaient également d'être condamnés à mort, lorsque le président du conseil de guerre, Lucotte, convaincu de l'imposture des accusateurs, fit casser le jugement de Laure jeune par le conseil de révision. L'aîné fut exécuté, et son frère, condamné une seconde fois par le conseil de guerre de Grenoble, s'évada, et s'embarqua pour l'Amérique. La conduite de Lucotte avait été noble et généreuse, en cette circonstance; elle ne lui valut que la haine des démagogues, les persécutions du général Chabert et sa destitution. C'est dans cet état d'irritation que les élections de l'an VII, qui furent les dernières, trouvèrent les patriotes, — résolus, cette fois, à faire tous leurs efforts pour ne pas être exclus du corps législatif. Leur attente ne fut pas trompée. Le ci-devant marquis Antonelle, le chef des *Babouvistes* de la Provence, élu avec quelques anciens Montagnards par les Jacobins Marseillais, alla porter au conseil des Cinq-Cents le singulier mélange de ses qualités aimables et de ses doctrines subversives et sanguinaires; et les Jacobins purent encore épouvanter la ville du spectacle de leurs violences jusqu'au jour, où la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799) vint mettre un temps d'arrêt à nos discordes civiles et substituer le règne de la gloire au règne de l'anarchie.

CHAPITRE XXIV.

Description de Marseille aux XVIIIe et XIXe siècles. — La Vieille Ville et la Nouvelle Ville. — Puget. — L'Hôtel-de-Ville. — Inscriptions latines. — Le grand arsenal des galères. — Rive-Neuve. — Théâtres. — Désaugiers et Jacquelin. — Charles Delacroix, préfet des Bouches-du-Rhône. — Boulevards. — Cours Bonaparte. — Le comte de Villeneuve-Bargemont. — Les prisons. — La nouvelle maison d'arrêt. — Le port Dieudonné. — La duchesse d'Angoulême. — L'arc de triomphe de la porte d'Aix. — Statistique. — La Bastide. — Notre-Dame-de-la-Garde. — Le poëte Scudéri. — Chapelle et Bachaumont. — La statue de la Vierge. — La fontaine d'Homère. — Comparaison de Sterne.

Une fois rentrée dans les voies d'ordre, d'où l'avaient violemment arrachée les tempêtes politiques, Marseille, mutilée par la main parricide de ses enfants, songe à réparer ses forces, à effacer le sang qui souille sa robe, à panser ses blessures profondes, à cacher enfin sous un masque riant les cicatrices de son visage. Hâtons-nous donc de retourner sur nos pas, pour reprendre son portrait au point où nous l'avons laissé au chapitre X. Cinq siècles d'une existence orageuse ont dû sensiblement altérer ses traits. Complétons, par cette dernière esquisse, la comparaison, que nous avons

voulu établir entre les trois caractères de physionomie bien distincts de la fille de Phocée.

De la Cité grecque — il ne restait, on l'a vu, aucun vestige au XIIIme siècle. A la riche et imposante architecture des monuments, bâtis à la taille des nobles descendants d'Athènes, avaient alors succédé, comme nous l'avons dit, « un labyrinthe de rues sombres, étroites et sales, un amas de maisons en pans de bois noirci par les pluies et le temps, dont les pignons aigus laissaient reluire l'ardoise au soleil. »

De la Cité du moyen-âge, — nous retrouvons aujourd'hui, — sinon les maisons en pans de bois noirci ; car on se souvient que, lors du siége d'Alphonse d'Aragon (1423), l'incendie dévora presque la ville entière, — nous retrouvons la physionomie « sombre et sale » dans la partie comprise entre la ligne méridionale de la porte d'Aix à la Cannebière, la ligne occidentale de la Cannebière au Port, et la ligne circulaire qui, partant de l'extrémité du Port et longeant la Tourrette et le boulevard des Dames, aboutit à la Porte d'Aix. Aussi lui a-t-on conservé le nom de *Vieille-Ville*. Les rares embellissements, que les vicissitudes du temps et les révolutions y ont rendus nécessaires, ressemblent à des couches de fard et de blanc plaquées sur les joues d'une coquette surannée ; ils n'en font que plus ressortir la laideur et les rides. Elle respire la tristesse et la misère. Là se sont perpétués jusqu'à nos jours les mœurs, l'ignorance, l'idiôme du moyen-âge, la piété et le culte des ancêtres. Là, par un privilége caractéristique, on a relégué l'Hôtel-Dieu, la Charité, ces asiles de la souffrance ; le Palais-de-Justice, cet autre hospice des infirmités sociales ; le Mont-de-Piété, cette dernière ressource des malheureux, avant la ressource de la mort. L'Hôtel-de-Ville seul suffirait à l'orgueil de la vieille Cité, si, en lui tournant dédaigneusement le dos, il ne semblait étaler les beautés sévères de sa façade majestueuse aux regards de la Ville nouvelle, comme pour lui dire : « Je n'appartiens qu'à toi. »

C'est de Louis XIV que datent réellement les fondements de la Cité moderne. En la dépouillant de ses priviléges, en humiliant sa fierté,

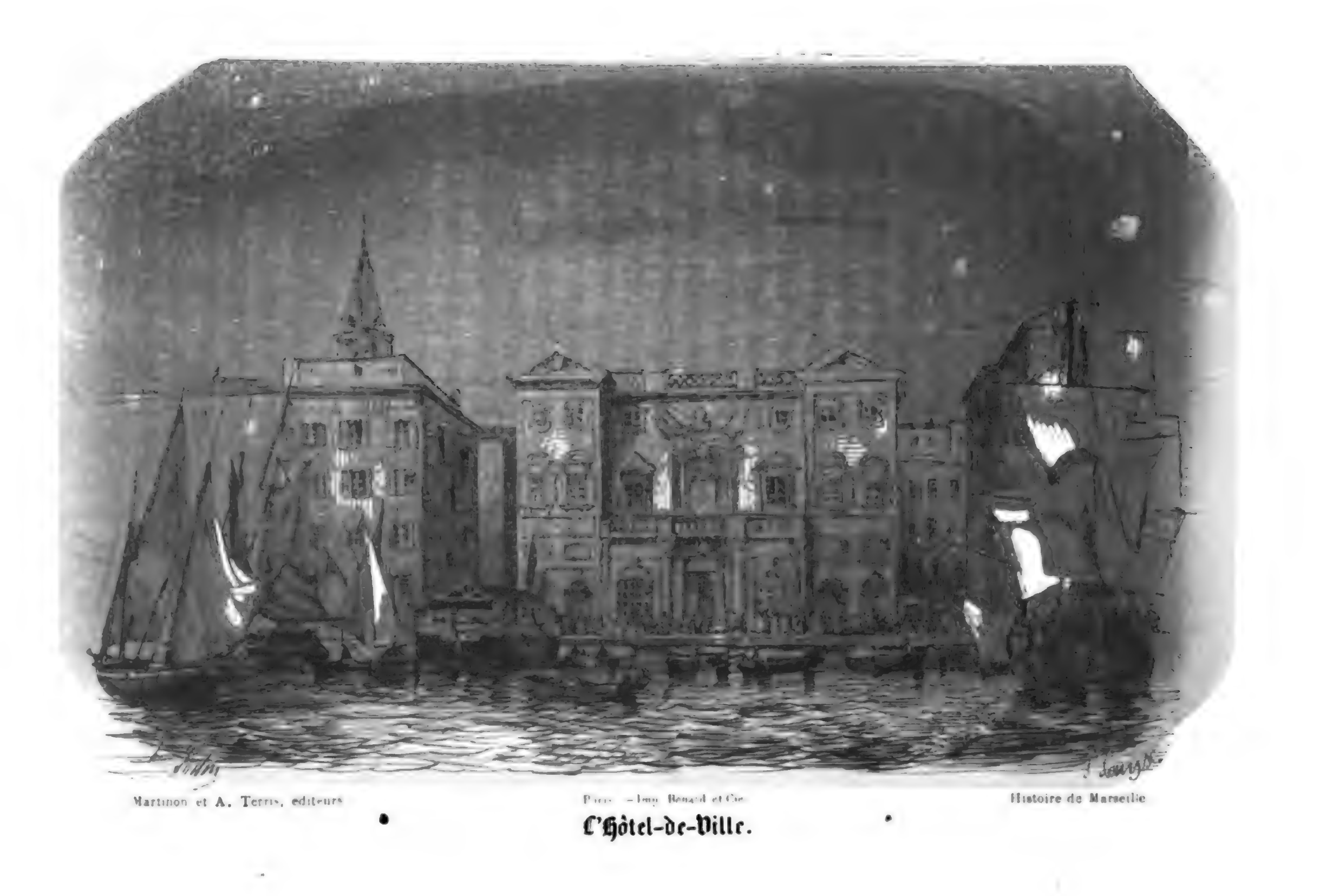
il voulut parer sa victime, comme pour lui faire oublier l'amertume du calice. A Puget, enfant de Marseille, revenait naturellement, en cette occasion, la gloire d'exécuter la volonté du grand roi. Mais il fallait à l'illustre artiste de l'air et de l'espace pour le développement de ses idées gigantesques. A cet effet, on abattit le rempart qui longeait le Cours, et l'on recula la ceinture de pierre jusqu'aux boulevards actuels. Malheureusement, on ne suivit pas tous les plans d'agrandissement que Puget présenta. Dans ce qui en fut adopté, quant au percement régulier des rues et quant aux édifices, que l'on admire encore de nos jours, il ne faut voir que l'ébauche grandiose et les lignes hardies d'une Ville, qui, dans sa pensée, devait ressusciter les merveilles de Babylone. L'Hôtel-de-Ville même est bien loin de ce que le maître avait rêvé. Ce monument, écrasé de trois côtés par un pâté de maisons malpropres, est effectivement d'une excessive simplicité architecturale. Il forme deux corps de bâtiment, reliés par un pont. Sur la façade, un écusson aux armes de France mérite particulièrement l'attention des connaisseurs. Quoique les armoiries aient été mutilées pendant la Révolution, ce qu'il en reste décèle assez l'œuvre d'un vaste génie, pour que les Anglais en aient offert son pesant d'or. Au dessus du balcon est le buste de Louis XIV, entouré d'emblêmes guerriers et surmonté de son soleil. Après avoir donné un coup-d'œil au grand escalier, puis à la statue de Libertat, et visité la grande salle, on a vu tout ce que l'Hôtel-de-Ville offre de remarquable.

C'est sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-de-Ville que l'édifice actuel fut commencé le 25 octobre 1653, et l'on grava cette inscription sur la première pierre :

Anno à Christi natalibus
MDCLIII
Innocentio X *supremo religionis antistite*
Ludovico XIV *à Deo dato Galliarum rege*
Ludovico Borbonio de Vendosme pari Franciæ totiusque
Maritimæ Avaricorum principe duce de Mercœur gallo
provinciæ pro rege comitialem basilicam vetustate
laborantem sua à prope ruinam minitantem

[illegible] et A. [illegible], éditeurs

L'Hôtel-de-Ville.



Martinon et A. Terris, éditeurs — Paris. — Imp. Bonaud et Cie — Histoire de Marseille

L'Hôtel-de-Ville.

nobilissimi clarissimique
Massiliæ civitatis consules, ejusdemquè
gubernatores vigilantissimi
nobilissimus Gaspard de Villages, D. de la Salle, Laurentius
Gilles, nobilissimus scutarius, Jacobus Beau civis, nec non
nobilis Ludovicus de Monier D. de Maubousquet
assessor
patres patriæ
pro suo in rem publicam studio curaque singulari
comitium hoc
Usu per commodum visendum situ elegantia singulare
à fundamentis extrui curaverunt
ædilibus
Nobilibus Petro de Sommati et Antonio de Moustier
Petro Gueidon nobili scutario et Acassio Roux cive
atque æternum memorandi
operis monumentum
Hunc primarium lapidem fausto omine
posuerunt
Die XXV *octobris.*

Le père Bougerel écrivit, à la gloire de Marseille, l'inscription qu'on lit sur la façade du monument : « MASSILIA PHOCENSIUM FILIA, etc. » et le Conseil municipal de l'époque eut, en revanche, la funeste pensée de faire graver, dans la grande salle, ce honteux panégyrique : « *Ludovicus magnus, suis majoribus major, sapienti Minervâ sapientior, ipso fortior Marte, terrâ marique victor, piratas fulmineo telo, Leonem belgicum pugnâ, aquilam austriacam ferro, hæresim armis officiosis, suas voluntariâ pace victorias devicit.* »

Puget n'entreprit qu'en 1666 les embellissements qu'il lui fut permis d'exécuter, et ils ne furent terminés qu'en 1694. Désormais, la Cité moderne était sortie du cahos par la puissance créatrice du génie. Une fois les fondements posés, une fois la voie ouverte aux jeunes générations, l'œuvre de réédification devait rapidement se poursuivre. L'année 1774 vit s'élever le *quartier de la rue Paradis*, et la belle *rue de Rome* continuer, sur l'emplacement

du Vieux-Chemin de Rome, la grande ligne qui commence à la Porte d'Aix, pour aboutir à l'obélisque de la Place Castellane. Un an s'était à peine écoulé, que quelques propriétaires créaient, au cœur de la ville, entre la rue Noailles et la Place des Fainéants, une promenade pleine de charmes, en ornant de plusieurs rangées d'arbres *le Cours des Capucines*. Ce sont les *Allées de Meilhan* et *des Capucines*, dont les échevins baptisèrent les premières du nom de M. de Senac de Meilhan, intendant de Provence.

Entre autres édifices remarquables, dont Louis XIV avait doté Marseille, nous citerons un Arsenal qu'il fit bâtir à grands frais tout à l'entour de la partie méridionale du port, pour le service des galères. — On voit encore, vers le milieu de la rue Sainte, quelques vestiges du long mur qui le séparait du reste de la ville. Quand, par suite de l'abandon définitif du système des galères, dans les dernières années du XVIIIe siècle, la marine royale de la Méditerranée transporta tous ses grands établissements à Toulon, — l'Arsenal fut évacué ; ses nombreux magasins furent loués au commerce, et son enceinte devint une vaste solitude. Par l'intermédiaire de Malouet, commissaire spécialement délégué, le gouvernement en proposa l'acquisition à la ville, qui l'accepta pour le prix de dix millions de livres (10 mars 1781), et revendit les terrains à une société de négociants, moyennant cinq millions (6 juillet 1784).

Les acquéreurs avaient fait là une de ces heureuses spéculations qui profitent à tout le monde ; car bientôt les beaux *quartiers de Rive-Neuve* devaient s'élever comme par enchantement à la place occupée par l'Arsenal. En effet, « le plan une fois arrêté, l'exécution suivit de près ; on vit dans l'espace de quelques mois les rues s'aligner, les quais s'élargir, des constructions rivaliser de magnificence, une salle de spectacle, disputant de prééminence avec les plus beaux théâtres de la capitale, dominer un quartier superbe et donner une incalculable valeur à ses avenues et à ses alentours. (LAUTARD). »

Il n'existait alors qu'un seul théâtre, situé rue Vacon. Mais il était tellement délabré qu'il y avait urgence d'en prévenir la ruine complète. On en construisit quatre en quinze ans. Celui, que nous venons de citer, est le *Grand-Théâtre*, dont la façade sert

de fond à la rue Bauveau. L'intendant de la province en posa la première pierre, le 14 juillet 1786, au nom du maréchal de Bauveau, gouverneur, et en présence du corps municipal. La salle fut livrée au public, le 31 octobre 1787, et en même temps on ferma celle de la rue Vacon.

Trois ans après, on ouvrit, rue Pavillon, un nouveau Théâtre, exclusivement réservé au mélodrame et au vaudeville. Mais, comme il ne remplissait pas les conditions imposées plus tard par les réglements de police, il fut supprimé.

Il y avait jadis, rue Thubaneau, un Jeu de paume, sur l'emplacement duquel on bâtit une salle, qui, successivement club, théâtre et salle de concert, retentit, tour à tour, des déclamations furibondes des plus forcenés démagogues; — des joyeux flonflons du vaudeville, sous la direction du spirituel Désauguiers et de Jacquelin, alors au début de leur carrière; — et de la puissante harmonie des chefs-d'œuvre de Gluck, Haydn et Méhul.

L'architecte Paul Audibert donna le plan d'un Théâtre-Français, en 1801, et l'on en posa la première pierre, le 7 mars de la même année. Depuis qu'on a cessé d'y jouer les immortelles comédies de Molière et les tragédies des grands maîtres, il a pris le nom plus modeste de *Gymnase Marseillais*.

Cependant le temps marcha; —avec lui vinrent les tourmentes révolutionnaires, et, à leur suite, les dévastations matérielles de la ville, corollaire inévitable des dévastations sociales. Alors, quand l'horizon se fut éclairci, quand le ciel fut serein, le soleil éclaira bien des ruines. Pour les faire disparaître du sol, pour rendre à une population, épuisée par les combats et la misère, la noble activité du travail et les richesses de l'industrie, — le premier préfet des Bouches-du-Rhône, — car la Constitution de l'an VIII venait de créer les Préfectures et les Sous-Préfectures,—conçut un projet qu'il eut le bonheur de réaliser. M. Charles Delacroix, c'est le nom de cet administrateur, dont les Marseillais chérissent encore la mémoire, avait établi sa résidence à Marseille, conformément à la décision du gouvernement, qui jugeait que la ville d'Aix n'avait pas assez d'importance pour rester chef-lieu de département. — M. Charles Delacroix était un homme éclairé et un philanthrope; il avait donné des preuves d'habileté, comme ministre des relations extérieures, sous

le Directoire. Il voulut laisser de glorieux souvenirs de son passage à Marseille et mit tous ses soins à l'embellir. Il commença par faire abattre le long et triste mur d'enceinte, qui séparait la ville de ses nouveaux faubourgs, et lui substitua une double rangée d'arbres sur le sol nivelé et ameubli. « Cela fut appelé pompeusement les *Boulevards*. Grâces au magistrat homme de goût, ces plantations se prolongèrent jusqu'au *Cours Bonaparte*, promenade charmante, ombragée en été, abritée en hiver, qui conduit par une montée douce jusqu'au pied de la montagne du même nom, débaptisée en 1814, rebaptisée en 1830. Un zigzag en dissimulant l'escarpement, on arrive enfin sur un plateau, ancien domaine des chèvres, d'où l'œil ravi parcourt l'immensité. Le pavé des rues n'existait plus, moins par les ravages du temps que par l'incurie administrative ; un marais bourbeux en occupait la place. M. Delacroix répara les dégradations et y joignit, à la grande joie des piétons, des trottoirs, innovation presque encore inconnue dans les grandes villes. (LAUTARD). »

M. Delacroix eut un digne imitateur dans le comte de Villeneuve-Bargemont, préfet du département sous la Restauration. Pendant les quatorze ans d'administration de ce dernier, la ville subit de notables métamorphoses. — Dans l'espace seul de sept ans, de 1815 à 1822, on y vit s'élever 720 maisons, et de 1822 à 1830, la progression a été la même. Mais deux monuments surtout honoreront toujours la mémoire de M. de Villeneuve : la nouvelle *Maison d'Arrêt* et le *Port Dieudonné*.

Les prisons du Palais-de-Justice étaient insalubres et tellement mal disposées, qu'on y entassait pêle-mêle, en compagnie des voleurs et des prostituées, les jeunes garçons et les jeunes filles à qui la sévérité paternelle voulait infliger un châtiment correctionnel. Il résultait de cette infâme promiscuité que, loin d'être un lieu de pénitence et de réflexions salutaires, elles étaient une école de vices et de débauche. M. Segaud, qui, en sa qualité de médecin des prisons, avait été à même d'observer les dangers d'un pareil séjour, sous le rapport physique et moral, en appela à la sollicitude du préfet. — Ce ne fut pas en vain; car le Conseil général du département fut bientôt saisi de la question par M. de Villeneuve; et, le 19 octobre 1820, on posa, dans l'ancienne enceinte

des Présentines près la Porte d'Aix, la première pierre d'une Maison d'Arrêt, dont les salles, convenablement distribuées et aérées, furent en état de recevoir, en 1823, les prévenus et les condamnés.

C'est cette même année de 1823 que surgit la pensée d'un port, où les bâtiments de tous calibres, arrivant des pays infectés de la fièvre jaune, pussent purger leur quarantaine. Cette affreuse maladie exerçait alors assez de ravages en Espagne, pour inquiéter le commerce marseillais. L'Intendance sanitaire communiqua ses craintes au comte de Villeneuve, qui en référa au gouvernement. L'espace, compris entre les rochers de Pomègue et de Ratoneau, parut un endroit convenable à l'exécution du projet, et la duchesse d'Angoulême vint exprès, pour y jeter la première pierre. Deux ans à peine s'écoulèrent, et le Port Dieudonné, — défendu par le Château-d'If, par la Tour de Pomègue, par le Château de Ratoneau, et par plusieurs batteries, — offrit un abri sûr et commode à cent vingt vaisseaux de toute grandeur. La reconnaissance des Marseillais lui avait fait donner le nom du fils du roi qui venait de leur faire un si riche présent. La servilité du Conseil municipal consacra le triomphe de l'absolutisme en Espagne, en posant, le 6 novembre 1825, la première pierre de *l'Arc de Triomphe* de la Porte d'Aix, élevé à la gloire du *héros du Trocadéro*. La Révolution de Juillet le destina à rappeler des événements plus éclatants et qui laisseront un plus long souvenir : les victoires de l'Empire. Les bas-reliefs de la face, qui regarde la ville, sont l'œuvre de M. Ramey; quatre statues sont placées au faîte de cette façade, terminée depuis peu seulement. La face extérieure, achevée en 1835, est ornée de bas-reliefs et surmontée de quatre statues allégoriques, dues au ciseau de M. David, d'Angers.

Toutes ces heureuses transmutations, — que les années ont insensiblement complétées, en couvrant de constructions chaque jour plus élégantes les grandes artères de la ville, — font maintenant de Marseille l'une des plus belles, des plus curieuses cités de l'Europe[1].

[1] En 1778, la population de Marseille était de 90,056 habitants. Dans le courant des

Du fond d'une vallée immense, dont la Cannebière est le centre, elle s'étend au loin en amphithéâtre circulaire, depuis la *plage de la Tourrette* jusqu'au *Pharo*. A voir à ses pieds les flots calmes et purs de la Méditerranée, à son front cette couronne de granit, dont la montagne de Notre-Dame-de-la-Garde forme l'aigrette, et au dessus de son front ce ciel presque toujours bleu, presque toujours inondé de soleil, — on ne peut se défendre tout d'abord d'une admiration profonde, tant il y a de poésie et de grandeur dans cette nature sauvage et puissante. Mais l'aridité du paysage finit par fatiguer le regard, par attrister le cœur ; si bien qu'un enfant du Nord, que le hasard jette là comme sur une terre d'exil, se prend bientôt à regretter la luxuriante végétation de ses contrées.

C'est là une preuve de plus de la différence qui existe entre la Cité grecque et la Cité moderne, puisqu'il est avéré que, du temps

cinquante dernières années, elle a doublé. Voici la progression qu'elle a suivie, dans un accroissement, que la position prise, à notre époque, par le port le plus important de la Méditerranée, doit accélérer encore : En 1800, — 102,000 habitants. En 1810, — 104,019. En 1820, — 140,170. En 1830, — 159,051. En 1840, — 171,006. En 1850, — 213,939.

En 1778, il avait 7,178 maisons dans la ville, et 4,187 à la campagne, c'est à dire dans le territoire communal. En 1800, le nombre des premières s'élevait à 10,150, et celui des secondes à 8,350. En se basant sur la population, on pourrait croire que le nombre des maisons de la ville doit être, aujourd'hui, au moins de 20,000. Mais on se tromperait. Autrefois, les maisons étaient petites. Généralement elles contenaient à peine une ou deux familles, trois au plus. Les constructions modernes sont vastes, et aussi élégantes que commodes ; en sorte qu'elles absorbent la superficie de terrain que 20,000 maisons et plus eussent occupée, il y a cinquante ans.

Quant aux maisons de la campagne, pour qui sait ce que c'est que la *bastide marseillaise*, il n'est pas douteux que le nombre en ait augmenté dans une progression relativement importante. Nous ne saurions mieux faire, pour en donner une idée exacte, que de transcrire le passage suivant d'un opuscule publié en 1833 :

« Chaque habitant aisé de Marseille a sa *bastide* dans le terroir, et pour qu'il y eût place pour tous, il a bien fallu que les *bastides* se serrassent un peu. Beaucoup qui n'ont pas maison de ville ont maison des champs. C'est que la campagne est un besoin dans les mœurs marseillaises. La *bastide* est le meilleur repos à toutes les fatigues de l'industrie et du commerce ; la *bastide* où l'on va le samedi soir pour en revenir le lundi matin ; la *bastide* bien chaude et bien close, avec ses mûriers devant la porte, sa vigne et ses oliviers tout autour, et au bout le poste à feu. Le poste à feu, c'est la poésie, c'est le drame de la *bastide*, c'est la première et la plus haute expression des joies bucoliques du dimanche d'automne.

« Il y a 20,000 postes aux environs de Marseille. »

de César, la jeune Phocée vivait à l'abri de sombres et majestueuses forêts. D'ailleurs, rien ne rappelle guère le souvenir de cette époque lointaine; et la montagne, où la superstition païenne immolait des victimes sous le feuillage épais des grands chênes, a depuis échangé sa première et sinistre célébrité contre la célébrité, que lui ont acquise la piété des fidèles et la raillerie de deux poètes.

Au XIIIe siècle, un solitaire, nommé Pierre, avait établi son gîte sur le sommet de Notre-Dame-de-la-Garde. Guillaume, abbé de Saint-Victor, lui fit bâtir une maison et une église, en l'autorisant, moyennant une modique redevance, à tirer parti des terres environnantes. La Chapelle, placée sous l'invocation de la Vierge, devint un but de pélerinage; or, dans la multitude d'*ex-voto* et d'offrandes, qui tapissent ses murailles et sont suspendus à ses voûtes, la patience du chroniqueur pourrait découvrir le secret de bien des larmes, de bien des terreurs, de bien des drames intimes.

On renferma cette Chapelle avec la Tour d'observation dans le Fort que François Ier fit construire, en 1525, des débris du couvent des Cordeliers. C'est ce Fort, dont Louis XIV donna le gouvernement au poète Scudéri;

Gouvernement commode et beau,
A qui suffit, pour toute garde,
Un Suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

Malgré cet humiliant quatrain, échappé à la verve de Chapelle et Bachaumont, Scudéri persistait, par une espèce de fanfaronnade, à exalter son mince gouvernement; il lui avait même consacré une large place dans un poème. « Une description magnifique, qu'on a faite autrefois de cette place, racontent malicieusement Chapelle et Bachaumont, nous donna la curiosité de l'aller voir. Nous grimpâmes plus d'une heure avant que d'arriver à l'extrémité de cette montagne, où l'on est surpris de ne trouver qu'une méchante mâsure tremblante, prête à tomber au premier vent. Nous frappâmes à la porte, mais doucement, de peur de la jeter

par terre; et, — après avoir heurté longtemps, sans entendre même un chien aboyer dans la cour,

> « Des gens, qui travaillaient là proche,
> Nous dirent : Messieurs, là dedans
> On n'entre plus depuis longtemps ;
> Le gouverneur de cette roche,
> Retournant en cour par le coche,
> A, depuis environ quinze ans,
> Emporté la clef dans sa poche. »

En dépit de cette innocente raillerie, Notre-Dame-de-la-Garde n'a jamais cessé d'être entourée d'une profonde vénération ; c'est le mont Sinaï des marins Provençaux ; et, tous les ans, l'on en descend la statue de la Vierge, pour la promener solennellement dans la ville, le jour de la Fête-Dieu.

Nous avons dit que rien ne rappelle le souvenir de la Cité des premiers âges; nous nous trompions. En suivant la rue d'Aubagne, on rencontre sur son passage une belle et simple chose; — une fontaine avec cette inscription : *les descendants des Phocéens à Homère.* Soit hasard, soit pensée, il y a un magnifique platane grec qui ombrage le monument et le buste si connu d'Ωμηρος; — par-dessous un grand lavoir troyen, comme à la porte Scée, sur les bords du Simoïs. C'est un chapitre de l'Odyssée en action. Ainsi, cette noble tête d'Homère, cette dédicace, ce platane suffisent pour révéler à l'étranger la poétique origine de Marseille; et le Lacydon, seul et dernier monument de la puissance et de la gloire des premiers Marseillais, peut au besoin en témoigner hautement.

Mais les mœurs, le caractère et le type du peuple primitif ont disparu; et l'on peut dire, de la société marseillaise actuelle, ce que Sterne disait des Français : « — C'est une pièce de monnaie, dont l'empreinte s'est effacée à la suite d'une longue et active circulation. »

CHAPITRE XXV.

Marseille pendant le Consulat et l'Empire. — Charles IV à Marseille. — Complots. — Le comte Thibaudeau. — Chute de l'Empire. — Première Restauration. — Enthousiasme des Marseillais - Fuite du comte Thibaudeau. — Les Alliés. — Fêtes. — Marseille devient royaliste. — Le comte d'Artois. — Espérances et déceptions. — Retour de l'île d'Elbe. — Masséna. — M. Toscan du Terrail. — La campagne de Gap. — Le duc d'Angoulême dans le Midi. — Menaces de Masséna. — Soumission de Marseille. — Grouchy. — Le maréchal Brune. — Verdier. — Le comte Frochot. — Marseille pendant les Cent-Jours. — Défaite de Waterloo. — Deuxième Restauration. — Sanglantes représailles. — Héroïsme et cruauté — La journée du 25 juin 1815. — Le comité royaliste. — Anarchie. — La Terreur blanche. — Réflexions — Episodes. — Massacre des Mamelucks. — Opinion de M. Capefigue. — Opinion de M. Lautard. — M. Romagnac et le chef des massacreurs. — Proclamation. — Réflexions — Organisation d'une armée départementale. — Le marquis de Rivière. — Lord Exmouth. — Hudson Lowe. — Ovation faite aux anglais. — M. de Montgrand — Le général Perreymond. — Ressentiments des Marseillais contre Masséna. — Adresse du Conseil municipal à Louis XVIII. — M. Reynaud de Trets à la tribune de la Chambre des Députés.

Bonaparte avançait dans son œuvre de pacification ; il s'était annoncé comme devant fermer toutes les plaies ouvertes par la Révolution, consoler toutes les sympathies froissées par elle. L'effet suivit de près la promesse. Il sut rallier à lui les intérêts matériels, donner un nouvel essor au commerce et à l'industrie ; et une loi d'amnistie rappela en France les émigrés et les proscrits.

70

Marseille ne pouvait manquer de se ressentir de la sollicitude du gouvernement. Des modifications dans l'administration municipale et judiciaire ; la création de plusieurs établissements, par exemple : — le Tribunal Civil de première Instance, la Bibliothèque publique, l'Entrepôt réel et fictif, le Lycée, le Musée des Arts, l'administration des Droits-Réunis ; le rétablissement de l'Hôtel des Monnaies, fondé par Louis XVI, en 1787, et supprimé par la loi du 14 février 1794[1] ; — de l'Académie des Sciences et des Arts ; de la Bourse et de la Chambre de Commerce ; et l'organisation du Conseil des Prud'hommes : — tels sont les bienfaits que la cité phocéenne dut à la période du Consulat et de l'Empire. Toutefois, cela ne suffisait pas à ses exigences. Rendue à son rôle naturel, elle s'occupa de réparer le plus possible l'énorme brèche faite à sa fortune commerciale, comme elle réparait les brèches faites à ses murailles. Elle ressuscita ses anciens usages et ses fêtes religieuses, tout en déplorant la suppression de son évêché par le concordat de l'an IX, qui réinstallait le clergé dans l'Etat et replaçait la France catholique sous la dépendance spirituelle du Saint-Siége. En voyant renaître, dans ses murs, l'amour des études et des lettres, se relever sa marine marchande, affluer la richesse avec les grandes transactions, avec le mouvement de sa population flottante, elle crut à une ère nouvelle ; et, dans l'effusion de sa gratitude, elle frappa des médailles en l'honneur du premier consul et offrit au gouvernement un vaisseau de 74 pièces de canon, qu'elle baptisa de son nom.

L'illusion fut de courte durée. Cet amour, né de l'admiration, que Marseille portait au premier consul, se changea bientôt en haine pour l'empereur Napoléon. Non pas que le despotisme de

[1] « En retour de leur soumission (1594), les habitants d'Aix demandaient à Henri IV le privilége de la fabrication de la monnaie royale ; mais le roi ne voulut point déposséder Marseille d'un établissement qu'elle avait de temps immémorial, et qui était si bien placé pour rendre de précieux services au commerce et à l'Etat.

« Le favoritisme prévalut plus tard sur ces considérations majeures, et la ville d'Aix, en sa qualité de capitale de la Provence, enleva à Marseille la roturière son Hôtel des monnaies, qu'elle avait exploité près de deux mille ans.

« Enfin, en 1787, sur des réclamations motivées par les crises qu'avait occasionnées sur notre place la rareté de numéraire, l'Hôtel des monnaies, remède unique à tant de maux, fut transféré d'Aix à Marseille. (S. BERTEAUT). »

l'*usurpateur* lui pesât ; elle se fut accommodée fort bien du despotisme, même avec son nouveau préfet Thibaudeau, image rapetissée du maître, — pourvu qu'il fût toujours accompagné de bien-être et de repos. Or, cette succession de guerres et de conquêtes, toute cette gloire dont le héros payait les sacrifices de la France, c'était pour elle, en définitive, l'agitation dans le présent et la ruine dans l'avenir. Déjà l'expédition d'Egypte lui avait coûté la perte de ses relations avec le Levant, et le traité d'Amiens n'avait pas longtemps protégé sa marine, dont un grand nombre de navires furent capturés en pleine mer et aux attérages. La guerre à mort, que Napoléon faisait à l'Angleterre, devint funeste à ses intérêts. Rugissante dans l'étreinte du blocus continental, la Grande-Bretagne s'épuisait en efforts impuissants pour secouer l'anathème commercial qui devait la tuer, et ses vaisseaux croisaient dans toutes les mers. Chassés de la Baltique, obligés de repasser le détroit des Dardanelles, ils sillonnèrent la Méditerranée, s'avancèrent souvent dans les parages de Provence, et firent même plusieurs tentatives de débarquement sous le feu des batteries marseillaises. Quoiqu'il y eût quelque gloire pour les descendants des phocéens à se mesurer avec une puissance maritime comme l'Angleterre, leurs triomphes, les lauriers de l'intrépide capitaine Albran, — dont le corsaire l'*Amiral-Ganteaume*, armé seulement de quatre canons de 4, et de soixante hommes d'équipage, captura deux bricks anglais sur la côte de Barbarie, après un combat de deux heures à l'abordage (16 mai 1809), — ne suffisaient pas pour consoler ces cupides marchands — de l'incendie qui dévorait leurs vaisseaux en quarantaine au port de Pomègue (3 mai 1810), ni des désastres qui succédaient à un retour de prospérité bien éphémère. Si l'on joint à ces causes de désaffection d'autres conséquences non moins funestes du blocus, — telles que la nécessité de nouveaux impôts, et l'accroissement des anciens ; l'augmentation des droits d'importation sur diverses marchandises (30 avril 1806), de la taxe du sel livré à la consommation ; la création d'un nouveau système de licence, et d'un droit de quarante pour cent sur la valeur des denrées coloniales venant de la Hollande et nationalisées, — on comprendra qu'il n'en fallait pas davantage pour rendre le régime impérial insupportable à un

peuple, bien plus préoccupé de son propre bonheur que de la grande politique de Napoléon. Il en résulta que l'on essaya d'éluder tant de mesures prohibitives. La contrebande prit un tel caractère d'audace, en dépit de la surveillance la plus active, que, pour la réprimer, l'empereur fut obligé de recourir à la juridiction exceptionnelle des cours prévôtales (octobre 1810).

Marseille, condamnée à l'immobilité du côté de la mer, malgré la réunion de Gênes, de la Toscane et des Etats-Romains à l'empire français; réunion qui lui eût assuré un cabotage étendu, si les Génois ne lui eussent fait une fatale concurrence par l'économie de leurs moyens de navigation; — Marseille, disons-nous, dut reporter toute son activité industrielle vers l'intérieur. En effet, ses soudes artificielles, dont la prohibition des soudes étrangères (11 juillet 1810) favorisait l'écoulement; ses savons, ses soufres raffinés, trouvèrent des débouchés importants. Mais ses autres branches d'industrie, telles que le raffinage du sucre, la tannerie, la chapellerie, etc., ne lui offrirent que de médiocres ressources.

Tout concourait donc à irriter la population Marseillaise contre la tyrannie de l'empereur; et son exaltation haineuse s'accroissait encore du spectacle d'une grande infortune réfugiée au milieu d'elle. Charles IV, roi d'Espagne, dépossédé de sa couronne, occupait à Marseille, depuis le mois d'octobre 1808, quatre maisons de la rue Mazade. Plus heureux que les princes d'Orléans, qui n'avaient vu s'ouvrir les portes du Fort Saint-Jean (5 novembre 1796), qu'après avoir puisé, dans l'insalubrité d'un étroit et sombre cachot, les germes d'une maladie qui devait si jeunes les conduire au tombeau, — Charles pouvait prendre sa captivité en patience, avec un budget de 1,800,000 francs, une cour nombreuse, les murs d'une grande cité pour prison, et les sympathies de tout un peuple pour consolation. C'est ce qui arriva à l'auguste vieillard, dont la philosophie se fût facilement habituée au calme de la vie bourgeoise, si le gouvernement français, en lui infligeant les tortures de son inquisition policière, et en supprimant son traitement, ne lui eût fait regretter les grandeurs du trône; car la détresse du monarque déchu devint si grande, qu'il réforma sa maison et engagea, puis vendit une partie de sa vaisselle (1811):

Ce n'est pas sans motif, toutefois, que la police de Napoléon tracassait la famille royale des Bourbons d'Espagne. Il se tramait un complot pour l'enlever de Marseille, et les limiers de Savary, ministre de la police, étaient sur la trace des conspirateurs, parmi lesquels se trouvaient l'ex-Directeur Barras, alors relégué au château des Aygalades, Guidal, général de brigade, rayé du cadre de l'armée pour avoir tenu des propos offensants contre l'empereur, et un agent de Godoï, prince de la Paix. L'intrigue, commencée en 1809, paraissait arriver à terme, en 1812, lorsqu'elle se dénoua par l'arrestation de Guidal, à Paris, et par la translation de Charles IV et de sa famille à Rome, où Barras ne tarda pas également à être exilé. On sait que l'aventureux Guidal, jeté dans la même prison que le général Malet et le général Lahorie, prit part avec eux à l'étonnante conspiration du 23 et 24 octobre 1812, — et mourut victime de sa témérité. Quant à Charles IV, son départ avait fourni un prétexte aux Marseillais pour laisser percer, dans l'affectation de leurs adieux adressés au roi plutôt qu'au bienfaiteur, les sentiments hostiles dont ils étaient animés contre Napoléon. Ce fut, pour le préfet Thibaudeau, un avertissement que le complot de l'enlèvement de Charles pouvait bien avoir de plus vastes ramifications et un but plus formidable. Il redoubla de surveillance et acquit bientôt la preuve que, de concert avec les Anglais, on méditait le renversement de l'Empire. Joseph Charabot, aspirant de marine, l'un des conspirateurs, fut arrêté le 19 août 1812, et livré à une commission militaire par décret daté de Russie (22 octobre). — Sur ces entrefaites, la tentative de Malet vint jeter une nouvelle lumière sur la conspiration du Midi, — et les révélations du jeune Charabot et de son père, Antoine Charabot, apprirent au gouvernement quelles haines violentes couvaient au fond des cœurs, et combien de périls elles lui préparaient. A en juger par les détails de cette insurrection, dont Marseille était le foyer principal, l'édifice impérial était miné dans sa base, et sa chute n'était que retardée. Soulever les campagnes, en promettant aux paysans la suppression des Droits-Réunis et de la conscription ; laisser les Anglais débarquer sur plusieurs points du département des Bouches-du-Rhône; entraîner par surprise les troupes dans la révolte, s'emparer de Toulon, du Fort Lamalgue et

des caisses publiques ; arrêter les magistrats, et proclamer le gouvernement républicain;— tel était le plan des conjurés. La trahison seule le faisait échouer ; mais c'était une leçon et une menace, et les désastres de la retraite de Moscou, en ébranlant au dedans comme au dehors l'autorité tyrannique de l'empereur, donnèrent un surcroît de violence à la réaction qui s'opérait contre lui.

Parmi ceux que Charabot avait dénoncés, plusieurs avaient réussi à se soustraire aux recherches de Thibaudeau et continuaient leurs intrigues et leurs conciliabules. Ils devaient, dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1813, se réunir au chemin du château Payan, près le Pont-Saint-Pierre, et pénétrer dans Marseille, pour soulever la population. L'autorité fut encore instruite de ce projet et en prévint l'exécution. Il était de son droit et de son devoir de punir les coupables ; elle le fit avec toute la rigueur que justifiait la nature du crime; une commission militaire, siégeant à Toulon, condamna les plus compromis à la peine de mort et à la confiscation de leurs biens. Un horloger, du nom de Camoin, eut cinq ans de prison ; un autre fut renvoyé devant la cour d'assises avec les avocats Porre et Sauvaire, le chirurgien Porre, Revest et Alexandre Ricord. Le fils du général Guidal fut acquitté (20 décembre). Il y eut un sursis à l'exécution de l'avocat Jaume et d'Antoine Charabot, à cause de nouvelles révélations de leur part, et leurs complices Bergier, Paban, Bernard, Raymond, Turcon, Auffan, Giraud et Picon furent fusillés.

Ces justes mais cruelles répressions d'un gouvernement, menacé de toutes parts et obligé de se défendre, produisirent à Marseille l'effet qu'on devait en attendre. Les ressentiments, refoulés par la terreur au fond des âmes, attendirent avec impatience le moment de faire explosion. Or, ce moment n'était pas éloigné. Les destinées de l'empereur allaient s'accomplir. La France, décimée par vingt-cinq années de guerre, se refusait aux prodiges d'héroïsme que le despote lui demandait pour repousser l'invasion étrangère. Les sympathies populaires l'abandonnaient complètement à cette heure suprême. Serviles imitateurs de sa hautaine et inflexible énergie, sans avoir son génie, — ses préfets, ses hauts fonctionnaires semblaient prendre à tâche de hâter les progrès de cette désaffection générale, par les rigueurs impolitiques de leur administration;

et, parmi eux, le comte Thibaudeau n'était pas à coup sûr le moins détesté. Soudain, les événements se précipitent, et, coup sur coup, Marseille apprend l'arrivée triomphale du duc d'Angoulême à Bordeaux (12 mars 1814), la capitulation de Paris (31 mars), la déchéance de Napoléon (3 avril), la nomination d'un gouvernement provisoire, qui appelle au trône Louis-Stanislas-Xavier de France (6 avril), et l'entrée du comte d'Artois dans la capitale (12 avril). A ces nouvelles, auxquelles on avait peine à croire, tant elles dépassaient les espérances, la joie éclate par toute la ville ; on arbore le drapeau blanc, et l'on salue, avec une immense allégresse, la restauration de la Royauté. La Révolution était enfin vaincue; l'autel se relevait avec le trône. Mais, comme à Paris, cet enthousiasme, provoqué moins encore par le retour de princes inconnus, que par la chute du colosse impérial, se traduisit en actes de rancune contre les hommes et les choses du dernier règne. Thibaudeau fut naturellement le point de mire des vengeances populaires. On se porta donc immédiatement à la Préfecture; la porte en était fermée. On mit le factionnaire en fuite, on brisa la guérite ; et, armés de ses débris, quelques individus de mauvaise mine allaient escalader les murs et faire irruption dans l'Hôtel, quand un sous-officier de la garde nationale, M. Auguste Attenoux, eut l'idée de les entraîner vers le Cours Bonaparte, en leur faisant observer — « qu'ils y trouveraient le buste de celui qui avait fait le malheur de la France, et qu'ils devaient abandonner le projet de se venger de Thibaudeau qui vraisemblablement avait quitté l'Hôtel. (NOTE MANUSCRITE). » La foule obéit fort heureusement à cette impulsion; car le préfet profita de son éloignement, pour s'esquiver par la rue de l'Armény et les écuries du général Dumuy, dont la demeure était adossée à la Préfecture ; et l'on n'eut à déplorer que des dégâts commis sur le buste de Napoléon, sur les emblêmes de sa puissance, et sur le tombeau du général Desaix, que, dans l'emportement de la rage, on prit pour un monument consacré à la gloire de l'empereur.

Il manquait au triomphe tous ceux qui avaient été victimes de leur dévouement à la cause royale, et les auxiliaires ardents de toutes les tentatives de révolte à Marseille, — les prisonniers politiques et les Anglais. L'amiral Ganteaume fit élargir les uns. Les autres avaient eu soin de rappeler leur présence dans la Méditer-

ranée, en saluant de plusieurs bordées de canon le drapeau blanc qui flottait au sommet de Notre-Dame-de-la-Garde. Le marquis de Montgrand alla au devant d'eux et invita les principaux officiers à se rendre au milieu d'une population impatiente de leur donner des témoignages de gratitude et de sympathie. En effet, ils furent accueillis comme des libérateurs, choyés, fêtés, caressés, couronnés de fleurs et promenés triomphalement dans une calèche, pavoisée des pavillons de France et d'Angleterre. Marseille, la cité égoïste, comme le sont toutes les cités commerçantes, Marseille qui, dans l'immense catastrophe de 1814, ne voyait exclusivement que la fin de ses souffrances, Marseille se livrait au délire de son enthousiasme avec l'abandon le plus complet. *Te Deum*, processions, fêtes de toute sorte, au bruit des cloches et des salves d'artillerie, se succédèrent pendant plusieurs jours sans interruption, et firent de la ville, — où tous les citoyens étaient confondus dans une commune ivresse; où les arcs de triomphe, les guirlandes de fleurs, les riches tentures, les drapeaux se multipliaient à l'infini, — un séjour de délices, illuminé tantôt par les rayons d'un soleil de printemps, tantôt par les flammes vacillantes de mille torches. C'est ainsi que la joie bruyante du peuple Marseillais faisait écho aux acclamations du parti royaliste ; c'est ainsi qu'en promenant par les rues les bustes de ces Bourbons, dont on avait presque oublié l'existence, et qui venaient s'installer sans transition, avec la troupe affamée de leurs fidèles, sur les ruines du monde impérial, si grand encore dans sa chute ; — c'est ainsi qu'on relevait un culte qui devait désormais prendre si profondément racine dans le sol phocéen, — le culte de la Royauté. Ces révolutionnaires, dont les ancêtres avaient vécu en République, et s'étaient sans cesse révoltés contre leurs souverains; qui s'étaient précipités corps et âme dans les sanglantes saturnales de 93 ; qui avaient accompagné de leurs malédictions à l'échafaud — Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth, — n'attendaient pas même l'anniversaire du 21 janvier pour célébrer leur martyre (25 juin). Cette royauté, si détestée, si avilie par eux, représentait maintenant à leurs yeux des priviléges commerciaux, la paix, la richesse. Mais, de la dignité, du bonheur, des franchises de la nation, nul ne se préoccupait, nul n'avait souci chez ce peuple mobile en toutes choses; et son intérêt personnel était l'étoile polaire

qui seule brillait à l'horizon de l'avenir. — Là, en effet, est tout le secret de cet attachement que la majorité de la grande famille Marseillaise a conservé depuis au principe monarchique. « Dans la France, dit M. Michelet, la première gloire est d'être français. Les extrémités sont opulentes, fortes, héroïques ; mais souvent elles ont des intérêts différents de l'intérêt national ; elles sont moins françaises. La Convention eut à vaincre le Fédéralisme provincial avant de vaincre l'Europe. Le carlisme est fort à Lille, à Marseille. » Ces quelques mots si caractéristiques résument nettement le nouveau rôle auquel Marseille se jura de rester fidèle dès la première Restauration.

Il faut bien l'avouer d'ailleurs, à tant de contrainte, à tant de misère succédaient tant d'espérances; les princes, revenus de l'exil, savaient si bien se concilier les esprits par leur affabilité et par la séduction de leurs promesses ; ils avaient des mots si flatteurs pour tout ce qui les approchait, des caresses si adroites pour toutes les opinions, — que les Marseillais étaient assurément fort excusables de s'abreuver à longs traits à la coupe des illusions. «Plus de conscription, plus de droits réunis, avait dit le comte d'Artois, bientôt la franchise du port et la paix générale ! » Il n'en fallait pas davantage pour faire luire à leurs yeux l'aurore d'une ère pleine de prospérités. Aussi, notre plume aurait-elle peine à décrire les fêtes, données en l'honneur du frère de Louis XVIII dans les premiers jours d'octobre. Certes, le plus brillant accueil avait été fait à la famille d'Orléans (juillet et août). Mais la magnificence de cette longue ovation, dont le lieutenant-général du royaume fut le héros, dépassa tout ce que l'imagination peut rêver de splendeurs féeriques. La population entière mit ses vœux et ses hommages aux pieds de l'idole du moment. La magistrature, la noblesse, l'armée n'eurent pas assez de génuflexions, la beauté pas assez de sourires, la saison pas assez de fleurs, les poètes pas assez de louanges allégoriques, pour concourir à l'éclat de cette apothéose. De toutes ces joies, de tous ces triomphes, de tous ces énivrements, qu'est-il resté? le souvenir d'une immense déception, qui s'est dénouée par deux révolutions! Comme les gerbes étincelantes d'un bouquet d'artifice, tout a disparu dans la nuit du passé, en ne

rendant que plus profondes les ténèbres qui se sont faites autour de deux tombes creusées sur la terre d'exil.

Trois mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis le départ du comte d'Artois (9 octobre), et « cependant, dit l'écrivain royaliste que nous avons déjà cité, Marseille n'était pas satisfaite ; le commerce languissait dans l'attente de la franchise du port. De délais en délais, l'ordonnance de la restauration de l'œuvre de Colbert mutilée ne parut que le 20 février suivant, accompagnée de tant de restrictions et d'entraves, que, bien loin d'exciter la reconnaissance, la population désappointée la considéra comme une mystification. Les dispositions réglementaires, qui devaient l'accompagner, ayant resté en arrière, la mise en vigueur dut être aussi reculée : tant il est vrai que le mal est prompt et le remède lent. (LAUTARD). » Marseille vivait donc ainsi dans l'inquiétude de l'attente, quand un bruit étrange se répand dans la soirée du 3 mars : Napoléon est débarqué dans le golfe Juan avec son bataillon de l'île d'Elbe. Ce fut comme un coup de foudre, et cette nouvelle, dont le lendemain on acquit la certitude, remplit les habitants d'une morne consternation. Masséna, qui ne voyait peut-être pas sans chagrin le retour du maître qu'il avait abandonné, mais que ses antécédents condamnaient d'avance à la soumission, comme tous les maréchaux de l'Empire, Masséna se trouvait alors à Marseille. Dans la matinée du 4, une partie de la garde nationale et une foule de citoyens se rassemblent tumultueusement devant son hôtel, rue Grignan, et demandent à grands cris des communications et des ordres immédiats : « Soyez tranquilles, Marseillais, répond le gouverneur, je suis au milieu de vous, et j'y serai toujours. Vive le roi ! » Ce langage, que l'inaction du maréchal rendait équivoque, était loin de rassurer les esprits. En effet, tandis qu'un capitaine de gendarmerie, M. Toscan du Terrail, lui propose vainement de partir, avec toutes les brigades de Marseille, à la poursuite de Napoléon, et de le ramener mort ou vif ; tandis que tous les habitants courent aux armes, promènent dans la ville le buste de Louis XVIII et pavoisent toutes les fenêtres de drapeaux blancs ; tandis qu'enfin le préfet d'Albertas fait afficher une proclamation violente, et, de concert avec la municipalité, en appelle au civisme des gardes nationaux, Masséna paralyse l'unanimité de ces efforts

par ses tergiversations et son apathie évidemment calculée. Cependant, quand il juge que tant d'ardeur belliqueuse sera désormais impuissante, il laisse un bataillon de quatre cent cinquante volontaires s'élancer sur la trace de l'aigle, qui continuait son vol impétueux vers la capitale. C'est dans la soirée du 6 mars, que le bataillon se mit en route, sous le commandement du colonel Borrély, et précédé de quelques cavaliers de la garde nationale, qui devaient servir d'éclaireurs. Bonaparte avait déjà franchi le pont de Sisteron, pénétré dans Gap, où les Marseillais se dirigeaient, et s'avançait rapidement vers Grenoble, dont la garnison allait se rallier à lui avec le régiment de Labédoyère. Ces nouvelles, bien vite connues à Marseille, y soulevèrent tellement la population contre Masséna, qu'il crut prudent de conjurer l'orage par une proclamation qui finissait ainsi : « Habitants de Marseille, vous pouvez compter sur mon zèle et mon dévouement; j'ai juré fidélité à notre roi légitime; je ne dévierai jamais du chemin de l'honneur; je suis prêt à verser tout mon sang pour le soutien de son trône. (9 mars). » C'étaient là de coupables paroles, car les sentiments et les actes les démentaient. Lorsque Soult et Ney assuraient Louis XVIII de leur fidélité, ils avaient au moins le mérite d'être sincères alors, et ils couraient au devant de Napoléon, pour lui barrer le passage. Seulement ils n'avaient pas prévu que les événements, plus forts que leur loyale volonté, les entraîneraient dans la défection générale. Mais Masséna n'eut pas même cette excuse d'un entraînement irrésistible. C'est de sang-froid, c'est de dessein prémédité qu'il sacrifiait à ses vieilles sympathies pour son auguste compagnon d'armes la fidélité, que l'honneur lui faisait un devoir rigoureux de conserver à son nouveau souverain.

Quoiqu'il en soit, le bataillon marseillais était revenu à Marseille, le 20 mars, fort dégoûté de l'état militaire par les tribulations de sa *campagne de Gap* ; et, le même jour, le proscrit de l'Ile d'Elbe, enveloppé de la fameuse redingote grise, était porté par ses officiers dans le palais des Tuileries, au sommet duquel flottait le drapeau tricolore. Tout n'était pas fini néanmoins : les armées de l'Angleterre et de la Prusse étaient encore en Belgique; la Vendée avait levé l'étendard de la révolte, et le duc d'Angoulême parcourait le Midi à la tête des bandes de *verdets*. Le prince

y trouva partout les esprits favorables à la cause des Bourbons ; et Marseille organisait deux bataillons de volontaires royaux, quand il y arriva. Confiant dans les nouvelles protestations de Masséna, il alla visiter Toulon et revint fixer son quartier général à Nîmes. Il essaya bien d'opposer au gouvernement impérial un gouvernement établi à Toulouse, et une armée dévouée. Mais cette héroïque résistance, à la quelle les Marseillais contribuaient avec toute l'énergie d'une haine raisonnée, devait se briser contre le puissant et dernier effort du génie de Napoléon. Effectivement, averti par les préparatifs formidables de la Sainte-Alliance qu'une lutte suprême allait décider de ses destinées, l'empereur se hâte d'en finir avec les tracasseries intérieures. Les Vendéens étaient vaincus sur tous les points ; le duc d'Angoulême est forcé de capituler au Pont-Saint-Esprit (8 avril) ; et les compagnies franches de Marseille, battues et décimées au défilé de la Saulce, entre Gap et Sisteron, — suivies de près par l'armée du général Grouchy, étaient réduites de 1,500 à 300 hommes, lorsqu'elles rentrèrent dans leurs foyers avec le bataillon du capitaine Reynaud de Trets. Le 11 avril, Masséna, jetant enfin le masque, écrivit de Toulon aux autorités : « Si, demain au soir, le pavillon aux trois couleurs ne flotte sur les vaisseaux et à la municipalité, je marcherai avec de l'artillerie et suffisamment de troupes, pour soumettre la seule ville de l'Empire qui se refuse aux vœux de la nation et à reconnaître le souverain qu'elle a choisi, le grand Napoléon. » Le 12, Marseille envoya sa soumission et arbora le drapeau tricolore. Le préfet, M. d'Albertas, et le maire, M. de Montgrand, qui s'était compromis par une violente proclamation où il traitait ni plus ni moins l'empereur de *Robespierre à cheval*, résignèrent bien vite leurs fonctions, et le marquis de Rivière prit la fuite. Le 15, Grouchy entrait dans la ville ; le 16, le duc d'Angoulême était dédaigneusement jeté hors de France ; et, peu de jours après, le lieutenant-général Verdier, comme successeur de Grouchy dans le commandement de la huitième division, le maréchal Brune, en qualité de commandant de l'armée d'observation du Var, vinrent fixer leur résidence au milieu d'une population, qui allait subir le joug impérial avec d'autant plus de rage, que la persécution devait lui rendre plus chère encore

la cause de la monarchie légitime. Non pas que la persécution arrivât d'abord d'en haut ; bien au contraire ! Le nouveau préfet, M. le comte Frochot, s'efforcait de faire aimer son administration par sa douceur et sa tolérance. — Mais le gouvernement ne pouvait pousser la longanimité jusqu'à permettre la rébellion ouverte, les outrages les plus sanglants, et l'avilissement de notre gloire. Non contente de protester contre l'acte additionnel par l'absence presque totale de ses électeurs, quand il s'agit de constituer le corps législatif, Marseille foulait aux pieds la cocarde tricolore et s'énivrait des proclamations du roi. Le mépris et l'insulte atteignirent un tel degré d'impudence, que Napoléon s'en irrita. Pour mettre l'orgueilleuse cité à la raison, Rœderer et Lecointe-Puyraveau y furent envoyés, l'un à titre de commissaire extraordinaire, l'autre comme lieutenant-général de police. L'opiniâtre persistance de la garde nationale à ne pas adopter le drapeau tricolore et à refuser le serment à l'empereur, finit par appeler une sévère répression. Avant d'user du droit, que toute autorité, régulièrement établie, a de se faire respecter, Brune épuisa tous les moyens de conciliation. Exhortations, prières, rien ne fit. Ses hésitations mêmes paraissaient encourager la résistance. Les menaces n'eurent pas plus de succès. Alors, il eut recours à la raison suprême des gourvernants, aux baïonnettes et au canon. Il prit des mesures formidables pour contenir la population ; la garde nationale futdésarmée et réorganisée par le général Mouton-Duvernet; et la ville, mise en état de siége, ressembla bientôt à un vaste camp, où les soldats, bivouaquant à côté de leurs fusils en faisceaux, n'attendaient que le signal de punir les outrages passés (mai 1815).

A ces démonstrations redoutables se bornait rigoureusement le droit du maréchal Brune. Elles suffisaient pour intimider les plus audacieux. La justice, l'humanité, la prudence exigeaient qu'on n'exaspérât pas les esprits par des actes d'un despotisme intolérable. Malheureusement le contraire arriva. Brune n'osa pas ou ne voulut pas retenir la garnison dans les limites d'une consigne inflexible ; il laissa le sang ruisseler dans les rues ; et tout ce sang tomba, comme un germe fécond, dans les sillons de la Vengeance, pour enfanter de terribles représailles.

L'heure, en effet, n'allait pas tarder à sonner, où la fortune

changerait les rôles. La solennité du Champ-de-Mai, le fétichisme des soldats pour l'empereur n'inspiraient que dégoût à une ville irrévocablement royaliste ; et la destitution des magistrats, hostiles à l'Empire, l'arrestation des uns, l'exil des autres, ne faisaient qu'ajouter, tous les jours, à la violence des ressentiments. Marseille pliait sous le règne du sabre, elle pliait et se taisait, mais en rongeant son frein, mais en se tenant prête avec tout le Midi pour une insurrection. Car le parti royaliste s'y était merveilleusement organisé. L'administration incertaine du préfet avait laissé se former un comité qui correspondait avec ceux de Toulon, d'Aix, de Toulouse et de Bordeaux, et se rattachait même à la Vendée. Toutes les montagnes étaient pleines de réfractaires, soit de la conscription, soit de la garde nationale mobile, tous armés, tous animés d'une haine profonde pour Napoléon, tous attendant le moment de se joindre aux compagnies franches, à la garde urbaine, aux compagnies de volontaires, pour briser le despotisme de l'Empire. « Les classes moyennes, probes et religieuses ; ce peuple de marins agenouillés, pendant la tempête, devant l'image de la Vierge ; la multitude flottante de Génois, de Catalans, tout cela prêtait une force brutale et fanatique aux projets des comités royalistes. (CAPEFIGUE). » Soudain un cri retentit jusqu'à Marseille; le cœur lui bondit dans la poitrine ; haletante sous le poids du doute, — elle écoute encore, et le même cri traverse les airs, strident et lugubre : l'aigle impériale a succombé sur le champ de bataille de Waterloo ! Cette nouvelle, arrivée le 25 juin à midi, circule avec la rapidité de l'éclair, et embrase la cité. Ce jour-là était justement un dimanche, et des flots de citoyens inondaient les églises. A l'anxiété des premiers moments de surprise succède une fermentation sourde. Des groupes se forment, on s'interroge, on s'agite ; la joie du triomphe illumine les visages ; les regards brillent d'un feu sombre et semblent chercher des adversaires. Un prétexte, un mot, une étincelle ! et l'explosion sera terrible ! Quelques officiers du bataillon sacré ont l'imprudence de crier *vive l'empereur* ! Le cri de *vive le roi* ! poussé par la voix puissante de la multitude, répond à cet audacieux défi. Le général Verdier, manquant de sang-froid et de fermeté, néglige de prendre les précautions militaires que la situation exigeait, et s'efforce

vainement de rétablir le calme; la fureur populaire grandit et éclate comme la tempête. Le buste de Napoléon roule dans la poussière; on entoure, on menace Verdier, qui se réfugie dans son hôtel. Un feu de peloton, sur la Cannebière, porte la mort dans les rangs pressés de la foule; c'en est fait! le fatal cri *aux armes* s'échappe de toutes les poitrines, on bat la générale, le drapeau blanc flotte bientôt sur tous les édifices et à toutes les fenêtres; et le bruit de la fusillade annonce que la lutte est engagée aux quatre coins de la ville.

A quatre heures, les troupes de ligne se retirèrent dans leur caserne, et la garde nationale occupait tous les postes, excepté celui du Palais de Justice, qui opposait une résistance désespérée. Il allait être enfin accablé par le nombre, quand un détachement de gardes nationaux, commandé par le lieutenant Clérissy, accourt le délivrer, et l'escorte jusqu'au Fort Saint-Jean. Mais le peuple, furieux de voir lui échapper ses victimes, les poursuit si odieusement de ses outrages, de ses menaces, de ses mauvais traitements, qu'à peine retranchés au-delà de la première barrière, les soldats se retournent et vengent la mort de quelques-uns de leurs camarades, en faisant une décharge sur cette multitude de forcenés. A l'instant, d'autres décharges partent du haut de la plate-forme. Comme, en pareilles circonstances, on exagère toujours de part et d'autre les torts de ses adversaires, on crut, et les gardes nationaux le crurent eux-mêmes, que la troupe de ligne avait tiré sur ses libérateurs; cette déplorable erreur, en se propageant avec la rapidité de l'éclair, mit le comble à l'exaspération de la populace. Alors, le combat recommença de plus belle et dura jusqu'à la nuit. Mélange de courage et de lâcheté, d'héroïsme et de cruauté, cette lutte impie fut marquée par de nobles actions et des assassinats. Le capitaine Bonnet, sous la menace de vingt épées dirigées sur sa poitrine, refusa de bombarder la ville; le maire, M. Raymond aîné, qui avait su faire aimer et respecter son administration pendant les Cent-Jours, risqua vingt fois sa vie pour arrêter l'effusion du sang. Le jeune Espanet, luttant seul contre huit soldats du 13e de ligne, pour arracher des femmes et des enfants à leur fureur, était mort, victime de son intrépidité. Mais tous ces généreux dévouements étaient impuissants contre

le fanatisme politique qui donnait à toute une population le vertige du crime et l'ivresse du sang. La nuit eut aussi ses épisodes ; à onze heures, le général Verdier se mit à la tête de l'armée et se retira sur Toulon, non sans avoir encore à repousser quelques attaques, hors de la Porte de Rome et le long de la route. Sa retraite, en laissant le champ de bataille aux vainqueurs, semblait devoir terminer le conflit. Il ne restait plus qu'à faire cesser l'état de siége, à proclamer le règne de Louis XVIII ; et, l'orage passé, le torrent populaire rentrait naturellement dans son lit. Il n'en fut pas ainsi malheureusement. De toutes les autorités des Cent-Jours, le maire était le seul qui n'eût pas abandonné son poste. En se ralliant au nouveau gouvernement, pour lequel il avait sans doute de secrètes sympathies, M. Raymond servit quelque peu de frein aux vengeances inassouvies. La levée de l'état de siége, la nomination du colonel Borrély au commandement supérieur de la place, et la constitution d'un *comité royaliste provisoire*, composé de ce dernier, du chevalier de Candolle, de MM. Romagnac, Bruniquel et Casimir Rostan, suffirent à peine à prolonger la trève jusqu'au jour. Grâce au zèle de quelques gardes nationaux, notamment du lieutenant Auguste Attenoux, les cadavres avaient été enlevés, les traces de sang avaient disparu ; mais la mort avait laissé des vides dans quelques familles, jeté le deuil dans quelques âmes, et une nuit ne pouvait sécher des larmes si récentes, cicatriser des blessures saignantes encore, éteindre tant de haines envenimées par la contrainte. Il fallait une issue aux laves ardentes, que toutes les déceptions de l'égoïsme et de l'orgueil avaient amoncelées dans les entrailles du volcan. Ces bruits sourds, précurseurs d'une explosion, se révélèrent aux premières lueurs de l'aurore. La proclamation, qui annonçait l'existence du comité royaliste, n'était pas de nature à les calmer ; c'était un appel à toutes les forces, à toutes les colères de la patrie méridionale : « La Provence et le Midi tout entier, y disait-on, deviendront, s'il le faut, une nouvelle Vendée plutôt que de retomber sous le joug du despotisme ou des factieux qui se sont arrogé le droit de disposer des destinées de la France. » Assurément l'intention du comité n'était pas de voir se renouveler « les meurtres et les brigandages de la journée du 25. (LAUTARD). » Mais il y avait tout au

moins imprudence à jeter à l'exaltation du peuple, de ces paroles, qui sont, pour ainsi dire, le signal de la guerre civile. Il est des souvenirs, dont la magie est toute puissante sur les esprits, et qu'il est dangereux de réveiller, dans des circonstances et à des époques presque identiques. Ils donnent cette fièvre d'imitation qui prend l'odieux pour de l'héroïsme et déshonore tous les triomphes par les plus effroyables attentats. En effet, la population marseillaise n'était que trop bien disposée à répondre à l'appel du comité royaliste; et, faute d'agressions armées à repousser au dehors, elle tourna sa fureur contre elle-même et déchira son propre sein. Livrée sans frein à toute l'impétuosité de ses passions, sourde à la voix des chefs, que les circonstances ont improvisés sans les investir d'aucuns moyens de répression, foulant aux pieds tous sentiments de justice et d'humanité ; poussée au crime par des scélérats, qui tuent pour piller ou pour venger leurs injures personnelles, elle veut épouvanter le monde entier par le retentissement de ses monstrueuses cruautés. Et à ce spectacle de sanglantes horreurs, les moins forcenés se contenteront d'assister en spectateurs indifférents. Oui ! ceux qui n'assassinent pas — laisseront froidement assassiner; ceux-là ont autant de ressentiments, autant de barbarie que les autres, et plus de lâcheté. C'est une question de tempérament ! peut-être un calcul ! car ils auront les profits du massacre, sans la responsabilité, sans les remords; il n'y aura pas de sang à leurs mains ! Ah ! quand de pareilles pages se rencontrent dans les annales d'un peuple, ne devrait-il pas suffire d'en constater seulement les dates sinistres? Ne vaudrait-il pas mieux cacher aux nouvelles générations la honte des générations passées? L'histoire a-t-elle besoin d'énumérer les victimes, de compter les blessures, de tirer de l'oubli le nom des bourreaux ? Ces grandes catastrophes sont l'œuvre des temps, des mœurs, des événements, et le crime de tous. Les nations sont solidaires des attentats qu'elles laissent commettre, à ciel ouvert, au nom de leur intérêt, par quelques monstres, qui accomplissent d'instinct leur infernale mission. Comme la Marseille de 93, comme la Marseille du 9 Thermidor, — la Marseille de 1815 s'est vautrée dans le sang et la fange ; elle a eu sa *Terreur blanche* ; — et ces trois dates lui impriment sur le front trois stigmates ineffaçables ! Cependant, la

journée du 26 éclaira aussi quelques traits d'héroïsme et de courage. Là, un vieillard, nommé Baissière, est massacré, mutilé, parce qu'il refuse de crier *vive le roi*; et son dernier adieu, son dernier soupir sont pour cet empereur, pour lequel il a tant de fois déjà versé son sang sur le champ de bataille. Ici, c'est un fils, qui, ne pouvant attendrir les assassins de son père par ses larmes et ses prières, tombe avec lui, percé des mêmes coups, frappé de la même mort. Plus loin, un jeune lieutenant cherche, au péril de sa vie, à sauver les frères Verse et Galibert, qu'on assomme impitoyablement, au milieu du Cours, et à deux pas d'un poste de gardes nationaux, restés sourds à la voix généreuse de leur chef. — Ce jeune homme, ce brave officier, c'est encore M. Attenoux, qui avait arraché à la rage des égorgeurs M. Fabrissy aîné, et un pauvre diable de chanteur aveugle, coupable seulement d'avoir psalmodié, dans les rues et les cafés, quelques plates rimes à la gloire de Napoléon.

« La plus élevée de toutes ces victimes, raconte M. Capefigue avec un accent navré, fut un homme d'instruction, d'esprit et d'honneur, une notabilité de Marseille, M. Anglès-Capefigue. Il avait été l'ami de Masséna, de Barras et de plusieurs sommités de la République et de l'Empire. Quelque temps préfet militaire en Italie, il s'était retiré dans sa ville natale. Son crime, aux yeux des assassins, était ses relations d'amitié avec le maréchal Brune, pendant son séjour à Marseille. Chose affreuse à dire, cet homme doux, inoffensif, fut percé de mille coups, traîné dans une écurie derrière sa propre maison où on l'acheva à coups de sabre ! Sa mère pouvait entendre les cris de la victime. » Hélas ! au milieu de tous les tristes épisodes de cette fatale journée, que termina le massacre des réfugiés Mamelucks, débris de la campagne d'Egypte[1],

[1] « Bonaparte avait ramené d'Egypte de nombreuses familles d'indigènes compromises dans leur pays par des services rendus à l'armée française. Marseille leur avait été assignée pour résidence, et l'Etat pourvoyait à leurs besoins journaliers, au moyen d'une rétribution par tête. A la chute de l'Empire, cette rétribution fut, sinon supprimée, du moins considérablement diminuée par la Restauration. Au retour de l'Ile d'Elbe, elle fut reportée au premier chiffre. Si les Mamelucks avaient concentré leurs regrets en 1814, il n'en fut pas ainsi de leur joie en 1815 : elle éclata d'autant plus vivement qu'ils voyaient revenir l'homme de leur admiration, leur père, leur prophète. Cette joie fut leur crime; leur perte fut jurée, et, le 25 juin, jour où parvint à Marseille la nouvelle du désastre de Waterloo et

les moins compromis s'estimèrent heureux d'en être quittes pour des brutalités, pour des blessures, pour le pillage ou la destruction de leurs propriétés.

Que faisait le comité royaliste, pendant ces heures d'anarchie et de crime? — Ecoutons encore M. Capefigue, l'impartial historien de la Restauration : « Dans les premiers moments où un parti triomphe, dit-il, il est toujours indisciplinable; aucune main, quelque puissante qu'elle soit, ne peut le retenir. J'ai la conviction que le comité royaliste ne commanda pas les massacres; mais il les vit avec indifférence, et nulle mesure ne fut prise pour les empêcher! Ces compagnies franches qui assaillirent Marseille comme une ville prise d'assaut, ces victimes désignées à leur vengeance, tout cela semblait se faire avec ordre, avec intelligence! Est-il à croire que les paysans agirent seuls, que les bandes armées ne reçurent pas quelque instruction! Je ne soulèverai pas ce voile affreux. » A son tour, l'auteur des *Esquisses historiques* s'exprime de la sorte : « Le comité royal, à bout de voie, mande un homme désigné par le cri public comme l'ordonnateur des désordres. M. Romagnac, dont le corps frêle contenait une âme énergique, lui adresse cette courte mercuriale : — Les abominations de la place publique sont votre ouvrage; vous seul en êtes le directeur, les coupables n'agissent que par vos ordres; eh bien! monsieur, il est quatre heures (M. Romagnac tenait sa montre à la main); si, dans une heure, les désordres n'ont pas cessé, vous serez livré à une commission militaire. Prenez garde, car il y va de votre vie : sortez.

« L'homme balbutia une courte réponse et se retira. A l'heure désignée, les malfaiteurs avaient disparu. »

Ainsi, il paraîtrait bien constaté que, si le comité royaliste ne

de la seconde chute de l'Empire, les chefs royalistes ordonnèrent les exécutions. Une grande partie des Mamelucks était colonisée près l'obélisque de la Porte de Rome, sur les Cours Gouffé et Lieutaud. La population de ce dernier se composait d'une trentaine de familles égyptiennes.

« De nombreux témoins oculaires se souviennent d'avoir vu des charrettes, pleines de Mamelucks égorgés, traverser la ville. Des cris de *vive le Roi*! escortaient ces cadavres tout sanglants et sillonnés de blessures. Dans le port, de malheureuses négresses, essayant de se sauver à la nage avec leurs enfants, furent atteintes par les balles jusque dans les ondes. (PELLETIER. — LETTRE AU JOURNAL : L'ASSOCIATION RHÉNOISE). »

commanda pas les massacres, du moins il s'y associa tacitement. Nous avons peine à croire, quant à nous, qu'il en soit resté le spectateur indifférent. Toutefois, il eut le tort impardonnable de les justifier dans sa proclamation du 27. Cette proclamation disait :

« Marseillais, les violences, exercées par les militaires qui ont osé faire feu sur le peuple, ont pu faire excuser des vengeances qui ont été exercées dans le premier moment d'un triomphe obtenu au prix de votre sang. Il est temps que tout rentre dans l'ordre, et que des hommes étrangers à notre ville, ou des malveillants, ne profitent pas du tumulte pour commettre des crimes. Il est temps que les personnes et les propriétés soient respectées. Il faut arrêter des excès coupables. Une commission militaire sera établie pour poursuivre rigoureusement ceux qui tenteraient de troubler la tranquillité publique. La garde nationale, si justement louée par notre auguste monarque, elle qui a si bien mérité de la ville, va redoubler d'activité et d'énergie, pour que désormais tout rentre dans l'ordre, et que l'on n'entende plus que les cris de joie qu'inspire le retour du règne de notre bien aimé souverain LOUIS *le tant désiré* ! »

« Cette affiche, ajoute M. Lautard, cette affiche dont la rédaction, pour le dire en passant, n'est pas un modèle de style, et dont il est impossible d'approuver le début qui renferme, à notre avis, un assentiment implicite à des énormités qu'aucune considération ne pouvait rendre excusables, cette affiche, disons-nous, ramena la sérénité dans l'atmosphère. » Une pareille proclamation, monstrueuse apologie des crimes de la veille en effet, semblerait bien un aveu de complicité, si, en y réfléchissant, elle n'était, avant tout, une preuve flagrante d'impuissance ; — sans quoi, la prétendue efficacité d'une mesure, prise aussi tardivement, serait la condamnation même de l'attitude passive que conserva le comité royaliste, pendant toute la journée du 26. Non, le comité ne prit aucune mesure répressive ; elles étaient impossibles dans l'état d'effervescence de la population. Il connaissait, à n'en pas douter, les chefs de bandes ; il n'ignorait pas quels ressorts les faisaient agir. Mais il fut sans autorité sur eux, et ne songea qu'à organiser un système de défense. — Aussi, d'accord en cela avec nous,

M. Lautard affirme «que la cessation des voies de fait avait précédé la célèbre proclamation.» Nous disons plus, — elle avait eu lieu, à Marseille, par lassitude, ou faute de victimes, et non par l'influence magique de M. Romagnac sur le chef mystérieux des égorgeurs. Cela est si vrai que les poignards du fanatisme politique poursuivirent et atteignirent au loin les bonapartistes réfugiés dans les campagnes.

Cependant, le règne des Bourbons n'existait encore réellement que dans les proclamations et dans le cœur des citoyens. L'abdication de Napoléon plaçait la couronne sur la tête du roi de Rome, jusqu'à ce que la Chambre des représentants en eût décidé autrement. Cet état de choses créait une position épineuse pour Marseille, qui avait tout à redouter d'une réaction impérialiste. Brune menaçait de marcher sur la ville, avec l'armée du Var. « Le commerce tremblait pour ses magasins, la propriété pour ses foyers, et tout le monde pour soi-même. Le mouvement commercial, à peine rétabli, s'arrêta de nouveau ; la campagne se repeupla de fugitifs, la panique était complète, car la peur ne raisonne pas. (LAUTARD).» Le comité royaliste se hâta donc d'organiser une armée sous les ordres du général baron de Perreymond, investi déjà, depuis le 27, du commandement supérieur des milices marseillaises. Tous les citoyens, de 18 à 60 ans, furent appelés sous le drapeau royal (3 juillet); la ville fut rapidement en mesure de fournir, en gardes nationaux et en compagnies franches, son contingent de défenseurs à la cause de Louis XVIII ; et, le 6 juillet, le lieutenant-général de Bruges, aide-de-camp du duc d'Angoulême, pouvait, en entrant à Marseille, passer en revue 7,000 paysans armés, à la Plaine Saint-Michel.

Le 10, le comité résigna ses pouvoirs entre les mains du marquis de Rivière, envoyé par le duc d'Angoulême en qualité de gouverneur civil et militaire de la huitième division. Jusqu'alors, la honte de l'invasion étrangère n'était pas venue jusqu'à Marseille; une proclamation, précédant l'arrivée du nouveau dictateur, la lui avait annoncée ; et la vindicative cité, dans la logique de ses idées, l'avait naturellement acceptée comme une gloire. En effet, quoique tout danger eût disparu, — car le maréchal Brune, qui s'était porté sur Aix, était rentré à Toulon, sans brûler une amorce,

— on accueillit, comme des héros, lord Exmouth, amiral de la flotte britannique, et sir Hudson Lowe, le futur geôlier de Napoléon, (11 juillet), — et, comme des libérateurs, les 5,000 hommes, que les vaisseaux anglais vomirent sur la rive phocéenne avec douze pièces de campagne et des munitions de guerre (13 juillet). « Il n'y avait parmi ces troupes qu'un seul corps d'infanterie anglaise; le reste, en uniforme bleu, formait cinq régiments italiens à la solde de l'Angleterre. Le débarquement fut accompagné des cris : *Vive le roi ! vivent les Anglais* ! On logea le régiment anglais dans les beaux quartiers de la ville ; la partie italienne, dans la vieille ville et dans les Forts. Les billets de logement, habituellement accueillis avec une extrême répugnance et des réclamations sans fin, rachetés en définitive par des rançons pécuniaires qu'on marchande, auraient été cent fois considérés comme une faveur municipale. Le temps ayant manqué pour les distribuer, les habitants allèrent d'eux-mêmes au devant de l'injonction. On prenait les Anglais par la main pour les introduire. Des aliments, des lits confortables, des attentions de toute espèce leur furent prodigués. On croyait ne pouvoir faire assez pour eux. (LAUTARD). »

Le 14, le marquis de Rivière reconstitua les autorités. M. de Montgrand eut la préfecture des Bouches-du-Rhône, — M. Caire la direction de la police dans tout le ressort de la division ; M. Raymond et le général Perreymond furent maintenus, l'un à la mairie, l'autre à la tête de l'armée; et, le lendemain, la nouvelle de l'entrée de Louis XVIII à Paris replongea la ville dans ses transports d'enthousiasme frénétique. Marseille, « ainsi royalisée de ses propres mains, » était loin d'être satisfaite des vengeances obscures qui venaient de s'accomplir sous ses yeux. Elle n'avait pas eu ses victimes illustres comme Toulouse, où Ramel était tombé sous le poignard des assassins ; comme Avignon, où Brune, après la soumission de Toulon, avait été recevoir, de la main de ses compatriotes, une mort, « qui ajoutait à la honte ineffaçable, dont le Midi s'était couvert à cette sanglante époque. (NOTE MANUSC. D'UN CONTEMPORAIN). » Marseille conservait d'impitoyables ressentiments contre Masséna, l'*enfant chéri de la victoire*. Tandis qu'elle comblait de présents lord Exmouth et Hudson Lowe; tandis qu'elle s'imposait joyeusement toute espèce de sacrifices pour subvenir aux frais

d'entretien des troupes étrangères, elle livrait les bonapartistes, qui encombraient ses prisons, à des tribunaux exceptionnels, et appelait, par des pétitions et des adresses, la sévérité de la Chambre des députés et de Louis XVIII sur la tête d'un maréchal de France. Le 19 juillet, le Conseil municipal avait osé parler au roi ce langage homicide : « les maux, dont la France vient d'être accablée, par suite d'une conspiration sans exemple dans les fastes du monde, seront longs à réparer. Il ne faut rien moins que le règne paternel de Votre Majesté pour guérir des plaies aussi profondes. Cependant, les auteurs de tant de calamités vivent! Leur présence souille encore le sol de la patrie qu'ils ont déchirée! La nation ne sera rassurée contre leurs délirantes et criminelles entreprises que lorsque, suspendant momentanément les effets de votre clémence pour ne consulter que la justice, Votre Majesté les aura frappés du glaive de la loi. » Le 6 février 1816, le député Reynaud de Trets monta à la tribune pour soutenir l'acte de proscription des Marseillais contre Masséna. Il réussit à faire renvoyer la pétition dans les cartons du ministère de la guerre, où elle resta enfouie pour l'honneur de la Restauration, — sur laquelle pesait déjà l'infamie de l'assassinat juridique du maréchal Ney.

CHAPITRE XXVI ET DERNIER.

Physionomie nouvelle de Marseille. — Nouveaux priviléges. — Suppression de la franchise du Port. — Le comte de Villeneuve-Bargemont. — Réformes — Fondation de plusieurs établissements utiles. — Littérature, Sciences et Arts. — Le marquis de Pastoret. — Grosson. — De Lantier. — Albouy dit Dazincourt. — M. Barthélemy. — M. Méry. — M. Autran. — M. Capefigue. — M. Louis Reybaud. — M. Léon Gozlan. — M. Eugène Guinot. — M. Eugène Forcade. — M. Amédée Achard. — M. Taxile Delord. — M. Papéty. — Camille Rostan. — Jauffret. — Ecole secondaire de médecine. — Musée d'histoire naturelle. — Ecole gratuite de musique. — Ecole gratuite de dessin. — Société statistique. — Athénée. — Athénée-ouvrier. — Situation politique. — Folies de la Réaction. — Agitation libérale. — Benjamin-Constant. — Le général Foy. — Lafayette. — Royer-Collard. — Assassinat du duc de Berry. — Les sociétés secrètes. — Le carbonarisme. — Complots. — Caron. — Vallée. — Blanchard. — Berton. — Les quatre sergents de La Rochelle. — M. Démosthènes Ollivier. — M. Pourria. — Mort de Louis XVIII. — Avènement de Charles X. — Ministère Villèle. — La congrégation. — Progrès du libéralisme à Marseille. — Union des mécontents. — Journaux de l'opposition marseillaise. — Le *Phocéen*. — Le *Messager de Marseille*. — Le *Sémaphore*. — Victoires navales. — Ministère Martignac — Ministère Polignac. — M. Thomas. — Mort du comte Villeneuve-Bargemont. — Douleur des Marseillais. — M. le marquis d'Arbaud-Jouques. — Préparatifs de l'expédition d'Alger ; conquête. — Ordonnances de juillet. — Révolution de 1830. — Stupeur à Marseille. — Fuite de M. d'Arbaud-Jouques. — Démission de M. de Montgrand. — Le drapeau tricolore. — M. Tardieu. — Attitude pacifique de Marseille. — Avènement de Louis-Philippe I[er]. — Les légitimistes relèvent la tête. — Règne de la bourgeoisie. — M. Thiers à Marseille. — Energique opposition du *Sémaphore*. — Mot de M. Thiers. — Paroles séditieuses d'un prêtre. — M[me] la duchesse de Berri. — Complot. — Le Carlo-Alberto. — Insurrection; échec. — Départ de la duchesse de Berri pour la Vendée. — Le général Danrémont. — Prise du Carlo-Alberto. — Voyage du duc d'Orléans en Provence ; il vient à Marseille. — Fêtes. — Insurrection des 5 et 6 juin. — Situation des partis. — Collisions. — Journaux républicains. — *Le Peuple souverain*. — M. Maillefer. — Ressentiments de la bourgeoisie. — Associations politiques. — La société des Droits de l'Homme. — Insurrection de

Lyon. — Fausse nouvelle publiée par *le Peuple Souverain*. — Agitation dans Marseille. — Attitude calme des sections. — Arrestations — Modération du pouvoir. — Evénement tragique. — La garde municipale. — Montescaut. — Union des légitimistes et des républicains. — Banquets. — Elections. — Le choléra. — Prospérité commerciale. — Les chemins de fer. — Navigation transatlantique. — Amoindrissement du parti légitimiste. — M. Berryer. — Réflexions sur la monarchie de juillet. — Révolution de 1848. — Conclusion. — Lettre de Lamartine à Béranger. — Qu'adviendra-t-il de ce livre ?

Sans abdiquer son rôle politique, pendant la comédie de quinze ans, Marseille rentra définitivement dans les conditions normales de son existence laborieuse. Indifférente, en quelque sorte, aux humiliations de la patrie, elle donnait aux fêtes de la religion et de la royauté le temps que lui laissait le soin de ses intérêts matériels, et se montrait prodigue de sacrifices et d'enthousiasme pour honorer la présence du duc d'Angoulême, pour faire ses adieux aux soldats de la Sainte-Alliance, pour fêter royalement la jeune fiancée du duc de Berri.

A dater de cette époque, la ville prend une physionomie nouvelle. Nous l'avons vue, par une suite d'heureuses transformations, arriver insensiblement à cet état de beauté majestueuse, qu'on admire aujourd'hui ; mais ce travail de régénération n'était pas seulement physique. Sous le rapport des habitudes, des mœurs, des idées, elle suivit le torrent de la civilisation. Dès lors, elle nous apparaît nettement et plus que jamais sous le triple aspect industriel, royaliste, et catholique. Aux derniers temps de l'Empire, le commerce marseillais était dans la situation la plus déplorable : les transactions étaient complètement suspendues. « Dans les jours mêmes de sa splendeur, Napoléon avait mal compris les idées de banque, d'échange et d'industrie ; il forçait les rapports de peuple à peuple, sans jamais rien laisser à la liberté, à la puissante concurrence : quel pouvait être le commerce extérieur, lorsque nul navire ne sortait du port sans devenir la proie des croisières anglaises ? Le cabotage même était interdit ; les revenus des douanes ne comptaient pas un cinquième de ce qu'elles rapportent aujourd'hui, et pourtant ce système s'étendait jusqu'à

Hambourg. (CAPEFIGUE). » Marseille était donc complètement ruinée, comme le Hâvre et Bordeaux. La paix devait lui ramener toutes les richesses du monde. Alors, en possession de nouveaux priviléges, depuis que la suppression nécessaire de la franchise de son port [1] la soumet à la loi qui régit les grands ports de France, Marseille industrielle redevient ce brillant marché, par où l'abondance se répandait jadis dans les Gaules.

Marseille royaliste gémit sur les fautes du gouvernement, sans que ses sympathies en soient altérées, sans que l'opposition libérale recrute beaucoup de partisans chez elle. Sous l'administration éclairée et bienveillante du comte de Villeneuve-Bargemont, elle appelle les réformes sans impatience, fonde des Sociétés de bienfaisance, une Caisse d'Epargnes pour les ouvriers, et voit s'élever dans son sein une Station télégraphique, un Hospice de la Maternité, une Ecole de Navigation, l'Ecole des sourds et muets ; — se multiplier les fabriques et les manufactures ; — s'améliorer l'Hospice des insensés et les Prisons.

Marseille catholique se distingue par son esprit de tolérance. Tous les cultes y vivent en toute liberté de conscience, et son siége épiscopal, si glorieusement honoré par M. de Belsunce et M. de Belloy, mort cardinal et archevêque de Paris, reçoit un nouveau lustre des vertus de M. de Mazenod.

Sans marcher à la tête de ce grand mouvement social, la Littérature, les Sciences et les Arts rayonnèrent d'un certain éclat dans la patrie de Pastoret. Meilleur jurisconsulte qu'habile homme d'Etat, et membre de l'Académie des Inscriptions, à vingt neuf ans, Pastoret appartient, par ses premiers essais, à l'école philosophique du XVIII[e] siècle. — Son *Histoire générale de la Législation des peuples*, publiée sous la Restauration, est son plus beau titre de gloire. Pendant la période impériale, la littérature n'eut pas

[1] « La Restauration, dit M. Berteaut, pour n'avoir pas tenu compte de la position toute particulière de Marseille, fit un présent stérile et même onéreux à notre port, lorsqu'en 1815, elle le dota d'une franchise que les entraves douanières rendirent tout à fait illusoire. Cette considération, jointe aux nécessités nouvelles que le temps avait créées, détermina le commerce à demander le retrait du port franc. (MARSEILLE ET LES INTÉRÊTS NATIONAUX QUI SE RATTACHENT A SON PORT, *ouvrage couronné en 1845 au concours fondé par M. le baron Félix de Beaujour*). »

de plus illustre représentant à Marseille. Les crises révolutionnaires suppriment naturellement les études sérieuses. La théorie des idées fait alors place à cette vie pratique et ardente qui vieillit et dévore si vite les hommes. Et d'ailleurs un despotisme vigoureux pesait sur la presse et lui enlevait toute libre discussion. Grosson datait déjà de la seconde moitié du XVIIIe siècle, et le *Recueil des antiquités et monuments marseillais* formait tout son bagage littéraire. Fruit de patientes et consciencieuses recherches, ce recueil a jeté une vive lumière sur la partie archéologique de l'histoire des Phocéens de la Gaule. De Lantier, ancien capitaine de cavalerie, était contemporain de Grosson par ses travaux, dont le plus connu est le *Voyage d'Anténor en Grèce*, surnommé *l'Anacharsis des Boudoirs*. Sa comédie de *l'Impatient* révèle un certain esprit d'observation. On trouve également de gracieux détails et de jolis aperçus dans ses *Voyageurs en Suisse*. A la même époque, Marseille avait fourni au Théâtre-Français l'un de ses plus célèbres artistes, Albouy dit Dazincourt. Tous ces hommes d'élite honoraient leur mère-patrie, qui les cite encore avec un juste orgueil. Mais le nombre en est assez restreint pour témoigner du peu de goût que les descendants de Pythéas et d'Euthymènes avaient alors pour les Belles-Lettres. Il fallait des jours meilleurs, il fallait des temps de repos, de loisir et de prospérité publique pour voir refleurir l'atticisme des premiers Grecs dans le sein de la cité phocéenne. La Restauration en marqua le réveil, et deux hommes, frères jumeaux par la poésie, inaugurèrent glorieusement la voie intellectuelle, où Marseille aspirait à marquer sa place. Nous avons nommé M. Barthélemy et M. Méry, ces hardis héritiers du génie de Juvénal, qui firent aux réactions de la monarchie une guerre si redoutable ; — M. Barthélemy, l'élégant et habile traducteur de Virgile ; — M. Méry, cet esprit si fin, cette imagination si féconde dans le roman, ce conteur si aimable, si ingénieux dans l'intimité des douces causeries. Entre les mains de ces deux rudes athlètes, la satire a imprimé de sanglants stigmates sur le front de bien des renégats politiques. « Leur premier essai en ce genre fut, je crois, *l'Epître à Sidi-Mahmoud*, l'envoyé musulman qui venait négocier dans la capitale. On lui offrait l'aspect de Paris dans des strophes riches et pompeuses, les

misères élégantes de cette capitale, les infirmités du vice et de la police ; on y attaquait les hommes et les choses, sans indiquer autrement que par des initiales les personnages notoirement connus ; on les désignait par la rime, avec une si cruelle exactitude, que chacun pouvait les reconnaître et les saisir. Après *l'Epître à Sidi-Mahmoud*, vinrent les *Adieux*, plus remarquables et plus riches de poésie. La collaboration de ces deux jeunes hommes avait produit des vers aussi brillants que les caricatures des grands maîtres ; la renommée vint à eux et ils suivirent le torrent. (CAPEFIGUE). »

Au tour de ces deux magnifiques intelligences, si pleines de sève poétique, Marseille a vu peu à peu se grouper quelques étoiles qui lui complètent aujourd'hui une radieuse auréole. C'est encore, dans la poésie, M. Autran, l'auteur de *la Fille d'Eschyle*, cette étude antique, étincelante de mâles beautés ; dans l'histoire, M. Capefigue, de l'écrin littéraire duquel nous avons détaché quelques perles, pour en parer notre œuvre ; — dans la triple sphère du journalisme, du théâtre et du roman, MM. Louis Reybaud, Léon Gozlan, Eugène Guinot, Eugène Forcade, Amédée Achard, Taxile Delord ; — dans la peinture M. Papéty, ce talent si gracieux, moissonné dans la fleur de l'âge ; — puis enfin quelques noms plus modestes dans le passé, tels que Camille Rostan, le botaniste, et Jauffret, le fabuliste.

C'est sous cette impulsion civilisatrice que se créèrent une Ecole secondaire de médecine, (1818), un Musée d'histoire naturelle (1819), une Ecole gratuite de musique, (1821) une Ecole gratuite de dessin, la *Société de Statistique* (1827), l'Athénée (1828), et beaucoup plus tard, *l'Athénée ouvrier* ; — nobles écoles d'émulation intellectuelle qui ramènent Marseille dans cette voie resplendissante, où, jadis, elle méritait qu'on la surnommât l'Athènes des Gaules.

Cependant les folies d'une réaction aveugle ne connaissaient plus de bornes; et les éloquentes protestations de Benjamin-Constant, de Foy, Lafayette, Royer-Collard, mal écoutées à la Chambre, allaient soulever dans les masses d'énergiques colères, qui se traduisaient déjà en mouvements tumultueux. L'opinion libérale,

accusée de l'assassinat du duc de Berri (13 février 1820), formait des sociétés secrètes par toute la France ; et les habitudes perdues des clubs reparaissaient dans les *ventes* du carbonarisme. Marseille eut aussi ses initiés, à la tête desquels se trouvait le chef de bataillon Caron. Riche, vaillant, infatigable, Caron jouissait, dans le monde, d'une position influente. Il en profita pour organiser une conspiration militaire avec Vallée, ancien capitaine de cavalerie, et Blanchard, officier en demi-solde. Mais les meneurs, obéissant plutôt aux conseils de la haine qu'à ceux de la prudence, échouèrent dans leurs projets. Vallée et plus tard Caron payèrent de leur tête des tentatives insensées. Loin de se laisser intimider par ces vengeances judiciaires, l'opposition en fit un crime à la Restauration, et ne s'en irrita que davantage contre les bourreaux de Berton et des quatre sergents de La Rochelle. La violation du secret des lettres apprit au pouvoir les sympathies qu'inspirait le martyre de ces courageuses victimes. Un Marseillais, M. Démosthènes Ollivier, — qui commençait à peine, dans les rangs de l'opposition, ce rôle actif, auquel il a dû l'honneur de siéger à la Constituante de 1848, — avait, dans l'épanchement des confidences intimes, échangé avec un Toulonnais de ses amis, M. Pourria, quelques regrets sur le sort de Vallée. Arrêté et mis au secret, il faillit passer en cour d'assises, sous la prévention de complicité dans le complot de Caron. — Faute de charges, il fallut bien se contenter de le renvoyer, lui et M. Pourria, devant le tribunal correctionnel de Marseille, qui les condamna à six mois d'emprisonnement et à 1,000 fr. d'amende, comme coupables « d'avoir divulgué des écrits outrageants pour la morale publique, les jurés, la cour d'assises, etc., et tendant à exciter à la haine et au mépris contre le gouvernement du roi. » Ils en appelèrent de ce jugement. La cour royale d'Aix le confirma, et la cour de cassation rejeta le pourvoi, malgré l'éloquente argumentation de M. Odilon-Barrot.

Cette iniquité judiciaire émut profondément les patriotes Marseillais, et l'agitation libérale ne fit que s'en accroître. Tant que Louis XVIII vécut, son intelligente modération servit encore de frein à toutes ces passions ardentes, qui poussaient vers l'abîme un trône à peine relevé. La politique de Charles X réalisa tous les pressentiments qui étaient venus assaillir son frère sur son lit de

mort. Le ministère Villèle, conservé au début du nouveau règne, entendait gronder derrière lui l'ancienne cour et la *congrégation*, — cette puissance, éclose au pavillon Marsan, qui couvrait le sol méridional de communautés religieuses. Quelque fût son dévouement absolu au principe monarchique, Marseille ne pouvait rester insensible aux fautes monstrueuses de ces hommes du passé, qui avaient vieilli, sans profit, à l'école de l'adversité. Toutes les mesures rétrogrades du gouvernement l'épouvantaient pour l'avenir; mais elle souffrait plus douloureusement des blessures que faisaient à son égoïsme, ou à son orgueil, — la loi d'indemnité, exclusivement favorable aux anciens propriétaires fonciers, tandis qu'elle n'avait éprouvé que des pertes toutes mobilières; — l'insolente domination des nobles et des jésuites; — la loi du sacrilége, la censure, le privilége du double vote, les prodigalités de la cour et la dissolution de la garde nationale. Aussi, dans l'attente d'un commun danger, là, comme ailleurs, les francs-maçons, les carbonari, les bonapartistes, les républicains, les mécontents étaient tous confondus sous le nom de libéraux; et de courageux écrivains, recueillant l'héritage du *Phocéen*, qu'Alphonse Rabbe avait été forcé d'abandonner après une courte carrière, osaient, en dépit des entraves de la loi, faire entendre d'énergiques protestations dans le *Messager de Marseille* et le *Sémaphore*. Toutes ces intelligences, actives et impétueuses, comme le ciel du Midi qui les avait vues naître, obéissaient à de chaleureuses convictions; et la persécution était toujours au bout de leurs efforts, sans altérer leur dévouement à la cause du vieux libéralisme. En vain le pouvoir essayait-il d'appeler la gloire militaire à son secours, pour reconquérir un peu de popularité; — les clameurs du dedans couvraient le bruit de la victoire navale du capitaine Collet contre le dey d'Alger et de la bataille de Navarin. Le ministère Martignac avait seul réussi à rallier pour quelque temps l'opinion, et la transition au libéralisme aurait pu s'opérer sans effusion de sang, quand le prince de Polignac fut annoncé à la France (août 1829). Marseille reçut cette nouvelle entre une joie et une douleur. L'opposition y avait, au mois de mars, obtenu un triomphe éclatant par l'élection de M. Thomas, bâtonnier de l'ordre des avocats, et l'espoir lui était revenu. L'avénement du prince de Polignac

au ministère était une menace. Il jeta de tristes pressentiments dans l'âme des Marseillais, et c'est sous l'empire de cette stupeur universelle qu'ils eurent à pleurer la mort du comte de Villeneuve (12 octobre). Ce fut pour la ville comme une affliction de famille. Le deuil était dans tous les cœurs. Les affaires commerciales furent suspendues, les spectacles fermés, et un immense cortége de citoyens accompagna à la demeure dernière celui, qui, dans des fonctions difficiles, avait trouvé le secret de mériter l'estime et la vénération de tous les partis. Quelle plus belle oraison funèbre que ce concert de regrets et de larmes autour d'une tombe! Il n'était possible de faire oublier l'administration paternelle du noble comte de Villeneuve, qu'en marchant dans la même voie. Malheureusement, M. le marquis d'Arbaud-Jouques arriva, pour lui succéder, avec une leçon toute faite par le prince de Polignac. Soit conviction, soit aveugle obéissance, le nouveau préfet fit d'inutiles efforts pour rendre les esprits favorables au retour de la monarchie vers les traditions du passé; et il ne fallut rien moins que les préparatifs de l'expédition d'Alger, pour distraire un moment Marseille des puissantes préoccupations de la politique générale. La présence des ministres Bourmont et d'Haussez et du duc d'Angoulême ramena les fêtes des jours d'enthousiasme monarchique. Mais cette trève à des pensées plus graves fut de courte durée. La dissolution de la Chambre, coupable d'avoir parlé à la couronne un langage énergique, était un défi jeté à la nation, qui ramassa le gant. Evidemment la royauté du droit divin courait à sa perte de propos délibéré. Eblouie par la conquête d'Alger (6 juillet 1830), qui ne put réhabiliter M. de Bourmont, elle se crut tout permis. Vaincue sur le champ de bataille électoral[1], malgré la scandaleuse violation des votes, et malgré l'appui du clergé, elle répondit à l'opinion libérale par les audacieuses ordonnances de juillet, publiées le 26; et, le 29, tout était dit.

La dernière folie de Charles X produisit, à Marseille, des sensations bien opposées. La noblesse y vit le salut de la monarchie; la bourgeoisie se laissa aller à l'espoir du triomphe de sa cause;

[1] M. Thomas, qui avait voté avec les 221, échoua dans le département des Bouches-du-Rhône, et fut élu dans le département de l'Eure.

le peuple ne l'accueillit que comme un événement ordinaire. Nul, dans ces ordonnances liberticides, nul ne voulut lire le mot RÉVOLUTION ! Car tous en avaient peur, — nobles, bourgeois et peuple : — les nobles, parce que l'orgueil les aveuglait ; — les bourgeois, parce que l'égoïsme les étouffait ; — le peuple, parce que l'ignorance épaississait sur ses yeux le voile de l'indifférence. La ville était dans une attente suprême, quand la lutte héroïque des Trois Jours vint lui apprendre l'écroulement du trône, et ajouter à ses inquiétudes, à ses angoisses. Mais la précipitation des événements la tira bientôt de ses cruelles incertitudes. Le 1er août, M. d'Arbaud s'enfuit, après avoir fait afficher la dépêche télégraphique, qui annonce le choix du duc d'Orléans comme lieutenant-général du royaume ; le 3, la garde nationale, nouvellement réorganisée, s'empare de quelques postes ; le marquis de Montgrand donne sa démission ; le 4, il ne reste plus de fonctionnaires que Patourneaux, commandant de la 8e division, l'adjoint au maire, Tardieu, et Taxil, le procureur du roi. Le 5, le drapeau tricolore flotte sur les principaux édifices ; et M. Tardieu, installé à l'Hôtel-de-Ville depuis trois heures du matin, forme, avec le Conseil municipal, la Chambre de Commerce, l'Intendance sanitaire et la plupart des notables de la cité, — une assemblée, qui récompense sa courageuse initiative par un vote unanime de remercîments, et lui adjoint MM. Lemée, Rabaud, Rostand, Estieu, Roussel d'Allorme et Alban Regny.

M. Tardieu était dévoué à la branche aînée des Bourbons et aimé du peuple. C'était assez, s'il l'eût voulu, pour jeter Marseille dans les hasards d'une résistance violente à une révolution, dont on ne prévoyait pas encore bien le dénouement. Ce généreux citoyen n'en eut pas même la pensée. L'attitude pacifique de la cité était la plus sévère condamnation du dernier règne, il le comprit et s'attacha seulement à prévenir les désordres, qui pouvaient résulter du chômage, en donnant du travail aux ouvriers. Le maréchal de camp Garavaque commandait la garde nationale, et le général Delort avait remplacé le général Patourneaux. En outre, une compagnie de capitaines marins veillait à la sûreté du port et des quais. Toute la population était dans le plus grand calme; le 12 au soir, elle apprit que la France venait aussi, comme

l'Angleterre, d'accomplir sa révolution de 1688, et que Louis-Philippe Ier avait accepté la couronne, ce rêve de toute sa vie !

Cette révolution de palais ne menaçait pas assez les intérêts matériels de Marseille, pour y rencontrer de nombreux adversaires. Les fautes de la branche aînée des Bourbons rallièrent bien des sympathies à la jeune royauté de Juillet, et l'on n'eut pas à déplorer le retour de ces luttes effroyables, qui avaient inauguré la seconde Restauration. Pourtant, la cause de Charles x n'avait pas perdu tous ses partisans ; — ceux-ci, un moment attérés sous le coup qui les frappait, ne tardèrent pas à relever la tête, et répandirent la nouvelle d'une troisième Restauration appuyée par les armes de l'Etranger. Ces bruits, ces espérances, dont le clergé, plus particulièrement fidèle à la Légitimité, se faisait l'ardent propagateur, tout en inquiétant bien peu le gouvernement, n'en avaient pas moins pour résultat d'agiter le peuple et de suspendre les travaux. Le dédain même des autorités enhardissait les carlistes à ce point, qu'ils croyaient pouvoir impunément manifester des velléités agressives dans les cafés contre les artilleurs de la garde nationale. Velléités qu'une attitude un peu ferme suffisait heureusement pour faire évanouir, et qui se changeaient alors en menées sourdes, en intrigues ténébreuses. Mais, c'en était fait des illusions de la noblesse ; car il n'y avait guère que la noblesse qui en conservât encore, quand tout aurait dû lui en démontrer l'inanité. M. Thomas occupait le poste de la préfecture ; les électeurs envoyaient M. Reynard à la Chambre des députés; M. Thiers devenait ministre. Le Barreau, la Boutique et les Lettres régnaient, c'est-à-dire le talent et les écus ; — c'est-à-dire cette classe intermédiaire entre l'aristocratie et le peuple, et qu'on appelle la bourgeoisie. N'était-ce pas pour les partisans du droit divin un avertissement que le prestige de la naissance s'était, sinon complètement effacé, du moins considérablement affaibli? — que l'avénement de la bourgeoisie, loin de ramener la société dans les voies traditionnelles du passé, était au contraire un acheminement naturel vers l'avénement du peuple, à qui l'éducation politique manquait seule pour conquérir sa place de prime-saut? Non ! les amis du monarque déchu ne voyaient pas ce qui était palpable, ne comprenaient nullement l'esprit de la Révolution de Juillet.

Triste aveuglement des partis, que l'expérience ne corrige jamais, que l'amour de la domination précipite toujours dans les hasards des luttes civiles, sans respect pour le sentiment national, sans souci des perturbations profondes que peut causer à l'univers entier l'agitation d'un grand peuple. Et cependant, en interrogeant l'opinion publique, il était facile de se convaincre des progrès que faisaient chaque jour, les idées libérales. Deux ans s'étaient à peine écoulés que l'anathème populaire allait frapper ceux qui, une fois en possession des honneurs et du pouvoir, reniaient lâchement leur origine. M. de Talleyrand avait beau donner à M Thiers droit de cité parmi l'aristocratie, en disant de lui : « Il n'est point parvenu, il est arrivé ; » M. Thiers, l'historien désintéressé de la révolution de 89, avait, aux yeux de ses concitoyens, le tort impardonnable d'oublier les promesses de toute sa vie. Aussi, quand lui vint la pensée d'aller chercher des ovations dans son pays natal, il y trouva quelquefois de rudes leçons, dont il ne devait pas profiter. A la veille de son arrivée à Marseille, le *Sémaphore* s'écriait : « Si le ministère a des pensions, des honneurs et des places, pour récompenser les serviles, des destitutions pour punir les indépendants, le peuple aussi a des moyens tout prêts pour honorer ceux qui le servent, pour flétrir ceux qui le trahissent. Déjà il a donné des preuves de discernement et d'équité ; déjà, dans quelques départements, justice éclatante a été rendue. Il poursuivra, n'en doutons pas, l'exécution des arrêts portés par l'opinion publique. Dans toutes les parties de la France, les hommages flatteurs, les couronnes civiques attendent le député qui a su comprendre et remplir son mandat ; partout celui qui fut assez lâche pour sacrifier ses devoirs à de vils calculs d'intérêt ou d'ambition, verra se manifester, à son aspect, l'expression non équivoque de l'horreur et du mépris.

« Fidèle à un système dont le succès repose uniquement sur l'erreur et la fausse direction donnée à l'opinion, le pouvoir a la faculté, il est vrai, de comprimer, de nier, au besoin, les actes de justice populaire ; mais c'est à la presse indépendante et libre, à la presse qui sait apprécier l'importance de sa mission, à les constater, à les provoquer. Courage donc, citoyens ! prodiguez au loyal défenseur de vos droits les témoignages de vos respects,

de votre reconnaissance ; ne craignez pas de vous livrer à trop d'enthousiasme : le dévouement, les vertus civiques sont rares par le temps qui court. Entourez, comblez d'hommages l'homme que les séductions et les menaces n'ont pu soustraire à ses devoirs; mais le lâche qui, pour de l'or ou de vaines dignités, démentit sa vie passée : l'infâme qui, après avoir combattu les abus, voulut les conserver, quand il les eut goûtés ; l'être vil qui viola ses promesses et ne fut fidèle qu'à son ambition, vous ne le flétrirez jamais assez. Qu'à chacun de ses pas, un cri d'indignation s'élève; que la réprobation universelle marque son front d'une tache d'infamie indélébile; qu'il apprenne enfin ce qu'il en coûte de renoncer à l'estime d'une nation. »

L'apostrophe était trop directe, pour qu'on pût s'y méprendre; et M. Thiers reçut à Marseille un si mauvais accueil, qu'il lui échappa de dire : «Je saurai me venger, un jour, de la réception que me font les Marseillais. » — Vaine menace, dont les futures ovations devaient effacer le souvenir, en dédommageant l'orgueil de cet homme d'Etat par le spectacle de nouvelles apostasies. Eh bien ! en dépit de ces manifestations qui révélaient le travail persévérant de l'idée démocratique, les légitimistes ne perdaient pas courage et rêvaient un triomphe chimérique. Ils ne tenaient aucun compte de la situation du pays, « où le peuple jouissait d'une prospérité que le voisinage d'Alger, fécondé par la paix, semblait sur le point d'accroître (L. BLANC). » Ils comptaient encore sur leur influence et sur l'ascendant, que le clergé avait conservé, malgré ses fautes, pour appeler la multitude à l'insurrection. Un prêtre n'avait pas craint de laisser tomber, du haut de la chaire, ces paroles séditieuses : «Le jour du triomphe approche; bientôt vous aurez à combattre peut-être pour la bonne cause; mais s'il le faut, nous ministres des autels, la croix à la main, nous marcherons à votre tête, nous vous désignerons les impies que vous devez fouler aux pieds. »

Sur ces entrefaites, le gouvernement fut informé «que Madame, duchesse de Berri, âme ardente, généreuse, rêvait des projets de débarquement sur les côtes de ce pays de France qu'elle avait quitté, nouvelle Marie Stuart, avec tant de douleur. (CAPEFIGUE). » Toutefois, indépendamment de l'impuissance du parti légistimiste

en proie à de graves dissentiments, le complot fut conduit à Marseille avec beaucoup d'étourderie et même de mauvaise foi. Des agents gardèrent les sommes envoyées par la duchesse de Berri. Quelques-uns la trahissaient. Puis, il y avait une incapacité profonde parmi les meneurs; on négligeait les amis les plus sûrs. Il dominait enfin partout un besoin de tranquillité publique, de commerce et d'industrie qui entraînait même les carlistes d'opinion à craindre de se prononcer pour leur cause au prix de l'ordre public. La duchesse de Berri n'avait pas fait entrer tous ces obstacles en ligne de compte dans ses calculs d'enthousiasme. «Elle se croyait encore en 1815, sans s'apercevoir que quinze années de paix avaient suffi pour changer les esprits et créer une nouvelle génération.» Son caractère aventureux, soutenu par une exaltation chevaleresque, par une foi sainte dans sa propre cause, rêvait un plan de contre-révolution, identique à celui de Napoléon débarquant au golfe Juan; elle voulait avoir, elle aussi, sa marche victorieuse sur Paris.

En effet, le *Carlo-Alberto*, parti de Reggio, le 25 avril 1832, cingla vers la France, emportant sur son bord la royale exilée et ses illustres compagnons d'aventure. Le 27, il s'arrêta devant Nice, pour s'approvisionner de charbon, et, le 28, à minuit, il parut au *phare du Planier*, aux environs duquel était fixé le rendez-vous. Là, le capitaine fit hisser deux fanaux sur le navire. A ce signal, convenu avec les partisans de Madame dans la Provence, une barque ne tarda pas à s'approcher du *Carlo-Alberto*, quoique la mer fut houleuse. — Quand le mot d'ordre eut été échangé, Marie-Caroline, MM. de Kergorlay, de Bourmont, de Mesnard et de Brissac, tous revêtus de costumes de pêcheurs, descendirent dans le frêle esquif, gagnèrent la côte, abordèrent sans accident à Carry, port solitaire dans la grande rade de Marseille, et parvinrent jusqu'à la chaumière où l'on avait préparé un asile à la duchesse.

« L'insurrection devait ainsi éclater, bruyante, tumultueuse, comme elle s'était faite en 1814 et en 1815 contre Bonaparte à Marseille; au milieu du désordre, la duchesse de Berri se fût montrée comme régente de France. Mais les temps étaient bien changés, les intérêts n'étaient plus les mêmes; le peuple s'était dégoûté, sous la Restauration, du devoir de se montrer plus fidèle; la masse

des patriotes s'étant accrue, la compression d'un mouvement carliste était donc facile ; dans le haut commerce, trop d'intérêts étaient engagés avec l'ordre de choses nouveau, pour que le dévouement mît en jeu sa fortune. Tout était environné d'un certain mystère, les agents de la duchesse n'étaient ni habiles, ni populaires, ni importants, et très peu nombreux ; quelque argent était répandu aux vieux quartiers de la cité, gardienne de la fidélité bourbonienne. Sur ce point l'insurrection fut essayée, et l'on s'y prit avec une gaucherie et une maladresse extrêmes (CAPEFIGUE). » Le hasard concourut en outre à la faire échouer presque au début. Dans la soirée du 28 avril, un des plus zélés partisans de Marie-Caroline, surpris du retard du *Carlo-Alberto*, avait pris un bateau sous prétexte de pêcher et de chasser, et s'était dirigé vers l'île de Riou, au midi de Marseille. Mal habile à dissimuler ses angoisses, il demanda de la lumière, en route, parcourut un papier et regarda sa montre. Soudain, un autre bateau pêcheur s'approche ; et, après quelques paroles échangées tout bas, l'inconnu donne l'ordre au patron Tarteiron de gagner le rivage. Or, la fatalité conduisit les gens de cette barque dans le cabaret où se trouvaient ceux qui venaient de débarquer Madame. Ces derniers laissèrent échapper leur secret, dans le cours de copieuses libations, et la nouvelle arriva rapidement aux oreilles de l'autorité. Dès lors, on se mit en mesure contre un soulèvement probable, et l'on doubla les postes à Marseille, dans la nuit du 29 au 30 avril.

De leur côté, les conjurés n'avaient pas d'autre alternative que de renoncer à leur projet ou d'en brusquer l'exécution. Réunis à la Tourrette, le 30, à cinq heures du matin, ils sonnent le tocsin à l'église de Saint-Laurent et plantent le drapeau blanc sur son clocher. Puis, ils se déployent en deux colonnes, dont l'une s'élance vers les bureaux de la Santé publique, à l'extrémité du port, pour entraîner le quartier St-Jean. Là, le douanier est forcé d'abaisser le drapeau tricolore, qui est mis en pièces. L'autre colonne traverse le quartier des halles, en excitant les groupes et en criant : *Vive Henri V! vive la Croix!* « Pendant ce temps, la foule grossissait, mais elle se composait surtout de femmes. Sur presque tous les visages on ne lisait que la curiosité, l'indifférence ou le soupçon. « C'est un mouvement ordonné par la police, »

murmuraient quelques voix. Les conjurés commençaient à se décourager. Après avoir fait quelques pas sur le port, ils prirent le parti de remonter le quartier Saint-Jean. Les portes, les fenêtres se fermaient de toutes parts sur leur passage, et les personnes mêmes, qui les encourageaient par leurs cris, s'abstenaient de les suivre. Ils comprirent alors que le mouvement était manqué, et résolurent de se disperser. (LOUIS BLANC). » En ce moment, une masse de peuple, dirigée par le colonel Lachaud, de la garde royale, le capitaine de Bermond et M. de Candolle, ancien consul à Nice, parut vis-à-vis du Palais de Justice. Ici, l'on comptait fraterniser avec la troupe, et assurer, par cette défection, le triomphe du drapeau blanc. Cette illusion ne fut pas de longue durée; la troupe fit résistance; MM. de Lachaud, de Candolle, de Bermond furent désarmés et arrêtés. Là se termina l'insurrection. A une heure, la duchesse de Berri recevait ce billet laconique : « Le mouvement a manqué, il faut sortir de France. »

Les autorités ne manquèrent pas naturellement de faire montre d'un zèle excessif. Le général Danrémont, commandant la division militaire, était royaliste, mais homme d'honneur avant d'être homme de parti, et la duchesse de Berri avait compté sur lui, pour accomplir son 20 mars. L'événement lui prouva qu'elle avait eu tort; car le général ne manqua à nul de ses devoirs[1]. Le

[1] Le général Danrémont s'empressa d'adresser un rapport sur les événements de Marseille au maréchal ministre de la guerre; en voici quelques extraits :

« Monsieur le maréchal, depuis plusieurs jours la joie indiscrète du parti carliste aurait seule éveillé mon attention, si les rapports, qui m'étaient adressés, ne m'avaient point averti que nous touchions au dénouement de toutes ses intrigues. Je connaissais la plupart de ses chefs à Marseille, leur influence et leurs moyens d'action. Je connaissais l'époque et la quotité des envois d'argent expédiés de Livourne; je savais que des émissaires parcouraient la côte, reconnaissaient les points propices à un débarquement, et travaillaient la population, en y répandant les bruits, plus coupables encore qu'absurdes, d'intervention étrangère. Les réunions fréquentes du comité royaliste confirmaient tous ces indices d'une prochaine commotion, et les indiscrétions, échappées au secret de ces conciliabules, annonçaient que deux personnes d'un rang élevé, la duchesse de Berri et M. de Bourmont, viendraient appuyer de leur présence les efforts des conspirateurs. Nous étions, M. le préfet des Bouches-du-Rhône et moi, prévenus de nous tenir sur nos gardes, lorsque, le 27 avril, à neuf heures du soir, des rapports, arrivés de trois points différents, annoncèrent que le bruit courait de la prochaine apparition, en vue de Marseille, de la duchesse de Berri. On ajoutait que les carlistes avaient formé le projet de s'emparer, pendant la nuit qui allait suivre, des principales autorités du département. Le 13e de ligne reçut aussitôt l'ordre de se tenir prêt au

préfet, M. Thomas, ami de Manuel, jacobin rallié, trembla d'abord devant une réaction royaliste, et n'en grossit que plus la voix, quand tout danger fut passé. Les patriotes virent, dans cette audacieuse conspiration, la nécessité d'évincer du pouvoir tout ce qu'on avait eu l'imprudence d'y laisser de partisans de l'ancien régime. L'homme le plus considérable du parti de la révolution fut alors le général Garavaque, commandant le département, esprit soldatesque et inflexible, qui devint le chef des patriotes à Marseille.

Cependant, la ville était bien vite rentrée dans l'ordre, et une dépêche télégraphique du général Danrémont et du préfet avait annoncé tout à la fois le soulèvement et la répression. C'était bien sur quoi le gouvernement comptait. L'opinion légitimiste ne pouvait avoir aucune chance de succès dans l'état des esprits. Mais on ignorait encore le débarquement de la duchesse de Berri. M. de Kergorlay seul avait été arrêté et conduit à Marseille. Il avait commencé par nier, puis avait avoué tout à fait son identité. Or, malgré ses vives répugnances pour s'emparer de sa nièce, Louis-Philippe se trouvait dans cette position délicate — ou de l'exposer à un procès politique, sur le quel les partis fondaient de grandes espérances, — ou de mécontenter les patriotes, dont les journaux supposaient un accord entre le gouvernement et Marie-Caroline : «Si la Chambre des pairs n'avait pas sanctionné la pénalité contre les Bourbons, disaient-ils, c'est qu'elle était la complice de la branche déchue; si le roi avait refusé toute réaction sanglante contre sa famille, c'est qu'il voulait favoriser lui-même une restauration avec la royauté de Henri V. » De pareils soupçons ne permettaient pas au gouvernement la moindre hésitation dans sa conduite. On renouvela donc l'ordre de poursuivre le *Carlo-Alberto*, de le saisir, même sous pavillon sarde, sans tenir compte de la nationalité.

premier signal, et le 1er escadron du 2e régiment de gendarmerie de seller les chevaux ; les postes furent doublés. Ces précautions prises, j'attendis. La ville était calme, les lieux publics déserts ; mais une activité inquiète et impatiente s'agitait dans les maisons de la ville vieille qui avaient été désignées comme point de réunion. On attendait les hommes du port, ils ne vinrent pas. Cette défection dérangea tous les plans ; enfin, le 30, à huit heures du matin, le parti carliste se mit en action, etc.

« Comte de DANRÉMONT, lieutenant-général, commandant la 8e division militaire. »

En effet, dans la soirée du 3 mai, les passagers du navire aperçurent à l'horizon une longue colonne de fumée. Bientôt, ils virent nettement se dessiner, dans la brume, le bateau à vapeur *le Sphinx*, qui accourait de toute vitesse vers eux. Une de ses embarcations se détacha, et deux officiers montèrent à bord du *Carlo-Alberto*. MM. de Saint-Priest, Adolphe de Bourmont, de Kergorlay fils, Sala et Mlle Lebeschu étaient à table sur le pont. L'un des officiers examina les papiers de bord et crut reconnaître la duchesse de Berri dans la personne de Mlle Lebeschu, qui se faisait appeler Rosa Staglieno. Les ordres ministériels furent immédiatement exécutés; et, tandis que Marie-Caroline traversait le territoire français pour gagner les bocages de la Vendée, le *Carlo-Alberto*, placé en rade de Toulon, fut remorqué par *le Sphinx* et conduit à Ajaccio, où il resta jusqu'au 8, sous le coup de la plus rigoureuse surveillance. Le 8, MM. de Saint-Priest, de Kergorlay fils, de Bourmont fils, et Sala furent transférés à bord du *Nageur*, pour être dirigés sur Marseille, où l'on ne tarda pas aussi à transporter Mlle Lebeschu, dès qu'il n'y eut plus de doute sur son identité.

Tous ces événements n'avaient pas laissé que de préoccuper singulièrement les esprits en Provence. L'indifférence de la population marseillaise, en face d'une tentative carliste, était une preuve rassurante pour le gouvernement. — Toutefois, il était de bonne politique de faire diversion à de pareils souvenirs par le voyage d'un fils du roi dans la patrie méridionale. C'était directement soumettre la nouvelle dynastie à la pierre de touche de l'opinion publique, et, par cela même, constater plus sûrement les antipathies ou les répulsions. Vers la fin du mois de mai, Marseille était encore sous l'empire de l'émotion que lui avait causée l'échauffourée des légitimistes, quand elle vit arriver dans ses murs le duc d'Orléans, sur le front duquel rayonnait alors la plus belle des couronnes, la couronne de la jeunesse, — couronne d'illusions et d'espérances! Le jeune prince avait tout pour attirer les cœurs; il fut noblement accueilli, et la réserve étudiée du premier magistrat de la ville se fondit insensiblement devant les entraînantes séductions de cette nature d'élite. Malheureusement, son séjour fut de courte durée. Les joies des fêtes, données à son intention,

furent interrompues par la triste nouvelle de l'insurrection des 5 et 6 juin; et, le lendemain, il reprit le chemin de la capitale, laissant dans le cœur des Marseillais le germe d'une affection qui devait le suivre au tombeau.

Cependant les journées des 5 et 6 juin semèrent des haines et des irritations profondes dans le parti démocratique ; il avait espéré, dans cette lutte suprême, se venger de tous les dépits, de toutes les déceptions qu'il éprouvait depuis la Révolution de Juillet. La défaite enchaîna sa colère, sans abattre son courage. Aussi Marseille eut-elle fréquemment le spectacle de collisions sanglantes entre les patriotes et les carlistes, qui se promenaient par groupes dans la ville, en adoptant, pour signes de ralliement, les uns des cravattes rouges, les autres des cravattes vertes. Mais, depuis longtemps, la bourgeoisie éprouvait une lassitude de toutes ces secousses, de tous ces embarras du commerce à la suite des émeutes, et disait qu'il était l'heure de mettre un terme à cette anarchie dévorante. De telle sorte que l'énergique répression du pouvoir, en ramenant le calme dans la rue et la sécurité dans les affaires, obligea les républicains à se réfugier dans les sociétés secrètes et sur le terrain de la polémique. C'est de cette époque que date la fondation du *Peuple Souverain*, qui devait faire au gouvernement, pendant dix-huit mois, une opposition si vigoureuse. Le *Sémaphore* était devenu ministériel et laissait tout entier ce rôle de résistance systématique au nouvel organe de la démocratie. Ce rôle, M. Maillefer, écrivain de talent et de cœur, en accepta la rude responsabilité, et n'y faillit jamais jusqu'au moment où les persécutions étouffèrent sa voix et brisèrent sa plume. Si parfois il dépensait sa verve en pure perte, pour un pauvre arbre de la liberté, que l'administration faisait disparaître à cause de sa vétusté, ou pour quelques croix d'honneur, sollicitées par l'insuffisance et la médiocrité ; — avec quelle haute raison, avec quelle audace de style, avec quelle ardente générosité il plaidait la cause de la sublime Pologne. Un jour, l'implacable Autriche envoyait en Afrique quelques-uns des enfants proscrits de cette héroïque nation, lorsque la tempête les poussa vers le rivage phocéen, comme vers une terre amie. Ils espéraient y trouver quelques heures de repos : il n'en fut rien. Les magistrats se montrèrent inhumain à leur égard, et violèrent

tous les devoirs de la sainte hospitalité. Les malheureux exilés furent arrachés violemment de leur hôtel, maltraités, meurtris, en face de tout un peuple frémissant d'indignation, et jetés sur le brick de guerre *la Malouine*. « C'est la seconde fois en six mois, s'écriait alors M. Maillefer, que les autorités Marseillaises compromettent le repos et la sécurité de cette grande ville par un esprit de pur entêtement, de despotisme et de bravade. Elles célébrèrent l'anniversaire du 29 juillet, en portant la hache sur l'emblème de la liberté: c'était un attentat de lèse-nation dont il faudra rendre compte quelque jour; aujourd'hui, c'est chose plus grave encore, c'est un crime de lèse-humanité! »

Malheureusement, en effet, le pouvoir se dépopularise parfois par le zèle exagéré de ses agents. La peur est mauvaise conseillère, et la bourgeoisie tenait toujours rancune aux patriotes, des dernières agitations publiques. Car il y a cela de particulier, dans les réactions politiques, que les opinions se montrent plus véhémentes que l'autorité même, et que plus les partis ont d'entraînements fougueux, — plus les gouvernements redoublent d'efforts pour leur résister. « C'est ainsi, par exemple, que le parti royaliste vainqueur en 1815 imposait despotiquement des lois aux vaincus; il voulait des réactions, des pénalités, des conseils de guerre, des lois d'exception, des cours prévôtales; et ce fut une des grandes difficultés des ministères Richelieu et Decazes que d'opposer une digue à ce débordement d'une opinion victorieuse. (CAPEFIGUE). » On ne doit pas oublier, et nous insistons sur ce point, que la bourgeoisie régnait avec un roi, dont elle avait préparé l'avénement de longue main; avec un roi qu'elle avait proclamé, sans consulter le peuple, tant elle avait hâte de sortir de la crise révolutionnaire. Dès lors, faut-il s'étonner de l'ardeur passionnée qu'elle mettait à défendre son œuvre, quand cette œuvre était toujours pour elle la royauté avec une Constitution plus large, avec la stabilité du pouvoir et la reprise des transactions? Faut-il s'étonner de ses colères, quand de grossières insultes allaient frapper en plein visage le souverain de son choix[1]? Faut-il s'étonner enfin qu'elle se tînt prudemment

[1] On se rappelle les caricatures dont Louis-Philippe fut le sujet éternel, et dont il était le premier à rire. A Marseille, en 1834, au mannequin qu'on devait brûler, selon l'usage, à

en garde contre l'action dangereuse de ces associations politiques, qui, — comme la *Société des Amis du peuple*, la *Société des Droits de l'homme*, la *Société g ıuloise* et le *Comité organisateur des municipalités*, — enfantaient de si terribles révoltes. Qui pourrait nier que ce fût son droit? Nous ajouterons que c'était son devoir, par cela même que tout gouvernement a pour égide le principe, en vertu duquel il existe, jusqu'au jour où il se suicide, en violant lui-même ce principe.

La *Société des Droits de l'homme*, dont nous venons de parler, était la mère et le type de toutes les autres. Elle résumait en elle toutes les maximes vitales de la démocratie : l'égalité, le communisme, le pouvoir des classes inférieures; et, à ce titre, elle était le symbole vivant de la révolution française. Elle étendait partout ses vastes rameaux. Elle créa, dans les principales villes, le *Démocrate*, le *Patriote*, comme elle avait créé le *Peuple Souverain* à Marseille. Or, les titres de ces feuilles étaient bien propres à réveiller les passions, à exciter l'esprit d'émeute et de désordre. A Marseille, toutefois, il y eut dissidence entre les sectionnaires. Un tiers des sections élut un nouveau comité, qui adressa au comité central de Paris une déclaration de principes, ainsi conçue : « Citoyens, ce n'est pas sans éprouver une vive satisfaction que nous venons aujourd'hui vous apprendre l'organisation définitive, à Marseille, de la *Société des Droits de l'homme*..... En ce moment, le nombre de la Société est de six-cent-soixante-quatorze membres..... Le manifeste des *Droits de l'homme et du citoyen*, tel qu'il a été publié par la Société de Paris, a été accepté chez nous à l'unanimité, nous pouvons même dire avec enthousiasme. Chacun montre du zèle et de la bonne volonté : l'affaire marche bien, nous en avons la preuve par l'inquiétude que déjà nous faisons éprouver à l'autorité. » C'étaient là d'audacieuses paroles que le gouvernement tolérait jusqu'à un certain point, pour contenir l'esprit légitimiste, en majorité. Cependant, le jour où les associations politiques prirent une attitude par trop agressive, il parut urgent de diriger contre elles une loi de répression. La résistance fut unanime ; elle fut annoncée

la fin du carnaval, on voulut substituer une énorme *poire* ; et l'autorité prit des mesures pour épargner cet outrage au chef de l'Etat.

à la tribune. Dans le pays, les sociétés protestèrent de toutes parts[1] ; — et, l'effet suivant de près la menace, la formidable insurrection de Lyon vint sonner le tocsin de la guerre civile. Il retentit dans quelques cités du Midi, à Marseille spécialement. Le *Peuple Souverain* fit une espèce d'appel à la révolte, en annonçant le siége des Tuileries et la proclamation de la République. Cette fausse nouvelle répandit quelque agitation dans la ville, et le préfet prit des précautions ; un brick de guerre fut embossé pour balayer la Cannebière. Mais, soit défaut d'unité, soit qu'elles sentissent leur impuissance numérique et morale, — car il y avait là plus de paroles bruyantes que de faits insurrectionnels, — les sections ne bougèrent pas. « Les habitants des vieux quartiers auraient jeté les républicains à l'eau comme les insulteurs des processions catholiques, alors même que les patriotes auraient appelé à leur aide la Société d'Aix, si célèbre sous le nom de la *Cougourde*, qui, en 1830, avait si puissamment aidé l'élection de M. Thiers (CAPEFIGUE). » Le *Peuple Souverain* paya toutefois son audace, de la liberté de ses rédacteurs, et de la saisie du numéro incriminé qui devint une des pièces du procès d'avril. L'auteur de l'article, M. Bérard, fut emprisonné ; les deux imprimeurs, MM. Senès et Mille, provisoirement écroués et redevenus libres sous caution, furent mis hors de cause au bout de neuf mois ; et des visites domiciliaires ne tardèrent pas d'amener l'arrestation de M. Maillefer, de M. Barthélemy, courtier d'assurances, et de M. Richard, avocat. « Pour être juste, au surplus, dit M. Lardier, il faut reconnaître que, dans cette circonstance, l'autorité et le parquet, loin de déployer la rigueur que leur conduite antérieure pouvait faire craindre,

[1] *Protestation.*

« Le comité central et les chefs de sections de la *Société des Droits de l'Homme* de Marseille, considérant que la loi sur les associations outrage à la fois la justice et la liberté, en plaçant, au dessus des droits sacrés de l'humanité, la tyrannie la plus odieuse et la plus détestable ; considérant qu'elle condamne l'homme de la misère et du travail à vivre craintif et solitaire auprès de la famille sans pain ; considérant enfin qu'elle a pour but de satisfaire aux exigences oppressives de la Sainte-Alliance, en nous dépouillant de la souveraineté au profit de quelques privilégiés corrompus, dont la devise a toujours été : *diviser pour régner, isoler pour détruire*, arrête ce qui suit : La *Société des Droits de l'Homme et du Citoyen*, de Marseille, s'engage sur l'honneur à désobéir et résister à la loi, pour n'obéir qu'à sa conscience. »

(Suivent 150 signatures).

montrèrent une modération et même une loyauté auxquelles on était loin de s'attendre. Après quelques jours passés au secret, Barthélemy fut mis en liberté, et les autres détenus purent communiquer avec leurs amis et en recevoir tous les adoucissements que leur position comportait. On sait que cette détention, prolongée pour Maillefer pendant deux ans, ne se termina qu'à son acquittement définitif, prononcé par la Cour des Pairs. »

Comme on le voit, le pouvoir apportait de grands ménagements dans la répression. Au lieu de brusquer les partis, il n'hésitait pas à leur faire des concessions, quand elles ne pouvaient compromettre son autorité. Cette politique de modération était dans les sentiments de la couronne, et le ministre la recommandait à ses agents. L'administration marseillaise, — particulièrement animée de cet esprit de conciliation, nécessaire dans un pays où l'antagonisme des opinions était plus ardent, — en donna, la même année, une nouvelle preuve. Pour veiller au maintien du bon ordre dans la ville, on avait créé une garde municipale, recrutée, comme on sait, parmi les sous-officiers retraités. Rien assurément de plus utile que cette institution, sans laquelle il n'y aurait ni sécurité pour les citoyens, ni police possible ; que toutes les révolutions renversent, et que tous les gouvernements, monarchie ou république, relèvent sous des noms différents. Cependant, on conçoit, sans le justifier, que, dans la surexcitation d'un service pénible, une nature brutale se laisse entraîner à quelque acte répréhensible. C'est ainsi qu'au milieu d'une rixe nocturne de compagnons, un garde municipal tua par imprudence ou par colère un ouvrier, nommé Montescaux. Ce crime méritait un châtiment sévère ; mais ce n'était que le crime d'un seul. La population n'en tourna pas moins son ressentiment contre toute la garde municipale ; il fallut une expiation en masse ; et, le lendemain, le corps fut licencié. Au reste, quoique exagérée dans les exigences de la réparation, cette douleur populaire était bien excusable ; car le plus vif intérêt entourait d'une touchante auréole la tombe de la victime. Montescaux, simple ouvrier, avait une instruction et des talents audessus de sa position. Cœur généreux, caractère doux et aimable, mœurs irréprochables, il était universellement estimé. Bien jeune encore, et seul soutien de sa vieille

mère, la mort frappait en lui un bon fils et un bon citoyen ; et les quatre mille personnes, qui suivirent son convoi, témoignèrent hautement des sympathies profondes qu'avait su s'attirer ce noble enfant du peuple.

Il faut bien le dire, — à part ce tribut de justes regrets donné à l'infortuné Montescaux, — il y avait une insigne mauvaise foi à rendre le gouvernement responsable de ces faits isolés. Mais telle était alors l'animosité des patriotes et des légitimistes contre la monarchie de Juillet, qu'ils finirent par se rapprocher pour la combattre avec les mêmes armes. C'est sur le terrain de la Réforme électorale que s'opéra cette alliance si singulière. MM. Berryer et Garnier-Pagès en furent les instigateurs, et Marseille en fut le chef-lieu. La *Gazette du Midi* et *le Peuple Souverain*, — qui naguère s'accusaient, se jetaient des défis, — s'entendaient maintenant sur ce cri *la Réforme*, se donnaient de mutuels éloges, se pressaient la main dans des banquets communs, sous les treilles des bastides, et tout cela dans le but de contrarier les candidats du ministère. « On ne fut plus ni royalistes. ni républicains, mais réformistes. » Les élections produisirent un résultat opposé à celui qu'on avait espéré. — Le parti extrême de la république n'obtint qu'un petit nombre de voix, et les légitimistes de toutes les nuances en eurent à peine une trentaine. C'est que les électeurs de la propriété avaient commencé à voter dans un même sens, pour repousser les candidats de la gauche. Le commerce voulait en finir avec l'esprit d'émeute. Il y avait partout un immense besoin d'ordre matériel et de stabilité. Si l'on ajoute à cette lassitude des rébellions politiques, que ressentait la société marseillaise, — la nécessité, pour elle, de se défendre contre un ennemi d'une autre nature, le choléra, — on comprendra l'ardeur avec laquelle elle résistait à toute tentative de bouleversement.

Par une étrange fatalité, l'épidémie du choléra avait presque toujours accompagné les révoltes, mêlant ses fureurs implacables aux horreurs de la guerre civile. — Elle sévissait encore à Paris, lors de l'insurrection de juin 1832 ; et, quand les scènes de la rue Transnonain, l'attentat de Fieschi, vinrent épouvanter la France, on apprit l'apparition du choléra dans les provinces

méridionales C'est comme un triste privilége, pour ces contrées si riches, si belles, au ciel pur, au soleil incandescent, que le retour de ces maladies dévastatrices. Il y eut quelques symptômes de choléra à Marseille, à la fin de 1834. Le fléau déploya toute son intensité dans les mois de juin et juillet 1835, au point que plus de cinquante mille habitants s'enfuirent de la ville et coururent se réfugier au-delà même de la Durance. Les chemins et les campagnes étaient couverts d'émigrants, la consternation dans le cœur et la pâleur au front, — abandonnant leurs affaires, leurs maisons, leurs amis, et charriant leurs tentes et leurs familles loin du foyer pestilentiel. La cité commerçante si prospère, si vivante, se dépeuplait chaque jour par l'émigration ou par la mort ; car il y eut alors, en moyenne, plus de deux cents victimes par jour ; on en compta même, chose horrible ! jusqu'à trois mille en deux jours, sur une population réduite à moins d'un tiers. Le drapeau funèbre était arboré à la Vierge-de-la-Garde et à la Consigne, et les patentes annonçaient, comme en 1720, qu'un terrible fléau ravageait la cité.

Dans l'état d'agitation où il se trouvait, le gouvernement ne put prendre que bien tardivement quelques mesures contre l'épidémie. Quand il se décida à envoyer le vénérable docteur Larrey à Marseille, pour en étudier le caractère,— la terreur était si grande que beaucoup des fonctionnaires publics avaient déserté leur poste, à l'aspect de ces vastes charrettes qui ne désemplissaient pas de linceuls et de suaires. Il n'était resté que quelques âmes courageuses, — les prêtres de Dieu, les corporations religieuses et quelques médecins qui, comme MM. Cauvières, Raimonenc et André, se dévouaient avec le plus grand zèle. — Pour rappeler chacun à son devoir, le ministère fut obligé d'avoir recours aux menaces de destitution ou aux récompenses publiques. La religion seule ne quitta point le chevet des malades et des agonisants, et bénit toutes les tombes. C'était sa mission, à elle, de consoler et de préparer les âmes au passage de cette vie à la vie éternelle ; elle n'y faillit pas un instant.

Néanmoins, une chose soutenait le courage de la famille marseillaise, au milieu de ces violentes secousses sociales et de ces grands désastres, — l'activité puissante de son esprit mercantile. Nul

gouvernement n'avait été plus favorable à ses intérêts égoïstes. La pensée pacifique, qui dominait au sommet de l'Etat, avec ses tendances matérialistes, s'identifiait admirablement avec le positivisme traditionnel du génie phocéen. Marseille n'avait pas été la dernière à porter de rudes coups de marteau à l'édifice vermoulu de la vieille royauté, parce que, tout en obéissant à ses instincts primitifs d'indépendance, elle entrevoyait dans l'avenir de splendides horizons pour son commerce. La politique impériale ne lui procura que des déceptions et en fut naturellement payée d'une haine implacable. Mais, s'il fut donné à la Restauration de se l'attacher, en relevant ses espérances, il était réservé à la monarchie bourgeoise, issue des barricades, de mériter son dévouement absolu, en les réalisant complètement. Car c'était bien la monarchie de ses rêves; — le règne exclusif du négoce. Le gouvernement de Charles x avait, il est vrai, par la victoire d'Alger[1], ouvert une voie nouvelle à ses destinées; — le gouvernement de 1830 hérita des bénéfices de cette conquête précieuse « sous le double aspect social et militaire, » et qui offre à notre industrie un immense débouché, « en devenant un des greniers du monde. (S. BERTEAUT). » Ce fut un grand bonheur pour la royauté de Juillet que ce legs de la Restauration. Les regards tournés vers cette seconde France, Marseille entendit moins le bruit des luttes intestines. Bientôt surgit une puissance incommensurable, appelée à régénérer la marine, — la VAPEUR, qui contribua merveilleusement aux progrès de la grandeur commerciale de la cité phocéenne, «en la plaçant en plein Rhône par le rail-way d'Avignon, et en jetant un pont entre elle et le Levant par la continuité d'une ligne de paquebots. (S. BERTEAUT). » Une impulsion aussi vigoureuse exigeait d'importantes améliorations dans l'intérêt du service de la navigation. La paix, en multipliant les relations au dehors et le développement de la richesse publique, permit d'accomplir une partie de ces améliorations, et porta la prospérité de la ville à un degré qu'elle ne connaissait plus depuis longtemps. Et cette prospérité n'était point

[1] Sous Charles IX, Sélim II fit concession à Thomas Lanche ou de Linche, négociant de Marseille, de différents points sur la côte d'Afrique, pour la pêche du corail, qui avait commencé sous François Ier.

seulement l'apanage d'une portion de la société ; elle s'épanouissait dans toutes les sphères, elle inondait de ses joies toute cette population laborieuse, comme le soleil inonde l'Univers de ses rayons. C'est que le pouvoir n'avait qu'un but : mettre le plus possible le peuple, par le travail et le bien-être, en dehors du mouvement politique; et là, plus qu'ailleurs peut-être, il avait réussi. En arrachant l'ouvrier aux pratiques de la religion et de la famille, le XVIII[e] siècle avait légué aux gouvernements la responsabilité de son existence, le soin de régler sa force, de diriger son instruction, de le moraliser ; et c'était une rude besogne. A Marseille, le peuple s'était peu mêlé à l'émeute; il s'en éloigna tout à fait, dès que la main-d'œuvre ne manqua plus. La bruyante activité du port, l'animation de la ville, dont, chaque jour, la physionomie se rajeunissait, la quiétude du foyer domestique, l'éclat des fêtes religieuses, tout prouvait que le sensualisme avait étouffé dans les cœurs les passions politiques. Qui avait fait succéder ces jours paisibles, cette richesse, cette abondance, aux agitations, aux souffrances passées? La monarchie de 1830. Il ne faut donc pas être surpris des sympathies que lui vouait la grande majorité de la famille marseillaise ; il ne faut pas être surpris de l'amoindrissement continuel de l'élément légitimiste. En effet, si le parti de la vieille dynastie se tenait tout prêt pour le cas possible d'une Restauration ; s'il parlait encore de ses espérances, il ne complotait plus depuis l'insurrection de 1832 ; il avait renoncé à ces idées de trouble et de désordre ; et, lorsqu'en 1844, il vit l'un de ses représentants les plus illustres, M. Berryer, s'échapper du banquet du *Prado*, sous le coup de la réprobation populaire, il dut être saisi d'un profond découragement pour l'avenir. C'en était fait de ses illusions alors. Car dix-huit années de libertés constitutionnelles, en effaçant les traditions surannées du droit divin, devaient assez avancer l'éducation politique du peuple, pour ôter à l'esprit public toute possibilité de rétrograder. Il y aurait eu folie à essayer de remonter le cours des âges. Le gouvernement de Juillet, — et c'est ce qui en avait consolidé la base, — était la dernière épreuve monarchique. Il fut, ce qu'il devait être, — c'est-à-dire logique avec son principe. Plus libéral que les gouvernements passés, il ne le fut pas encore assez aux yeux

des hommes qui ne savent pas attendre la maturité des idées et veulent toujours précipiter la marche des temps. C'est ce qui explique l'opposition systématique qu'on lui fit pendant dix-huit ans. Mais, — ce qu'il y a d'incontestable aussi, — c'est qu'à Marseille particulièrement, cette opposition, venue à la fois des légitimistes et des démocrates, était bien faible, bien amoindrie, bien désespérée, quand retentit le coup de tonnerre de 1848.

Ici s'arrête notre tâche. C'est un terrain trop récemment labouré par les laves du volcan, que celui où l'on a planté le drapeau de la République, pour que nous puissions nous y aventurer. Si un sentiment de réserve, que l'on comprendra, nous a empêché de pénétrer plus avant dans les annales intimes de Marseille, qui se rattachent à la dernière période du règne de Louis-Philippe ; — si nous nous sommes abstenu de juger des faits et des hommes trop près de nous encore, pour être appréciés de sang-froid ; à plus forte raison devons-nous sauvegarder notre impartialité, en ne nous mêlant point au choc des luttes actuelles. Ce serait sortir du domaine de l'Histoire, pour entrer dans celui de la Polémique, et dès-lors appeler le scandale autour d'une œuvre dictée par le cœur et la conscience. De même qu'il nous convenait de ne pas encourir le reproche d'avoir frappé des vaincus, — de même nous n'avons pas voulu devenir le panégyriste des vainqueurs. Nous croyons avoir agi sagement. Et maintenant qu'adviendra-t-il de ce livre? Lamartine disait, un jour, au poète Béranger : « Il y a deux manières d'écrire l'histoire : celle qui instruit et celle qui intéresse ! Je suis comme vous pour celle qui intéresse ; car celle qui n'intéresse pas, — n'instruit pas qui la lit. (novembre 1850). » Nous avons essayé d'écrire une histoire qui intéressât et instruisît à la fois. — Y sommes-nous parvenu? — C'est au lecteur à prononcer.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI ET DERNIER.

ERRATA.

Page 7, douzième ligne, au lieu de : « leur prospérité rapide *devint*, etc » lisez : « leur prospérité rapide *fut*, etc. »

— Page 41, dix-septième ligne, au lieu de : « et le mont qui le domine reçut celui de *Sainte-Victoire*, qu'il porte toujours, etc. » lisez : « et le mont qui la domine reçut celui de *Victoire*, qu'il porte toujours, etc. »

— Page 47, quatrième ligne, au lieu de : « Les Marseillais n'étaient que trop pénétrés de cette vérité incontestable, quand les circonstances vinrent *la* forcer à choisir, etc. » lisez : « Les Marseillais n'étaient que trop pénétrés de cette vérité incontestable, quand les circonstances vinrent *les* forcer à choisir, etc. »

— Page 51, trente-troisième ligne, au lieu de : « Les sorties fréquentes des Albiciens, quoique toujours *repoussées* avec perte, etc. » lisez : « Les sorties fréquentes des Albiciens, quoique toujours *repoussés* avec perte, etc. »

— Page 187, dix-huitième ligne, supprimez la phrase suivante qui n'existe plus dans les deux tiers de l'édition : « *A la même date, Charles Ier et Béatrix, son épouse, venaient confirmer les priviléges des Marseillais.* »

— Page 241, douzième ligne, au lieu de : « La mort d'Urbain V fut un malheur pour la reine ; le jour, où son appui et ses conseils lui manquèrent, de nouveaux *malheurs* fondirent sur elle, etc. » lisez : « La mort d'Urbain V fut un malheur pour la reine ; le jour, où son appui et ses conseils lui manquèrent, de nouveaux *désastres* fondirent sur elle, etc. »

— Au chapitre XVII, page 313 et suivantes, partout où il y a : « *Soliman* II ; » lisez : « *Soliman* Ier. »

— Page 345, trente-septième ligne, au lieu de : « violent, *despotique* et sanguinaire, etc. » lisez : « violent, *despote* et sanguinaire, etc. »

FIN.

3d/1xx

